

LES PAROISSES
DU CANTON DE HIRSINGUE

leurs antiquités et sanctuaires
leurs prêtres séculiers et religieux réguliers
leurs familles nobles et personnages de renom

Une contribution à l'histoire de l'Alsace de

François Joseph Fues

Rixheim
Imprimerie de A. Sutter
1879

Traduction de Jean-Marie LIDIN
1988-1990

Je remercie Albert Sengelin, Léon Martin et Werner Panzer
pour leur aide et leurs suggestions.

Présente édition disponible sur internet [http ://jfues.free.fr](http://jfues.free.fr)

Grégory Lidin - 2007

AVANT-PROPOS DE L'ÉDITEUR

Ce livre est publié après la mort de l'auteur. Il paraît dans l'état où nous l'avons trouvé à son décès, avec quelques lacunes que le défunt aurait comblées si la mort ne l'avait surpris trop tôt. Tel qu'il est, le livre est certainement le plus beau souvenir que le curé de sa chère paroisse pouvait léguer. A partir de maintenant, Hirsingue et ses alentours vont prendre la place qui leur reviennent dans l'histoire de l'Alsace. Les fertiles collines du Sundgau sont fort attrayantes à l'époque actuelle ; plus attirante encore est l'histoire de ce coin de terre béni telle qu'elle est offerte ici. Les événements qui se déroulèrent dans ces paisibles collines pendant deux mille ans revivent, en quelque sorte, dans ce livre. Dans l'histoire de ces quelques villages se reflète celle de l'Alsace, et l'histoire des générations de chrétiens. Le défunt s'est efforcé, par d'opiniâtres recherches, d'être aussi fidèle que possible au pays et aux gens. Au noble prêtre, à l'ami de la vérité, Dieu a accordé la meilleure récompense.

Livre 1

Préliminaires topographiques et statistiques

Chapitre 1

Topographie du canton de Hirsingue

§ 1 – Limites du canton de Hirsingue, sa superficie Nature et produits de son sol

La petite région vallonnée, dont je veux raconter l'histoire, est entourée des cantons de Ferrette, Altkirch et Dannemarie, et touche, en région frontalière, du point de vue linguistique et politique, le canton français de Delle et la Suisse.

Sa est d'environ 1.500 hectares. Les collines et leurs douces appartiennent aux contreforts du massif du Jura qui élève en Suisse jusqu'aux nuages ses fiers sommets.

Je ne puis m'engager dans une description plus précise de sa géologie et de sa minéralogie et dois me contenter de renvoyer le lecteur aux textes publiés par Perrot, Delbos et Köchlin-Schlumberger, parfaitement qualifiés en matière de géologie et de minéralogie de la Haute-Alsace.¹

La roche se trouve trop profondément dans le sol pour qu'on puisse l'exploiter en carrières. Ça et là, il y a des sablières. En surface, la terre, faite de lehm et de marnes, offre au paysan un champ bombé lourd et gras, en général fertile. Il y prospère la plupart des fruits, des céréales et des légumes qui font la flatteuse réputation de notre province. Les documents anciens dignes de foi nous apprennent qu'on a planté de la vigne il y longtemps sur les collines le long de la rive droite de l'Ill vers Hirsingue et Hirtzbach. Mais elle n'a probablement rien produit de particulier, du fait de la quantité de son sucre et la force de son alcool. Les vignes furent abandonnées lors de la Guerre des suédois et ne fut plus replantée. Dans toutes les dépressions et fonds de vallée s'étendent de grasses prairies dont les herbes et les fleurs fournissent la matière à un excellent lait et favorisent l'élevage.

§ 2 – Les forêts

Les forêts du canton de Hirsingue sont parmi les plus belles d'Alsace et jouent un grand rôle dans l'histoire de notre petite région. Les plus vastes de ces forêts couvrent les hauteurs qui séparent la Largue du Feldbach et de l'Ill. Une ligne droite, tirée de Feldbach à Dannemarie les séparerait en deux parties à peu près égales. De plus, Hirsingue possède vers l'ouest, de l'autre côté de l'Ill, une grande forêt appelée Breitholz. On ne voit dans ces magnifiques forêts presque rien d'autre que des chênes et

¹Statistique générale du département du Haut-Rhin, publiée par la Société industrielle de Mulhouse et mise en ordre par Achille Penot, docteur-ès-sciences, membre de l'université de France, etc. Mulhouse, imprimerie de Jean Risler, 1831. Beau volume in quarto avec une carte géologique soigneusement élaborée. – Description géologique et minéralogique du département du Haut-Rhin par Joseph Delbos et Koechlin-Schlumberger. Mulhouse, chez Emile Perrin, 1866-1867. Deux solides volumes également pourvus d'une excellente carte géologique. Ces remarquables travaux font apparaître qu'une partie de la région de Pfetterhouse se distingue nettement de l'autre partie du canton de Hirsingue du point de vue géologique et qu'une situation identique se présente dans la zone au sud de Moernach, Koestlach, Vieux-Ferrette, Ferrette et Oltingue (dans le canton de Ferrette). On reconnaît nettement que nous nous trouvons ici une marche plus haut dans le massif du Jura.

des hêtres. Les autres essences apparaissent rarement et ne semblent avoir pour seule fonction que de remplir les vides.

Quelle que puisse être aujourd'hui encore la beauté de nos bois, on ne peut ignorer que l'orage révolutionnaire y a fait fureur. Car ils ne sont plus ceux de jadis. Tout comme dans la société humaine, les éléments démocratiques pèsent d'un poids de plus en plus lourd dans les peuplements forestiers. Là, comme partout, les grands arbres antiques — tout comme dans les familles nobles anciennes — deviennent de plus en plus rares. Il n'est aujourd'hui presque plus question de l'Eckerich (glandée) qui permettait la mise à l'engrais des porcs, rapidement et à peu de frais.

§ 3 – Vallées et rivières : la ligne de partage des eaux entre les bassins du Rhin et du Rhône

Nos collines sont parcourues par deux grandes vallées orientées dans la même direction, celle de l'Ill et celle de la Largue. Dans ces vallées débouchent à gauche et à droite d'autres vallées sur lesquelles s'embranchent plus haut plusieurs vallons. Une rivière coule dans chacune de ces vallées, un ruisseau dans chaque vallon. À quelque endroit où se rejoignent deux collines jaillit une source. Sur le finage de Hirsingue, il y a plus de 60 sources qui ne tarissent jamais.

À peine dans le canton de Hirsingue, l'Ill rencontre à droite le Gerspenbach qui prend sa source non loin de Muespach-le-Haut et, en aval, le Weilerbach qui surgit au dessus de Willer. À gauche, elle rejoint, à Grentzingen, son affluent venant de Ferrette, le Riespach ; à Bettendorf, le Ruederbach dont la source se trouve au dessus de Riespach ; à Hirsingue, le Feldbach qui prend sa source à Koestlach ;¹ plus bas, le Hirtzbach qui arrive depuis un étang situé à mi-chemin de Feldbach et Bisel ; enfin le Karspach, qui naît près de Largitzen et qui n'appartient donc qu'en partie au canton de Hirsingue.

L'Ill jaillit au pied de la montagne qui sépare Winkel d'Oberlarg. Au pied de la même montagne, à l'opposé, du côté sud, se trouve la source de la Largue dans le village d'Oberlarg, dont l'eau est un peu plus fraîche que celle de l'Ill.

La Largue – la Grande Largue – rencontre sur la rive droite, à Seppois-le-Haut, la Moyenne Largue qui jaillit près de Bendorf ; à Friesen, la Petite Largue, qui vient des étangs en aval de Moernach. Du côté gauche, elle reçoit à Seppois-le-Haut les eaux du ruisseau venant de Pfetterhouse, et plus en aval, celles de plusieurs autres ruisseaux. La plupart des ruisseaux évoqués ici, en plus de l'Ill et de la Largue, font tourner des moulins et des scieries.

L'Ill serpente tranquillement en méandres dans sa charmante vallée et paraît comme endormie dans son lit d'argile, à certains endroits assez profond. Mais lorsque les pluies se font persistantes, ce qui arrive presque tous les ans et parfois même plusieurs fois dans la même année, le courant gonfle soudainement, déborde de son cours et roule avec fureur des flots argileux. On observe le même phénomène, mais dans une proportion moindre, dans le comportement de la Largue. Les rivières secondaires, à savoir le Feldbach et le Hirtzbach, quittent leur lit bien plus rarement ; cela n'arrive que lorsque de lourds nuages orageux se vident soudainement sur les collines alentours. Alors, ces rivières, d'ordinaire si calmes, se donnent des airs de bêtes sauvages. Leurs flots qui s'additionnent, montent à une vitesse incroyable et emportent tout sur leur passage. Lorsqu'on contemple ce tumulte, on s'étonne devant les centaines de milliers d'hectolitres qui ont du traverser les airs sur une région si peu étendue. J'ai été le témoin d'une telle inondation du Feldbach le 9 juillet 1873. Les eaux en furie arrachèrent avec une force inouïe les poteaux du pont du moulin enfoncés peu de temps auparavant et les emportèrent ; elles se divisèrent en aval du presbytère en trois bras, un partie dans son lit habituel, un autre empruntant la Schulgasse (ruelle de l'école) par dessus les prés. Aussi loin que portait le regard, tout était couvert de débris. Ce jour-là, deux jeunes filles furent emportées par l'eau et n'échappèrent que difficilement à la mort. Après quelques heures, la rivière surnoise s'en était retournée dans son lit.

¹Il s'agit du nom que M. Stoffel attribue, à juste titre, à cette rivière dans son précieux ouvrage : Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin. – En amont de Hirsingue, les riverains lui donnent le nom de Mühlenbach ; du moulin jusqu'à l'Ill, il l'appellent le Dorfbach. Le niveau de ses eaux à la limpidité de cristal ne baisse jamais de manière significative, pas même les années sèches.

Les collines qui s'étendent à gauche de la Largue se trouvent à la ligne de partage des eaux qui sépare le bassin fluvial du Rhin de celui du Rhône. Cela signifie que l'eau qui tombe du ciel ou surgit de la terre se jette de ce côté-ci dans la Mer du nord, de l'autre dans la Mer méditerranée. Le canal du Rhône au Rhin passe par Valdieu où la ligne de partage des eaux est à son niveau le plus bas. Pour l'approvisionner en eau à ce point relativement élevé, on a creusé un canal de 14,5 km de long et 2 mètres de large. Ce canal d'alimentation commence entre Friesen et Hindlingen et prend à la Largue en moyenne 400 litres d'eau par seconde.¹

§ 4 – Les étangs

Le canton de Hirsingue est connu pour ses beaux étangs ou "Weiher". Depuis les temps immémoriaux, et bien avant qu'il ne soit question d'installations de pisciculture, on a élevé ici, sans grands frais et à grande échelle, de magnifiques carpes. Sans parler des plats de carpes, consommés par un grand nombre de gastronomes venus de près ou de loin dans les restaurants de Hirsingue, on expédie tous les ans plusieurs milliers de ces poissons, notamment à Strasbourg où on leur fait profiter d'une cure d'eau claire pour les vendre ensuite comme carpes du Rhin.

§ 5 – Le printemps dans les collines du Sundgau

Inutile de chercher en vain dans notre petite région quelque chose qui ressemblerait aux majestueuses scènes alpestres ou aux vallées romantiques et aux coteaux enchanteurs des Vosges. Pourtant un sublime paradis s'y cache dès les beaux jours du printemps. Le printemps y apparaît plus tard que dans la plaine mais d'un seul coup, parce que le sol y est plus humide et l'air plus froid. Jusqu'alors chargé d'humidité froide qui cause de fréquents rhumes et toux, l'air est alors tout réchauffé et traversé des plus douces senteurs. On est entouré, dans toutes les directions, de la verte ondulation des collines. Dans les vallons, les prairies fleuries, en vêtement de fête, s'étirent le long des ruisseaux et filets d'eau. Les élégants tapis des champs de colza scintillent au milieu des semis. Chaque arbre, chaque buisson, chaque haie est un magnifique bouquet. Même les petites étoiles du vaste firmament, racontent à ces fleurettes, en mots tendres, la gloire de Dieu.

Dès le premier rayon de soleil le merle matinal s'élève dans les airs et entonne son ardente prière. Et qui pourrait faire le compte des petits animaux qui, tout au long de la journée, dans les roseaux du bord des ruisseaux, sur les arbres des champs et des vergers, adressent un alléluia mille fois répété au Créateur du monde ! Dès que l'on quitte prés et champs pour diriger ses pas dans les futaies on est saisi d'un frisson de ravissement. Le promeneur se trouve transporté dans un merveilleux temple où les robustes chênes et les troncs des hêtres s'élancent vers le ciel comme des flèches et des colonnes, leurs branches jointes comme des mains en prière, leurs feuilles étroitement enlacées en une voûte vert sombre. Dans cette cathédrale sylvestre, tout prend des airs solennels comme dans une abbaye bénédictine ; du haut de la tribune d'orgue nouvellement parée, les musiciens et chantres ailés, animés d'une vie débordante, chantant et sifflant, roucoulant et frappant, font retentir des psaumes de joie et des hymnes d'amour à la gloire du Tout-puissant. Le soir, lorsque le soleil disparaît derrière les montagnes et quand se taisent les derniers échos de l'Angélus la prière continue sur les lèvres de la nature. Dans les buissons près de la rivière, le maître d'harmonie, le rossignol, fait vagabonder ses méditations mélodieuses sur la Création attentive.

À qui veut se plonger dans des pensées sérieuses, il suffit de diriger sa promenade vers les étangs. Dans leur solitude sylvestre, ces petites mers ont été remplies par le Créateur d'aimables habitants qui, comme enfermés dans un couvent trappiste, observent les règles du renoncement, du silence et de la vie en communauté. Le vert sombre de la forêt et le ciel bleu se reflètent sur la surface de l'eau calme. Très vite, les arbres luxuriants sont dépouillés de leur parure par le mauvais temps d'hiver ; même alors la grande voûte conserve tout son mystère. Comme il est facile alors, d'élever des pensées sur ce qui ébranle l'âme humaine, l'éphémère et l'éternel ! Tout comme le charmant spectacle des prés

¹J. Delbos et J. Koechlin-Schlumberger. Description géologique et minéralogique du Haut-Rhin. T. 1, p. 27.

et des champs au printemps, et l'impressionnante solitude des forêts pendant les mois les plus chauds, plusieurs coins de la vallée et la plupart des hauteurs offrent tout au long de l'année par temps clair, une vue superbe. D'un côté les lignes bleues des montagnes vosgiennes et de Forêt-Noire délimitent en majesté l'incomparable vallée du Rhin. De l'autre, on aperçoit les hautes collines sous jurassiennes ; plus en arrière se dressent les cimes pyramidales des glaciers « recouverts de glaces éternelles, entourées de crevasses dont les abîmes mystérieux sont recouverts de neige grise traîtresse », comme l'écrit le Tacite allemand.¹

Le Dieu de bonté a revêtu de beauté notre lieu de bannissement ici-bas ; que nous réserve-t-il aux Cieux où il dévoile aux élus Sa puissance dans toute Sa gloire ?

*"Où retentit la pure ardeur de la joie
Où la lumière jaillit de la lumière
Où le délice gonfle et s'en retourne au délice
Où l'amour s'enflamme à l'amour."*

F. L. Stolberg

*"Wo laute Fluth des Jubels schallt,
Wo Lieb' an Lieb' erglüht!
Wo Licht dem Licht entsprüht,
Wo Wonn' an Wonne wogt und wallt."*

Chapitre 2

Statistiques du canton de Hirsingue

§ 1 – La population

Les habitants de la petite région que je décris si rapidement, comme ceux des cantons alentours, sont avant tout des gens raisonnables et bons, simples dans leur manière de vivre et leurs coutumes et dotés de surcroît d'une énergique volonté. Ils sont réputés comme des ouvriers capables voire excellents dans l'agriculture ou l'élevage.

Il n'est pas rare de rencontrer des personnes distinguées, sensibles et dévouées. Il n'y a pas de région, dans notre pieuse Alsace, qui soit aussi sincèrement attachée à la religion de nos ancêtres que celle-là.

Des gens frustes, des paresseux et des vauriens, des hommes et des jeunes gens portés sur la boisson et prompts à la bagarre, des filles orgueilleuses, des femmes qui ne peuvent vivre en paix avec leur belle-fille, on en trouve également en dehors du Sundgau.

§ 2 – Les paroisses du canton de Hirsingue et les autres communautés confessionnelles

Le canton de Hirsingue compte actuellement les paroisses suivantes :

Hirsingue, (1292 habitants).² – Patrons : Jean Baptiste, Fortuné (lundi de Pentecôte).

Bettendorf, (415 h.). – Patr. : Découverte de la Sainte Croix, – Blaise

Bisel, (622 h.). – Patr. : Colomban.

Feldbach, (318 h.). – Patr. : Jacques.

Friesen, (671 h.) avec les filiales **Hindlingen** (463 h.) et **Ueberstrass** (313 h.). – Patr. Pierre et Paul.

Grentzingen, (618 h.) avec les filiales **Henflingen** (175 h.) et **Oberdorf** (544 h.). – Patr. Martin.

Hirtzbach, (940 h.). – Patr. Maurice,- Afre.

¹Johann von Müller. Geschichte der schweizerische Eidgenossenschaft. 1er volume, 1er chapitre.

²D'après le plus récent recensement de 1870.

Largitzen, (360 h.). – Patr. Georges.

Mertzen, (304 h.). – avec les filiales **Fulleren**, (535 h.), **Strueth**, (363 h.) et **Saint-Ulrich** (297 h.). – Patr. Maurice.

Seppois-le-Bas, (686 h.). – Patr. Maurice.

Seppois-le-Haut, (267 h.). – Patr. Hubert.

Pfetterhouse, (814 h.). – Patr. Gédéon.

Riespach, (574 h.). – Patr. Michel.

Ruederbach, (315 h.). – Patr. Simon.

Steinsoultz, (482 h.). – Patr. Nicolas.

Waldighoffen, (896 h.). – Patr. Pierre et Paul, – Sébastien.

La petite commune de **Niederlarg** (122 h.) est l'annexe de l'église de **Moss** (canton de Ferrette).

Les protestants du canton de Hirsingue, très peu nombreux et le plus souvent sans lieu de réunion fixe, n'ont pas de temple.

Quelques familles anabaptistes habitent dans plusieurs "Täuferhof". Les anabaptistes de toute la région tiennent leurs réunions religieuses au Birkenhof, entre Hirsingue et Feldbach, sous la présidence du propriétaire du domaine. Il y ont également leur nécropole, au milieu des champs.

Les Israélites de Hirsingue y ont une synagogue et sont placés sous l'autorité du rabbin d'Altkirch. Ceux de Seppois-le-Bas disposent également d'une synagogue et dépendent du rabbin de Belfort. À Oberdorf, la communauté juive s'est réduite depuis les événements de 1848 à une unique famille qui est placée sous l'autorité du rabbin de Durmenach. Un chantre qui enseigne en même temps l'hébreu et abat le bétail est en fonction dans les deux synagogues.

§ 3 – Les routes du canton de Hirsingue

Les villages sont reliés par de belles routes. La route de la vallée de l'Ill va d'Altkirch à Ferrette et à la frontière suisse en passant par Hirsingue, Bettendorf, Henflingen, Grentzingen, Oberdorf et Waldighoffen.

Une autre route conduit de Hirsingue à Heimersdorf où elle se scinde en deux, d'un côté vers Bisel et Seppois-le-Haut, de l'autre vers Feldbach et Ferrette. Le trajet de la vieille route de Guebwiller vers Lucelle, d'Altkirch vers le Roggenberg, qui traverse Hirsingue et de là se dirige par le Birkenhof vers Feldbach, est abandonnée depuis quelques années déjà.

Une troisième route, qui a reçu un nouveau revêtement, emprunte le vieux chemin par le Roggenberg sur un kilomètre, relie Hirsingue à la vallée du Hundsbach par Wittersdorf. Une autre encore conduit de Hirsingue à Hirtzbach et de là par Carspach, Fulleren et Mertzen, vers Saint-Ulrich et la vallée de la Largue. Environ à mi-chemin entre Altkirch et Hirsingue, une route passant par Hirtzbach, Largitzen et Seppois-le-Haut, quitte la vallée de l'Ill pour rejoindre la vallée de la Largue.

La route de la vallée de la Largue venant de Dannemarie, relie Saint-Ulrich, Strueth, Hindlingen, Friesen, Ueberstrass, Seppois-le-Bas et Seppois-le-Haut. De Seppois-le-Haut, une route va vers Pfetterhouse et de là, d'un côté vers Delle, de l'autre vers Porrentruy.

Enfin, de Seppois-le-Haut, une autre route conduit vers Folgensbourg et Bâle en passant par Bisel, Feldbach, Riespach, Waldighoffen et Steinsoultz.

§ 4 – Distances séparant les différentes communes du chef-lieu et de Seppois-le-Bas

M. J. Beck, notaire à Hirsingue, a fait dresser et publier une carte topographique du canton de Hirsingue en 1866, à l'occasion d'un procès. On donne dans ce document plus ou moins officiel la distance qui sépare tous les villages du canton de Hirsingue de son chef-lieu et de Seppois-le-Bas. D'après ce document ces distances sont les suivantes :

1. De Hirsingue à Bettendorf 2.000 mètres. – Heimersdorf, 2.200 m. – Hirtzbach, 2.800 m. – Ruederbach, 3.000 m. – Henfligen, 3.200 m. – Grentzingen, 4.550 m. – Oberdorf, 5.350 m. – Feldbach, 6.500.

– Waldighoffen, 6.500 m. – Bisel, 6.800 m. – Largitzen, 8.000 m. – Riespach, 8.000 m. – Steinsoultz, 8.500 m. – Niederlarg, 9.800 m. – Seppois-le-Haut, 9.700 m. – Seppois-le-Bas, 10.500 m. – Ueberstrass, 10.700 m. – Friesen, 11.000 m. – Hindlingen, 12.100 m. – Fulleren, 12.200 m. – Mertzen, 13.400 m. – Saint-Ulrich, 13.450 m. – Pfetterhouse, 13.800 m. – Strueth, 13.900 m.

2. De Seppois-le-Bas à Seppois-le-Haut, 800 m. – Niederlarg, 2.500 m. – Largitzen, 2.700 m. – Ueberstrass, 2.750 m. – Friesen, 3.650 m. – Bisel, 3.700 m. – Pfetterhouse, 4.600 m. – Hindlingen, 5.550 m. – Strueth, 7.250 m. – Feldbach, 7.300 m. – Hirtzbach, 7.400 m. – Heimersdorf, 8.400 m. – Mertzen, 8.800 m. – Saint-Ulrich, 8.850 m. – Riespach, 9.100 m. – Fulleren, 10.000 m. – Ruederbach, 10.800 m. – Waldighoffen, 11.900 m. – Bettendorf, 12.500 m. – Oberdorf, 13.200 m. – Henflingen, 13.700 m. – Grentzingen, 13.900 m. – Steinsoultz, 14.500 m.

Livre 2

L'époque celte

ou les plus anciens occupants

de notre région

Chapitre 1

Provenance et dénominations

des premiers habitants de cette région

La Sainte Ecriture et la tradition de toutes les nations situent en Asie le berceau de l'humanité. Dans le pays où est né le pain de froment et où l'on domestiqua les animaux sauvages, dans la plaine de Mésopotamie, au pied de la tour inachevée de Babel, les peuplades nouvellement ennemies, fuyant les désordres et la confusion des langues, émigrèrent afin de peupler la terre inhabitée.

Les premiers migrants arrivèrent donc d'Asie, empruntant le passage du Pont d'Euxin, après une longue pérégrination à travers l'Europe centrale. On les appelait les Celtes, pour les Grecs, Galates, pour les Romains, Gaulois. Ils appartenaient aux peuples indo-germaniques, tronc dont ils étaient l'une des premières branches à se détacher. Ils remontèrent d'abord le bassin du Danube où ils se heurtèrent aux Germains qui eux-mêmes avaient été repoussés par le débordement des Slaves. Les Celtes s'installèrent sur le Rhin, peuplèrent l'Alsace, le Sundgau, la Rauracie, l'Helvétie et essaimèrent en France jusqu'aux confins de l'Europe occidentale.¹

Parmi les peuplades celtes, l'une des plus importantes était celle des Séquanes dont la capitale était Besançon. Au moment de l'arrivée des Romains dans la région, conduits par leur célèbre général et écrivain Jules César, trois peuplades étaient installées : les Rauraques, les Latobrigiens et les Thulingiens, qu'on pouvait inclure dans les Séquanes ou, plus vraisemblablement — selon l'étude de mon ami érudit et trop tôt disparu L. W. Rawenez — les vassaux des Séquanes.² Le manque de repères sûrs interdit une délimitation exacte des frontières ouest et nord du territoire des Rauraques. J'estime cependant, avec assez de certitude, pouvoir affirmer ce qui suit. Les Rauraques étaient établis dans le Jura qui les séparait des Séquanes proprement dits. Tous les spécialistes s'accordent sur ce point. On considère tout naturellement, quand on désigne la frontière ouest de la Rauracie, la chaîne extérieure du Jura

¹Gfrörer. *Urgeschichte des menschlichen Geschlechtes*. P. 21. – Wiesenmann. *Zusammenhang zwischen Wissenschaft und Offenbarung*. 3e édition, pages 44-53. – Fr. v. Schlegel. *Philosophie der Geschichte*. Vienne, 1829. 2e cours. Katerkamp. *Einleitung in die Kirchengeschichte 1516 – Naturmässige Entwicklung der alten Völker*. P. 57-64. – Manz'sche *Allgemeine Realencyclopädie*. 3e édition, vol. VIII, p. 413.

²J. Caesar, *De bello gallico*, Lib. I. – Strabo, *Geographia*, Lib. IV. – Ptolemai, *Geogr. Lib. II.* – Plusieurs *Itineraria*, que l'érudit Trouillat a rassemblé dans ses compilations. – Schöpflin. *Alsatia illustrata*. T.I., lib. I. – Grandidier. *Histoire de la province d'Alsace*. T. I, p. 8, p. 294-324. – Golbery. *Mémoire sur quelques anciennes fortifications etc.* – Strobel. *Vaterländische Geschichte des Elsasses*. 1e partie, p. 11. – J. Fr. Aufschlager. *Das Elsass*. 1e partie. P. 8-26. – *L'Alsace illustrée*. Traduction de L. W. Rawenez. T. 1, p. 376-386. – Trouillat. *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*. T. 1, Introduction. – Quiquerez. *Topographie d'une partie du Jura oriental*. – Notre érudit doyen M. l'abbé Martin, directeur du lycée ('gymnase') catholique de Colmar a publié un passionnant ouvrage sur la géographie de notre région, sous le titre : *Les deux Germanie cis-rhénales*. Paris, Durand, libraire, 1863. – Il plaide sa cause avec une profonde conviction, et pourtant, à mon avis, avec une épée par trop finement acérée : les pointes de telles armes se brisent facilement.

qui inclut, dans ses limites hydrologiques et linguistiques, la vallée supérieure ouest de la Largue jusqu'à Mulhouse. Au nord s'étendent les contreforts du Jura jusqu'à Mulhouse. Le pays des Rauraques s'étendait donc en direction du nord jusqu'au Blachfeld, région qui commence à partir de la ville du même nom. En plein milieu, les cantons de Hirsingue, d'Altkirch et de Ferrette faisaient partie de la Rauracie dont la capitale, Rauracorum ou Raurica, s'étendait sur la rive gauche du Rhin, à environ deux heures en amont de la Bâle actuelle. Au nord de la Thur et au-delà vivaient les Thulingiens (plus tard appelés Thuringiens). Comme coincés entre ces derniers et les Rauraques, il y avait un peuple plus petit, les Latobrigiens. Les Rauraques et les Latobrigiens vivaient donc dans ce petit pays du milieu qui deviendra plus tard le Sundgau.

La présence celte dans notre contrée depuis les temps les plus reculés est attestée par leurs monuments funéraires. On a en effet souvent trouvé dans les alentours de Hirsingue, Heimersdorf, Largitzen et Hirtzbach des outils de pierre, des haches de fort belle facture.¹

De tels outils que le peuple prend pour des coins de foudre — Donnerkeile — (de soi-disant « pierres d'acier »), ne sont rien d'autre que des vestiges des temps gallo celtiques. Ces objets de pierre étaient destinés jadis à un usage religieux, non seulement en Gaule mais dans d'autres pays aussi. Les anciens Hébreux pratiquaient la circoncision avec un outil de pierre. Les Egyptiens ouvraient les cadavres avec un outil de pierre au moment de l'embaumement. Les Romains sacrifiaient les animaux avec une hache de pierre, d'où l'expression : "Inter sacrum et saxum".²

Ce n'est donc pas sans raisons que M. A. Quiquerez a indiqué sur sa carte topographique adjointe à son travail sur les monuments funéraires de l'ancien évêché de Bâle, la localisation d'un habitat d'origine celte près de l'actuel Largitzen.³

Chapitre 2

Mœurs, religion et langue des Rauraques

§ 1 – Mœurs des Rauraques

Une description détaillée de l'ethnie celte et du peuple rauraque en particulier me conduirait au-delà des limites que je me suis fixées.⁴ C'est pourquoi je ne ferai qu'effleurer ces thèmes. Les Rauraques, tout comme l'ethnie d'origine, étaient grands, bien bâtis et de constitution robuste. Ils avaient la peau blanche et les yeux bleus. Ils donnaient à leurs cheveux une coloration rousse et les nattaient en forme de cornes au-dessus de leur tête. Par dessus un long costume, ils portaient un manteau plus court. Ils étaient chaussés de sortes de courtes bottes. Ils étaient immuablement coiffés d'un casque effrayant aux formes animales. Ils se protégeaient à l'aide d'un bouclier rond. Au combat, ils se servaient d'une hache de guerre, d'une large épée et d'une lance.

Ils étaient pacifiques et amicaux mais aussi vaniteux et vantards, ne parlant des autres que pour s'en moquer et les mépriser. Au combat, ils étaient braves jusqu'à la témérité, dédaignant la ruse et l'embuscade. Assoiffés de gloire, ils n'acceptaient d'arracher les lauriers de la gloire à l'ennemi qu'en terrain découvert.

¹Voir l'intéressant travail de M. G. Stoffel : Antiquités du plateau séparant les vallées de l'Ill et de la Largue, dans la Revue d'Alsace. A. 1872. p. 297 etc. – Je possède quelques-unes de ces pierres trouvées sur le ban de Hirsingue.

²De nombreux jeunes historiens (à l'exemple du Danois Worsaar) pensent que les civilisations européennes s'étaient développées en trois périodes qu'ils nomment Age de pierre, Age du bronze et Age du fer. Mais cette thèse n'est pas plausible. Les premiers habitants de notre région connaissaient le fer, l'ayant apporté d'Asie. Le père originel du genre humain vivait encore lorsque apparaît Tubal-Caïn ; et celui-ci était « l'ancêtre de tous les forgerons du cuivre et du fer » (Genèse IV 22). On a découvert aussi, provenant des temps anciens, des outils de pierre à côté d'une installation à forger le bronze et le fer.

³Quiquerez. Monuments de l'ancien évêché de Bâle. Porrentruy, Victor-Michel. 1844.

⁴Ce sujet est traité en détail dans les histoires de l'Alsace de Schöpflin, Grandidier, Aufschlager, Strobel, etc. Voir aussi les recherches celtiques de Mone ; L'Abeille du Jura. Neuchâtel 1840 ; Trouillat, Monuments de l'ancien évêché de Bâle, t. 1.

En temps de paix, la chasse offrait aux hommes un succédané aux sauvages plaisirs de la guerre et permettait aux jeunes gens d'acquérir une certaine expérience. Ils traquaient les cerfs et les chevreuils au milieu de vastes marécages et de sombres futaies ou se mesuraient à mains nues aux loups, aux sangliers, aux ours ou aux aurochs. Ces deux dernières espèces, dangereuses et farouches, ont complètement disparu de nos régions aujourd'hui.

Les Rauraques se nourrissaient de fruits sauvages, de lait, de fromage et de viande. Ils appréciaient surtout la viande de porc, un animal qui prospérait tout à son aise dans les vastes forêts de hêtres de la région. Ils buvaient une sorte de bière à base d'orge. L'usage de cette boisson dont ils abusaient fréquemment, donnait lieu à de violentes disputes et à de sanglants combats.

Les enterrements étaient célébrés en toute solennité. Tout ce qui était cher au cœur du défunt, chevaux, armes, bijoux, nourriture, etc. était enterré à ses côtés. Notre Alsace présente à plusieurs endroits des tertres funéraires qui se sont conservés jusqu'à nos jours. Ceux-ci se caractérisent par leurs grandes dimensions et sont connus sous le nom de tumuli (un tumulus).

M. Tallon¹ voit un tel tumulus gallo celtique² dans un assez remarquable monticule sur le finage de Friesen, sur la rive droite de la Largue, entre Largitzen, Friesen et Ueberstrass. M. G. Stoffel conteste cette hypothèse en toute connaissance de cause en arguant que le monticule en question n'est autre que le dernier vestige des ruines de l'ancienne Larga³. Nous y reviendrons de façon plus détaillée.

§ 2 – Religion des Rauraques

Les Rauraques, comme les autres Celtes, célébraient plusieurs dieux, au-dessus desquels ils plaçaient un dieu unique et supérieur. Ils croyaient en l'immortalité de l'âme mais aussi en l'errance de l'âme après la mort.

Ils ne représentaient pas leurs divinités en image et ne leur érigeaient aucun temple. Leurs cérémonies religieuses se tenaient sur les hauteurs, au bord des sources ou des ruisseaux, mais surtout dans l'effrayante obscurité des forêts. Le chêne en particulier était pour eux un arbre sacré.

Le gui (une plante parasite aux rameaux ébouriffés et aux feuilles opposées emmêlées), qui pousse sur cet arbre, était considéré comme une plante d'où émanait une puissance mystérieuse.

Leurs prêtres étaient les druides qui élisaient à leur tête un supérieur à vie. C'était les seuls détenteurs et maîtres de tout ce qui pouvait être considéré comme une haute culture. Il y avait aussi des druidesses dont les attributions étaient nettement séparées de celles des druides. Elles allaient vêtues de blanc, et leur influence de diseuses de bonne aventure était aussi grande sur le peuple — et parfois plus — que celle des druides. Les cérémonies religieuses des Celtes étaient accompagnées de rites sinistres : dans les circonstances périlleuses, ils massacraient les humains et les offraient en sacrifice à leurs divinités. Les druides examinaient le sang et les entrailles, écoutaient les spasmes et les râles des infortunées victimes pour y lire ce qu'il convenait d'entreprendre, d'espérer ou de craindre.

Les vastes étendues boisées qui recouvraient autrefois notre région, avec leurs antiques chênes, étaient avant tout consacrées aux cérémonies des druides. Je serais fort téméraire si je voulais décrire avec précision les lieux où les anciens habitants de ce pays tenaient leurs réunions religieuses. Pourtant, je me permettrai d'exprimer sur ce point de timides présomptions. Il est admis que la croyance populaire désigne, à des siècles de distance, les lieux où les anciens païens avaient coutume de célébrer leur culte comme des endroits hantés par des esprits surnaturels. Entre Hirsingue et Largitzen, la vieille voie romaine sépare une vallée étroite et assez profonde, aux nombreuses sources et étangs, qui s'étire de Bisel à Hirtzbach. L'étroite bande de prés qui, à cet endroit, s'allonge entre les romantiques collines boisées, sombres et boisées et qui se projette sur la superbe perspective des Vosges, porte le nom de Steinbach, Steinlebach ou Steinige Bach. Ici aussi, dit-on, habitent des êtres surnaturels. On raconte à propos

¹M. Tallon séjourna plusieurs années à Hirsingue en tant que fonctionnaire français et explora toute la région, animé d'un infatigable appétit de savoir. Il a publié les résultats de ses recherches dans plusieurs publications, notamment La Revue d'Alsace (Note sur les vestiges d'antiquités à Hirsingen, 1863), p. 445-457. — Notice sur Hirtzbach, 1865, p. 165-178).

²Journal de Belfort. Reproduit dans l'Industriel alsacien de Mulhouse.

³Revue d'Alsace, 1873. Larga, p. 279 et suivantes

du Steinbach et de ses prés de sinistres histoires d'hommes intrépides, qui suivaient tranquillement la route éloignée lorsqu'une force mystérieuse ou une étrange apparition les détourna de leur chemin au point qu'ils eurent toutes les peines du monde à rentrer chez eux.

Une hauteur qui domine Hirsingue et Hirtzbach et que l'on appelle Streng ou Hohen Strenggarten sont des lieux qui est également sensée être habitée par des esprits. Un laboureur qui y fauchait du trèfle vit tout à coup, par un temps parfaitement calme, le trèfle s'agiter au loin en un fortes vagues. Effrayé, le faucheur, qui n'avait jamais rien vu de pareil, détala prestement. On raconte qu'au même endroit, une dame blanche s'était montrée, assise sur un sillon et pleurant un torrent de larmes. Cette femmes ne rappelle-t-elle pas les anciennes druidesses vêtues de blanc ? Et ce nom de "Steinige Bach", un endroit caractéristique où l'on ne rencontre qu'un sol de lehm, n'est-il pas une sombre réminiscence de l'un de ces autels de pierre (dolmen) sur lequel les druides pratiquaient leurs terribles sacrifices ?

§ 3 – La langue des Rauraques

Après les avoir assujettis, les Romains et les Germains ont en partie dépossédé les Celtes de leur langue ou l'ont en partie assimilée aux leurs. Du mélange des langues celtes et latines est née la langue romane, du mélange du celte et du german est issu le dialecte allemand (alémanique).

Grâce à une incroyable érudition, plusieurs spécialistes de l'antiquité ont entrepris de reconstituer une sorte de dictionnaire celte.¹ Mais toutes les tentatives de ce type ont rencontré d'inévitables écueils qui les ont fait échouer. Tout d'abord nous ne disposons pas du moindre document composé par un auteur celte : leurs lettrés ont systématiquement évité de consigner par écrit quelque forme que ce soit de leur science ou de leur poésie. Deuxièmement, il n'est pas du tout évident que les différentes lignées celtes pratiquaient une seule et même langue.

Je ne prétends pas que les plus anciens habitants de notre pays n'aient pas laissé derrière eux des traces identifiables de leur langue. Plusieurs noms propres sont reconnus comme d'origine gallo celtique, par exemple "Largue", "Ill", "Rhin", etc. On a l'habitude de désigner aussi comme vestiges de la langue celte les mots dont les racines ne se retrouvent ni dans le latin, ni dans le vieil allemand. Se référant à ces principes, l'auteur d'un remarquable livre sur l'antiquité du Jura suisse considère comme mots celtiques les expressions populaires suivantes : Tatte, père ; Memme, mère ; Awe, eau ; Cal, bonnet ; Beschatt, fille.² Sur la base des mêmes règles, M. Graf tient pour réminiscences du celtique les mots suivants tirés de la langue populaire de notre contrée : Benne, voiture ; gaitsche, irriguer ; Gosche, bouche ; hocke, s'asseoir ; gumpe, sauter ; Husche, raclée ; keie, tomber ; Kreesch, le son ; kivig, rancunier ; kittere, pouffer de rire ; lose, écouter ; luege, regarder ; Muni, taureau ; niehle, fouiller ; plenne, pleurer ; Waidling, barque.³

On me permettra d'ajouter à ces mots quelques autres expressions courantes à Hirsingue, qui se rattachent aux premières par les mêmes liens de parenté : dalwa, creuser ; Gager, caqueteur ; Gratta, panier rond et haut ; grine, pleurer à chaudes larmes (plenne est surtout employé pour les pleurs sans conviction) ; Hiane, poignée ; Kaïb, anima mort déjà en putréfaction ; Zaïna, panier long ou rond mais bas ; Zwahle, serviette.

Chapitre 3

¹Entre autres Bullet, Mémoires sur la langue celtique, 1754-1759, trois volumes in folio ; Mone, Celtische Forschungen zur Geschichte Mitteleuropas. Fribourg, 1857.

²"L'Abeille du Jura". Recherches historiques, archéologiques et topographiques sur l'ancien évêché de Bâle. Neuchâtel, 1840. T.I, p. 25 et 26.

³Mathias Graf. Geschichte der Stadt Mülhausen und der Dörfer Illzach und Modenheim. Mülhausen, 1819. P. 11 et 12.

Le destin des Rauraques

§ 1 – La lutte entre les Séquanes et les Eduens

L'histoire ancienne des Séquanes et des Rauraques se perd dans le lointain comme une vague forme dans la brume. Nos meilleurs renseignements, nous les devons au fier Romain Jules César qui vainquit ces peuples et les fit passer sous son joug. Il nous dépeint en langue classique leur pays, leurs mœurs et coutumes et leur défaite¹.

Deux partis principaux, d'un côté les Eduens, de l'autre les Séquanes dominaient les Gaulois déchirés en une multitude de factions. Les deux partis cherchaient à contrôler le pays. Pour être plus sûrs de l'emporter, les Séquanes appelèrent à la rescousse les Germains qui occupaient alors l'autre rive du Rhin. Forts d'environ 15 000 hommes, ceux-ci envahirent aussitôt la Gaule et... de bon cœur. Leur chef se nommait Arioviste. Les Eduens furent battus. Mais le succès fut cuisant pour les Séquanes. Incapables de se débarrasser de leurs alliés devenus oppresseurs, ils durent abandonner la troisième partie de leur territoire, le Sundgau.

§ 2 – L'émigration des Rauraques et des Helvètes

Les Helvètes prirent la décision de plier bagages et de s'enfoncer dans le cœur de la Gaule, à la fois pour mettre de la distance entre eux et un peuple germain hostile, et pour s'installer dans un pays plus fertile, au climat plus clément. Ils invitèrent leurs voisins, les Rauraques, les Latobrigiens et les Thuringiens (donc les habitants du Sundgau) à prendre part à cette émigration. Ils s'associèrent volontiers à cet hardi projet et se joignirent aux Helvètes. Il y avait en tout 23.000 Rauraques, 14.000 Latobrigiens, 36.000 Thuringiens et 32.000 Boiens.

Afin que personne ne se sente l'envie de retourner sur ses pas, ils mirent le feu à leurs maisons, leurs villes et leurs villages. Ils firent monter les femmes et les enfants sur des voitures qu'ils chargèrent de leurs biens les plus précieux et de vivres et prirent la route pleins d'espoir.

Jules César entendit parler de cette fuite des Helvètes, des Rauraques et de leurs alliés. Il se précipita à leur rencontre avec ses soldats aguerris et leur bloqua le col qu'ils voulaient emprunter près de Genève. Les migrants cherchèrent alors un autre passage à travers les montagnes du Jura. La longue colonne se frayait pesamment un chemin à travers l'étroite passe. Quatorze jours durant, les voitures des Romains leur collèrent aux talons. Ils se rencontrèrent enfin aux abords de la ville de Bibracte.

Les Celtes, qui n'avaient plus alors d'autre patrie, se battirent devant leurs femmes et leurs enfants avec le courage des héros. Tout autre adversaire que César et ses légions habituées à la victoire aurait dû fléchir devant eux. Les légionnaires les égalèrent en bravoure et firent preuve de plus grandes qualités militaires.

Lorsque César se rendit enfin maître du sanglant champ de bataille, il fondit sur ceux qui s'étaient réfugiés derrière le mur formé par les chariots. C'est là que se déroula un nouveau massacre, auquel les femmes et les enfants, dans une attitude dignes de leurs maris, prirent une part active jusqu'à ce qu'ils s'effondrent, épuisés, sur les cadavres d'innombrables Romains abattus à l'arme blanche ou transpercés d'une flèche. La tuerie avait duré de l'aube jusqu'à tard dans la nuit.

Ceux qui échappèrent aux armes romaines et qui, paniqués et gémissants, cherchaient leur salut dans la fuite furent livrés par les peuplades gauloises au vainqueur. On dénombra 110.000 blessés qui implorèrent grâce à genoux. César attribua une ville aux Boiens dans le pays éduen. Il ordonna aux autres de retourner dans leur pays d'origine, de reconstruire leurs villes et leurs villages. Et il ajouta qu'il ne voulait pas faire d'eux des esclaves mais des alliés et des vassaux de Rome. Le rusé général avait dans l'intention de faire défendre la frontière du Rhin par les Helvètes, les Rauraques, les Latobrigiens et les Thulingiens contre les Germains, au profit de l'empire romain.

¹Julii Caesaris, Commentariorum de bello gallico, libri VIII.

§ 3 – La chute d’Arioviste

La défaite des Helvètes et de leurs alliés avait porté au plus haut la réputation des légions romaines dans toutes les provinces gallo celtiques. Cela n’empêcha pas Arioviste de persister dans ses honteuses exactions, non seulement à l’égard des Eduens qu’il vainquit mais aussi contre les Séquanes qui l’avaient appelé à l’aide. Après avoir annexé le tiers de leur pays, il exigea d’eux un second tiers. Les Séquanes se réconcilièrent alors avec les Eduens et les deux partis se tournèrent vers César, lui demandant instamment une protection contre les Germains. Ravi, le général romain donna volontiers suite à cette demande. Pendant les quatorze années de son séjour en Séquanie, Arioviste ne cessa de renforcer ses troupes par des auxiliaires venus d’Outre-rhin, au point que son armée atteignit 120.000 hommes. Il rejeta avec arrogance les propositions de compromis du général romain de sorte qu’il fallut trancher le différend sur le champ de bataille. Malgré leur bravoure, les Germains furent battus et atteints à leur tête. Arioviste pris la fuite avec les petits chars que le glaive romain n’avait pu atteindre et retourna dans son pays après avoir franchi le Rhin. L’histoire n’a plus fait mention ensuite de ce fier meneur de hordes réduit à plus d’humilité. Ceci advint en 58 avant la naissance du Christ.

Les savants se sont beaucoup querellés sur le lieu supposé de cette bataille si riche de conséquences pour notre pays. César ne l’a décrit que très vaguement, en indiquant son éloignement par rapport au Rhin. Et même cette précision se fait vague quand certains manuscrits anciens indiquent 5 milles, d’autres 50...¹

De nombreux historiens réputés affirment qu’Arioviste a été battu en Alsace, d’autres dans le Fribourgeois. Selon Trouillat, Bautren et Quiquerez, le champ de bataille doit se trouver non loin de Tourgenan, près de Porrentruy.² Si cette hypothèse était vérifiée, il serait fort à parier avec H. Quiquerez³ et H. Trouillat⁴ qu’Arioviste a traversé notre région, remontant l’Ill et la Largue avec son armée, pour se rendre sur le lieu où il devait être vaincu par la stratégie romaine.

La chute de l’arrogant Arioviste libéra les Séquanes et les Eduens de la domination des Germains mais les obligea à plier la nuque sous le joug des Romains. En pure perte, les Rauraques et les Séquanes s’allièrent six ans plus tard avec le reste des tribus gallo celtiques dans leur révolte contre Rome. Toute tentative de soulèvement se heurta à la volonté de roc de l’habile César. Leur pays était et restait une province romaine.

¹Le mémoire que j’ai devant les yeux (Paris, Panckouke, 1839), suit les manuscrits de la deuxième catégorie qui reposent sur les arguments les plus convaincants.

²Trouillat, Monuments de l’histoire de l’ancien évêché de Bâle, Introd. XVIII-XXXI. – L’abbé Vautrety. Porrentruy, chez Victor Michel, 1863, t. 1, p. 171-191. – Quiquerez, Monuments de l’évêché de Bâle – Le Mont Terrible avec notice historique sur les établissements des Romains dans le Jura bernois. Porrentruy, Michel, P. 93-165. – Quiquerez, Topogr. d’une partie du Jura oriental. Porrentruy, Michel, 1864, p. 17.

³Quiquerez, le Mont Terrible, p. 123.

⁴Trouillat, Mon. de l’hist. de l’ancien évêché de Bâle. Introd. p. XXVI.

Livre 3

La période romaine

Chapitre 1

Les limites de la Rauracie sous les Romains

Après leur défaite à Bibracte, les Helvètes et leurs alliés furent contraints de retourner vers leur patrie pour y reconstruire leurs maisons, leurs villages et villes et notamment leur capitale Rauracum. À cette époque déjà, on avait cessé de faire la distinction entre Rauraques, Latobrigiens et Thulingiens : on désignait les trois tribus sous le vocable commun de Rauraques. La Rauracie a ainsi connu sous la domination romaine une plus grande expansion qu'à l'époque celtique.¹

Sous l'empereur Auguste, la Rauracie fut annexée à la province de la Germanie supérieure – *Germania superior* – et placée, avec les Séquanes sous l'autorité du même gouverneur. Cela explique pourquoi la Rauracie fut souvent confondue avec la Séquanie. Un découpage plus tardif, au III^e siècle, mais peut-être aussi au IV^e siècle, rassembla l'Helvétie, la Rauracie et la Séquanie en une nouvelle province appelée *Maxima Sequanorum*, capitale *Vesontio* (Besançon). Cette organisation subsista jusqu'au déclin de la domination romaine en Gaule.²

La Rauracie englobait du temps de Rome toute la vallée et le bassin de l'Ill et la rive gauche du Rhin depuis l'Aar jusqu'à la frontière sud du pays des Triboques, c'est-à-dire jusqu'à la ligne qui sépare aujourd'hui la Haute-Alsace de la Basse-Alsace. L'évêché de Bâle a conservé ces mêmes limites et fut inclut dans l'archevêché de Besançon jusqu'à la Révolution française.

La capitale de la Rauracie, *Augusta Rauracorum* (ou *Rauricocum*) fut naturellement dotée d'un temple, d'un théâtre et de tout ce qui faisait le luxe d'une ville de province romaine.

Chapitre 2

La ville de Larga près de Largetzen

Deux bons ouvrages assez anciens consacrés à notre pays à l'époque romaine parlent d'une ville comme d'un lieu de grande importance au bord de la route qui va d'Epomanduodurum (Mandeure) au pays des Rauraques, ville à laquelle ils donnent le nom de Larga.³

À en croire les importantes explications de M. Stoffel sur la ville, le doute en ce qui la concerne n'est plus permis.⁴ Je ne pus que citer ici, en une brièveté contrainte, les articles de ces érudits.

En descendant le chemin qui va de Largetzen à Friesen, on remarque à gauche un monticule nettement visible que les habitants des alentours appellent "Goldigberg". C'est là, disent de très anciennes légendes, que des trésors sont gardés en de mystérieuses cachettes. C'est là qu'apparaît certains jours une dame vêtue de blanc et portant de longs cheveux qu'elle peigne avec soin vers midi. C'est là que

¹Trouillat, *Monuments*, T. I. *Introd.* p. XLII et s.

²Trouillat, 1, c. p. XLIII.- Ch. Martin, *Les deux Germanies cis-rhénales*, p. 81-83.

³*Itinerarium Antonini Augusti.- Tabula theodosiana.-* Trouillat, 1. c. T. I. p. 4, 5.- Ed. Clerc. *Franche Comté à l'époque romaine.- L'abbé Bouchev. Recherches historiques sur Mandeure (Epomanduodurum)*. Besançon 1862 T.1. p. 45.

⁴*Revue d'Alsace* 1873, p. 279-283.

se laisse surprendre la merveilleuse musique de quelques voix cristallines venues d'on ne sait où. Au crépuscule, de brillantes boules de lumière (des feux follets) se meuvent tantôt de haut en bas, tantôt flottent et errent de gauche à droite. C'est là qu'on a trouvé à même le sol des trésors qui disparaissent aussitôt que des mains tremblantes se tendaient pour les ramasser, etc. Tous ces contes merveilleux qui convergent en ce lieu ne peuvent que captiver l'attention du chercheur sérieux, car comme le dit le dicton : "Une légende, un fait".

En examinant de plus près cette ville en apparence sans existence, on est surpris par la masse de vestiges antiques, que l'on exhume, des tuiles au bord relevé, des fragments de poterie, des pavés, des débris de métal, des morceaux de tuf et autres pierres totalement étrangères à notre région. Dès que l'on fouille la terre, on découvre la cendre mélangée à tous ces débris, signe indéniable qu'un incendie dévastateur s'est abattu sur la ville et que l'on foule un sol sur lequel étaient bâties des maisons. Dans les environs, on remarque que deux vieilles routes, aujourd'hui disparues, se croisaient à cet endroit. Dans les temps anciens comme de nos jours, les routes militaires et commerciales se rencontraient tout naturellement dans les villes. On en reparlera.

Quelle était donc cette ville depuis longtemps disparue, qui étale devant nous ses cendres ? C'était, et ne pouvait être que la ville romaine de Larga. Construite au bord de la route qui conduisait d'Epomanduorum à Kembs et Augusta Rauracorum, elle était bâtie tout près de la rive droite de la Largue, c'est-à-dire du ruisseau d'où elle tire son nom ou à qui elle a donné son nom et ce nom s'est transmis au village tout proche de Largitzen.

Ce siècle a vu la découverte de pièces de monnaie romaines (entre autres une pièce d'or de l'empereur Néron), d'une épée, d'éperons et de boutons de bronze et divers autres objets qui tous ramènent à l'époque romaine. Il y a vingt ans, un habitant de Friesen, Herzog, a trouvé là une cassette remplie de poterie fine. Tous ces vestiges furent malheureusement dilapidés sans remords. Seule une statue de bronze représentant un veau, trouvée ici il y a cinquante ans environ, est conservée au musée de Saint-Germain à Paris.

M. Stoffel entreprit en 1869 de nouvelles fouilles, rigoureuses, au Goldigberg. Il fit creuser plusieurs tranchées dans la colline jusqu'au niveau du champ limitrophe et partout l'on trouva la même terre mélangée de cendre et les mêmes fragments de vaisselle de terre cuite. Dans le fond du vallon, la Heerstrasse (voie romaine ou route des armées) est remplacée par une ruelle pavée qui se dirige vers le lieu où le Largitzenbach se jette dans la Largue et où il devait y avoir un pont. On y trouve aussi, au fond du ruisseau, un pavage de pierres taillées nettement reconnaissable, bien qu'abîmé. Il s'agissait peut-être d'une rue de traverse. Il n'y a plus de pierres de taille ni de pierres d'angle. Ce qui s'explique facilement par le fait qu'il n'y a pas de carrières dans toute la région et que les habitants des villages environnants ont largement profité des bons matériaux de construction dans les ruines de la ville dévastée.¹ Ainsi donc le Goldigberg désigne cet emplacement entre Largitzen, Uberstrass et Friesen, sur la rive droite de la Largue où jadis prospérait Larga la romaine. Si ses habitants qui admiraient peut-être avec un sentiment de vain orgueil leurs maisons au goût tapageur près de la voie romaine, pouvaient revenir et voir ce qu'il est advenu de leurs demeures, cette vision les guérirait définitivement de leur vanité.

En attendant, les traces de la ville de Larga ne s'étendent pas seulement sur la colline du Goldigberg proprement dite mais aussi sur le lieu-dit limitrophe que l'on appelle Wallisberg et Murenmatten.² M. Stoffel pense que le nom de Goldigberg ne provient pas de Gold (or) comme le veut la croyance populaire, mais de "collis" (colline, contraire de vallis, vallée). De sorte que nous sommes en présence d'une verbosité (berg = berg – montagne ou Berg = Hügel – montagne = colline) ce qu'il n'est d'ailleurs pas rare de rencontrer ailleurs. Les racines latines "collis" et "vallis" conviennent parfaitement aux ruines d'une ancienne ville romaine. La dénomination Murenmatten ne provient peut-être pas de l'expression populaire "Muehr" (boue) mais d'un mot latin (mures ? murus ? etc.).

¹ Revue d'Alsace, 1873

² Voir l'excellent travail de M. G. Stoffel : Dictionnaire topogr. du Haut-Rhin, Paris, Impr. impériale, 1868, p. 102, 125, 205.

Les résultats de M. Stoffel au terme de ses fouilles sur le Goldigberg lui ont permis d'émettre l'hypothèse selon laquelle la colline a été remblayée de main d'homme seulement après l'incendie de la ville de Larga. Cela me semble hautement plausible mais il n'est plus possible de déterminer la date et les causes de cet événement, après les nombreuses tourmentes qui se sont abattues sur la région.

Chapitre 3

Souvenirs romains à Hirsingue

Hirsingue et ses alentours étaient habités déjà à l'époque celtique. Ils l'ont été d'autant plus sous la domination romaine. Tant de siècles se sont succédés sur leurs tertres funéraires qu'il serait vain de chercher une indication plus récente à leur sujet. Je dois me contenter d'évoquer quelques rares traces de leur présence passée.

Tout comme Larga protégeait la vallée de la Largue, Hirsingue, située au confluent des vallées de l'Ill et du Feldbach, possédait son enceinte fortifiée, un château (castel ou burg) ou une place forte érigée en vue de la protection des deux vallées. Ce castel était situé au bord de la voie romaine, sur la rive droite du Feldbach, en un lieu où l'eau et la nourriture des chevaux étaient abondants, conformément aux principes essentiels de l'art romain du campement retranché.¹ Ce castel se trouvait à l'emplacement de l'actuelle chapelle du cimetière appelée Garner. Cette petite église ne remonte qu'au Moyen âge mais ses murs de fondation sont manifestement beaucoup plus anciens et les pierres sont assemblées au mortier romain. Plusieurs fois, les ouvriers qui creusaient le sol aux environs du cimetière ont rencontré des restes particulièrement solides de bâtiments disparus. Le terrain qu'occupent actuellement l'église et le cimetière s'appelaient autrefois "die Burg" (le château), un nom qui désigne souvent l'emplacement, jadis, d'un castel ou d'une fortification romaine.²

À plusieurs reprises, notamment en 1861, on a trouvé dans le Feldbach, à l'endroit où il baigne Hirsingue, une notable quantité de fragments de tuiles romaines. Un indice certain que les habitations avaient été bâties au bord du ruisseau à l'époque romaine.

Près des maisons qui s'alignent aujourd'hui du sud au nord, le long de la route à partir de la mairie et dans les potagers avoisinants, on est tombé aussi, à quelques pieds de profondeur, sur divers objets datant de l'antiquité, de la cendre et du charbon de bois, des fragments de tuiles, des pierres de taille, des ustensiles de fer, etc. Autant de preuves de l'existence d'habitations jadis dévastées par le feu.

Des légendes parlent de vieilles maisons sur la rive droite de l'Ill, tout près de la voie romaine, au pied du Breitholz. Et effectivement, on y a trouvé récemment des quantités de beaux fragments de tuiles romaines.³ Sur la hauteur qui domine Hirsingue et Hirtzbach, aux lieux-dits "Fristenhurst" et "Hohe Strenggarten", on découvre sur plusieurs champs des traces de constructions romaines, notamment des murs de fondation et des tuiles. Le 23 mai 1872, des ouvriers déterrèrent à proximité du Fristenhurst, au bord du chemin de Heimersdorf à Hirtzbach, à la limite du ban de Hirtzbach, 80 pièces de monnaie romaines parmi lesquelles l'une des premières qui nous soient parvenues du II^e siècle.⁴

Dans la vallée du Steinbach (dans le langage populaire, Steinlebach ou Steinige Bach), on découvrit, de même qu'au Hohe Strenggarten, des traces d'anciens bâtiments disparus.⁵ Les comtes de Montjoie possédaient une belle collection de pièces de monnaie romaines trouvées à Hirsingue et dans ses proches environs, témoins de la présence des Romains dans notre contrée. Nous reviendrons plus tard sur la perte de cette collection numismatique.

¹On trouve les règles de l'art du campement romain rassemblées avec érudition dans l'œuvre de M. Quiquerez : Le Mont Terrible avec notice historique sur les établissements des Romains dans le Jura bernois.

²Tallon, Revue d'Alsace, 1863, p. 449, 450.- Quiquerez, Le Mont Terrible, p. 3.

³M. Tallon, Revue d'Alsace, 1863, p. 451.

⁴M. Arthur Engel a dressé un intéressant catalogue de ces pièces, à la demande de M. Stoffel. Ce dernier en l'a communiqué aux lecteurs de la Revue d'Alsace, 1872, p. 300-306. L'une de ces monnaies est en argent, les autres en bronze. Environ le quart d'entre elles est en bon état de conservation. Les autres sont usées.

⁵Revue d'Alsace 1863, p. 453.

Chapitre 4

Traces d'antiquités romaines dans la région de Hirsingue

§ 1 – Vestiges romains à Hirtzbach

La chapelle Saint-Léger (ou Saint-Léodégar), à environ un bon quart d'heure à l'ouest de Hirtzbach est tout ce qui reste d'une paroisse du même nom disparue et dont il sera encore question plus tard. On y entrepris des fouilles en 1865. À proximité d'ossements dont on parlera plus tard, on trouva, en égalisant la terre au sud de la chapelle, une vingtaine de fragments de tuiles romaines et autant de morceaux de poterie portant de jolies cannelures et au bord élégamment relevé. M. Tallon, qui a rédigé un article sur cette trouvaille, ajoute que de tels vestiges de tuiles rouges, sont des preuves irréfutables de l'existence d'habitations gallo-romaines.¹ Encore situé sur le ban de Hirtzbach, à un petit quart d'heure de Saint-Léodégar, se trouvait autrefois un château ou manoir, le Bergacker dont le souvenir ne se perpétue plus que par une statuette de madone fixée à un chêne, par une source proche et par une légende. On raconte à son propos d'effrayantes histoires de la "dame du Bergacker" qui sévirait de façon peu rassurante à cet endroit. On y découvre aussi des fondations de bâtiments anciens aujourd'hui entièrement disparus et des fragments de poterie romaine.² Il y a quelques années, alors qu'on travaillait à la réfection d'un chemin, on découvrit une route recouverte de gravier qui allait vers le Bergacker, ce dont témoigne aujourd'hui encore un ouvrier qui avait travaillé là à ce moment.

§ 2 – Fulleren

À un quart d'heure environ du Bergacker, mais sur le ban de Fulleren, se trouvait jadis le village de Rueslisbrunn, Ruschburn ou Rossburn, aujourd'hui disparu. Là aussi s'était établie une colonie romaine comme en témoignent les briques, tuiles et morceaux de poterie brisée, trouvés dans les alentours de la source du Ruschburn par M. Stoffel. La légende raconte que le son argentin d'une cloche monte parfois de la source en question. La dame ensorcelée qui hante ce lieu attend son libérateur sous la forme d'une grande grenouille dorée. Etc.

§ 3 – Largitzen

Près de la route de Hirtzbach à Largitzen, sur la droite, à une centaine de pas au dessus de la Grenzele (métairie), sur le territoire de Largitzen mais tout près de la limite du ban de Hirtzbach, se trouve le lieu-dit Golden. On y trouva une hache de pierre, plusieurs tuiles romaines et une telle quantité de vaisselle de terre brisée qu'on pourrait supposer qu'il existait là, à une époque reculée, un atelier de potier.³

§ 4 – Heimersdorf

À Heimersdorf comme à Hirsingue, on a souvent trouvé des outils de pierre de la période celte. Si ces deux endroits étaient habités avant l'arrivée des Romains, ils l'étaient d'autant plus après leur venue, car s'ils n'ont pas peuplé notre pays eux-mêmes, ils ont favorisé l'accroissement de sa population. Comme le "château" (Burg) de Hirsingue protégeait la voie romaine du côté nord, le "burg" ou castel qui se trouvait à Heimersdorf en assurait la sécurité au sud. Un document de 1336 indique que Guillaume II, seigneur de Montjoie ou Moron avait reçu de l'archiduc Rudolph la "tour et le château" de Heimersdorf.⁴ Cette dénomination traditionnelle de Burg indique l'existence dans le passé d'un castel romain.

¹Courrier du Bas-Rhin, 3 août 1865. Reproduit dans la Revue d'Alsace, 1872, p. 307, 308.

²D'après M. Stoffel dans la Revue d'Alsace, 1872, p. 308.

³Les notes ci-dessus sur les Bergacker, Ruchburn et Golden sont empruntés à l'article que M. Stoffel a publié sous le titre : Antiquités du plateau qui sépare les vallées de l'Ill et de la Largue, avec une carte topographique.

⁴Essai sur l'histoire de la maison et baronnie de Montjoie, par M. l'abbé Richard. Besançon, 1860, p. 26.

Chapitre 5

Chemins et voies romains à travers le canton de Hirsingue

Les Romains construisaient des routes si durables et solides qu'elles pouvaient défier toutes les tempêtes et même le temps. Certaines étaient recouvertes de pierre de taille. D'autres étaient comme couvertes de dalles ou bien de gravier. D'autres encore étaient reliées par des ponts. Etc. Toutes cependant étaient bordées tous les milles, de bornes qui indiquaient leur point de convergence, le pilier doré qui se dressait sur le marché de Rome. L'administration des routes à Rome était à la charge de divers intendants (Censores), de jurés (Tribuni) et des architectes (Aediles). Mais dans les provinces elle était placée sous l'autorité des proconsuls et des présidents. Plus un empereur avait à cœur de faire améliorer les routes, plus il s'attirait honneurs et louanges. Le premier à porter ainsi ses efforts vers l'Alsace était indiscutablement Marcus Bipsanius Agrippa, le gendre de l'empereur Auguste. Sa charge consistait à s'occuper des routes de Gaule. Il fit notamment construire la route de Vesontio (Besançon) au Rhin, celle qui par conséquent traversait l'Alsace, environ en 20 avant Jésus-Christ, 733 ans après la fondation de Rome.¹

L'une des principales routes militaires romaines en Gaule était cette route qui partait de Lyon et qui, par Besançon et Mandeure vers la Rauracie et le bord du Rhin, conduisait à cette célèbre frontière séparant l'empire du pays des Germains. Elle était de ces routes de première catégorie que l'on appelait impériale, prétorienne, consulaire, militaire ou postale. Recouverte d'un enrobage semblable à celui de nos chemins de fer actuels, elle allait tout droit, était faite de trois couches différentes, dont une du meilleur sable, et avait une largeur d'environ six mètres. Elle était bombée au milieu pour faciliter l'écoulement de l'eau dans les fossés creusés des deux côtés.²

Venant de Fêche-l'Eglise et de Delle, après avoir laissé Courtelevans à sa droite et Le Puix à sa gauche, notre magnifique route passait sur le chapelet de collines qui séparait la Séquanie de la Rauracie. Puis elle plongeait, au nord de l'actuel pèlerinage de Grünwald, dévalait dans la vallée de la Largue et passait la Largue entre Uberstrass et Friesen. De là, elle traversait la ville de Larga aujourd'hui disparue, sur la rive droite de la Largue, se dirigeait ensuite vers le nord, non loin de l'actuel Largitzen, vers le grand massif boisé sur les hauteurs, entre Largue et Ill, et traversait, dans l'ombre, trois étroites petites vallées et notamment la charmante petite vallée du Steinbach. À plusieurs endroits, cette forêt offre une vision saisissante du chef d'œuvre romain. De voir cette route à la chaussée surélevée, contre laquelle les éléments destructeurs, la végétation, ses arbres envahissants, ses buissons étouffants, les intempéries, leurs averses et leurs tourbillons de neige qui lui livrent bataille en vain depuis presque 2000 ans, on ne peut que rester pensif, muet d'admiration devant l'énergie du peuple romain capable de mener à bien un ouvrage aussi grandiose, aussi coûteux et aussi durable.

Sortie de la forêt, notre route passait sur la crête de la colline appelée Himmelspurg en direction de Hirsingue et constitue à présent, très modestement, un important tronçon du chemin vicinal qui conduit à Largitzen. Et après qu'elle ait laissé à sa droite Heimersdorf et Hirtzbach, au loin à gauche, elle descendait assez roidement dans la vallée du Feldbach, juste à l'endroit où elle converge avec la vallée de l'Ill et où se trouve Hirsingue. Elle passait le Feldbach dans le fond de la vallée et traversait Hirsingue au pied du Bahnhofberg. J'ai eu la joie et la surprise d'observer et d'admirer un vestige, effacé par les siècles, de cette fameuse route romaine, à Hirsingue même, en juin 1875. Au milieu de la rangée de maisons qui part de la mairie et longe la route, on avait en effet démoli un vieux bâtiment et commencé de creuser la cave assez profonde d'une nouvelle maison lorsqu'on parvint soudain, à une profondeur d'environ un mètre et demi, à de nombreux ossements sous lesquels se trouvait le soubassement de la voie romaine. Il se composait d'une couche de mortier haut de presque deux pieds³,

¹Geschichte und Beschreibung des Elsasses und seiner Bewohner von den ältesten bis die neuesten Zeiten (von Billing), Bâle 1782. P. 44, 45.

²Recherches historiques sur Mandeure (Epomoduodurum), par l'abbé Bouchey. Besançon 1826. T. 1, p. 37, 38.- L'Alsace romaine par A. Costa. Mulhouse 1859. p. 27, 28.

³60 cm environ (Ndt).

pour lequel on avait utilisé un sable très fin et qui était si dur qu'il a fallu le percer à l'aide de solides outils et de gros efforts. Quatre ans auparavant, alors qu'on faisait de semblables fouilles à proximité de la maison, côté ouest, on trouva un semblable mortier. Les maisons du côté droit de la route de Heimersdorf à Bettendorf se trouvent par conséquent en partie sur l'ancienne voie romaine, en partie tout contre. Une recherche topographique précise m'a d'ailleurs convaincu qu'aucune autre direction ne pouvait avoir été suivie que celle déjà décrite, sans un détour inutile, ce que les Romains cherchaient toujours à éviter.

De Hirsingue, la voie romaine traversait l'Ill toute proche, à l'endroit où l'on construisit en 1875 le nouveau pont. De l'autre côté de l'Ill, notre route s'élevait doucement sur la pente au nord de Bettendorf. Elle laissait à cet endroit, à une distance d'un quart d'heure et, trois kilomètres à l'est de Hirsingue, à la rencontre des bords de Hirsingue, Bettendorf et Schwoben, en retrait de Knoeringue et de Willer, se dirigeait vers l'est, vers Augusta Rauracorum et vers le nord, par Tagsdorf, vers Kembs.

À côté de cette importante voie militaire Mandeure-Augusta Rauracorum, plusieurs chemins de moindre importance sillonnaient, à l'époque romaine déjà, la région de l'actuel canton de Hirsingue. La route que traversait la ville romaine de Larga en direction de la vallée de la Largue suivait la rive droite de la Largue vers Dannemarie¹ d'un côté, de l'autre passait près d'Uberstrass, Seppois-le-Bas, Seppois-le-Haut et Niederlarg² vers Courtavon, Levoncourt et Porrentruy.³ Un autre chemin conduisait de Hirsingue vers la colline, aujourd'hui Altkirch, à l'église Saint-Christophe⁴ (Saint-Morand) à travers la vallée de l'Ill pour s'engager dans la vallée du Hundsbach où elle rejoignait à Tagsdorf la grande route de Larga à Kembs.

Un troisième chemin allait de Hirsingue à Vieux-Ferrette par Heimersdorf et Feldbach. Enfin, une route remontait la vallée de l'Ill vers Saint-Blaise, par Bettendorf, Henflingen, Grentzingen, Oberdorf et Waldighoffen. Ces deux dernières routes mettaient Hirsingue en relation avec la grande voie qui allait de Porrentruy à Augusta Rauracorum et Kembs par Levoncourt, Winkel, Raedersdorf et Saint-Blaise.

Si l'on tient compte du grand nombre de routes dont il est question ici et qui se rencontraient à cette époque à Hirsingue, on en conclut que ce lieu était un comptoir romain d'une relative importance.

De toutes ces routes, la plus remarquable est de loin, je le rappelle, celle de Mandeure à Augusta. Comment un cœur sensible ne saurait-il regarder ou fouler cette route sans être profondément remué au souvenir des premiers envoyés de la Gloire de Dieu, les premiers adeptes de l'Évangile, venus dans notre pays par ce chemin pour le guérir par leur présence remplie de la Grâce et pour gagner le ciel ?

Chapitre 6

L'introduction de la religion chrétienne en Rauracie

Les routes construites sous l'occupation romaine furent utilisées par la Providence pour faire accéder à la religion chrétienne tous les pays en relation avec la Rome païenne.⁵ Du vivant même des apôtres, la religion chrétienne fut introduite dans notre région. Les plus anciennes traditions de nos pieux ancêtres sont unanimes sur ce point. Ainsi, plusieurs historiens ont entrepris tout récemment de prouver par des analyses minutieuses l'origine apostolique de communautés chrétiennes dans les pays gallo-romains, et tout particulièrement en Rauracie et en Alsace.⁶

« Une vieille légende, indique le savant Jos. Schneller, dit que Materne, envoyé par saint Pierre, a proclamé l'Évangile aux Rauraques ». ⁷ Cette légende est rapportée ainsi par le très pieux Könishofen : « Ainsi donc, saint Materne et ses deux compagnons Eucharrien et Valérien, qui étaient prêtres, furent

¹Stoffel, Dictionnaire topogr. du Haut-Rhin, p. 74.- Du même auteur, Revue d'Alsace 1763, p. 281

²Ibidem

³Quiquerez, Topographie d'une partie du Jura oriental, voir la carte jointe.

⁴Der heilige Morand, de Fr. J. Fues, Altkirch, 1863, 2e édition, p. 24.

⁵Hiemer, die Einführung des Christenthums in den deutschen Landen. Schaffausen, 1857-1861, 1e partie, p. 43

⁶Fr. X. Schwartz indique plusieurs de ces écrivains dans son "Populären Kirchengeschichte des Elsasses", 1er t., p. 24 et 25.

⁷Die Bischöfe von Basel. Eine chronolog. Nekrolog. Zug, 1830

envoyés par saint Pierre en mission en pays allemand au bord du Rhin... Venant en Haut-Alsace de Rome, saint Materne et ses deux compagnons se mirent ainsi à prêcher au peuple dans foi dans les Ecritures ».¹ Un fait subsiste des vieilles légendes relatant l'activité apostolique de saint Materne, à l'authenticité incontestable, au moins pour ce qui est du noyau : l'enseignement de Jésus a été propagé dans notre région par des envoyés de saint Pierre. La foi ne se propagea pourtant d'abord qu'avec beaucoup de difficulté.

Car il lui fallait mener les plus durs combats, d'un côté contre les préjugés profondément enracinés du druidisme, de l'autre contre le culte de la Rome païenne puissamment soutenue par l'Etat.

À l'origine, les premières familles chrétiennes de Rauracie étaient placées sous l'autorité des évêques de Lyon. Selon les premières chroniques et légendes, saint Irénée, pasteur de cette ville citée, devait avoir envoyé saint Pantalus à Augusta Rauracorum comme premier évêque des Rauraques.

Chapitre 7

Destruction de la ville de Larga et déclin de la domination romaine en Rauracie

Le peu de vestiges qui signalent l'emplacement de Larga apportent la preuve qu'elle fut dévorée par les flammes.² Mais à quelle époque a eu lieu cette terrible destruction ? Les livres d'histoire et les monuments restent muets devant cette question. On ne peut avancer au mieux que quelques suppositions. À mon avis, la ville de Larga a été la proie des flammes au début du v^e siècle, au plus tard sans doute en 407. On ne peut pas repousser plus loin sa disparition car les documents romains anciens qui la mentionnent comme une localité encore existante furent rédigés dans la deuxième moitié du iv^e siècle.³

Il est probable que Larga tomba de la même façon qu'Augusta Rauracorum, mais aussi en même temps et par les mêmes mains. La florissante capitale de la Rauracie fut livrée aux flammes par l'ennemi ainsi que les nombreux objets précieux trouvés dans les décombres le laissent supposer. Ces objets furent en partie dissimulés dans les recoins de leurs maisons par les infortunés habitants à l'approche des sauvages hordes d'étrangers, en partie abandonnés derrière eux dans la confusion d'une fuite précipitée. Les plus tardives parmi les monnaies qu'on a retrouvées remontent aux dernières années du iv^e siècle. Ce qui nous renvoie à la fin du iv^e siècle ou au début du v^e siècle. Par ailleurs, l'histoire nous apprend que le commandant en chef Stilicho, qui avait l'ordre de garder la frontière le long du Rhin, se retira trahitusement de notre pays en 403 avec ses soldats romains, qui ne devaient plus fouler son sol ultérieurement. Ce départ dégarnit la région de ses défenseurs et attira les tribus qui, de l'autre côté du Rhin, menaient grand tapage. Dans les derniers jours de 406, les Vandales, les Ulans et les Souabes traversèrent le fleuve sans protection pour accomplir dès le début de 407, leur atroce mission.⁴ Une frayeur mortelle les précédait : le vol, l'incendie et le meurtre accompagnaient chacun de leurs pas. Sur leur passage disparaissaient les villes et les villages et ceux qui tombaient entre leur mains étaient massacrés ou emmenés prisonniers.⁵ En ces jours de terreur, Augusta Rauracorum tomba en ruines, les installations romaines de Hirsingue et de ses environs furent détruites, la ville de Larga fut rasée.

Lorsque cette effroyable tempête s'éloigna, les survivants cherchèrent à relever leurs habitations. Mais la paix dont ils avaient le plus grand besoin ne dura pas longtemps. Attila, le fléau de Dieu, dont le nom emplissait d'effroi toute l'Europe, traversa le Rhin en 451 à la tête de ses Huns sauvages et rebutants. Une fois de plus, mais cette fois sans discernement ni limites, l'abomination de la destruction régna dans le pays de nos pères qui fut piétiné sous le sabot des petits chevaux difformes et infatigables. Ce qu'avaient établi à grande peine pendant des siècles, l'ardeur celtique et la civilisation romaine, tout fut totalement anéanti. Mais la Rauracie et l'Alsace ne furent pas les seuls à être perdus pour Rome.

¹Elsässische und Strassburgische Chronike von Jakob von Königshoven, Strasbourg, 1668

²Antonini Itinerarium – Tabula Theodoriana. – S. Trouillat. Monuments de l'ancien Evêché de Bâle, T. I, 3, 4, 5.

³Ibidem

⁴Grandidier. Histoire d'Alsace. T. I. p. 267.- A. W. Strobel

⁵Vaterländische Geschichte des Elsasses. I Th. p. 74, 75.

La fière maîtresse du monde devait maintenant céder, rampant dans la poussière, une province après l'autre, aux envahisseurs barbares. Ses empereurs n'étaient plus que l'ombre d'eux-mêmes. Le dernier, Romulus Augustulus, encore enfant, fut jeté à bas de son trône par Odoacre, le chef des mercenaires germains en 476. Avec lui s'éteignit l'empire romain d'Occident.

À la place des romains dégénérés et épuisés s'installèrent des barbares brutaux mais sains et robustes venus du nord en bandes interminables. Ils étaient les exécuteurs du tribunal divin. Lorsque la poussière qu'ils avaient soulevée sur toutes les routes d'Europe se fut enfin déposée, lorsque la fumée des villes qu'ils avaient brûlées se fut dispersée, ils aperçurent sur les ruines du vieux monde romain, la noble stature de l'Épouse du Christ, l'Église dont la bouche laissait s'écouler les œuvres de la Vérité et de la Justice, dont les mains rayonnaient des miracles de l'amour. Emus par l'apparition de cette douce fille du ciel, ces rudes fils de la nature tombèrent à genoux et se firent baptiser dans l'humilité et le repentir. Ils sont à l'origine des familles chrétiennes, des villages chrétiens, des provinces chrétiennes, des États chrétiens.

Livre 4

La période franque

Chapitre 1

Aperçus sur la période franque

Après le retrait des légions romaines du pays rhénan, l'histoire de notre province maternelle présente l'aspect d'un écheveau aux fils étroitement enchevêtrés, qu'il n'appartient pas à ce modeste ouvrage de démêler. La chronologie des événements de cette époque ne peut être évoquée que dans ses contours les plus grossiers. Au milieu d'une immense migration de peuples, il ne pouvait être question, sur les rives du Rhin, de l'existence d'un gouvernement digne de ce nom, alors que d'innombrables hordes de barbares, grossies de tribus alliées mais qui rapidement aussi se déchiraient en combats fratricides, se répandirent sur le Rhin par vagues de plusieurs centaines de milliers d'hommes. Au milieu de cette terrible cohue, seule la force faisait office de loi. Le plus fort restait le maître.

Ce vaste brassage de peuples abandonna dans notre province le sédiment d'éléments nouveaux et caractéristiques, principalement d'origine germaniques. Et ceux-ci se mêlèrent peu à peu au fond celtique et romain. Les peuples du Moyen-âge de l'Europe méridionale et occidentale sont issus de cette rencontre.

Lorsque ce terrible désordre prit fin, il apparut, dans la deuxième moitié du II^e siècle, que les Alamans avaient pris le dessus dans les pays rhénans du sud, dans ce qui fut jadis la Rauracie et que la prépondérance franque s'était par contre affirmée dans le nord. Mais les Alamans, ennemis déclarés des Francs depuis toujours, finirent par tomber sous la domination de ces derniers en 496. À la tête de ses Francs, Clovis rencontra ses ennemis sur le champ de bataille près de Tolbiac (Tolbiacum-Zülpich) situé d'après certains auteurs dans les environs de Strasbourg et emporta une victoire célèbre. Ce jour-là, les Alamans perdirent leur indépendance et les Francs commencèrent leur domination le long du Rhin jusqu'en Suisse.¹

La Rauracie et le pays des Triboques furent ainsi annexés au royaume franc, plus précisément à cette partie que l'on appelait l'Austrasie (Autriche) et on leur attribua ensemble le nom d'Alsace. La nouvelle province fut divisée en deux grands districts (Gau), le Sundgau (Südgau, Gau du sud) et Nordgau, qui furent chacun à nouveau divisés en "Gau" plus petits.

Sous le règne des rois francs, l'Alsace fut administrée par des ducs. Plusieurs ducs d'Alsace sont mentionnés dans les maigres chroniques de ces temps obscurs : Gundonius, Bonifacius, Chaticus (le père de sainte Odile, appelé aussi Attich, Eticho, Etichio, Adalric), le dernier des fils d'Adalbert et le neveu de celui-ci, Luitfried, qui fut le dernier duc d'Alsace franc.

Vers le milieu du VIII^e siècle, l'Alsace fut divisée en deux comtés; on conserva le titre de duché d'Alsace comme dénomination territoriale. Après de nombreux conflits et guerres qui durèrent de 870 à 925, l'Alsace finit par échoir aux empereurs saxons et devint une province allemande. Rudolf 1er, fondateur d'un nouveau royaume burgonde, s'appropriera par les armes en 888 la partie suisse du diocèse de Bâle et une part du Gau alsacien du sud.

¹Kohlrausch – Die Deutsche Geschichte – Hannover 1866 page 87; Pierrot – Histoire de France, Paris 1857 T.11 p. 224; Grandidier – Histoire de la province d'Alsace, p. 288-290.

Après sa victoire sur les Alamans grâce à l'aide divine, Clovis se fit baptiser. Transportés par l'exemple de leur chef, les grands personnages du royaume adoptèrent la religion chrétienne. Petit à petit, le peuple franc, y compris le Sundgau, abandonna les erreurs païennes. L'intense activité du clergé et l'édifiante conduite de saints hommes ont contribué tout particulièrement, en plus de l'influence des grands, à cette conversion du peuple.

Après la destruction d'Augusta Rauracorum (Bâle-Augst) par les Vandales et les Huns, la ville de Bâle, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, a peu à peu accru son influence et les évêques de l'Eglise rauraque y installèrent leur siège. Les noms de ces pasteurs ne nous sont malheureusement pas parvenus. Les documents les plus anciennes qui nous renseignent sur les noms des évêques de Bâle ne datent que des années 731 à 741.¹

Himerius, Urficinus et Germanus répandirent la lumière de la foi et la chaleur chrétiennes dans les vallées du nord du Jura et du Sundgau, comme le firent Colomban et ses compagnons dans le sud des Vosges, Fridolin sur les rives du Rhin, Abogaste, Florent et Odile dans les belles contrées du Nordgau.²

Chapitre 2

Hirsingue et Heimersdorf, leurs liens avec sainte Odile et l'abbaye de Niedermunster

À cette époque, les habitants de notre région n'étaient pas seulement en contact avec les saints qui s'étaient arrêtés tout près, dans les cols du nord du Jura d'où, conformément à leur mission, ils incitaient au grand réveil et convertissaient des provinces entières. D'horizons plus lointains aussi, du haut du majestueux château de Hohenbourg, leur venait la charitable bienveillance de la fille du duc d'Alsace. La lumineuse image d'Odile nous est parvenue du fond de ces âges obscurs, brillant de la double clarté de la pureté virginale et de l'amour de l'humanité. Et, animé de la joie la plus profonde, je saisis l'occasion pour dédier quelques lignes pleines de la plus affectueuse vénération à la douce et chère patronne de l'Alsace. Tout comme le roi païen Clovis fut converti à la foi chrétienne par les prières de sa douce épouse Clotilde, le brutal duc Attich fut brisé et conduit sur le chemin de la charité chrétienne par le charme de la vertu qui émanait de sa fille Odile. Après lui avoir tout entier résisté et, plus tard, après l'avoir offensée par toutes sortes de procédés, le duc finit par consentir à la laisser suivre son désir d'amour divin et à se vouer à la vie monacale. Il lui offrit même des biens considérables qui lui permirent de doter abondamment ses bienfaitantes institutions, les couvent de Hohenbourg et de Niedermunster (Nieder-Hohenbourg).³

Quelques-uns des biens qu'Odile reçut de son père sont de notre région et furent formellement cités par cette sainte dans son testament qu'elle rédigea vers 708 : « Mais aux convents d'en-bas (Nieder-Hohenbourg ou Niedermunster), écrit la noble héritière, nous léguons les biens dont les noms suivent : le domaine (Dinghof) de Buenzensheim avec toutes ses dépendances..., le domaine d'Arlesheim avec ses dépendances, à savoir Heimersdorf, Brunstat, Hirsunge... ».

Il est certain que sainte Odile, en tant que suzeraine de Hirsingue et Heimersdorf, exerçait sur ces deux fiefs une autorité seigneuriale toute empreinte de douceur maternelle ; qu'elle ne cherchait pas seulement à assurer leur bien-être matériel mais aussi leur bonheur spirituel ; qu'elle s'efforçait de les doter de chargés d'âmes loyaux et énergiques. L'abbesse de Hohenbourg et Niedermunster dont le cœur miséricordieux ne battait que pour la gloire de Dieu et le bonheur de ses contemporains ne pouvait ni oublier, ni négliger de tels devoirs. Une vieille légende prétend qu'Odile, en visite à Heimersdorf, a recueilli et bu l'eau, si douce et délicate, d'une source⁴ située près du castel romain.

Cette source, qu'on a appelé la fontaine d'Odile (Odilienbrunnen), perpétue depuis des siècles l'amour qu'on porte à la sainte abbesse. Une chapelle a été édifiée, sans doute peu de temps après sa

¹Trouillat – Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle, T.1, page XCX, 75

²Proprium sanctorum diocesis Basiliensis.

³Description historique du département du Bas-Rhin. Introduction historique par M. L. Spach T.1., pages 23-25

⁴Revue d'Alsace. Vestiges d'antiquités à Hirsingen. 1863, page 448.

mort, sur la petite colline au pied de laquelle jaillit la source. L'édifice, restauré à plusieurs reprises, s'y trouve encore. Les pieuses personnes des environs se rendent en pèlerinage depuis des siècles mémoriaux vers cette chapelle d'Odile à Heimersdorf, recueillant dévotement l'eau de la source comme remède contre les maladies des yeux. Jusqu'à la Révolution française, cette chapelle disposait de ses propres revenus et ce qu'on appelle un régisseur de chapelle (Kapellenmeier) lui est assigné. Le père Dionnius Albrecht, de l'ordre des Prémontrés, prieur du Mont Sainte-Odile, a su faire bon usage des liens unissant la paroisse de Hirsingue et le Mont Sainte-Odile pour recommander sa très respectable "Histoire de Hohenburg et du Mont Sainte-Odile", comme on le constate dans une lettre adressée à H. Hell, curé de Hirsingue : « Révérend M. le curé ! Le porteur de ces mots s'est acquitté de ses dévotions de pèlerin au Mont Sainte-Odile. Par l'intermédiaire de ce pèlerin, j'ai appris que vous aussi avez dans votre paroisse une chapelle Sainte-Odile¹, et que vous encouragez le culte de notre sainte patronne de votre mieux ; par conséquent, je vous informe que j'ai fait imprimer l'histoire de Hohenburg ou du Mont Sainte-Odile, dans les chapitres duquel je donne diverses descriptions de la vie de sainte Odile, avec mes commentaires sur cette dernière.

Une confrérie de Sainte-Odile a été fondée cette année, à propos de laquelle j'ai confié un billet au porteur de la présente.

N.B. Hirsingue est l'un des lieux qui dépendaient du Mont Sainte-Odile comme Brunstatt, Heimersdorf, Illfurth. Sainte Odile les cite dans son testament que j'ai reproduit dans la troisième partie de mon histoire. Si une telle histoire vous était de quelque utilité, je vous en ferai parvenir un exemplaire non relié pour 3 livres, relié pour 4 livres. Aie l'honneur de me considérer votre révérend, très humble et obéissant serviteur frère Dionnius Albrecht, prieur du Mont Sainte-Odile, le 14 avril 1751 ».

Chapitre 3

Le plus ancien cimetière chrétien de Hirsingue

J'ai déjà raconté plus haut que, lors du creusement d'une cave près de la mairie de Hirsingue, à une profondeur d'environ un mètre et demi, on a découvert de nombreux ossements humains mêlés dans le pavement d'une partie de l'ancienne route romaine. La raison de la présence de la belle voie des armées sous une couche de terre aussi profonde s'explique de la manière suivante : lors de l'invasion des barbares, Hirsingue a été entièrement détruite. Les couches supérieures de la voie romaine qui longe de près le pied du Bannholzberg ont été détruites en partie par les éléments naturels et en partie par la main de l'homme, ces magnifiques matériaux pouvant être utilisés dans la construction de nouvelles maisons. Les pluies et les averses orageuses ruisselant depuis la colline ont fait s'accumuler à cet endroit une couche de terre épaisse de plusieurs pieds. Des restes des temps romains ont également été trouvés au nord de la mairie à plusieurs endroits, enfouis à une profondeur de quelques pieds.

Je veux maintenant, pour l'avoir de mes yeux vu, rendre compte minutieusement de la découverte fortuite en juillet 1875 des ossements déjà mentionnés. Le carré qu'on a dégagé mesurait environ 9 mètres de côté. Presque en son milieu passait la voie romaine large d'environ 6 mètres. Par dessus et à côté se trouvaient une trentaine de squelettes. Ces dépouilles étaient tellement décomposées et rongées par le temps que la plupart d'entre elles tombaient en morceaux sous les coups de pioche des ouvriers. On avait disposé ces morts en rangs réguliers, jamais serrés les uns contre les autres. Tous avaient les pieds orientés vers le levant. L'un d'eux était d'une taille particulièrement grande ; aussi ses restes étaient-ils moins dégradés que ceux de ses compagnons. Il n'y avait plus la moindre trace de cercueils ou de pièces d'habillement. Sur une seule des dépouilles, probablement une femme, on a trouvé les petites éléments de parement suivants : plusieurs petites pierres, trois fragments d'anneau, deux parties d'une petite plaque de métal ronde, trois morceaux d'ambre.

Quand ces objets sont apparus, ils n'étaient plus à leur emplacement d'origine mais tout à fait séparés les uns des autres. Le temps était à la pluie et les ouvriers, surpris par cette découverte, devaient dégager de la boue ce qu'ils trouvaient encore.

¹La chapelle Sainte-Odile à Heimersdorf. Cette localité appartenait jusqu'en l'an 1856 à la paroisse de Hirsingue.

Les petites billes sont en pierre dure d'origine étrangère. La plus grande d'entre elles est bleu sombre et presque aussi grosse que le fruit de l'aubépine. D'autres ont la forme d'une petite gousse d'églantine et sont vertes ou jaunes. Les plus petites sont jaunes et de la taille et de la forme d'un petit pois qu'on a écrasé. Toutes ces pierres étaient percées ; elles étaient donc attachés par une ficelle et avaient sans aucun doute servi de collier. Les trois fragments de l'anneau forment, lorsqu'on les réunit, un cercle dont le diamètre mesure entre 4 et 5 centimètres. Ils sont en argent, de l'épaisseur d'une grosse aiguille à tricoter mais sérieusement recouverts de vers de gris. L'un de ces fragments se termine en pointe, recourbée en crochet ; l'autre extrémité de cet anneau, dans lequel ce petit crochet peut être engagé, est perdu. Cette parure était probablement un bracelet.

Le plus grand des deux morceaux de la petite plaque de métal ronde forme presque une sorte de cadran dont on peut déduire que le petit bijou avait un diamètre de 3 centimètres ; il était épais d'un millimètre. L'objet était entièrement rongé par le vers de gris, de sorte qu'on ne peut plus identifier le métal dont il était fait. Sur le bord, on voit pourtant très nettement une fine et élégante décoration martelée ou découpée qui faisait une sorte de rosace. Sur le côté intérieur, on remarque que quelque chose avait été soudé, un crochet ou une aiguille. Il s'agissait donc d'une agrafe ou d'un fermoir pour tenir un manteau ou un autre vêtement de dessus. Les trois morceaux d'ambre sont d'une belle couleur rouge jaune, brillante et transparente. Deux d'entre eux sont intacts et percés dans leur longueur ; l'un mesure plus de deux centimètres, l'autre presque un centimètre et demi. Le troisième, le plus petit, est l'extrémité brisée d'un morceau plus long et n'est pas percé. Ce morceau plus long n'était donc pas percé dans le sens de la longueur mais dans celui de l'épaisseur, formant ainsi, entre les deux autres fragments, l'ensemble étant relié par un lien, la barre transversale d'une croix.

J'avais donc devant moi d'étonnants vestiges, une croix d'ambre des temps les plus reculés, remontant peut-être à l'époque de sainte Odile ; « Dès le VIII^e siècle en effet, à en croire les affirmations du médiéviste A. J. Binterim, il était du meilleur goût pour les femmes, en France et en Allemagne, de porter au cou des croix en argent, en or, serties de diamants ou de pierres précieuses ».¹

Le fait que ces parures n'aient été trouvées que sur un seul des nombreux morts fait conclure que celles-ci n'appartenaient pas au costume habituel des femmes de cette époque, mais au contraire, avait été données dans sa tombe à une femme de haute condition. Impossible d'émettre la moindre hypothèse devant la question de savoir qui était cette femme ou cette jeune fille. Espérons que sous la croix, qui brillait sur sa poitrine, ait battu un cœur humble et épris de Dieu !

Tous ces éléments extraordinaires font apparaître clairement qu'il s'agissait d'une nécropole publique. Il faut l'admettre d'autant plus qu'on a trouvé plusieurs ossements à cet endroit en 1871, lors d'une excavation semblable. Mais nous devons aller un pas plus loin. Cet endroit était une nécropole chrétienne, un cimetière. Si l'on considère également la croix d'ambre, on est obligé d'admettre que ce lieu d'inhumation avait été placé sur les ruines mises sens dessus dessous de la route romaine ; c'est à dire alors que les légions romaines avaient depuis longtemps quitté notre pays ; à une époque à laquelle la religion chrétienne était déjà florissante chez nous.

Chapitre 4

La première église paroissiale de Hirsingue

Le terrain dont il vient d'être question n'était pas seulement un cimetière chrétien mais aussi un enclos paroissial, ce qui veut dire qu'il s'y trouvait une église. Dans les trois premiers siècles de notre ère, en admettant que l'on avait adopté l'actuelle chronologie, les chrétiens ne disposaient pas de sanctuaire public, d'église ; il ne pouvait donc pas y avoir de cimetière attenant.

Mais lorsqu'ils furent autorisés, après la conversion de l'empereur Constantin, à construire des églises, on décida, du IV^e siècle au VI^e siècle, de transformer l'espace entourant l'église en lieu funé-

¹Les plus remarquables vestiges de l'Eglise catholique, de A.J. Binterim, 4e volume, 1e partie, page 513.

raire réservé dans un premier temps aux régents, évêques et clercs, puis progressivement aux autres chrétiens.¹

Au VII^e siècle et plus volontiers au VIII^e siècle, une nouvelle loi stipulait que sur chaque cimetière se trouvât un sanctuaire dans lequel pouvait être dite la sainte messe à l'intention des défunts. À partir du IX^e siècle, les tombes émigrèrent même jusques à l'intérieur de l'église, d'où, de nouveau à cause des inconvénients et des abus qui résultaient de ces pratiques, il fallut, en des temps plus récents, les en chasser.² Sur l'emplacement des inhumations, il y avait aussi un sanctuaire, sans doute la plus ancienne église de Hirsingue-Heimersdorf. Depuis des temps immémoriaux, saint Jean-Baptiste est le patron tutélaire de la paroisse de Hirsingue. Comme nos pieux ancêtres n'ont pas changé de patron pour leur église, on peut affirmer en confiance que cette première église avait déjà été dédiée au saint annonciateur de Jésus-Christ. Sans doute la construction de ce sanctuaire remonte-t-elle à la seconde moitié du VII^e ou à la première du VIII^e siècle, c'est à dire à peu près à l'époque de sainte Odile ; car il n'est pas vraisemblable que Hirsingue, qui existait alors déjà, fût restée sans église paroissiale dans un temps où la religion chrétienne a connu un tel élan, où vivaient tellement de saints, où tant de monastères furent créés et tant d'églises érigées. Peut-être cette vieille église fut-elle construite sur l'impulsion de sainte Odile ou même grâce à ses dons. Dans ces temps très durs, il relevait du devoir des familles nobles de fonder partout des églises paroissiales et plus précisément dans des lieux où elles percevaient la dîme, pour lesquels elles avaient obtenu la suzeraineté des autorités ecclésiastiques. On ne peut admettre qu'Odile, la noble fondatrice des couvents de Hohenberg et Niedermunster, ait prélevé la dîme auprès des habitants de Hirsingue sans se préoccuper de leur vie spirituelle, sans s'assurer qu'on construise une église paroissiale.

Si Hirsingue ne disposait pas, avant l'époque d'Odile, d'une église paroissiale, sûrement la sainte abbesse en a-t-elle construit sous sa noble tutelle. On comprend alors la raison pour laquelle ce sanctuaire a été placé sous la protection de saint Jean-Baptiste. Plus que tous les autres saints, Odile vénérât Jean le Baptiste, peut-on lire dans sa biographie, parce que la lumière du jour lui fut donnée par la grâce du saint baptême. C'est pourquoi elle se fit un devoir d'ériger une chapelle (près de l'église conventuelle de Hohenbourg), à la gloire de ce saint.³ Je devine la pieuse Odile comblée lorsqu'elle a pu ériger un sanctuaire en l'honneur de son très vénéré saint protecteur.

¹ Manuel de l'archéologie chrétienne de J. Ch. W. Augusti, Leipzig 1837. 3e tome, pages 290-291. Cet historien de l'art fort savant bien que protestant, porte souvent — presque toujours — des jugements simplistes sur l'Eglise catholique.

² Augusti, loc. cit.

³ Der Odilienberg, de J. Enss, p. 24.

Livre 5

De la fin de la domination franque à la cession du comté de Ferrette à la maison d'Autriche (888-1324)

Chapitre 1

Les seigneurs et administrateurs du Sundgau

On ne peut délimiter avec certitude le territoire qui, en Alsace, faisait partie du royaume burgonde créé par Rodolphe Ier. Sans doute recouvrait-il vers le nord, jusqu'à la Thur, ce qui deviendra plus tard le comté de Ferrette. Si l'on s'en tient à cette hypothèse, notre petite région était soumise au sceptre des rois burgondes de l'an 888 à 1032, année à laquelle Rodolphe III a quitté ce bas monde après avoir promis par testament son beau royaume burgonde à l'empereur Conrad II et à son fils Henri.¹ Lorsque les barbares hongrois attaquèrent et dévastèrent notre région², dans la première moitié du x^e siècle, Hirsingue n'a sans doute pas été épargné.

La division de notre province en Nord et en Südgau a cessé à cette époque et a été remplacée par ce qui suit : Basse Alsace, Haute Alsace et Südgau (la forme altérée donne "Sundgau").

L'Alsace, jadis gouvernée par des ducs, fut ensuite administrée par des landgraves. Ces titres, à l'origine don gratuit du comte, devinrent héréditaires avec le temps. En plus de ces hauts personnages, il y avait encore des baillis, dont la charge était de veiller et de défendre les droits des abbayes ou de l'Eglise, ou d'administrer les biens directs de la maison impériale. Dans ce dernier cas, on les appelait des landvogte.

Une semblable organisation existait probablement dans le royaume burgonde. On ignore par quels dignitaires le Sundgau était administré. Sans doute était-il placé sous l'autorité des mêmes fonctionnaires royaux qui, au moins à partir de 966, furent les maîtres de Montbéliard, ainsi que d'autres districts.

Ces personnages étaient de la famille des comtes d'Eguisheim et descendaient comme eux du père de sainte Odile, le duc Attich.³ Il est attesté que les descendants de cette famille, Frédéric, Théodoric et Reinhold se sont partagés l'héritage paternel, dans les premières années du xii^e siècle, les comtés de Ferrette, de Montbéliard, de Barr et de Mousson.

Le plus âgé d'entre eux, Frédéric, fondateur de la branche des comtes de Ferrette, semble avoir partagé pendant quelque temps avec son frère Théodoric le titre de comte de Montbéliard ; mais à partir de 1125, le même Frédéric apparaît continuellement et exclusivement dans les documents comme comte de Ferrette. Le territoire du nouveau comté se superposait presque au Sundgau, de sorte que les deux dénominations étaient souvent considérées et utilisées comme synonymes. Frédéric Ier, comte de Ferrette, a fondé le monastère Saint-Morand dans ses jeunes années (1105), puis, ultérieurement (1144), le couvent de Feldbach. Le dernier document dans lequel il est cité date de 1160.

¹Struve, *Vollständige Teutsche Reichs-Historie*. Iena, 1732, p. 218.

²Wurstisen, *Basler-Chronik*, p.94. – Trouillat, *Monuments de l'évêché de Bâle*, T.1, p. 129, 131.

³Duvernoy, *Ephémérides du comté de Montbéliard*. P. XXV-XXVII. – Quiquerez, *Histoire des comtes de Ferrette*. Montbéliard 1863, p. 8-12.

Ses successeurs à la tête du comté de Ferrette furent Louis Ier (mort dans le Palatinat après 1188) ; Frédéric II (son nom apparaît pour la première fois dans un acte de 1207 ; il mourut assassiné de la main de son fils au début de l'an 1233) ; Ulrich Ier (1233-1275) ; Théobald (1275-1310) ; Ulrich II (1310-1324) mourut sans descendant mâle ; le comté de Ferrette fut incorporé dans le duché d'Autriche en 1324 après le mariage de l'une de ses filles, la comtesse Jeanne, avec le duc d'Autriche Albert II (dit le blanc ou aussi le boiteux). Comme ce comté était un fief de l'évêché de Bâle, la cession des droits de ce dernier à la maison d'Autriche fut l'objet de grandes disputes, qui ne s'apaisèrent qu'en 1361.

Chapitre 2

Saint Morand, patron du Sundgau

Saint Morand vécut sous le comte Frédéric de Ferrette. Décrire de manière exhaustive les étonnantes activités que Morand a déployées dans notre région me conduirait hors des limites que je me suis fixées. Pourtant, je dois détailler quelques points importants en rapport avec les buts de cet ouvrage.

Lorsque saint Morand combla notre région de sa bienheureuse présence, il ne se contenta point de conduire les gens de sa maison et tous ceux qui venaient de loin pour le rencontrer sur le chemin de la vertu ou de les encourager à gravir les sentiers de la dévotion vers des perfections toujours plus élevées ; il sillonnait aussi les environs, à la recherche des agneaux perdus, dans les vallées de l'Ill et de la Largue, animé d'un inépuisable amour et de la foi du pasteur. La tête nue, un livre dans une main, le bâton de pèlerin dans l'autre, il cheminait par les grandes chaleurs estivales comme par les plus grands froids de l'hiver. Son itinéraire apostolique le conduisait à prêcher d'un village à l'autre.

Il faut supposer aussi que saint Morand entretenait des relations intenses avec les habitants de Hirsingue. Cette localité, l'une des plus importantes du Sundgau, ne se trouvait qu'à une heure de route du monastère. À l'époque, Altkirch n'était pas au sommet de la colline sur laquelle elle se dresse aujourd'hui de façon si pittoresque ; elle ne se composait alors que de quelques maisons groupées autour de la vieille église St-Christophe.¹ Il est également fait mention, dans la biographie du saint patron de notre région, de la cour domaniale ("Dinghof") de Riespach. Cette dernière appartenait à l'église Saint Christophe ; son régisseur refusait de payer au comte Frédéric un impôt qu'il exigeait de plein droit. Le noble en colère fit arrêter et molester l'employé tout dévoué à son maître du monastère. Morand intervint pour faire libérer le prisonnier, en vain. Frédéric refusait de revenir sur sa décision. Peu de temps après, visiblement pour le punir de sa dureté et de son obstination, il fut frappé à un tel point de convulsions que son visage devint tout grimaçant et hideux. Il se repentit sur le champ et supplia très humblement saint Morand de le délivrer du terrible mal. L'homme de Dieu reprocha vigoureusement au comte son injustice à l'égard de l'innocent régisseur, le menaçant, s'il ne se repentait pas, de punitions célestes plus grandes encore.

Frédéric, touché au plus profond de lui-même par les paroles du saint moine, exprima des sentiments sincères d'humilité et de repentir, promit de réparer son injustice et même de témoigner ses faveurs au maître du domaine après sa libération. Là dessus, le généreux Morand se rendit auprès du malade et lui imposa les mains ; et Frédéric, frappé d'une étincelle de vie céleste, recouvra aussitôt la santé par le souffle miraculeux de Dieu. À partir de cet instant, le comte de Ferrette voua au saint prêtre une vénération, un amour et une fidélité inébranlables. Il tint parole à l'égard du maître du domaine de Riespach, comme il convient à un comte et à un homme.²

Des siècles se sont écoulés depuis et saint Morand jouit, dans le pays de la joie éternelle, de la récompense de sa foi. Mais son souvenir n'est pas encore éteint dans une région qu'il a si profondément aimée et qu'il a comblée de si grands bienfaits. Jusqu'à aujourd'hui, les paroisses du canton de Hirsingue se sont distinguées par leur ardeur à s'acquitter du pèlerinage sur sa tombe glorieuse.

¹Voir "Saint Morand, apôtre et patron du Sundgau et de la ville d'Altkirch", 2e édition, Altkirch 1863, page 28.

²"Saint Morand" de F. J. Fues, 2e édition, 1863, pages 51-55

C'est pourquoi il leur a accordé en d'innombrables circonstances les bienfaits de sa puissante intercession. Pour résumer ici l'histoire du saint protecteur de notre petit pays, je vais évoquer rapidement, en passant d'une époque à l'autre, quelques miracles dont on fait état dans ses biographies.

En l'an 1455, Barbara, 4 ans, fille d'un homme riche de Feldbach, Léonard Weber, tombe du haut d'une voiture chargée et ne donne plus signe de vie pendant une heure et demie. Léonard, qui avait assis l'enfant sur la voiture, passant outre aux mises en garde de sa femme, n'osa pas la ramener vers la maison et la conduisit chez son beau frère. Profondément ému, celui-ci se jeta à terre, invoqua saint Morand et promit de ramper sur les genoux jusqu'à la tombe du saint si l'enfant revenait à la vie. L'innocente prière de ce brave homme fut aussitôt exaucée ; l'enfant revint à la vie ; et la promesse solennelle fut scrupuleusement tenue.¹

À Hirsingue, un enfant, Morand Buss, fut arraché miraculeusement des bras de la mort, grâce à l'intercession de saint Morand à deux occasions différentes : la première fois peu de temps après sa naissance, en 1462 ; la seconde alors qu'il avait presque un an (1463).²

En 1666, alors qu'un meunier de Hirsingue ajustait sa pierre à moudre³, la lourde meule lui échappa des mains, tomba, pour son malheur, sur la tête de son enfant qui se trouvait en contrebas et l'écrasa de sorte qu'il ne donna plus signe de vie. Terrorisée, la mère prit solennellement l'engagement de transporter l'enfant sur la tombe de saint Morand ; et aussitôt le petit garçon se mit à bouger et à respirer et retrouva entièrement la santé après l'accomplissement du vœu.⁴

En 1728, deux petites filles jouaient à Saint Ulrich sur le bord de la Largue lorsque la plus âgée qui avait grimpé sur la margelle d'un puits tomba dans l'eau. Emplie d'effroi, la plus jeune courut vers la maison chez son père et s'écria d'une voix tremblante : Père, dans le puits, dans le puits ! Le père, occupé à un travail urgent, envoya son fils aîné voir ce qui s'était passé. Lorsque le garçon regarda vers le fond du puits, il aperçut sa petite sœur déjà noyée. Il la sortit de l'eau mais n'eut pas le courage d'annoncer l'affligeant accident à sa mère, alors enceinte. Il en informa alors secrètement la plus âgée de ses sœurs. Celle-ci se rendit immédiatement sur les lieux, prit l'enfant mort dans ses bras et s'en remit à saint Morand. Et voyez, à peine eût-elle, dans les pleurs et les gémissements, invoqué le nom du saint que l'enfant noyé se remit à respirer. Peu de temps après, la fillette, complètement remise, fut conduite par la jeune fille si profondément croyante sur la tombe de saint Morand, comme elle l'avait promis au plus fort de sa souffrance.⁵

Chapitre 3

Fondation du couvent de Feldbach (1144)

Entre Hirsingue à Ferrette se trouve la paroisse de Feldbach (dans les documents plus anciens : Veldbach). Frédéric Ier, comte de Ferrette voulut édifier un monument témoin de sa piété en fondant, comme à Altkirch, un couvent confié aux bénédictins de Cluny. L'acte de fondation fut signé en 1144 par Frédéric, par sa seconde épouse, Stéphanie d'Eguisheim, son fils Louis et de nombreux témoins, personnages de haut rang, parmi lesquels l'évêque Orlieb de Bâle, les abbés de Murbach et Lucelle, le prieur d'Altkirch (Saint Morand), de Kaltbronn et de Saint-Léonard, des prévôts d'Oelenberg et de Saint-Ursanne, de nombreux prêtres ainsi que de plusieurs laïcs.

Le noble fondateur dota le nouveau couvent de biens immobiliers à Feldbach, à Hippolskirch⁶, Niederlarg, Galfingue, Cernay, Ebersheim⁷, Muespach, Schwertzen, Strueth, Durlinsdorf et quelques autres endroits (dont on ne peut plus bien lire les noms).

¹Ibid. pages 69, 70 ; p 70.

²Ibidem

³Le moulin où l'événement a eu lieu n'existe plus. Il se trouvait au bord de la rivière, en amont du nouveau pont de l'Ill. On voit encore aujourd'hui des traces de ce moulin et du chemin qui y conduisait.

⁴Kurzer Lebensbegriff und Wunderthaten des heiligen Morandi, Freiburg 1757, VI. Kapitel.

⁵Ibidem.

⁶Eglise de pèlerinage dédiée à la très sainte Vierge et à saint Hippolyte, martyr, située entre Sondersdorf et Ligsdorf

⁷Village disparu, qui se trouvait entre Aspach-le-Haut et Aspach-le-Bas, près de Cernay

La tradition veut que Frédéric ait fondé le couvent en tant qu'œuvre d'expiation. Il avait tellement accablé d'exigences le couvent de Petit Lucelle (Klein Lüssel) que, de guerre lasse, les moniales quittèrent les lieux et s'installèrent ailleurs ; plus tard, il entreprit un pèlerinage sur la tombe de saint Jacques de Compostelle et fonda, à son retour, le couvent de Feldbach.¹ Dans l'acte de fondation, le comte explique qu'il créait cette pieuse institution de sa propre initiative, pour la gloire de Dieu et de sa sainte mère Marie et du saint apôtre Jacques², pour le salut de son âme et celui de ses parents. La même lettre de fondation indique clairement que le nouveau couvent³ devait être habité de moniales qui serviraient Dieu selon la règle de saint Benoît et les statuts de Cluny.

Le comte Frédéric conservait la souveraineté (*advocatia*) pour lui et pour le fils aîné de sa descendance qui résiderait dans le château fort de Ferrette. Le détenteur de cette prérogative d'intendant devait l'exercer lui-même et non la déléguer. Il n'avait pas le droit d'exiger de la communauté conventuelle de banquets ni de paiement d'aucune sorte. Un tiers des amendes devait cependant lui revenir lorsqu'il intervenait à la suite d'une plainte du prieur. On stipulait également que l'abbé de Cluny devait nommer prieurs des moines de son ordre et que ceux-ci devaient assurer, par amour du Très-Haut, le service divin et le salut des âmes. Le supérieur de Cluny n'avait pas le droit de révoquer les prieurs si la communauté ou l'autorité protectrice n'avaient rien à leur reprocher ; de plus, il n'était pas autorisé à se mêler des affaires d'Eglise, à moins qu'elles ne concernent l'obéissance que les moines et les moniales lui devaient ; le règlement de tout ce qui était utile aux personnes consacrées à Dieu restait du ressort du fondateur.⁴ On ne peut affirmer si le prieur qui devait diriger le couvent était accompagné d'autres religieux.

Le bâtiment conventuel a disparu depuis longtemps. L'église conventuelle bâtie par le comte Frédéric est seule encore en place et tient lieu d'église paroissiale pour les habitants de Feldbach. Elle a été construite en pierre de taille en style roman du XII^e siècle et se divise en une nef centrale assez haute et deux nefs latérales moins élevées, orientées vers l'est ; chacune d'elle était fermée par une abside (un mur en demi-cercle). L'abside de la nef centrale ou du chœur existe toujours. La voûte du chœur est cintrée ; tout le reste est recouvert d'un toit plat. La partie occidentale de ce sanctuaire, à l'origine destinée aux fidèles, se distingue par ses belles arcades qui reposent sur des piliers ronds. Les chapiteaux, quelque peu grossiers et sévères, sont recouverts de décors "vieux francs" tous différents. Leur base, grossièrement taillée en forme de bêtes sauvages, repose assez profondément dans le sol, depuis qu'on a comblé en 1814⁵ la sépulture familiale des comtes à l'entrée du chœur et surélevé de manière significative la totalité du sol de l'église. On a voulu ménager ainsi, au moins en partie, le vénérable monument trop exposé aux inondations.⁶

Entre le chœur et l'espace réservé, à l'origine, aux fidèles, se dressent à droite et à gauche, deux hauts murs dont l'un, au sud, a été percé à une époque récente d'ouvertures en forme d'arcades, ce qui confère à cette partie de l'édifice un aspect curieux. Deux portes seulement et plusieurs fenêtres ont conservé leur caractère d'origine ; les autres l'ont perdu au fil des siècles, lors de diverses réparations quelque peu désordonnées.⁷ La maison comtale de Ferrette possédait un caveau de famille dans ce sanctuaire, l'une des plus remarquables antiquités du Sundgau. Treize comtes et comtesses ont été ensevelis là, parmi lesquels Frédéric II, qui fit prisonnier, près d'Altkirch, l'évêque de Bâle qu'il combattait. Cela

¹Mes remerciements à M. Zimmerlin pour cette indication puisée à bonne source

²Saint Jacques est toujours le patron de l'église paroissiale de Feldbach

³Il s'agit ici d'un couvent de femmes. L'acte, dont j'ai vu le document authentique dans les archives paroissiales de Feldbach, est très précis sur ce point : *ordinatis in eo monialibus...*L'érudit Grandidier dit très précisément, en parlant de Feldbach : Où il (Frédéric) avait établi des religieuses de l'ordre de Cluny... ("L'art de vérifier les dates", "Les comtes de Ferrette").

⁴D'après les anciens documents conservés dans les archives communales de Feldbach.

⁵Selon F. Deyber, des inondations se sont produites en 1721 et 1831 ; le sol a été remblayé à la suite de la première et en 1834 (Plaquette Le prieuré et l'église de Feldbach - 1977 ?) NdT.

⁶Ch. Goutzwiller. Esquisses historiques de l'ancien comté de Ferrette. Revue d'Alsace, 1853, p. 160.- Quiquerez. Lucelle et Veldbach. Revue d'Alsace 1857, p. 170.

⁷Quiquerez, a. a, O.

lui a valu d'être puni de "harnescar"¹ qu'il a subi en public à Bâle. Il mourut longtemps après, d'une mort atroce.

Les moniales, auxquelles on avait confié la garde de la nécropole, devaient adresser au ciel leur prière pour ces mêmes défunts. Devant ce caveau, à deux pas des cendres des comtes de Ferrette jadis si puissants, les braves religieuses disposaient d'une inépuisable matière à méditation sur la fragilité de toute grandeur humaine et le bien-fondé des joies terrestres si promptes à s'évanouir.

Chapitre 4

Origine du monastère d'Augustins de Saint-Ulrich

L'une des plus anciennes fondations religieuses des environs de Hirsingue fut le monastère de Saint-Ulrich au bord de la Largue. Certains auteurs affirment avec Schöpflin qu'il avait été créé par un comte de Ferrette. À mon avis, ceci n'est pas prouvé.

Dans un acte du 3 juillet 1105 par lequel le comte Frédéric confiait à l'abbaye de Cluny la fondation du chapitre d'Altkirch, on cite comme témoin, aux côtés de neuf autres personnages, un certain Winether de Saint Ulrich; le texte précise : « Et plusieurs autres, autant clercs que séculiers ».² Malheureusement, les dix nom apparaissent avec ceux desdits témoins sans autre indication de rang. Winetherus de Saint Ulrich signe ce document en troisième position. En supposant que les dignitaires ecclésiastiques aient apposé leur paraphe sur ce document avant les autres signataires, comme c'était le cas habituellement, on peut conclure que Winether était le supérieur du couvent de Saint-Ulrich. Le monastère des Augustins de Saint-Ulrich devait donc déjà exister dans les premières années du XII^e siècle. Dans cette hypothèse se pose la question de la date de création du monastère. On ne peut faire remonter cette fondation à une époque trop reculée. Il s'agit ici de chanoines réguliers relevant de la règle de saint Augustin; cet ordre n'a été reconnu et ne s'est répandu que vers le milieu ou la deuxième moitié du XI^e siècle.³ On peut au moins en conclure que le nom de localité de Saint-Ulrich ne doit rien au comte de Ferrette Ulrich Ier puisque ce haut personnage n'apparut que 100 ans plus tard. Le couvent augustinien Saint Ulrich est nommément désigné dans plusieurs documents du XIII^e siècle.

Dans un acte du 12 mars 1208, on voit apparaître Reinbaldus, prieur de Saint-Ulrich, dans un rôle d'arbitre, qui tranche à l'amiable un début de dispute juridique opposant le prieur d'Altkirch (Saint Morand) et l'abbé de Bellelay, au profit de ce dernier.⁴ Ulrich Ier qui n'accède pas au rang de comte de Ferrette avant l'an 1233, et qui mourut en 1277, était alors un enfant. Il est pourtant certain que le comte Ulrich, qui dans ses vieux jours était très généreux envers les monastères et les églises⁵, non sans raison, témoigna une philanthropie particulière à l'égard de notre prieuré augustinien qui portait le nom de son saint patron. Dans une notice manuscrite concernant notre fondation, on indique clairement que le comte Ulrich concédait le droit de pêche dans la Largue en 1270 au monastère et en 1271 le droit de prélever une "carrata" (charretée) de vin de la vigne de Steinbach.⁶ Reinbald, prieur de Saint-Ulrich, apparaît encore dans un acte de donation du comte Richard de Montbéliard en faveur de l'abbaye de Lucelle, datant de 1223. Un document de 1237 est signé de Gerard, prieur de Saint-Ulrich.⁷ Dans un acte de 1261 ou 1262 qui précise les divers droits de la ville de Bâle, il est question d'une "rotten turn ze Sanct Ulriche" (tour rouge à Saint-Ulrich)⁸, dans laquelle les domestiques du monastère devaient être enfermés dans certains cas; mais sans plus d'explication sur la nature de cette tour rouge qui

¹Cette peine, hautement infamante pour les nobles de haut rang, exigeait que le prévenu transporte, sur une certaine distance, un chien sur ses épaules.

²Trouillat, A, a.O.T.I., p. 446

³Thomassin, Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise. Bar-le-Duc, 1864, T.II, p. 530. – Encyclopédie de Migne, T. XX, – Ordres religieux par le R.P. Hélyot, p. 775. – Die Mönchs und Klosterfrauen-Orden im Orient und Occident, de Freiherr von Biedenfel. Weimar 1837, tome 1, p. 73.

⁴Trouillat, A, a.O.T.I., p.446.

⁵Quiquerez, Les comtes de Ferrette, p. 77.

⁶Je remercie le très méritant et obligeant historien A. G. Zimmerlin de m'avoir fourni cette indication.

⁷Trouillat, a. a. O.T.I., p.490, 547.

⁸Ibid. T.II, p.118.

dépendait, peut-on supposer, du couvent des Augustins. Un document d'août 1266 reproduit le sceau de Girart, "propst" (prévôt) de Saint-Ulrich, pour servir d'attestation.¹ Un autre écrit du 28 juin 1289 parle de vignes sur le ban de Cernay qui appartenaient au couvent de Saint-Ulrich.²

Chapitre 5 De sainte Odile à la fin du comté de Ferrette

§ 1 – Les détenteurs des droits de suzeraineté et de perception de la dîme à Hirsingue et l'aïeul de la famille de Montjoie ou von Froberg

Nous avons déjà évoqué plus haut le droit de patronage que détenait sainte Odile, fondatrice et abbesse du couvent de Hohenberg et Niedermunster, à Hirsingue et Heimersdorf. La pieuse femme quitta ce bas monde dans la paix du Seigneur le 13 décembre, sans doute de l'an 723. Probablement les abbesses qui lui succédèrent à la tête du chapitre de Niedermunster exercèrent-elles leur droit coutumier dans l'esprit de leur sainte fondatrice. Un tel état de faits a duré plus de 500 ans.

La liste des abbesses, qui dirigèrent Niedermunster pendant cette période, ne nous est pas entièrement parvenue. À la suite de rigoureuses recherches, M. J. Euss, nous communique les noms suivants dans son livre "Le Mont Saint Odile" : sainte Gundelinde, sainte Eimhilde, Edwig, 1017, Edelind de Landsberg 1180,1200... Walburg 1237,1239...³ En 1239, cette dernière, Walburg vend à l'évêque nouvellement élu Lutold, ou plus exactement à l'église de Bâle, la cour domaniale d'Arlesheim avec toutes ses dépendances (Heimersdorf, Brunstatt et Hirsingue) pour 80 marcs d'argent.⁴ Au XIII^e siècle, sans que je puisse préciser, l'évêque de Bâle cède ses droits sur Hirsingue, avec le patronage sur son église paroissiale, à la maison d'Autriche ; il se réserve cependant le quart de la dîme. En échange des biens cédés, il obtient le domaine de Laufen.⁵

Otto de Grandson, évêque de Bâle, transmet le droit de dîme sur Hirsingue, sous forme de fief, au "vaillant, noble et fidèle homme d'armes le seigneur Wilhelm (Guillaume), seigneur de Gliers (Glèse)", à la condition que ce châtelain et ses descendants résident dans la ville de Porrentruy aussi longtemps que l'exigerait la nécessité ou la guerre, afin de protéger et de défendre ladite ville avec chevaleresque loyauté.⁶ Dans un inventaire des biens féodaux que Guillaume de Gliers a reçu de l'église de Bâle, il est fait mention de ce fief dans les termes suivants : "Item, en premier, les dîmes de Hirsingue appelées le quart de l'évêque. Item (et encore), les dîmes de Grentzingen, appelé le quart de l'évêque, etc."

Le nommé Guillaume de Gliers était l'aïeul dont descend la famille de Montjoie ou von Froberg (dans les vieux documents latins *Montes gaudium*) qui joue dans l'histoire de Hirsingue un rôle tellement éminent.⁷ Son grand père Richard Ier de Gliers avait fait construire à environ deux heures en amont de Saint-Hippolyte sur la rive droite du Doubs le fier et pittoresque château féodal de Montjoie dans la deuxième moitié du XII^e siècle. Son père Richard II a épousé une certaine Marguerite qu'on suppose née comtesse de Ferrette (car Guillaume de Gliers était qualifié dans les documents anciens par les fils du comte Ulrich Ier de Ferrette de "cousin", une dénomination qui n'étaient employée dans ces temps-là qu'à l'égard de la très proche parenté). Guillaume avait deux frères, Henri et Berthold et trois sœurs, Adélaïde dont on ne sait rien de plus ; Anne, fondatrice et donatrice du trésor de l'église de l'abbaye

¹Ibid. p. 165

²Ibid. p. 471.

³Der Odilienberg, de J. Enss. Les chiffres désignent les années auxquelles les noms des abbesses sont cités dans les documents

⁴Codex diplomaticus ecclesiae Basiliensis, fol. 568, par Trouillat, Mon. etc. T.I., p. 553, 554.- Histoire de Hohenburg, de P.D. Albrecht, p. 245.

⁵Stoffel dans les *Weisthümern* de J. Grimm, 4, Th. p. 14.- Trouillat, Mon. etc. T.III, p. 60.

⁶Trouillat, *Monuments etc.* T.III, p. 126. (5) Ibid. p. 446.

⁷Sur l'histoire ancienne de la famille de Montjoie : Schöpflin, *passim*. – Essai sur l'histoire de la maison et baronie de Montjoie par l'abbé Richard, Besançon, 1860. – Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 4e série, 8e vol. p.176-212. – L'Alsace noble, par Ernest Lehr. Berger-Levrault, 1872, 19e livraison, p. 356-368.

de Säckingen ; Clémence, sacristaine et administratrice du chapitre de chanoinesses de Remiremont. Des temps les plus reculés jusqu'à la Révolution française, l'une ou l'autre jeune fille de la famille de Montjoie a toujours appartenu à l'un de ces grands chapitres.¹

Guillaume de Gliers naquit en 1265, se maria en 1296 avec Jeanne de Rougemont dont il eut quatre enfants, Guillaume II, Ermentrude, Béatrice et Jean. Il possédait un remarquable talent de poète à une époque la chose était peu fréquente. Il existe encore un petit poème de lui, dans lequel il porte aux cieux la beauté, la pureté, la fidélité, l'innocente candeur et d'autres qualités de son épouse.²

Les documents anciens célébraient aussi la vaillance de Guillaume. Il retourna chez lui en 1288 après avoir pris part à la dernière croisade. Il s'est battu pendant trois ans aux côtés d'Edouard, roi d'Angleterre, contre le roi de France Philippe le Bel. Il prit également les armes au service de son cousin, Théobald, comte de Ferrette dont il reçut, pour les services rendus, des revenus importants à percevoir à Riespach ; le document fut signé le 3 octobre 1298 à Thann. Sa vaillance et sa loyauté ont convaincu l'évêque de Bâle Otto de Grandson de confier à Guillaume la défense de Porrentruy, comme nous l'avons déjà raconté plus haut.

Le vaillant Guillaume de Gliers ressentait une joie toute particulière devant le château de Montjoie ou Froberg érigé par son grand-père ; aussi prit-il le titre de seigneur de Montjoie.

Tous ses descendants jusqu'à l'époque la plus récente ont mis un point d'honneur à conserver le titre de leur glorieux aïeul ; ils se nommèrent soit seigneur de Montjoie, soit seigneur de Froberg, parfois aussi Froberg-Montjoie.³ Guillaume fonda en 1303 dans l'église du château deux chapellenies, l'une dédiée à saint Nicolas, l'autre à sainte Catherine.⁴ On peut supposer qu'il ramena de la croisade sa foi en saint Nicolas, après avoir invoqué la protection de ce saint contre les dangers de la navigation en mer, comme les pèlerins vers la Terre sainte avaient coutume de le faire.

§ 2 – La deuxième église paroissiale de Hirsingue

Selon une très vieille tradition, la première église paroissiale de Hirsingue fut construite en bois, comme beaucoup d'autres sanctuaires des premiers siècles. On ignore si elle s'est écroulée de vétusté ou si elle a été détruite du fait d'un accident, d'un incendie par exemple.

La deuxième église ne fut pas érigée sur les lieux où se trouvait la plus ancienne, mais immédiatement à côté des ruines toujours plus branlantes du vieux castel romain. D'après une inscription qui se trouve dans le clocher et d'après une indication d'une vieille chronique manuscrite qui a appartenu à la bibliothèque du comte de Montjoie, cette église fut édifiée en 1111⁵, donc à une époque à laquelle saint Morand faisait entendre sa voix apostolique sur les bords de l'Ill.

Cette église fut démolie en 1772 parce qu'elle était devenue trop exigüe et qu'il fallait laisser la place à la troisième église paroissiale. La nef avait un plafond plat ; le chœur était voûté et formait en même temps l'étage inférieur du clocher, lequel se terminait en toit à deux pignons. Il a fallu mobiliser toute les forces disponibles pour abattre la tour vieille de 661 ans. L'incomparable mortier employé

¹ Celles qui voulaient entrer dans le chapitre de Remiremont « devaient présenter une lettre de noblesse d'au moins deux cents ans. Elles pouvaient se marier lorsqu'elles renonçaient à leur bénéfice, à l'exception de l'abbesse qui prononçait des vœux solennels ».

² J.E. Meyer. Esquisse sur l'Alsace littéraire au Moyen-âge. (Revue d'Alsace, 1872, p. 342.)

³ « En plus de la baronie, les Froberg-Montjoie possédaient d'autres biens importants qu'ils détenaient en fief en partie de l'empire allemand, en partie de France ou de Bourgogne. C'est de là que vient la double dénomination en allemand et en français, employée déjà dans les plus anciens documents ». Geneal. Kal. 18, p. 256.

⁴ La chapelle du château de Montjoie (Doubs) existe encore et a, malgré de nombreuses restaurations, conservé quelques traces du style du XII^e siècle. Lors des dernières réparations en 1826, on a trouvé le caveau de famille des seigneurs de Montjoie. Celui-ci se composait de trois voûtes superposées. Les squelettes qui reposaient dans de grands sarcophages de pierre étaient, dans l'ensemble, d'une taille inhabituelle ; certains ossements avaient plus de deux mètres de long. Les membres de cette famille se sont toujours distingués par leur haute stature, déjà dans les temps les plus reculés.

⁵ Voir l'article déjà cité de M. Tallon dans la Revue d'Alsace, 1863, p. 448.

dans cette construction était celui des pittoresques ruines de nos châteaux de montagne qui défient avec orgueil, depuis des siècles, les orages et les tempêtes.¹

Les documents ne donnent pas d'indication précise sur l'identité des constructeurs de l'église et la tradition orale reste muette. Il me semble, pour ma part, être autorisé à donner un avis sur la question. La nef fut construite par la paroisse de Hirsingue (Heimersdorf et Ruederbach) ; le clocher et le chœur qui en constituait l'étage inférieur, par les seigneurs dîmiers qui percevaient là de gros impôts mais qui, pour cette raison, avaient à remplir d'importants charges. Plus tard, l'église menaçant ruine et nécessitant d'urgents travaux, fut l'objet d'interminables procès. Lorsqu'on lit attentivement les documents, il apparaît clairement, premièrement que la nef n'était pas bien solide et, par conséquent avait été édifiée avec moins de moyens financiers que le clocher, car les bourgeois, malgré leur bonne volonté, disposaient de bien moins d'argent que les seigneurs dont ils étaient tributaires ; deuxièmement, ici comme dans toute la région, une vieille coutume voulait que l'entretien de la nef relève de la paroisse tandis que le chœur et le clocher étaient à la charge des seigneurs décimateurs. Cependant, lorsque la nécessité des réparations se faisait pressante, le devoir de reconstruction incombait habituellement à ces derniers. Ce troisième argument fut invoqué, à l'origine, au moment de la construction de la troisième et actuelle église ; la paroisse fit construire la nef, les seigneurs décimateurs le chœur et le clocher. Mais qui donc détenait le droit de lever la dîme à Hirsingue à l'époque de la construction de cette deuxième église ? Les chanoinesses de Niedermunster. Le clocher de cette deuxième église fut, par conséquent, construit par l'une des abbesses qui succéda à sainte Odile.

§ 3 – La chapelle Saint Nicolas à Hirsingue

Après vous avoir entretenu de la deuxième église paroissiale de Hirsingue, le moment est venu d'évoquer deux chapelles qui furent érigées au Moyen-âge, je veux parler de la chapelle Saint-Nicolas et de la Chapelle de la Vierge des douleurs (appelée Garner).

La chapelle Saint-Nicolas a aujourd'hui entièrement disparu ; seuls quelques-uns des plus âgés des habitants de Hirsingue peuvent fournir quelques vagues indications sur son emplacement. Elle était très petite : environ trois mètres sur quatre. Deux habitations basses, appelées Hirtenhäuser (maisons de bergers) s'y appuyaient à l'est. Les dernières ruines de ces constructions furent déblayées dans la première moitié de ce siècle : la nouvelle mairie devait être construite sur le même emplacement. Le souvenir de la vieille chapelle n'est pas complètement éteint et survivra longtemps dans la tradition populaire. Car les habitations accolées à cet endroit ont conservé jusqu'à aujourd'hui le nom de "Hinter der Kappelle" (derrière la chapelle) et ne le perdront sans doute jamais. La chapelle Saint-Nicolas se trouvait tout près du premier cimetière de Hirsingue et en était séparée par un chemin et peut-être par un petit jardin. On pourrait facilement en déduire que ce sanctuaire était l'ancienne église paroissiale. Mais cette opinion serait erronée ; car la chapelle n'avait pas de chœur et était trop petite, même pour cette époque ; elle était dédiée à saint Nicolas alors qu'au contraire l'église paroissiale vénérait saint Jean Baptiste comme patron protecteur ; enfin, l'architecture elle-même indique que sa construction remontait à un temps où la deuxième église était là depuis de longues années déjà. Les petites fenêtres de cette chapelle se terminaient en ogive. À mon avis, elles furent construites en même temps que le Garner Il y avait, dans cette chapelle Saint-Nicolas, un autel sur lequel on a longtemps dit des messes et qui subsistait grâce à quelques revenus. Ceux-ci furent affectés à un autel en l'honneur de saint Nicolas édifié dans la nouvelle et troisième église. Dans le bon vieux temps, cette chapelle était chère et sainte aux écoliers surtout ; ils s'y rassemblaient à l'approche de la saint Nicolas pour y prier avec ferveur, afin que le saint patron des enfants daigne quelque peu "intercéder" en leur faveur à l'occasion de sa fête et leur apporter quelques fruits ou gourmandises.

Notre chapelle avait aussi une petite cloche, qui bien sûr ne méritait pas la dignité de "voisine du tonnerre" que Schiller attribuait si poétiquement aux cloches d'église. Pourtant, elle aussi proclamait, dans son modeste clocheton, "que rien ne dure et que le terrestre expire". L'étrange destin et la triste fin de cette petite cloche, que la famille de Montjoie fit fondre, sera racontée plus tard.

¹Provenant en partie de documents anciens, en partie de témoignages oraux.

À côté de l'autel de la chapelle Saint Nicolas se trouvait, muré dans la paroi, un bloc de grès fin, de couleur gris foncé. Une niche est creusée dans cette pierre dont le haut n'est ni en demi-cercle, ni en ogive mais en forme de toit à angle droit. Cette niche pouvait jadis être fermée avec deux panneaux car on voit encore très nettement tout autour, des rainures dans lesquelles ils s'emboîtaient et, des deux côtés, les trous des gonds dans lesquels ils s'articulaient. Avant que la chapelle Saint-Nicolas ne tombe en ruine au point de n'offrir plus qu'un misérable abri aux manouvriers vagabonds, il y avait dans la niche, qu'on ne pouvait plus fermer depuis longtemps, une petite statue de Marie. Mais sans doute cette pierre n'était-elle à l'origine ni destinée à ce lieu, ni à cet usage. Quoi qu'il en soit, il apparaît qu'elle avait été sculptée pour la plus ancienne église paroissiale où elle avait servi de tabernacle. En tous cas, elle a beaucoup de ressemblance avec le tabernacle de pierre qui est scellé dans le fronton nord de l'ancienne petite église du cimetière de Largitzen ; la technique de taille de pierre est semblable ; sauf que la forme suggère ici une origine plus lointaine. De surcroît, il est reconnu qu'il y avait au Moyen-âge beaucoup d'églises sur le fronton desquelles on avait aménagé un coffre de pierre protégé par une grille de fer ajourée, dans lequel on conservait l'eucharistie. Le peuple donnait à ces tabernacles le nom de "maisonnettes du sacrement" (Sakramentshäuschen) ; à certains endroits, elles étaient très simple, à d'autres au contraire, elles étaient décorés de superbes sculptures et souvent surmontées d'un fin clocheton ouvragé.¹

La pierre décrite plus haut a eu un étranger destin. Je vais en faire le récit fidèle, sans remarques critiques, comme je l'ai recueilli de la bouche de vieilles personnes. Après la démolition complète de la chapelle Saint-Nicolas, un jeune maréchal-ferrant acheta la niche en pierre, la fit amener dans son atelier où elle devait servir de bassin à tremper. Cet homme était d'une honorable famille et d'une conduite irréprochable. Bien qu'on ne l'appelait que "Nandel", son nom était Ferdinand Martin. Nandel avait au rez-de-chaussée de sa maison une grande forge et à l'étage, son habitation. Mais désormais, il n'y eut plus de nuit de repos pour notre forgeron et sa jeune épouse. Un vacarme monstrueux, semblable au rugissement d'une eau tombant en cataracte, monta de l'atelier et les fit s'éveiller, effrayés. Nandel, croyant avoir affaire à des voleurs qui avaient pénétré par effraction dans sa maison, descendit à toute allure dans la forge, où aucune créature monstrueuse ne bougeait et où régnait un silence de mort. Ceci se répéta souvent. Le brave artisan pensa alors qu'il s'agissait du jeu cruel de plaisantins et résolut de monter la garde et de débusquer les vauriens. Malgré tous ses efforts, il ne réussit pas à découvrir les auteurs de l'incessant vacarme. Le silence nocturne et le sommeil ne revinrent dans la maison de Nandel que lorsqu'il emporta la mystérieuse niche de pierre de sa forge. On la ramena au même endroit d'où on l'avait cherchée. Un peu plus tard, on l'amena dans le cimetière, où on peut encore la voir aujourd'hui.

§ 4 – La chapelle Notre-Dame, appelée Garner

Alors que la chapelle Saint-Nicolas a complètement disparu, la chapelle Notre-Dame de Hirsingue, sans aucun doute tout aussi ancienne, repose toujours sur ses fondations romaines.² On lui donne couramment le nom de Garner (le *a* est prononcé "pointu", comme en français). Mes investigations sur cette dénomination, qu'on ne rencontre nulle part dans les documents anciens, n'ont obtenu de réponse satisfaisante de la part de qui que ce soit. Je suppose que l'expression a son origine dans le mot français "charnier"³ ; car à une époque reculée, on avait empilé dans un recoin de la chapelle, à l'ouest, une grande quantité d'ossements disposés en une sinistre symétrie.

Cette petite église était depuis les origines consacrée à la Vierge des douleurs et à sainte Catherine. Une chapellenie régulièrement dotée y était rattachée, sur laquelle les seigneurs de Montjoie ont toujours prélevé le droit de collation. Ceci prouve que cette fondation est due à l'un de leurs ancêtres. C'est

¹Vorschule zum Studium der kirchlichen Kunst, de W. Lübke, 5e édition, page 182.

²Voir ce qui a déjà été dit plus haut

³Charnier, prononcé de manière déformée garnier, Garnier, Garner

pourquoi, M. Richard attribue à la construction en question le nom de "chapelle des seigneurs de Montjoie".¹

Une vieille statuette de bois se trouve sur l'autel de cette chapelle ; elle représente Marie tenant sur ses genoux le corps de son divin fils. Elle est d'une certaine valeur artistique. Il s'y trouvait aussi jadis une très jolie statue qui représentait sainte Catherine en vêtue à la façon du Moyen-âge.² En ce qui concerne l'architecture de notre petite église, seuls la porte et l'une des fenêtres datant de l'époque de sa construction, sont à mentionner. La porte d'entrée est du plus pur style gothique, mais toute simple. La fenêtre en question est géminée ; ses arcs sont surmontés d'une ogive. Une petite ouverture ronde emplit gracieusement l'espace libre.

M. Tallon en conclut que notre chapelle a été construite sans aucun doute dans la seconde moitié du XII^e siècle, à une époque où, précisément, on ne s'est résolu qu'avec réticence à abandonner la voûte en berceau pour adopter les belles et gracieuses formes du style ogival. Je ne puis partager l'opinion du l'ardent médiéviste. La règle qu'il énonce trouve toujours son application dans les villes et régions où les grands maîtres bâtisseurs du Moyen Age déployaient leur activité et pouvaient faire valoir leur influence. Mais dans les contrées écartées comme la nôtre, les artisans constructeurs de rang subalterne sont restés habituellement un siècle en retard. Un exemple nous est fourni par l'église de Feldbach. Si l'on considère son style architectural, on devrait la faire remonter au XI^e siècle. Mais son acte de naissance dûment attesté nous renvoie à l'année 1144. Notre chapelle Notre Dame a été construite par un seigneur de Montjoie ; or Guillaume de Gliers était l'ancêtre de la famille de Montjoie. Ce vaillant chevalier était le premier de sa lignée à entrer en 1308 en relation avec la paroisse de Hirsingue à la suite du contrat d'honneur passé avec l'évêque de Bâle.

D'après les documents anciens, le pieux Guillaume de Gliers et Montjoie fit construire plusieurs chapelles sur ses terres.³ La chapelle Notre Dame de Hirsingue, dédiée aussi à sainte Catherine, lui est sans doute hautement redevable des anciens droits de chapellenie et de ses revenus. Probablement, le même Guillaume de Gliers a-t-il fondé et doté de biens la chapelle Saint-Nicolas dont il a été question plus haut et qui relevait également de l'autorité de la famille Montjoie. Les deux chapelles, au même titre que l'église du château de Montjoie, étaient consacrées aux saints préférés de Guillaume, saint Nicolas et sainte Catherine. Admettons alors que l'ardeur religieuse de Guillaume l'ait incité à fonder la chapelle mariale et de sainte Catherine aussitôt après avoir pris possession de ses droits sur Hirsingue ; l'édification de cette petite église ne remonte pas plus dans le passé qu'en 1308.

M. Richard assure, et M. Tallon tient pour vraisemblable, que le caveau familial des seigneurs de Montjoie se trouvait dans cette chapelle. Pour renforcer leurs propos, ils parlent de quatre pierres tombales sur lesquelles on remarque des traces d'armoiries et dont on a recouvert le sol de la chapelle avec d'autres dalles de pierre. Mais les inscriptions de ces pierres tombales ne sont plus lisibles ; sur une seule on peut déchiffrer avec difficulté le millésime 1632. Plus personne ne pourra plus lire les armoiries parce qu'elles sont bien trop usées. De plus, d'autres pierres tombales posées sur le sol portent des inscriptions parfaitement lisibles de noms de religieux enterrés là. Une seule pierre tombale tout à fait remarquable s'y trouve toutefois ; elle porte le nom d'un seigneur de Montjoie mort en 1566, dont il sera question plus tard. Mais cette pierre, scellée aujourd'hui dans un mur extérieur de la chapelle se trouvait ailleurs à l'origine et a été mise là à une époque tardive et de manière fortuite. Les seigneurs de Montjoie qui furent inhumés à Hirsingue n'ont pas été placés dans cette chapelle mais dans l'église paroissiale démolie en 1772, église sur laquelle ils percevaient le droit de patronage.

La famille de Montjoie se fit également préparer un caveau dans la nouvelle église sans que la paroisse de Hirsingue (avec laquelle elle était en grave conflit pour d'autres raisons) ne soulevât la moindre objection. Dans les nombreux documents anciens que j'ai parcourus, je n'ai trouvé nulle mention qu'un membre de la famille de Montjoie ait été enterré dans la chapelle. Alors qu'il est question d'autres personnes, sans lien de parenté avec la famille noble. Enfin, on a rapporté expressément dans les actes

¹Richard, Essai sur l'histoire de la maison de Montjoie, p. 48.

²Notes sur des vestiges d'antiquité à Hirsingen par M. Tallon, Revue d'Alsace, 1863, p. 446

³Voir l'article de M. Quiquerez dans les "Mémoires de la société d'émulation du Doubs", 4e série, 8e volume, p. 194, 202.

de décès des archives paroissiales de Hirsingue que plusieurs membres de la famille de Montjoie avaient été inhumés dans l'église paroissiale Saint Jean Baptise. Ce témoignage est totalement irrécusable et rend tous les autres superflu.

§ 5 – Le cimetière fortifié

Sur le mur sud de la chapelle, là où elle se termine en pointe en s'appuyant sur un mur très ancien orienté au sud, reposait jadis une haute toiture en manière de tour, qui formait une sorte de halle de quatre mètres de long et autant de large, à l'entrée ouest du cimetière. Le mur libre était d'une telle solidité qu'il a fallu le démolir pierre à pierre à la pioche. Cela s'est passé il y a environ quarante ans. Un vieux maître maçon qui s'amusait quand il était jeune garçon à le sauter et à l'escalader, m'a montré les fondations cachées dans le sol de cette muraille. Je ne me permettrai pas de bâtir la moindre hypothèse quant à l'époque à laquelle cette porte a été construite. Mais d'après toutes les descriptions qu'on a pu me fournir, il est manifeste qu'elle existait déjà il y a des siècles.

Une vieille chronique manuscrite et la tradition veulent que notre cimetière ait été fortifié. L'ancienne construction déjà décrite en était la porte. Pour s'y rendre, il fallait passer un pont levé. Les remparts pouvaient être entourés d'eau qu'on pouvait amener en grande quantité depuis le Feldbach éloigné de cet endroit de quelques pas seulement. Plusieurs détails semblent renforcer une telle description. Au centre de Hirsingue, tout autour du cimetière, s'étend une curieuse étendue de champs dépourvue de constructions ; les maisons les plus proches au sud et à l'ouest ne sont pas très vieilles. Au nord, le cimetière forme un monticule par rapport au jardin mitoyen, depuis lequel on croirait se trouver comme au pied d'un petit bastion. L'étrange forme de la chapelle, qui se termine en pointe à l'ouest, qui n'a pas d'ouvertures au nord et qui repose sur des fondations romaines, trouve dans la tradition déjà évoquée son explication naturelle. Des vieilles personnes racontent qu'on voyait à côté du cimetière, encore avant la fin du XVIII^e siècle, une partie des vieux fossés de fortification. M. Tallon en parle également.¹ De plus, les murailles de ce petit fortin pouvaient facilement avoir été confectionnées à partir des ruines du vieux castel romain dont les traces n'ont pas encore complètement disparu. D'ailleurs, les historiens considèrent comme une chose admise qu'il y avait au Moyen Age plusieurs cimetières fortifiés en Haute Alsace.²

¹Revue d'Alsace, 1863, p. 450

²Bulletin de la société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, T. III, p. 118, 198, 203.

Livre 6

La paroisse de Hirsingue sous la domination de la maison d'Autriche

Chapitre 1

La maison de Habsbourg-Autriche d'Albert II jusqu'au Traité de Westphalie

J'ai déjà raconté plus haut que le comté de Ferrette ou, ce qui signifiait presque la même chose, le Sundgau, a échu à la maison de Habsbourg-Autriche, à la suite du mariage de la comtesse Jeanne de Ferrette avec Albert II. Cette lignée de régents, modeste à l'origine, atteignit peu à peu les hautes sphères du pouvoir et de la gloire, tant par son savoir-faire militaire et ses hauts faits de chevalerie que par la réflexion froide, une administration de père de famille et plusieurs unions matrimoniales fort intelligemment préparées, ainsi que d'autres alliances du même genre.¹

Lorsque Rodolphe IV, le rusé fils d'Albert II, mourut sans enfants en 1365, ses frères Albert III et Léopold III se partagèrent le pouvoir, d'où l'apparition de deux lignées séparées. – 1) La branche autrichienne (Albert III †1395, Albert IV †1404, Albert V †1439, Ladislas †1457) survécut jusqu'en 1457. – 2) La branche de Styrie-Carinthie, dont le fondateur, Léopold IV, qui tomba lors du combat malheureux contre les Suisses sur le champ de bataille de Sempach (1386), fit souche par ses deux fils ; a) dans la branche tyrolienne (Frédéric IV †1439, Sigmund, qui fut tout aussi malheureux que son père en combattant les Suisses et mourut sans descendance mâle en 1496), b) dans la branche souabe qui ne dura qu'un court moment (Léopold VIII †1411) ; c) dans la branche de Styrie (Ernst "de fer", †1424, l'empereur Frédéric V †1493, Maximilien Ier †1519).

Maximilien Ier, prince de haute stature par plus d'un aspect, réunit sous son sceptre toutes les terres de la maison d'Autriche et y ajouta plusieurs territoires éloignés. Il fut élevé à la dignité d'empereur et survécut à son fils Philippe le Beau (†1506). Son neveu Ferdinand Ier lui succéda à la tête de la maison d'Autriche et plus tard sur le trône impérial. Ferdinand a dû mener de durs combats contre ce qu'on nomme la Réforme et les révoltes paysannes qui ébranlèrent si violemment l'Allemagne du XVI^e siècle.

À la mort de Ferdinand (1564), l'empire fut partagé entre ses fils Maximilien, Ferdinand et Charles. De sorte que la Maison d'Autriche se répara à nouveau en trois branches : 1) La branche principale autrichienne (Maximilien II †1576, Rodolphe II †1612, Matthias †1619) ; 2) La branche tyrolienne (Ferdinand II, Maximilien et par ailleurs, Léopold, Charles, Ferdinand, Sigismond †1565 ; 3) La branche Autriche-Styrie (Charles †1590, Ferdinand Ier, mort sous le nom d'empereur Ferdinand II en 1637) ; celui-ci réunit à nouveau toutes les possessions de la maison d'Autriche sous son sceptre et fut l'auteur du principe impérial de l'indivisibilité de la souveraineté monarchique, Ferdinand II (empereur sous le nom de Ferdinand III) †1657.

Sous l'empereur Ferdinand II, éclata la fameuse Guerre de Trente ans (1618) que l'Autriche a eu la lourde tâche de mener contre les états impériaux protestants du Danemark et de Suède et plus

¹Sur l'histoire de l'Autriche, voir l'article court mais dense de la Realencyclopädie de Manz, 3e édition, livre 10, pages 158-172. – J'ai également utilisé ici les tableaux du Dr. Fr. Mayer dans son Histoire de l'Autriche, Vienne, 1874.

tard encore contre les Français et pendant laquelle les Suédois maltraitèrent si cruellement la pauvre Alsace. Ce sanglant conflit se termina en 1648 sous l'empereur Ferdinand III par le Traité de Westphalie, aux termes duquel notre province maternelle fut cédée à la France. L'évêque de Bâle Johann Franz von Schoenau éleva une protestation solennelle devant le parlement impérial de Ratisbonne (1653) à propos de la cession du Sundgau, c'est-à-dire de l'ancien comté de Ferrette, au trône de France. Dans un mémoire d'une grande sagacité, le prince de l'Eglise fit valoir devant la haute assemblée, s'appuyant sur des documents précis et irréfutables, que la dynastie autrichienne n'avait reçu le comté de Ferrette qu'au titre de vassal, que la vraie propriété, la haute propriété (*dominium directum*) de ce comté revenait au prince-évêque de Bâle; que, par conséquent, la cession de cette région à la France portait ouvertement atteinte aux droits de suzerain les plus sacrés de l'évêque de Bâle, et que cet acte relevait de la plus criante injustice.¹ Si cent mille glaives avaient été à la disposition de l'évêque de Bâle, on aurait sans aucun doute examiné sa plainte avec attention et estimé ses arguments fondés en droit. Mais la voix importune du faible ne fut que trop facilement ignorée par les puissants dans le tumulte de leurs affaires d'Etat. La France possédait et conservait sans être inquiétée l'ancien comté de Ferrette. Mais les loyaux habitants du Sundgau ne pouvaient entièrement oublier l'Autriche qui leur était devenue si chère. Pendant de longues années, ils considérèrent les fonctionnaires français comme des étrangers. Ce n'est que la Révolution française qui a tout réduit en pièces pour forcer l'apparition d'une société nouvelle qui a réussi à emplir le cœur des Sundgauviens d'une sympathie sincère pour la France.

Chapitre 2

Les détenteurs du droit de patronage sur la paroisse de Hirsingue

Les membres de la famille de Gliers-Montjoie

La maison de Habsbourg-Autriche fit beaucoup d'efforts pour renforcer son pouvoir en Haute-Alsace, s'appuyant sur de loyaux et courageux vassaux parmi lesquels les seigneurs de Gliers-Montjoie.

Il a déjà été question plus haut de Guillaume Ier, seigneur de Gliers, le fondateur de la famille de Montjoie.

Son fils Guillaume II, seigneur de Montjoie et Moron obtint en fief de la maison d'Autriche le donjon et le château de Heimersdorf (dénommé dans les anciens documents français du Moyen-Âge *Eméricourt*), une partie des biens féodaux de Hirsingue et Ruederbach et, en outre, les métayages de Moyen-Muespach et Hindlingen. Ces deux dernières localités tombèrent ultérieurement en d'autres mains. Guillaume II fut doté en même temps par la Maison d'Autriche du droit de patronage sur la paroisse de Hirsingue (1336).²

Le frère de Guillaume, Jean Ier, seigneur de Gliers-Montjoie, possédait et transmit à son fils Berthold II les fiefs de Hirsingue, Grentzingen, Bisel, Seppois et Friesen provenant du prince-évêque de Bâle. Son fils et successeur Berthold III s'attribue, dans plusieurs actes vers la fin du XIV^e siècle, le titre de Sire d'Eméricourt ou seigneur de Heimersdorf. Il dota en 1398 l'abbaye de Lucelle d'une veillée perpétuelle dont les rétributions devaient être levées sur les revenus de Hirsingue. Après sa mort qui survint dans les premières années du XV^e siècle, son titre et ses droits échurent aux successeurs de Guillaume II.

Guillaume II avait deux fils de son épouse Catherine de Neuenburg, nièce (de par sa mère Eléonore de Savoie) du pape Clément VII : Raoul (Rudolph), qui accéda en 1350 sur le siège épiscopal de Viterbe et Louis, qui éleva le nom de sa famille à une haute et brillante considération. Louis de Gliers-Montjoie guerroya quelques temps contre l'évêque de Bâle auquel il prit le château de Soyeure près de Delémont. Mais Théobald de Neuchâtel pris le parti de l'évêque et, après la dévastation de son propre petit

¹Lorsque je séjournai à Besançon en 1849, M. Duvernoy eut la bonté de me communiquer ce remarquable mémoire de l'évêque de Bâle, devenu très rare, imprimé en latin et extrait de sa collection de documents anciens.

²Richard, Essai sur l'histoire de la maison et baronnie de Montjoie, p. 36

domaine par Louis de Montjoie, le combattit avec toute son énergie ; il réussit à le faire prisonnier et l'enferma sous bonne garde dans la forteresse de Blamont. Louis fut rendu à la liberté, une fois les garanties fournies, grâce à l'intercession de sa cousine Isabelle de Neuenburg (en Suisse), comtesse de Ridau, et après l'intervention de l'évêque de Bâle.¹ Plus tard, Louis fut impliqué dans une guerre contre ses parents Hesso de Hochberg et Thüring de Ramstein dont la cause était Heimersdorf, et qui prit fin en 1404 par un traité de paix.

Par la suite, Louis de Montjoie s'arrêta souvent en Avignon, résidence des papes. Il était un fidèle et vaillant défenseur du Saint Siège romain. Il devint maréchal du Saint Père, chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, chancelier du duc de Bourgogne, conseiller à la cour de France et mourut le 23 juin 1425 vice-roi de Sicile et de Naples, après avoir une part décisive dans la conquête de ce royaume. Il fut inhumé en l'église des Dominicains d'Avignon² où une splendide sépulture lui fut érigée.³ Il a été marié en première union à Jacobée de Gly⁴ et en secondes noces à Cunégonde de Hochberg, et avait engendré de la seconde, les fils dont les noms suivent : Guillaume, Jean (et Louis ?). Guillaume mourut évêque de Béziers en 1451.

Jean de Montjoie reçut quelques-uns des titres de son père⁵, se nomma baron de Montjoie, conseiller d'Etat et camérier de Louis d'Anjou, roi de Sicile. Il reçut en fief de Frédéric, duc d'Autriche, la forteresse de Moron, le quart de la circonscription judiciaire de Hirsingue et Ruederbach avec toute ses possessions, Heimersdorf, la terre de Riespach avec toutes ses dépendances, la mairie de Haut, Moyen et Bas-Muespach et d'autres encore. Le duc Frédéric, dans sa lettre d'investiture, nomme le baron de Montjoie vassal de sa belle-sœur Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, veuve de son frère défunt Léopold ; car celui-ci a institué par testament son épouse usufruitière de ses biens dans le Sundgau et en Haute-Alsace. Ce document fait apparaître sans conteste qu'une part des possessions de la famille de Montjoie était un fief d'empire.

Comme la plupart des seigneurs de son temps, Jean de Montjoie était prêt à partir en guerre et à conclure la paix sous les motifs les plus anodins. En 1423, il s'allia avec Jean de Fleckenstein, évêque de Bâle, et avec le comte de Thierstein, pour combattre Thiébaud, comte de Neuenbourg ; celui-ci coupa au plus court et implora la paix, ce qui lui fut accordé une fois satisfaction obtenue.

Peu après, il fit alliance avec le même Thiébaud de Neuenbourg et avec Senard de Fribourg pour guerroyer contre les vassaux sundgauviens du duc d'Autriche, à savoir ceux des bailliages de Bâle, d'Altkirch, de Ferrette, de Thann, etc. On ignore quelle était la raison de ces hostilités. L'armée du parti autrichien, forte de quelques milliers d'hommes, partit à l'assaut du château de Montjoie le 16 août 1428 mais fut repoussée après une quinzaine de jours de vains efforts. La cavalerie ennemie la harcela pendant sa retraite. Vers la fin du même mois, Jean de Montjoie et ses alliés se mirent en mouvement dans le Sundgau à la tête de 2.500 hommes. La panique se répandit dans toute la région. Emplis d'effrois, les paysans sans défense rassemblèrent tout ce qu'ils pouvaient emporter et prirent la fuite vers les villes de Bâle, de Brisach, d'Ensisheim, de Thann, etc. La soldatesque décida de mettre Masevaux à sac, mais des gardes vigilants eurent le temps de fermer les portes et de barrer l'entrée aux soldats en déroute ; le coup de force coûta cependant la vie à six hommes. Ensuite, ils mirent le feu au cimetière fortifié de Dannemarie où beaucoup s'étaient réfugiés. Ils réduisirent en cendres dix villages

¹Ibid, p. 28, 29. – Id. Recherches historiques sur l'ancienne seigneurie de Neuchâtel en Bourgogne, Besançon, 1840, p. 162. – Dans les papiers de la famille de Montjoie (7e carton), se trouve un parchemin daté du 23 juin 1373 où il est question de sa captivité et de son élargissement du château de Blamont.

²Dans les papiers de la famille de Montjoie se trouve (7e carton) un document avec la mention suivante : Testament en original de M. Louis de Montjoie, Vice-roi de Sicile et de Naples, daté d'Avignon le 21 sept. 1424.

³Ibid (2e carton) on trouve quelques indications de l'an 1734 sur le maréchal Louis de Montjoie et son tombeau en Avignon ; d'où l'on peut déduire que cette sépulture existait encore dans la première moitié du siècle précédent. – Voir aussi M. Richard, a. a. O. p. 31.

⁴Ibid. (7e carton), un document du 29 sept. 1360 qui contient le contrat de mariage de Louis de Montjoie avec Jacqueline de Gly, fille de M. Pierre de Gly.

⁵Il apparaît à l'évidence dans un des documents de la famille de Montjoie (4e carton) que ce Jean était le fils aîné de Louis de Montjoie, maréchal de l'Eglise romaine. Dans la même liasse (7e carton) se trouve un parchemin dont l'enveloppe porte le titre suivant : Donation en original fait par M. Louis de Montjoie à M. Jean son fils, datée à Avignon du 20 nov. 1386. Cette donation prouve que les Srs. de Montjoie étaient souverains.

des environs. Pendant huit jours, ils exercèrent une cruauté sans bornes dans les alentours, tuant et capturant de nombreux bourgeois paisibles. Pendant ce temps, les habitants d'Ensisheim, de Thann, d'Altkirch et d'autres lieux fortifiés des environs firent des sorties et massacrèrent un grand nombre de ces hôtes malfaisants, notamment sur l'Ochsenfeld et dans le Nonnenbruch. Enfin, Jean de Montjoie et Thiébaud de Neuenbourg se laissèrent convaincre, grâce aux bons offices de l'ambassade du margrave de Röteln, de Bâle, Berne et Soleure, de conclure la paix.¹

Comme son parent Léopold Berthold, Jean de Montjoie fonda en 1408 dans l'abbaye de Lucelle, un service anniversaire qui devait être payé sur ses revenus de Hirsingue.

Jean s'était marié en 1386 avec Jeanne, comtesse de La Roche. Le mariage fut stérile. Jean n'eut pas d'autre héritier que sa nièce, Wilhelmine. Avec lui s'éteignirent le titre et les droits de l'ancienne famille de Gliers-Montjoie. Il mourut avant le 18 juillet 1438, car dans un document portant cette date, son épouse est citée comme veuve. Il légua, dans son testament du 2 août 1438 ses possessions et droits au mari de sa nièce, le baron Jean-Louis de Tulliers (ou de Thuillières) ; il laissa l'usufruit de ses biens à sa femme Jeanne de La Roche. Jean-Louis de Tulliers adopta le titre et les armoiries de l'oncle de son épouse et devint le fondateur de la deuxième maison de Montjoie, la famille de Tulliers-Montjoie. On devine à la lecture des actes anciens que Jean de Gliers laissa une nièce, et que Jean-Louis de Tulliers s'était marié avec elle et avait adopté le titre de Montjoie. Mais le manque de documents explique que les historiens ne savent quelle place attribuer à cette nièce dans la généalogie de la famille de Montjoie.

M. Richard est tenté d'expliquer que cette nièce était la fille d'une sœur de Jean de Gliers-Montjoie.² M. Quiquerez suppose que Rodolphe, le frère de Jean, avait eu cette fille et qu'il était entré en religion au décès de son épouse. M. Lehr enfin, qui a examiné beaucoup de documents importants sur les Montjoie, parmi lesquels la généalogie de la famille de Hell — l'ami fidèle et bien introduit des Montjoie — produit un vieux manuscrit, le Nobiliaire de l'église de Saint-Pierre de Remiremont, d'après lequel Jean de Gliers aurait eu un deuxième frère, Louis. Celui-ci aurait été le père de Wilhelmine de Montjoie.³ Cela est très vraisemblable.

Chapitre 3 Les misères de la guerre aux XIVe et XVe siècles

§ 1 – Les Compagnies anglaises

Le lecteur bien disposé n'attend pas de moi que je résume dans ces pages l'histoire des expéditions militaires et escarmouches dont les dynasties de seigneurs querelleurs accablèrent notre Alsace. Je ne puis parler ici que des misères de la guerre qui frappaient notre région, l'écrasant dans la violence. Je me contenterai ensuite de reproduire quelques épisodes saillants de ces événements, extraits des vieilles chroniques.⁴

En 1365, le 4 juillet, une troupe d'audacieux aventuriers marchèrent sur l'Alsace en arrivant par les Vosges. Ces 40.000 hommes, de différentes origines, avaient jadis combattu victorieusement sous les bannières princières et s'étaient habitués à porter les armes. De sorte qu'ils en vinrent à chercher combat et butin pour leur propre compte.

Après avoir mis à sac plusieurs provinces françaises, ils décidèrent de pousser jusqu'en Alsace. À leur tête était Arnaud de Cervole. Celui-ci prétextait venir prendre possession des biens autrichiens d'Alsace et de Suisse au nom du comte de Soisson, Enguerran de Coucy. Ces terribles maraudeurs

¹ Il apparaît à l'évidence dans un des documents de la famille de Montjoie (4e carton) que ce Jean était le fils aîné de Louis de Montjoie, maréchal de l'Eglise romaine. Dans la même liasse (7e carton) se trouve un parchemin dont l'enveloppe porte le titre suivant : Donation en original fait par M. Louis de Montjoie à M. Jean son fils, datée à Avignon du 20 nov. 1386. Cette donation prouve que les Srs. de Montjoie étaient souverains.

² Richard. Essai sur l'histoire de la maison de Montjoie. p. 38.

³ Lehr. L'Alsace noble, p. 350-360.

⁴ Chronique alsacienne de Königshofen. – Chronique de Bâle de Wurtisen. – Courte chronique de Bâle de Hohann Gross, Bâle, 1624. – Chronique de Thann de Tschamser.

remontèrent l'Alsace de Saverne jusqu'en Suisse. Ils dévastèrent le pays, volant ce qu'ils trouvaient, tuant ceux qui n'avaient pu se réfugier dans les places fortes ou les emmenaient prisonniers pour les relâcher contre de fortes rançons. Ils traitèrent les femmes, consacrées à Dieu ou laïques, de manière infâme, au point que je ne puis faire le récit des outrages qu'elles eurent à subir.

Quand ils ne trouvaient rien ou peu, ils mettaient le feu aux maisons, aux granges et aussi aux convents, "ce que subirent hélas les couvents de nonnes de Schoenensteibach, Feldbach, Alspach et bien d'autres, pendant qu'ils chassaient les moniales qui devaient se réfugier d'un couvent à l'autre". Lorsqu'ils eurent saccagé l'Alsace pendant quatre semaines et apprenant que les troupes impériales se dirigeaient vers eux, ils décidèrent de partir. Sur le chemin du retour, ils commirent encore de tels ravages dans le Sundgau et en Alsace que "tout devint très cher, et ne redevint bon marché qu'à la sixième année". La troupe ne se dispersa pas mais attira à elle de nouvelles bandes de brigands. En 1375, ils revinrent en Alsace et en Suisse et renouvelèrent leurs atrocités. "Il y avait une grande désolation et la misère en tous lieux". Enfin, à la fin de 1375, le restant de la troupe d'Arnaud de Cervol se dirigea pour la troisième fois dans notre région, dans le Sundgau par Montbéliard, en Alsace par le col de Saverne. Enguerran de Coucy les avait appelés à lui et avait augmenté leur nombre de nouveaux renforts, au point qu'ils étaient maintenant plus de 40.000. On leur donna le nom de "compagnies anglaises" parce qu'un certain nombre d'entre eux venait d'Angleterre. Enguerran était en mauvais termes depuis plusieurs années avec la maison d'Autriche, il exigeait la prétendue dot qui aurait dû revenir à sa mère Catherine, née duchesse d'Autriche, morte en 1365. Cette dot était constituée de biens considérables en Suisse.

Pour donner du poids à ses prétentions, il fit traverser l'Alsace à ses troupes et entreprit une expédition militaire en Suisse dont l'issue humiliante est racontée, sur un ton de fierté toute patriotique, par l'historien suisse Johann von Müller : « Mais les Bernois lui ont souhaité la bienvenue et l'ont bouté hors du pays ». Sur le chemin du retour, à travers l'Alsace, les compagnies anglaises, malgré un chef militaire noble de haut rang, commirent d'effroyables méfaits, brûlant et incendiant, volant et massacrant. Après leur défaite en Suisse, ils retournèrent en France par notre région. Un détachement d'étrangers humiliés, dévastant le Sundgau, a voulu prendre d'assaut la ville d'Altkirch en pleine nuit, le mercredi de la Chandeleur avant la messe (1376), avec l'intention de la mettre à sac et de l'incendier. Mais les pillards furent « effrayés par l'apparition de la Mère de Dieu et furent réduit à prendre la fuite grâce à la courageuse résistance des habitants. Les nobles Frédéric de Burnkirch et Henri de Morsberg ainsi qu'Henri Scheuler, un boulanger, furent tués dans cette bataille nocturne ».¹ La présence des deux premiers nous informe qu'à cette triste époque les habitants des villages environnants s'étaient réfugiés à Altkirch, alors fortifiée. Il est probable que le détachement des compagnies anglaises ait été celui qui s'est rendu de Montbéliard en Suisse en empruntant la vieille voie romaine, donc en passant par Hirsingue, et qu'il soit retourné en France par le même chemin. Aujourd'hui encore, le langage populaire et les vieux textes² appellent la vieille voie romaine des hauteurs qui s'élèvent à l'ouest de Hirsingue, « le chemin anglais » (dans *Englische Sträse*). Il va de soi que Hirsingue et ses environs ont beaucoup eu à souffrir de ces gens qui ne vivaient que de rapines et qui faisaient du meurtre un jeu. Un an plus tard, en janvier 1324, le duc de Bourgogne en prince de Châlons déclara la guerre à la duchesse d'Autriche Catherine de Bourgogne et envahit aussitôt le Sundgau. Les troupes allemandes de la duchesse se mirent en route vers l'Alsace et marchèrent sur Altkirch. Les Bâlois qui avaient épousé la cause de la duchesse se rendirent directement à Hirsingue sous les ordres de Hans Reich de Reichenstein où ils rejoignirent les Allemands. De là, les troupes alliées marchèrent sur Delle et Belfort et renvoyèrent les Bourguignons avec pertes et fracas chez eux.³ D'après une vieille tradition hirsinguoise, les Bourguignons auraient essuyé une défaite en cet endroit (Hirsingue), après quoi ils durent accepter d'aller ailleurs sans plus "dérober et brûler". Ce récit laisse entendre clairement que

¹Tiré d'une ancienne chronique conservée aux archives municipales d'Altkirch. Voir le texte "Sait Morand" de J. F. Fues, 2e édition, p. 94 et 95. Altkirch a célébré solennellement, le 26 février 1876, le 500e anniversaire de cet événement.

²Schöpflin écrit à ce propos dans un texte manuscrit : *Posteriorem viae partem, post Hirsingam nempe, vocant das Englisch Stroesel, fortapraedatoribus Anglis A. 1376.* Voir *L'Alsace Illustrée* par Schoepflin-Ravenez. T II. P. 37.

³Chronique de Thann de Tschamser, Ier tome, p. 521. – Chronique de Bâle de Wurstisen, p. 262.

la vieille route romaine de Bâle vers Hirsingue et Delle était si bien conservée au xv^e siècle que les troupes pouvaient l'emprunter.

§ 2 – Les Armagnacs

Les Armagnacs¹ vinrent en 1444 dans le Sundgau par Belfort pour combattre les Suisses aux côtés de l'empereur Ferdiand III. Ils établirent leur quartier général à Altkirch, détruisirent le monastère de Saint-Morand et se répandirent en abominations dans toute la région. D'Altkirch, ils marchèrent sur Bâle près de laquelle, à Sankt Jakob, ils se heurtèrent à la petite armée suisse ; celle-ci jeta aussitôt des anges exterminateurs dans les rangs serrés des Armagnacs, qui se battirent comme des lions, au corps à corps sur les cadavres jusqu'à ce que d'innombrables ennemis se retrouvent à terre.² Effrayé par cette résistance et ce courage, le dauphin fit retraite vers l'Alsace où les soldats installèrent leurs quartiers d'hiver, en se laissant aller à apprécier pleinement le vin d'Alsace et commettant d'indescriptibles abominations. Jusqu'à ce qu'il signe enfin la paix au printemps 1445 à Ensisheim et retourne avec ses soldats en France.

§ 3 – Les incursions des Suisses dans le Sundgau

Ce départ marqua la fin de la guerre des Armagnacs ; mais ses conséquences continuèrent à se faire sentir cruellement dans le Sundgau. À chaque fois que les grands seigneurs commettaient quelque méfait, les braves campagnards devaient les expier. Pour se venger des nobles qui s'étaient alliés aux Autrichiens et au dauphin, les Suisses, principalement les Bâlois, firent plusieurs incursions dans le Sundgau. Le 12 avril 1445, ils s'emparèrent du château de Blotzheim qui appartenait au seigneur Götz Henri d'Eptingen. Le 20 mai, ils mirent à sac la région d'Altkirch, Waldighoffen, Oltingue et Ferrette. Le 13 août, ils incendièrent jusqu'à l'église de Ferrette. Le lendemain, ils réduisirent Vieux-Ferrette en cendres. Le 22 avril 1446, ils incendièrent Carspach et Hirtzbach et d'autres villages. Le 29 du même mois, ils offrirent aux flammes dix villages du bailliage de Ferrette et la maison du prévôt de Feldbach. Grâce à un impôt de 200 florins, Hirsingue s'en tira sans dommages.³

Chapitre 4 La deuxième maison Froberg ou la famille Tulliers-Montjoie

Le fondateur de la deuxième maison frobergoise, la maison Tulliers-Montjoie, Jean Louis était le fils de Guillaume de Tulliers, seigneur de Herdemont en Lorraine. À la mort de l'oncle de son épouse (18 juillet 1438), bien qu'il ait déjà accédé à l'héritage Monjoie, il refusa de présenter son hommage au vassal à la maison d'Autriche. Une guerre de deux ans en résultat. Pendant ce temps, le sort des armes fut indécis. Il finit de pencher en faveur de l'Autriche. Jean Louis perdit toutes ses places fortes et dut se soumettre. Le 28 novembre 1439 à Masevaux, il jura fidélité en présence de plusieurs dignitaires, plénipotentiaires de la cour d'Autriche, et se reconnut vassal de la maison d'Autriche. En guise de rétribution, il fut chargé, lui et les héritiers des deux sexes de sa famille, de nommer le curé de Hirsingue (aussi souvent que le poste serait vacant) et reçut les biens seigneuriaux suivants : Moron, Gliers, Montjoie, Heimersdorf, Ruederbach et toutes ses dépendances, Muespach, Recouvrance, Bruebach, Gronne et bien d'autres. Pour sceller le pacte, Jean Louis signa le 19 novembre 1440 un traité de paix avec la maison d'Autriche, s'engageant à fournir en temps de guerre vingt hommes en armes à son suzerain.

¹Les Armagnacs (qualifiés du côté suisse de « arme Gecken », pauvres fats) devaient leur nom au comte d'Armagnac dont ils étaient à la solde. Ils formaient le noyau d'une armée forte d'environ 30.000 hommes que le roi de France Charles VII avait envoyé contre les Suisses et placée sous les ordres de son fils, le dauphin Louis.

²Histoire de Suisse de H. Zschotke. 6. Édition, p. 72.

³Chronique de Thann de Tschamser, Ier volume, p. 572-576. – Chronique de Bâle, p. 414-420.

Jean Louis de Tulliers-Montjoie mourut en décembre 1454. Il laissa trois fils, Dietrich, Stéphane et Guillaume. Dietrich Ier s'était marié du vivant de son père, le 12 juillet 1451 avec Maris d'Aremberg-Valenzin. Dès la mort de Jean Louis, il a été solennellement intronisé par le duc Albert II¹ dans ses fonctions de vassal impérial et dans tous les droits dont avait joui son père.

Il s'engagea à tenir grandes ouvertes à la maison d'Autriche les portes de ses châteaux forts et de mettre à sa disposition en temps de guerre trente soldats à cheval. Après que Dietrich eut pris part à diverses guerres, une fois contre l'évêque de Metz, une autre fois aux côtés de celui de Strasbourg, il fut sommé par l'évêque de Bâle, Jean de Benningen, de restituer tous ses biens qui appartenaient à l'évêché de Bâle et que lui-même et son père Jean Louis conservaient de manière illégitime depuis des années. L'évêque s'appuyait sur l'argument suivant : la famille de Montjoie avait obtenu ces biens, plus précisément en fief masculin ; et voilà que Jean de Gliers-Montjoie meurt sans héritier mâle. Par conséquent, les biens auraient dû être rendus après son décès à l'évêque de Bâle, leur suzerain légitime et le seigneur de Montjoie devait le dédommager pour en avoir joui pendant plusieurs années.

Les propriétés en question se composaient du quart de la dîme à Hirsingue, Bisel, Grentzingen et Frisen, une terre à Porrentruy, etc. Cette affaire traîna d'abord en longueur puis fut menée à terme par un accord à l'amiable.²

Dietrich de Tulliers-Montjoie mourut vers la fin du xv^e siècle. Il eut trois fils, Stéphane, Jean Nicolas et Jean Louis, et deux filles, Caroline et Jacobée. La famille de Tulliers-Montjoie doit aux fils de Dietrich sa séparation en deux branches. Stéphane devint le fondateur de la branche principale qu'on pourrait appeler aussi la lignée Montjoie-Hirsingue-Vaufrey et qui se perpétue actuellement en Allemagne ; Jean Nicolas fonda la branche collatérale, à laquelle l'abbé Richard donne le titre de Montjoie-Heimersdorf³, qui fleurit pendant environ 200 ans dans notre région avant de s'éteindre.

§ 1 – La branche principale de Froberg ou la lignée Montjoie-Hirsingue-Vaufrey

Stéphane, le fondateur de cette lignée, se maria en 1500 ou 1501 avec Catherine de Harancourt, mourut sans doute avant 1540 et laissa trois fils, Jean Marc, Népomuk et Antoine. Jean Marc, baron de Montjoie, Moron et Heimersdorf, épousa en 1532 Jeanne de Montmartin. De ce mariage naquirent Dietrich qui mourut sans enfants ; Claudine qui se maria en premières noces avec Georges de Hasenburg, en secondes avec Guillaume de Grammont⁴ ; enfin Jean, qui perpétua la branche. Jean-Marc mourut avant le 4 février 1552, jour auquel son fils Jean apparaît comme son successeur dans les actes. – « Son épouse, Jeanne de Montmartin, lui survécut de nombreuses années, car ce n'est qu'au 11 novembre 1573 qu'elle signa un testament en faveur du respectable Merlin, sergent de la maison de Froberg de ce temps et bourgeois de Hirsingue ». Et le 10 mai 1574, elle dota dans l'église paroissiale de Hirsingue un service anniversaire qui se composait d'une sainte messe à lire tous les mercredis, pour elle, son mari Jean de Tulliers et sa fille Claudine et pour "feu le noble gentilhomme Georges de Hasenburg".⁵

Jean II de Tulliers-Montjoie, baron de Montjoie, Moron et Grosne, Heimersdorf et Bruebach fut doté le 4 février 1552 par l'évêque de Bâle des fiefs épiscopaux de Hirsingue, Heimersdorf, Bâle, Sepois, Friesen, Grentzingen, Oberdorf, Niederdorf, Henflingen, Waldighoffen et d'une place à la cour

¹Trouillet et Vautray, Monuments de l'Histoire de l'évêché de Bâle, T.V., p. 812.

²Richard. Essai sur l'histoire de la maison de Montjoie, p. 45. – Trouillat. T.V. passim

³Cette dénomination, qu'admet également M. Lehr dans son "Alsace noble", est vraie en partie, en ce que les membres de la deuxième branche habitaient à Heimersdorf, quelques-uns d'entre eux se donnant le nom de seigneurs de Heimersdorf ; pourtant elle n'est pas exacte parce que les membres de la première lignée s'attribuaient aussi le titre de seigneurs de Montjoie et que certains d'entre eux, au moins dans les derniers temps, séjournèrent à Heimersdorf et à Hirsingue.

⁴La famille de Grammont apparaît fréquemment plus tard dans les actes paroissiaux de Hirsingue. Il est également fait mention, dans divers contrats, de l'héritage des Grammont. La tradition parle également des Grammont qui séjournèrent par intermittence dans la paroisse de Hirsingue et qui laissèrent deux filles, avant de disparaître. Il est possible aussi qu'ils émigrèrent. À ce propos, j'ai découvert quelques témoignages pourtant pas encore entièrement vérifiés.

⁵Extrait des archives du bailliage de Montjoie-Hirsingue. – NB. À partir de maintenant, je puis utiliser souvent moi-même les documents se trouvant à Hirsingue.

de Porrentruy, en même temps que ses parents de la branche collatérale, les fils de Nicolas Ier de Tulliers-Montjoie. Un peu plus tard, la légitimation de la baronnie de Tulliers-Montjoie en tant que vassal d'empire fut renouvelée par le duc Ferdinand.¹ Jean II se maria avec Perona, comtesse de Biry et mourut en 1579. Il laissa plusieurs enfants, Jean Simon qui perpétua la famille, Jean Michel et Claudine.²

Claudine, née en 1571 était douce et pieuse ; elle aimait son prochain de tout son cœur. Par prochain, elle n'entendait pas seulement les personnes de haut rang mais aussi tous les hommes, et plus particulièrement les pauvres gens. Cette noble jeune fille était une amie dévouée et une tendre mère pour les nécessiteux ; elle partageait avec eux son cœur et tout ce qu'elle avait et qu'elle pouvait fournir, sans retenue. Les mendiants accoururent de toute la région vers le château de Montjoie et à plus d'une occasion, Claudia épuisa la totalité des réserves de ses parents. Ceux-ci adressèrent à leur fille prodigue des reproches d'abord modérés, puis attendris, après enfin. Mais rien n'y fit. Lorsqu'on cherche à obstruer une source abondante, l'eau ne jaillit que plus violemment dans tous les sens. C'est ce qui arriva aux parents de Claudine avec leur doux ange d'enfant que le ciel leur avait donné.

Un jour, alors que la vertueuse jeune fille venait de quitter le château paternel avec l'intention de se rendre discrètement dans les maisons de ses pauvres, elle fut surprise par son père. L'air sombre, il demanda à sa fille ce qu'elle portait avec elle. La bonne Claudine, effrayée mais sincère, ouvrit son tablier. Le père y jeta un coup d'œil et resta sur place comme pétrifié, vaincu par l'amour et son respect envers sa fille. Les dons destinés aux pauvres s'étaient changés en roses ! On comprend aisément qu'après cet avertissement venu d'En haut, le père, comblé de bonheur, ait laissé le champ libre à la charité de Claudine. Une vieille peinture dans la chapelle du château de Montjoie représente Claudine faisant l'aumône à une pauvre femme de la main droite et tenant une rose dans la gauche, pour perpétuer le souvenir du miracle, conformément à la tradition de toute la région. Claudine mourut en 1612 dans l'appel de la sainteté et fut inhumée dans la chapelle de Montjoie où sa dépouille repose dans un reliquaire à l'abri des vers, devant lequel les fidèles peuvent se recueillir et exprimer leur vénération.³ Le petit peuple fait montre d'une grande finesse d'esprit lorsqu'il juge les valeurs morales et religieuses ; lorsqu'il voit une personne de haute naissance dédaigner les artifices du monde et s'humilier dans l'amour des pauvres, il couronne aussitôt sa mémoire d'un respect redoublé et pare sa tête d'une double auréole.

Jean Simon de Tulliers, baron de Montjoie, Heimersdorf, Bruebach, etc. se maria en 1591 avec Ursula de Reinach⁴, fille de Nicolas de Reinach, ancien grand bailli d'Altkirch, alors déjà décédé. Ursula séjournait fréquemment à Heimersdorf. D'après M. Richard, elle perdit son époux au début de l'an 1610 ; mais ceci n'est pas exact. Il mourut quelques années auparavant. Le 27 mai 1603, Jean Simon de Tulliers ne vivait plus ; car son parent de la branche de Heimersdorf, Jean Claude, parle dans un bail signé précisément à ce moment des fermages que "Louis Hell, notre régisseur à Hirsingue" doit payer tous les ans "à nous, nos héritiers et descendants et aussi les enfants mineurs, souvenirs spirituels du noble Sire Jean Simon de Tulliers, seigneur de Froberg". Dans un acte du 6 juillet 1604, Ursula est décrite comme la veuve du défunt sire Jean Simon, baron de Froberg.

Le 25 mars 1605, Ursula de Tulliers "veuve de Froberg, née de Reinach" signe un document par lequel elle cède à bail pour six ans ses propriétés de Heimersdorf à un certain Schueller et dans lequel elle lui fit, entre autres, les conditions suivantes : « Item il doit nous conduire avec la voiture et ses

¹Richard. Essai sur l'histoire de la maison de Montjoie, p. 50, 51.

²Parmi les écrits de la famille de Montjoie (3e carton) se trouve un acte dans lequel apparaissent la "très noble dame Perona de Biry" comme épouse et Jean Simon, Jean Michel et Claudine comme enfants du baron Jean de Montjoie.

³Richard. Essai sur l'Histoire de la maison de Montjoie, p. 51, 52. – Quiquerez prétend que les dépouilles de deux parents de Claudine, Dietrich Ier et Dietrich II seraient restés intacts et qualifie tous ces corps non décomposés de "momies jurassiennes" (Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. IVe série, 8e volume, p. 194). Ce à quoi il convient de répliquer : s'il faut attribuer cette conservation hors du commun seulement à une cause naturelle, alors elle ne témoigne aucunement en défaveur de la sainte conduite de Claudine. Au cas où elle serait le résultat du pouvoir miraculeux de Dieu, il apparaîtrait que ces deux parents de Claudine étaient tout aussi agréables au Tout-puissant, ce qui n'est donc pas impossible. Evidemment, je ne puis vérifier si les corps des deux hommes en question sont vraiment restés intacts.

⁴Archives de la famille de Montjoie (4e carton).

chevaux, à lieu et destination où nous désirons, d'abord à l'église de Hirsingue ou où que nous voulons, et quand nous voulons... avec la condition qu'aussi souvent qu'il nous mènera hors du ban, nous lui serons redevables de lui donner fourrage et repas à lui et à ses chevaux... ».¹ Le 4e dimanche après Pâques de 1606, la veuve Ursula épousa le « noble chevalier François de Grammont du comté de Bourgogne, en présence du noble Jean Rodolphe, Jean Thiébaud et Bernardin de Rynach et beaucoup d'autres du peuple... ».² Même après son mariage avec François de Grammont, elle conserva toujours son titre "Ursula de Froberg, née de Reinach".³

De la première union d'Ursula de Reinach avec Jean Simon de Tulliers-Montjoie naquirent Jean Georges, Jean Paul, Ambroise et Ursula. Après le décès de Jean Simon de Tulliers-Montjoie en 1602 ou 1603, ou seulement après le deuxième mariage de sa veuve Ursula de Reinach (1606), ses enfants encore mineurs furent placés sous la tutelle de Ferdinand Georges de Montjoie-Heimersdorf. Jean Georges de Tulliers-Montjoie (le jeune) vint au monde à Heimersdorf et fut baptisé dans la chapelle Sainte-Odile par Faber, curé de Hirsingue. Le parrain était Jacob Sigismond de Reinach.

La marraine de l'heureux enfant était la sœur de son père, Claudine de Montjoie⁴ dont les sentiments charitables et la fin ont été racontés précédemment. Avec quelle ferveur, la douce Claudine a dû recommander la protection du Très-Haut pour son petit neveu !

Jean Paul de Montjoie a pris une part glorieuse, sous la bannière de la maison d'Autriche, à la Guerre de Trente ans. Le jeune homme avait comme l'intuition du destin qui l'attendait. Avant de se rendre sur le sanglant champ de bataille, il écrit de sa propre main, signa et apposa son sceau, ces lignes émouvantes : « Si le Dieu tout puissant devait décider de mon sort, et exigeait que je quitte cette vallée des larmes, alors ma volonté et plus haute exigence pour la guérison et la consolation de mon âme (serait) premièrement que cent messes soient lues, ensuite (je) promets au Dieu tout puissant et à *S. Joani Baptistae Patrono* dans l'église paroissiale de Hirsingue, pour sa louange et pour la gloire et pour le profit et le salut de ma pauvre âme, (que) cinq cents gulden soient employés pour l'église Saint Jean-Baptiste de Hirsingue et que maudits, exécrés et damnés soient ceux qui veulent empêcher ou refusent cette donation et volonté. Daté à Hirsingue, le 10 avril 1623. Jean Paul seigneur de Froberg. »⁵ Ce testament fut rédigé sans doute dans le vieux château de Hirsingue. Quatre mois plus tard, Jean Paul fut mortellement blessé par une balle ennemie à Stadtlohn, dans l'évêché de Munster en Westphalie, lors d'une escarmouche contre les hommes de Mansfeld.⁶

Sur son lit de douleurs, il put encore se confesser. Le lendemain, il mourut en fidèle fils de l'Eglise catholique. Il ne fait pas de doute que le Dieu tout puissant aura procuré "à sa pauvre âme la consolation et le salut". Soulignons le courage avec lequel le jeune noble est allé vers la mort pour Dieu et pour la terre natale si gravement menacée ! Ambroise de Tulliers-Montjoie a embrassé la carrière des armes comme son frère et mourut à Milan⁷, d'après Richard, des suites de blessures reçues sur le champ de

¹Extrait des archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue

²Archives de la paroisse de Hirsingue

³François de Grammont et Ursula de Montjoie, née de Reinach eurent les enfants suivants : Jean Nicolas 1608, Marie Odile, 1609, Jean Sébastien 1610, Jeanne Hélène 1612. – Après le décès de sa femme Ursula, François de Grammont s'est marié avec Barbara de Ferrette qui lui donna plusieurs enfants, à savoir Marie Anastasie 1620, Jeanne 1621, François Georges 1622, Anne Marie 1624. – « Le 26 mai 1626, le très noble Sire François de Grammont, chevalier, passa de cette vie misérable dans la vie éternelle, muni de tous les sacrements R. in pace. (Archives paroissiales de Hirsingue). – Les fils et plus particulièrement les filles de la famille de Grammont figurent dans les registres paroissiaux de Hirsingue jusqu'à la Guerre de trente ans (Schwedenkrieg), le plus souvent comme filleules, et demeuraient probablement dans l'ancien château de Hirsingue. Dans les documents de la famille de Montjoie on trouve nombre de contrats postérieurs à la Guerre de trente ans, où il est question des biens des Grammont (die "Grammont'schen" Gütern) ; au cours de leur procès contre le comte de Montjoie à propos des forêts, les Hirsinguois se donnèrent toutes les peines du monde, comme on le constate dans les écritures de Sigismond Jelsch, pour se renseigner après des membres de la famille de Grammont, afin d'obtenir d'eux quelques-uns de leurs documents qui leur soient favorables ; mais ce fut peine perdue.

⁴Patrini fuerunt nobilis generosus Si... a Rynach et Claudia Nobilis a Froberg, soror parentis. Registres paroissiaux de Hirsingue et archives de la famille de Montjoie (7e carton)

⁵Des archives de la famille de Montjoie où est conservé le vénérable original de ce testament, à moitié déchiré et sali.

⁶Archives de la famille Montjoie (4e carton)

⁷Ibidem

bataille.¹

Ursula de Tulliers-Montjoie est citée à plusieurs reprises dans les actes de baptême comme marraine (1608-1627).² Elle épousa le baron de Nice.³

Jean Georges le Jeune⁴, comme indiqué plus haut, apparaît comme enfant mineur placé sous la tutelle de son parent de la branche cadette des Froberg, Ferdinand Georges de Montjoie-Heimersdorf, dont il prit par la suite la fille Marie Françoise comme épouse.⁵ Ces deux personnages, par lesquels la branche principale des Froberg se réunit à la branche cadette, furent les fondateurs de la famille de Montjoie-Vaufray et de Montjoie-Hirsingue, dont il sera question plus tard plus en détail. Jean Georges le Jeune fut élevé en 1621 à Innsbruck à la dignité de grand chambellan de l'archiduc Léopold d'Autriche. En 1635, il perdit son château fort de Montjoie après l'avoir défendu avec la plus grande bravoure.

§ 2 – La branche cadette ou la lignée de Montjoie-Heimersdorf

Le fondateur de la branche cadette de Froberg, Jean Nicolas Ier de Tulliers-Montjoie, se maria en 1500 avec Radegonde, baronne d'Oiselet ; il était membre de la confrérie de Saint-Georges instituée à Remiremont (1504) et mourut en 1537. Il laissa deux filles, Catherine et Marie (qui épousèrent, la première Hugo de Saint-Maurice, la seconde Claude de Franquemont) et un fils, Philippe.

Philippe de Tulliers-Montjoie s'unit en 1530 à Marie de Hattstatt qui, d'après certains historiens, lui apporta en dot le château de Haut-Eguisheim, berceau du saint pape Léon IX, ainsi que les villages qui en dépendaient.⁶ Il mourut en 1552, laissant deux fils, Nicolas qui perpétua la lignée et Frédéric. Tous deux, ainsi que leur parent de la branche principale, Jean II, furent reconnus vassaux du prince-évêque de Bâle, comme indiqué plus haut, le 4 janvier 1552. Marie de Hattstatt se maria, après la mort de Philippe de Montjoie, avec Jean d'Orsan ; elle survécut aussi à son deuxième mari, de même qu'aux fils qu'elle avait eus du premier. Le 25 novembre 1577, elle fonda un service anniversaire pour son défunt mari et ses fils en l'église de Hirsingue.⁷

Nicolas de Tulliers-Montjoie, le deuxième du même nom, épousa le 10 septembre 1553 en premières noces Jeanne de Tarlar qui lui donna deux fils, Jean Claude qui perpétua la lignée et Eustache, lieutenant général des armées royales sous Henri III ; en secondes noces, il se maria avec Jeanne, comtesse de Mailly, dont il n'eut pas d'enfant. On retrouve Nicolas de Tulliers, seigneur de Froberg, aux côtés d'un grand nombre de nobles de haut rang (les comtes de Ferrette, Ulrich, Frédéric, Louis, Thiébaud, Jeanne de Ferrette, Albert et Rodolphe d'Autriche et nombre de membres des familles de Reinach, de Ramstein, d'Eglingen, etc.) inscrits dans le registre de fondation de la "Confrérie de la Bienheureuse Vierge Marie du chapitre régional du Sundgau (Sundgauviae) à Ammertzwiler. »⁸

Il mourut le 10 décembre 1566 et fut enterré dans l'église paroissiale de Hirsingue. On lui consacra une sépulture faite d'une belle dalle de pierre sur laquelle on avait sculpté un chevalier avec son casque et son armure, les mains jointes sur la poitrine, la tête reposant sur un coussin. À ses pieds, deux loups étaient couchés. On raconte que Nicolas de Montjoie avait été attaqué, à la chasse (certains affirment dans le vallon de Steinbach) par deux loups et se serait retrouvé entre vie et mort jusqu'à ce qu'il s'adresse, angoissé, à Dieu et prononce un vœu. Les deux bêtes féroces l'auraient alors laissé partir comme par miracle.

¹Richard. Histoire de la famille de Montjoie, p. 52.

²Habituellement qualifiée du titre de "Demoiselle de Froberg", mais une fois avec l'expression : *filia quondam nobilis Dei, Baronis Simonis* (Extrait des registres de baptême de Hirsingue).

³Archives de la famille de Montjoie (6e carton). – D'après Richard, elle se maria avec le baron de Dany.

⁴On lui donna ce surnom parce que son parent Jean Georges, fils de Ferdinand Georges de Montjoie-Heimersdorf, était plus âgé que lui ; cet autre Jean était appelé "le plus âgé".

⁵La dispense rédigée sur parchemin ayant permis cette union porte la date de 1631 (Archives de la famille de Montjoie, 4e carton).

⁶Richard, p. 48

⁷Archives de la paroisse de Hirsingue

⁸Ce remarquable vieux document, qui a obligeamment été mis à ma disposition par M. le curé Meister, est conservé dans les archives de la paroisse d'Ammertzwiler.

Lorsqu'on démolit l'église dans laquelle se trouvait sa sépulture, le tombeau fut placé dans la chapelle de la Vierge. Lors des travaux de réparation de cette dernière, dans la première moitié de ce siècle, on scella la pierre tombale dans l'une de ses façades, de manière à ce qu'elle serve de pilier à un hangar accolé à la chapelle. Une triste et pitoyable fantaisie ! Plus regrettable encore est l'idée qu'on trouva de recouvrir le chevalier de couleurs criardes pour le mettre d'avantage en valeur. Le grand fantôme prit un aspect spectral, surtout à la nuit tombante, et inspirait l'effroi — comme certains le racontent — aux enfants et aux femmes fragiles des nerfs. Certaines mères menaçaient leurs enfants désobéissants d'un « Prends garde, l'homme de pierre va venir te chercher ! ». Un jour, un individu fit l'imbécile aux dépens de la précieuse sépulture et effaça au pic la majestueuse figure du chevalier. On ne peut imaginer agissement plus misérable ! Seule l'inscription gravée sur le bord de la pierre resta intacte. Ses caractères, d'aspect ancien français, ne se laissent pas lire par le premier venu. Elle dit ceci : « l'an 1566 le dis décemb. est allé de vie a trespas monsieur Nicolas de Thullière Baron de Montjoie et Moron. A quilz Dieu doigt la vie étern. »¹

Jean Claude de Tulliers-Montjoie, gouverneur des châteaux et villes de Belfort et Delle, épousa en 1580 Anne Eleonore de Welsgang. Tous deux sont parfois cités comme parrains dans les registres paroissiaux de Hirsingue. Un de leurs enfants, Dorothee Marie, fut baptisé en 1585 le mercredi avant Pâques² ; la plupart des autres enfants le furent sans doute à Belfort ; le nombre total de leurs enfants a dû s'élever à seize dont plusieurs, semble-t-il, morts en bas âge. Jean Claude obtint, en même temps que ses parents de la branche aînée, son investiture sur les biens dépendant du prince-évêque de Bâle dans les années 1573 et 1579 et sur ceux du duc d'Autriche en 1587 et 1598³ (Hirsingue, Heimersdorf...).

Dans quelques documents (1582, 14 mai 1586, 22 janvier 1597, les deux derniers signés "dans le château de Belfort") il portait les titres suivants : « Seigneur de Froberg, Montrond, Gruen, Gliers et Heimersdorf, camérier de son altesse princière l'archiduc d'Autriche ». Il se fit inscrire, comme son aïeul Jean Nicolas, dans la confrérie de Saint-Georges. Il apparaît, dans un contrat signé de lui au château de Heimersdorf le 27 mai 1603 avec Louis (Ludwig) Hell, maire de Hirsingue, qu'il est chargé de la tutelle des enfants mineurs de son parent de la branche aînée, le baron Jean Simon, et qu'il a pris en charge consciencieusement les intérêts de ses pupilles. Le 12 juin 1604, il dote en l'église paroissiale de Hirsingue, conformément aux souhaits et aux dispositions de sa belle-mère Jeanne de Mailly, deux services anniversaires à la mémoire de son défunt père Nicolas de Tulliers-Montjoie et de Jeanne de Mailly déjà citée.⁴ Il ne survécut pas longtemps à cet acte de piété car le "7 août 1604 est mort dans le Seigneur le très noble seigneur baron de Froberg, Jean Claude, grand bailli et gouverneur de Belfort, muni de tous les sacrements, et est enterré en l'église de Hirsingue".⁵

La veuve de Jean Claude, Anne Eleonore de Welsperg⁶ signe le 15 février 1607 un document dont je reproduis ici les principaux éléments, qui nous renseigne sur les fils de Jean Claude, nous laissant apercevoir les relations à l'intérieur de la famille. « Nous, Anne Eleonore, baronne, veuve, née baronne de Franquemont et première, étant mère et tutrice de mes chers enfants d'excellent souvenir, messire Ferdinand Georges⁷, Jean Georges, Jean Erhard, Eusèbe et Rodolphe... légitimement élevés avec feu le très noble seigneur Jean Claude de Tulliers, baron de Froberg, reconnaissant que notre fils Ferdinand Georges, par accident imprévu, a reçu plusieurs blessures mortelles à Cenis en Italie, mais fut ramené à nouvelle santé avec l'aide du Tout-puissant, des bons soins et attentions des docteurs médecins et apothicaires. C'est pourquoi il s'est engagé et a dû promettre de rembourser en deux mois sans faute

¹M. Richard avait déjà signalé cette inscription tombale dans son livre sur la maison de Montjoie, mais en commettant des erreurs, sans indication de date très lisible sur ce qu'il reste de la pierre. La transcription de M. Tallon ne laisse presque rien à désirer. La mienne est, je pense, entièrement fidèle.

²Archives de la paroisse de Hirsingue

³Richard, p. 48, 49.

⁴Archives de la paroisse de Hirsingue

⁵Registre des décès de Hirsingue

⁶Franquemont (ndt) ; à la page précédente, l'auteur écrit "Eleonore de Welsgang"

⁷Son rang permet de conclure que Ferdinand Georges était l'aîné des fils de Jean Claude, ce qui ressort clairement d'un autre document. M. Richard ne sait pas quel rang attribuer à Ferdinand. – M. Quiquerez le considère comme un frère du baron Jean Claude.

200 couronnes de dettes. Que celles-ci, parce qu'une telle somme ne pouvons la tirer si vite de nos revenus, sollicitons de bonne grâce et prions les vénérables gens d'Eglise, messires père recteur et père procureur du *Collegii societatis Jesu* ici à Porrentruy, au non du susmentionné *Collegii* donc nous avancer et prêter 400 gulden à 15 batz ou 60 couronnes... Porrentruy, 15 février 1607 ». En février 1611, Anne Eleonore semble déjà être malade à Ensisheim et avoir exprimé le désir que soit instaurée pour sa famille une nouvelle fondation.

Car son fils, Ferdinand Georges promet le 2 février 1611 à la chapellenie de Hirsingue une somme à recevoir de l'intendance, aux conditions « que le chapelain soit tenu de lire *In honoram divae Virginis, S.S Sebastiani et Rochi* (pour la gloire de la Bienheureuse Vierge, des saints Sébastien et Roch) trois messes à chaque jeûne des quatre temps *pro conservatione nostae familiae et nostrum a saevissima contagione et peste* (pour la préservation de notre famille et des nôtres des terrifiantes contagion et peste...) ainsi pour satisfaire notre chère mère et pour son contentement... Date Ensisheim le 2 février 1611. Ferdinand Georges, seigneur de Froberg ».¹ Le mois suivant « le 9e jour d'avril, samedi avant le dimanche de Quasimodo dans la ville d'Ensisheim, la noble dame Anne Eléonore, veuve du noble sire Jean Claude de Froberg, est décédée pieusement dans le Seigneur, après avoir reçu tous les sacrements et est enterrée dans l'église de Hirsingue ».² Moins d'un an après, Jean Erhard, un des fils, suit sa mère défunte dans l'éternité ; il fut emporté le 3 avril dans ses jeunes années à Ensisheim et fut enterré en l'église de Hirsingue.³ Ferdinand épousa Jeanne Catherine de Reinach⁴, fille de Rodolphe de Reinach et de Catherine de Wendelsdorf. Elle ne lui donna pas de fils mais bien deux filles, Marie Françoise et Eléonore.⁵ On a déjà dit plus haut que Ferdinand Georges donna sa fille Marie Françoise en mariage à son parent de la branche aînée, Jean Georges (le Jeune). Eléonore se maria à un comte de Spauer.⁶ Ferdinand Georges ne vivait plus le 13 juillet 1623, jour auquel son épouse Jeanne Catherine est citée comme veuve.⁷ Le 3 décembre 1623, son frère qui lui survivait, Jean Georges (avec le surnom de "l'Aîné"), ainsi qu'Eusèbe dotèrent deux services anniversaires dans l'église de Hirsingue, la première pour leur père Jean Claude, pour leur mère Eléonore de Welsperg et pour leur frère Jean Erhard, l'autre pour leur frère défunt, Ferdinand Georges ; dans le document de fondation, on indique explicitement que tous ont été inhumés dans l'église de Hirsingue.

Rodolphe, baron de Froberg, seigneur de Gliers, Moron et Heimersdorf, chambellan de l'archiduc d'Autriche et du haut chapitre de Salzbourg, séjourna de temps en temps dans le château de Heimersdorf. Il souffrit pendant la Guerre de Trente ans du manque d'argent, comme il apparaît dans une reconnaissance de dette signée le 29 novembre 1628.

Rodolphe loua le 28 mai 1629 plusieurs biens seigneuriaux à Heimersdorf, comme il le dit « pour nous même et au nom de nos deux frères absents pour l'instant, le très noble et respectable Jean Georges l'Aîné et le sire Eusèbe du haut chapitre archiducal d'Augsbourg et de Salzbourg, etc. ». Dans un document contractuel signé à Salzbourg le 29 août 1636, les seigneurs Jean Georges l'Aîné et Eusèbe parlent de leur « jeune frère défunt le Sire Rodolphe Eusèbe ». ⁸ Le baron Eusèbe, chanoine d'Augsbourg, mourut avant le 22 juillet 1650 ; car dans un contrat qui fut signé ce jour-là au nom de la paroisse de Hirsingue (Heimersdorf, Ruederbach et Bisel), on parle de lui comme d' "un représentant de l'autorité de l'époque".⁹

¹ Archives paroissiales de Hirsingue

² Registres des décès de la paroisse de Hirsingue

³ Registres des décès de la paroisse de Hirsingue

⁴ Jeanne Catherine est citée le 14 juillet 1621 dans le registre de baptême de Hirsingue comme marraine avec le titre : "Noble Dame Jeanne Catherine de Froberg" ; et le 13 juillet 1623 avec la mention suivante : Generosa Dna Rla Johanna Catharina a Reinach ; le mot "Rla" (relict) signifie qu'elle était alors déjà veuve.

⁵ La "Noble Demoiselle Leonora de Froberg" figure comme témoin dans les actes de baptême du 8 février 1621, du 29 octobre et du 5 novembre 1623.

⁶ Quiquerez, table généalogique des Thullières, barons de Montjoie.

⁷ Ibidem

⁸ Archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue

⁹ Archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue

Jean Georges l'Aîné, baron de Tulliers-Montjoie adopta, du côté maternel encore, le titre de Baron de Welsperg et Primor ; dans plusieurs documents, il s'attribua les titres suivants : « Haut conseiller princier à Salzbourg ; haut chambellan curateur à Raschenberg, chambellan de son Altesse l'archiduc Léopold d'Autriche ». Il partagea quelques temps avec son frère Ferdinand la tutelle des enfants mineurs de la branche aînée des Froberg. À la mort de Ferdinand évoquée ici, il conduisit les affaires de l'ensemble de la maison des Montjoie et obtint, en tant qu'aîné de la famille, l'investiture en sa faveur et celle de sa parenté, de la part du souverain autrichien et de l'évêque de Bâle. Autour du 10 mai 1653, car ce jour-là, il vit encore, il prit des mesures de réprimande "à l'occasion de la perception des droits ecclésiastiques de Hirsingue, en faveur des seigneurs de la paroisse, à cause de la dégradation de l'église et des impôts d'église", afin de faire entrer les redevances qui n'avaient pas été acquittées de manière régulière pendant la guerre.¹ Dans un contrat de compensation rédigé à Heimersdorf le 26 octobre 1654, il figurait déjà au nombre des morts : " Feu le Sire de noble naissance Jean Georges l'Aîné, baron de Froberg, de bienheureuse mémoire ".² Il était marié, en premières noces avec la comtesse de Rechberg, dont la famille jouit d'une haute considération aujourd'hui encore en Autriche, en secondes noces avec Jacobée, comtesse de Kienburg, qui lui donna un fils, François Paris³. François Paris était, selon toute vraisemblance, un homme bon et de commerce agréable. Le 16 décembre 1662 fut fondée à Hirsingue une confrérie du saint Rosaire. Le premier à s'y faire inscrire était "Sieur François Paris L.B. a Froberg et Heimersdorf de noble naissance".⁴ François Paris se retrouve dans le registre de baptême de Hirsingue à plusieurs reprises, du 15 novembre 1671 jusqu'au 17 avril 1680 comme parrain d'enfants de parents de condition très commune.

Le 4 juin 1672 il signa l'acte de fondation suivant : « Moi F.P. de Tulliers, baron de et à Froberg et Heimersdorf, seigneur de Montrond et Gliers, le Bruethbach, Oberhecken, Ober Entzen, Holz et Wickerswyer, chambellan et conseiller à la cour archiducal de Salzbourg, reconnaît fermement et ai promis par la présente, en mon nom et celui de mes héritiers et descendants, par dévotion particulière et par confiante consolation, dans toutes mes affaires à venir, désire faire la fondation suivante pour la grande gloire et éternelle glorification du saint père *Anthonium de Padua*, sanctifié par le Tout puissant par de nombreux signes miraculeux, de le vénérer comme mon grand patron pour sa grande gloire et louanges éternelles et, de plus, veux que tous mes héritiers et descendants soient obligés et tenus d'accomplir toutes les mêmes œuvres charitables. En particulier, je promets de faire payer au vénérable sanctuaire et chapelle Saint-Nicolas à Hirsingue 540 livres stebler en monnaie courante et chaque année aussi les intérêts coutumiers, de chaque livre un florin (blappert), c'est à dire chaque année deux livres et cinq schillings, et que tel intérêt soit payé par mon intendance de Heimersdorf jusqu'au dit capital de la chapelle déjà nommée ; ou que l'intendant de la même église s'en acquitte entièrement ; ou qu'il soit versé de ma propre initiative. Ainsi, et par ailleurs, chaque curé de Hirsingue et tous ses successeurs doivent être obligés et tenus, au jour de la fête de *Antonii de Padua*, de célébrer une grand messe en la chapelle Saint Nicolas de Hirsingue. En troisième lieu... (Ici suit la liste des appointements qui devaient être versés comptant au curé, à l'intendant de l'église, au maître d'école et à la fabrique de l'église, le jour de fête cité auparavant)... Donné et fait à Heimersdorf le 4e jour du mois de juin, la 1627e année après la naissance du Christ Jésus notre sauveur miséricordieux, bienheureux et charitable. – François Paris, baron de Froberg ». Qu'elle est belle et émouvante, la lumière que ce document jette sur la candeur et la piété du fondateur !

François Paris épousa Jeanne Ursule Catherine de Tulliers-Montjoie, sa parente de la branche aînée des Froberg. Leur mariage eut lieu après le 23 février 1668⁵ ; car à cette date l'épousée figure dans le registre des baptêmes de Hirsingue comme marraine avec le titre de "Mademoiselle de Froberg

¹Archives de la paroisse de Hirsingue

²Grefte du comté de Montjoie-Hirsingue.

³Lehr. L'Alsace noble, T. II., p. 362. – Le contrat de mariage de Jean Georges avec Jacobée de Kienburg se trouve dans les papiers de la famille de Montjoie (4e carton). Il a été signé le 3 novembre 1638.

⁴Catalogus fratrum et sororum Archifraternitatis sacratissimi Rosarii Jesu et Mariae institutae in Hirsingen Anno 1663 die 16 Decembris. Ce livre se trouve dans les archives de la paroisse de Hirsingue.

⁵Dans le texte original figure la date de 1868 (Ndt).

et Heimersdorf". Dans les premiers mois de 1670, elle était cependant déjà mariée ; car le 9 janvier 1671, elle donna une fille à son époux François Paris, Marie Jeanne Françoise Antonia. Le baptême fut administré à cet enfant le même jour ; les cérémonies n'eurent lieu que le 18 du même mois dans la chapelle Sainte Odile. Jean Conrad de Roggenbach, prince-évêque de Bâle et Marie Françoise de Reichenstein, née baronne de Froberg et Heimersdorf s'y trouvaient en qualité de parrain et marraine. Le 13 décembre 1672, François Paris eut une deuxième fille qu'on nomma Marie Anne Ursule Odile Genovese Antonia ; quelques jours plus tard, on célébra le baptême dans la chapelle Sainte Odile de Heimersdorf en présence du prince-évêque Jean Conrad et de la gracieuse Dame Anne Marie de Reinach. Le 17 mars 1678, alors que mugissait le vent de la guerre, une troisième fille naquit au baron François Paris, à Bâle, qui portait les noms suivants : Marie Anne Jeanne Henriette Catherine Eve Françoise Antonia ; cet enfant fut baptisé aussitôt après sa naissance ; les cérémonies ne furent cependant célébrées — du fait des malheurs de la guerre — que le 5 février 1679 dans la chapelle Sainte Odile en présence du prince-évêque déjà cité deux fois et de la gracieuse Dame de Villiers, épouse de l'envoyé français résidant auprès de la Confédération suisse à Soleure.¹ Henriette Françoise fut accueillie le 3 décembre 1700 dans le chapitre des dames de Remiremont.² François Paris mourut le 13 décembre 1680 et fut inhumé quatre jours plus tard avec tous les honneurs dus à son rang en l'église paroissiale de Hirsingue.³ Comme il ne laissait pas d'héritier mâle, la famille des barons de Montjoie-Heimersdorf s'éteignit en sa personne. Jeanne Ursule Catherine survécut à son mari François Paris de plusieurs années. Le 18 janvier 1697, elle prêta à un Hirsinguois, Théobald Walter, une certaine somme d'argent. Celui-ci s'exprima, dans sa reconnaissance de dette, sur la charité de la noble veuve : «... et en remerciement non seulement pour l'argent reçu mais avant tout pour les bons vouloirs que Votre Grâce m'a faits, à moi et à ma maison, je donne à Votre Grâce cette parcelle de pré... pour en user jusqu'à ce que ladite somme soit à nouveau payée à Votre Grâce... ». Jeanne Ursule Catherine figure encore une fois dans un acte du 7 octobre 1708, par lequel elle vend un jardin et met en gage la chapelle Sainte Odile, qui était toutefois dépourvue de revenus.

Anticipant quelque peu sur le reste des événements, j'ai voulu poursuivre l'histoire des barons de Montjoie-Heimersdorf jusqu'à leur extinction et les présenter au lecteur sans m'interrompre inutilement, en un texte unique et se suffisant à lui-même. Tous comptes faits, cette famille forme une honorable galerie de personnalités intègres qui se distinguent par leurs pieux sentiments.

Chapitre 5

Les cours domaniales de Hirsingue

Vouloir dresser ici une description détaillée des cours domaniales (ou colonges, Ndt) de jadis me conduirait bien au-delà des limites que je me suis tracées. On trouve à leur propos des indications complètes dans les travaux de MM. J. H. Heitz ⁴, L. A. Burckhardt ⁵, Stoffel ⁶, Hanauer ⁷, J. Chauffour ⁸.

Dans l'inventaire des biens et revenus dont disposaient les ducs d'Autriche, landgraves d'Alsace, en Haute-Alsace et dans le Sundgau, il est déjà fait mention d'un domaine à Hirsingue.⁹ Les posses-

¹Livre de baptêmes de la paroisse de Hirsingue

²Archives de la famille de Montjoie (4e carton)

³Registre de décès de la paroisse de Hirsingue

⁴Alsatia, 1854 et 1855, p. 21-94.

⁵Die Hofrödel (les règlements domaniaux) von Dinghöfen Basetischer Gotteshäuser am Ober=Rhein. Bâle 1860.

⁶Weissthümer de Jakob Grimm. Göttingen 1863, IVe t. p. 1-269.

⁷Les Paysans de l'Alsace au Moyen Age. 1865... Les Constitutions des campagnes de l'Alsace au Moyen Age, 1865.

⁸Revue d'Alsace 1865, p. 259-548 ; 1866, p. 5-40, 65-98, 154-170, 305-368.

⁹Stoffel, dans les Weissthümern de Jakob Grimm. IVe partie, p. 14.- Trouillat, Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle, T. III, p. 60. On dit clairement dans ce document : "Les gens appartenant à la cour de Hirsingue, qui fut échangée contre la cour de Laufen (Louffen) dans le Birsthal, etc.". Cet échange a déjà été évoqué plus haut où j'affirmais que ce contrat avait été conclu par la maison d'Autriche avec l'évêque de Bâle qui apparaît vraiment à partir de ce moment-là comme suzerain de la cour domaniale de Laufen. (Voir Trouillat, Monuments etc. passim.).

sions de Heimersdorf et de Ruederbach, la cinquième partie du Breitholz (une forêt appartenant à Hirsingue), le cinquième des bois de Heimersdorf, le moulin de Hirsingue (au bord de l'Ill), une taverne à Ruederbach sont encore mentionnés clairement dans le même document. Le cens à percevoir consistait en une somme d'argent (à payer en monnaie bâloise), en seigle, avoine, chanvre, porcs, oies, chapons et poules. L'expression Hof (cour ou domaine) n'a été utilisée que pour Hirsingue. L'imposition du cens à Heimersdorf ou Ruederbach relevait sans aucun doute de la cour domaniale de Hirsingue. Dans ce même document figure aussi Bysel (Bisel) mais comme dépendance de la mairie seigneuriale ("Meyerthum") de Seppois, par conséquent la partie de cette localité qui se trouve sur la rive gauche de la rivière et qui portait le nom de Bisel-Ferrette ; alors que l'autre partie, sur la rive droite, était nommée Bisel-Hirsingue. Le document dont je dispose ne me permet pas de dire si les maisons de Bisel-Hirsingue existaient déjà en 1303, ou si elles ne furent construites qu'à l'époque à laquelle les seigneurs de Montjoie édifièrent leur maison de perception de la dîme sur la rive droite du ruisseau. La démolition en 1874 d'une grande grange a emporté la dernière trace de cette vieille maison dimière des Froberg.

Lorsque la maison d'Autriche transféra le droit de patronage et une partie des biens féodaux qui y étaient attachés aux seigneurs de Gliers-Montjoie, elle rétribua les vassaux résidant à Altkirch avec l'autre partie des biens en question. Ainsi, lorsqu'il est dit dans certains livres d'histoire que Hirsingue appartenait au Moyen Age à la seigneurie d'Altkirch, cela n'a rien de fondé puisque le quart seulement de la localité a été compris dans cette dépendance et non tout Hirsingue. Mais quelle fut cette part de Hirsingue qui jadis appartenait à Altkirch ? Je ne puis l'indiquer avec certitude. Je considère pour vraisemblable qu'il s'agissait de la rangée de maisons qui se trouve sur la rive gauche du Feldbach (appelée ici Dorfbach), de la même manière qu'à Bisel le ruisseau forme une ligne de séparation du même genre. Des vieilles personnes m'ont dit qu'on appelait jadis cette partie de Hirsingue sur la rive gauche du Feldbach "ähnen am Bach" (au-delà du ruisseau). Jadis il y avait aussi sur, ou plutôt par dessus le ruisseau, une maison de garde au service et pour la protection des riverains des deux côtés.

Les tenanciers ou vassaux dépendant des seigneurs de Montjoie formaient une cour domaniale ; les métayers appartenant à la seigneurie d'Altkirch étaient réunis, de la même manière, dans une cour domaniale à part, de sorte que deux domaines se côtoyaient à Hirsingue.

Chaque cour domaniale avait son maire ou intendant seigneurial. Dans un acte de vente du deuxième samedi de carême de 1563, on lit : « Nous Diebold (Thiébaud) Lüdin et Hans Schwanger, maires des seigneuries d'Altkirch et de Froberg, reconnaissons publiquement et faisons savoir à tous par cette lettre qu'à la date d'aujourd'hui, qu'après avoir statué avec jugement publiquement au tribunal en le village de Hirsingue, a comparu devant nous l'honorable Bernhart Jelschin, bourgeois de ce lieu à Hirsingue, etc. ».¹ Dans une lettre de succession de fief du 11 novembre 1573 apparaît parmi d'autres l'« honorable Merlin, sergent actuel des Froberg et bourgeois à Hirsingue ! ». Dans un acte de fondation d'un anniversaire de la famille de Montjoie, figurent comme témoins « Hans Schwager, maire de Froberg et Gorius Stemblin, maire altkirchois... Philippe Erlin, intendant des Froberg et notaire assermenté à Heimersdorf ».² Je puis encore citer d'autres exemples semblables. Dans un « acte de jugement hirsinguois... rédigé et proclamé à Hirsingue le 16 du mois de décembre anno 1626 », on annonce encore dès le début : « Nous Daniel Lüdin et Pierre Bannwarth, maire altkirchois et de la seigneurie de Froberg, proclamons et reconnaissons par le présent acte... ».³

Cette situation se modifia pendant la Guerre de Trente ans. Les seigneurs de Montjoie qui possédaient déjà les quatre cinquièmes de Hirsingue en fief, en exigèrent le cinquième, dépendant d'Altkirch, offrant de l'échanger contre d'autres possessions. La maison d'Autriche consentit à un tel arrangement. L'échange eut lieu le 14 octobre 1630. Une commission de six membres, sous la présidence d'un seigneur Von Wessler, chambellan de l'archiduc Léopold d'Autriche, vint à Hirsingue, fit se réunir les tenanciers de la cour domaniale altkirchoise et les informa qu'ils seraient désormais placés sous l'autorité des seigneurs de Montjoie. Elle expliqua en même temps les droits réciproques et les obligations des barons

¹ Archives du greffe de Montjoie-Hirsingue

² Archives de la paroisse de Hirsingue

³ Archives du greffe de Montjoie-Hirsingue

de Montjoie et ceux-ci prêtèrent le serment d'obéissance et de loyauté se rapportant à leur nouveau fief.¹

Chapitre 6

Les anciens usages religieux et droits paroissiaux à Hirsingue jusqu'à l'époque de la Guerre de Trente ans

« Avant tout, il y a dans le village de Hirsingue une église paroissiale à laquelle appartiennent aussi Heimersdorf, Ruederbach et quelques maisons de Bisel. – Saint Jean le Baptiste est le patron principal de l'église paroissiale ; à côté des autres fêtes on célèbre aussi celle-ci et l'on chôme également à la décapitation de saint Jean le Baptiste. »

« La dédicace de l'église tombe le 1er dimanche après la Nativité de Marie en septembre. On ne chôme pas à la célébration anniversaire le jour suivant (cette festivité a lieu vers la Chandeleur) ; mais au contraire, l'anniversaire du noble sire Rodolphe, jadis chapelain et fondateur de la chapellenie, lequel anniversaire chaque chapelain de Hirsingue est tenu de célébrer en compagnie de huit prêtres à ses frais ; c'est ce que dit la fondation dans le livre de l'église. »

« Dans ledit village de Hirsingue se trouve aussi une petite chapelle dans laquelle une messe est lue cinq fois par an. Le dimanche de l'octave de la Fête-Dieu on célèbre la dédicace de la chapelle, et l'on se rend en procession avec le Très Saint Sacrement à cette chapelle où la sainte messe est célébrée. Le patron principal est saint Nicolas, évêque. On chôme aussi aux fêtes suivantes et tous les paroissiens sont tenus de les observer et d'y écouter (précisément dans cette chapelle) la sainte messe ; à savoir les fêtes des saints Ursule, Antoine et Sébastien ; à chacune de ces occasions on donne au curé 4 batz². – le jour du jeudi saint, on lave aussi l'autel ».

« À Heimersdorf il y a une chapelle ; ses patronnes sont saintes Odile et Barbe, dont les fêtes sont chômées dans toute la commune. Comme gage on donne un modeste déjeuner ou à chaque fois un cadeau d'environ cinq batz. La fête de la dédicace de la chapelle tombe le dimanche après la fête de la décollation de saint Jean le Baptiste. Le jour suivant, a lieu l'anniversaire pour les fondateurs et bienfaiteurs en compagnie de deux prêtres ou plus ; et tous les servants reçoivent un présent. Le Jeudi Saint, quand tout est terminé à Hirsingue, on lave aussi les autels et on donne à tous les officiants un cadeau de trois batz "prélevés sur le capital". »

NB. Le jour desdites fêtes de saintes Odile et Barbe on lit, selon une louable coutume, la messe le matin à Hirsingue après quoi on se dirige en procession à Heimersdorf ».

« Les processions qu'on tient habituellement sont les suivantes : une procession va à Largitzen à la fête de saint Georges mais ce jour n'est pas férié. À la fête de saint Marc, on va à Saint-Morand. Le lundi de la semaine de prière on va à Willer. Le mardi, Hirtzbach et Heimersdorf viennent ici. – Le mercredi on va à Feldbach. À l'Ascension du Christ, on doit, d'après une vieille et louable coutume, tous les villages en même temps (ceux désignés par les paroisses) "um den Bann reiten", tourner autour du ban communal, comme on a l'habitude de dire. Le vendredi de la semaine de prière, on va vers Sainte-Afre à Hirtzbach. À la fête de saint Morand, la procession se rend à Saint-Morand et on chôme ce jour-là. Le jour de la Fête-Dieu la procession est faite de manière habituelle ».

« Chaque jour, tout au long du carême, on chante le Salve Regina et le curé reçoit de l'intendant de l'église deux livres, le chapelain deux livres, deux sous.

NB. Les samedis on chante pareillement le Salve et les litanies de la Toute miséricordieuse Vierge Marie. Ensuite, on fait sonner toutes les cloches et l'on se rend dans le cimetière dans lequel on chante le

¹Mémoire pour les habitants et communautés de Hirsingen, Heimersdorf, Ruederbach et moitié de Bisel, contre M. Jean-Népomucène-François-Xavier Fortunat, comte de Montjoie de Paris. V. Huissant. 1784. – Cet échange est souvent évoqué dans les documents de Sigismond Jelsch, qui joua un très grand rôle dans l'histoire de Hirsingue, comme nous verrons plus tard.

²un batzen vaut 8 deniers, ndt

Libera me Domine et le psaume *Miserere* et l'on récite le *De Profundis ave*, le *Responsorium : Absolve*, etc. – Cet anniversaire doit son existence à la noble dame Barbara de Ferrette. Pour rémunération, le curé reçoit deux livres, le chapelain une livre, 15 sous ; le maître d'école une livre, le sacristain une livre ; l'intendant de l'église 10 sous. Et ceci est payé le jour de la fête de l'Assomption de la Vierge ».

« Et chaque curé peut, selon son bon vouloir, instaurer de pieuses et charitables prières ; et il doit particulièrement veiller à ce que le chapelain lise la sainte messe les matins de fête, comme jusqu'à présent, à moins qu'il ne soit occupé ailleurs, ou célèbre le Saint sacrifice à Heimersdorf ».

« Description des revenus. – le quart de la dîme à Hirsingue appartient au curé. Deux parts en épeautre, le troisième en avoine. Ce qu'on appelle "Ehrschatz" (droits de mutation), pour lequel on recevait jusqu'à maintenant deux livres. – Le dixième de tous les biens dotaux, appelés habituellement "Weidhumb". – Une partie de la dîme en chanvre et olerum (huile?). Le curé reçoit de tous ceux qui possèdent des pâtures, même les étrangers, au lieu de la dîme une pièce de monnaie (*assem.*) Dans toute la paroisse, il a le dixième des porcs et des moutons. Deux prés appartiennent au curé, une au chapelain ; et pour la fondation de l'autel de Marie Mère de Dieu, il y a les champs à côté des prés. À Heimersdorf, le curé a le quart de la dîme ; à Ruederbach le quart aussi ; à Bisel, la huitième partie. Au curé appartient aussi l' *Anona Christianitatis* , sauf les années bissextiles. À Heimersdorf un grand champ. Les étrangers donnent aussi sur l'ensemble du ban ce qu'on appelle les gerbes de l'Évangile (Evangelien-Garben). Hirtzbach et Bisel doivent en être exemptés. »

« Droits paroissiaux : *Banalia per se*. – Rétributions pour les funérailles, 13 S. 4 D. ; pour les septimes 10 S. ; pour les commémorations mensuelles, 10 S. ; pour un anniversaire 10 sous, ou le droit de partager le repas de midi. Comme redevance pour les mariages, le curé a le droit de réclamer un paiement à son gré et selon la dureté des temps ou prendre part au banquet ».¹

Chapitre 7

Les bourgeois de Hirsingue et les seigneurs de Montjoie pendant la Guerre des Suédois

§ 1 – La révolte des Hirsinguois contre les Suédois

La Guerre de Trente ans (mieux connue sous le nom de Guerre des Suédois bien que les Suédois n'y aient pas pris part tout au début) est évoquée, aujourd'hui encore, avec horreur dans la tradition populaire de notre province maternelle.

Tout commença en notre Alsace en l'an 1621 ; le comte Ernest de Mansfeld se jeta sur la Basse-Alsace avec des troupes ivres de rapines.

Au début de l'année, ses troupes répandirent une frayeur mortelle et une misère sans nom en Haute-Alsace. Une bande de Mulhousiens rejoignit les hommes de Mansfeld, s'en sépara plus tard et se jeta, incendiant et massacrant, sur le Sundgau resté fidèle à la religion catholique.² Le registre des décès de Hirsingue porte cette courte mention en rapport avec cet épisode : « 1622, en janvier, Hans Lüdin, jeune homme et bourgeois de Hirsingue fut fait prisonnier par les soldats de Mansfeld et malheureusement tué. Qu'il repose en paix. »³

Dans les années 1622 et 1623, la guerre fit fureur en Alsace et dans la vallée du Rhin. Les hordes de soldats qui voulaient défaire la maison d'Autriche pillaient les églises et les couvents, commettant

¹Traduction littérale d'un vieux texte rédigé par un curé de Hirsingue avant la Guerre des Suédois et intitulée : *Directorium totius Parochiae in Hirsingen*. (Extrait des archives de la famille de Montjoie, gracieusement mis à ma disposition par la noble Veuve von Malinckrodt, née Th. baronne von Bernhard, à Nordborchen près de Paderborn, 4e carton).

²V. Guerber, *Histoire de Haguenau*, T.A, p.251 et s. – Mercklin, *Ensisheim*, T.1, p.238 et 239. – Graf, *Geschichte der Stadt Mülhausen*. 2e t., p. 269.

³Hans Ludin juvenis vir et civis Hirsingensis captus a militibus Mansfeldianis et lamentabiliter occisus. R. in pace.

d'innombrables cruautés, surtout en Westphalie.¹ Le vaillant Tilly leur tint tête, les massacrant en grand nombre lors de plusieurs batailles. Parmi les frères d'armes de Tilly se trouvait le jeune noble Jean Paul de Montjoie qui offrit sa vie en fidèle vassal de la maison d'Autriche, pour l'Église catholique, en Westphalie (août 1623), quelques mois après qu'il eût confié son âme à Dieu dans le testament signé à Hirsingue dont nous avons déjà parlé.

En 1630, le roi de Suède Gustave Adolphe partit en campagne contre l'Autriche. Son bras vigoureux infligea de profondes blessures à une Autriche épuisée (1630-1632). À sa mort, les Allemands se réclamèrent de son nom pour prendre les armes contre l'Église catholique. Par leurs honteuses agressions sur d'innocents prêtres, ses Suédois commirent des atrocités de toutes sortes en Alsace, au point que leur nom a été associé à beaucoup d'atrocités à venir dans la région. Par leurs exactions, ils ont fait perdre contenance aux braves paysans du Sundgau, les conduisant dans le désespoir le plus noir. Après la conquête de l'Alsace toute entière sous la bannière du Rheingrafen Otho Ludwig, les Suédois envahirent le Sundgau en 1633, réduisant Altkirch et Ferrette en ruines et saccageant les alentours. Les paysans du Sundgau, dévoués corps et âme à la maison d'Autriche, refusèrent de passer sous le joug de l'arrogant ennemi. Ivres de colère et de vengeance, ils se révoltèrent avec l'intention d'en découvrir avec lui et de le chasser du pays. Au premier rang de ces intrépides laboureurs, il y avait des Hirsinguois qui se laissèrent entraîner dans cette aventure sous l'effet des pressions des comtes de Montjoie. Dans le feu de l'enthousiasme, ces pauvres gens ne prirent pas le temps de réfléchir au danger que courait une bande qui, bien que courageuse, jugeait superflue la discipline militaire, engageant le combat contre des troupes étroitement encadrées, bien armées et habituées à la victoire.

À défaut de fusil ou d'épée, ils se saisissaient d'un bon outil, le premier qui leur tombait sous la main ; tout ce qui pouvait servir à renverser ou à fracasser des pierres tombales faisait l'affaire. Le nombre de ces hommes s'élevait à 4000. Ils détruisirent rapidement quelques avant-postes suédois. Puis ils prirent par surprise la petite ville de Ferrette et le château qui la domine sur son rocher. Ils défenestrèrent le baron d'Erlach, lieutenant du Rheingraf Otho Ludwig, après avoir passé au fil de l'épée, sous ses yeux, tous ses soldats. Le cadavre du sire d'Erlach fut coupé en morceaux ; on lui coupa le nez et les oreilles, les mains et les pieds et enfin la tête. Brandissant leurs sanglants trophées, ils se rendirent à Altkirch et prirent la ville d'assaut, tuant 24 Suédois à cheval et plusieurs hommes à pied.

Ivres de victoires et jusque là triomphante, la troupe se dirigea vers Hésingue où l'ennemi, commandé par le colonel Harpf, avait établi son quartier général. Harpf vint à leur rencontre avec ses troupes. Le choc, effroyable, laissa 800 paysans sans vie sur le champ de bataille. Les autres prirent la fuite vers Blotzheim. 19 compagnies de cavaliers suédois cernèrent aussitôt le village. Un trompette fut envoyé à la tête de quatorze hommes à cheval auprès des paysans sundgauviens pour parlementer. Conscients de la précarité de leur situation, ils refusèrent de se rendre, peut-être parce que l'ambassade avait ordre d'être inflexible. Leur exaspération les amena à la plus désespérée des décisions : tuer les 15 Suédois sur le champ, se retrancher dans les maisons de Blotzheim et se battre jusqu'à la mort. Mais la vengeance ne se fit guère attendre. Il n'était pas question pour Harpf de se laisser emprisonner avec ses cavaliers dans les dangereuses ruelles de Blotzheim, aussi donna-t-il l'ordre barbare de mettre le feu aux quatre coins du village. Beaucoup trouvèrent la mort dans l'incendie. D'autres, qui cherchaient à fuir les flammes, furent massacrés dans les champs ou pendus aux arbres le long de la route de Bâle. L'un après l'autre, les paysans reçurent l'ordre de faire office de bourreau. Tous le repoussèrent avec horreur à l'exception d'un jeune homme qui, en échange de la vie sauve, accepta de passer la corde au cou de ses compatriotes. Rares furent ceux qui réussirent à échapper au feu, à l'épée ou à la corde. Dans ces moments terribles, plus de 2000 hommes laissèrent la vie. 900 d'entre eux furent faits prisonniers et traînés à Landser où ils furent exécutés sans pitié.

Au même moment, une autre bande de révoltés prirent les armes dans l'ouest du Sundgau. Lorsqu'ils eurent vent que le Rheingraf Otho Ludwig, qui avait été informé du soulèvement du Sundgau, se dirigeait vers eux à marche forcée depuis la Basse-Alsace, ils se retranchèrent dans le cimetière de Dannemarie. Le Rheingraf, un ivrogne et un chef de guerre assoiffé de vengeance, fit prendre la place

¹Thanner Chronik, passim. – Walter. Lehrbuch der Weltgeschichte, Münster 1863, 3e partie, p. 113.

d'assaut et couper la tête aux paysans vaincus, au nombre de 1600. Seul un enfant de 8 ou 9 ans fut épargné.¹ Puis les Suédois reprirent Altkirch et pillèrent le Haut-Sundgau. « Tous ceux qu'ils rencontraient, ils les empoignaient et leur extorquaient de l'argent. Tous les curés et les religieux prirent la fuite, car leur vie était en danger face à ces hérétiques luthériens. Il n'y avait ni lieu ni fin au pillage, au vol et à la torture. Un jour, les Impériaux arrivaient et battaient les Suédois, le jour après c'était les Suédois et le Rheingraf qui battaient les Impériaux. C'était un massacre permanent et pas une route n'était sûre. »²

Dans cette époque de terreur, les magnifiques châteaux d'Altkirch et de Ferrette furent réduits à l'état de ruines. À Hirsingue, tout était dévasté. Quelques maisons seulement et l'église restaient debout, mais les bâtiments étaient très endommagés. Heimersdorf fut frappé d'un destin presque aussi cruel. Même les Hirsinguois se virent obligés d'émigrer. Les uns prirent la fuite vers la Suisse, plus précisément à Bâle. Par eux, Simon Wild, le greffier des Froberg, comme on les appelait alors. L'un de ces émigrants, Claus Jelsch, trouva un emploi à la Monnaie à Bâle. Beaucoup se terrèrent dans les forêts. Aujourd'hui encore, on trouve dans les bois de l'Illberg, à l'est de Hirtzbach, des ossements de fuyards qui trouvèrent là leur sépulture.³ Dans les actes paroissiaux de Hirsingue, surtout en 1633, on observe des vides importants. Et pourtant, le prêtre qui avait la lourde charge des âmes s'appliqua autant que possible à noter les noms de quelques-uns des hommes de sa paroisse qui avaient participé au soulèvement contre les Suédois et qui furent tués, pauvres victimes de leur courage, à Blotzheim et ailleurs.⁴ En voici les noms : « Jean Bauck, Jacob Schneider, Morand Ziegler, Théobald Gigere, Bernard Jilsch, Georges Steib, Jean Brandt, Jean Hügelein, Appolinaire Berger, Nicolas Miller, Gallus Miller, Théobald Stemmelin, Morand Buss, Conrad Stemmelin, de Hirsingue ; Claude Moser et fils de Ruederbach ; Guillaume Schmidt, Jean Lehrmann, Jean Koch, de Heimersdorf. »

§ 2 – Les mesures de sécurité de la paroisse concernant les vases sacrés de l'église et ses archives

Lors de la première incursion des Suédois dans le Sundgau, lorsque Hirsingue menaçait d'être pillé, on rassembla les plus importants documents des archives paroissiales et les ornements précieux de l'église, ainsi que les récipients et on se réfugia au château des Montjoie. Le père Jacob Fels, prêtre de la Compagnie de Jésus et procureur de Saint-Morand, prêta activement assistance, à cette occasion, à notre église paroissiale.

Plus tard, au moment du siège du château fort des Montjoie par les Français, les vases précieux furent sans doute mis en sécurité ailleurs, probablement à Bâle, car la ville voisine de Porrentruy était encore sous la menace d'une incursion ennemie.⁵

§ 3 – Destruction du château de Montjoie

Non seulement l'Alsace, le Sundgau et la paroisse de Hirsingue eurent à souffrir pendant la Guerre des Suédois, mais aussi la famille de Montjoie. Jean Georges le Jeune, frère aîné de Jean Paul de Montjoie mort en Westphalie, continuateur de la branche principale de la famille, dut endurer la destruction totale de son château. Dans les dernières années de la Guerre de Trente ans, les Français s'allièrent aux Suédois contre la maison d'Autriche qu'ils voulaient soumettre. Jean Georges de Montjoie, vassal fidèle de la maison ducal et proche de la frontière française, était bien entendu premier exposé aux traits du puissant Etat. Son château, magnifiquement fortifié par l'effet de la nature et de l'architecture, fut

¹H.C. Han. Das Seel=Zagende Elsass. Nürnberg, 1676, p. 3. 203. – J. R. von Ichttersheim. Elsässsische Topographie. Regensburg. 1700. 2e partie, p. 55, 58, 62, 65. – Laguille. Histoire de la province d'Alsace, p. 108. – Strobel. Geschichte des Elsasses. 4e partie, p. 346-348. – Bardy. Les Suédois dans le Sundgau (Revue d'Alsace. 1853. p. 25-30)

²Thanner Chronik, 2e partie, p. 452 et 153.

³Des archives de la chancellerie de Montjoie-Hirsingue et d'après d'anciennes traditions familiales

⁴In bello Suetico occubuerunt Blotzhemii et alibi in diversis locis sequentes personae : Joannes Bauck ex Hirsingen, Joannes Schneider ex Hirsingen, etc. Registres de décès de la paroisse de Hirsingue.

⁵Grefte du comté de Montjoie-Hirsingue. – S. Vaufray ; a. a. O.

assiégé dans les derniers jours de mai 1635 par 12.000 Français ; on entendit le tonnerre des canons jusque vers Porrentruy. Après une résistance héroïque de trois semaines, jusqu'à épuisement complet des munitions, et seulement après que les canons eurent pratiqué une énorme brèche dans les murailles, les assiégés déposèrent les armes. Le superbe château fort fut rasé sans pitié. Seule la chapelle datant du Moyen-âge fut épargnée et existe encore. Très naturellement, les Français ne se contentèrent pas de la conquête de ce poste avancé autrichien. Ils pénétrèrent dans le Sundgau et en Alsace où, d'ailleurs, ils restèrent seigneurs et maîtres. Et il advint ce qu'il fallait craindre : Hirsingue paya son attachement à l'Autriche et eut beaucoup à souffrir des Français. Après la destruction de son château, Jean Georges se retira dans son domaine de Vaufrey.¹

§ 4 – Les seigneurs de Montjoie-Heimersdorf dans la gêne pendant la Guerre des Suédois

Alors que la guerre faisait rage en Alsace et que Jean Georges de Montjoie soutenait son combat contre la France, ses parents de la branche cadette, Jean Georges de Montjoie-Heimersdorf (l'Aîné), Eusèbe et Rodolphe Eusèbe se réfugièrent à l'étranger.

En ces tristes jours, Rodolphe eut à souffrir du manque d'argent. La reconnaissance de dette qui suit en témoigne : « Moi, Rodolphe Eusèbe, baron de Froberg... déclare par la présente que le très honorable sire Mathias Harrscher, bourgeois et conseiller de la ville de Bâle m'a prêté 300 gulden, lesquels je veux et dois acquitter à la saint Martin de l'an de grâce prochain 1629 en même temps que l'intérêt coutumier de huit pour cent, après qu'une partie l'annonce à l'autre un trimestre avant terme. Aussi qu'en guise de garantie supplémentaire, j'ai engagé auprès du ci-devant sire Harrscher, ses héritiers ou ayant droit légaux, un collier de 20 roses en or en même temps qu'un joyau à lui attaché appelé *Charitas*, attendu que si je me montrais mauvais payeur avec le paiement des intérêts ou le capital et les frais, il pourrait en disposer selon le droit de la ville de Bâle... Donné à Bâle, le 29 novembre 1628 selon le nouveau calendrier. Rodolphe Eusèbe, baron de Froberg ».

Rodolphe mourut pendant la Guerre des Suédois vers l'an 1635, probablement à Salzbourg où son frère Eusèbe était doyen du chapitre cathédral archiducal. Dans un acte de vente déjà évoqué plus haut et datant du 29 août 1636, les deux frères Jean Georges et Eusèbe de Montjoie-Heimersdorf se plaignent du "déroutement si déplorable et implacable de la guerre en Alsace et la totale ruine de cette même région... par lesquels, poursuivent-ils, les justes versements du cens sont empêchés et nous, ainsi que les nôtres, sommes privés de nos revenus annuels" ; et ils ajoutent qu'ils rendront visite à leurs gens lorsque la paix sera de retour, comme ils l'espèrent de Dieu. ²

Chapitre 7 Le clergé de Hirsingue des temps les plus reculés jusqu'à la fin de la Guerre des Suédois

L'évêché de Bâle était jadis divisé en onze doyennés ou chapitres régionaux : 1. *Decanatus ultra collas Ottonis (ou Ultra Ottensbühel)*. 2. *D. citra colles Ottonis (ou citra Ottensbühel)*. 3. *D. citra Rhenum*. 4. *D. Suntgauriae (Sundgau)*. 5. *D. Inter Colles*. 6. *D. In Leymenthal (ou Vallis Lutosae)*. 7. *D. Elsgauriae (Elsgau)*. 8. *D. Sisgauriae (Sisgau)*. 9. *D. Frickgauriae (Frickgau)*. 10. *D. Buchgauriae (Buchgau)*. 11. *D. Salisgauriae (Salzgau)*. La paroisse de Hirsingue appartenait au doyenné du Sundgau. Ce chapitre régional était à l'origine fort vaste puisqu'il s'étendait sur la part la plus importante de la vallée du Hundsbach, de l'avant vallée de l'Ill et de la vallée de la Largue, sur les environs de Fontaine et Lachapelle, sur les vallées de Sewen et de Saint-Amarin. Au milieu du XVII^e siècle, la partie

¹Richard. Histoire de la maison de Montjoie, 53, 54. – Vautray. Histoire du collège de Porrentruy 1866. p. 51.

²Archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue

occidentale de ce doyenné fut détaché pour former un douzième doyenné, le *Decanatus Masopolitanus* (Masevaux).¹ Toutes les autres paroisses de l'actuel canton de Hirsingue appartenaient au doyenné du Sundgau, mis à part Pfetterhouse et Seppois qui dépendaient du doyenné de l'Elsgau.

En 1441 (alors que le recensement du clergé du diocèse de Bâle était établi sur l'ordre de l'évêque Frédéric Zu Rhein) il y avait dans la paroisse de Hirsingue un recteur, un vicaire, un chapelain pour l'autel de la Vierge Marie, un chapelain pour l'autel de sainte Catherine auxquels s'ajoutait un chapelain pour la filiale de Heimersdorf.² Ces détails, ainsi que beaucoup d'autres documents font apparaître les caractéristiques de la paroisse ancienne ; mais elle a beaucoup perdu de son importance du fait des guerres et pillages auxquels elle a été si souvent exposée.

Parmi les curés de Hirsingue des temps reculés, j'ai pu établir la liste de noms qui suit : Meister Rodolphe, "canonicus" de Soleure, "recteur de l'église de Hirsingue" (15 novembre 1293).³ – Jodocus Prucker, curé de Hirsingue, reçoit en 1450 de Jean Louis de Tulliers-Montjoie 60 livres stebler qui devaient être employées à la réparation du presbytère.⁴ – Messire Conrad Müller, "prêtre du peuple à Hirsingue" (dimanche avant la saint-André 1474).⁵ – Simon Defene, curé de Hirsingue (avant l'an 1592).⁶ Johannes Schmitt, curé de Hirsingue (du 3 mars 1603 au 2 février 1611).⁷ – "Johannes Faber, curé de Hirsingue, mourut dans le Christ le 20 février 1614".⁸ – Ce n'est qu'à partir de Johannes Faber que je puis utiliser les livres paroissiaux de Hirsingue. Les premiers actes de la paroisse datent du 5 mai 1581 mais les curés s'abstinrent jusqu'en 1615 d'ajouter leur nom. Parmi les recteurs de Hirsingue déjà cités, ceux dont les noms suivent étaient en fonction en tant que chapelain : Sicobertus (1583-1589) ; Simon Estevenot (1591) ; Johann Fleschert, docteur en théologie (1595-1597) ; Claudius Polignot (1603-1604) ; Heinrich Stöcklin (1605 jusqu'en 1606) ; Christianus Wambster (1607-1608) ; Franz Manquet (1608-1609) ; Morand Bertsch (1611...).⁹ Le 31 mai 1613, après s'être fait présenter du côté des seigneurs de Montjoie et après avoir obtenu la confirmation du côté du prince-évêque de Bâle, Jacob Tengelin, natif de Fribourg en Suisse, fut installé comme chapelain "des autels de Notre Dame et St. Catharinae Virginis en la paroisse de Hirsingue".¹⁰

Après le décès de Jean Faber, le même Jacob Tengelin devint curé de Hirsingue, signe de relations amicales avec les Montjoie — à qui il avait rendu d'éminents services — déjà du temps où il était chapelain. Je ne puis dire si cet homme était agréable en société ; mais il est établi qu'il n'avait pas grande familiarité avec le latin, comme en témoignent ses actes de baptême. Certains de ces documents, en particulier dans les derniers temps, sont rédigés par quelqu'un d'autre, peut-être par son chapelain, Stéphane Perrot ; mais dans ce cas, la plume du chapelain n'est pas mieux taillée que celle du curé. Le nom de Tengelin apparaît pour la dernière fois le 10 janvier 1616.

Melchior Kolb d'Altkirch succéda à Jacob Tengelin aux fonctions de recteur de Hirsingue (1616-1631). M. Kolb entra en novembre 1631 au noviciat de l'ordre des Franciscains.¹¹ À l'époque des recteurs J. Tengelin et Melchior Kolb, les chapelains dont les noms suivent étaient en fonction : Simon Glaser (1614-1631) ; Stéphane Perrot déjà cité (1616-1616) ; Petrus Güssli qui latinisait parfois son nom et signait Capreolus (1618-1619) ; Théobald Mertz signait "vicaire de Hirsingue" ; ce prêtre dirigea la

¹Liber Marcarum veteris Episcopatus Basileensis. Etat de l'ancien Evêché de Bâle, dressé en 1441, édité par MM. Trouillat et Vautray. Porrentruy. 1866. P. 2, 106.

²Liber Marcarum. P. 20.

³Trouillat. Monuments de l'Histoire de l'Evêché de Bâle. T. II. p. 384.

⁴Inventaire des titres relatifs aux droits de l'église et de la maison curiale de Hirsingue. Archives du greffe de Montjoie-Hirsingue.

⁵Trouillat. Monuments. T. V. p.857.

⁶Registre de la confrérie de la Sainte Vierge Marie à Ammertzwiler. De nombreux nobles de haut rang, d'ecclésiastiques de toute la région et une foule de croyants du Sundgau, notamment de Hirsingue, Hirtzbach, Bettendorf, Henflingen, Grentzingen, Oberdorf, Waldighoffen, Steinsoultz, Riespach, Feldbach, Pfetterhouse, Seppois, Largitzen, Friesen, Hindlingen, Strueth, Merzten, Fulleren, etc. se firent inscrire dans cette célèbre sodalité.

⁷Greffe de Montjoie-Hirsingue

⁸Registre des décès de la paroisse de Hirsingue

⁹Archives de la paroisse de Hirsingue et livre de la Fraternité d'Ammertzwiler

¹⁰Ibidem

¹¹Directorium totius Parochiae in Hirsingen. (Archives de la famille de Montjoie à Nordborchen près de Paderborn)

paroisse dans une époque assez troublée, alors que la Guerre des Suédois faisait de plus en plus de ravages dans notre région (3 janvier 1632-18 octobre 1633). Les efforts que cet homme déploya pour mettre en sûreté autant que possible les documents paroissiaux font supposer qu'il était un prêtre avisé et animé d'un saint zèle. En établissant la liste des paroissiens de Hirsingue tombés lors de la Guerre des Suédois, il plaçait les noms assez loin les uns des autres afin, à ce qu'il me semble, d'attirer l'attention du lecteur ; et il laissait au dessus un petit espace afin qu'on puisse compléter si nécessaire la liste funéraire.

Après près de deux ans de vacance du poste de curé de Hirsingue, on nomma recteur Théobald Faber, sans doute un parent de Jean Faber déjà cité. Théobald Faber ne resta pas longtemps à Hirsingue ; le 10 novembre 1633 et le mois de juillet 1634 sont les deux dates repères de son activité. Il est dit explicitement qu'il s'en alla.¹ Aux côtés de Théobald Faber, Heinrich Perrot était en fonction comme chapelain. Dans les actes de baptême rédigés sous forme de tableaux, on ne trouve rien de spécial à noter si ce n'est cette courte note : « Jerg Rottner, garde à Hirsingue, a été tué par les paysans à Bonfol du temps des Suédois ».

Après le départ de Théobald Faber, le 30 mars 1635, Valentinus Sengelin, natif de Hirtzbach occupa la cure de Hirsingue. C'était une époque de grande misère et de la plus profonde détresse. Valentinus Sengelin n'apparut sur les ruines de sa paroisse que pendant quelques mois, pour laisser entendre le ton plaintif de sa poitrine oppressée. Il n'inscrivait dans les livres paroissiaux, d'une belle écriture et dans une forme des plus concises, que les actes de décès. Il y en avait soixante dans le court intervalle d'à peine trois trimestres (du 4 avril 1635 au 22 décembre 1635), alors que la paroisse était déjà si pitoyablement dépeuplée ! En juin 1635, Sengelin dut prendre la fuite parce que les Français devenaient menaçants à son égard, probablement à cause de son attachement à la maison d'Autriche.²

À son retour à l'automne, il tomba si gravement malade qu'il oscilla entre la vie et la mort pendant trois à quatre semaines.³ Après le 22 décembre 1635, on ne trouve plus trace de lui. Les souffrances de son âme et les douleurs de son corps ont sûrement eu le dessus. Mais il n'y avait plus de main pour enregistrer le passage du pasteur dans l'Au-delà. Les croyants décimés pendant les quatorze années qui suivirent subirent le même sort (1636-1649). La mort impitoyable ne cessait de prendre ses victimes dans le troupeau décimé ; leur nom et l'heure de leur mort ne fut enregistrés nulle part.

Chapitre 8

Hirsingue vers la fin de la Guerre des Suédois

Hirsingue était, vers la fin de la Guerre des Suédois, tellement épuisé qu'il ne disposait pas d'assez de moyens financiers pour prendre en charge les réparations urgentes à l'église. Afin de se procurer l'agent nécessaire en empruntant, l'argent nécessaire, elle demanda à l'évêque de Bâle l'autorisation de mettre en gage « quelque chose du trésor de Hirsingue » (les vases sacrés de l'église). Le prince-évêque accéda à l'urgente requête, à la condition cependant « que le meilleur calice au moins, avec ses accessoires et le ciboire soient conservés, afin qu'au retour espéré des temps de paix, il reste quelque chose qui serait utile à l'office divin. À Dornach, le Saint jour de Pentecôte 1637... *Thomas Henrici V. G.* ». – « L'original du présent document de Monsieur le vicaire a été remis à Messire Samuel Eglinger, apothicaire à Bâle sur le marché aux grains, lorsqu'il a prêté 35 livres stebler sur trois années contre intérêts coutumiers pour un gage consistant en un calice d'argent doré, avec des perles en argent doré et deux pots à mesurer en argent doré sur leur bord, et pesé ledit calice avec les perles comme M.

¹Dissedente R. V. Thobaldo Fabro sequitur et prosequitur hunc librum mortuorum D. Valentinus Sengelin... Archives de la paroisse de Hirsingue

²In hoc mense (junio) me Rectore Parochiae ob persecutiones inimiei, exercitus nimirum Regis Galliae, absente, defuncti sunt Jacobus Gintuas, pudica virgo Anna Kleiberin etc.

³In hoc eodem mense (septemb.), me Rectore supradicto ad mortem per tres ant quatuor septimanas aegro, moriuntur : Conradus Yelsch etc.

Eglinger, de même que Simon Wild (le greffier des Froberg), Pet. Ludins le Vieux et Hans Eckart de Hirsingue,... eux-mêmes ont pesé chez l'apothicaire un poids de 31 loths et 16 loths pour les deux mesures... lesquels calice ainsi que les perles et les mesures, une fois la pesée faite, ont été mis dans un sac scellé avec le sceau de Wild et l'ont remis à M. Eglinger et ont été déposés en gage pour les présents 35 livres stebler du prêt. Actum Basel juin 1639 ». ¹ Pendant 14 ans (de 1635 à 1649), on ne trouve pas la moindre trace d'un curé ou d'un chapelain, on ne voit figurer aucun acte de baptême et il n'est fait aucune mention d'actes de mariage. ²

Les maisons étaient détruites, les champs restaient en friche, l'affliction et la misère, des maladies comme la peste emportaient les hommes par familles entières. La paroisse de Hirsingue ressemblait à une veuve enfoncée dans ses vêtements de deuil, dépouillée de sa prospérité passée, effondrée sous le chagrin et les maladies, sans secours ni espoir, tombant à genoux en larmes au milieu des tombes de ses enfants.

Les traités de Westphalie (1648) mirent fin aux Guerres de Trente ans. Hirsingue resta sous l'autorité juridique de l'évêque de Bâle mais cessa d'être un fief d'empire. Et les seigneurs de Montjoie devinrent vassaux du trône de France.

¹ Archives de la paroisse

² Ce n'est qu'en 1650 que les livres paroissiaux de Hirsingue reprennent, mais très progressivement, leur rythme de jadis.

Livre 7

Les paroisses du canton de Hirsingue hormis le chef-lieu des temps les plus reculés jusqu'à la Révolution française

Chapitre 1

Quelques localités disparues depuis longtemps

§ 1 – Baumgarten

Près de Riespach, au sud, se trouve un domaine connu sous le nom de Bäumerhof ou Baumerthof (abréviation pour Baumgarthof). Ses bâtiments ont conservé quelques vestiges de la robuste architecture des plus importantes fermes d'abbayes ou de familles nobles. Au cours des siècles, cette ferme eu plusieurs propriétaires, parmi lesquels le couvent de Saint-Morand.

Cette ferme est sur l'emplacement d'une localité qu'on appelait jadis Baumgarten ou Bongarten. L'endroit devait avoir appartenu à un certain seigneur de Montreux qui le céda à bail, en 1351 à un bourgeois de Bâle.¹ On ne peut plus déterminer à quel moment cette localité disparut ; probablement pendant les destructions du xv^e siècle.

§ 2 – Gerschweiler ou Gersweiler

Gerschweiler ou Gersweiler se trouvait près de Pfetterhouse, vers l'ouest. Dans un document du 24 mars 1181, il est question d'une ferme et des dépendances que possédait à "Gerwiler" l'abbaye de Bellelay. En mars de l'an 1256, l'abbaye échangea le domaine de "Gervilier" à Walter de Hasenburg contre d'autres grosses propriétés. Le couvent de Grandgourt avait aussi à "Girvillar" une métairie qui lui avait été offerte par Richard de Gliers avant le 13 février 1188. Le 1er mars 1296, Théobald de Hasenberg offrit à l'abbaye de Bellelay le droit de percevoir la dîme qu'il détenait à "Gerswiler". Il ressort d'un accord amiable du 22 décembre 1299 que l'abbaye de Lucelle possédait également à "Gerswiler" quelques biens et propriétés. Le 19 juillet 1326, les deux frères Walter et Ulrich Théobald signèrent un acte de fondation au contenu que voici : « ... nous portons à connaissance... que nous avons donné à l'abbé et au couvent de la maison de Dieu de Lucelle vingt quartauts de revenu en grains sur notre bien vacant du ban et village de Gerswylr, afin qu'on célèbre notre service anniversaire, comme pour tout autre seigneur l'anniversaire est célébré, et conformément à l'usage... ».

Dans un terrier rédigé vers l'an 1331, on découvre que la maison d'Autriche possédait quelques propriétés à "Gerswiller". En 1330, le maître d'écurie Peter Baselwill vendit à l'abbaye de Bellelay « sa maison de pierre avec terrain et terre et toutes ses dépendances, sis dans le village de Gerswiller ». En 1347 Ulrich Théobald de Hasenburg assura à son épouse Bénédictine de Arburg « 80 quarts de grains en argent (perçus) sur le domaine de Gerswiller » et ainsi pour tout ce qu'il possède sur son finage. Le 25 mars 1377, Jean Ulrich de Hasenburg dota en l'abbaye de Lucelle pour lui et ses " ancêtres une

¹Dictionnaire d'Alsace, p.343. – Schoepflin-Ravenez. T. V. p. 359. – Stoffel, Revue d'Alsace, 1858 p. 503, 504.

messe perpétuelle à dire, journallement, en notre église... et particulièrement sur l'autel qu'on appelle l'autel de la sainte Croix... " et donna à cette abbaye, entre autres biens « le domaine appelé Gerswyrl avec tous ses biens et dépendances ».¹

Aucun document d'époque plus reculée mentionnant Gerschweiler n'est arrivé sous nos yeux. L'inventaire du *Liber Marcarum* de 1441 n'en parle pas. Lorsque Schöpflin écrivit son grand livre sur l'Alsace une chapelle devait avoir existé comme vestige de ce lieu déjà complètement disparu.² Un étang proche porte encore aujourd'hui le nom de "Gerschwillerweyer".³

§ 3 – Rueslisbrunn

L'inventaire du *Liber Marcarum* de 1441 mentionne la paroisse de Rueslisbrunn comme appartenant au doyenné du Sundgau. Il y avait là un recteur et un vicaire ; Largitzen, en tant qu'annexe dotée d'un unique vicaire, en dépendait.⁴ Cette localité, aujourd'hui entièrement disparue, se trouvait sur le ban de Fulleren, au lieu-dit qu'on appelle aujourd'hui « Rusburn, Russburn, Rossburn » et où l'on a trouvé encore récemment d'évidentes traces de bâtiments romains, comme déjà indiqué plus haut.

" La première mention de cette localité figure dans le Rothbuch (livre du conseil) du couvent de Gnadenthal à Bâle : « En 1288, en le village et ban de Rudolfsbrunn », avec la remarque suivante, plus récente : « appelé jadis Ruolisprunn » ; puis en 1347 : « À Rüdolfsbrunn » avec une note du même genre : « Rulisprunn ». En 1394, le registre des certifications de l'Autriche antérieure en parle sous la dénomination " Rulsburn ". En 1421 et 1460, le registre des certifications de Saint-Morand le mentionne sous le nom "Ruolsburn, Ruolspurnen". Les archives départementales de Colmar possèdent le dossier d'un procès qui a opposé vers 1593 les habitants de Fulleren et Hindlingen à propos des glandées « dans le bois de Rueliss Prunen ». M. Briele, dans son *Inventaire des Archives*, C. 576 note à tort "Ruelisheim" ; dans le texte original on emploie "Ruelisprun".

Une église paroissiale dédiée à saint Michel, annexe de l'église de Largitzen, se trouvait jadis dans cette localité.⁵

Cette église fut démolie au siècle dernier et ses matériaux furent utilisés pour la construction de l'actuelle chapelle de Fulleren, celle-ci ayant été inaugurée le 30 janvier 1786. On voit encore ses fondations dans la forêt, signe du châtimeut qui, selon la tradition populaire, a frappé ceux qui s'étaient enhardi à poser une main sacrilège sur les vestiges de ce sanctuaire. La disparition complète de toute pierre tout autour de l'endroit où se dressait jadis des bâtiments se comprend tout naturellement par le fait que, dans tous les alentours, on ne rencontre aucune carrière. Par conséquent, au lieu d'extraire des pierres de taille de quelque endroit éloigné, on ramassait soigneusement ce qu'on pouvait trouver à proximité.

Ruelisbrunn avait aussi son château et ses nobles. Le lieu où se dressait le château est encore bien visible, par les traces d'un fossé qui entoure un carré de terre surélevé dans un pré entouré de forêt. Le chemin qui y conduit est toujours appelé "Schlossweg" (chemin du château). Un chevalier du nom de "Bernhart de Rustbrunn" est mentionné dans un document de 1474⁶ et semble être le dernier rejeton de sa lignée. La légende raconte que le château a été cerné par surprise de sorte que le seigneur n'a dû son salut qu'à la fuite. Il avait ferré son cheval à l'envers, ce qui lui a permis de quitter à l'improviste le château ; les traces qu'il avait laissées dans la neige égarèrent ses ennemis et lui permirent de se réfugier en lieu sûr.

De plus, l'endroit avait son moulin dont on voit encore l'emplacement. De cette manière, on découvre ainsi tout un village. Un promeneur qui passerait à travers la forêt ne s'apercevrait de rien de tout

¹Trouillat, Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle. T.I. p. 386, 639, T. II p. 28, 615, 729. T. III. p.362, 411, 745, 856. T. IV. p. 382, 636.

²Schoepflin-Ravenez. L'Alsace illustrée. T. V., p. 360.

³Stoffel. Dictionnaire topographique du Haut-Rhin, p.59.

⁴Liber Marcarum, p. 20.

⁵Dans le Liber Marcarum on dit clairement :Rector in Ruoslisbrunn ; item Vicarius ibidem, item Vicarius in Largitz.

⁶Trouillat, Monuments, T. V., p. 857.

cela.¹ Ruelisbrunn disparut probablement pendant la guerre des Armagnacs (1444) ou pendant les dévastations, peu de temps après, par les Suisses dans le Sundgau.²

§ 4 – Saint-Léger (Sanct Leodegar)

Au milieu des champs, une chapelle se dresse, isolée, près de Hirtzbach ; il en avait déjà été question lorsque nous avons évoqué les antiquités romaines dans la région. Elle formait le chœur d'une vieille église qui fut démolie en 1833 parce qu'elle menaçait ruine. Cette chapelle est le dernier vestige du lieu dont Schöpflin parle en ces termes : « Dans les environs de Hirtzbach, le village de Sant-Leodegar tombait en ruines ».³

Il est fait mention dans le livre nécrologique de l'église de Bâle du jour du décès du comte de Ferrette Frédéric Ier (il mourut vers 1160) et de sa deuxième épouse Stéphanie d'Eguisheim et de deux anniversaires qui devaient être célébrés pour eux et dont la dépense devait être prélevée sur "St Lütger".⁴ Ce dernier point indique que Frédéric de Ferrette avait déjà richement doté les chanoines qui suivaient la règle de saint Augustin à Oelenberg de biens situés à Saint-Léger.

L'intérêt que le puissant comte portait à ce chapitre s'explique sans doute par le fait qu'il avait été fondé par une parente de son épouse Stéphanie, à savoir la comtesse Hedwige d'Eguisheim, la mère du saint Pape Léon IX (entre 1045 et 1050).⁵

En 1188, avant de partir en croisade vers la Terre sainte, Louis Ier, comte de Ferrette, donna aux chanoines augustiniens d'Oelenberg, entre autres, une importante terre à St-Glückert, à condition qu'ils lisent des saintes messes et distribuent des aumônes aux pauvres pour la paix des âmes de ses défunts enfants Louis et Helwige.⁶

Une bulle du pape Grégoire IX a définitivement donné Saint-Léger au chapitre d'Oelenberg. Ce pape mourut chargé d'ans et de mérites le 21 août 1241. Peu de temps après, en 1256 ou 1257, l'évêque Berthold de Bâle, né comte de Ferrette chargea les chanoines d'Oelenberg, en accord avec le chapitre cathédral, d'entretenir un vicaire à Saint-Léger pour le plus grand profit des fidèles du lieu.⁷

En l'an 1335, Heinrich Knapp fonda un service anniversaire à célébrer par les chanoines d'Oelenberg, dont le paiement régulier était garanti par une propriété consistant en champs accolés, bâtiments et jardins situés à St-Lücker, "entre le chemin qui passait à travers le village et les biens de Johannes Für et sa fille Helwige (Helwidis).⁸

D'après les affirmations de M. Stoffel, il y avait deux cours domaniales à Saint-Léger : l'une appelée Oberhof (ferme haute) appartenait au prieuré d'Oelenberg ; l'autre, le Niederhof (basse ferme) dépendait du prieuré de Saint-Ulrich.⁹

Les archives de Haute-Alsace conservent deux coutumiers de cour domaniale du village disparu, datant de 1354 et 1441... que M. Stoffel a fait inclure dans les Weisstümer de J. Grimm. Voici quelques extraits du plus ancien des deux. Ils nous renseignent sur les relations entre les tenanciers de nos cours domaniales et leur seigneur.

« A. D. 1354, Messire Pierre de Masevaux, puissant et savant prieur séculier du monastère d'Oelenberg vint en la cour domaniale que ce même monastère possède dans le village de St Lückart, et y siégea pour dire la justice et il demanda aux tenanciers (huober, Huber) dont les noms suivent, d'abord Peter Knapp, maire assermenté ; Heißin, maire ; Frédéric de St Lückart ; Hermin Türholt ; Berßin, son

¹ Voir l'article de M. Stoffel dont cet extrait est tiré, dans la Revue d'Alsace 1872, p. 316, 317.

² Vieilles chroniques, particulièrement la Chronique de Thann.

³ Schoepflin-Ravenez. L'Alsace illustrée. T. IV, p. 93. Cette localité ne doit pas être confondue avec un autre village du même nom qui existe encore aujourd'hui dans le canton de Dannemarie.

⁴ Trouillat. Monuments. T. II, p. 28, 95.

⁵ Historia Oelenbergensis a prima fundatione anno 1045 usque ad annum ...5. Je suis redevable d'avoir disposé de cette chronique qui n'existe qu'en manuscrit à l'obligeance du révérend Père Ephrem, prieur du couvent trappiste d'Oelenberg.

⁶ Ibidem

⁷ Trouillat. Monuments. T. II, p. 95. – Historia Oelenberg.

⁸ Ibidem

⁹ G. Stoffel. Antiquités du plateau séparant les vallées de l'Ill et de la Largue. Revue d'Alsace, 1872, p. 313.

frère ; Cunß Kurß ; Jacob Knapp Heißman, son frère ; Hermin Belin ; Clewin Rueßins ; Herman Ludin d'Altkirch, et les pauvres et riches du commun, de prêter le serment de fidélité au monastère d'Oelenberg... On fit aussi savoir que le monastère doit se charger du chœur (*c'est à dire qu'on lui attribue le chœur de l'église de Saint-Léger*), et que les bourgeois doivent entretenir la partie avant de l'église et le clocher... Que l'on sache du droit de gîte que le prieur et le monastère d'Oelenberg possèdent à Saint-Léger, qu'il peut le percevoir quand vient la saint Martin et à Carême, et s'il en informe les redevanciers pour qu'ils le versent à l'avance, il faut qu'ils le versent quel que soit le jour exigé. C'est ainsi qu'ils lui seront obéissants.

Et s'il le cherche avant Noël, alors il faut le donner en vin nouveau et en vin vieux ; mais s'il l'exige, il faut le lui donner en vin nouveau. Il peut aussi venir à St-Lügker, s'il le veut, lui-même ou ses moines et son chapelain, et il faut alors l'aider, le moment venu, à faire son lit. Et il faut qu'il se trouve bien. Il peut amener avec lui un valet pour conduire son bagage. Il peut amener aussi un faucon (un oiseau dressé pour la chasse) et des chiens d'arrêt et trois lévriers et son cuisinier à qui on doit donner de la viande de veau et de bœuf et des épices et assez de bonnes poules, pour préparer la nourriture de sorte qu'elle soit à bonne convenance des seigneurs et bonne de goût. Il doit avoir aussi un valet de pied qui soigne les chevaux et aide aussi le cuisinier. Il faut aussi tenir prête une écurie sèche et de la paille fraîche qui monte jusqu'au ventre des chevaux et assez de foin frais et donner au cheval un setier ("sester") d'avoine au soir et au matin un demi-setier. On doit donner aux seigneurs et aux siens deux fois, un repas au matin et un au soir, et un dîner selon (l'heure à laquelle) il vient, avec du pain blanc, du vin nouveau, avec des poules, du fromage, des fruits autant qu'on en demande et trouve. Il peut inviter à la ferme avec tout le monde deux ou trois hommes de bien et sûrs et on doit les servir autant qu'il conviendra aux moines et à nous. S'il advenait cependant qu'il en invite plus, alors il doit payer pour eux. S'il ne le fait pas, il doit rémunérer celui qui donne le logement. On doit donner aussi à chaque fois aux seigneurs trois plats, de viande de veau, de bœuf, de poules bouillies et rôties et tout cela avec bonnes épices autant que possible et juste. Il doit aussi offrir un linge de table blanc et des serviettes blanches, des draps neufs et blancs et mols lits... »¹

La plupart des coutumiers domaniaux contiennent à peu près les mêmes termes que ci-dessus. Tout lecteur objectif en conclura que les tenanciers des cours domaniales du Moyen Age, qui devaient offrir à leurs seigneurs un tel logement et qui, pour le fournir, s'engageaient par serment sans la moindre protestation, devaient se trouver dans une certaine aisance.

En 1441, la localité de Saint-Léger existait encore. Dans le recensement du clergé de l'évêché de Bâle qui fut composé cette année-là, "Lugger" est mentionné comme proche du vicariat situé à "Karolsbach" (Carspach) sur lequel le chapitre d'Oelenberg exerçait le droit de patronage. Quelques années plus tard, Saint-Léger avait disparu ; seule l'église tenait debout. La destruction du village advint probablement en 1446 lorsque les Suisses ravagèrent le Sundgau à la suite de la guerre des Armagnacs et incendièrent beaucoup de villages, comme on l'a raconté précédemment. La tradition de toute la région raconte que Saint-Léger fut complètement détruite pendant une terrible guerre ; que seulement trois habitants de cette malheureuse localité en réchappèrent, le premier en fuyant à Hirtzbach, le second à Carspach, le troisième à Altkirch. C'est ainsi qu'on partagea le ban communal de Saint-Léger entre ces trois villages. Plus tard, on confondit les détresses de la guerre qu'amenèrent les Armagnacs dans notre région avec celles dont les redoutables Suédois se rendirent coupables et l'on raconta que Saint-Léger avait été détruit par les Suédois.

L'horreur qu'avaient inspiré ces soldats venus du Nord était telle qu'on leur attribua tous les malheurs dont notre région fut affligée, y compris ceux dans lesquelles ils ne pouvaient avoir la moindre responsabilité. Saint-Léger fut détruit presque 200 ans avant la Guerre des Suédois ainsi qu'il apparaît à l'évidence dans les documents les plus dignes de confiance. Dans la deuxième moitié du XV^e siècle, les habitants d'Altkirch entrèrent en dissension grave avec ceux de Hirtzbach. La cause en était le finage communal, à savoir la forêt de "Sant Lücker", comme on disait alors. Les Hirtzbachois affirmaient : "Ils veulent (s'approprier) ledit ban de Sant-Lücker depuis si longtemps à eux et à eux donné, et veulent

¹Weissthümer. Edités par Jakob Grimm. T. 4, pages 20, 25.

conserver ledit ban, et que ceux d'Altkirch n'en obtiennent rien...". "Ceux d'Altkirch", précisément voulaient aussi profiter de l'"Allment" (les terres communales) et la forêt de Saint-Léger, prétention dont l'archiduc Sigismond a reconnu le bien fondé dans un acte authentique. Mais à peine les Altkirchois se montraient-ils sur le ban de Saint-Léger que les Hirtzbachois les en chassaient. Le harcèlement et la dispute n'en finissaient pas. Puis les deux parties se tournèrent vers les autorités : les Hirtzbachois exigèrent que le droit leur soit reconnu d'agir à leur guise et de gouverner Saint-Léger en seuls maîtres, appuyant leurs prétentions sur l'existence d'une coutume ancienne. Les Altkirchois demandèrent que l'autorisation d'accéder aux terres soit reconnue, fondant leur requête sur la marque de faveur du souverain évoquée auparavant.

Le duc d'Autriche chargea le chevalier Henri de Ramstein d'arbitrer. Ce personnage fit connaître sa décision le 24 juin 1476, qui proclamait que les Hirtzbachois bénéficieraient du droit de pacage dans l'ensemble du ban de Saint-Léger et avaient le droit, de plus, de faire surveiller ce même ban par un garde (Bannwart) et de disposer en toute propriété des prés de l'allmend ; concernant les forêts, que les deux parties pouvaient jouir d'un paisible usufruit en commun mais sans dévastation, que pour leur usage propre ils en tirent le bois de chauffage et le bois d'œuvre mais qu'ils ne devaient en vendre nulle part. Le noble juge ajouta en annexe les clauses suivantes : « S'il advenait dans un avenir proche ou lointain qu'un village devienne de nouveau dominant, alors ce transfert doit être aussitôt nul et non venu, et le village et le ban de St Lücker partagé entre les deux, étant entendu qu'aucun des deux partis n'apporte encore des pertes et des dommages ».¹

Le lecteur attentif tirera de ce passage et de ceux présentés plus haut la conclusion que Saint-Léger n'existait plus depuis de longues années en 1476. Pourtant, nous ne pouvons remonter au-delà de 1441. Car, comme déjà dit auparavant, Saint-Léger est mentionné dans les documents de l'évêché de Bâle comme un vicariat indépendant. Il est donc tout à fait possible que le village figure dans la liste de ceux qui, d'après les vieilles chroniques, furent détruits en 1446 dans le Sundgau. Dans un document des archives communales d'Altkirch de 1480 sur le conflit entre Altkirch et Hirtzbach, on dit clairement : " comme le village de Sant Lücker détruit, où personne n'était, et avaient ceux de Hirtzbach tiré à eux le finage..."²

Saint-Léger avait donc complètement disparu dans la deuxième moitié du xv^e siècle. – Les habitants de Carspach aussi voulaient avoir leur part dans l'usage du ban de Saint-Léger et le droit de pacage dans les champs et bois, fondant leurs prétentions sur quelque droit de succession ou simplement sur le voisinage. Mais Hirtzbach s'y opposa avec détermination. Les discordes et les rixes étaient nombreuses. Soucieuses du retour à la paix et pour s'épargner les frais d'un procès, les deux parties se tournèrent vers le prévôt d'Altkirch, le chevalier d'Andlo, qui arrangea les choses de la manière suivante : « Ceux de Karlisbach (Carspach) doivent pendant huit ans... dans le ban de St Lücker parcourir avec petit et gros bétail et en plus avec leurs chevaux attelés pas plus loin qu'ils faisaient jadis du temps des bonnes entente et amitié ; et s'ils entendent venir les pâtres de Hirtzbach ou les vachers avec leurs attelages, alors des pâtres de Karlisbach ou les mêmes vachers doivent éviter ceux de Hirtzbach et les laisser tranquilles, et comme si c'étaient des labours jadis, alors ceux de Karlisbach ne doivent pas parcourir le ban de Sant Lücker avec leurs porcs ni y utiliser aucun cheval sans l'autorisation de la seigneurie d'Altkirch ou de Hirtzbach ; s'il advenait fortuitement que les cochons dépassent les limites, alors ils ne doivent pas être chassés et doivent se montrer justes et pacifiques et doivent ceux de Hirtzbach délimiter le droit et être bons voisins les uns avec les autres ».³

Le 7 mars 1541, deux bourgeois de Carspach, Morand Herlmann et Sébastien Hartmann vendirent une terre à la commune de Hirtzbach, "la Seematten avec le bois et la forêt" qu'ils possédaient dans le ban de Saint-Léger. Le conflit entre Altkirch et Hirtzbach, d'où résulte la décision d'une possession commune des forêts de Saint-Léger, n'en finissait pas malgré une ordonnance forestière du comte Fugger

¹L'acte original sur parchemin, d'où j'ai tiré cet extrait, est conservé dans les archives communales de Hirtzbach. J'ai pu utiliser un grand nombre de documents précieux pour mon travail grâce à M. F. Muth, instituteur et secrétaire de mairie.

²Dr. Mormeister. Rechte und Freiheiten der Stadt Altkirch unter österreichischer Herrschaft. Altkirch. 1877. p. 17.

³Provenant des archives communales de Hirtzbach

de 1558 et la décision du Conseil souverain d'Alsace du 16 mars 1724. En 1776, les autorités d'Altkirch proposèrent le partage de la forêt, qui ne fut cependant mené à bonne fin qu'en 1825, après toutes sortes de péripéties.¹

On avait déjà dit précédemment que Saint-Léger se trouvait sous le patronage des chanoines d'Oelenberg. Qu'on me laisse renouer ici le fil interrompu et reprendre le récit des circonstances à la suite desquelles ce chapitre est resté en possession du ban et de l'église épargnée. La chronique d'Oelenberg raconte qu'une dispute éclata entre Frédéric Roth, prieur du chapitre, ayant rang d'évêque (il porte la mitre), et le curé de Hirtzbach, Léonard Reibold et que le prélat avait mis un terme à l'amiable au conflit en 1485. Il s'agissait de droits de dîme qu'avait à exercer l'église de Saint-Léger dans le ban de Hirtzbach ainsi que sur le ban de Saint-Léger, en plus de ceux du curé de Hirtzbach, ce qui occasionnait toutes sortes de désagréments. Frédéric Roth parvint à la solution d'un échange de sorte que chaque église pouvait percevoir la dîme qui lui revenait dans son propre ban. Le zèle au service de Dieu se refroidit peu à peu chez les chanoines augustiniens d'Oelenberg, tout comme à Saint-Ulrich à la même époque. Vers la fin, le chapitre décadent fut dirigé par les représentants des prieurs absents, de sorte que tout alla à vau-l'eau.

Le dernier de ces prieurs, Pierre Mander de Neunhausen (1608-1626), un homme de grande culture, voulut mettre un terme à cet abus. Il se fit présenter un rapport sur la situation mais n'obtint pas assez de renseignements. Il se tourna donc vers l'autorité de tutelle à Ensisheim. Celle-ci nomma une commission de sages qui, après enquête, dressa un rapport sur le chapitre. Je ne cite ici que le passage se rapportant à Saint-Léger. La chapelle, y indique-t-on, est complètement abandonnée. Ce qui explique que les assujettis refusaient de payer la dîme. Ils réclamaient la remise en état de l'édifice.

La coutume voulait que Carspachois et Hirtzbachois se rendent le jour de la fête de la Découverte de la Sainte-Croix en pèlerinage à Saint-Léger et qu'un prêtre d'Oelenberg y soit envoyé chaque année. Aujourd'hui, il ne reste rien de tout cela.²

Lorsque l'archiduc d'Autriche Léopold confia aux Jésuites l'université de Fribourg, il leur donna, entre autres, l'église et les droits de dîme à Saint-Léger, en même temps que le prieuré bénédictin de Saint-Morand et les prieurés augustiniens de Saint-Ulrich et Oelenberg, avec toutes leurs terres, droits de patronage et dîmes. En 1626 déjà les Jésuites étaient les maîtres provisoires d'Oelenberg et Saint-Léger. Mais la dotation officielle ne fut signée de Léopold que le 20 juillet 1630.³

En 1627, les Jésuites d'Oelenberg cherchèrent à tirer au clair leurs relations avec Saint-Léger. Dans l'histoire de leur maison, ils écrivent : « Un contrat fut conclu avec le curé de Hirtzbach, aux termes duquel il devait s'engager à lire la sainte messe deux fois par mois, et qu'il a à percevoir de notre part pour chaque saint sacrifice un demi florin ; cet arrangement doit être perpétué par les deux parties aussi longtemps qu'il agréera à la Compagnie (de Jésus). Seule une chapelle subsiste du village détruit depuis longtemps.⁴ Il a paru bon marché aux directeurs, compte tenu des dîmes qu'on y perçoit, qu'on célèbre des offices divins aux dates fixées ».

Depuis quelque temps déjà, les revenus de la dîme de Saint-Léger avaient été affermés par Oelenberg et la collation avait lieu alternativement, une fois à Hirtzbach, l'autre fois à Carspach. Mais cette même année 1627, le maire de Hirtzbach s'adressa aux Jésuites pour leur demander de procéder à la collation, à l'avenir, à Hirtzbach exclusivement. On lui répondit que rien de nouveau ne devait modifier les vieilles coutumes. S'il devait cependant s'avérer que l'un ou l'autre des deux villages se montre mauvais payeur, alors on le mettrait à l'écart et on lui retirerait l'avantage accordé jusque là.

En 1756, on ne savait plus très bien à Oelenberg et à Hirtzbach à qui revenait l'entretien de l'église de Saint-Léger. Elle était à ce point délabrée que l'épiscopat se vit obligé, semble-t-il, d'y interdire la célébration des offices.

Si l'on avait fait des recherches dans les vieux écrits, on aurait découvert que le "couvent d'Oelenberg doit se charger du chœur, de la partie arrière de l'église, et les bourgeois doivent prendre sur eux la

¹Dr. Mormeister. Droits et franchises de la ville d'Altkirch, p. 18

²Historia Oelenbergensis

³Ibidem

⁴"Sacellum illud solum a pago pridem diruto restat."

partie antérieure de l'église et du couvent..." (voir plus haut). Les Jésuites proposaient de démolir le sanctuaire et d'ériger une croix à son emplacement. On transférerait dans l'église paroissiale le bénéfice (Beneficium) qui y avait été fondé avec l'accord de l'évêque de Bâle et on choisirait dans cette dernière l'autel sur lequel les messes obligatoires des religieux d'Oelenberg pourraient être dites. Cette proposition ne fut pas agréée. L'ordre des Jésuites fut suspendu en 1773.

En fin de compte, l'église de Saint-Léger tomba dans un tel état de délabrement qu'il fallut la démolir en 1833. Seul le chœur fut conservé et pourvu de nouvelles fenêtres, d'une toiture et d'un petit auvent protégeant l'entrée. On érigea un autel de pierre blanche sur lequel on lisait la sainte messe chaque fois que la paroisse de Hirtzbach se rendait en procession à la chapelle. Une haie vive en rectangle entoure le petit sanctuaire, à l'emplacement de l'ancienne église. Quel agréable jardin céleste ! À quelques pas de là, vers la droite, on aperçoit une pierre tombale. À cet endroit, c'est à dire dans l'ancien cimetière de Saint-Léger, on avait en effet entrepris des fouilles en 1865.¹ À l'emplacement de la porte de l'ancienne église, les ouvriers trouvèrent quatre tombes, longues chacune de deux mètres et large d'un mètre. Elles étaient faites de dalles de grès brut posées bord à bord en ligne. Dans chaque tombe, il y avait un squelette. Les os étaient encore entiers et semblaient provenir de personnes de grande taille. En creusant plus loin, vers le sud, on découvrit un cimetière collectif qu'on fouilla sur une surface de quatre mètres carrés. De nombreux squelettes, certains biens conservés, d'autres mutilés ou qui s'effritaient, disposés sans ordre, avaient été enterrés. Ces ossements furent rassemblés et placés en une tombe unique sur laquelle fut érigé le monument évoqué tout à l'heure.² Un chemin en arc de cercle, planté d'arbres, conduit à ce sanctuaire rustique et si évocateur. M. le baron Hesso de Reinach mérite, pour la peine et l'argent consacrés à ce petit monument, les sincères éloges de tous les amis des vestiges de la terre natale.

§ 5 – Steinbach

Dans le vallon qui se trouve à l'opposé de Hirsingue et porte le nom de Steinbach ou Steinlebach devait se trouver un village, si l'on en croit la tradition.

Du temps de la présence des alliés, à l'époque où l'étoile de Napoléon Ier faiblissait, les officiers autrichiens avaient de superbes vieilles cartes de notre province et se renseignaient sur le couvent du village de Steinbach, qui figurait sur leurs documents à côté de Hirsingue. Il y avait, il y a cent ans encore, une maison dans le charmant vallon du Steinbach.³ D'ailleurs, on trouve dans ce coin toutes sortes de traces d'habitations. Le petit couvent, qui doit avoir existé dans les temps les plus reculés du Moyen âge, se trouvait, selon la tradition, un peu plus bas, sur le finage de Hirtzbach, à l'emplacement qu'on appelle aujourd'hui "Kilchacker" (cimetière). On y voit, aujourd'hui encore, les restes d'un vieux verger. Quelques personnes décédées il y a peu ont vu une maison d'habitation au siècle dernier. Quel bel endroit, avec une superbe vue sur les Vosges ! Pour un couvent, cet endroit était magnifiquement choisi, comme M. Tallon l'a judicieusement fait remarquer.⁴

Chapitre 2 La paroisse de Bettendorf

En remontant la vallée de l'Ill, le voyageur arrive d'abord à Bettendorf. Ce village était déjà cité dans un document du XI^e siècle qui énumère les propriétés que l'évêque Wiederold de Strasbourg avait

¹M. Tallon a rendu compte de ces recherches dans le "Courrier du Bas-Rhin" du 3 août 1865.

²Sur les quatre côtés de cette pierre tombale, les inscriptions suivantes sont gravées : 1 – vers le nord. À la mémoire des habitants de l'ancienne commune de St. Léger qui reposent en ce lieu ; 2 – vers l'est. Arrêtez-vous, pieux passant, et priez pour eux ; 3 – vers le sud. Demeurez en paix 4 – vers l'ouest. Ce monument a été érigé par M. le maire de la commune de Hirtzbach le 2 octobre 1865.

³Revue d'Alsace 1863, p. 453 ; 1865, p. 168. Mémoire de M. Tallon qui renforce ses affirmations par une lettre adressée à lui par M. Coste et une carte de Cassini.

⁴Ibidem

légues à l'abbaye d'Eschau.¹ Dans une lettre d'Ortlieb, évêque de Bâle, datée de 1146, en faveur de l'abbaye de Lucelle, il est fait mention, parmi les propriétés que ce dignitaire échangea contre la cour domaniale de Courtemantruy, d'une propriété sise à Bettendorf.²

En 1295, les époux Ulrich de Rodersdorf et Ermentrude cédèrent tous leurs biens de Bettendorf à l'abbaye de Lucelle, stipulant qu'on leur réserve un caveau funéraire dans la chapelle du couvent.³

Bettendorf formait jadis avec Hirtzbach et Henflingen une mairie seigneuriale (Meierthum) dépendant de la seigneurie d'Altkirch, mairie dont il était le chef-lieu.⁴

L'ancienne église paroissiale de Bettendorf se trouvait à quelques minutes à l'ouest du village, à l'emplacement où l'on voit aujourd'hui une petite chapelle en plein milieu des prés. Si l'on fouille la terre à proximité, on trouve encore les fondations de l'ancien sanctuaire, du mur d'enceinte de l'église et les ossements de l'ancien cimetière.

Le chemin qui y conduit à travers prés s'appelle aujourd'hui encore "Kilchweg" (chemin de l'église). Au nord, à un jet de pierre de la vieille église, au pied de la colline qui descend vers les prés, se dressait jadis un château, à en croire la tradition, et Bettendorf s'étendait tout autour de l'église il n'y a de cela que 300 ans. Mais comme les habitants subissaient de fréquentes inondations de l'Ill qui exposaient leurs maisons, les noyant dans la boue, ils les déplacèrent plus à l'est, sur un endroit plus élevé, où elles se trouvent toujours et où elles sont hors d'atteinte des eaux. De toute manière, l'église elle-même était enfoncée, vers la fin du XVIII^e siècle, de plusieurs pieds dans le sol, comme je l'ai entendu dire de la bouche de plusieurs vieilles personnes qui l'avaient encore vue. D'après l'ogive de la porte d'entrée et des fenêtres, elle remonte tout au plus au XIII^e ou XIV^e siècle. Les fidèles de la région s'y rendaient en pèlerinage jusqu'à l'époque de sa démolition pour y chercher de l'aide ou du soulagement contre le "Stich" (douleurs de dos), comme disaient les gens. Ce qui est singulier, c'est que les malades y offraient toutes sortes d'outils pointus, des ciseaux, des couteaux, des pointes, des aiguilles, etc. Les pèlerinages continuèrent alors que le sanctuaire était déjà entièrement en ruine et qu'aucune messe ne pouvait plus y être lue. Lorsqu'elle fut démolie, dans la première partie de ce siècle, on utilisa ses matériaux pour construire le mur du jardin de la cure. La plus grande cloche, qui actuellement encore sonne à Bettendorf et qui fut fondue à Bâle, provient de cette vieille église.

Pendant longtemps, le village voisin, Willer, était lié spirituellement à Bettendorf. L'ecclésiastique qui avait en charge les deux localités demeurait à Bettendorf, portait au début le titre de vicaire, plus tard celui de curé. La collature (le patronage ou droit de percevoir la dîme) de ces bénéfices revenait à la commanderie des chevaliers de Saint-Jean (ordre de Malte) à Bâle. En 1441, un vicaire était en fonction à Bettendorf.⁵

J'ai trouvé dans les archives paroissiales de Hirsingue les noms des deux curés qui, à ma connaissance, sont les plus anciens de Bettendorf. Le premier s'appelait Jacob Verlauer (1585), l'autre Melchior Knauss (1616).

Les actes paroissiaux de Bettendorf commencent le 23 décembre 1660, ceux de Willer aux premières années du siècle passé. J'ai tiré de ces documents les noms des curés de Bettendorf qui suivent : Heinrich Kost eut la charge de cette paroisse et de sa filiale Willer de 1660 à 1668. – Son successeur Jean Jacob Besenerl y était actif de 1669 à 1674. – Ensuite Jean Baptiste Weyler devint curé de Bettendorf (1675-1693). C'est ce dernier qui inaugura une nouvelle cloche en 1682, à la Saint-Mathieu, et bénit et posa la première pierre, le même jour, d'une nouvelle église. On travailla presque pendant trois ans à ce sanctuaire. Caspar Schnopf, évêque de Bâle, l'inaugura officiellement le 5 juin 1685. Le maître-autel fut dédié à la louange de la Sainte-Croix ; le deuxième autel fut placé sous la protection de la très sainte Vierge Marie, des saints Antoine de Padoue et Jean le Baptiste. Le troisième fut placé sous la protection des saints Blaise, Barbe et Michel.

¹... villam Bedendorf cum pratis, nemoribus, mancipiis et XXXII mansibus. Grandidier, Histoire de la province d'Alsace. T.I., pièces justificatives p. LXXVI.

²Betendorf, manus, ejus redditus III solidi. – Trouillat, Monuments, T. II, p. 293.

³Trouillat, Monuments. T. II p. 676

⁴Stoffel. Dictionnaire topographique du Haut-Rhin, p. 15

⁵Liber Marcarum, p. 20.

Le registre paroissial de Bettendorf cite plusieurs personnes qui se sont distinguées par leurs dons volontaires en faveur de la construction de cette église.

Du temps du curé J.-B. Weyller, il y eut un événement qui peut trouver une petite place ici. Un étranger arriva vers 1681 à Bettendorf ; on ignorait d'où il venait et quel était son nom. On se contentait de l'appeler Peter (Pierre). Son nom de famille reste un mystère. Il logeait sans doute chez les époux Léonard Muller et Anna Hoffmeyer ; il est sûr qu'il tint un de leurs enfants sur les fonts baptismaux. Peu de temps après, le bruit courut à Bettendorf qu'on avait trouvé un soldat déserteur pour la tête duquel on avait promis cent thalers. Le pauvre Peter était ce soldat en fuite. Il fut capturé et pendu au gibet. Les gendarmes n'acceptèrent que la moitié de la somme promise pour la capture. Ils abandonnèrent l'autre moitié à l'église pour la fondation d'un service anniversaire perpétuel pour le repos de l'âme du soldat exécuté. Cet anniversaire est toujours célébré dans l'église paroissiale de Bettendorf.

Les successeurs de J.-B. Weyller furent J. Ulrich Kopp, chambellan du chapitre régional du Sundgau (6 mai 1694). – Johann Valentin Witterspach, curé de Bettendorf et Willer de 1694 à 1714 – Tobias Antonius Oeschger, natif de Rheinfelden (1714-1731). – Joseph Bohrer (1731-1740). – Johannes Fur (1740-1749). – François Joseph Reymann, curé de Bettendorf et Willer (1740-1768).

Sous l'administration de Reymann, Willer fut desservi pendant quelque temps (1752-1757) par un vicaire, J. M. Joggi et en l'an 1758, fut séparé de Bettendorf et érigé en paroisse par Nicolas de Montjoie, prince-évêque de Bâle. Le premier curé de Willer s'appelait Joseph Pracht ; il fut solennellement installé dans la nouvelle paroisse par H. Hell, curé de Hirsingue, le 11 mars 1768. Pracht mourut très âgé le 13 juillet 1794. Reymann ne resta, après la séparation de la filiale Willer, que très peu de temps à Bettendorf et fut nommé curé de Wittenheim (1769). Cet homme d'exception s'acquitta pendant plusieurs années de la place de chambellan du diocèse du Sundgau.

En 1763, une terrible épidémie fit des ravages dans le bétail à Bettendorf. Le curé Reymann fit exécuter un tableau qui représentait saint Blaise, l'église de Bettendorf, plusieurs chevaux et quelques bovins. Cette peinture votive fut accrochée à côté de l'autel de saint Blaise dans l'église paroissiale. Actuellement, on la conserve dans la cure de Bettendorf. Le tableau n'est pas vraiment un chef d'oeuvre de la peinture. Pourtant il est assez valable et n'en mérite que plus d'attention puisque c'était l'oeuvre de la gouvernante de M. le curé, qui ne s'y connaissait pas seulement dans le maniement des casseroles mais aussi du pinceau.

Le successeur de Reymann comme curé de Bettendorf était Johann Baptist Froberger, natif de Hirsingue. Il sera encore question plus tard de ce prêtre intègre. Il resta à son poste jusqu'à ce que la fureur persécutrice de la Révolution l'oblige à saisir son bâton de voyageur pour la route de l'exil. Il a signé son dernier acte de baptême le 16 août 1792.

Deux ans avant son départ, J. B. Froberg coucha par écrit le témoignage suivant, concernant un miracle qui a eu lieu par l'intercession d'un des saints patrons de l'église : « Aujourd'hui à la date ci-dessous, Eva Gärnerin, mariée à Heimersdorf, s'est présentée devant moi, curé ci-dessous nommé, et déclarant comment son enfant Gertrude Bischoff, âgée d'environ quatre mois, a été accidentée avec une aiguille, laquelle aiguille l'enfant avait dans sa gorge et en devenait bleue et jaune. Dans sa détresse, la mère s'est souvenue d'avoir un jour entendu dans un prêche qu'un homme atteint d'un semblable malheur en avait été délivré en recourant à saint Blaise ; c'est pourquoi elle eut recours à saint Blaise, et promit, que dès que l'enfant serait sauvée, qu'elle la porterait à Bettendorf et révélerait à tous qu'elle tient cette faveur de saint Blaise. Sur cette calme confiance, l'aiguille se détacha de la gorge de l'enfant. Et l'enfant a été délivrée sans mal de toutes ses souffrances. Remercié soit Dieu et saint Blaise. – Survenu le 17 avril 1790. – J. B. Froberger curé. »

Les revenus de la paroisse de Bettendorf étaient considérables avant la Révolution française. J'ai entendu de la bouche de personnes âgées parler du "Gwydung" ou "Widdem" (Withum-douaire, assimilable à "dot"), dont leur curé avait jadis à s'occuper, de spacieuses granges qui se trouvaient à côté de la cure ; d'écuries avec cinq chevaux et de nombreux animaux domestiques, etc. Aujourd'hui les curés de Bettendorf ont de bien plus modestes revenus et soucis.

D'après le protocole de 1788, les gens de Bettendorf devaient payer toutes sortes de dîmes, de cens et d'impôts. À titre d'exemple, voici la liste des "exonérés" de Bettendorf (qui avaient quelque chose à y

toucher), afin qu'on puisse avoir un aperçu sur les conditions de l'époque : la gracieuse seigneurie... M. le curé... la Commanderie de Bâle... le chapitre cathédral d'Arlesheim... M. le chapelain de Hirsingue... M. le baron de Reinach-Hirtzbach... la compagnie Truchsessesch de Bâle... le Directoire de Bâle... le comte de Froberg-Hirsingue... M. Anthès de Soultz... Hänner d'Altkirch. – Les revenus consistaient en épeautre, avoine, poules, etc. La gracieuse seigneurie prélevait des impôts sur la pêche, le débit de sel et de vin. En plus, la commune devait toutes sortes de charges en nature : au maître d'école, au garde champêtre, aux pâtres, aux gardiens des vaches, cochons et oies ; au piégeur de mulots ("Schärmuser"). – Enfin, la commune devait diverses contributions pour l'entretien des ponts, pour le registre des établissements royaux, pour le "Gänge der Geschworenen" (le service des jurés), les exercices de la milice, etc.

Du jour au lendemain, la tempête révolutionnaire a tout bouleversé et a balayé ces institutions léguées par les siècles, comme duvet et fêtu de paille !

Chapitre 3

La paroisse de Grentzingen et les filiales Oberdorf et Henflingen

Le nom de Grentzingen est déjà mentionné le 24 août 1243 dans un acte de donation au nom de l'abbaye de Bellelay, dans lequel l'un des témoins se nomme "Walter, guerrier de Grentzingen".¹ D'après le journal de Mone (7.,173), il est explicitement question en 1286 du village Grentzingen. Dans la liste composée en 1303 des propriétés de la maison d'Autriche situées en Haute-Alsace et dans le Sundgau, on évoque "Grenzag", c'est-à-dire Grentzingen.

Lorsque Otto de Granson, évêque de Bâle, récompense le 30 avril 1308 le baron Wilhelm de Gliers-Montjoie en lui donnant ses biens situés à Hirsingue, ce dont il a déjà été question précédemment, il lui donna par la même occasion des propriétés situées "en la paroisse de Grentzingen".

Dans le recensement du clergé de l'évêché de Bâle de 1441, Grentzingen apparaît comme une paroisse importante avec un recteur et un vicaire, à côté d'un chapelain pour Waldighoffen. Cette dernière était à l'origine une annexe de Grentzingen et ne fut érigée en paroisse indépendante qu'en des temps plus récents. Oberdorf et Henflingen appartenaient de tous temps à la paroisse de Grentzingen, une situation qui a duré jusqu'à nos jours. Le patron principal de la paroisse de Grentzingen a toujours été le saint évêque Martin ; les patrons secondaires, la très sainte Vierge Marie et sainte Catherine. Le droit de patronage sur la paroisse fut exercé, avant ce qu'on appelle la Réforme, par le Steinen-Kloster Sainte-Madeleine de Bâle et plus tard par le magistrat de la ville. Le droit de percevoir à Grentzingen la moitié des dîmes était attaché au patronage, avec cependant l'obligation de céder sa compétence aux seigneurs de la paroisse.²

La filiale Henflingen a déjà été mentionnée dans un document de 1353, dans lequel un certain Welschlin de Hirtzbach cède ses propriétés de "Henflinge" et Bettendorf à l'abbaye de Lucelle.

L'annexe Oberdorf apparaît originellement dans un document du 27 juin 1386. Jean Ulrich de Hasenburg donne en fief au chevalier Werhner de Burnkirch, en récompense de ses loyaux services, la localité "Oberdorf" avec ses gens, propriétés, la haute et basse justice, les champs, prés, prairies, forêts, cens, dîmes et accessoires sans aucune exception en plus de tous les revenus fiscaux et droits, lesquels furent abandonnés à Oberdorf et Grentzingen à la mort du chevalier Götz de Hirtzbach.

Grentzingen se trouvait jadis sur la rive gauche de l'Ill, comme la tradition et de nombreuses traces de bâtiments disparus l'indiquent. Le cimetière se trouve aujourd'hui encore sur la rive gauche ; jadis l'église paroissiale s'y trouvait aussi. Aujourd'hui, la même localité s'étend sur la rive droite de la rivière, à l'exception du moulin et quelques habitations. Un groupe de maisons, qui était situé en contrebas d'Oberdorf, figure dans les vieux documents sous la dénomination de "Niederdorf".

¹Trouillat. Monuments. T.1.

²Liber Marcarum. – Notice sur le Sundgau. Manuscrit qui se trouve dans les archives de la paroisse de Bermont (Ober-Rhein)

Il y avait dans cette paroisse trois cours domaniales, l'une à Grentzingen, l'autre à Niederdorf, la troisième à Henflingen. Toutes trois dépendaient du prieuré bénédictin de Saint-Morand et probablement, en des temps plus reculés, du chapitre Saint-Christophe de la "vieille église". Le couvent Saint-Morand possédait douze de ces cours domaniales, à la tête desquelles il y avait Spechbach-le-Haut avec l'exercice de haute justice. Quelques phrases extraites des rôles domaniaux des cours dont il est question, datant de 1420, ont leur place ici : « Ainsi sont les droits des cours de Nyderhdorff, Krentzingen et Henflingen appartenant à un prieur de Saint-Morand. 1. Premièrement le prieur y a un logement tous les ans avec cinq chevaux ; et si le prieur doit venir, il y fait précéder son cuisinier à qui l'on offrira à manger, le soir et le matin. Le prieur peut aussi bien inviter un ou deux gentilshommes et quiconque il rencontre en chemin. 2. Et le prieur peut avoir avec lui un faucon, des chiens d'arrêt et des lévriers ; au cas où il attraperait du gibier en cours de route, alors il doit partager avec les tenanciers (*Hubern, les gens des cours domaniales*). 3. Item sont aussi imposées les propriétés et le bon logement et le "erschatz"¹ (*les charges suivantes pèsent sur les biens domaniaux : lors de leur avènement, on doit donner aux seigneurs du domaine un "Erschatz", un cadeau, les accueillir avec hospitalité, leur verser un impôt lors d'un décès*). 4. S'il advenait qu'un autre ou un tiers percevait un cens, alors les seigneurs du domaine peuvent reprendre les biens avec les cens y attachés (*s'il advenait qu'un tenancier négligeant avait deux ou trois paiements de cens en retard, alors le seigneur de la cour domaniale peut récupérer le bien et les cens échus*). 5. Alors il est juste que lorsque le prieur a droit de mainmorte, il doit prendre la meilleure tête de bétail (*en cas de décès le prieur a le droit de prendre la deuxième meilleure bête du troupeau*), et doit ensuite, après la succession, louer à nouveau les biens, selon le droit de la cour domaniale... 19. Item il est juste aussi que si l'on devient rebelle en la cour ; que ce soit à cause du prieur ou d'un tenancier ou d'un tiers, on doit être traduit devant le tribunal à Spechbach, et l'on cédera à l'amiable, quel que soit le parti. Ainsi chaque prieur doit désigner deux tenanciers parmi les tenanciers de chaque cour appartenant à Saint-Morand, qui doivent être installés en la cour de Haut-Spechbach et nulle part ailleurs... 21. Item personne d'autre ne doit dire la justice s'il n'est un tenancier assermenté... 28. Lorsqu'un prieur tient la justice en la cour colongère, alors personne ne doit rien entreprendre , à moins que le prieur n'ait reçu sa plainte et qu'il n'ait jugé... 29. Et personne ne doit se dérober, à moins qu'un prieur ou son maire ne lui en ait donné l'autorisation. Sauf en cas de besoin corporel. »²

Grentzingen était jadis le chef-lieu d'une mairie seigneuriale (Meiertum) attachée au bailliage de Ferrette qui possédait aussi les villages de Steinsoultz, Roppentzwiller, Waldighoffen, Riespach.³ Henflingen appartenait à la mairie de Bettendorf, comme déjà dit précédemment.⁴ Oberdorf formait, dans le bailliage de Ferrette une seigneurie à part⁵ appartenant à la famille de Hasenberg et qui passa en tant que fief seigneurial des mains de cette dernière dans celles des seigneurs de Burnkirch, et Moernach dans celles des Eptingen.⁶ Ceux-ci possédèrent Oberdorf, en des temps plus anciens, en propriété allodiale ; et les barons d'Eptingen habitant Waldighoffen se nommaient eux-mêmes : "Seigneurs d'Oberdorf".⁷ Au Moyen-âge, on voyait à Henflingen un de ces refuges pour lépreux dont le souvenir pieux et chrétien, s'est conservé jusqu'à nos jours dans la dénomination "Guthhislenmatten".⁸

Je relève en passant que le célèbre couvent de femmes d'Unterlinden à Colmar possédait trois étangs, l'un à Grentzingen, les autres situés en partie sur le ban de Grentzingen, en partie à Ruederbach. En ce qui concerne les ecclésiastiques de la paroisse de Grentzingen, j'ai trouvé les noms suivants. Le premier Morand Stephan se fit inscrire en 1612 en la confrérie de la Vierge Marie d'Ammertzwiller.

¹droit de mutation, ndt

²Les Paysans de l'Alsace au moyen-âge, par l'abbé Hanauer. Paris. Dunod, 1865. Un ouvrage couronné. P. 30-36. – Stoffel, dans les Weisstümern de J. Grimm, 4e partie, p. 7-9.

³Stoffel. Dictionnaire topographique du Haut-Rhin, P. 63

⁴Ibidem, p. 63.

⁵Ibidem, p. 73. – Ibidem, p. 132

⁶Trouillat. Monuments. T. III, pm. 757. T. IV. p. 839. T.V.

⁷Hermann ab Eptingen, dominus in Oberdorf. (Registres paroissiaux de Grenzingen de 1674 jusque vers la fin du xvii^e siècle, passim.)

⁸Stoffel. Dictionnaire top. p.73.

Les actes paroissiaux encore existants commencent en l'an 1612. On y mentionne d'abord comme curé de Grentzingen Johannes Gest, qui s'acquitta pendant 21 ans et quatre mois (1652-1673), comme le dit le registre des décès « d'une conduite exemplaire avec grande modestie, bonté et sainteté ».

Son successeur s'appelait Johannes Enderlin (1673-1676). Cet homme paraît avoir été un humoriste. Le 8 juillet 1673, il écrit en un authentique style lapidaire l'acte de mariage suivant : « Monsieur Ottmar Webl, après avoir accompli son service militaire en Autriche et en avoir reçu l'autorisation de ses supérieurs, se décida à mener la guerre au sein du ménage (Hauskrieg)(ad bellum domesticum gerendum) en ce qu'il a noué un lien matrimonial avec Franziska Vielant ». Il a vécu des temps agités et nous raconte qu'il a été forcé à prendre la fuite avec les siens par un détachement de troupes commandées par Turenne, que, pendant les désordres de la guerre, plusieurs enfants de Grentzingen ont dû recevoir le baptême ailleurs. Leurs noms n'ont cependant pas été enregistrés par leurs parents, par négligence, et n'ont donc pas pu être portés dans les registres de baptême car le livre a été égaré pendant quelques temps. En novembre de la même année, il a à nouveau dû fuir pour les mêmes raisons qu'au printemps. Et pendant cette même période de nombreux habitants de Grentzingen, le curé excepté, sont morts de fièvre pesteuse. Le successeur d'Enderlin était natif de Vieux-Ferrette et s'appelait Nicolas Bischoff (1677-1705). C'était un homme de bien qui, tout comme sa sœur et gouvernante Barbara Bischoff, a su gagner l'affection et la confiance de la paroisse. Il était en fonction lorsque mourut, le 27 novembre 1700 le noble sire Frédéric Florian Schulten de Thalheim (son nom apparaît à quelques reprises comme témoin de baptême) ; avant sa mort, il fonda un service anniversaire à dire par quatre prêtres. Son successeur, François Ferdinand Schwendimann a pris la charge de curé de Grentzingen en dépit de l'opposition de toutes les trois communes, Grentzingen, Oberdorf et Henflingen, le 20 mars 1705 et y fut actif jusqu'à l'an 1724. La raison pour laquelle on lui a résisté au début m'est inconnue. Apparemment, toutes les oppositions cessèrent plus tard. Deux cloches furent inaugurées de son temps le 21 juillet 1720. Les parrains de l'une étaient Carl de Burdt, commandeur à Rixheim et la comtesse chanoinesse Elisabeth de Montjoie ; de l'autre Carl de Reinach, comte de Grandville-Foussemagne et la comtesse Marie-Anne de Montjoie-Hirsingue. Le 17 septembre 1724, la paroisse de Grentzingen fut confiée à Jean Jacob Möschlin, natif de Witterschweil, dans le canton de Soleure. On peut conclure avec assez de certitude, à en juger par les actes paroissiaux de ce prêtre, qu'il était homme intègre et ordonné. Il conduisit la destinée de la paroisse pendant 29 ans (1724-1753).

François Antoine Menweeg fut installé curé de Grentzingen le 30 juillet 1753. Son dernier acte est du 12 mars 1768. Menweeg était un grand amateur de chasse, ce qui lui attira un jour de grands désagrèments : tant va à la cruche qu'à la fin elle se casse... Le 28 juin 1766, Tossanus Matthieu, garde chasse assermenté du comté de Montjoie-Hirsingue fit rédiger le procès-verbal qui suit : « Aujourd'hui, lors de ma tournée, je croisai après midi un chien blanc qui poursuivait un lièvre dans le blé d'hiver sur le ban de Hirsingue du côté de Ruederbach, non sans commettre d'importants dégâts. Aucun chasseur ne se manifestait, aussi ai-je cherché à attraper le chien ; je l'ai attaché après avoir enfin réussi à mettre la main dessus. Monsieur Menweeg surgit soudain d'un petit bois nommé Regeneichholtz et me pria de libérer le chien, faute de quoi il me tirerait dessus. À ma grande surprise, M. Menweeg brandit son fusil, le pris sous le bras et, alors qu'il s'approchait de moi, fit feu. Le coup passa entre ma jambe gauche et le chien, sans cependant que je puisse affirmer s'il est parti par hasard ou avec préméditation, car M. Menweeg tenait son fusil sous le bras. Je voulais m'éloigner et emporter le chien lorsque M. Menweeg me demanda de ne pas faire de rapport ; il m'offrit trois livres, six livres et enfin douze livres afin que la chose restât secrète. Il m'a même embrassé à plusieurs reprises et m'a supplié avec les mots les plus émouvants de l'épargner... Ce sur quoi j'ai fait établir ce procès verbal. Tossanus Matthieu ». Bien que l'inflexible garde-chasse ait fait rédiger sa plainte, il n'osa cependant affirmer que Menweeg avait déchargé son fusil intentionnellement. Je n'ai pas pu apprendre des documents qui me sont parvenus si l'ecclésiastique a été puni ou non. Je suppose pourtant qu'il a fait son examen de conscience et qu'il s'est tourné vers une occupation moins dangereuse et plus conforme à sa fonction, la chasse aux âmes.

Au printemps 1768, François Joseph Schultz, natif de Brunstatt, fut nommé curé de Grentzingen. Il était un pasteur consciencieux et pieux. C'est à son époque que la nouvelle église de Grentzingen fut consacrée le 11 novembre 1784. Cette cérémonie fut célébrée, avec l'autorisation du prince-évêque de

Bâle, par L. Hell, curé de Hirsingue et doyen du chapitre régional du Sundgau. Le chargé d'âmes rêvait d'embellir sa nouvelle église avec un chemin de croix ; il a eu le bonheur, si rare pour les croyants, de réaliser son projet. Les nouvelles stations du chemin de croix furent inaugurées le 4 mai 1788 par J. P. Fr. Joachim Voltz, supérieur du couvent franciscain de Luppach. Après avoir servi Dieu et l'église pendant 23 ans, Fr. J. Schultz dut troquer le bâton de berger contre celui du voyageur. Avant de quitter son troupeau, il nota pour l'éternité, dans les livres paroissiaux, la raison de son exil, pour lui tout à fait honorable : « Aujourd'hui, en date du 13 août 1791, moi soussigné Fr. J. Schultz, j'ai du quitter cette mienne paroisse parce que je n'ai pas voulu prêter serment, comme l'ordonne l'Assemblée nationale, sur la constitution civile du clergé. Fr. J. Schultz, curé ».

Chapitre 4 Waldighoffen

§ 1 – Les plus anciens documents sur Waldighoffen

Waldighoffen existait déjà au XIII^e siècle. Car le nom d'un certain Lupolinus de "Walchishove" apparaît dans une dotation de Rodolphe de Habsbourg à l'abbaye de Lucelle rédigée en 1207.¹ Un cadastre de l'administration autrichienne du Sundgau, datant de 1394, fait également mention de "Waltikofen".² Waldighoffen était jadis célèbre pour ses deux châteaux qui étaient chacun entourés de fossés emplis d'eau et de beaux jardins. Tous deux ont actuellement complètement disparu. L'un appartenait à la famille de Ramstein et plus tard aux de Planta ; l'autre à la famille des Eptingen.

§ 2 – La famille de Ramstein-Waldighoffen

"Ramstein était une très ancienne famille noble de Suisse³, dont le fief d'origine, Ramstein, se trouve actuellement dans le canton de Bâle. Elle était partagée en deux branches, dont l'une fut érigée en baronnie (Freyherr). Toutes les deux possédaient ensemble le château de Ramstein. Mais lorsque la baronnie s'éteignit, tout passa à l'autre branche, celle des écuyers et finalement le château et la seigneurie de Ramstein furent achetés par la ville de Bâle. Du temps de l'empereur Sigismond, Burckhart, baron, a pris part au concile de Cosnitz, et Bernhard a acquis une grande célébrité en faisant montre d'une grand vaillance à la guerre, au point qu'ensuite il reçut des mains de l'archiduc Maximilien, plus tard roi des Romains, la ceinture de chevalier à Gand. Il était un fils naturel de Rodolphe de Ramstein et Gilgenberg⁴, mort sans héritier mâle le 4 octobre 1459 ". Lorsque la famille de Ramstein habitait encore la Suisse, l'un de ses membres, Himerius, monta sur le siège épiscopal de Bâle ; il mourut en 1395 des suites d'une hémorragie cérébrale.⁵

Des fragments de l'histoire ancienne et quelque peu aventureuse de la famille de Ramstein se trouvent dans les chroniques suisses.⁶ Il ne peut être question ici que des seigneurs de cette famille qui se trouvaient en relation avec notre région d'une manière ou d'une autre.

Le document le plus ancien à ce propos est du 24 juin 1467 : le chevalier Heinrich de Ramstein, bailli d'Altkirch, arbitre, au nom de son noble seigneur le duc Sigismond, un conflit survenu entre Altkirch et Hirtzbach à propos des forêts et des propriétés du ban du village disparu de Saint-Léger.⁷ Le chevalier Conrad de Ramstein appose son sceau à Altkirch le 1er mai 1471 sur un acte de donation

¹Trouillat. Monuments. T.II, p.160.

²Stoffel. Dictionnaire topographique du Haut-Rhin, p. 204.

³Cette famille ne doit pas être confondue avec une autre famille de Ramstein en Alsace, dont Schöpflin fait souvent mention dans son "Alsatia illustrata".

⁴Archives épiscopales de Porrentruy. Adel-Lehen AM. CCXXXVII. p. 168 (136, 27 oct. ; 1516, 25 mars).

⁵Schneller. Die Bischöfe von Basel. P. 42-44. – Trouillat, Monuments. T.1 p. CVII-CX.

⁶Chroniques bâloises de Wurtsisen et Joh. Gross, passim. Sur la décadence de la famille de Ramstein en pays suisse, voir l'article de M. Quiquerez dans la Revue d'Alsace 1868, p. 403.

⁷Un exemplaire de ce document est conservé dans les archives d'Altkirch, un autre dans la commune de Hirtzbach.

de Nicolas Kempff, chapelain de Waldighoffen et de Johannes Kempff, en faveur de l'église de Mertzen.¹ En l'an 1519, le lundi après la saint Martin, Hans de Utenheim-Ramstein, demeurant à Waldighoffen, vendit la forêt de Wesserberg à la commune de Hirtzbach. Dans une lettre de donation de fief de l'empereur Rodolphe II en faveur de Wolf Wilhelm d'Eptingen, dont il sera question plus tard, datée du 18 décembre 1597, on mentionne plusieurs propriétés situées près de la "succession du bienheureux Beat Louis de Ramstein".² Parmi les héritiers du même Beat Louis, il faut compter, sans doute en tant que fils, Beat Albrecht de Ramstein, de tous points de vue le membre le plus célèbre de la famille de Ramstein.

Beat Albrecht de Ramstein naquit à Waldighoffen le 15 juillet 1594. Il commença ses études au collège de Porrentruy et les acheva brillamment au Germanico de Rome. Il entra dans la prêtrise, puis devint chanoine à Worms, et plus tard à Bâle. Après le décès de l'évêque Johannes Heinrich d'Ostein le 25 novembre 1646, Beat Albrecht de Ramstein fut élu prince-évêque de Bâle le 29 novembre 1646 à Beinwyl. Il lut sa première sainte messe en l'an 1648 et reçut la consécration épiscopale le 1er mai 1651 à Delsberg. Les difficultés qui s'étaient amoncées sous son prédécesseur ont été aplanies sous son sage gouvernement. Le 2 avril 1647, il confirma les franchises de la ville de Porrentruy. Le 28 janvier 1647, il reconnut officiellement les Annonciades à Porrentruy. Il ne réussit pas cependant, en dépit de ses vigoureuses protestations, à récupérer les droits de suzeraineté des évêques de Bâle sur l'ancien comté de Ferrette dont ils avaient été dépossédés par les traités de Westphalie. Beat Albrecht de Ramstein, épuisé par de graves maladies, s'endormit dans le Seigneur le 25 août 1651 et fut enterré en l'église du collège des Jésuites de Porrentruy aux côtés des princes-évêques Christophe de Blarer et Rinck de Balenstein.³

Beat Albrecht de Ramstein avait un frère appelé Caspar et nommé dans un document de 1647.⁴ Les seigneurs de Ramstein possédaient, en plus du château de Waldighoffen, diverses propriétés à Altkirch, notamment le Ramstein-Hof bien connu jadis.

Lorsque Beat Albrecht de Ramstein monta sur le siège épiscopal de Bâle, il décida de reconstituer les propriétés familiales d'Altkirch précédemment données en fief.⁵

On trouve dans les vieilles chroniques et documents les noms de nombreux membres de la famille de Ramstein. Mais les rassembler ici m'emmènerait trop loin. Et il me serait impossible d'affirmer lesquels de ces membres appartenaient à la branche des Ramstein-Waldighoffen car on manque de repères sûrs. Les documents conservés au village ne remontent pas jusqu'à la disparition de cette famille noble.

Après l'extinction de la lignée des seigneurs de Ramstein en 1697, les comtes de Montjoie-Hirsingue leur succédèrent à la suzeraineté sur Jettingen par une dotation du roi de France.⁶ Les prérogatives les plus élevées restèrent cependant à la famille Mazarin.⁷

§ 3 – La famille von Planta

Les biens de la famille de Ramstein-Waldighoffen, un bien allodial, revinrent, sans doute par legs du côté féminin, à la famille de Planta (von Planta). On trouve quelques maigres notes sur cette famille dans les registres paroissiaux qui malheureusement ne remontent pas plus loin qu'au siècle dernier. Deux seigneurs de Planta sont d'abord mentionnés dans ces livres. Charles Planta de Wildenberg était capitaine dans le régiment de cavalerie de Rosen. Il tomba soudainement malade, reçut l'absolution

¹Trouillat, Monuments. T. V. p. 895

²Cet acte reproduit sur une pièce de parchemin incroyablement grande se trouve dans les archives paroissiales de Waldighoffen.

³Trouillat, Monuments, T. 1 p. CXXXIII, CXXIV. – Voisard, Histoire de l'évêché de Bâle. Manuscrit qui m'a été communiqué par l'obligeant M. X. Kohler. – Vautrey, Histoire du collège de Porrentruy, Porrentruy, 1866, p. 52, 75. – Kobler, Les Annonciades de Porrentruy, p. 16-19. – Schneller, Die Bischöfe von Basel. P. 73, 74.

⁴Archives épiscopales de Porrentruy. Fiefs nobles. A.N. CCXXXVII. P. 187.

⁵Ibidem

⁶On peut lire dans l'Armorial de la généralité d'Alsace (p. 271 et 277) François-Albert-Christophe de Rambstein, seigneur bas justicier du village d'Ietenguen : Porte d'or à deux bâtons de gueules fleur de lisés en chef de même.

⁷Schoepflin-Ravenez. L'Alsace illustrée. T. IV, p. 94.

sous condition et l'extrême onction au dernier moment, mourut le 11 décembre 1746 et fut enterré en l'église de Waldighoffen. Charles Guillaume Planta de Wildenberg, sans doute un frère du précédent, était lieutenant-colonel dans le même régiment. Il épouse Mademoiselle Margaretha von Terriz, mourut le 24 mai 1751, muni de toutes les consolations de la religion et fut également inhumé en l'église de Waldighoffen. Margaretha de Terriz avait une sœur, Mlle Thérèse Angelique de Terriz qui logeait chez elle et qui mena, à ce qu'il semble, une vie pieuse et édifiante. Elle souffrit, au moment de s'en aller au Ciel, d'une affection cancéreuse au visage qui lui rongea la bouche au point qu'on ne put lui administrer le saint viatique. Lorsqu'elle eut reçu les autres saints sacrements, elle s'endormit doucement dans le Seigneur le 7 octobre 1758.

Marguerite de Planta, née de Terriz, survécut de plusieurs années à sa sœur Thérèse. Cette dame s'employa à sanctifier son veuvage par des œuvres charitables. Le 14 avril, elle fonda à Waldighoffen une confrérie en l'honneur du Sacré cœur de Jésus. Elle fonda aussi pour elle et sa famille quatre anniversaires qui devaient être célébrés dans les semaines des Quatre temps.

La fille de Charles Guillaume de Planta, Joséphe Clémentine Marie Planta de Wildenberg épousa le 17 octobre 1746 Claude François Madeleine d'Amedor, comte de Molans. De cette union naquirent Johanna Carolina Clara (3 septembre 1748) et Ignatius Octavius Bernardus d'Amedor, comte de Molans (1er septembre 1754). « Le 7 janvier 1769 mourut dans le Seigneur la noble dame Marguerite de Planta, née de Terriz, veuve du seigneur Charles Guillaume de Planta, ancien colonel dans le régiment de Rosen ; elle fut munie de tous les sacrements mortuaires et enterrée en notre église saints Pierre et Paul ; qu'elle repose dans la paix éternelle. » C'est à partir de là que se perdent les traces de la famille von Planta dans les registres de Waldighoffen.

§ 4 – La famille von Eptingen-Waldighoffen

La famille d'Eptingen dont je dois parler maintenant était « des plus anciennes familles nobles de l'évêché de Bâle. Leur maison d'origine se situait à Rauhen-Eptingen dans le canton de Bâle-campagne... Beaucoup d'endroits du Sissgau appartenaient à ces nobles, comme Liechstall, Sissach, Pratteln, Zyfen, Bischoffstein, Wildenstein, etc. Ils étaient divisés en de nombreuses lignées qui toutes cependant portaient l'aigle noir des Eptingen mais qui se distinguaient les unes des autres par un signe sur le casque. »¹

Parmi les nombreux surnoms de la lignée noble des Eptingen, on dénombre tout particulièrement les suivants : von Wartenberg, Wildenstein, Bratteln, Sissach, Liestall, Zyfen, Madlen, Puliant, Glurer, Blochmund, Sporer.² Au fil du temps, les barons d'Eptingen se lièrent avec de nombreuses familles nobles, notamment les Andlau, Degelin von Wangen, Waldner, Rathsamhausen, Masevaux, Rotberg, Lauffen, Landenberg, Grünenberg, Pfom, Ramstein, Bärenfels, Reinach, Reich von Reichenstein, Ferrette, etc.³ Aux XIII^e siècle et XIV^e siècle, plusieurs barons d'Eptingen sont nommés dans les documents bâlois comme maires, membres du conseil, du chapitre cathédral, etc.⁴ Un seigneur d'Eptingen porta l'habit franciscain sous le nom de père Johannes, devint "gardien" à Thann et puis tard à Mulhouse où il s'endormit dans le Seigneur en 1374.⁵ Plusieurs Eptingen furent tués à la bataille de Sempach en 1386. La lignée prospère encore dans le Sundgau.⁶ Au XV^e siècle, Suzanne d'Eptingen fut abbesse du célèbre chapitre de chanoinesses d'Andlau (1479) ; au XVII^e siècle, Marie Béatrice d'Eptingen revêtit la même dignité (1666).⁷

¹Iselin. Hist. geographisches Lexicon. Bâle 1726. 2e partie, p. 191. – L' Armorial de la généralité d'Alsace (p. 274 et 267) décrit les armes de Franz Hermann d'Eptingen (Waldighoffen) de la manière suivante : Porte d'or à un aigle de sable couché en fasce, la tête mouvante du flanc dextre de l'écu.

²Schoepflin-Ravenez. L'Alsace illustrée. T. V, p. 744.

³Ernest Lehr. L'Alsace noble. T. II, p. 155.

⁴Trouillat. Monuments, passim.

⁵Thanner Chronik. 1. partie, p. 377, 419.

⁶Iselin. Hist. geographisches Lexicon. 1726. 2e part., p. 191.

⁷J. F. Deharbe. Sainte Richarde et son abbaye d'Andlau. 1874, p. 80. Le nom est cependant mal orthographié, Eytingen au lieu d'Eptingen. – E. Lehr, L'Alsace noble. T. II, p. 154.

L'un des personnages les plus fameux de cette race fut Hermann d'Eptingen qui se distingua au service de Sigismond d'Autriche au milieu du xv^e siècle et fut nommé landvogt de Haute-Alsace.¹

Dans le Sundgau, la famille d'Eptingen se divisa en plusieurs branches qui firent souche à Neuwiller, Hagenthal-le-Haut et Hagenthal-le-Bas et Waldighoffen. Il ne sera question ici que de ces derniers.

Le 7 janvier 1315, trois frères seigneurs d'Eptingen, Jean, Henri et Pierre, les deux premiers soldats de leur état, le troisième recteur de l'église de Haltingen, signèrent un contrat avec Gerhard, évêque de Bâle. Ils échangeaient ainsi leurs propriétés d'Allschwill contre d'autres, situées sur le ban de Waldighoffen ; le contrat devait profiter surtout au couvent de femmes Sainte-Claire de Klein-Basele dans lequel une demoiselle d'Eptingen, sœur illégitime des trois seigneurs, avait pris le voile.² Les seigneurs d'Eptingen reçurent en fief de l'évêque de Bâle les propriétés de Waldighoffen dont la possession était liée au droit de patronage sur le vicariat, plus tard sur la paroisse de Waldighoffen ; ce droit fut conservé par les barons d'Eptingen jusqu'à ce qu'éclate la Révolution française.

Lorsque Waldighoffen fut dévasté et réduit en cendre par les Suisses le 20 mai 1445, le village appartenait à Hermann et Conrad d'Eptingen, que les Suisses haïssaient particulièrement.

Le 18 décembre 1597, Petermann Schnabel d'Eptingen et son neveu Wolff d'Eptingen obtinrent de l'empereur Rodolphe II une lettre d'investiture qui leur attribuait en fief de nombreuses et importantes propriétés³, des propriétés dont Hans Theüring d'Eptingen, Herman d'Eptingen, Ludwig, Wilhelm, Götz Heinrich, Hans Friedrich, les frères Wilhelm et Theüring d'Eptingen avaient déjà été dotés jadis. Il y avait notamment plusieurs possessions à Waldighoffen parmi lesquelles je vais au moins en mentionner quelques-unes : « La moitié du château de Waldighoffen avec les granges, cours et la moitié du fossé, sis d'un côté près de l'héritage de Beat Ludwig de Ramstein, de l'autre à côté de Marthe d'Eptingen,... Item le quart de la carpière de Waldighoffen et Grentzingen... De plus un jardin, sis d'un côté près du jardin du château, de l'autre près de l'étang... De plus, un jardin... De plus, le jardin du colombier, sis d'un côté près de l'héritage du bienheureux Beat Ludwig, de l'autre près de l'écoulement de l'étang du château et de l'étang du moulin... De plus un potager, sis d'un côté près de Marthe d'Eptingen... De plus un jardin dénommé le Bexfang... De plus trois arpents de champs sur le Reberg... De plus 7 journées de travail de prés, les prés du moulin se trouvent entre le Gerspach et l'Ill... ».⁴ Bien d'autres grosses parcelles de jardin, prés, champs et forêts situés à Waldighoffen sont encore énumérés parmi lesquels beaucoup sont attenants aux propriétés de l'héritage de Beat Louis de Ramstein ou à ceux de Marthe d'Eptingen. Il faut supposer que cette dernière possédait la moitié du château des Eptingen à Waldighoffen.

Le manque de documents m'empêche de donner ici une généalogie de la famille d'Eptingen. Les noms qui suivent sont mentionnés dans les registres paroissiaux : Mademoiselle Anna Magdalena d'Eptingen (1673). – Celle-ci épousa le 10 février 1776 Philippe Valerius de Reinach en l'église de Waldighoffen, après que les époux eurent obtenu une dispense pour leur parenté au troisième et quatrième degré. – Mademoiselle Anne Barbara d'Eptingen qui mourut le 8 octobre 1678. – Herman d'Eptingen qui se qualifiait de "Seigneur d'Oberdorf" (1674-1693). – Joseph Antoine Conrad d'Eptingen qui fut à plusieurs reprises témoin à la profession de foi que des protestants repentis firent solennellement en l'église catholique à Waldighoffen (1756, 29 février et 20 juin). Celui-ci, un homme d'exception par sa piété, mourut le 28 juin 1764 après qu'il eut reçu le même jour, à 7 heures du matin, la sainte communion et qu'il ait uni ses prières à celles de l'ensemble de la paroisse en présence du très saint sacrement. Il fut enterré en l'église de Waldighoffen. – Catherine d'Eptingen, veuve du seigneur Carolus de Kelly, mourut le 4 août 1787. Elle n'a pu recevoir, avant de trépasser, que l'absolution et le saint chrême car l'usage de la raison lui fut soudainement ravi. Son corps fut réuni le lendemain aux restes de ses ancêtres en l'église de Waldighoffen.

¹E. Lehr. L'Alsace, etc.

²Trouillat, Monuments. T. III. p. 209-212.

³Blochmont, Bisel, Dannemarie, Bouxwiller, Ottmarsheim, Thann....

⁴Le document original de cette constitution de fief, une feuille de parchemin incroyablement grande, est conservée dans les archives de la paroisse de Waldighoffen.

§ 5 – Le faussaire sévèrement puni

Au siècle dernier, nombre de familles chrétiennes d'Alsace, surtout dans le Sundgau, s'endettèrent du fait de circonstances économiques, auprès d'Israélites, au point que leur patrimoine tout entier ne suffisait plus à rembourser leurs créanciers. Certains eurent la funeste idée de remédier à cette mauvaise passe au moyen de fausses quittances. Lorsque les Israélites porteurs de traites voulurent encaisser l'argent qui leur était dû au terme échu, on leur répondit que tout avait déjà été payé et on exhiba une quittance en guise de preuve. Ces faux étaient en général si habilement contrefaits que le juge ne pouvait les distinguer des documents authentiques. Une fraude à si grande échelle ne pouvait évidemment rester secrète ni impunie bien longtemps.

Les autorités finirent par mettre la main sur 32 hommes qui avaient plus ou moins pris part à la fabrication des faux. Il était tout à fait singulier que parmi eux se fussent même trouvé quelques juifs. Le Conseil royal de Colmar reçut la mission extraordinaire du gouvernement français de statuer sur cette affaire. Plusieurs suspects dont la culpabilité n'a pu être prouvée, furent acquittés. L'un d'eux fut banni du pays pour plusieurs années. Trois d'entre eux furent envoyés aux galères pendant quelques années. Cinq complices plus gravement impliqués furent condamnés à la galère à vie. Enfin, trois d'entre eux, les meneurs, furent condamnés à être pendus au gibet, à savoir, Linzentritt de Rimbach-Zell, F. Joseph Fendrich de Hirtzfelden et Bernard Grossgueth de Waldighoffen.

Cette sentence fut prononcée le 25 juin 1779.¹ Comme Linzentritt était en fuite à l'étranger, le jugement fut exécuté sur une effigie le représentant. Mais les deux autres furent menés par le bourreau devant la porte principale de l'église paroissiale de Colmar, vêtus seulement d'une chemise, la corde au cou, un cierge allumé de deux livres à la main, portant sur la poitrine et au dos l'inscription "Faussaire" en français et en allemand, et là, la tête nue, à genoux, durent avouer avoir trompé beaucoup de gens en toute connaissance de cause et volonté, admettre avoir utilisé de fausses quittances et factures ou avoir accepté un paiement pour de faux documents confectionnés par eux, ce qu'ils regrettent et ce pour quoi ils demandent pardon à Dieu, au roi et à la justice. Ils furent ensuite conduits sur le lieu d'exécution et pendus au gibet. Leur cadavre fut exposé au bas de la ville, au Rabensteiner, près de la grand'route où ils restèrent accrochés jusqu'à ce que, pourrissant dans la chaleur de l'été, ils en vinrent à incommoder les gens au travail dans les champs et que la police demande et obtienne du tribunal leur éloignement et enterrement (6 juillet 1779). – Ce terrible supplice fut proclamé en la paroisse de Hirsingue, solennellement, le dimanche 25 juillet 1779 après l'office.²

§ 6 – L'église et la chapellenie de Waldighoffen

L'église de Waldighoffen fut probablement édifée au XIV^e, au plus tard au XV^e siècle ; à savoir le chœur voûté avec ses fenêtres en ogive, aux frais des seigneurs d'Eptingen qui exerçaient le droit de patronage sur les bénéfices ecclésiastiques de Waldighoffen depuis toujours. Cet édifice, tant qu'il dépendait de Grentzingen en tant que seule chapelle filiale, était suffisamment grand pour sa première destination. Mais aujourd'hui qu'elle doit faire fonction d'église paroissiale indépendante, elle est manifestement trop petite, d'autant plus que la population de Waldighoffen a notablement augmenté au cours de ce siècle. Le maître autel de cette église est remarquable par son grand tableau et deux plus petits, le premier représentant le mariage de Marie, les deux autres la naissance et la circoncision de notre Seigneur. Cet autel avec ses magnifiques tableaux exécutés avec tant de maîtrise dans le dessin et les couleurs ont quelque peu perdu de leur beauté d'origine sous le pinceau d'un artiste de rang subalterne. Et pourtant, ils ont, maintenant encore, une très haute valeur. Le cimetière qui entoure l'église de Waldighoffen sert de nécropole aux habitants du village alors qu'ils se trouvaient sous l'autorité spirituelle du curé de Grentzingen.

¹D'après M. Ernst von Neyremand (Petite Gazette d'Alsace. Colmar 1861, p. 169) ce jugement fut d'abord prononcé le 25 juin 1781. Je m'en tiens aux documents que j'ai trouvés dans les papiers du greffe du bailliage de Montjoie-Hirsingue, et qui sont contemporains de ces tristes événements.

²Extrait des documents du greffe du bailliage du comté de Montjoie-Hirsingue.

Pendant plusieurs siècles, Waldighoffen formait une chapellenie dépendant de Grentzingen. En tant que tel, le village est nommé dans l'inventaire ecclésiastique de l'évêché de Bâle de l'an 1441.¹

Les archives de Porrentruy conservent un document du 1er mai 1491 dans lequel « Nicolaus Kempff, chapelain à Waldicoven », en accord avec son frère Johannes Kempff, avec l'approbation de Philibert de Palmeta, prieur du chapitre de Saint-Ulrich dotait une messe du point du jour qui devait être lue tous les dimanches et jours de fête en l'église paroissiale de Mertzen. Le chapelain chargé de l'application des termes de ce document devait être désigné par les fondateurs ou leurs héritiers et le curé de Mertzen et était tenu de résider dans ce village ; il devait aussi lire la sainte messe les 3e, 5e et 7e jour de la chaque semaine au maître autel. De plus, le lundi après la Trinité, il devait dire un service anniversaire pour le repos de l'âme du fondateur et de sa parenté, quatre autres prêtres devant encore s'acquitter de la sainte messe à cette dernière occasion, etc.² Les noms des successeurs du chapelain Kempff ne nous sont pas parvenus.

§ 7 – Les curés de Waldighoffen

Waldighoffen fut érigé en paroisse vers 1700. Le premier curé s'appelait Nicolas Wiest (19 septembre 1702).³ Son successeur était Johann Heinrich Meyer. Son nom apparaît le 4 janvier 1706 dans les livres paroissiaux de Steinsoultz avec le titre "curé de Waldighoffen". Il reste dans cette paroisse jusqu'à sa mort qui survint en l'an 1745. Puis Schmidlin, natif de Riespach, fut nommé curé à Waldighoffen (1745). Celui-ci, à propos duquel je n'ai d'ailleurs rien d'autre de répréhensible à dire, n'était pas un homme d'écriture. Sans doute la tenue des registres paroissiaux lui pesait-elle ; aussi les négligeait-il de manière déplorable. Peu à peu, cela créa des difficultés et suscita des plaintes amères. Là-dessus C.J. Hell, curé de Hirsingue et doyen du chapitre régional du Sundgau, reçut l'ordre du prince-évêque de Bâle de mettre de l'ordre, autant que possible, dans les livres pleins de fautes. L'ecclésiastique s'adjoignit un aide, G. M. Ostertag, curé de Steinsoultz. Tous deux emplirent leur mission en décembre 1784. Ils firent rassembler les personnes les plus âgées de Waldighoffen pour recueillir leur témoignage. Il s'avéra que les griefs adressés au curé Schmidlin avaient été beaucoup exagérés, bien que beaucoup ait été à compléter ou à améliorer, ce qui fut mené à bien sous la direction du curé Hell. Tous les actes relevant de l'administration de Schmidlin furent nouvellement rédigés. En ce temps-là, Nicolaus Schmidlin était sénile et malade depuis quelques temps déjà. Le 8 août 1785, il fut atteint d'un coup de sang, reçu l'extrême-onction et rendit l'âme dans sa 74e année. Son successeur était Joseph Harnist qui emplit ses fonctions jusque vers la fin juillet 1791 et qui partit pour l'étranger, en prêtre fidèle à sa foi, lorsque éclata la Révolution.

Chapitre 5 La paroisse de Steinsoultz

Une très ancienne tradition veut qu'un château se soit dressé sur le ban de Steinsoultz, à l'emplacement de l'actuel moulin. Mais on ne sait plus par qui il était habité ni à quelle époque il s'est écroulé. Un monticule assez visible subsiste en guise de derniers vestiges des murailles.⁴

Dans les documents, Steinsoultz apparaît pour la première fois dans une liste comptable de 1430 de la seigneurie de Ferrette.⁵ Ce village appartenait jadis à la mairie (Meierthum) de Grentzingen. L'inventaire ecclésiastique du diocèse de Bâle de 1441 désigne cette localité comme une paroisse du doyenné du Sundgau avec un recteur à sa tête.⁶ Roppentzwiler était une annexe de Steinsoultz jusqu'en

¹Liber Marcarum episcopatus Basileensis 1441. P. 19.

²Trouillat. Monuments. T.V. p.895.

³Documents paroissiaux de Grentzingen.

⁴Archives de la paroisse de Steinsoultz, d'après les notes de M. le curé Kröner, que j'ai fréquemment utilisées avec reconnaissance.

⁵Stoffel. Dictionnaire topographique du Haut-Rhin, p. 185.

⁶Liber Marcarum, p. 19.

1792. Ses habitants achetèrent un sentier toujours existant, qui longe la grange de Peter Eckert et qu'on appelle "Kilchwegle" (chemin de l'église), afin de pouvoir plus facilement se rendre en leur église paroissiale.¹

Les registres paroissiaux de Steinsoultz et Roppentzwiller commencent en l'an 1682. Le premier curé de Steinsoultz dont le nom nous soit parvenu s'appelait Johann Hauser (de 1682 à 1699). Son successeur, Johann Jakob Götschy était de Laufen en Suisse. Il avait un frère avec lui qui se maria et dont descend l'actuelle famille Götschy de Steinsoultz. Le curé Götschy fut fonction de 1699 en 1724, année de sa mort ; il fut enterré dans le chœur de l'église. À partir de 1717, il était secondé par un vicaire, Matthäus Schwendimann, natif de Porrentruy, qui resta à Steinsoultz jusqu'à l'arrivée du curé Schön. Du temps de Götschy et Schwendimann, on baptisa le 14 juillet 1720 deux nouvelles cloches ; la plus grande porte cinq noms, parmi lesquels ceux du patron de l'église Nicolas, la plus petite six noms, pour l'essentiel ceux de son parrain, Philippus. Les parrains de la première étaient Anton de Flaxland de Durmenach et Margaretha Libis, demeurant à Ferrette ; ceux de la deuxième étaient Philipp Barozi de Waldighoffen et A. M. Menwegin de Roppentzwiller.

Johann Jakob Schön, natif d'Oltingue, fut curé de Steinsoultz de 1725 à 1756. Selon toutes les apparences, ce prêtre était un homme actif et un chargé d'âmes zélé. En 1736, il instaura la confrérie du saint Rosaire. Sa création fut reçue avec une grande joie par les habitants de Steinsoultz et Roppentzwiller. De nombreux fidèles des environs s'y firent inscrire. J. J. Schön notait dans un registre, non seulement les noms des membres de cette confrérie, mais aussi tous les documents qui se rapportaient à ses bonnes œuvres et aux nouvelles adhésions.

De plus, ce prêtre actif se fit un devoir d'enregistrer tout ce qui, d'une manière ou d'une autre, survenait d'intéressant à Steinsoultz et Roppentzwiller. Il tenait un registre à part sur toutes les familles de la paroisse. Les actes paroissiaux, rédigés avec un soin irréprochable, mentionnent tous les détails avec concision et clarté. Dans sa dernière année, il fut secondé par un vicaire originaire de Ferrette, M. Ign. Vogelweid. Le curé Schön mourut le 9 avril 1756 et fut enterré en l'église de Steinsoultz. Dans l'acte de décès, on dit qu'il mourut subitement. Mais on peut supposer que cet homme s'est comporté, par son ardeur dans le service divin, de la manière la plus digne d'éloges, faisant preuve, dans tous ses actes, d'un sens inégalé de l'ordre, sans négliger l'essentiel, le salut de sa propre âme. Ses successeurs Johann Baptist Enderlin de Durlinsdorf (de 1756 à 1763), Johann Jacob Philipp, natif de Friessen (de 1763 à 1777), Deis (de 1777 à 1778).

Georg Mathias Ostertag fut curé de Steinsoultz de 1778 à 1791. Lors de la Révolution, Ostertag quitta sa paroisse pour l'exil. De ce fait, il perdit tous les biens immeubles qu'il possédait à Steinsoultz. Sur la recommandation et avec l'aide de Walburger, alors représentant de la République à Steinsoultz, il put les récupérer. Après la Révolution, Ostertag obtint la paroisse de Durmenach.

Chapitre 6

La paroisse de Riespach

Il a déjà été question précédemment de Riespach² et de son maire que saint Morand protégea du comte Frédéric de Ferrette. Le village existait donc déjà au début du XII^e siècle.

En 1271, le 15 janvier, Ulrich, comte de Ferrette, vendit à Heinrich de Neuenburg, évêque de Bâle, plusieurs propriétés parmi lesquelles celles de "Rüdenspach" (Riespach). Théobald, comte de Ferrette, confirma le 9 mars 1278 le même contrat souscrit par son père Ulrich. On lit, dans ce document : « Et les fermes (Höfe) de Düreesdorf, Bucswillere, Ruedenspach, Altkilch avec ses mairies (Meieramten). »³

¹Archives de la paroisse de Steinsoultz.

²...villam Rubacensem... Provenant d'une biographie manuscrite de saint Morand de la riche collection de documents anciens de M. Zimmerlin.

³Trouillat, Monuments. T. II, p. 205, 283.

Dans une lettre de constitution de fief de l'évêque de Bâle au nom de Rodolphe IV d'Autriche (22 janvier 1361), on dénombre, en plus du château-fort de Ferrette et de bien d'autres localités importantes, les « fermes (Höfe) Durlistorff, Büchswilr, Rüdibach (Riespach) ». ¹

Selon la tradition, un château, aujourd'hui disparu, se trouvait jadis à Riespach, dont les propriétaires s'appelaient "seigneurs de Riespach" et qui tenaient leur nom de cet endroit. À l'est, et tout à proximité de ce village, se trouve effectivement une parcelle appelée Schlossweiher (étang du château), dont le sol a livré des traces évidentes de bâtiments détruits par le feu, de fondations, de tuiles, de pierres de taille et de charbon de bois.

Ces indices confèrent à la tradition évoquée un haut degré de vraisemblance. Il y avait, il y a très longtemps à Riespach, une cour domaniale qui dépendait des seigneurs de Ferrette. ² M. Stoffel a publié un coutumier, daté de la fin du XIV^e siècle, qui en provenait, dans son recueil de textes "Weissthümer des Elsassens". En voici quelques extraits. « Premièrement, la cour (Hoff) a 24 fiefs (Leehen), ainsi chaque fief donne 8 schilling et 4 pfennig et un quart d'avoine, 10 œufs et deux poules. Vous apporterez l'argent une livre et 10 schilling, ce qui fait 7 livres à la chapelle de sainte Catherine à Ferrette, au château et le reste doit aller au château, à lui seul 8 schilling qui doivent aller au maire (Meiger), lequel y doit rassasier le bailli, l'intendant et le greffier de Ferrette où l'on tient la cour domaniale... Les biens déjà nommés sont tous exigibles à échéance, de sorte que lorsqu'un tenancier (Huber) meurt, il faut ouvrir une succession de mainmorte ("Fall") au château-fort de Ferrette, c'est à dire qu'il doit donner une tête du meilleur bétail à quatre pattes que l'homme avait. Si ses héritiers voulaient lui succéder, alors ils doivent libérer la succession de mainmorte pour une demi-mesure ("helbling") et trois livres et celui-ci doit à nouveau promettre obéissance aux seigneurs de la cour domaniale qui le laissent libre... Les mêmes propriétés, dans quelque ban qu'elles se trouvent, à Riespach (Rüespach) ou ailleurs, personne d'autre ne doit les partager que les gens assermentés de Riespach et si quelqu'un voulait les en empêcher, alors le seigneur du domaine (Hoffherre) avec les villageois du finage de Ferrette doit leur apporter de l'aide. ³ Le seigneur du domaine doit aussi apporter dans le domaine, le jour de la saint Martin, six bovins derrière les fermes et les tenanciers, pendant deux jours et six semaines, doivent les nourrir pendant ce temps, et le maire et le garde forestier doivent chaque semaine les examiner trois fois, dans quelle étable ils pourraient s'affaiblir, car s'ils y logeaient, ils devraient améliorer (l'étable). Et si une vache mettait bas en l'étable de la cour, ceux-ci lui tireraient le veau, alors le seigneur du domaine doit le leur laisser, selon le droit... ».

Il est question dans ce document du lieu disparu Baumgarten déjà évoqué plus haut et dont il reste encore une trace, le Baumerthof... « Aux tenanciers des propriétés de Böngart dedans ...les trois fermes sises à Böngart doivent donner tous les ans trois setiers ("sester") de semoule ("grwüss") à Ferrette au château fort ».

Dans le même document, on évoque à plusieurs reprises les rapports des gens du dinghof (cour domaniale) de Riespach avec ceux d'Oberdorf, Grentzingen et Willer. Riespach ne fut réuni à la mairie de Grentzingen qu'au XVII^e siècle. (Stoffel, Diction. topograph. du Haut-Rhin, p. 150). Le couvent de Saint-Morand avait à exercer depuis toujours le droit de patronage sur les bénéfices de Riespach et, de plus, à y percevoir d'importants revenus censitaires.

Les jésuites succédèrent aux bénédictins de Cluny dans l'exercice des droits sur le prieuré de Saint-Morand. ⁴ Dans le recensement du clergé de l'évêché de Bâle de 1441, les prébendes de Riespach figurent comme celles d'un vicariat. Dans un vieux document de 1573 ⁵ conservé au presbytère de Riespach, le

¹Ibidem, T. IV, p. 167.

²Cette cour domaniale appartenait, au moins au XII^e siècle, à l'époque de saint Morand, au couvent bénédictin d'Altkirch comme il apparaît clairement de ce qui est dit ci-dessus. Il faut donc admettre qu'il y avait deux cours domaniales à Riespach, l'une dépendant de Ferrette, l'autre de Saint-Morand.

³Cette formule concernant l'aide que les seigneurs devaient fournir en cas de nécessité avec les villageois de Ferrette revient à plusieurs reprises dans le document.

⁴Notice sur le Sundgau, p. 207. Chronique manuscrite conservée dans les archives paroissiales de Bermont.

⁵« Inventaire cadastral de la vénérable maison de Dieu de Valdieu située dans la seigneurie de Montreux, sur les cens et les propriétés qu'elle a possédés, acceptés ou abandonnés à Riespach, Grentzingen et Oberndorff dans le baillage de Ferrette, apuré et conlu. A. 1573 »

« saint et vénérable Monsieur Johannes Maugnier » est cité comme chargé d'âmes. En 1602, Andreas Bischof apparaît dans le livre de la confrérie d'Ammertzwiler comme vicaire de Steinsoultz et Riespach. Mais en 1625, Johannes Gäsinger, "curé de Riespach", se fit inscrire dans la confrérie de la Sainte Mère de Dieu d'Ammertzwiler.¹

À partir de 1680, on peut établir à partir des livres paroissiaux la liste suivante des curés qui suit : Ursus Henner, natif de Dornach, administrait en même temps Riespach, Feldbach et Niederlarg (1680-1682). Johann Caspar Melcher, natif d'Altkirch, était curé de Riespach de 1682 à 1685. Johann Friedrich Chaudé, de Fribourg-en-Brigau (1685-1688) ; ce religieux quitta Riespach pour prendre en charge une chapellenie à Biengen. Jacobus Schmitt (de 1688 jusqu'à 1693). Johann Victor Greder, de Soleure (1693-1694). Andreas Franziscus Gnos (1694-1698). Theobald Nanse, d'Altkirch. Ce curé semble avoir longtemps été malade ; il est établi que dans les vingt dernières années de son séjour à Riespach, il était assisté d'un vicaire (1698-1738). Johannes Franziscus Cromer, natif de Soultz ; celui-ci quitta ce bas-monde en 1766. Après son décès, Riespach fut pourvu pendant quelques mois d'un certain Dürwel, originaire sans doute de Soultz.

En l'an 1766, Caspar Dietrich fut nommé curé de Riespach. Natif d'Altenach, il se montra de tous points de vue un prêtre intègre et fit, par son inépuisable activité, beaucoup de bonnes œuvres dans le troupeau à lui confié. C'est sous sa direction que l'église actuelle fut construite et consacrée en l'année 1785. Le maître autel est dédié à saint Michel, les autels latéraux à la Vierge et à saint Sébastien. Les actes paroissiaux de Caspar Dietrich vont jusqu'au mois de juillet 1791. Lorsqu'on exigea de lui le serment constitutionnel réprouvé par l'Eglise, il prit le chemin de l'exil sans hésiter.

Chapitre 7

La paroisse de Feldbach, son couvent et l'annexe Niederlarg

Le nom de ce village est rédigé de diverses manières dans les documents anciens : Velpach, Veldpach, Veltpach, Veldtbach...² Il a déjà été question plus haut de la fondation du couvent de Feldbach en 1144.

La localité existait déjà à l'époque car dans l'acte de fondation du couvent on lit, sous la liste des propriétés dont on le dote, le « lieu appelé Velpach ». ³ Cette dotation du comte fondateur comprenant aussi le bien allodial Niederlarg, affilié au plan spirituel à Feldbach jusqu'à la Révolution, et du point de vue civil à la mairie de Feldbach, également jusqu'à la Révolution.

Le prieur du couvent était également curé de Feldbach et de sa filiale Niederlarg, aussi longtemps qu'il était placé sous l'autorité de l'abbaye bénédictine de Cluny. Le premier prieur du couvent, par conséquent le premier chargé d'âmes de Feldbach, s'appelait Burchard. Il apposa sa signature avec beaucoup d'autres seigneurs en tant que témoin sur l'acte de fondation déjà précédemment évoqué, que l'on doit au comte Frédéric de Ferrette, son épouse Stéphanie et leur fils Louis en l'an 1144.⁴ Dans son acte de donation au profit de l'abbaye de Lucelle datant de juin 1256, "Petrus, supérieur à Velpach", figure à la tête d'un groupe de plusieurs témoins, religieux conventuels ou séculiers de l'époque.⁵

Il a déjà été dit plus haut que le couvent de moniales de Feldbach fut détruit en 1365 par les troupes anglaises ; et que les Suisses envahirent le Sundgau à la suite de la guerre des Armagnacs et mirent le feu le 29 avril 1446 à la maison du prieur de Feldbach. En 1477, Pierre de Kettenheim, prieur à Veltpach, avec l'appui du prieur de Sultzberg et de quelques laïcs influents intervint dans une affaire concernant Saint-Morand. « Martin Granter, prieur du couvent près d'Altkirch, qu'il a dirigé jadis avec une remarquable efficacité, était alors depuis presque quinze ans tellement malade qu'il ne pouvait ni marcher, ni tenir debout, encore moins remplir ses obligations ; comme il en résultait de grands

¹Ibidem

²Stoffel. Dictionnaire top., p. 49.

³...locum qui Velpach dicitur. Archives de la paroisse de Feldbach.

⁴Burchardus prior ipsius loci. Archives de la paroisse de Feldbach.

⁵Trouillat. Monuments. T. I, p.653.

dommages pour le couvent, Martin Granter fut pressé à plusieurs reprises de choisir un coadjuteur, ce qu'il refusait. L'économe et l'assemblée des moines s'adressèrent alors au légat. Celui-ci, à la demande du prieur de Feldbach, désigna le prieur du couvent d'Enschingen, Gottfried Münz, comme coadjuteur du prieur Martin Granter. Dans le même but, le sanctuaire Saint-Nicolas d'Enschingen fut réuni... à Saint-Morand ».¹ Ceci advint le 11 mars 1477. On peut en conclure de ce passage que le prieur de Feldbach, Peter de Kettenheim devait être un homme actif et influent.

Au xv^e siècle, Cluny laissa dépérir le chapitre féminin de Feldbach. Aucun document n'évoque plus les bénédictines de cet endroit à partir de 1562. Pourtant, le fameux caveau familial des comtes de Ferrette ne fut pas abandonné par l'abbaye bourguignonne. Celle-ci a continué à pourvoir à l'entretien d'un prieur et de quelques religieux bénédictins à Feldbach. Le prieur y conserva ses fonctions jusqu'au début du xvii^e siècle. Mais vers cette époque s'est insinuée la mauvaise habitude de la part des responsables de ne plus résider dans leurs couvents. Comme ils disposaient fréquemment de plusieurs prébendes, ils éalisaient domicile dans le lieu le plus prospère ou le plus agréable.

Ce triste état de choses provenait aussi de ce que le nombre de religieux conventuels diminuait et qu'on ne trouvait pas toujours pour les diriger des sujets capables. Ainsi en 1602, le prieur de Feldbach nouvellement élu choisit sa résidence en un couvent de Bourgogne. Il céda son prieuré à l'abbaye de Lucelle qui versa pour les propriétés 3000 florins, en l'échange d'un paiement annuel de 600 florins l'an au prieur absent, divers autres avantages et, de plus, l'entretien des bénédictins de Feldbach.

Sur ce, l'archiduc d'Autriche Léopold confia le collège (collegium) d'Ensisheim aux jésuites, et remit en guise de don à cet ordre si précieux pour l'Eglise, en plus d'autres propriétés le prieuré de Feldbach. De cette manière et pour les mêmes raisons, de nombreux couvents bénédictins furent donnés à la Compagnie de Jésus. Le recteur du collège d'Ensisheim, le père Anton Weinhart, soutenu par le puissant archiduc Leopold, obtint du couvent de Lucelle la reconduction du bail du prieuré de Feldbach aux prix et conditions du premier bail. Les bénédictins cherchèrent à rompre ce nouveau contrat ; le prieur accourut de Bourgogne ; mais on était en temps de guerre, les paysans prirent le parti des jésuites et le prieur dut céder. La situation des religieux de Feldbach devint naturellement très difficile. Ils perdirent peu à peu courage et finirent par quitter leur maison. Après leur départ, non seulement l'église de Feldbach fut négligée mais aussi le salut des âmes du village. Les bénédictins revinrent dans leur ancienne possession de Feldbach après la paix de Westphalie mais pour une brève période seulement.² Enfin, notre prieuré fut donné définitivement au collège de jésuites d'Ensisheim par le roi de France, avec l'approbation du Saint Siège. À partir de ce moment-là, le collège d'Ensisheim se gratifia du titre de "Seigneur de Feldbach et Niederlarg", y exerça tous les droits seigneuriaux, y avaient un bailli, etc. Les jésuites étaient cependant tenus de pourvoir aux besoins d'un curé à Feldbach qui avait en charge le village et Niederlarg. Les adversaires de ces célèbres religieux affirment que la Compagnie payait aussi peu que possible l'ecclésiastique occupant le presbytère. Ceci n'est en aucune façon démontré. D'ailleurs d'après les règlements, cette charge relevait d'autorités plus haut placées.

Le prieuré de Feldbach devait, en des temps plus reculés, versa une somme annuelle à l'office des impôts de Ferrette. Monsieur de Mazarin voulut appliquer ce vieux droit aux jésuites d'Ensisheim. Mais ceux-ci répliquèrent que le prieuré de Feldbach avait été exempté de cet impôt au moment de le recevoir. L'affaire tourna au procès et fut jugée devant la cour de justice royale de Colmar. M. de Mazarin fut débouté et, de surcroît, condamné aux dépens.

Le collège d'Ensisheim percevait à Feldbach et Niederlarg la totalité des revenus censitaires. Il louait, en plus de plusieurs domaines, le moulin de Niederlarg avec toutes ses dépendances et gérait un vaste domaine agricole avec d'importants troupeaux. Les paysans vécurent en paix avec le collège. Tout au plus élevèrent-ils une plainte, qu'on entendait partout à cette époque, prétendant que leurs seigneurs leur donnaient trop peu de bois.

Lorsque la Compagnie de Jésus fut dissoute en 1773, le prieuré de Feldbach échut au collège de Colmar avec tous ses droits et revenus. Ce collège également se donna du "seigneur de Feldbach et Niederlarg".

¹Ibidem, T.V, p.862, 863

²Quiquerez. Revue d'Alsace, 1875. P. 169-172.

Il nommait un bailli, le maire et les autres employés, refusait ou autorisait la construction de maisons aux habitants sur les terrains de l'allmend, etc. Et l'on entendait toujours la plainte, "nous recevons trop peu de bois".

Voici la liste des curés en fonction à Feldbach avant la Révolution. Joh. Jak. Lorentz (1683), un homme érudit ; Ulrich Wanger (1683-1713), originaire de Suisse ; H. Ludwig Schneider (1713-1750), natif d'Ensisheim, qui se distingua par un zèle digne d'éloge. À son époque Feldbach fut affligé un 2 juillet d'une pluie torrentielle exceptionnelle. Les flots en furie emportèrent le foin, dévastèrent les champs, arrachèrent les arbres, détruisirent les ponts, renversèrent une partie importante du mur du cimetière, s'élevant de sept pieds de haut dans l'église paroissiale... Philipp Schimpf (1750-1763), d'Ensisheim ; Joh. Fr. Rose, natif de Zillisheim. J. F. Rose fut actif à Feldbach de 1764 jusqu'à la Révolution française. Lorsqu'on exigea des ecclésiastiques le serment constitutionnel, il se rendit le 11 février à la mairie de Feldbach pour se renseigner sur le sens que les autorités accordaient à ce serment. Il voulait savoir si le fait de le prononcer lui permettrait de rester en toute sécurité à Feldbach en ajoutant qu'il ne prendrait parti qu'après avoir obtenu une réponse. J'ignore de quelle nature était la réponse. Mais il est certain que J. F. Rose ne prononça pas le serment schismatique et partit en exil. Il mourut, d'après H. Frayhier en 1822, curé d'Eschenzwiler.

Chapitre 8

La paroisse de Pfetterhouse

Pfetterhouse est nommé dans les plus anciens documents sous la dénomination Perosa, Petrosa, Pheterosa.¹ On a déjà dit quelques mots plus haut sur cette localité lorsqu'il a été question du village disparu de Gersweiler.

Dans le recensement du clergé de l'évêché de Bâle de 1441 figurent comme appartenant au décanat de l'Elsgau les paroisses d'Ober-Pfetterhausen avec un recteur et un vicaire ; plus loin Nieder-Pfetterhausen également avec un recteur et un vicaire.² Il n'est plus possible de préciser l'époque du Moyen-Âge à laquelle cette situation a commencé et quand elle s'est achevée.

L'église actuelle dédiée à saint Antoine et au saint martyr Gereon était jadis l'église paroissiale de Pfetterhouse-le-Bas.

L'église paroissiale consacrée à saint Nicolas et saint Léger de Pfetterhouse-le-Haut était un bâtiment plus petit. Après la disparition du titre de curé de Pfetterhouse-le-Haut, ce sanctuaire servit jusqu'en 1792 de chapelle dans laquelle l'abbaye de Lucelle faisait lire tous les ans un certain nombre de messes anniversaire par les curés de Pfetterhouse. Ce qui signifie que l'ancienne paroisse de Pfetterhouse-le-Haut avait été placée sous le patronage de l'abbaye de Lucelle ; les messes dont il est question ici n'étaient autres que la perpétuation des anniversaires qui avaient été instaurés dans l'ancienne paroisse de Pfetterhouse-le-Haut disparue entre temps. Le droit de patronage sur ces revenus et les droits seigneuriaux qui y étaient attachés appartenaient jadis au comte Eberhard, le petit-fils du duc Atich et neveu de sainte Odile. Lorsque Eberhard eut créé l'abbaye de Murbach.³ le 12 février 730, il céda ces droits à la nouvelle institution.⁴ En l'an 1194, les seigneurs de Murbach abandonnèrent ces droits au couvent de Grandgourde, un prieuré dépendant de l'abbaye de Bellelay. Le prieuré fit administrer notre sanctuaire de Pfetterhouse par le curé de Montignez. En l'an 1629 cependant, l'abbaye de Bellelay céda les mêmes droits à l'abbaye de Lucelle qui les conserva jusqu'à la Révolution, comme cela a déjà été indiqué plus haut.⁵

Le droit de patronage sur la paroisse de Pfetterhouse (jadis Pfetterhouse-le-Bas) était détenu par des archiducs d'Autriche qui le conserva jusqu'aux traités de Westphalie (1648). Il fut ensuite donné

¹Trouillat. Monuments. T. I. p. 74, T. III. p. 86.

²Liber Marcarum, p. 33.

³J. Eyss. Der Odilienberg, 35, 187. – Winterer. L'abbaye de Murbach. Guebwiller, 1867, p. 10-13

⁴Trouillat. Monuments. T. I., p. 74.

⁵Ibidem. T. V. V. Pouillé de l'ancien évêché de Bâle, p. 120.

en fief au duc Mazarin puis plus tard à ses héritiers.¹ Le successeur de ces derniers, vers l'an 1760, est un chanoine du chapitre épiscopal de Bâle, le sire de Leyenburg (je ne puis dire, du fait du manque de documents, si ce fut à titre d'héritier ou à la suite d'une transaction). Ce chanoine possédait les droits sur Pfetterhouse comme d'un fief dépendant du diocèse de Bâle et qui devait échoir à sa mort à l'évêque de Bâle.² Il en découle que le droit de patronage sur la paroisse de Pfetterhouse, au moins dans les derniers temps, revenait aux évêques de Bâle.

Les habitants de Pfetterhouse devaient jadis, des suites de diverses fondations pieuses et pour d'autres raisons, s'acquitter de nombreuses charges, cens et impôts, par exemple à l'abbaye de Lucelle, à l'évêque de Bâle, au chapitre de Sainte-Ursanne, aux seigneurs de Florimont, à ceux de Landenberg et Gertwiller. – La fabrique de l'église possédait d'importantes propriétés dont les revenus rémunéraient le curé du village.³

Au Moyen âge, il y avait une cour colongère à Pfetterhouse ("Dinckhoff zu Pfetterhusen") qu'évoque Trouillat sans qu'il en publie de coutumier.⁴

Avant la Révolution française, Pfetterhouse était le chef-lieu d'une mairie (Meierthum) à laquelle appartenait Bisel-Ferrette.⁵ Je n'ai pu tirer des plus anciens actes paroissiaux rédigés de manière consise et très ordonnée que les faits suivants : – Le 31 décembre 1692 fut instaurée à Pfetterhouse une confrérie de la Vierge en laquelle de nombreux fidèles se firent inscrire.

À sa tête se trouvait — j'ignore si ce fut en tant que fondateur ou de premier membre — le père Exodius, franciscain à Luppach. – Les curés étaient Heinrich Ferdinand Guerber (1752-1772). – Deiss, administrateur (de mai à août 1772). – La Barbe (1772-1777). – Michael Fourcault était en fonction à Pfetterhouse de 1777 jusqu'en 1784. Il s'attribua le titre d' « ancien chanoine et doyen de l'illustre église collégiale et paroissiale Saint-Martin de Colmar, actuellement curé à Pfetterhouse ». J'ignore comment un personnage de rang aussi élevé a pu être nommé à Pfetterhouse. Peut-être cherchait-il dans ce village éloigné et isolé un air plus pur et plus de tranquillité ? D'ailleurs ce bénéfice devait avoir été très lucratif avant la Révolution. Le successeur de cet homme important était Theobald Anton Holweger. Il prit ses fonctions au printemps de 1784, y œuvra jusque vers la fin février 1792 et partit pour l'étranger car il refusait de prononcer le serment schismatique.

Chapitre 9

La paroisse de Seppois-le-Bas avec les annexes de Seppois-le-Haut, Bisel-Ferrette, Luffendorf et la famille de Breiten-Landenberg

§ 1 – Documents anciens sur la paroisse de Seppois-le-Bas

Le village de Seppois-le-Bas est nommée dans les écrits anciens de diverses manières : Sape (1256), Sapoi (1257), Septe (1269).⁶ Dans une description ancienne des revenus de la maison d'Autriche dans notre région datant de l'an 1303, on cite la mairie de Sept.⁷ En l'an 1317, Catherine de "Septe", épouse du chevalier Jakob de Luttenbach, passe un contrat avec les moines de la chapelle de Soultz à propos d'une maison située près de cette chapelle et de deux parcelles de vigne.⁸ Dans un cadastre des fiefs dépendants de l'évêché de Bâle de l'an 1370, on mentionne, entre autres localités, la paroisse Sept (Baroiche de Saipoy).⁹ Dans l'inventaire ecclésiastique de 1441 de l'évêché de Bâle, Seppois-le-Bas

¹Trouillat. Monuments. T. V. Pouillé de l'ancien Evêché de Bâle, p. 119.

²Notice sur le Sundgau. Chronique manuscrite, archives de la paroisse de Bermont. P. 206.

³Ibidem

⁴Trouillat. Monuments. T. III, p. 603.

⁵Stoffel. Dictionnaire topographique du Haut-Rhin, p. 139.

⁶Trouillat. Monuments. T. I, p. 639, 649. T. II, 193.

⁷Ibidem. T. III, p. 60.

⁸Ibidem, p. 704.

⁹Trouillat. T. IV, p. 290.

apparaît comme une paroisse du doyenné de l'Elsgau avec un revenu, un vicaire, un chapelain et un vicaire pour Bisel.¹ Le droit de patronage de cette paroisse revenait à l'abbesse et aux chanoines de Remiremont.²

§ 2 – Les annexes de Seppois-le-Bas, Bisel-Ferrette, Seppois-le-Haut et Largitzen-le-Haut (Ober-Largitzen)

Les annexes suivantes étaient rattachées à la paroisse de Seppois-le-Bas : Bisel-Ferrette avec une petite église dédiée à saint Colomban, Seppois-le-Haut avec une chapelle consacrée à la Sainte Croix, et Luffendorf (ou Largitzen-le-Haut). Le curé de Seppois-le-Bas était tenu de lire un certain nombre de messes d'anniversaire dans cette chapelle.

Seppois-le-Haut était au XIV^e siècle le chef-lieu d'une mairie seigneuriale (meierthum) qui comprenait les villages de Bisel-Ferrette, Blent (une localité détruite), Largitzen, Mertzen, Réchesy, Seppois-le-Bas et Ueberstrass. Plus tard, son autorité ne s'exerça plus que sur un seul lieu, Seppois-le-Haut et dépendait de la seigneurie de Delle.³

§ 3 – La famille de Landenberg-Seppois

Il y avait jadis un château à Seppois-le-Bas qui appartenait aux seigneurs de Breiten-Landenberg. « Landenberg est le nom de trois vieux châteaux et maisons nobles du même nom situés dans le canton de Zurich, précisément Alten-Landenberg sur la Töss, Hohenlandenberg-sur-Auw, également sur la Töss et Breiten-Landenberg dans le Turbenthal. Les deux premiers ont disparu depuis longtemps et furent détruits en l'an 1340 par les Zurichois parce que les malfaiteurs bannis y trouvaient refuge, le dernier est cependant en bon état actuellement. Ils furent occupés à titre exceptionnel par une ancienne famille noble et très méritante aux yeux de l'empereur Rodolphe de Habsbourg et de la maison d'Autriche, laquelle famille possédait en plus de ceux-ci plus de trente autres châteaux et seigneuries à l'intérieur et hors de la Confédération et en partie en disposent encore, comme Andelfingen, etc. »⁴ La branche de Alten-Landenberg s'éteignit au XV^e siècle, les Hohen-Landenberg au XVIII^e siècle. Tous les membres de la famille étaient ultérieurement de la lignée Breiten-Landenberg.⁵ Le premier de cette famille à s'installer en Alsace était Johann Eusebius de Breiten-Landenberg ; ce pieux personnage a dû quitter Zurich parce qu'on l'empêchait de pratiquer librement la religion de ses pères. Il eut de son épouse Maria de Hagenbach deux fils, Mathias Jakobus et Ulrich. Mathias Jakobus épousa Anastasie de Ferrette qui lui donna plusieurs fils : Johann Christoph, fondateur de la branche de Soultzmatt et Wilhelm Petrus qui fonda la lignée d'Illzach, la seule dont il doit être question ici.

Wilhelm Peter de Breiten-Landenberg, conseiller privé de l'archiduc Léopold d'Autriche et membre du conseil épiscopal de Strasbourg, épousa Maria Anna de Hohenfurst.

Il reçut en 1616 de Maximilien, frère de Léopold, la moitié du château d'Illzach et le village du même nom, que les parents de son épouse avaient jadis reçu en fief. Il mourut en 1620, laissant trois fils et une fille qui se maria avec Johann Rudolph de Ramstein. Johann Christoph, son plus jeune fils et continuateur de la lignée, prit pour épouse Anna Maria de Reinach ; il mourut en 1658. Johann Heinrich, fils du précédent, fut capitaine dans l'armée française. Il épousa Maria Elisabeth Schulten de Thalheim et s'endormit dans le Seigneur en l'an 1698. Il engendra un fils, Ludwig Cäsar et deux filles dont l'une fut chanoinesse à Denain (Flandres), l'autre à Frauenalb.⁶

¹Liber Marcarum, p. 33.

²Trouillat. Monuments. Pouillé de l'ancien Evêché de Bâle. T. V., p. 121.

³Stoffel. Dictionnaire topographique du Haut-Rhin, p. 178. Trouillat. Monuments. T. III, p. 61.

⁴Iselin. Hist. und geograph. Lexicon. Bâle, 1726, p. 80.

⁵M. Ernst Lehr décrit les armoiries de la famille de Breiten-Landenberg de la manière suivante : De gueules à trois annelets d'argent posés 2 et 1 ; l'écu timbré d'un casque de tournoi, ornés de lambrequins de gueules et d'argent. L'Alsace noble, T. II, p. 288.

⁶E. Lehr. L'Alsace noble. T. II, p. 28, 292.

Louis César de Breiten-Landenberg se donna le titre de "seigneur de Bartenheim, Seppois-le-Bas et Gerswiller". Il habitait à Seppois-le-Bas, épousa le 25 septembre 1723 Maria Ludovica (dans certains actes aussi Ludwina) Zorn von Bulach, fille des époux à l'époque déjà décédés Franz Matern Zorn de Bulach, seigneur de Ost et Gerst et Maria Catharina "brimsiy von Herbling". Dans son contrat de mariage, Louis César donne à la mariée « aussi bien la dot, ainsi que des chaînes en or, bijoux et bracelets de 1000 thalers ». S'il venait à mourir avant son épouse, alors « elle doit être pourvue sur son héritage et legs, en plus de la maison nouvellement construite avec ses jardins, cours et étables à Seppois-le-Bas ainsi que toutes les propriétés en champs, prés et étangs rachetés à M. von Dormant de noble naissance, gendre de la gracieuse Dame de Hagenbach. Et comme ce bien racheté en commun par le marié, le seigneur Louis César de Landenberg et son neveu Joseph Eusebius de Breüten-Landenberg, alors la moitié de ce bien revient au sien neveu, car celui-ci a consenti, par bonne amitié pour moi, que la mariée, Maria Ludovica Zorn dispose de la totalité du bien hagenbachois racheté et de la maison nouvellement construite aussi longtemps qu'elle restera en état de veuvage ». Enfin, on ajouta les louables dispositions selon lesquelles, le cas échéant, aucune dispute ne devait être portée devant un tribunal mais qu'elle devait être jugée par des arbitres impartiaux choisis au sein des deux familles.¹ Louis César servit sa patrie dans le régiment d'Alsace. Il mourut 1751, laissant un fils, Louis François Antoine Sébastien Ferdinand et une fille Maria Anna Catharina Beatrice. Cette dernière épouse en 1748 Karl Joseph Anton, baron de Gohr, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, capitaine dans le régiment français de cavalerie du Wurtemberg² et s'endormit dans le Seigneur à Wattwiller le 17 novembre 1816.³

Ludwig Franz Anton Ferdinand de Breiten-Landenberg épousa en 1750 Maria Eva Josepha Walburga Münch de Münchenstein de Löwenburg. Cette union resta stérile. Maria E. J. Walburga nourrissait une délicate affection envers sa famille. Dans son testament rédigé le 17 juillet 1784 au château de Seppois-le-Bas elle lègue la propriété direct sur l'ensemble de ses biens à ses deux sœurs, la baronne de Bolschweil et la noble dame de Goullon ; à son mari, le baron de Landenberg, elle lègue l'usufruit à vie de ses biens.

La fille de Madame de Goullon, Margaretha de Goullon, perdit prématurément ses parents et habitait, à l'époque de son mariage avec Charles Joseph Xavier Ign. Nepomuk de Klöckler, chez sa tante à Seppois-le-Bas.

Car c'est là que fut signé son contrat de mariage (1785). Son tuteur, Louis de Goullon, étant empêché, Ludwig Fr. Ant. Ferd. de Breiten-Landenberg le représenta pour signer ce contrat et ajouta pour l'occasion les titres suivants qui nous renseignent de la manière la plus sûre sur la position sociale de ce personnage : L.F.A.S.F. de Breiten-Landenberg, seigneur de Seppois-le-Bas, Gerswiller, Bartenheim et du château d'Illzach, cy-devant grand maître de la maison de feu son Altesse royale Madame la Princesse Christine de Pologne, duchesse de Saxe, abbesse de Remiremont, chevalier, commandeur et Grand-Croix de l'ordre de St.Michel de Bavière, Conseiller du Roy. Chevalier d'honneur d'épée au Conseil souverain d'Alsace⁴ et un des Présidents directeurs du corps de la noblesse immédiate de la Basse-Alsace.⁵

Louis Anton Ferdinand instaura le 6 novembre 1757 au nom de la noble demoiselle Franziska de Breiten-Landenberg, chanoinesse de Denain en Flandres "un service anniversaire perpétuel en le sanctuaire Sti.Mauritii à Seppois-le-Bas où tous les ans, le 9 mars, jour de sainte Françoise sa patronne, une vigile et une grand-messe doivent être célébrées... et payées par la somme de 50 livres tournois..."⁶

Les propriétés des Breiten-Landenberg à Seppois-le-Bas étaient des biens allodiaux et ne se composaient pas seulement du château, mais aussi de grandes forêts et terres et de belles pâtures, d'une

¹Archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue

²E. Lehr. L'Alsace noble. T. II, p. 293.

³Registres de décès de la paroisse de Wattwiller.

⁴Registre de décès de Wattwiller.

⁵Voir sur cette haute dignité : M. de Neyremand. Histoire du Conseil souverain d'Alsace. Paris, Durand, 1860, p. 69, 105 et suivantes. – Le baron de Landenberg obtint exceptionnellement cette haute distinction dans ses jeunes années : il n'avait que 21 ans et demi. Ibid. p. 115, 549.

⁶Archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue

grande bergerie, de plusieurs métairies, d'un moulin, de plusieurs étangs, du droit de débiter le sel, de rentes foncières, du droit d'exiger de chaque villageois cinq jours de corvée annuels, etc. En plus des biens détenus en commun dans la région les deux familles de Seppois-le-Bas et de Soultzmatt, les seigneurs de Landenberg Seppois-le-Bas possédaient plusieurs propriétés en exclusivité. Dans la gestion commune de leurs biens, ces deux familles mirent un soin jaloux à éviter tout conflit. Cette préoccupation était déjà évidente dans le contrat de mariage de Louis César présenté plus haut. Le 31 janvier 1774, les dispositions suivantes furent prises entre Louis Ferdinand Anton de Landenberg-Illzach avec sa parenté, les barons de Landenberg-Soultzmatt Beat Sebastian et Johann Baptist Eusebius : la lignée de Landenberg-Illzach devait conserver en usufruit le château de Seppois-le-Bas avec les granges, écuries et jardins aussi longtemps qu'elle durerait ; si le baron de Landenberg-Illzach devaient disparaître sans successeur, il restait à sa veuve la possibilité de choisir, pour la durée de son veuvage, entre l'usufruit dudit château et un appointement symbolique.¹ Ludwig Franz Anton Ferdinand de Landenberg a beaucoup souffert pendant les bouleversements de la Révolution.

Le 31 juillet 1789, une bande de révolutionnaires excités fit irruption dans son château de Seppois-le-Bas, brisant tout ce qui se trouvait en travers de leur chemin. Les dégâts furent très importants.²

Le 11 avril 1784, le baron de Breiten-Landenberg-Illzach conclut un contrat avec Johann Georg Surleau de Montbéliard en vue de la création d'une forge à Seppois-le-Bas. Le baron devait fournir les capitaux, son associé gérer le fond de commerce de la firme "Surleau, fils et compagnie". Les désordres révolutionnaires firent s'arrêter l'affaire de sorte que Surleau se déclara en état de cessation de paiement le 14 juin 1790 devant le greffier du bailliage Hell. Cette faillite coûta très cher au sire Ludwig Franz Anton Ferdinand de Landenberg. La famille de Landenberg-Soultzmatt et la chanoinesse de Denain, Mlle Maria Franzisca Sibylla Clara de Landenberg qui avait avancé à la société une somme d'argent, y furent également pour leurs frais. Surleau, qui fut entièrement ruiné par ses revers de fortune, quitta Seppois-le-Bas ; sa forge fut reprise par Mathias Colin.

Les biens de la branche de Landenberg-Soultzmatt à Seppois-le-Bas et le-Haut furent vendus en l'an VIII de la République par Magdalena Barbara Landenberg pour 30.044 francs.³

Franz Anton Landenberg (c'est ainsi qu'il se nomma pendant la Révolution) fut exposé à toutes sortes de tracasseries du fait de son appartenance à la noblesse. Pour tenter de s'en protéger, il se fit établir par les autorités municipales de Hirsingue l'attestation suivante : « Nous soussignés maire municipal et membres du conseil municipal de Hirsingue attestons à la requête du ci-après citoyen Franz Antoni Landenberg âgé de 68 ans, dirige une ferme de 5 "schuh" 9 "zoll", cheveux blancs, yeux bleus, nez long, bouche moyenne, front chauve, visage rond ovale, en vérité demeure à Niedersept en sa propre maison depuis le 1er juillet 1789 jusqu'au jour d'aujourd'hui ou y a habité... Etabli en l'an II de la République française ». Suivent alors les signatures de Franz Antoni Landenberg, Hell, greffier-tabellion, Hegy, juge de paix et de 19 conseillers municipaux et citoyens de Hirsingue. Pour échapper à une hostilité qui n'a jamais cessé, Fr. A. Landenberg dut se faire établir en l'an V de la République l'attestation de résidence qui suit : « Nous soussignés agent et adjoint de la commune de Hirsingue... attestons... que Franz Antoni Breiten Landenberg... demeure en vérité en sa maison de Porrentruy, du département du Mont-Terrible, qu'il y a habité du 4 juillet 1789 jusqu'au 9 octobre 1793 de l'ancienne manière, date à laquelle il fut mis en état d'arrestation bien qu'innocent... Etabli en la commune de Hirsingue le 2 Ventose de l'an V de la République française ». Cette attestation de résidence fut affichée et portée à la connaissance du public pendant six jours à Hirsingue et Seppois-le-Bas.⁴ De tels procédés ont dû être fort humiliants pour un homme méritant à plus d'un titre !

Ludwig Franz Anton né Ferd. de Breiten-Landenberg a tôt pressenti l'orientation que la Révolution française prendrait. Aussi fut-il attentif à assurer le devenir de ses propriétés dans le testament qu'il rédigea de sa main le 2 octobre 1789.

¹Archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue

²Archives du greffe du bailliage de Hirsingue

³Ibidem

⁴Procès verbaux de la commune de Hirsingue.

Je me fais un devoir de publier ce document composé avec gravité, dans une pieuse et profonde élévation de pensée : « ... Je recommande mon âme à Dieu, le priant d'avoir la bonté de m'accorder un sursis jusqu'à ce que tous mes péchés soient expiés et par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie et de mes saints patrons j'obtienne la grâce d'être admis au nombre des élus. Je laisse au soin et à la piété que je leur connais de mes héritiers nommés ci-dessous de faire prier pour le repos de mon âme. Je veux que mon corps soit enterré au milieu des pauvres dans le cimetière de la paroisse dans laquelle je mourrai, et ceci avec aussi peu de cérémonies que possible... (Suivent ici plusieurs legs importants au profit de ses domestiques). Je prie mes héritiers ci-dessous nommés de témoigner de la plus grande attention à l'égard de mon épouse Maria Eva Walburga Josepha baronne Münch de Münchenstein, et de prendre à cœur, non seulement de lui éviter toute peine concernant les droits qui lui reviennent conformément aux termes de son contrat de mariage, mais aussi d'être pleins de bienveillance aussi souvent qu'ils en auront l'occasion et de lui témoigner au grand jour affection et haute estime envers sa personne. Je fais mon unique héritier mon neveu le sieur Ludwig Moritz, baron de Gohr et ma nièce, épouse de M. le baron de Gail, capitaine dans le régiment alsacien... Fait et signé en mon château à Nieder-Sept le 20 octobre 1789 ».¹

§ 4 – Les curés de Seppois-le-Bas

Les livres paroissiaux de Seppois-le-Bas commencent en 1673. Les plus anciens sont sans signature. Les premiers actes de baptême signés donnent les noms des quatre prêtres suivants : Théobald Pastor, Johann B. Weininger, Moritz Warmeister et Johann Peter Macker. Ce dernier était en fonction comme curé de Seppois-le-Bas pendant dix ans (d'août 1692 à juin 1702). Johann Saulnier était curé de Seppois-le-Bas de l'an 1702 jusqu'au 12 janvier 1705. – Franz Xavier Strasser, natif de Porrentruy, lui succède (1705-1713).

En 1709 survint un hiver très dur dont les effets furent dépeints par le curé Strasser : « Il faut relever que cette année régna un très rigoureux hiver au point qu'on trouva sur les routes de nombreuses personnes mortes de froid. Les rivières aux eaux les plus vives étaient prises par la glace ; on pouvait traverser le Rhin pour aller à Belieber avec des voitures chargées de pierres. De nombreux soldats en faction moururent de froid ; beaucoup d'oiseaux et d'animaux des forêts furent trouvés morts de froid dans les bois par les chasseurs. De plus, les fruits des champs gelèrent en Bourgogne et en Gaule et dans la plus grande partie de la province d'Alsace, ce qui explique que les céréales atteignirent un prix très élevé ; de la saint Jean jusqu'à la récolte le boisseau coûta trois livres. De la même manière, les vignes furent détruites par le froid ; après la vendange, la mesure valait 9 livres (pour l'époque une somme importante). Beaucoup de pauvres qui demandaient l'aumône s'écroulèrent morts en chemin ; d'autres arrivaient jusqu'aux maisons avec les mains implorantes, les yeux pleins de larmes, sollicitant l'aumône. Mais c'est assez de ce court récit sur la terrible année 1709 ou sur l'année de famine. Dans notre région de la Largue, la moisson fut moyenne.

Dans les circonscriptions de Porrentruy et Delsberg (Delémont), la moisson fut très abondante parce que de grandes quantités de neige firent obstacle au vent ou protégèrent les semis de sa dévastation ».

Le successeur de Strasser était Johann Theobald Mohr (1713-1745). Le curé Jäglin attesta dans un mémoire de défense contre Bisel-Ferrette que le curé Mohr avait été un administrateur capable et un homme versé dans tous les domaines. J. Th. Mohr, en accord avec le baron Louis César de Breiten-Landenberg, passa un contrat avec la supérieure du chapitre féminin de Remiremont, Helena de Cleron et Madame de Gibeauté, afin de prendre à bail les propriétés des finages de Seppois-le-Bas et Seppois-le-Haut, Bisel-Ferrette et Luffendorf qui devaient loyers et cens aux chanoinesses de Remiremont. Le curé Mohr était l'instigateur de cette grosse tractation. Le contrat fut signé au greffe du bailliage de Hirsingue, d'un côté par le curé Jäglin, de l'autre du comte de Montjoie-Hirsingue Charles Magnus doté des pleins pouvoirs par les chanoinesses de Remiremont (1733, 1736, 1742). Il ressort de la lettre d'inféodation que les chanoinesses avaient à entretenir le clocher et le toit de l'église, tandis que le curé

¹Des procès-verbaux de la paroisse de Hirsingue

Mohr et son associé, le baron de Breiten-Landenberg devaient se charger de la cure et ses dépendances pendant toute la durée du contrat.¹

Le successeur de Joh. Th. Mohr était Heinrich Ferdinand Jäglin. Celui-ci était d'abord vicaire à Seppois-le-Bas puis fut nommé curé peu de temps après (avril 1745). Ses vicaires étaient Fr. J. Gerber (1752), Vogelweid (1757), Rudler (1759), Sengelin (1760), Heinrich Ferdinand Wernier (1762). Le curé Jäglin renonça le 22 septembre 1762 à sa fonction de chargé d'âmes au profit de son vicaire, H. F. Wernier déjà cité.

Le curé Jäglin a du mener un dur combat contre sa filiale Bisel-Ferrette. Le village avait une chapelle dédiée à saint Colomban et exigeait que ce sanctuaire soit administré par un curé qui lui soit propre ou du moins par un vicaire résidant en permanence à Bisel. Les habitants s'adressèrent en 1748 au prince-évêque de Bâle pour lui présenter les motifs de leur souhait. Dans leur pétition, ils affirmaient que Bisel avait été sans aucun doute dans le passé une paroisse indépendante. Puis ils firent valoir la distance séparant le village de Seppois-le-Bas, la durée du trajet (3/4 d'heure), ses difficultés, surtout en hiver et les inondations répétées de la Largue qui rendaient toute circulation impossible pour un temps du fait du manque de ponts solides. Ils ajoutèrent que plusieurs personnes de Bisel étaient déjà décédées sans avoir reçu les derniers sacrements parce que le prêtre n'avait pu venir ou pu être appelé ; que les prédications et le catéchisme n'avaient lieu que rarement à Bisel et qu'ils étaient peu fréquentés parce qu'ils avaient lieu à une heure à laquelle les gens ne pouvaient y assister. De plus, ils annoncèrent à l'évêque qu'un prêtre résidant à Bisel aurait des revenus suffisants si on lui laissait tout ce que le curé de Seppois-le-Bas percevait à Bisel-Ferrette ; enfin, que l'on aurait soin de tout mettre en œuvre pour la construction d'un presbytère.

Le curé Jäglin fut le premier à s'opposer à des prétentions qui menaçaient ses droits ; puis les chanoinesses de Remiremont exposées au danger de devoir construire une cure en tant que détentrices des droits de patronage et dimier ; enfin le comte de Montjoie-Hirsingue auquel une partie des charges devait également échoir en tant que seigneur décimateur.

Le curé Jäglin réfuta, dans une lettre très habile les arguments des habitants de Bisel. Il prouva que l'affirmation selon laquelle Bisel aurait été jadis une paroisse, était bâtie sur du vent puisqu'on n'en trouve pas la moindre trace dans les archives diocésaines de Bâle. Il affirma que le curé n'était pas aussi terriblement éloigné, que le chemin, une route royale, n'était pas aussi impraticable qu'on le prétendait ; d'autres annexes étaient tout aussi éloignées, sinon plus, de leur église paroissiale que Bisel, sans qu'elles s'en plaignent. Bisel-Hirsingue était à cinq quarts d'heure de son église paroissiale, en était tout à fait satisfaite et ne songeait nullement à se séparer de Hirsingue. Jäglin protesta que pas un seul malade n'était mort sans avoir été administré par un ecclésiastique de Seppois-le-Bas et que, s'il advenait qu'il en décédât certains sans les saints sacrements, cela était dû au fait que le prêtre n'avait pas été averti à temps ou que le malade avait été mort subitement, ce qui arrive aussi lorsque le prêtre hatibte tout prêt. En ce qui concerne l'enseignement, celui-ci est assuré tous les trois dimanches à Bisel et rien n'empêche les habitants de ce village qui ressentent une irrépressible faim de la parole de Dieu d'assister au catéchisme à Seppois-le-Bas les autres dimanches. On prétendait qu'il était impossible d'assister à l'office à Bisel parce qu'il a lieu trop tôt le matin ; mais, ajoute Jäglin avec ironie, comment se peut-il que le vicaire, qui ne quitte jamais Seppois-le-Bas avant le jour, puisse, après un chemin si terriblement long, parvenir à Bisel à une heure si matinale ? À propos de revenus, le curé de Seppois-le-Bas cherche à faire valoir que ceux-ci ne sont pas aussi élevés qu'on l'a prétendu et qu'ils sont loin de suffire à l'entretien d'un prêtre, bien que leur perte lui serait relativement dommageable car il doit rémunérer un vicaire et des serviteurs sur son maigre revenu. Enfin, il prétend que les Biselois sont dans l'erreur lorsqu'ils croient que les chanoinesses de Remiremont vont être dans l'obligation de construire un presbytère puisque la démonstration selon laquelle Bisel était jadis une paroisse ne pourra jamais être fournie. Par conséquent, les habitants de Bisel seront tenus de faire édifier à leurs frais la maison de leur chargé d'âmes. Auquel cas ce prêtre n'obtiendrait qu'un réduit semblable à celui de Béthléem, ce qui ferait l'affaire pour quelque temps mais ne conviendrait pas pour le long terme

¹Archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue

car les ordonnances royales exigent de doter le curé d'un logement convenable. – Les chanoinesses de Remiremont laissèrent au curé de Seppois-le-Bas le soin de défendre leurs droits et les siens propres ; elles émirent le souhait que tous les moyens sont mis en œuvre pour que personne à Bisel ne risque de trépasser sans prêtre ; mais elles protestèrent contre toute réduction des droits acquis du curé de Seppois-le-Bas ; et expliquèrent qu'elles n'étaient nullement disposées à construire une nouvelle cure à Bisel, ni ne pouvaient y être obligées. Le comte Karl Magnus de Montjoie-Hirsingue se contenta de protester devant le contenu de la lettre de Bisel-Ferrette ; sans doute trouvait-il suffisants les arguments du curé et des chanoinesses.

Le 21 août 1749, le prince-évêque de Bâle envoya en lieu et place son official, le sire de Reichenstein, pour entendre les deux parties. À l'en croire, les deux côtés envoyèrent encore plusieurs lettres de plaintes et de doléances à l'ordinariat épiscopal.

Leur contenu se résume, dans l'ensemble, à ce qui a déjà été exposé. Enfin, le 10 juillet 1750, après mûr examen de tous les documents par le conseil épiscopal, l'évêque Joseph Wilhelm rendit sa décision, non sans avoir invoqué le Nom de Dieu. Bisel-Ferrette fut débouté de sa demande. Pourtant le prélat voulut faire montre de sa bienveillance et ordonna que Jäglin et ses successeurs devaient toujours avoir un vicaire reconnu par l'ordinariat et qui devait, sans exiger quelque appointement, conférer les saints sacrements, assurer les offices divins aux heures convenues, proclamer la Parole de Dieu les dimanches et jours de fête et lire une messe basse ; de plus, les fidèles de Bisel devaient assister, à Seppois-le-Bas, aux offices, aux fêtes telles que Noël, les Rois, Pâques, l'Ascension, Pentecôte, la fête du Saint-Sacrement, l'Assomption, Toussaint, le jour de la dédicace de l'église et la fête patronale de la paroisse ; seuls les malades et les personnes légalement dispensées étaient autorisées à satisfaire à leurs devoirs ces jours-là en écoutant la messe basse lue chez eux. Les habitants de Bisel devaient considérer l'église paroissiale de Seppois-le-Bas comme la leur, y recevoir la communion pascale et emplier consciencieusement tous leurs devoirs à l'égard du curé de Seppois-le-Bas. De plus, ils devaient régulièrement entretenir les ornements ecclésiastiques et tous les ustensiles de l'église dans la chapelle de Bisel, et faire brûler la lumière perpétuelle devant le Très saint Sacrement.¹

Après la publication de l'arrêté de l'évêque de Bâle, les habitants de Bisel-Hirsingue adressèrent également une supplique à l'évêque de Bâle pour exposer au prélat que sa décision du 10 juillet 1750 pouvait leur être dommageable si elle n'était accompagnée d'une authentique reconnaissance de leurs droits acquis. Ils avaient versé pour l'édification de la chapelle de Bisel le quart des dépenses et avaient jusque là le droit d'assister aux offices dans le sanctuaire en question les dimanches et jours de fête et au catéchisme et de faire enterrer leurs morts dans le cimetière qui entoure la chapelle, ce qui présentait à leurs yeux un avantage appréciable, si l'on considère la longue route de Hirsingue, particulièrement pénible en hiver. Les pétitionnaires ajoutèrent qu'ils étaient sincèrement disposés à remplir à l'égard du curé de Hirsingue tous leurs devoirs de fidèles paroissiens, de considérer l'église de Hirsingue comme leur église paroissiale, d'y emplier leur devoir pascal, etc. L'évêque de Bâle fit prendre l'avis, à cette occasion, du curé de Hirsingue et de Seppois-le-Bas. Ceux-ci, qui n'avaient pour seul but que le salut des âmes, donnèrent leur sincère assentiment à la demande de Bisel-Hirsingue. On sollicita également l'avis des habitants de Bisel-Ferrette ; eux aussi apportèrent leur adhésion. Le 23 septembre 1750, l'évêque de Bâle fit reconnaître pleinement, dans un avis solennel, la légitimité de la supplique des habitants de Bisel-Hirsingue. À la condition toutefois qu'ils continuent de verser leur contribution à l'entretien de la chapelle ; qu'ils reçoivent à Hirsingue la communion pascale et qu'ils reconnaissent, en gros, tous les droits paroissiaux de leur propre curé.²

Ces deux édits du prince-évêque de Bâle aplanirent tout naturellement le chemin vers l'instauration d'une paroisse indépendante composée des deux communes biseloises. Sa création à proprement parler n'a cependant eu lieu qu'après la Révolution.

Dans les dernières années de ses fonctions, le curé Jäglin a eu à mener contre la filiale Ober-Largitzen ou Luffendorf (Largitzen-le-Haut), un combat semblable à celui qui l'opposa à Bisel-Ferrette. Mais le

¹ Archives de la paroisse de Seppois-le-Bas.

² Ibidem

sort des armes lui fut cette fois défavorable. Le 12 novembre 1770, Largitzen-le-Haut fut formellement et à jamais séparée de la paroisse de Seppois-le-Bas, comme je le raconterai plus loin.

Le successeur de Jäglin, le curé Wernier, administra la paroisse de Seppois-le-Bas de 1772 à 1797. Sous sa responsabilité, le vicaire Fr. Jos. Orscheid (1777-1786) était en fonction ainsi que, au château de Seppois-le-Bas, le chapelain Franz Quebatte (1785).¹ En l'an 1770, en automne, le poste de vicaire de Seppois-le-Bas échut à un prêtre, dont la vie et la mort héroïque seront évoquées plus bas et dont le souvenir à Seppois-le-Bas et Seppois-le-Haut survivra à jamais, Johannes Bochele.

Chapitre 10

La paroisse de Friesen

§ 1 – Documents anciens sur Friesen et les annexes Largitzen-le-Bas, Ueberstrass et Hindlingen

Le village de Friesen est déjà nommé dans un acte de donation au profit de l'abbaye de Lucelle de l'an 1267 ; parmi les témoins, on trouve un certain "Walther de Friessen".² Les seigneurs de Lucelle possédaient à Friesen quelques propriétés qui furent données en fief en 1313 à un habitant de Porrentruy.³ Dans le cadastre des propriétés que possédaient en fief les seigneurs Berthold de Gliers et Conrad Münch de Munchenstein de l'évêché de Bâle vers 1370, on trouve, entre autres, « le quart du cens de la paroisse de Friesen ». ⁴ Dans le recensement du clergé du diocèse de Bâle de l'an 1441, Friesen est cité comme un vicariat appartenant au doyenné du Sundgau.⁵ En des temps plus reculés, la localité est citée continuellement comme une paroisse sur laquelle le commandeur de l'Ordre de Malte exerçait le droit de patronage. Jadis un hôpital pour lépreux devait avoir existé à Friesen, dont le souvenir est perpétué par le lieu-dit "Maltzacker".⁶

Les localités suivantes étaient filiales de Friesen : Largitzen-le-Bas, dont on parlera plus bas, Ueberstrass et Hindlingen. Friesen appartenait avec ses filiales de la vallée de la Largue : Largitzen, Ueberstrass et Hindlingen à la mairie seigneuriale (Meierthum) sur la Largue du baillage d'Altkirch.⁶ M. Stoffel a trouvé un "Henri d'Ueberstrass" dans un cadastre de 1284.⁶

"Ueberstrass" est également cité dans un document de 1303, qui recense les localités redevables aux ducs d'Autriche. À Ueberstrass, il y a une chapelle dédiée à saint Jean le Baptiste dans laquelle on lisait des messes jadis.

Le même M. Stoffel considère que le village "Chuntilingas" qui apparaît dans Laguille (p. 12) en 728 désigne Hindlingen et cite deux autres documents du XIV^e siècle dans lesquels "Hundelingen" est nommément cité.⁷ Hindlingen possède une très vieille chapelle consacrée à sainte Anne, qui fut agrandie en ce siècle mais pas suffisamment cependant pour servir d'église paroissiale en cas de besoin.

§ 2 – La commanderie de l'Ordre de Malte de Friesen

En 1344 déjà, l'église paroissiale de Friesen était réunie à la maison des Johannites ou Maltais de Mulhouse.⁸ Le 8 décembre 1344, l'official de l'évêché de Bâle expliquait que le Frère Jean, commandeur des maisons johannites de Soultz et Mulhouse lui avait exposé le 5 décembre auparavant que l'église paroissiale de Friesen était réunie à la maison des Hospitaliers de Mulhouse, mais que les revenus et propriétés de cette église étaient dispersés de telle manière qu'il fallait craindre qu'après le décès de

¹Cet ecclésiastique figure comme témoin dans le contrat de mariage de la Demoiselle von Gruber sous la dénomination précise de Chapelain au Château de ce lieu.

²Trouillat. Monuments. T. II, p. 182

³Ibidem, T. III, p. 695.

⁴Item la quarte partie dou dieme de la Barroiche de Frison. (Trouillat. Monuments. IV. p. 290).

⁵Liber Marcarum, p. 21

⁶Stoffel. Dictionnaire topo. du Haut-Rhin, p. 54.

⁷Ibidem, p. 76.

⁸Trouillat. Monuments. T. III, p. 827, 820

certaines estimables personnes qui connaissent l'emplacement des terres, leur limites ne puissent plus être déterminées avec certitude ; c'est pourquoi il avait prié l'official de recueillir les témoignages de ces personnes. Celui-ci communiqua au notaire épiscopal l'ordre de recueillir les déclarations des témoins ; parmi eux, Conrad, appelé Greweling de Friesen, se fit remarquer, qui déclara que ses souvenirs remontaient à un bon siècle. Ce témoin décrivit la nature et l'emplacement des propriétés ; ses déclarations correspondaient entièrement avec celles des autres témoins. Les propriétés se composaient de terres réparties dans le finage d'Ueberstrass d'une surface de 30,5 jugères (Tagwerken – 1/4 d'hectare), une maison, un jardin et quatre parcelles ; dans le ban de Friesen de diverses propriétés de 50 jugères, de deux parcelles, plusieurs jardins et tenures (Hofreiten) et de quelques noales (Neubrücke – essarts en terre communale).¹

Une commanderie de l'ordre johannite fut édifiée plus tard à Friesen même. Les Johannites, plus tard appelés aussi Maltais ou chevalier de l'Ordre de Malte, devaient selon la règle être issus de familles nobles. Ils s'étaient largement dispersés et formaient un ordre de haute renommée divisé en plusieurs langues (ou nations). Chaque langue se divisait à nouveau en prieurés, bailliages, commanderies. Une telle commanderie subsista à Friesen jusqu'à la Révolution française. À sa tête se trouvait un commandeur. La commanderie de Friesen dépendait de la maison du même ordre de Soultz et disposait d'un revenu de 1.200 livres stebler.²

§ 3 – La chapelle du pèlerinage de la Vierge de Grünenwald

Friesen est connu surtout pour sa chapelle du pèlerinage de la Vierge Marie du Grünenwald, près de la vieille route romaine, sur le ban d'Ueberstrass en direction du sud. Cette appellation qui se comprend d'elle-même, provient des magnifiques forêts qui à cet endroit charment l'œil par leur parure vert tendre à la belle saison.

Il y a environ 400 ans, dans un buisson, à peu près à 400 pas de l'endroit où se dresse aujourd'hui la chapelle, on trouva une statuette de la Sainte Vierge, celle-là même que les fidèles vénèrent toujours. Le district dans lequel fut découvert la statue appartenait aux Johannites de Friesen ; c'est pourquoi on porta la précieuse trouvaille au commandeur des chevaliers. Joyeusement surpris, il fit aussitôt construire une chapelle et y fit exposer la statue mariale ; cette petite chapelle n'était autre probablement que l'actuelle sacristie de l'église du pèlerinage. La nouvelle se répandit rapidement et les pèlerins affluèrent aussitôt en masse, afin de se recommander à la protection de la Sainte Mère de Dieu. Beaucoup parmi les pieux pèlerins obtinrent d'En-haut la faveur d'être libérés de leur maladie, soulagés de leur souffrance ou consolés dans leur affliction.

La modeste petite chapelle se transforma donc en un lieu de pèlerinage très prisé que visitaient avec ardeur et naïve confiance les chrétiens des paroisses environnantes du Sundgau, de France et de Suisse.

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, le commandeur des chevaliers de Malte de Friesen de l'époque fit transformer la chapelle en un sanctuaire plus grand. La nouvelle construction fut entreprise dans les circonstances suivantes : le vaillant commandeur de Friesen prit part à de terribles combats lors de la guerre que les chevaliers de Malte durent mener contre une grande armée turque en 1565. Mais le bateau sur lequel il se trouvait perdit le contact avec les bâtiments de ses frères d'armes et erra pendant quelque temps. Pour ne rien arranger, une violente tempête se leva qui le poussa contre un écueil. Une voie d'eau s'ouvrit, par laquelle s'engouffrèrent des masses d'eau. De sorte qu'on menaça de couler. Les trésors amassés aux dépens des Turcs furent jetés par dessus bord pour alléger le bateau et l'on imagina bientôt de pousser des hommes à la mer, parmi lesquels les domestiques du commandeur. Mais ce dernier repoussa avec indignation une telle proposition et dit : « Si vous voulez jeter quelqu'un à la mer, commencez par moi ! » Puis il se jeta à genoux, implora avec ferveur l'aide de la Sainte Vierge et jura de faire reconstruire à neuf la chapelle du Grünenwald si elle le sauvait, lui et ses hommes. À

¹Trouillat. Monuments. T. III, p. 827, 820

²Notice sur le Sundgau, dans les archives paroissiales de Bermont. P. 263.

peine eut-il fait cette promesse qu'un bateau apparut à l'horizon qui eut vite fait d'offrir aux naufragés un refuge sur lequel ils purent assister au naufrage du bateau abandonné.

Après s'en être retourné sain et sauf à Friesen, le commandeur fut fidèle à son vœu. Il fit construire, à l'emplacement de la vieille chapelle du Grünenwald une grande et belle église. Pendant que les ouvriers s'affairaient sur le chantier, il était prévu que la statuette votive soit placée dans la chapelle Saint-Jean d'Ueberstrass. Mais, raconte la tradition, pendant trois jours, on retrouva l'image non pas dans la chapelle Saint-Jean d'Ueberstrass mais dans le Grünenwald, de sorte qu'on se résolut à construire à cet endroit un abri de bois pour y mettre provisoirement l'effigie mariale.

Le commandeur fit représenter sur un tableau large de huit pieds et haut de dix le péril duquel il échappa en mer. La peinture fut accrochée sur l'un des murs de la chapelle où elle pouvait être contemplée par les pèlerins jusqu'à la Révolution. Ce sauvetage miraculeux du commandeur de Friesen et l'agrandissement de la chapelle attirèrent un nombre croissant de pèlerins, d'autant que les prières des pieux adorateurs de Marie y étaient très souvent exaucées de merveilleuse manière.

En 1705, la chapelle du Grünenwald fit à nouveau l'objet d'un embellissement et d'un agrandissement à l'initiative de l'Ordre de Malte de Friesen.¹ Les matériaux de construction furent transportés en lieu et place par les habitants des paroisses voisines de Friesen, Ueberstrass, Largitzen, Seppois-le-Bas et le Haut. L'évêque de Bâle leur avait donné l'autorisation de satisfaire à ces corvées le dimanche après qu'ils eurent assisté aux offices. Les litanies de la Vierge furent représentées par un artiste sous forme de symboles sur le plafond, dans le chœur et dans la nef, ce qui conférait à notre délicieuse église un attrait tout particulier. Malheureusement, ces fresques de plafond sont actuellement presque entièrement effacées. Le saint lieu fut aussi enrichi d'un bel orgue.²

À peine eût-on fini de bâtir la chapelle du Grünenwald qu'un ermite dressa sa modeste cellule à proximité, pour veiller sur le sanctuaire et en assurer la propreté, et aussi pour faire office de servent aux prêtres qui, de près ou de loin, venaient en ce lieu sanctifié pour y célébrer le Saint sacrifice. Car s'il y avait un ermite qui méritait le surnom populaire de "Waldbruder" (frère des bois), c'était sans conteste le sacristain solitaire de l'église de pèlerinage. Il n'assurait sa subsistance que grâce aux aumônes. Et tout autour régnait la solitude des bois, surtout dans les temps les plus reculés, avant que la forêt des environs ne soit défrichée. Il sera question plus tard du destin qui frappa le pèlerinage du Grünenwald pendant la Terreur.

§ 4 – Les curés de Friesen

J'ai trouvé les noms des plus anciens curés de Friesen dans le livre de la confrérie d'Ammertzwiler. Il s'agit de Gregorius Riederer et Christophorus Ludi, avant l'an 1592 ; en l'an 1602, apparaît le nom de Georg Bernhardus, vicaire à Friesen.³ Dans le registre d'une confrérie conservé à Mertzen, apparaît comme membre de cette sodalité : "Morand Steffan, actuel curé de Friesen".

Les livres paroissiaux fournissent les noms suivants : Ulrich Honegger (1663) ; Ignaz Treyer (1663) ; Franz Wolfgang Stimpfling (1664-1669) ; Moritz Bury (1669-1671) ; Georg Münch (1671-1676) ; Johann Jakob Clintz (1676-1687) ; Joseph Erismann (1687-1698) ; Johann Conrad Karm (1698), natif d'Eschenzwiler, du temps duquel l'église paroissiale fut restaurée. « Heinrich Ferdinand baron de Stein de Reichenstein, chevalier de l'ordre de Malte, commandeur à Sultz, Colmar et Mulhouse, collateur noble de la paroisse de Friesen, a donné les fonds nécessaires à la réparation du chœur ; les villages de Friesse, Ueberstrass et Hindlingen ont versé les dépenses pour la nef de l'église, non qu'ils en aient eu le devoir, mais au contraire parce qu'ils ne disposaient d'aucun document qu'ils auraient pu faire valider par le juge et parce qu'il leur manquait de l'argent pour engager un procès auprès de la Cour de justice royale de Colmar ». ⁴

¹On lit aujourd'hui encore sur les portes du sanctuaire agrandi, en dessous des armoiries de l'Ordre de Malte, l'inscription suivante : Renovatum anno 1705.

²D'après la tradition des villages voisins et d'après l'article publié par M. Schwartz dans le "Kristkatholischen Hauskalender" (Colmar, Hoffmann, 1854).

³Archives paroissiales d'Ammertzwiler.

⁴Archives paroissiales de Friesen

Deux jeunes filles de la famille de Reinach-Hirtzbach se marièrent alors que le curé Karm était en fonction en l'an 1723, plus précisément dans la chapelle de Grunenwald, comme on le verra plus loin. Ses vicaires étaient Adam Herzog, Johann Baptist Kiene et Johann Michael Ueberschlag. Ce dernier succéda à Karm comme curé de Friesen au printemps 1733 et y mourut vers la fin 1742. – Franz Conrad Mahon (1743-1757). – Au début de 1758 un certain Jakob Anton David de Betz, un prêtre plein d'ardeur, devint curé de Friesen. Il obtint l'estime des âmes à lui confiées et la mérita. Malgré cela, ou peut-être à cause de cela, les habitants de Largitzen tentèrent d'obtenir une paroisse indépendante ; parce qu'ils espéraient que cet excellent homme n'y verrait pas d'objection et peut-être même les soutiendrait. Ses vicaires étaient Jeg. Karl Sengelin, Rudler, Krust, Wagner, Richard, Franz Joseph Gerber. – Le successeur de M. de Betz, Franz Xaver Gerber, accéda à la cure le 3 février 1774 et fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale. Le vicaire Franz Joseph Gerber, peut-être son parent, était en fonction en même temps que lui. Le successeur de Franz Xaver Gerber, s'appelait Anton Hügelin (1774-1787) qui a eu pour vicaires Jos. Wendelin, Faffa, Joseph Anton Terniceur, natif d'Hindlingen, auquel on dédiera pieusement un peu plus tard quelques lignes. Fr. Keppler fut nommé curé de Friesen en juin 1787. Son dernier acte est daté du 15 août 1791 ; comme il ne prononça pas le serment constitutionnel, il dut quitter sa paroisse ; après le Concordat, il devint curé d'Andlau, son lieu de naissance où il mourut en 1814.¹

Chapitre 11

Largitzen-le-Bas et le-Haut

Largitzen est sans doute d'origine très ancienne. Ses premiers habitants descendaient peut-être de la ville romaine Larga qui se trouvait jadis dans les environs et dont le nom s'est perpétué dans celui de ce village.

Dans un acte de donation datant sans doute de 1236 par lequel Stéphanie, comtesse de Ferrette, en accord avec son fils Louis, céda ses droits dimiers sur Saint-Léger (Leodegar) à l'église de Bâle, Hainricus de Largis (Heinrich de Largitzen) est cité comme témoin.² Dans un document de l'an 1248, un certain Johann Capeller, chevalier, indique qu'il a obtenu en héritage de l'abbaye de Lucelle les possessions que la fille du chevalier Werner de Carspach avait jadis offertes à ce couvent.³ Dans un cadastre des propriétés et biens que la maison d'Autriche possédait dans le Sundgau, figure, parmi d'autres localités, le village de "Largitz".⁴

Dans l'inventaire du clergé du diocèse de Bâle de 1441, "Largitz" est cité immédiatement après Ruelisbrunn avec un vicaire.⁵ Après que Largitzen eut formé au Moyen-âge un vicariat indépendant, elle fut ultérieurement — sans doute à la suite des ravages de la guerre et sous l'influence des johannites de Friesen — rétrogradée au rang d'annexe de ce dernier village avec cependant certains aménagements qui rappelaient ses droits anciens. Ses habitants devaient assister deux dimanches ou jours de fête de suite aux offices à Friesen ; en échange, tous les trois dimanches ou jours de fête, les communes de Friesen, Ueberstrass et Hindlingen devaient aller aux offices à Largitzen.

Tout près de Largitzen, séparé seulement par un ruisseau, se trouve depuis les temps anciens un groupe de maisons qui était appelé dans les documents anciens Luffendorf ou Ober-Largitzen. Ce hameau était une annexe de Seppois-le-Bas mais formait, du point de vue civil, avec Largitzen-le-Bas, une seule commune du même nom.

Largitzen avait son propre cimetière sur lequel on peut voir encore l'ancienne petite église du village. Une remarquable niche est scellée dans le mur du chœur, sur le côté de l'Évangile. Faite d'un grès gris cendre très fin, ses décorations raffinées en style gothique témoignent d'un burin habile de la fin du

¹Frayhier. Histoire du clergé catholique d'Alsace

²Trouillat. Monuments. T. I. p. 525.

³Ibid. T. II, p. 66.

⁴Ibid. T. III, p. 61.

⁵Ibid. Liber Marcarum, p. 20.

XIV^e ou du début du XV^e siècle. Haute de 67 cm, large de 31, cette niche pouvait jadis être verrouillée. Aujourd'hui encore, on voit les trous dans lesquels les gonds de la petite poste disparue étaient scellés. Cette niche n'était autre que le tabernacle de ce sanctuaire. Le Très saint sacrement était enfermé à de tels endroits et dans des conditions semblables dans beaucoup d'autres églises du Moyen-âge. Une inscription à peine lisible semble signifier ce qui suit : *Ecce panis angelorum*.¹ Avec le temps, le nombre d'habitants de Largitzen-le-Bas et le-Haut s'était notablement accru. Ils trouvaient pénible de n'être toujours que des filiales de deux églises paroissiales différentes et assez éloignées alors qu'il aurait été tellement plus pratique s'ils avaient pu former une paroisse indépendante. De sorte qu'ils songèrent sérieusement à se lancer dans une entreprise qui n'était pas facile à l'époque. En 1768, après qu'ils en eurent demandé et obtenu l'autorisation de l'intendant de la province d'Alsace, l'ensemble des habitants de Largitzen et Luffendorf se réunirent pour débattre de cette importante affaire.

Puis ils écrivirent une supplique au prince-évêque de Bâle pour le pousser à ériger leurs deux communes en une seule paroisse indépendante. Ils firent preuve de beaucoup de détermination dans ce document : leur éloignement de Friesen (3/4 d'heure), les grandes difficultés du chemin, surtout par mauvais temps ou quand la Largue sortait de son lit ; ces raisons ont fait que plusieurs fois déjà des malades avaient décédé sans recevoir les saints sacrements. Ils ajoutèrent qu'ils étaient persuadés que la commune de Largitzen devait avoir été une paroisse déjà par le passé. En tout cas, leur sanctuaire ne manquait de rien de ce qui convenait à une église paroissiale.

« De plus, poursuivaient les pétitionnaires, en ce qui concerne la commune, il y a en tout 58 bourgeois et habitants à Largitzen-le-Bas et le-Haut, des "communiant" sont au nombre d'environ 200. Cependant il faut savoir que douze feux sont de cette commune appelée Oberlargitzen, mais ceux-ci font baptiser leurs enfants et enterrer leurs morts à Seppois-le-Bas, parce qu'ils sont empêchés parfois, aux hautes eaux et par mauvais temps, d'assister à l'office, parce qu'aux deux endroits, les eaux de la dénommée Largue se divisent et s'étalent largement de sorte qu'on ne peut passer sans mettre les vies en danger. Pour ce qui est de l'office divin, nous pourrions y assister à Largitzen par tous les temps sans danger, que le temps fasse comme il le veut... Il faut savoir aussi que nous autres gens de Largitzen aidons à entretenir l'église, en tout ce qui est nécessaire car nous ne sommes qu'une commune et municipalité et nous ne sommes redevables de l'entretien d'aucune autre église, car nous n'avons de sièges dans aucune autre église ni n'en exigeons ailleurs que dans la nôtre à Largitzen. – Pour ce qui est des revenus, ils s'élèvent à 800 livres tournois de capital suivant obligation, l'intérêt annuel fait 40 livres auxquels s'ajoutent une lumière perpétuelle et toute la cire nécessaire. De plus une propriété de douaire en "Etlatten" qui s'élève à 4 hommées (Manwerk). – De plus, un champ d'une surface de 8 arpents (surface variant de 25,5 à 34 ares, NdT). Quant à la dîme sur la moitié du ban, elle consiste en 40 quarts d'épeautre et 20 quarts d'avoine, un quartaut et demi est destiné au curé de Friesen. La commanderie de Soultz perçoit aussi dans la moitié du finage, un quartaut et demi 40 quarts d'épeautre et 20 quarts d'avoine. Le chapitre d'Arlesheim perçoit 40 quartauts, deux parts d'épeautre et une part d'avoine. Dans l'autre moitié du ban (Luffendorf), le curé de Seppois perçoit en dîme un quart qui se compose de 18 quartauts de froment léger. Le chapitre de Remiremont reçoit de deux quarts 36 quartauts de froment léger. – Le noble sieur de Carstpach touche d'un quartaut 18 quarts de froment léger. – Dans la paroisse de Hüntwiller deux quarts de froment léger. À Oellenberg deux quarts de froment léger. Si Votre Grâce princière voulait ordonner la nomination d'un curé ou d'un chapelain perpétuel à Largitzen qui serait payé par les dîmes ci- énumérées. À cette bonne fin, lesdits bourgeois et habitants de la commune de Largitzen ont donné tous pouvoirs et autorité à Joseph Hübschwerlin en tant que juré ainsi qu'à Ludwig Lebus de faire publier tous Requestes, Consultations et jugement nécessaires et s'engagent à tenir pour bon et bienvenu ce que les deux hommes feront et entreprendront, de les dédommager de tous les coûts et dommages. Les bourgeois et habitants de ladite commune de Largitzen ont en partie signé, en partie apposé leur signe au bas de cet acte le 14 juin 1768 ».²

¹De mon propre point de vue et en partie d'après l'article de M. Stoffel dans la Revue d'Alsace 1873. p. 282.

²Archives de la paroisse de Largitzen

Les seigneurs dîmiers et collateurs dont les noms suivent eurent à émettre un avis, adhésion ou refus, devant cette perspective : le baron de Forelle, commandeur des chevaliers de l'ordre de Malte de Colmar, Soultz et Friesen ; les chanoines du chapitre cathédral de Bâle, en résidence à Arlesheim ; le baron de Ferrette, seigneur de Carspach ; les jésuites du couvent d'Oelenberg ; Monsieur de Betz, curé à Friesen ; ... l'abbesse du chapitre de Remiremont ; Ferd. Heinrich Jäglin, curé de Seppois-le-Bas. – Le 12 décembre 1768, le prince-évêque de Bâle donna mission à son vicaire général et à l'évêque auxiliaire Gobel, après s'en être remis à son conseil, de se rendre sur place pour y examiner les lieux en personne et écouter les parties en présence. L'évêque Gobel se trouva à Largitzen le 15 mars 1769. Il se rendit de la maison de Joseph Hübschwerlin à l'église et admit que celle-ci était assez grande pour y rassembler les habitants de Largitzen-le-Bas et le-Haut ; mais trop petite pour y admettre un plus grand nombre de fidèles. Il trouva le sanctuaire en assez bon état et doté de tout ce qui pouvait valoir jadis comme marque d'une église indépendante, un maître-autel et deux autels latéraux, un tabernacle, des fonts baptismaux en pierre et un cimetière. Il trouva que les revenus qu'on pouvait verser à un chargé d'âmes seraient suffisants. Puis il alla à pied à une allure normale à Friesen. Il jugea le chemin accidenté et boueux, totalement impraticable dans le fond de la vallée pendant les inondations de la Largue, sans parler des ponts. Il lui fallu sur le chemin du retour 53 minutes. L'après-midi, il se rendit de Largitzen à Seppois-le-Bas ; il trouva le chemin très mauvais et dut passer, à proximité de Seppois, sur six petits ponts car la Largue se divisait à cet endroit en plusieurs bras. Il admit qu'il était impossible aux gens de Largitzen de se rendre à Seppois les jours de hautes eaux. La fatigue du matin et un temps défavorable lui firent faire cette sortie en 3/4 d'heure.

Les parties intéressées ne firent aucune difficulté, à l'exception du curé de Seppois-le-Bas et du commandeur des chevaliers de Malte. Celui-ci prétendait que le procès avait été instruit et mené irrégulièrement. Celui-là trouva que la requête des gens de Largitzen était du même genre que celle que les Biselois avaient adressée auparavant au prince-évêque et qui avait été rejetée par le prélat.

L'évêque de Bâle publia le 20 décembre 1769 un nouveau décret afin de faire examiner l'affaire de façon plus rigoureuse encore. La question importante, au centre de l'affaire, celle de savoir si la Largue rendait le chemin vraiment impraticable par ses inondations, ne paraissait pas tout à fait décisive au prince de l'Eglise. Le commissaire épiscopal se rendit à Hirsingue chez M. Hell, chez qui toutes les parties et les témoins requis avaient été convoqués le 13 février 1770. Ils s'étaient tous déplacés en personne ou s'étaient fait représenter par des personnes dotées des pleins pouvoirs, à l'exception du baron de Ferrette-Carspach et des chanoinesses de Remiremont. M. von Betz, curé de Friesen, admit volontiers que la population de Largitzen s'accroissait constamment et que les inondations de la Largue rendaient le chemin souvent très pénible. Il ajouta qu'il serait prêt à renoncer à la filiale de Largitzen et aux revenus que celle-ci lui versait. Le curé Jäglin, après qu'il eut témoigné des difficultés du chemin entre Luffendorf et Seppois-le-Bas au moment des hautes eaux, affirma que les habitants de Luffendorf pouvaient assister aux offices sans traverser la Largue.

Il leur suffisait, en de telles circonstances, de se rendre à Bisel qui n'était pas plus éloigné que Seppois-le-Bas. Puis on interrogea treize témoins tout à fait impartiaux. Parmi eux, il y avait un prêtre, Sengelin de Dannemarie, ex-vicaire à Friesen qui, dans l'ensemble en accord avec les autres témoins, ajouta qu'on ne pouvait pas même passer à cheval sans mettre sa vie en danger quand la Largue quittait son cours ; qu'il était déjà arrivé pendant plusieurs jours que des malades graves soient restés sans les derniers sacrements, des nouveaux nés sans baptême et des morts sans inhumation. Le commandeur de l'Ordre de Malte fit remarquer que plusieurs témoins n'étaient pas suffisamment objectifs car originaires de Largitzen ou liés d'amitié avec des familles du village. Les jésuites d'Oelenberg ne soulevèrent pas de difficultés. Même du côté du baron de Ferrette-Carspach, il n'y eut pas d'autre objection, à en croire les documents.

Lorsque Simon Nicolas de Montjoie-Hirsingue, prince-évêque de Bâle, eut examiné soigneusement les documents relatifs à cette affaire, il rendit sa décision définitive le 12 novembre 1770 par laquelle les filiales Largitzen-le-Bas et le-Haut furent séparées des paroisses de Friesen et Seppois-le-Bas et érigées en vicariat permanent (l'équivalent en fait d'une paroisse), sous la protection de saint Georges. L'évêque attribua à ce poste de vicaire les compétences suivantes : un revenu annuel de 500 livres en

plus des offrandes des fidèles et le droit d'étole, pour la perception légale desquelles le nouveau titulaire devait s'adresser aux autorités compétentes. Il se réserva le droit de nommer lui-même le premier chargé d'âmes ; la nomination de son successeur devait incomber à ceux qui disposaient légalement du droit de patronage ; or voilà qu'il échut au commandeur de l'ordre de Malte. Le 17 mai 1771, l'évêque de Bâle nomma le premier chargé d'âmes de Largitzen ; celui-ci s'appelait Paul Anton Raindre. Il se mit immédiatement à l'œuvre pour faire ratifier, conformément à la directive épiscopale, sa fonction et ses droits communaux et s'adressa pour ce faire au Conseil royal de Colmar avec une requête. Cette juridiction accorda à M. Raindre, par un décret du 8 juillet 1771, l'autorisation d'entrer en possession des revenus de Largitzen qui lui avaient été légalement attribués.

Le chargé d'âmes nouvellement nommé à Largitzen pensait sans doute disposer de ses droits de vicaire ou de curé. C'était sans compter avec les chanoinesses de Remiremont. Celles-ci estimèrent que tout ne s'était pas déroulé dans le passé selon les formes et elles firent appel du jugement de l'évêque de Bâle auprès de la cour de justice archiépiscopale de Besançon. Elles affirmaient que Luffendorf se trouvait presque à égale distance de Seppois-le-Bas que de Largitzen-le-Bas ; que le ruisseau qui sépare Luffendorf de Largitzen-le-Bas débordait aussi parfois et interrompait la circulation par ses inondations, tout comme la Largue. (Je n'ai pas besoin de préciser à ceux qui connaissent la région que ces indications étaient entièrement fausses). – Plus loin, elles prétendaient que la commission d'enquête n'avait pris en considération que les conditions de circulation entre Largitzen-le-Bas et Friesen, alors que celles entre Luffendorf et Seppois-le-Bas avaient été presque entièrement laissées dans l'ombre. Enfin, ajoutèrent-elles, Bisel était administré par le clergé de Seppois-le-Bas sans qu'on tienne compte des inondations de la Largue ; par conséquent Luffendorf pouvait également l'être par lui ; et de plus, la réunion prochaine de Luffendorf à Largitzen-le-Bas n'aurait pas été décrétée de façon rigoureuse et explicite. Dans une sentence du 20 juillet 1772, l'archevêque de Besançon rejeta l'appel des chanoinesses de Remiremont et confirma le jugement de l'évêque de Bâle du 12 novembre 1770.

Il semble que seules les dames de Remiremont n'aient pu se faire à l'idée d'avoir tiré la plus courte paille. Elles firent ensuite appel de la décision de l'archevêque de Besançon auprès de l'autorité judiciaire la plus élevée de l'Église catholique, le pape. Le saint Père confia au cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg et à son coadjuteur, l'évêque auxiliaire von Urath *i.p.i.*, la mission d'examiner l'affaire en justice en tant que commissaires extraordinaires du pape et de décider de manière définitive. Les chanoinesses choisirent pour les défendre les sieurs Laquante, Rame et Lacombe. M. Humburg se vit confier par les gens de Largitzen la défense de leur cause, ce qu'il fit avec une grande habileté. Après qu'il eût magistralement réfuté les objections des chanoinesses et justifié le jugement de l'évêque de Bâle et de l'archevêque de Besançon, il fit valoir en des termes enthousiastes qu'il s'agissait là d'une affaire qui se rapportait au salut des âmes. Il n'était pas décent, ajouta-t-il, qu'une commune qui cherche à détourner de ses malades le danger de mourir sans recevoir les saints sacrements se le voit reprocher par des pieuses et très nobles dames ; que le devoir de contribuer à proportion de leurs revenus dîmier à l'entretien d'un chargé d'âmes à Largitzen ne devait pas paraître lourd à des chanoinesses de Remiremont si richement dotées, d'autant plus que le couvent percevait les dîmes à Luffendorf depuis si longtemps et les recevra encore à l'avenir.

Toffanus, évêque von Urath *i.p.i.*, coadjuteur du cardinal de Rohan, enquêta et examina tous les documents, écouta les réquisitoires des plaignants et les plaidoiries de la défense puis rendit son jugement le 9 août 1781 ; il annonçait que la décision de l'évêque de Bâle du 12 novembre 1770 et la sentence de l'archevêque de Besançon du 20 juillet 1772 restaient en vigueur, que l'appel était rejeté comme insuffisamment fondé et que les chanoinesses de Remiremont étaient condamnées au dépens.

Paul Anton Raindre avait déployé beaucoup d'efforts et avait dépensé beaucoup d'argent pour mener le procès au nom de sa nouvelle paroisse contre les chanoinesses de Remiremont. Lorsqu'on en vint à faire les comptes, il se brouilla avec Joseph Hübschwerlin et on en arriva jusqu'au procès que ce dernier perdit. À partir de cette époque, une paix continuelle régna, non seulement entre la nouvelle paroisse et ses patrons, le commandeur des chevaliers de Malte et tous les autres seigneurs dîmiers mais aussi entre le curé et le troupeau à lui confié. P. A. Raindre poursuivit sans entraves sa sainte

action jusqu'en août 1792. À partir de cette époque, il veilla clandestinement sur son troupeau, en fidèle chargé d'âmes, comme nous le verrons plus tard.

Chapitre 12

La paroisse de Mertzzen

§ 1 – Les plus anciens documents sur Mertzzen

Mertzzen est déjà cité par Schöpflin sous le nom de "Morenze" comme un village existant déjà en 1094.¹ Au XIV^e siècle et plus tard, le même lieu figure dans les documents sous la dénomination "Mörentze... Möritzen... Moritzheim... Meritz... Möritz... (jusqu'à la Révolution française) Moritzheim." Mertzzen appartenait avec ses trois annexes à la mairie (Meierthum) de la Lague.²

Dans la description du clergé du diocèse de Bâle de 1441, Mörentz (Mertzzen) est donné comme un vicariat du doyenné du Sundgau.³ L'église du village a toujours été placée sous la protection de saint Maurice et avait trois autels latéraux. Le premier était dédié à saint Wendelin. Le deuxième à la Vierge des douleurs et était liée à une chapellenie sur laquelle la famille von Kempf exerçait le droit de patronage.⁴ Le troisième était placé sous la protection de saint Sébastien ; ce dernier fut érigé à l'occasion d'une terrible épidémie de peste par les paroisses de Saint-Léger, Mertzzen, Altenach et Friesen. La collature de Mertzzen appartenait aux chanoines de Saint-Ulrich, puis, à partir de 1630 aux jésuites d'Ensisheim et enfin, à partir de 1773, au collège de Fribourg-en-Brigau.⁵ Strueth, ou plutôt la cour domaniale (Dinghof) du lieu figure dans le document de fondation du couvent de Feldbach (1144) à côté d'autres biens dotaux. La cour domaniale de Strueth dépendait, comme celle de Hindlingen, de Saint-Morand et avait à peu près la même organisation. Je dois pourtant citer ici un passage de son coutumier, remarquable par sa naïveté. Il s'agit de la visite du prieur : " Et s'il advenait qu'il rencontre quelqu'un alors qu'il se rend vers la cour et qui le salue, alors il peut lui dire : je vais à la cour pour y manger, si tu le veux, alors viens".⁶ – À l'extérieur du village, au sud, il y a une très vieille chapelle consacrée à saint André. Son chœur est voûté et soutenu par des arcs-boutants. D'après la tradition locale, un cimetière destiné à la commune de Strueth doit avoir existé à côté de cette chapelle. Il est certain en tous cas que, depuis les temps les plus reculés jusqu'à aujourd'hui, on a conservé une coutume consistant à célébrer tous les ans au jour des défunts l'habituelle messe des morts, d'abord en l'église de Mertzzen, le jour suivant à la chapelle Saint-Ulrich et enfin, le 3^e jour, à la chapelle de Strueth.

§ 2 – Les annexes Strueth, Saint-Ulrich et Fulleren

Le prieur de Saint-Ulrich avait une chapelle privée réunie à la paroisse de Mertzzen. Le cimetière de la paroisse y était accolé au nord.⁷ Les documents anciens se rapportant à la fondation du couvent Saint-Ulrich ont déjà été évoqués précédemment.

L'annexe Fulleren citée dans les écrits anciens sous le nom de "Velleren" ou "Villeran" dispose d'une chapelle. Son autel est consacré à saint Michel. La petite statue de l'archange qu'on y conserve proviendrait de l'église disparue de Rueslisbrunn. La chapelle de Fulleren fut inaugurée le 30 juin 1786 et l'évêque de Bâle consentit à ce qu'on célébrât l'office dès qu'elle serait dotée des ornements adéquats.

¹Schoepflin-Ravenez. T. IV, p. 145.

²Stoffel. Dictionnaire topographique du Haut-Rhin, p. 115.

³Trouillat. Liber Marcarum, p. 21.

⁴Voir plus haut la note concernant la paroisse de Waldighoffen.

⁵Trouillat et Vautray. Monuments. Pouillé de l'ancien Evêché de Bâle, p. 103

⁶Hanauer. Les paysans de l'Alsace au moyen-âge, p. 31.

⁷Trouillat et V. Monu. Pouillé de l'Evêché de Bâle, p. 103.

§ 3 – Destin du prieuré augustinien de Saint-Ulrich

L'histoire de l'origine et des premiers temps du chapitre augustinien de Saint-Ulrich a déjà été présentée. Je n'ai plus qu'à ajouter quelques lignes sur le destin de ce couvent après la disparition de la famille de ses bienfaiteurs, les comtes de Ferrette.¹

Par leurs dons charitables, les deux derniers comtes de Ferrette avaient haussé le chapitre de Saint-Ulrich à un tel niveau de prospérité qu'il lui a été impossible d'aller plus loin dans cette voie et pas même de s'y maintenir. À cette époque, c'est-à-dire au cours du xv^e siècle, notre couvent percevait des impôts, des dîmes et des cens dans les villages dont les noms suivent et que je transcris littéralement des documents étalés devant moi : Saint-Ulrich, Altenach, Möritzheim, Strut, Hindlingen, Sept, Largetz, Friesen, Villeritz, Dürlistorff, Liebestorff, Rösslitz, Ueberstrass, St. Lucar, Damelkirch, Schwertz, Mangelat, Schafnat, Weiler, Bretten, Münstrol, Rissbach, Brun, Steinbach, Bubentorff, Waltighoffen, Hundsbach, Obertorff, Grentzing, Henflingen, Hirtzbach, Carspach, Asbach, Balterstorff, Lumbsweiler.² Dans quelques documents du xiv^e siècle, on cite les prieurs de Saint-Ulrich dont les noms suivent : Johannes von Roha (1308), Hugo von Roggs (1345), Théobald von Mörsberg (1386).

Au xv^e siècle, la prospérité du chapitre de Saint-Ulrich déclina. Il était dirigé par les prieurs que voici : Théobald von Nuss à qui les seigneurs de Truchses-Rheinfelden ravirent le quart des dîmes de Hindlingen ; Johann von Buchs ; Stephanus Hefelin, qui s'avéra être un administrateur habile. Celui-ci combattit avec succès les prétentions des seigneurs de Truchses concernant les dîmes de Hindlingen et surtout il sut défendre fermement les droits de sa maison ou les faire reconnaître. Mais cette qualité avait aussi son revers. Cet homme actif avait souvent fort à faire avec les tribunaux, ce qui lui coûtait beaucoup d'argent, lequel argent il dut malheureusement l'emprunter ; de sorte que lorsqu'on prend en considération les victoires et les dettes, il faut se demander avec embarras si cet homme était utile ou s'il nuisait à son couvent par ses agissements désordonnés.

Il géra Saint-Ulrich de 1430 à 1479, un bon demi-siècle donc. Après son décès, le groupe jusque-là uni des chanoines de Saint-Ulrich se sépara ; les prieurs emplirent alors leurs devoirs soit seuls, soit à l'aide de quelque chapelain. Le successeur immédiat de Hefelin fut Henri de Neuenburg, "canonicus" à Besançon. Celui-ci refusa de payer les dettes de son prédécesseur sous le prétexte qu'elles n'avaient pas été contractées légalement. Il fut cependant condamné au paiement par plusieurs décisions de justice (1479). Sous son administration, la situation du chapitre de Saint-Ulrich s'aggrava. Guido, son successeur fut impliqué dans un procès contre les nobles von Truchtses (1490) mais le perdit. – À la fin du xv^e siècle, le successeur de Guido, Philibertus von Palmeta, "cantor" du couvent Saint-Paul de Besançon, qui appartenait à l'ordre de Saint-Augustin, se trouvait à la tête de notre chapitre. Lui aussi chercha à éviter de payer les dettes du passé. Mais cette fois-ci, le prieur de Saint-Ulrich fut ébranlé comme par un coup de tonnerre qui l'amena à faire progresser les choses. L'évêque de Bâle, avec l'autorisation du pape, fulmina l'anathème sur lui en 1496. Philibert fit amende honorable, se réconcilia avec ses ouailles, paya les dettes et les choses allèrent en s'améliorant. Par son action prudente, il obtint la reconnaissance juridique des droits de propriété de son couvent sur un bois de hêtre situé avec certitude sur le ban de Saint-Ulrich, sur un étang à Altenach (1502) et sur quelques propriétés à Cernay. Il fit don de grosses sommes prélevées sur son patrimoine personnel pour amortir les dettes du monastère, racheter quelques droits dîmiers hypothéqués à Strueth et restaurer les bâtiments du chapitre et l'église conventuelle. Il aurait pu réclamer de plein droit le remboursement de ces avances mais il préféra les abandonner au couvent, à la condition que ses successeurs lisent pour le salut de son âme une sainte messe tous les vendredis sur l'autel de saint Nicolas. Ces dotation et fondation furent approuvées en 1507 par les autorités ecclésiastiques.

Après que le couvent eût à nouveau commencé à prospérer sous sa direction, Philibert, épuisé par l'âge et l'activité, démissionna et remit par écrit tous ses droits au saint Père. Le pape lui donna comme successeur Anton de Palmeta, chanoine de Besançon. Mais celui-ci ne put prendre possession

¹J'emprunte cette indication à une chronique manuscrite "De monasterio s. Ulrici supra Largum" provenant de la riche collection de documents anciens de M. Zimmerlin et que celui-ci m'a obligeamment communiquée.

²Plus tard "Wilringen und Thann" s'y ajoutèrent.

dans le calme du chapitre Saint-Ulrich ; car Wilhelm de Neuenstein, chanoine et "custos" du chapitre d'Oelenberg s'opposa à lui, affirmant que l'abbé de Lusse l'avait nommé prieur en vertu du droit féodal. La dispute parvint devant les autorités gouvernementales d'Ensisheim qui décidèrent que Wilhelm devait avoir quitté le couvent de Saint-Ulrich dans un délai de neuf jours après qu'il eût rendu compte de sa courte administration du chapitre. En contrepartie, Anton de Palmeta devait lui payer tous les ans douze gulden d'or pour lesquels celui-ci demanda et obtint l'approbation du Saint-siège (1514).

En tant que prieur commanditaire de Saint-Ulrich, Anton obtint des autorités d'Ensisheim des décrets qui validèrent plusieurs droits dîmiers détenus par Saint-Ulrich, abandonnés avant et après la Guerre des paysans (1525) ou tombés dans l'oubli. Il mena ces pénibles affaires soit en son nom propre, soit par l'intermédiaire de Johann Gindet, son chapelain et "procurator". Anton Perrenot, "pronotaire" apostolique succéda à Anton von Palmeta aux fonctions de prieur de Saint-Ulrich. Le même chapelain Johann Gindet rendit compte à ce personnage de toutes les recettes et dépenses réalisées par le couvent de pâques 1536 à pâques 1538.

Les tout derniers faits et dates apparaissent dans les vieux livres de comptes de Saint-Ulrich. On apprend de cette source que le prieuré de Saint-Ulrich était confié de 1566 à 1584 au cardinal de Grandville.¹ À l'époque de ce prélat, les propriétés du couvent furent gérés, par suite d'un bail, d'abord par Thomas Surgant, natif de Thann et chanoine de Sainte-Ursanne, puis de Johann Oswald Surgant (1570-1584). Cet administrateur ou bailleur payait au prélat 200 livres annuels. L'auteur du document que j'ai devant les yeux suppose, pour des raisons que j'ignore, que ce haut dignitaire n'avait été autre qu'Antoine Perrenot, déjà cité. Si ceci s'avérait exact, il faudrait en conclure que cet homme devait avoir été assez jeune lorsqu'on lui confia notre prieuré et qu'il avait atteint un grand âge lorsqu'il mourut (1584).

À la mort du cardinal de Grandville, le prieuré de Saint-Ulrich passa en mains allemandes. Le pape Pie V le remit au cardinal Andreas, évêque de Constance (1585). Ce prélat fit administrer Saint-Ulrich par les présidents de la curie de Guebwiller et par le procureur Johann Jakob Werner et plus tard par le successeur de ce dernier, Augustin Glieder. Le cardinal Andreas mourut à Rome le 12 novembre 1600. Un laïc, Johann Hildebrand Möchler, docteur en droit civil et canon, conseiller privé de sa majesté impériale, succéda à son éminence comme possesseur du prieuré de Saint-Ulrich. Lui aussi fit gérer les biens du couvent par le procureur Augustin Glieder. Joh. Hild. Möchler mourut en l'an 1608. Ses successeurs furent Johann Ulrich Möchler le jeune et Lucas Werner, tuteur de l'héritage de Joh. Hild. Möchler. Augustin Glieder conserva également ses fonctions d'administrateur à l'époque de Lucas Werner jusqu'à la mort de ce dernier, en mai 1614. Il fut remplacé comme intendant par Andreas Straub qui fut en fonction de 1614 à 1621. Enfin, le 7 mai 1621, mourut le dernier prieur titulaire de Saint-Ulrich, Johann Reinhard Möchler.

L'archiduc Leopold fit don ensuite du prieuré² et de ses revenus aux jésuites de Fribourg-en-Brigau qui le firent administrer en partie par le recteur du collège des jésuites d'Ensisheim et pendant un temps par Andreas Straub. Dans son bilan comptable de l'an 1621, ce dernier écrit : "De plus, l'intérêt et l'argent des prés que le couvent Saint-Ulrich n'a pas reçu en cette année 1621, les messieurs de la société de Jésus l'on eux-mêmes touché". En l'an 1622, l'intendant Straub fut remplacé par Johann Arbogast Streitfelden. – Les jésuites firent remettre en état l'église et les autres bâtiments de l'ancien prieuré et accordèrent la plus grande attention à la gestion des biens de cette maison jusqu'à la suppression de leur ordre (1773).

§ 4 – Les sorcières de Fulleren

Je dois raconter ici un événement — une histoire de sorcières — qui se déroula au XVI^e siècle. Je m'en tiendrai — sans ajouter de remarques critiques — aux documents que j'ai devant les yeux.

¹(Antoine Perrenot de Granville, 1517-1586, cardinal et ministre de Charles Quint et Philippe II? – Ndt)

²La donation de l'archiduc se composait du prieuré Saint-Ulrich, du prieuré Saint-Morand et du chapitre d'Oelenberg. Voir F. F. Fues, *Der Heilige Morand*, 2e édition, p. 102.

Je veux cependant souligner qu'un siècle qui croit dans le mystérieux don de voyance de femmes sous hypnose n'a aucunement le droit de se moquer des histoires de sorcières de nos ancêtres.¹

Les personnes suivantes furent appréhendées et enfermées dans la tour aux sorcières d'Altkirch en février et mai 1589 :

1. Margaretha Tscheibelerin, veuve de Hanss Tscheibelin de Fulleren. Soumise à la question, elle fit la déposition suivante. Lorsqu'il y a 13 ans, son premier mari Oertschin mourut, elle se remaria avec Hanss Tscheibelin. Celui-ci la maltraitait. À plusieurs reprises, elle s'est "maudite et a pensé au moyen de devenir à nouveau libre". Alors lui apparut le malin sous la forme d'un bel homme qui lui adressa la parole, écouta ses plaintes et lui promit, si elle acceptait de le suivre, de la libérer, de lui donner autant d'argent qu'elle ne souffrirait plus d'aucun besoin. Elle accepta ; et lorsqu'elle lui demanda ce qu'elle devait faire, il lui fut répondu qu'elle devait renier Dieu et ses multitudes célestes et exécuter ses (celles de l'esprit mauvais) volontés. Bien qu'elle eût compris dans ces paroles à quelle sorte d'hôte elle avait à faire, et qu'elle en conçût de l'effroi, mais comme il lui montra et lui promit tellement d'argent et qu'il voulait la libérer de la misère, elle renia perfidement le Dieu tout-puissant avec tous ses bienfaits divins et capitula devant Satan... Après que le malin eût obtenu ce qu'il avait exigé, il lui donna un chapeau plein de toutes sortes de grandes et petites pièces d'argent. Il lui révéla son nom : "Federspill" ; après quoi, il disparut dans un grand vent. Lorsqu'elle voulut examiner son argent, tout n'était plus que feuilles de chêne. – Pour se débarrasser de son conjoint, elle a cuit une cervelle de renard sur l'instigation de son diabolique amant. Mais cela n'eut aucun effet. Puis elle lui donna à manger, sur l'injonction de son amant, un plat mélangé de mercure ; comme il était de nature plutôt rude, il n'en souffrit guère, sans doute, ajouta-t-elle, parce que Dieu ne l'acceptait pas. Elle confessa encore dix autres points. Elle a, soit seule, soit en compagnie de ses amies Adelheid Oertscher et Anna Freiburger, jeté un sort sur plusieurs étables du village à l'aide d'herbes particulières de manière à ce qu'aucun animal ne s'en tire indemne ; elle a paralysé ou tué des chevaux ou des porcs au moyen de coups frappés avec une épingle au nom de son amant, consommant de ces derniers avec ses amies et son amant. Un jour, déguisée en loup, elle a volé un cochon dans un troupeau à Saint-Ulrich et l'a mangé en compagnie de ses amies ci-dessus nommées. Elle a cuit une racine qu'elle a donné à manger à deux femmes pour les tuer ; pourtant, elle eut pitié de l'une d'entre elles et lui donna une potion d'herbes pour l'aider ; celle-ci a pourtant mis longtemps à mourir. Enfin, reconnut-elle "il y a un an, elle et ses deux compagnes ont parcouru la campagne en chevauchant, à minuit, deux loups".

2. Adelheit Oertscherin a reconnu ce qui suit : lorsque Claus Ortscher, son mari, construisit une grange et l'a quelque peu trompée, elle devint pour cela dégoûtée et songea à la vengeance... Pendant sept ans, le malin lui apparut dans le même aspect que précisé plus haut, en disant qu'il savait parfaitement que quelqu'un l'avait offensée et si elle le suivait, il serait prêt à l'aider à prendre sa revanche, lui donnerait beaucoup d'argent et ne l'abandonnerait jamais ; mais elle devait renier Dieu et ses multitudes célestes et agir selon sa (celle du malin) volonté. Bien sûr, elle s'en effraya ; mais la stupidité de son âge et la grande quantité d'argent qu'il lui avait montré la firent céder au diable. Il lui annonça son nom, "Peterla", et disparut. Lorsqu'elle examina l'or qu'elle avait reçu, elle ne découvrit que de la paille. La jalousie et la cupidité l'avaient également fait tomber sous le pouvoir du malin. Peterle lui aurait ensuite ordonné de tuer beaucoup de gens et de bêtes. Parmi les seize crimes qui suivaient, sept concernaient le « fait de grêle et de mauvais temps ». À Hindlingen, elle a "cuit" une grêle ; mais de la marmite il sortit une pluie, parce qu'elle l'avait renversée trop tôt. Elle eut plus de réussite dans le "Kilchweg" où la grêle frappa le chanvre et à Strueth, Sod (Lepuix près de Delle) et Schwarz (Suarce), où elle frappa les glands. Elle nourrissait des intentions hostiles contre ce dernier village où elle avait été élevée « parce qu'on ne voulait pas lui donner le bien soi-disant lui appartenant ». Plus loin, elle avoua avoir ensorcelé des étables en compagnie de ses deux amies Margaretha et Anna, ou seule aussi, d'avoir frappé et tué des chevaux ; avoir placé une aiguille sous les ruches ("ymben") de Claus Kempf et que les abeilles en étaient « tombées à terre parce que le Kempf ne voulait pas lui en donner une partie ». Elle avait chevauché des loups dans la neige avec ses amies et pris part à deux banquets à

¹D'après le document original publié par M. August Ströber dans l'"Alsatia" (Années 1856-1857, p. 279, 285-295)

Saint-Ulrich et dans la remise à tuiles de Fulleren où elle a « eu du bon cochon et où elle était sans soucis et heureuse ».

3. Anna Balthasarin, épouse de Claus Freyburger de "Villeren" reconnaît que ses crimes étaient dus à sa mauvaise conduite et au tueur d'âmes, le diable maudit pour l'éternité. Celui-ci lui serait apparu il y a environ quatre ans dans sa maison, sous la forme du « joyeux Hanns Kempff avec lequel elle avait commis la luxure à plusieurs reprises. » Il l'avait interrogé sur sa manière de vivre et avait demandé qu'elle lui obéisse et se soumette à ses quatre volontés. Le mauvais esprit s'appelait "Pliemle" et lui a fait renier Dieu et les bienfaits célestes. La poignée d'argent qu'il lui a donnée, lorsqu'elle l'examina, n'aurait plus été que de la "vraie poussière". Elle aussi avoua avoir été à un banquet, avoir empoisonné avec ses amies une écurie au moyen d'une herbe que le malin lui avait donnée, avoir ensorcelé du lait avec une autre plante, de sorte qu'une voisine qui en but tomba malade. Mais lorsqu'elle remarqua que l'esprit maléfique voulait toujours causer plus de mal, elle « prit chez elle de la rue, du sel béni et de la cire et s'en servit pour chasser son amant de sorte qu'il ne pouvait plus revenir chez elle ». – Cet acte incita les juges à la clémence et comme ses comparses parlaient également sa faveur, Anna fut relaxée.

Le tribunal criminel ("Malefizgericht") d'Altkirch se composait alors du président Arbogast Lügübel, maire dans la vallée (de Hundsbach), de six conseillers d'Altkirch, six juges de la vallée, trois de la Largue, deux d'Illfurth, trois de Hirsingue, deux de Hirtzbach et deux de Hochstatt. Les procureurs étaient du bailliage : « Le noble et seigneur de château Niclaus de Reinach, vénérable haut-bailli de sa Grâce l'archiduc Ferdinand d'Autriche ; et aussi le sire Hanss Jakob Werner, intendant de la ville et de la seigneurie d'Altkirch. »

La sentence proclama : « Il a été reconnu en procès et conformément au droit par les 24 juges que Margaretha et Adelheit à cause de leur crime connu ont fait le mal, c'est pourquoi, que l'exécuteur des hautes œuvres s'en saisisse, les conduise au lieu d'exécution habituel et les brûle en poussière et cendre... Mais la Anna est libre d'accusation et a été reconnue libre, parce que les deux autres l'ont déclaré innocente. – *Actum ut supra* Greffe de la ville d'Altkirch. »

§ 5 – La famille von Betz de Fulleren

À Fulleren demeurait jadis la famille noble von Betz (ou Beß), à propos de laquelle je n'ai pu trouver que peu de documents. D'après Schöpflin, un "Monsieur de Betz" — chef de la famille en question — était capitaine dans le Régiment d'Alsace.¹ Le 31 mars 1712, le noble David Nicolaus von Betz, capitaine dans l'armée française, fils légitime du Sieur David de Betz, ex-capitaine et major de l'armée française, demeurant à Fulleren et de la noble Dame Esther de la Maison-Neuve, épousa en l'église Saint-Maurice de Mertzen la demoiselle Elisabeth von Montguion, fille légitime de J. Karl de Montguion de Chastillon (sur Bar en Champagne) et de feu la gracieuse Maria de Ferrette.²

Jakob Anton David de Betz administra saintement Friesen comme curé de 1758 à 1774 comme nous l'avons déjà vu plus haut. La famille von Betz possédait à Fulleren une importante maison de villégiature qu'on appelait "Frascati". À la disparition de ses propriétaires, celle-ci fut rasée jusqu'aux fondations. On en trouve plus la moindre trace et même son souvenir s'est éteint chez les gens.³

§ 6 – Les curés de Mertzen

Soulignons qu'à l'époque où le chapitre de Saint-Ulrich était encore animé d'un authentique zèle religieux, les prieurs administraient la cure de Mertzen, Saint-Ulrich, Strueth et Fulleren. Par ailleurs, l'acte de fondation déjà évoqué du chapelain de Waldighoffen au profit de l'église de Mertzen (1er mai 1491) était signé par, entre autres seigneurs, Philibertus von Palmeta qui s'attribua le titre de "prieur de Saint-Ulrich et curé de Mörentz".⁴ Plus tard, on voit apparaître les noms de chapelains de

¹Schoepflin-Ravenez. L'Alsace illustrée. T.V., p. 826

²Archives de la paroisse de Mertzen

³Stoffel. Revue d'Alsace, 1872, p. 317.

⁴Trouillat et Vautrety. Monuments. T.V., p. 895.

Saint-Ulrich suivants : Lorentz Fölman, Eberlin et Ulrich Gurtler (avant 1592), Wilhelm Beck (1596), Fr. Geb. Fautsch (1600), Karl Haug (1602), Valentin Maulius (1625).¹

Les archives de la paroisse de Mertzen possèdent un volume in folio portant un titre rédigé en beaux et grands caractères "vieux franc" et décoré à la plume d'une image de saint Maurice : « Les statuts et règlements de la confrérie de saint Sébastien de Heinrich Böttzen, notaire impérial et actuel bourgeois, du tribunal d'Altkirch, 1629 ans après la naissance du Christ, à Möritzheim ». La liste des membres de cette confrérie commence ainsi : Christoph Miller, curé de Möritzheim. – Le très noble seigneur Hanss Beath von Reinach, haut-administrateur du bailliage de la ville et de la seigneurie d'Altkirch, fondateur de la confrérie. « Cette liste de curés provient des registres paroissiaux de Mertzen : Christian Lybis (1699-1709), Johann Ristelhueber (1709-1711), Valentin Frossard (1771-1720), Fr. Häner (1720-1753), Anton Ristelhueber (1753-1787).

Joseph Schirlin devint curé de Mertzen en 1787. À son époque, on construisit l'actuelle église paroissiale (mais non le clocher qui est bien plus ancien). Le patron principal de ce sanctuaire est saint Maurice. Les patrons secondaires sont saint Sébastien sous la protection duquel est placée une confrérie en la paroisse de Mertzen et saint Wendelin, dont on célèbre toujours encore en partie la fête. – Lorsqu'on exigea pendant la Révolution un serment schismatique de la part du clergé, le curé Joseph Schirlin ne partit malheureusement pas en exil ; ses actes paroissiaux vont jusqu'en 1808.

Chapitre 13

La paroisse de Hirtzbach

§ 1 – Documents anciens sur Hirtzbach ; les seigneurs de Hirtzbach et le fief seigneurial

Hirtzbach doit son nom à un ruisseau dont les deux rives, reliées par plusieurs ponts, sont longées par deux très jolies rangées de maisons. Mais le nom lui-même du ruisseau dérive de la légende locale, naïve et poétique, des "Hirtzen" (cerfs) qui se retrouvaient jadis en troupeaux sur les berges pour s'abreuver de son eau claire et fraîche.

Hirtzbach existait déjà il y a 600 ans ; dans un document du 15 juin 1274, par lequel Rudolphe, roi des Romains, confirmait quelques privilèges de la ville de Bâle, on cite comme témoins les "frères S. de Hirtzbach".²

Dans un acte signé à Altkirch en 1274, Ulrich, comte de Ferrette, et son fils Théobald donnent en fief au "sieur Heinrich de Hirtzbach" et à ses héritiers, qu'ils soient de lignée féminine ou masculine, le droit de percevoir de la cour domaniale d'Altkirch 80 quartauts de blé par an "en compensation des dommages dont il a souffert par notre cause à Mumbiligart".³ Notre document ne précise pas en quoi consistaient ces dommages subis à Montbéliard. Le même Henri de Hirtzbach signe comme témoin, le 28 avril 1277, un contrat passé entre le chevalier Johann d'Eptingen et l'abbaye d'Olsberg.⁴ Le 28 août 1333, le chevalier Johann d'Eptingen de Blochmont cède, avec l'autorisation de son suzerain, le baron Walther de Hasenburg, le village d'Oberdorf avec le droit de haute et basse justice, avec ses gens et biens, champs, forêts et dépendances, aux fils de sa sœur, les seigneurs d'Illzach, Burnkirch et Hirtzbach.⁵ En 1353, Weltschlin de Hirtzbach donne à l'abbaye de Lucelle quelques propriétés à Bettendorf et Henflingen.⁶ Le 30 janvier 1374, Margaretha de Hirtzbach meurt à Bâle.⁷ Le 19 juin 1367, les frères Hennemann et Götzmann de Hirtzbach prêtent à l'évêque de Bâle 2400 florins d'or.

¹Des registres de la confrérie d'Ammertzwiler

²Trouillat, Monuments, T. II, p. 250.

³Ibidem, T. II, p. 256.

⁴Ibidem, T. II, p. 281

⁵Ibidem, T. III, p. 757

⁶Ibidem, T.IV, p. 653

⁷Ibidem, T.IV, p. 736

Burckardt d'Eptingen signa le contrat en tant que garant. Le 3 juin 1380, le chapitre de Bâle confirma le contrat en question.

Il ressort de ce document que Hennemann de Hirtzbach était déjà décédé en 1380 et que son frère encore vivant, Götzmann de Hirtzbach, habitait Altkirch. Plus loin, que la somme prêtée de 2400 florins avait été versée pour les besoins de l'Eglise de Bâle, et que le capital rapportait annuellement à Götzmann de Hirtzbach une rente de 100 florins et 12 "carrata" (foudres) de vin, qu'il devait percevoir sur les cens de Delsberg (Delémont) et des vignes épiscopales de Wattwiller et Uffholtz. Le 27 juin 1386, Götzmann ne vivait plus et des suites de ce décès, Johann Ulrich de Hasenburg transmit les droits seigneuriaux sur Oberdorf à son brave et fidèle écuyer Werner de Burnkirch. Dans un document du 26 juillet 1400, Humbert de Neuenbourg, évêque de Bâle, écrit que son oncle, Johann von Wien, ancien évêque de Bâle, avait vendu aux frères Hennemann et Götzmann de Hirtzbach, chevaliers, une rente de 100 florins et douze carrates de vin et que le quart de cette rente était revenu à la Dame Ursula de Hirtzbach, fille du chevalier Hennemann et épouse d'Arnold de Bürenfels, alors bourgmestre de Bâle, etc.¹ Il s'agit là de quelques-unes des dernières traces de l'ancienne famille de Hirtzbach.

Je ne puis préciser combien de temps le fief de Hirtzbach resta dans la famille du même nom, du fait du manque de documents. Toujours est-il qu'il passa de leurs mains à celles des seigneurs Hack de Schweighouse qui le perdirent en l'an 1458.² Puis, il fut remis dans celles de Theobald de Taxfelden et ses héritiers; plus tard (1555), les nobles de Grandvillars le reçurent; il échut par succession au chancelier de l'archiduc Johann von Wellinger qui le rendit au gentilhomme Beat Gratz, surnommé "Bay", membre des autorités gouvernementales autrichiennes d'Ensisheim. Bay devait avoir été un homme riche, car il transforma ce fief (1582) en bien allodial. Plus tard, un mariage le fit passer dans la famille de Reinach.³ À l'époque germanique, Hirtzbach appartenait à la mairie de Bettendorf qui dépendait de celle d'Altkirch.⁴

§ 2 – Le ban et les forêts de Hirtzbach

Après la destruction totale au xv^e siècle de Saint-Léger, le finage (ou ban) de ce village fut réuni à celui de Hirtzbach dans sa quasi-totalité. On trouve aujourd'hui encore sur des parcelles appartenant à la famille de Reinach, quelques bornes qui délimitaient jadis les bans. Bien que les vieilles bornes de pierre gênent souvent les ouvriers, ceux-ci ont toujours eu l'ordre de les laisser debout en souvenir du village disparu de Saint-Léger. Nous avons déjà parlé des disputes qui opposaient la commune de Hirtzbach à celles d'Altkirch et de Carspach à propos de leurs prétentions sur le finage et les forêts de Saint-Léger; mais c'est maintenant le moment de faire remarquer que les droits que les Hirtzbachois firent reconnaître sur le ban et notamment sur la forêt de Saint-Léger n'ont été contestés par personne; d'autres voulaient tout simplement avoir également une part de ces droits.

Il a été fait mention plus haut des "Seematten" dans le ban de Saint-Léger qui appartenaient à deux bourgeois de Carspach et dont la commune de Hirtzbach fit l'acquisition en 1541. Quelques années auparavant, en 1519, la commune de Hirtzbach avait acheté pour 120 gulden (florins) le lundi après la saint Martin « bois et forêts dénommés Westenbergerwaldt au noble seigneur de forteresse Hanss von Utenheim zue Ramstein à Waldighoffen ». En vertu d'un arrêté de Johann Fugger, seigneur engagiste (Pfandherr) d'Altkirch du 29 octobre 1554, les bourgeois de Hirtzbach obtinrent le droit d'appréhender et de punir tous ceux qui se permettaient d'enlever du bois sans autorisation des forêts « qu'ils avaient en partie racheté aux nobles von Uttenheim, du temps où ils les possédaient ».

On peut juger par ce document de la sage prévenance dont les Hirtzbachois firent preuve jadis à l'égard de leurs successeurs. À la suite d'un échange de biens conclu avec Mazarin, la famille de Reinach entra en possession d'une forêt sur laquelle la commune de Hirtzbach revendiquait des droits

¹Trouillat. Monuments t. IV. p. 708, 760, 866.

²Voir, à propos de la famille Hack, l'excellent travail : Notice hist. et topogr. sur Schweighausen de H. Waller. Rixheim. 1870.

³Schoepflin-Ravenez. L'Alsace illustrée, T. IV, p. 94.

⁴Stoffel. Dict. topogr. du Haut-Rhin, p. 77.

de propriété. Le baron Joseph Franz de Reinach entreprit de vendre une importante quantité de bois de cette forêt. La mort l'empêcha cependant d'achever cette tâche que sa veuve Maria Anne de Sinkingen, tutrice de ses enfants, mena à bon terme. Devant le fait accompli, les Hirtzbachois sortirent de la même forêt leur "Gobenholtz" (bois d'affouage) et le mirent en vente. Jugeant ses droits bafoués, la baronne fit mettre les vendeurs à l'amende par le bailli de la seigneurie d'Altkirch ; ceux-ci firent appel devant le Conseil souverain de Colmar qui, le 13 mars 1731, annula l'arrêt du bailli.¹ Mis à part ce cas unique, la commune de Hirtzbach vécut constamment en bonne relation avec la famille de Reinach alors qu'à cette époque brûlait presque partout entre nobles et municipalités le brandon de la discorde du fait de la crise forestière.

§ 3 – Hirtzbach, jadis divisé en deux paroisses

Hirtzbach était jadis composé de deux paroisses, Hirtzbach-le-haut et Hirtzbach-le-bas. L'église paroissiale de Hirtzbach-le-Haut était dédiée à Sainte Afre, celle du Bas à Saint Maurice. La première avait pour patron secondaire saint Jean Népomucène, la seconde saint Wendelin ; de plus, il y avait dans toutes les deux un autel à la sainte Vierge. Chacune des deux paroisses avait son propre cimetière. Dans l'inventaire du clergé de l'évêché de Bâle de 1441, les deux paroisses sont citées comme appartenant au chapitre régional du Sundgau et disposant des prêtres suivants : un recteur pour l'église de Hirtzbach et un vicaire ; un recteur pour l'église Sainte-Afre de Hirtzbach et un vicaire.²

Des registres paroissiaux de Hirtzbach dont les actes remontent jusqu'à 1580, il ressort que cette division en deux paroisses dura jusqu'à la Guerre des Suédois, bien que les deux n'étaient plus administrées depuis quelques temps déjà que par un seul chargé d'âmes. L'église Saite-Afre avait ses propres offices, ses propres registres de baptême, de mariage et de décès. De même pour l'église Saint-Maurice. De 1670 à 1703, les inhumations eurent lieu, selon le vœu des familles, soit dans le cimetière Sainte-Afre, soit dans celui de Saint-Maurice. Mais à partir de 1703, seulement dans ce dernier. À l'origine, l'église paroissiale Sainte-Afre était l'église mère et disposait de très importants revenus. Lorsque cette paroisse perdit sa raison d'être, on continua de célébrer l'office en l'église Saite-Afre tous les trois dimanches.

§ 4 – L'église Sainte-Afre, la fontaine Saite-Afre et la source d'huile minérale

L'église Sainte-Afre se dresse toujours sur la colline qui s'élève au sud de Hirtzbach, où l'œil jouit d'une magnifique vue sur les sommets des Vosges, par une large ouverture de la vallée de l'Ill. Quelques maisons, dispersées dans différentes directions, se trouvent à proximité du sanctuaire. Du fait de sa situation particulière, la petite église fait impression sur le visiteur. À l'intérieur, tout est impeccable. On voit, sur la tribune, un pupitre qui peut être considéré comme un chef d'œuvre de sculpture ancienne ; la partie supérieure représente un aigle qui surmonte un globe mobile et dont le dos et les ailes déployées servent de support au livre de chant. Les vestiges du cimetière qui entourait jadis l'église ont disparu. Seule une haute croix de pierre frappée des armes de la famille de Reinach et de Sickingen se dresse là, solitaire. Les pierres tombales ont disparu des alentours et les tombes ont été égalisées. Les tombes ouvragées des cimetières nous rappellent le souvenir des êtres du passé. Là, même ce langage par signes est muet. Mais si l'on se donne la peine d'y penser, et lorsqu'on imagine les nombreux défunts anonymes qui reposent là sous nos pieds, rien d'autre qu'une telle nécropole déserte, silencieuse et oubliée ne pourrait évoquer avec plus de forces l'éphémère de l'être humain. Au sud, à environ vingt pas de l'église, se dresse un édicule carré d'environ un mètre et demi de côté. Sur son plafond voûté, on a posé, à la place des tuiles, quelques dalles de pierre singulièrement grandes, assemblées avec des crochets de fer. Cet édicule, ou plutôt cette petite chapelle se trouve au dessus d'une fontaine, la fontaine Sainte-Afre. Une porte grillagée en protège l'entrée ; on descend trois marches jusqu'au réservoir d'eau. Celui-ci, de forme circulaire, est scellé au sol. Il mesure environ 80 centimètres de diamètre. Le niveau de l'eau se maintient à une hauteur d'environ soixante centimètres et il n'y a pas d'écoulement. Lorsqu'on puise

¹Archives de la commune de Hirtzbach

²Trouillat et Vautrety. Liber Marcarum, p. 20.

l'eau, son niveau remonte chaque fois à la même hauteur. Cette fontaine peut être considérée comme une source de pèlerinage. Les mères de familles pieuses des environs y amènent leurs enfants "angewachsen" (goitreux) ou atteints de gonflement ganglionnaires. La personne qui garde la clé de cette fontaine baigne l'enfant malade dans l'eau en invoquant les trois personnages célestes. On raconte en général que les petits malades se trouvaient maintes fois soulagés, sinon complètement guéris par ce bain, surtout dans les temps anciens. On comprend aisément que le pieux sentiment des croyants attribue de telles guérisons à l'intercession de sainte Afre. D'autres prétendent que le sol de Hirtzbach exsude une huile fine qui contient un remède puissant contre certaines maladies. D'autres encore expliquent la chose en parlant d'un fluide guérisseur. Sauf que celui-ci ne se manifeste pas régulièrement mais seulement avec l'approbation avisée d'En-haut. Plus les gens sont pieux, plus l'efficacité curative de la source de sainte Afre augmente ; mais plus les gens se conduisent de façon méchante et impie, plus le précieux remède se retire. Quoi qu'on veuille retenir de ces indications, il est certain que l'huile minérale ou de l'huile de terre (Erd-Steinöl) sourd en quelques endroits du ban de Hirtzbach. Après de fortes averses, l'huile ruisselle jusqu'au Hirtzbach. On ne la remarque pas seulement par l'odeur mais on peut aussi la recueillir à la surface de l'eau. MM. J. Delbos et Jos. Köchlin-Schlumberger assurent dans leur savant ouvrage sur la géologie de la Haute-Alsace qu'on trouve à Hirtzbach le long du ruisseau qui traverse le village des roches imprégnées de bitume comme à Lobsann en Basse-Alsace.¹ À plusieurs reprises déjà, des spécialistes ont fait réaliser à grands frais des sondages afin d'atteindre la source de l'huile. Mais toujours en vain.² Je ne puis m'empêcher d'évoquer une légende vraiment poétique qui s'inspire des faits racontés ici et se rapportant à la source qui jaillit à quelques pas à l'ouest de la fontaine Sainte-Afre. Il y a bien longtemps, dit cette légende, cette source fournissait toujours assez d'huile pour alimenter la lumière perpétuelle dans l'église Sainte-Afre. Mais lorsque les gens commencèrent aussi à utiliser cette huile à des emplois plus temporels, la source cessa de donner de l'huile. À partir de ce moment là, on trouva sur toute l'étendue du ban de Hirtzbach des traces d'huile ; mais on ne peut en trouver la source nulle part.

§ 5 – Les curés de Hirtzbach et le capucin B. Didacus

Le plus ancien curé de Hirtzbach dont j'ai pu découvrir le nom était en fonction en l'an 1485 et s'appelait Leonard Reibold, déjà cité.

La cure de Hirtzbach fut administrée de 1580 à 1586 par Erhard Heitsch ; ses actes paroissiaux peuvent être présentés comme un modèle de rigueur ; dans un registre, il se qualifie de "recteur de l'église paroissiale Saint-Maurice en le village de Hirtzbach" ; dans un autre, de "recteur de l'église paroissiale Sainte-Afre dans le village de Hirtzbach". Son successeur, Conrad Schartz (1585-1594) s'attribue les mêmes titres ; sauf qu'il écrivait "Hürsbach" au lieu de "Hürßbach". Le curé suivant, Othmar Orschwald (1594-1600) écrivait "Hirtzbach". Jacob Würth, après avoir été en fonction pendant quelques temps comme vicaire, fut curé de 1600 à 1603 ; il écrivait "Hürßbach". – À son époque et à celle de plusieurs de ses successeurs (1603-1632), Heirich Muß portait le titre de "vicaire sacristain et procureur de Sainte-Afre". Le successeur de Würth était Johannes Sengelin, recteur de la paroisse de Hirtzbach (de 1603 à 1619). À la fin du registre paroissial, Johannes Sengelin rapporta les événements suivants : en l'an 1608 survint « un hiver incroyablement froid » qui commença trois jours avant le nouvel an et dura jusqu'au 14 mars. Tous les arbres fruitiers et les vignes des maisons furent détruits. Dans les champs, seules les céréales recouvertes de neige furent épargnées. Le 22 juin 1609, la grange de Johann Muß fut brûlée « par le temps ». La même année, les 23 et 30 juin, on assista à deux terribles inondations de l'Ill qui firent beaucoup de dégâts. En 1616, survint un froid, immédiatement après la fête des Rois, presque semblable à celui de 1608 ; les vignes et presque tous les arbres qu'on avait replanté depuis "l'hiver froid", gelèrent. – Petrus Jäglin, recteur (1619-1623) . Son vicaire s'appelait Hugo Schumacher. – Georg Etterbach, recteur de Hirtzbach (1623-1626). – Jacob Brunner (de 1626 à 1655). – Theobald

¹J. Delbos et J. Köchlin-Schlumberger. Description géologique et minéralogique du Haut-Rhin. T. II, p.4.

²Selon le mémoire que M. le professeur Disser m'a aimablement communiqué, ces fouilles stériles eurent lieu dans les années 1817, 1828, 1861 et 1874

Fuchs (1655-1658). – Germanus Choste (1658-1669). Johann Georg Sengelin (1669-1703). Natif de Hirtzbach, celui-ci était un prêtre pieux et un curé plein de zèle. Il s'attacha à remettre en ordre les actes paroissiaux de ses six prédécesseurs au moyen de quelques feuilles intercalaires et de témoignages oraux.

J. G. Sengelin avait un parent également natif de Hirtzbach qui devint capucin et reçut le nom conventuel de Didacus. Ce digne et méritant religieux écrivit le 23 février 1676 à Sélestat la lettre suivante à son cousin Jean-Georges Sengelin, curé de Hirtzbach, lettre qui nous fait pénétrer dans sa belle âme : « J'entends dire que la succession que j'ai établie pour un usage spirituel et public ne connaîtrait pas de vrai progrès. C'est pourquoi je prie votre Révérence d'intervenir de sorte que l'avoir d'un homme commun ne lui soit pas retiré par les puissants. Pour plus de précision, la chose se présente comme suit : À savoir, lorsque je suis allé dans les saints ordres, j'ai légué le petit bien hérité de mes défunts parents, pour moitié à l'Eglise, pour moitié aux pauvres. Mais lorsque ensuite j'ai voulu retourner à la maison avec l'autorisation de mes supérieurs pour y visiter mes amis, le révérent M. Marx Biegeisen y était alors curé. Celui-ci à jugé à propos que les biens légués par testament (attendu que l'Eglise manque sans cela de suffisamment de revenu, et aussi parce que le nombre de pauvres nécessaires était réduit) soient chargés et transférés au profit de l'école ; à ceci, je porte un agrément particulier et une grande satisfaction, et surtout, je fais remarquer que par ce moyen, non seulement les enfants riches, qui sont certes capables de payer l'argent de l'école, mais aussi les enfants pauvres, chez qui l'argent manque (auxquels but et destination cette fondation a également été instaurée) accèdent à l'enseignement chrétien catholique, tout comme à l'écriture et à la lecture, et soient éduqués par un maître d'école capable et qualifié... Le même maître d'école devra être tenu de faire célébrer une messe d'anniversaire pour mes chers parents défunts tous les ans à la Toussaint. Ainsi, je prie humblement votre Révérence de ne permettre en aucune façon que mes amis et parents, encore moins d'autres personnes, portent la main sur mon testament et le modifient selon leur bon vouloir car ils n'en ont ni le droit ni le pouvoir. Car tous doivent s'en tenir à ce qui a été jadis rédigé et consigné par feu M. Marx Biegeisen et M. le conseiller Valentin Hold, ancien greffier d'alors à Altkirch. Au cas contraire, s'il advenait qu'ils détournent à leur profit quelque chose de ces biens spirituels, ils auraient à craindre que la punition et la vengeance de Dieu ne cesse de les poursuivre. Que Dieu veuille sur vos demeures. Votre révérent, humble et soumis serviteur, frère Didacus, indigne capucin... P.S. 1000 salutations à mon cousin M. Marcus Ruest, le maire. » – Le même religieux écrivit à nouveau le 30 septembre 1683 au curé de Hirtzbach pour regretter que ses instructions n'étaient pas fidèlement suivies et qu'on ne donne pas au maître d'école ce qui devait lui revenir. Il demande ensuite instamment qu'on « veuille bien respecter les dispositions anciennes, qu'elles soient tenues le plus consciencieusement possible, parce que l'éducation laïque et spirituelle de la jeunesse en dépend pour beaucoup... Je supplie donc encore, avec toute la force dont je suis capable, de considérer les grands avantages ou dommages qui peuvent en résulter. Je prie M. mes cousins de transmettre mes salutations à leurs dignes épouses et à leur progéniture, ainsi qu'à M. mon cousin le maire Marco Rutsch... » Puis B. Didacus demande qu'on communique sa lettre au maître d'école et il poursuit : « ceux qui peuvent donner de l'argent à l'école, ceux-là doivent le donner comme cela était la coutume jadis ; à ceux qui ne peuvent le faire, il (le maître d'école) doit les instruire pour l'amour de Dieu en se souvenant qu'il doit s'acquitter consciencieusement de l'anniversaire le jour de la Toussaint... J'espère aussi pourvoir contempler cette bonne œuvre en son temps, bien que mon état de santé se dégrade de jour en jour... Ecrit précipitamment à Appenzell... P.S. Si M. mon cousin veut me donner réponse, qu'il l'envoie à Einsiedeln à l'auberge du Paon. » Cette lettre était accompagnée de petits cadeaux se rapportant à la religion, destinés au curé et au maître d'école de Hirtzbach et à Théobald Walter de Hirsingue.

J. G. Sengelin mourut le 25 mars 1703 et fut enterré dans l'église de Hirtzbach. Petrus Sengelin lui succéda (1703-1753). – Ce prêtre consigna les observations météorologiques dans le registre paroissial : « En 1736, le 16 mai au matin, est survenu une gelée incroyablement rigoureuse qui a commis de gros dégâts aux semis, en particulier au seigle et au colza. Les arbres fruitiers, cerises, pommes et poires ainsi que les vignes ont presque entièrement gelé dans les jardins et les champs du Sundgau. – En 1739, les toits de tuiles et de paille de toutes les maisons et granges ont été endommagés le 18 janvier par

un terrible ouragan. Dans les forêts et les jardins de Hirsingue et Hirtzbach, des milliers d'arbres ont été déracinés et jetés à terre. » Les successeurs de Pierre Sengelin étaient Fr. Jos. Bauer (1753-1755). J. Jakob Philippe (1755-1759). – Fr. Hyacinth Marquis d'Aubonne, natif de Lachapelle d'Huyn (1759-1784). Le 19 avril 1770, ce curé envoya une supplique au greffier de la baronne de Hirtzbach pour lui demander de faire examiner le presbytère par un maçon et un charpentier. Les supérieurs du chapitre de la cathédral de Bâle contresignèrent cette requête en tant que seigneurs décimateurs de Hirtzbach. L'expertise fut menée à bien les 23 et 24 avril par deux artisans d'Altkirch qui proposèrent diverses réparations urgentes. Les curé Hyacinthe d'Aubonne contresignèrent le rapport des ouvriers altkirchois. Il ajouta : « À la condition qu'on m'indemnise pour l'argent que je dois dépenser tous les ans car je dois louer une grange pour pouvoir y entreposer la plus grande partie des récoltes, parce que ma propre grange est trop petite et que je n'ai même pas assez de place pour y ranger mes voiture et charrue, ce qui me cause grand dommage. » Sans doute cette condition ne fut-elle pas emplie. Car le curé de Hirtzbach conclut le 26 février 1771 un contrat aux termes duquel il donnait en location ses biens à Heinrich Richert ; celui-ci devait lui donner le tiers de toutes les récoltes ainsi que toute la paille, « à l'exception de la balle, et le locataire se réserve tous les poiriers, pour pouvoir en prendre seul la récolte ; tout le bois de chauffage nécessaire, tout comme le dixième des récoltes de tous genres à ses propres (ceux du fermier) frais, en plus de deux voitures chargées de foin et pour en ramener chez lui autant de muids ; de transporter le vin contre dédommagement mais sans salaire... » Le curé se réserva une certaine quantité de foin et de paille, à ce qu'il me semble pour entretenir son cheval. Sans doute M. d'Aubonne pensait que son titre, sinon l'obligeait, du moins l'autorisait à quelque dépense. Mais le brave homme s'endetta. Pour se libérer de ses dettes, il ne trouva pas meilleur moyen que d'emprunter de l'argent. Un Israélite lui rendit ce charitable service, comme il apparaît dans cette reconnaissance de dette signée le 14 novembre 1777 à Hirsingue : « François Hyacinthe marquis d'Aubonne, curé de Hirtzbach, reconnaît avoir reçu d'Elias Ullmann, juif d'ici, 5000 livres tournois, que le juif créancier à cette date (*jud creditor dato*) a en vérité compté et dénombré sur la table en bonne monnaie courante d'or et d'argent, que le débiteur a reconnu avoir reçu en prêt une telle somme pour payer de plus vieilles dettes... »¹ – À l'époque de ce curé, Schlulz, Gschwind, Danger, Nanse, Ihler, Habermacher étaient vicaires. Johann Hesso Habermacher fut nommé curé de Hirtzbach en l'an 1784 et y œuvra jusqu'en 1786. – Plus tard, Hirtzbach fut administré par Franz Theobald Gluck (1786-1787) ; ensuite par Franw Eleazar Frick (1787). – Philippe Meier lui succéda au poste de curé de Hirtzbach en 1787 et l'administra jusqu'au moment où on exigea du clergé le serment constitutionnel. Il refusa noblement de le prononcer.

Chapitre 14

La Famille de Reinach

§ 1 – Origines de la famille de Reinach

La famille de Reinach, l'une des plus anciennes et des plus distinguées d'Alsace, emprunte son nom aux châteaux Rynach ou Reinach à Pfäfficon, dans le canton de Lucerne. Le château Nieder-Reinach fut construit vers 830 par un homme de haute naissance du nom de Rudolph ; on suppose qu'il était venu d'Italie en Suisse à la même époque que Peter, son parent, peut-être son frère ; ce dernier fonda le château de Habsbourg. Rheinbrecht, le fils de Rodolphe édifia en 870 le château d'Ober-Reinach, qui devient immédiatement après sa construction un fief héréditaire dépendant du chapitre de Beromunster.² Produire ici les nombreux documents dans lesquels les seigneurs de Reinach apparaissent non sans gloire du IX^e au XIV^e siècle, époque à laquelle la famille s'installa en Alsace, m'éloignerait de mon but. Je dois donc me limiter à quelques épisodes marquants. « Rheinbrecht (fondateur d'Ober-Reinach) laissa deux fils. 1. Gutmeyer et 2. Hessonem. Celui-ci fut d'abord chanoine

¹Archives du greffe du Comté de Montjoie-Hirsingue

²Ernest Lehr. L'Alsace noble. T. III, p. 20

à Berona puis chapelain de cour, apparaissant sous le nom d'Elemosinarius dans cet *Ex thesauro amicomum* de l'empereur Henri l'Oiseleur (Henrich der Vogler) en l'an 920. Sa grande piété et sa vie vertueuse lui valurent la confiance et les faveurs de Henri et il mourut *in odore Sanctitatis* après avoir reçus de Henri de nombreuses reliques précieuses, lesquelles, après qu'elles furent vénérées pendant de nombreuses années dans la chapelle du château d'Ober-Reinach, furent données par Arnold de Reinach, après avoir été placées dans un buste d'argent frappé des armes des Reinach, au chapitre de Barona ou Münster où on peut encore les y voir aujourd'hui.¹ Gutmeier servit en tant que chevalier sous l'empereur Arnulph à la fin du IX^e siècle contre Berengarium en Italie et en Allemagne contre les envahisseurs normands. Son fils Arnold Ier, élevé avec Brunhild von Schwerdschwanden, s'est encore comporté en vaillamment sous l'empereur Henri contre Brengarium en Italie puis en 935 en Allemagne contre les Hongrois ; et Hesso II, son frère, expia par sa mort de s'être battu contre la nation bâloise à l'endroit où se trouve aujourd'hui Huningue, aux côtés du comte Luitfried de Habsbourg. »² Deux seigneurs de Reinach, Heinrich et Rudolph, quittèrent leur pays natal pour prendre part avec éclat aux 3^e et 4^e croisades. « Rodolphe avait l'aspect d'un géant et était d'une force incroyable, de sorte que personne ne l'égalait en taille et en force, à l'exception du comte Albert de Hapsburg, qui était également un géant... Il entreprit deux croisades en Terre sainte avec ce comte Albert de Hapsburg ; la première avec l'expédition de l'empereur Frédéric à l'occasion de laquelle ils firent lever le siège devant la ville de Tyr (Tyrum), mirent Saladin en fuite et assiégèrent Ptolomaïs (Alexandrie) ; l'autre sous la conduite de Henri en l'an 1196. »³

« Jakob Ier (de Reinach) était très aimé de l'empereur Rodolphe, avant même que celui-ci accède à la couronne impériale ; il était de presque toutes les campagnes que le souverain menait contre ses voisins alors qu'il n'était que comte de Habsbourg. Lorsque Rodolphe, comme l'histoire bien connue le relate, prenant les devants lors d'une partie de chasse, donna son cheval à un prêtre qui portait le "venerabile" (le saint sacrement)⁴, on raconte que Jacob de Reinach aurait également donné le sien au sacristain (voir Bucel). »⁵ – Le fait que Jacob de Reinach ait été aussi proche de Rodolphe de Habsbourg et qu'il ait été son fidèle imitateur en cette occasion lui attire assurément les plus beaux éloges et la plus grande célébrité. Il fut ostensiblement vénéré par sa descendance. Lorsque l'archiduc Leopold d'Autriche, un successeur de Rodolphe de Habsbourg entra en campagne contre les Suisses en 1386 et leur livra la terrible bataille de Sempach, tous les seigneurs de la famille de Reinach combattirent loyalement à ses côtés.⁶ Victimes de leur vaillance, Léopold lui-même, plusieurs centaines de frères d'armes nobles et des milliers de leurs hommes d'armes succombèrent sur ce champ de bataille que la mort héroïque d'Arnold von Winkelried a rendu si célèbre ; tous les hommes de la famille de Reinach furent tués, à l'exception du jeune Hamann, un descendant au 5^e degré de Jakob de Reinach. Si Hamann était resté comme ceux de sa parenté sur le sanglant champ d'honneur, la famille de Reinach aurait disparu. Mais le jeune Hamman fut sauvé contre sa volonté, par un extraordinaire concours de circonstances et fut donc épargné comme le continuateur de l'ancien lignage. « Il voulut raccourcir quelque peu le long bec de ses bottes (ce qui était alors la mode chez ces grands messieurs) qui le gênait, en le repoussant de son épée, lorsqu'il s'asséna (d'une vivacité toute juvénile)⁷ un coup si profond dans le pied qu'il fut ensuite incapable de se mouvoir et qu'on l'envoya en arrière avec l'équipage. » Guithart, Albrecht, Franz, Fritz, Heinssmann, Föllmann et Rutschmann (tous les membres de la famille de Reinach) trouvèrent la mort

¹Le nom de Hesso est resté jusqu'à nos jours un souvenir si tendre dans la famille de Reinach qu'elle se fait encore un agréable devoir de le donner à quelques-uns de ses fils

²Iselin. Histor., geogr. Lexicon. 4e partie. p. 165.

³Ibidem

⁴Voir, à propos de ce bel épisode de la vie du grand Rodolphe de Habsbourg, les merveilleuses ballades de Schiller, "Der Graf von Habsburg".

⁵Iselin. Ibidem.

⁶Joh. Von Müller fait à ce propos les remarques suivantes : « Lorsque la chronique de Schaffhouse de Waldkirch parle de trente (seigneurs de la famille Reinach), alors les hommes d'armes sont probablement inclus dans ce compte ». Geschichte der Schweiz. 2. tome, chap. 4. – Iselin parle pourtant également de trente chevaliers armés de la famille Reinach qui s'étaient rendus avec Hamann à Sempach.

⁷Joh. V. Müller, a.a. O.

et furent amenés du champ de bataille à Königsfeld où on les enterra. Le dernier d'entre eux était le héros le plus brave que la noblesse helvétique connût, au point que même ses ennemis durent lui adjoindre le qualificatif d'homme de valeur, comme on peut le lire aujourd'hui encore en la chapelle de Sempach.»¹

§ 2 – La famille de Reinach en Alsace

Hamann (ou Hannemann) de Reinach, le géniteur de tous les membres ultérieurs de sa famille, s'arrêta pendant quelques temps à Laufenbourg où il occupa, vers 1393, les fonctions de juge. Il mourut, selon Iselin, à Saint-Blaise, en Forêt-Noire.² Après la bataille de Sempach, le cousin de Hamann, Rodolphe de Reinach vécut encore dans le Sundgau, mais il n'eut pas de fils et il demeura avec son unique fille Margaretha au château de Heidwiller que son épouse, Elisabeth de Mörsperg avait apporté en dot.

Hamann eut de son épouse, Cécile de Hombourg, deux fils, Ulrich et Albrecht.³ Après être allé d'un château helvétique à un autre, Ulrich prit la décision de quitter la Suisse par amour et fidélité à l'égard de la maison d'Autriche et pour échapper à la tutelle du peuple, résultat de la bataille de Sempach. Il trouva asile chez son parent Rodolphe de Reinach-Heidwiller dont il épousa la fille unique Margaretha en 1410. Celle-ci lui donna trois fils et plusieurs filles : – 1. Heinrich qui continuera le lignage des von Reinach-Heidwiller ; il épousa Ursula d'Andlau dont il eut plusieurs enfants, parmi lesquels une fille Cunégonde qui prit le voile. En l'an 1521, l'empereur Charles V lui décerna le titre de "princesse impériale" (Reichsprincessin). Pendant les tempêtes qui s'élevèrent avec tant de violence dans les premiers temps du protestantisme, elle sut enthousiasmer ses chanoinesses, par l'éclat de sa vertu et la puissance de ses paroles, pour la religion de leurs ancêtres. Au point que toutes étaient prêtes à mourir plutôt que de manquer de loyauté envers la foi catholique. Elle mourut en 1537.⁴ La famille de Reinach-Heidwiller s'était éteinte l'année précédente en la personne de Philipp-Ignatius, descendant au 6e degré de Henri. – 2. Ulrich, qui entra dans l'ordre de Malte. – 3. Johann Erhard dont il sera bientôt question. – L'une des deux filles d'Ulrich, Margaretha, se maria avec Jakob von Schönau.

Johann Erhard épousa Catherine von Hausen. Il était capitaine dans l'armée du comte de Palatinat. D'après Iselin, il aida l'abbé de Murbach à prendre et à reconquérir la ville de Guebwiller.⁵ L'abbé de Murbach d'alors était Bartolomäus d'Andlau, neveu et successeur immédiat de l'abbé Dietrich de Hausen. – Johann Erhard eut plusieurs enfants : Johann Rudolph et Jost, qui devint chanoines de la cathédrale de Bâle ; Friedrich entra dans l'ordre des Johannites et Ulrich dans l'ordre teutonique ; Margaretha qui épousa Jakob von Berckheim ; Brigitte qui devint chanoinesse ; Jakob qui fonda la lignée de Reinach-Ober-Steinbrunn ; Ludwig qui s'unit par les liens du mariage à Maria de Montreux et fonda la lignée de Reinach-Montreux ; Bernhard qui perpétua le lignage principal.

Ce dernier, le fils de Johann Erhard, était colonel dans l'armée impériale et rendit son nom célèbre sous Maximilien lors de nombreuses campagnes. Il mourut en 1546 dans sa 93ème année. Il eut de son épouse, Jacobäa von Stein, plusieurs enfants, Melchior qui poursuivit la lignée ; Balthazar et Paul qui ne laissèrent pas de descendants. Melchior de Reinach, le fils de Bernhard, commandait, du temps de l'empereur Maximilien mille cavaliers et un régiment de soldats à pied. Sous l'empereur Charles V, il était général en Bourgogne et maréchal de cour impérial à la Diète de Regensburg. À la suite de son mariage avec Clara, baronne de Saint-Loup, il obtient plusieurs propriétés en fief en Bourgogne. Il eut d'elle plusieurs fils : Johann Heinrich, qui perpétua la famille ; Johann Lucas, qui mourut général

¹Iselin. Hist. Geogr. Lexicon. 4e partie, p. 165.

²D'après E. Lehr, L'Alsace noble, T.III, p.21, Hamann fut doté en fief par la maison d'Autriche des châteaux de Heidwiller et Frœningen avec toutes les dépendances et quitta ce bas-monde à Heidwiller.

³La seigneurie de Steinbrunn-le-Haut, avec d'importantes possessions dans le Rebberg de Thann, est allée à la famille de Reinach par le fils d'Albrecht.

⁴Ch. Deharbe. Sainte Richarde, son abbaye d'Andlau, etc. p. 67, 68.

⁵Iselin place l'événement en 1448 ; mais la chronique des Dominicains, qui me paraît sur ce point plus digne de foi, bien qu'elle ne l'évoque pour certaines raisons que très rapidement, indique l'année 1450. X. mossemann. Chronique des Dominicains de Guebwiller. 1804, p. 70, 71. – Voir aussi la chronique de Thann, 1er partie, p.585, 586.

de l'armée impériale en 1544 ; Jakobus, général de l'Empire, qui fut tué en 1558 ; Johann Nicolaus et Johann Theobald, qui moururent sans héritiers.

Johann Heinrich de Reinach, fils de Melchior, ne prit que tardivement les armes au service de l'empereur et fit montre de beaucoup de bravoure sous Charles V comme capitaine lors du soulèvement des provinces de Gueldre, Julich et Cleve et de l'occupation de la ville d'Augsbourg. Il fut élevé au rang de "Freiherr" (baron) par l'empereur Ferdinand et on lui « attribua le diplôme, comme le dit Iselin, et les armes de Reinach furent écartelées de celles de Saint-Loup sur un écusson ».¹ En 1563, il fut nommé au conseil du Régiment d'Autriche. Il mourut en 1600. De sa femme, Elisabeth Reich de Reichenstein, il eut trois fils ; Johann Theobald dont il sera bientôt question, Melchior et Johann Adam qui accéda à de hautes fonctions au service de l'empereur.

LA FAMILLE DE REINACH-HIRTZBACH

Johann Theobald von Reinach-Hirtzbach et sa famille

Johann Theobald (Ier) de Reinach, fils de Johann Henrich déjà cité, entreprit plusieurs voyages et participa à diverses campagnes au service de l'empereur. Puis il devint bailli supérieur d'Autriche à Altkirch. Il épousa Ursula Bay, la fille unique du gentilhomme Beat Graß, nommé Bay, membre des autorités gouvernementales d'Ensisheim. Cette demoiselle lui apporta en dot les propriétés seigneuriales de Hirtzbach qui furent transformées de bien féodal en bien allodial. Johann Theobald était un aïeul de la famille de Reinach-Hirtzbach. Il habitait avec ses enfants, du moins par intermittence, dans le vieux château de Hirtzbach, occupa les fonctions de Landhofmeister (maître de domaine princier) à Porrentruy, mourut en cette ville le 19 mars 1678 et fut enterré en la chapelle de l'église Saint-Maurice de Hirtzbach.² Il laissa trois fils : 1. Johann Heinrich qui défendit héroïquement Neuf-Brisach en 1638 contre Bernhard de Saxe-Weimar et fonda la famille de Reinach-Foussemagne (qui se divisa en deux par ses petits-fils ; la lignée des comtes de Reinach-Foussemagne et celle des barons de Reinach-Woerth). 2. Johann Beat qui fonda la branche de Reinach-Muntzingen. Son épouse Rosa Catharina donna naissance à Hirtzbach à un fils qui reçut le nom de Beat Melchior. Le parrain de cet enfant était son oncle, Melchior de Reinach, dont il sera bientôt question. La lignée de Reinach-Muntzingen s'éteignit en l'an 1730. 3. Melchior, qui perpétua la branche de Reinach-Hirtzbach.

Melchior de Reinach-Hirtzbach immortalisa son nom lors de la Guerre des Suédois car il se battit bravement contre les ennemis de la maison d'Autriche d'abord en tant que commandant d'un régiment bavarois puis comme général dans l'armée impériale. L'intrépide officier s'exposa aux plus grands dangers. Il fut si grièvement blessé à une jambe qu'il en mourut. Le corps du héros fut enterré à Hirschfeld. C'est la raison pour laquelle son nom manque sur la plaque nécrologique de la chapelle de l'église de Hirtzbach où figurent les noms des membres de la famille de Reinach enterrés là.

Melchior avait épousé Ursula, fille de Johann Théobald de Reinach-Luemschwiller. Celle-ci donna naissance à Hirtzbach à deux filles : Maria Cléophe (9 octobre 1625)³ ; Maria Ursula (6 février 1627) ; Anna Maria (1631). Plus tard, elle donna un fils, Johann Theobald qui perpétua le lignage.

¹L'Armorial de la généralité d'Alsace (p. 256 et 110) décrit ce blason : Porte d'or à un lion, la gueule double de gueules, la tête et le sol d'azur, lampassé de gueules (Reinach), écartelé aussi d'or à deux bandes de gueules (Saint-Loup), et sur le tout d'argent à un sceptre d'or et une épée d'argent à garde et poignée d'or, passé en sautoir, à la pointe de laquelle épée est suspendu un poisson d'azur et sur la garde est perché un oiseau au naturel, ce petit écusson couronné d'une couronne d'or. Ce blason est commun aux lignées de Foussemagne, Hirtzbach et Woerth.

²Des registres paroissiaux de Hirtzbach

³Celle-ci mourut célibataire à Guebwiller le 17 mai 1692 et fut enterrée à Hirtzbach

*Johann Theobald de Reinach-Hirtzbach et sa famille,
le prince-évêque Johann Conrad
et le coadjuteur Johann Baptist*

Johann Theobald (II) de Reinach-Hirtzbach commença ses études à Constance et les acheva à Ingolstadt avant de se tourner vers le métier des armes et de prendre part à plusieurs campagnes en Flandres. Plus tard, il devint conseiller et Landhofmeister du prince-évêque de Bâle.

En 1650, Johann Theobald épousa Anna Maria Eva, la fille de Wilhelm de Reinach-Steinbrunn et de Sophie Truchseß von Wohlausen. Johann Theobald perdit son épouse le 16 février 1702. Lui même quitta la scène terrestre le 20 mai 1704. Tous deux furent inhumés à Hirtzbach. – Les deux conjoints donnèrent naissance à 17 enfants dont plusieurs moururent dans leurs tendres années. Une de leurs filles, Johanna Franziska Apollonia épousa Beat Albrecht de Montjoie-Vaufrey ; les autres devinrent chanoinesses. – Leurs fils étaient : 1. Johann Conrad, 2. Johann Baptist, 3. Hamann Franz, 4. Johann Franz, 5. Joseph Franz.

Johann Conrad de Reinach-Hirtzbach vint au monde en 1657. Il commença ses études à Porrentruy et les acheva au collège germanique de Rome où il passa cinq années (1673-1678). Le 9 octobre 1681, il devint chanoine du chapitre de Bâle, en 1690 il fut installé scholastique de la cathédrale et en 1704 doyen. Le 11 juillet 1705, il fut élevé du chapitre cathédral aux fonctions de prince-évêque de Bâle et le 1er novembre de la même année, il reçut la consécration épiscopale dans la nouvelle église cathédrale d'Arlesheim. L'histoire de son œuvre épiscopale et de son gouvernement séculier n'a pas vraiment sa place ici. Elle est très embrouillée et a été jusqu'à traitée de manière très diverse. L'un de ses plus sévères adversaires, A. Quiquerez, le présente comme un intrigant et un despote impitoyable, contre lequel Pequignat et ses coreligionnaires ont brandi de plein droit l'étendard de la sédition.¹ Isselin, au contraire, parle de l'évêque Johann Conrad comme d'un prince cultivé et pieux, de commerce agréable dans les affaires de son gouvernement, auquel rares étaient ceux qui pouvaient se comparer à lui en matière de gestion.² L'historien érudit Vautrey dit de lui : « Nous avons étudié de part en part le prince Johann Conrad comme homme, comme prêtre, comme évêque, comme régent, nous avons soupesé sur la balance de la justice son administration publique et sa conscience d'homme d'Eglise ; nous avons fouillé dans le secret de sa vie privée ; nous avons partagé les épreuves, les contraintes et les préoccupations de sa charge, terriblement lourde ; et nous osons répéter ce que le grand penseur Joseph de Maistre a dit sur l'histoire de son temps : « l'histoire de Johann Conrad de Reinach était une conspiration contre la vérité ». Vautrey cite le jugement de Conrad de Reinach. Car ce témoin de choix le présente comme un homme éclairé et talentueux, doux, amical et obligeant envers tous ; majestueux et en même temps discret et affable comme les très grands personnages sont attentifs à l'être ; cordial et débordant de vrai amour pour la Sainte Eglise ; sobre et entièrement irréprochable dans sa vie et ses mœurs ; un ami sincère de ses sujets, religieux et laïcs.³

Johann Conrad a eu à faire face, en tant que prince, à de grosses difficultés, quasi-insurmontables. Depuis longtemps, toutes sortes d'abus mettaient en danger le bien public dans son petit Etat. Il fallait absolument les abolir. Il publia en février 1726, avec le concours de l'influent baron de Ramschwag, son neveu et ministre, des ordonnances qui provoquèrent de terribles troubles. De nombreuses lois furent appliquées par les fonctionnaires de manière imprudente. Ceux à qui ces règlements pesaient, et leur nombre était important, défendirent âprement leurs droits acquis, refusèrent d'obéir aux autorités et, en certains endroits, persistèrent avec arrogance dans leurs agissements, voire les intensifièrent. Le plus audacieux parmi les rebelles était Pierre Pequignat de Courtenay. L'effervescence dura plusieurs

¹A. Quiquerez. Histoire des troubles dans l'Evêché de Bâle en 1740. Delémont, 1875, p. 17-112. – Quiquerez est un chercheur consciencieux et savant. Mais il lui manque parfois le jugement froid et impartial de l'authentique historien ; il est capable, pour donner du crédit à ses à-priori, de raconter tout le mal et le laid qu'il peut glaner et de taire le bien et le beau qui sont tout à côté. Quel jugement porterait-on sur un voyageur qui ne visiterait dans une ville étrangère que les auberges, les hôpitaux et les prisons et qui en rendrait compte de la manière suivante : « cette ville n'est habitée que par des ivrognes, des infirmes et des escrocs » ?

²Hist. Geogr. Lexicon. a.a.O.

³Vautrey. Notice historiques sur les villes et les villages du Jura bernois. Chap. XLVI et suivants

années et on en vint au point que ce dernier et deux de ses complices furent condamnées, le 31 octobre 1740 sous le prince-évêque Jakob Sigismund de Reinach, successeur de Johann Conrad, le premier à la décapitation, les deux autres aux galères ou au bannissement.¹ Johann Conrad de Reinach-Hirtzbach fonda plusieurs institutions importantes, qui l'honorèrent grandement. Il fonda, pour la formation d'un clergé diocésain compétent, un séminaire épiscopal dans lequel chaque candidat à la prêtrise devait passer au moins une année scolaire, à moins qu'il n'ait fait des études théologiques au collège germanique de Rome ou au séminaire épiscopal de Strasbourg. Il en confia la direction aux jésuites et y fit tenir de fréquents exercices spirituels auxquels il assistait lui-même avec une régularité exemplaire. Afin d'instruire et de renforcer ses diocésains dans la foi, il initia partout de nombreuses missions qui commençaient en novembre et duraient jusqu'en mai. Il créa aussi une institution charitable, un asile de travail pour les pauvres et une société littéraire qui siégeait dans le château épiscopal. – Au soir d'une vie bien remplie, il construisit pour lui et sa cour une magnifique résidence qui, aujourd'hui encore constitue l'une de plus belles parures de Delémont et du diocèse de Bâle.

Le prince-évêque de Johann Conrad mourut le 19 mars 1737 après qu'il eût tenu les rênes du pouvoir pendant 32 ans, dont les dix dernières dans les plus violentes tempêtes. Sa dépouille fut enterrée dans l'église du collège de Porrentruy, ses viscères dans la chapelle des Annonciades dont il était un généreux bienfaiteur. Son cœur fut transporté dans une cassette de plomb à Hirtzbach et placée dans le caveau familial des barons de Reinach.

Johann Baptist de Reinach-Hirtzbach, frère du prince-évêque, naquit en l'an 1669. Après ses études, il prit du service dans l'armée française, contribua à prendre les villes de Nice, Villefranche et d'autres forteresses en tant qu'officier dans le régiment alsacien. Lassé du fracas des armes, il revêtit l'habit ecclésiastique. En 1691, il devint membre du chapitre cathédral de Bâle, doyen de la cathédrale en 1710 et prieur en 1712. Le 25 novembre 1721, il reçut de son frère Jean Conrad en la chapelle du collège jésuite de Porrentruy la consécration épiscopale après avoir reçu le titre d'*évêque d'Abderq i.p.i* et le droit de lui succéder sur le siège épiscopal de Bâle. Le coadjuteur Johann Baptist fixa sa résidence à Arlesheim. Il apporta son soutien vigoureux à son frère, le prince-évêque, dans le combat que celui-ci eut à mener contre ses sujets et accepta à ce propos une mission extraordinaire à la cour impériale de Vienne.

Dans toutes les circonstances, il fit toujours preuve de l'amour le plus tendre à l'égard de son frère Joseph Franz et de ses enfants.

Ainsi s'efforça-t-il à contribuer à la continuation du nom et de l'éclat de sa famille. Après s'être ouvert de cette question au prince-évêque Johann Conrad, il conseilla à son frère Joseph de créer dans sa famille un fidéicommiss, c'est à dire de définir un patrimoine inaliénable dont l'usufruit exclusif devait revenir par héritage à celle parmi les lignées à venir qui serait destinée à perpétuer la famille. Dans ce but, il fit don à son frère Franz Joseph, par acte de donation du 11 mars 1729 et par testament du 29 septembre 1733, de tout son patrimoine. Il lui offrit tellement de vaisselle que le plus jeune fils du précédent, en tant que chanoine de Bâle, en reçut une partie pour son trousseau. Joseph Franz affecta les sommes d'argent que lui donna le coadjuteur à l'achat d'une rente à percevoir sur la ville de Colmar.² Johann Baptist de Reinach-Hirtzbach mourut à Arlesheim le 25 janvier 1734, c'est-à-dire avant son frère le prince-évêque. Son cœur fut embaumé, transporté à Hirtzbach et placé en la nécropole de sa famille.

Hartmann Franz de Reinach-Hirtzbach prit part à plusieurs campagnes comme capitaine dans le régiment alsacien, dans les Pays-Bas, en Irlande, en France et en Catalogne. Il devient chevalier de l'Ordre teutonique, puis commandeur à Andlau ; enfin, il fut nommé à la chancellerie du bailliage (de l'Ordre teutonique) d'Alsace et de Bourgogne. Peu de temps après, il mourut à Ellingen en Franconie, le 15 décembre 1722 (d'après E. Lehr le 24 janvier 1717). – À cette époque, « 24 membres de la famille de Reinach se trouvaient en même temps au service du roi, de sorte que le roi Louis, en passant

¹ Vautrey. Le Jura bernois. Porrentruy, 1863. T. I, p. 210-287. – A. Quiquerez. Histoire des troubles dans l'Evêché de Bâle en 1740. Delémont, 1875

² Archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue. – L. Vautrey. Histoire du collège de Porrentruy, p. 129 etc. – L. Vautrey. Le Jura bernois, 1.c.

l'armée en revue, voyant le générale de Reinach à la tête de son régiment, s'écria en direction de Mme de Maintenon : « *Madame, voyez ici Mons. De Reinach ; sa famille me fournit plus d'officiers gentilshommes que toute la Basse Bretagne, qui est pourtant une de mes plus grandes provinces.* »¹ Johann Franz de Reinach-Hirtzbach mourut à Alschhausen, commandeur de l'Ordre teutonique.

Joseph Franz de Reinach-Hirtzbach et sa famille

Joseph Franz de Reinach-Hirtzbach perpétua sa famille. Il vit la lumière du jour le 12 avril 1664. À la fin de ses études, il entra dans l'armée française, prit part à une campagne dans les Pays-Bas, aida en tant que capitaine du régiment d'Alsace, à prendre la ville de Barcelone et reçut, en récompense de sa bravoure et de ses loyaux services, la croix de l'Ordre de Saint Louis. Il épousa en 1704 Maria Anna, la fille du baron Ferdinand von Sickingen et de Maria Franziska von Dalberg.

Johann Franz eut à mener un procès, avec trois de ses frères², contre les membres de ce temps-là de la branche de Reinach-Foussemagne. L'objet en était l'importante propriété seigneuriale de Montreux, dont le détenteur, Philipp Karl, dernier descendant mâle de Ludwig de Reinach-Montreux, mourut le 4 février 1705. Le riche héritage devait revenir aux trois lignées issues de Johann Theobald déjà cité, à savoir les branches de Foussemagne, Montreux et Hirtzbach. Neuf messieurs convoitaient cet héritage : deux de la première lignée, trois de la seconde et quatre de la troisième. Les seigneurs de Foussemagne prétendirent que l'héritage devait être réparti entre lignées, ceux de Hirtzbach étaient d'avis que cela devait se faire selon les têtes. Ceux de Montreux n'avaient pas intérêt à préférer un mode de partage à l'autre ; car ils obtenaient un tiers dans le premier cas et les trois neuvièmes dans l'autre ce qui revenait au même. Ce procès stimula au plus haut point l'ardeur des juristes. La chose fut plaidée des deux côtés avec passion et avec la plus grande érudition devant le Conseil souverain de Colmar. La décision suivit le 20 mars 1709, au profit de la répartition de l'héritage selon les lignées.³ En fin de compte, la part d'héritage qui revint au baron Joseph Franz de Reinach-Hirtzbach était encore très conséquente puisqu'il reçut toute la part de sa lignée en tant que son unique représentant.

Joseph Franz fit reconstruire le vieux château de Hirtzbach qui menaçait ruine. – Le 27 janvier 1729, quatre jours avant sa mort, Joseph Franz mit de l'ordre dans ses affaires par un testament fruit d'une mûre réflexion. Après avoir recommandé son âme à la miséricorde de Dieu, il ordonna qu'on inhume sa dépouille en la chapelle de Reinach dans l'église paroissiale de Hirtzbach avec les cérémonies qui convenaient à son rang, conformément aux volontés de sa chère épouse. Plus loin, il affecta un certain nombre de parcelles de terre à la fondation d'une chapellenie avec l'obligation pour le prêtre, à nommer par la famille, de célébrer un service anniversaire et de lire trois messes chaque semaine pour les défunts de la famille. Ensuite, il ordonna que son épouse reçoive le plein usufruit et l'administration de l'ensemble de ses biens pendant la durée de son veuvage, à la condition qu'elle élève ses enfants selon leur rang, pourvoie à leur besoins et qu'elle les place tous sans distinction sous sa protection. Il stipula également que toutes les dispositions que son frère le coadjuteur, qu'il qualifie, avec un respect plein de gratitude, de "très noble Seigneur", soient scrupuleusement remplies. Pour le reste, tous ses biens, meubles et immeubles, à propos desquels rien n'avait encore été décrété, devaient être partagés entre ses enfants sans qu'on en favorise, à savoir ses fils : 1. Hesso, 2. Hamann, 3. Beat Melchior ; et ses filles : 1. Sophie, 2. Josephina, 3. Anna Maria, 4. Antonia. Les propriétés immobilières de Hirtzbach devaient cependant rester dans les mains de ceux qui seraient désignés pour perpétuer la famille ; avec l'obligation de dédommager ses sœurs convenablement, à savoir d'après la scrupuleuse estimation qu'il a dressée et signée de sa propre main dans un inventaire et qui énumérait les biens suivants : les revenus de la dîme en Frönningen, Helfranzkirch et Traubach, les loyers fonciers de Carspach, Hirtzbach, Obermorschwiller, Ruederbach et Ungersheim. Enfin, il recommandait à son épouse et les intérêts de sa famille à la protection et à la garde de ses nobles frères, le prince-évêque et son coadjuteur, tout comme à son gendre, le baron de Ramschwag.

¹L'origine de cette citation, bien qu'indexée sous le renvoi (1), manque dans le texte original. Ndt

²Sans doute le prince-évêque avait-il renoncé à sa part d'héritage au profit de ses frères.

³Arrêt notable sur une question d'Aubaine. Colmar, Veuve Decker, 1743, p. 271-294

Dans un post-scriptum, il ordonna qu'on fasse lire après son décès pour le repos de son âme 50 messes chez les franciscains de Luppach et 50 chez les capucins de Landser.¹ Joseph Franz mourut le 31 janvier 1729. Sa dépouille mortelle fut inhumée à Hirtzbach dans le caveau familial.² Quelques mois après la mort du coadjuteur Hohann Baptist de Reinach, le 10 août 1734, un contrat fut conclu entre la veuve Maria Anna von Sickingen et son fils Franz Casimir Hamann, aux termes duquel ce dernier reconnaissait que sa mère avait le droit, conformément à son contrat de mariage, au testament de son défunt mari, aux dispositions de feu le coadjuteur Johann Baptist et à l'avis du prince-évêque, d'exiger une rente viagère de 46.445 livres avec un intérêt annuel de 1.500 livres ; plus loin, on précisait que toutes les propriétés de Hirtzbach devaient être conservées entières en les mains du baron Franz Casimir Hamann ; que celui-ci devait prendre en charge la subsistance de la veuve baronne et de l'éducation de sa fille Maria Antonia, chanoinesse de Remiremont, pendant sa minorité ou jusqu'à son mariage, ce pour quoi le baron dut lui verser 700 livres tous les ans.³ La baronne Maria Anna de Reinach, née Sickingen, mourut le 30 septembre 1735 et fut enterrée à Hirtzbach aux côtés de son époux.

Conrad Anton Sigismond Hesso de Reinach-Hirtzbach, fils de Joseph Franz, naquit en 1708, fut chanoine du haut chapitre de Würzburg et Bamberg et mourut en l'an 1763. Maria Sophie Esther de Reinach-Hirtzbach et Johanna Franzisca Josephine⁴, les deux filles les plus âgées de Joseph Franz, se marièrent le 5 juillet 1723 en la chapelle de Notre-Dame de Grünenwald, la première avec Franz Christoph Joseph, baron de Ramschwag ; l'autre avec Johann Heinrich Joseph baron de Flaxlanden. Cette double cérémonie eut lieu en présence d'un grand nombre d'ecclésiastiques ; l'oncle de la jeune mariée, Joseph Baptist de Reinach-Hirtzbach, chanoine de Bâle (plus tard évêque d'Abdera et coadjuteur du prince-évêque), bénit l'union de sa chère nièce.⁵ Le baron de Ramschwag, un homme de haute culture, solide et intransigeant, était à la tête du conseil épiscopal et était ministre d'Etat du prince-évêque Johann-Conrad de Reinach. Il était l'auteur des fameuses ordonnances de 1726. Aussi était-il tout particulièrement la cible de toutes les accusations que les révoltés lancèrent contre le gouvernement. Il accompagna le coadjuteur Johann Baptist à la cour impériale pour y chercher de l'aide contre les ennemis de l'évêque de Bâle, s'arrêta quelques temps à Vienne où on le nomma membre du conseil impérial. Il avait acheté le château de Cöuve à la famille de Gleresse et fait superbement restaurer la chapelle. Celle-ci fut consacrée le 6 août 1730 par le coadjuteur Johann Baptist von Reinach en présence du prince-évêque et de nombreux ecclésiastiques des environs. Dans le joli clocheton au dessus de la porte d'entrée, on avait accroché un cloche dédiée à sainte Walburga, tout comme l'autel. Cette cloche était connue dans tout le voisinage, à en croire le chroniqueur auquel j'emprunte cette anecdote, car on la faisait sonner à l'approche d'un gros orage. Le tableau de l'autel représentait sainte Walburga abbesse, la tête ornée de la couronne princière ; à ses côtés, un ange avec un livre et un flacon d'huile dans une main, de l'autre désignant le château de Cöuve au loin et tenant un bandeau avec l'inscription : « Prends-la et protège-la ». Au pied du tableau, on voyait les armes du baron de Ramschwag et de son épouse Maria Sophia de Reinach-Hirtzbach. Mais lorsque les têtes des révoltés s'échauffèrent, ils firent de Cöuve l'un de leurs lieux de rassemblement favoris. Ils commencèrent à provoquer le baron de toutes les manières possibles de sorte qu'il se résolut à quitter sa plaisante résidence d'été ; il l'abandonna contre une certaine somme d'argent à son oncle et chercha le repos auquel il aspirait dans une autre région.⁶ Le baron de Flaxlanden, époux d'Antonia de Reinach-Hirtzbach était vidame (Viztum) du cardinal et prince-évêque de Strasbourg.

Anna Maria de Reinach-Hirtzbach se maria en 1727 avec Lothar Ludwig Hartmann, baron Schenk de Stauffenberg, maréchal de l'évêque de Constance. Elle mourut en 1731. Sa fille, Maria Anna Theresia de Stauffenberg est l'une des arrières grands mère, du côté maternel, du prince Erwin de Leyen, actuel

¹ Archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue

² Livres paroissiaux de Hirtzbach

³ Archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue

⁴ Dans l'acte que j'ai sous les yeux, on parle de Joh. Fr. Antonia. Il s'agit manifestement d'une erreur. À l'époque, Antonia était trop jeune pour se marier ; d'ailleurs, elle mourut célibataire, chanoinesse de Remiremont.

⁵ Archives de la paroisse de Friesen

⁶ M. l'abbé Vautrety. Le Jura bernois, T. I., p.132-134. – Quiquerez. Histoire des troubles dans l'Evêché de Bâle en 1740. Delémont. 1875, Passim.

chef de la famille du même nom. Maria Antonia devint chanoinesse à Remiremont. Elle mourut le 17 mars 1754. Elle fut enterrée en l'église Saint-Maurice de Hirtzbach après qu'on lui eût administré les saints sacrements.

Franz Casimir Peter Hamann de Reinach-Hirtzbach et sa famille

Franz Casimir Peter Hamann, baron de Reinach-Hirtzbach, perpétua la famille. C'était un homme insigne ; à preuve, l'honneur que lui attribua le conseil royal d'en haut qui l'accueillit en l'an 1730 "parmi ses chevaliers membres d'honneur avec l'épée", une distinction qui ne fut partagée que par un très petit nombre de nobles de haut rang.¹

Il se maria en 1735 avec Maria Josephine Elisabeth Rosa von Eptingen-Neuweiler. Celle-ci lui donna à Hirtzbach les enfants suivants : 1. Maria Katharina Josephina Walburga (9 avril 1736) ; 2. Maria Anna Sigismunda Sophia Josephina (14 août 1739) ; 3. Maria Antonia Josephina Walburga (7 octobre 1740) ; 4. Joseph Anton Karl (28 août 1731) ; 5. Joseph Casimir Wilhelm (9 avril 1745) ; 6. Joseph Conrad Hesso (6 février 1747) ; 7. Franz Joseph Hesso (10 janvier 1749) ; 8. Franz Jacob Sigismund Joseph (11 mars 1751) ; 9. Maria Josephina Walburga. Cette liste témoigne de l'amour et de la vénération que la mère de ces enfants portait à leur patron, saint Joseph ; car ils reçurent tous le nom de ce saint. Par ailleurs, toutes les filles furent nommées Maria. Quelques-uns de ces enfants, désignés par les chiffres 1, 6 et 8, moururent en bas âge.

Franz Casimir Peter Hamann mourut le 4 janvier 1756 et fut enterré dans le caveau de la famille. – La veuve qu'il laissa conclut le 3 avril 1776, en accord avec ses enfants, un contrat familial destiné à préserver la bonne entente entre eux et à perpétuer le fidéicommiss voulu par le coadjuteur à Joseph Anton Karl de Reinach. D'après l'inventaire réalisé à cette occasion, la valeur dudit fidéicommiss s'élevait à plus de 200.000 livres. Maria Antonia Josephina Walburga était d'abord chanoinesse à Remirmont et se maria plus tard avec Johann Felix Philipp, comte de Reinach, seigneur de Foussemagne, Montreux, Fontaine, Roppe et autres lieux, le fils de Philipp Simon Karl de Reinach-Foussemagne et de Maria Eva Franziska de Truchseß von Rheinfelden. Dans le contrat de mariage signé le 21 janvier 1769 à Hirtzbach, on fixa les conditions habituelles aux mariages de l'époque dans les familles nobles. Je me contente de produire ce qui suit : la mariée devait, si elle survivait à son époux, en plus de quelques autres droits, recevoir en tant que veuve 2000 livres tournois annuels en plus de l'usufruit du château de Roppe avec toutes ses dépendances.² Le mariage eut lieu le 2 mai 1770. Maria Antonia Josephina Walburga mourut le 2 octobre 1805. Son époux, Joh. Felix Philipp la suivit dans l'éternité le 2 août 1807. Tous deux furent enterrés à Hirtzbach en la chapelle von Reinach. Il sera question plus tard de Joseph Anton Karl qui poursuivit la lignée. Joseph Casimir Wilhelm devint capitaine dans le régiment d'Eptingen. Il a dû contracter pour cela beaucoup de dettes qui furent payées par son père ; celui-ci a cependant décrété dans son testament qu'on devait porter dans le règlement de l'héritage les sommes déjà versées. Joseph Casimir Wilhelm mourut à Ellingen, en 1795, commandeur de l'Ordre teutonique. Franz Joseph Hesso devint membre du haut chapitre cathédral de Würzburg et Constance où il mourut en 1821. Ce personnage émit le vœu ardent que la famille de Reinach-Hirtzbach réussisse à reprendre possession du vénérable château d'Ober-Reinach en Suisse, château qu'elle avait perdu depuis la bataille de Sempach le 8 juillet 1386. Ce vœu fut exaucé grâce aux efforts de son neveu Karl de Reinach-Hirtzbach qui laissa en mourant à son fils, Moritz de Reinach-Hirtzbach qui vit toujours, la ruine si chère à la famille. Maria Josephina Baptista Walburga devint chanoinesse de Remirmont.

Joseph Anton Karl de Reinach et sa famille

Joseph Anton Karl de Reinach-Hirtzbach était, de tous points de vue, un homme de principes, modeste, amical, bienveillant à l'égard de tous. Les gens de Hirtzbach ne parlaient de lui qu'avec un affectueux respect et l'appelaient : « Notre bon et noble seigneur (Herr – monsieur) ».

¹Histoire du Conseil souverain d'Alsace, par MM. Pillot et de Neyremant. Paris, 1860, p. 136, 549

²Archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue.

Aussi se faisait-il une joie de leur rendre tous les services possibles et de leur demander les intérêts les plus bas lorsqu'il leur fallait emprunter de l'argent. Il se montrait en général charitable avec les pauvres, mais surtout à l'égard de ceux de Hirtzbach. Un trait saillant de sa personnalité était sa bienveillance envers les jeunes gens. Dans sa bonté, il ne dédaignait pas d'assister à leurs jeux le dimanche soir, à les encourager et à féliciter le vainqueur par d'amicales plaisanteries, comme par exemple : « Tu feras un jour un vrai soldat qui coupera en morceaux l'ennemi de la patrie ! ». Joseph Anton Karl fut nommé chevalier membre d'honneur avec l'épée le 27 novembre 1777 au Conseil souverain d'Alsace à Colmar.¹ Il entra dans l'armée, d'abord comme lieutenant-colonel à cheval dans le régiment Royal allemand puis devint maréchal (Feldmarschall) et fut nommé chevalier dans l'Ordre de Saint-Louis.

Ce personnage aux sentiments élevés devait vivre les horreurs de la Révolution française. Au début, il put les supporter ; la loyauté des habitants de Hirtzbach et le renom de sa philanthropie lui servirent d'armure. Mais lorsque les passions de la populace ("Pöpel") gagnèrent un cran dans la sauvagerie, une bande d'environ cent soi-disant patriotes accourut des villages environnants. Les uns étaient armés de haches, les autres de gourdins, un homme de Steinsoultz semble avoir été leur chef. La foule, surexcitée, s'abattit sur le château des Reinach ; aussi aimable que téméraire, le baron se présenta devant les révoltés et leur demanda ce qu'ils voulaient. « À boire, à manger » lui fut-il répondu. « C'est ce qu'on va vous servir ! », répondit le baron impassible et il leur fit distribuer du vin. L'attitude du châtelain fit sur les insurgés une telle impression qu'ils n'osèrent pas porter la main sur lui. Mais lorsque l'ivresse les gagna, ils commencèrent leur œuvre de destruction. Suivant leur meneur, ils pillèrent le château, détruisirent les meubles, brisèrent les portes et les fenêtres, descendirent dans la cave où ils s'enivrèrent consciencieusement et où ils vidèrent les tonneaux brisés du vin qu'ils n'avaient pu boire. Entre temps, les autorités d'Altkirch, informées des événements, envoyèrent une brigade de gendarmes vers Hirtzbach. Arrivés à la hauteur du cimetière qui entourait l'église, ils cherchèrent à arrêter l'un des pilliers chargé de butin. Mais l'homme se débattit et l'un des gendarmes lui fendit la tête d'un coup de sabre. Lorsque les autres insurgés virent cela, ils prirent la fuite dans toutes les directions.

Au point culminant de la Révolution, le baron de Reinach fut fait prisonnier par les autorités de l'époque et fut conduit en prison de Belfort. Mais la municipalité de Hirtzbach prit courageusement fait et cause pour le noble. Dans deux requêtes, le maire Lorenz Richard, le conseil municipal et les habitants firent valoir au juge, en termes émouvants, quel homme le prisonnier était, son action et quel grand malheur la perte d'un tel personnage représentait pour eux. Ces interventions furent efficaces. On relâcha M. de Reinach qui exprima ses remerciements les plus vifs aux intéressés dès que l'occasion se présenta.² Joseph Anton Karl de Reinach se rendit ensuite à Altkirch où demeurait sa mère Maria Josephina Rosa von Eptingen. Celle-ci y mourut vers la fin 1793. On l'enterra dans le cimetière de Saint-Morand. À Altkirch, le baron partagea les difficultés et le mode de vie des habitants. Il accepta même un jour la charge de l'administration des vignes. En 1804, il retourna à Hirtzbach.

Joseph Anton Karl de Reinach eut beaucoup à souffrir de la présence des troupes alliées dans la région, tout comme le reste de la population. L'un des soldats, un officier, se déshonora en volant deux objets, précieux souvenirs de famille dont la perte lui fit grande peine et ébranla sa santé déjà fragile. Peu de temps après, le 26 octobre 1815, il mourut. Joseph Anton Karl avait épousé Maria Ludovica Josephina Walburga Theresia, baronne Mohr von Waldt von Elter, fille de Philippe Eberhart, baron Mohr von Baldt von Elter³ seigneur de Betzdorf et autres lieux, membre du Haut conseil du Luxembourg, etc. et de la défunte Maria Walburga, née baronne de Beroldingen. Le contrat de mariage fut rédigé à Hirtzbach le 14 décembre 1779 ; la bénédiction nuptiale fut prononcée à Worms le 6 février 1780. La mariée, qui portait un grand nom, reçut une dot importante dont elle pouvait disposer à volonté. Elle apporta une dotation nobiliaire et l'assurance d'un grand héritage. De santé fragile, le seul frère de la jeune dame, dernier à porter son nom de famille, Joseph Anton Lothar Philipp Johann Nepomuk, baron von Mohr von Waldt von Elter, était tellement attaché à sa sœur qu'il voulut passer

¹Archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue.

²Je dois de connaître quelque-uns de ces faits à la bonté de M. le professeur Disser qui les tient de son père, mort fort âgé. Le vénérable vieillard était, m'assure son fils, "une chronique vivante de Hirtzbach".

³C'est ainsi qu'est écrit ce nom dans le document ancien certifié authentique et en latin que j'ai devant moi.

auprès d'elle sa vie et la finir à Hirtzbach, au château. Lorsqu'il sentit sa fin approcher, il rédigea ses dernières volontés le 24 septembre 1784. Dans cet acte, il fit de sa sœur, la baronne de Reinach-Hirtzbach née Mohr von Waldt, sa légataire universelle à la condition qu'elle donne à chacune de ses tantes, chanoinesses de la Boussière et de Metz, la somme de 100.000 livres tournois ; qu'elle verse jusqu'à sa mort à l'abbé Schock de Luxembourg une pension annuelle de 1.200 livres ; qu'elle remette à son fidèle valet Georg ses vêtements, son linge et une pension annuelle de 900 livres, etc. Après avoir reçu tous les remèdes conduisant à une fin pieuse, il mourut le 3 octobre 1784. Il avait 20 ans. Il fut inhumé dans la chapelle de la famille de Reinach. La baronne suivit son frère dans la tombe le 2 mars 1790. Elle avait donné à son mari les enfants suivants : Moritz (7 juillet 1781), Philippina (6 octobre 1783), Karl (11 août 1785). Il ressort de cette énumération que le père de ces enfants Joseph Anton Karl n'aimait pas les longues chaînes de 6, 7 ou 8 noms de baptême.

Moritz de Reinach-Hirtzbach, l'aîné des deux fils de Joseph Anton Karl, mourut à Hirtzbach en 1801 dans sa vingtième année et fut inhumé dans le cimetière Saint-Morand où l'on voit toujours sa tombe, à gauche de l'entrée. Philippina de Reinach-Hirtzbach resta célibataire et passa une grande partie de sa vie sur son domaine de Heisdorf dans le Grand-duché de Luxembourg et le reste dans son manoir de Carspach. Elle avait fait construire ce dernier selon son goût et l'avait fait aménager très confortablement. Elle était connue pour sa piété non feinte, sa sensibilité à fleur de peau, son amabilité en société, sa bonté le plus souvent secrète à l'égard des pauvres, sa ponctualité dans le paiement des plus petites dépenses, pour ses efforts incessants à construire, démolir et reconstruire quelque partie de sa maison. Elle mourut à Heisdorf, riche d'années et de vertu, le 28 juin 1870. Son corps fut ramené et solennellement enterré à Hirtzbach.

Karl de Reinach-Hirtzbach et sa famille

Karl de Reinach-Hirtzbach était encore enfant lorsque éclata la Révolution. Il apprit tôt, à l'école des épreuves et sous la conduite de son père, la mesure et la force de caractère. En 1803, il prit part, comme volontaire, à toutes les campagnes de l'Empire, en Prusse, Autriche, Espagne et Russie. Pendant un an, il servit dans l'état-major du roi de Naples. Il eut la douleur en 1812 d'être témoin du dernier soupir de son malheureux cousin, le comte Gustave de Montjoie-Hirsingue que les hussards français avaient mortellement blessé, comme nous le verrons plus tard. En Russie, Karl de Reinach fut gravement blessé le 4 octobre 1812, ce qui lui coûta un œil. Il avait gagné une telle affection chez ses hussards qu'ils risquèrent leur vie pour le sauver. Le baron de Reinach s'était jeté avec un petit groupe des siens sur un gros détachement de cosaques et s'était si témérairement exposé qu'il fut gravement blessé et tomba de cheval, sans connaissance. Ses soldats n'abandonnèrent pas leur cher officier. Ils se battirent avec l'énergie du désespoir et retinrent l'ennemi jusqu'à ce que deux hussards, Jacob Heitz (valet du baron et natif de Hirtzbach) et Chassaing, eurent évacué le blessé. Plus tard, Karl de Reinach n'oublia pas, lorsqu'il eut l'occasion de relater la manière dont il échappa à la mort, de remercier Dieu et ses fidèles soldats. En 1815, il participa encore à la bataille de Waterloo, funeste pour Napoléon. Peu de temps après, il quitta l'armée française et ses fonctions d'officier de cavalerie. Pendant la Restauration, il reçut la croix de Saint-Louis et fut élu député à l'Assemblée nationale par le collège électoral d'Altkirch. En 1833, il fut nommé à la Chambre des pairs. En 1837, il fut continuellement réélu membre du Conseil général. Le 4 novembre 1816, il épousa Maria Eleonora, baronne de Reinach-Steinbrunn qui mourut le 30 septembre 1857. Elle était la première de la famille de Reinach à avoir été enterrée dans la sépulture du nouveau cimetière de Hirtzbach. Le baron Karl de Reinach quitta ce monde le 22 février 1871. – Il laissa les enfants suivants :

1. Hesso Antonius, né le 21 juin 1819, actuellement chef de la famille de Reinach-Hirtzbach
2. Ludowica Philippina de Reinach-Hirtzbach, née le 9 juillet 1820. Elle épousa le 1er juillet 1846 le baron Joseph Thüring August Casimir Franz Aloys de Sonnenberg, général dans l'armée du roi de Naples.
3. Maria Catharina de Reinach-Hirtzbach, née le 15 octobre 1821, épousa le 1er juillet 1846 M. de Salignac Fenelon actuellement général et inspecteur d'artillerie en France.

4. Moritz Sigismund de Reinach-Hirtzbach, devint colonel dans l'armée française et officier de la Légion d'honneur.
5. Karl-Friedrich de Reinach-Hirtzbach, né le 3 mai 1825, fut nommé autrefois à un poste de secrétaire d'ambassade et fut fait officier de la Légion d'honneur.
6. Fidelis Antonia de Reinach-Hirtzbach, née le 6 octobre 1826, se maria le 17 septembre 1849 avec le baron Franz Anton Philipp Heinrich Zorn de Bulach, ex-chambellan de l'empereur Napoléon III, député du corps législatif français, officier de la Légion d'honneur.

Hesso Antonius de Reinach-Hirtzbach et sa famille

Hesso Antonius de Reinach-Hirtzbach fut élu à plusieurs reprises membre de l'Assemblée nationale à Paris et du Conseil général du Haut-Rhin et reçut le titre d'officier de la Légion d'honneur. Le 15 juin 1851, il épousa à Wattwiller Anna Maria Antonia Carolina von Gohr, la fille du baron Joseph Anton Johann-Baptist von Gohr, chambellan d'honneur du roi de Bavière et membre du conseil général du Haut-Rhin, et d'Anna Maria Theresia Carolina, née comtesse de Barbier Schroffenberg, de laquelle il eut les enfants suivants :

1. Antonia Anna Josephina Maria de Reinach-Hirtzbach (26 juin 1853)
2. Ann a Maria Maximiliana de Reinach-Hirtzbach (16 juillet 1854)
3. Eva Maria Theresia de Reinach-Hirtzbach (28 septembre 1859)
4. Maria Anna Gabrielle Beatrix de Reinach-Hirtzbach (20 juin 1862)
5. Sigismund de Reinach-Hirtzbach (20 octobre 1869).

En considérant tout ce qui précède, il apparaît que la famille de Reinach peut se glorifier d'une haute antiquité. Ainsi, ses membres furent reçus dans les principaux chapitres, dans l'Ordre de Malte et dans d'autres ordres de chevalerie, dans lesquels ne peuvent entrer que ceux qui peuvent présenter un grand nombre d'ancêtres nobles des côtés paternel et maternel. Et de cette famille sont issus un grand nombre de personnages qui se sont illustrés de la manière la plus brillante au service de l'Eglise et de l'Etat.

Livre 8

La paroisse de Hirsingue ; de la Paix de Westphalie à la chute du comté de Montjoie-Hirsingue

Chapitre 1 Les comtes de Montjoie successifs

§ 1 – Division de la maison de Montjoie en deux lignées : Monjoie-Vaufrey et Montjoie-Hirsingue Généalogie des seigneurs de Montjoie-Vaufrey

J'ai raconté plus avant que Johann Georg (le Jeune), chef de famille des Montjoie, avait perdu son château fort après une héroïque résistance. Plus tard, il déplaça le siège de son ressort judiciaire à Indevillers ; lui-même choisit pour lieu de séjour sa résidence de Vautrey où il mourut en 1659. – Il eut avec son épouse, Maria Franziska de Montjoie-Heimersdorf, dont il a déjà été question, plusieurs enfants dont Franz Ignaz né en l'an 1653. Celui-ci devint le fondateur de la famille de Montjoie-Hirsingue. – Un autre fils de Jean-Georges, nommé Paris Karl Joseph, devint chanoine d'Augsbourg¹ et mourut en 1721 ; il apparaît fréquemment comme parrain dans les livres paroissiaux de Hirsingue. – L'une des filles de Johann Georg, Johanna Ursula Katharina, épousa en 1668 Franz Paris, le dernier rejeton des barons de Montjoie-Heimersdorf. – Une autre de ses filles, Maria Anna, se maria avec Johann Theobald Reich von Reichenstein, seigneur de Landskron, "Ober Ammann" (bailli) de Birseck.

L'aîné des fils de Johann Georg, Beat Albrecht, fonda la famille de Montjoie-Vaufrey, dont l'histoire n'est pas vraiment du ressort de cet ouvrage et dont je ne puis évoquer que les quelques épisodes suivants. – Après le décès de son beau père Franz Paris de Montjoie-Heimersdorf (13 décembre 1680), Beat Albrecht fit valoir à l'évêque de Bâle Johann Conrad von Roggenbach que les barons de Montjoie possédaient en indivision, depuis les temps anciens, en tant que détenteurs du fief, le quart des dîmes de la paroisse de Hirsingue ; et que l'ensemble de ces droits de décimateur lui (Beat Albrecht) revenait ainsi qu'à ses frères. L'évêque jugea ces exigences fondées et accorda l'investiture demandée aux barons Beat Albrecht et Franz Ignaz de Montjoie (16 décembre 1692).

Plus tard, celle-ci fut renouvelée et confirmée (avril 1694, mars 1697, mai 1705, etc.). – Beat Albrecht mourut en 1725, quatre ans après son épouse Johanna Franziska Appolonia de Reinach-Hirtzbach, sœur du prince-évêque Johann Conrad. Celle-ci lui avait donné trois enfants : Nicolas, qui entra dans l'armée et mourut dans ses jeunes années ; Maria Franziska qui épousa Franz Joseph von Schauenberg-Herrlisheim ; et Dietrich qui perpétua la famille de Montjoie-Vautrey. Dietrich épousa en mai 1702 sa parente Josephina de Montjoie-Heimersdorf et quitta ce bas-monde en l'an 1736. Il

¹Dans les écrits de la famille de Montjoie se trouve un document par lequel Louis XIV fit don aux seigneurs de Montjoie Beat Albrecht et Franz Ignaz des biens seigneuriaux situés en Alsace et détenus par leur frère Paris Karl Joseph ; cet acte fut signé en juin 1686 ; une preuve que Paris Karl Joseph avait renoncé aux propriétés en question, avant d'adopter l'état ecclésiastique.

laissa neuf enfants, parmi lesquels : Johann Georg, chanoine à Bâle ; Beat Johann Baptist Hamann, qui perpétua la famille ; Maria Xaveria, reçue chanoinesse de Remiremont le 21 novembre 1712¹ ; Maria Anna Ursula Ludwina, qui épousa son parent Magnus Karl de Montjoie-Hirsingue ; Josephina, d'abord chanoinesse de Remiremont, plus tard moniale de l'Ordre de la Visitation à Porrentruy. – Beat Johann Baptist Hamann, qui adopta le titre de "comte de Montjoie et La Roche" après qu'il fut élevé au rang de comte en 1736. Il épousa Maria Catharina Victoria Ring von Baldenstein, sœur de Joseph Wilhelm, prince évêque de Bâle. Le comte mourut en 1761 ; sa veuve mourut l'année suivante. Ils laissèrent plusieurs enfants, Maria Claudina Antonia Fidelis, qui convola avec Claudius Joseph Nicolaus, comte de Grivel-Saint-Maurice ; M. A. Josephina Fidelis, chanoinesse de Remiremont ; Fr. Ferd. Fidelis Hamann, qui perpétua le lignage. – Fr. Ferd. Fid. Hamann naquit en l'an 1737 ; il épousa en 1760 Maria Anna Sophia, comtesse de Kageneck. Cette dame mourut à Vautrey en 1789, peu de temps avant que n'éclate la Révolution française. Le comte lui-même décéda en 1818 dans le grand-duché de Bade. Les deux époux engendrèrent cinq enfants, dont Joseph Anton Fidelis ; celui-ci naquit en l'an 1771, perpétua sa famille et mourut en l'an 1816. Il était capitaine dans le régiment Royal-allemand et eut de son épouse, Maria Ludovica Carolina von Ebersberg, nommée Weyhers, les enfants suivants : Carolina, dame de l'Ordre de sainte Anne, Camill Nepomuk Christoph, commandeur de l'Ordre teutonique, conseiller privé du roi du Wurtemberg ; Ernst Heinrich Fidelis, né le 22 août 1788. Celui-ci perpétua la famille, épousa en 1832 Laurentia Maria, sœur du comte de Valon d'Ambrugnac, membre de la Chambre des pairs et d'Alexandrina de Märböuf. Il mourut le 23 février 1855. Son fils, Louis Ernst Maria Anton Franz von Paul, naquit le 15 septembre 1834. Il est le chef de la branche von Montjoie, à Gersfeld sur le Rhön, lignée qui s'écrit aujourd'hui "Frohberg-Montjoie".²

§ 2 – Franz Ignaz, fondateur de la lignée de Montjoie-Hirsingue et sa famille ; le grand-commandeur et le prince-évêque Simon Nicolaus de Montjoie-Hirsingue

L'aïeul de la famille de Montjoie-Hirsingue, Franz Ignaz se donne dans les documents qui nous sont parvenus les titres suivants : d'abord baron, plus tard — c'est à dire, environ à partir de l'an 1710 — comte de Frohberg (ou de Montjoie), seigneur de Heimersdorf, Montrond, Gliers, Hirsingue, Bruebach et Jettingen, brigadier de l'armée royale de France, plus tard "oberst-lieutenant" d'un régiment à cheval.

Il épousa le 16 novembre 1684, dans sa 31^e année, Maria Johann Secunda, fille de Jakob Heinrich Reich von Reichenstein et de Maria Sophia Zinth de Grentzingen.³

En 1697, Franz Ignaz de Montjoie fonda avec son épouse en l'église de Hirsingue un service anniversaire perpétuel. Ils renouvelèrent et confirmèrent cette fondation le 4 juin 1712. Cet anniversaire se compose d'un « service de Requiem pour la famille de cette lignée » (mais, après leur décès, pour les fondateurs eux-mêmes) ; plus loin, en un service de *beata Virgine Maria* « pour la sauvegarde et la prospérité de la famille, mais en particulier pour sa fin heureuse » ; puis en une sainte messe de

¹Papiers de la famille de Montjoie (4^e carton)

²Richard. Histoire de la maison de Montjoie. – E. Lehr. L'Alsace noble. T. II, p. 364-366. – Genealogischer Kalender. 1856. P. 258.

³L'Armorial de la généralité d'Alsace (p. 279, 311 et 312) décrit ainsi le blason des ancêtres de la famille de Montjoie-Hirsingue : François-Ignace de Tulliers, baron de Montjoie et d'Héméricourt, et M. de Reichenstein, sa femme, portent de gueules à une clef à l'antique, l'hameçon en losange, pommetée, d'argent, écartelé aussi de gueules, billeté d'or à une semblable clef d'or ; accolé d'or à un fer de lance à l'antique de sable en barre. – Les supérieures du chapitre de Remiremont écrivent, dans un diplôme du 26 octobre 1780 : Les armes de Montjoie ont toujours été de gueules écartelé au premier et quatrième, à une Clef d'argent, au 2^e et 3^e à une clef d'or, accompagnée de neuf billettes aussi d'or, quatre à droite mise en pal et cinq à gauche, rangées en sautoir. Ce que nous certifions véritable, de même que tout ce qui est énoncé en cet acte. (Papiers de la famille de Montjoie, 4^e carton). Le Genealogische Kalender (30^e année, p. 255) donne une description très détaillée de ces armoiries et conclut : « Armoiries : deux hommes sauvages portant une ceinture de feuillage verte et armés de massues reposant à terre ; celui de droite pose la main gauche derrière le blason, celui de gauche la main droite ; le pied gauche de l'homme qui se tient à droite est un pied de cheval de même que le droit de celui qui se tient à gauche. »

Requiem « pour les âmes les plus pauvres du purgatoire » ; plus loin en une sainte messe de Requiem « pour les plus pauvres âmes de la famille » ; enfin en deux saintes messes de Requiem « pour les défunts de la famille ».¹ Le 2 janvier 1692, Franz Ignaz autorisa le « maître Wilhemb Bloch, bourgeois et forgeron à Rederstorff... à édifier et à installer une forge au dessus du "Riben"... Nous lui louons pour cela la chute d'eau nécessaire... Le Bloch ne doit pas empêcher à certaines époques de l'année d'irriguer les prés... De plus, il doit payer pour cette autorisation et cette chute d'eau tous les ans deux quintaux et demi de lingots de fer ; que Bloch a promis de nous verser pour la corde (Clofter) de bois 6 schilling stäbler. – et au cas où le fer ci-dessus nommé n'était pas pris en nature, Bloch devra le payer au prix où le lingot de fer est vendu à la fonderie de Belfort ou Grandviller... rédigé dans notre château à Hirsingue le 2 janvier 1692 ».

En l'an 1698, Franz Ignaz de Montjoie loua à Conrad Gissler la bergerie (Steinhütte) qu'il avait créée, nommée dans les documents "Sennerey", et qui est perdue dans les bois, entre Heimersdorf et Largitzen. Le bail fut renouvelé à intervalles réguliers. Les divers contrats s'y rapportant témoignent de la sollicitude que les seigneurs de Montjoie-Hirsingue surent porter de diverses manières à l'amélioration de ce domaine et à l'augmentation de sa rentabilité. Le fondateur de cette Sennhütte ne devinait sans doute pas que cette habitation isolée serait un jour une source de grâce divine pour toute la région, un refuge sûr pour les prêtres poursuivis par la Révolution, un saint lieu de pèlerinage où les fidèles dans l'affliction auraient à chercher, en cette triste époque, bonheur et consolation de l'âme.

Le 29 janvier 1700, quelques-unes des disputes concernant les affaires de la commune de Hirsingue et opposant Franz Ignaz de Montjoie aux chefs de la paroisse évoluaient favorablement. Dans les documents s'y rapportant, il est question, entre autres, de "Votre Seigneurie, en tant que possesseur de la maison de Grandmont et de tous les biens y attachés..."

En l'an 1710, le 28 février, le seigneur de Montjoie-Hirsingue loue le "Birkenhof" aux honorables Niclaus et Heinrich Vetter de Bendorf. Le domaine se composait de deux maisons situées sur la vieille route de Hirsingue à Feldbach, avec d'importantes terres alentours. Les fermiers s'engageaient à verser la moitié du produit de ce domaine en guise de loyer. « Vous vous occuperez des souches, et ce que vous dessoucherez, vous pourrez l'utiliser seuls pendant deux ans, mais ensuite, ces mêmes terres dessouchées seront mêlées à la location et leur produit partagé par moitié et on en fera usage comme écrit précédemment ». De plus, ils pouvaient prendre à leur compte gratuitement un grand pré et recevoir le bois qui leur était nécessaire dans une forêt située sur le finage de Grenzingen.

Les seigneurs de Montjoie réussirent à entrer en possession de Jettingen, sur lequel les héritiers de Mazarin exerçaient le droit de haute justice, après l'extinction de la famille de Ramstein.² Le 23 avril 1708 (1870 dans le texte, Ndt) Franz Ignaz conféra au bourgeois Hans Jacob Wespisser le droit d'usage sur une chute d'eau et de création d'un "Rüben" (pressoir à huile ?) sur le ban de Jettingen, droit pour lequel le locataire devait verser un loyer annuel de 6 livres stebler. – Le 12 octobre 1714, le même seigneur loua à Wespisser le droit de construire un moulin "à deux paliers (Gänge), situé dans le Hofacker sur le ban de Jettingen". Le meunier devait livrer ici (à Hirsingue) en guise de "loyer annuel de meunerie... quatre quartauts et demi de grain et de seigle et quatre chapons à la Saint-Martin". – Mais le 16 décembre 1714, la commune de Jettingen émit une protestation solennelle concernant ce qui s'était passé et fit valoir qu'elle avait le droit — avant déjà la Guerre des Suédois et depuis des temps immémoriaux — d'utiliser l'eau qui coulait de Berentzwiller pour l'irrigation de ses prés ; que, par conséquent, la construction d'un nouveau moulin lui causerait des dommages. Elle ajouta qu'il n'était pas dans son intention d'empêcher cette construction ; mais elle devait absolument exiger de pouvoir prendre toute l'eau nécessaire à l'irrigation de ses prés le moment venu ; aussi le moulin devait-il, dans ces moments-là, rester momentanément immobile.³

¹Cet anniversaire est aujourd'hui encore célébré en partie dans l'église paroissiale de Hirsingue. Voir dans les archives paroissiales de Hirsingue le livre Tableau des anniversaires fondés dans la paroisse de Hirsingen suivi de pièces justificatives, rédigé d'après les documents originaux par Fr. Jos. Fues, curé de Hirsingen, 1870, 7 janvier, Pièces justi. N.4.

²Richard. Histoire de la Montjoie.

³Grefte du comté de Montjoie-Hirsingue

Franz Ignaz de Montjoie-Hirsingue mourut à Strasbourg, muni de tous les saints sacrements, le 24 avril 1716. Sa dépouille mortelle fut amenée à Hirsingue et y fut inhumée en l'église paroissiale.

Après la mort du comte Franz Ignaz, sa veuve fut impliquée dans un procès l'opposant à ses fils qui ne réussirent pas à s'entendre sur le partage de l'héritage. Le Conseil souverain de Colmar était déjà saisi de l'affaire lorsque les deux parties (sans doute à l'initiative de Simon Nicolas, le chanoine) résolurent de choisir pour arbitre le cardinal de Rohan et d'accepter son jugement, quel qu'il fût. Le célèbre prélat examina attentivement le cas et donna sa décision le 28 septembre 1727 à Saverne, décision qui fut finalement respectée, après quelques hésitations de la veuve. Dans son jugement, le cardinal de Rohan parle de la haute estime et de la bienveillance qu'il portait à la comtesse de Montjoie et à ses fils.¹ « Maria Johanna Secunda, comtesse de Montjoie, née baronne Reich de Reichenstein, après avoir reçu tous les sacrements, mourut le 24 avril 1733 à Ensisheim et fut enterrée en l'église de Hirsingue ».² Franz Ignaz de Montjoie-Hirsingue eut avec elle les enfants suivants :

1. Maria Johann (1er novembre 1685)
2. Philipp Anton Joseph Ignaz (19 mars 1687)
3. Maria Anna Franziska Agnes (3 mai 1688)
4. Maria Elisabeth Catharina (24 octobre 1690)
5. Simon Nicolaus Eusebius Ignatius (22 septembre 1693. La cérémonie de baptême de cet enfant eut lieu le 16 février 1694.
6. Magnus Ludovicus Carolus Franziskus Ignatius Michael, né à Bâle le 8 novembre 1697, fut baptisé le même jour dans la maison du baron Reich de Reichenstein à Bâle.
7. Maria Anna Josephina Ignatia, née à Hirsingue le 17 août 1699. Les cérémonies de baptême eurent lieu au même endroit le 28 août 1699 ;
8. Maria Beatrix Octavia, née le 16 septembre 1701. Les cérémonies de baptême eurent lieu le 17 mai 1702. (Cette demoiselle mourut enfant)
9. Conrad Ignace Xaver, né le 23 mars 1704. La cérémonie du baptême eut lieu le 22 décembre 1704.
10. Maria Henrica Mauritia Romarica Ignatia, née le 8 février 1710. Le baptême fut célébré le 9 février 1711.

Le baptême de ces enfants ou les cérémonies de baptême revêtirent une grande solennité. Les plus grandes familles nobles des environs participaient comme parrains ou témoins, des chanoines et chanoinesses, parfois même des personnages princiers, dont l'énumération exigerait plusieurs pages. – À partir de cette époque jusqu'à la Révolution, l'aîné des enfants de cette famille, mais tout particulièrement le fils qui devait perpétuer la famille, obtenait le titre "von Froberg", parfois "von Montjoie-Froberg".³ Johanna de Montjoie-Hirsingue devint chanoinesse en l'an 1733. "Maria Johanna von Froberg est citée parmi les sept chanoinesses du chapitre dans le registre des chanoinesses d'Andlau de l'an 1751.

Philipp Anton de Montjoie-Hirsingue entra dans l'Ordre teutonique et fut nommé grand commandeur du bailliage d'Alsace et de Bourgogne. Plus tard, il reçut les titres et les hautes fonctions suivants : secrétaire de sa majesté impériale et royale Karl VII et son ambassadeur auprès la Confédération helvétique ; chancelier de son Eminence le Grand électeur de Cologne et de l'Ordre teutonique du même lieu ; général d'un régiment de cavalerie du duc et grand électeur de Bavière. – Philipp Anton se distingua au plus haut point par ses talents militaires et son habileté d'homme d'Etat. Sa hauteur d'âme le fit vénérer et aimer des grands de ce monde tout comme du commun du peuple. En avril 1736, le roi de France Louis XV lui conféra le diplôme de la dignité comtale, non seulement pour lui mais pour l'ensemble de la famille de Montjoie. Le 21 février 1743, l'empereur d'Allemagne, Charles VII lui conféra, en récompense des services que sa famille avait rendus aux gouvernements allemands et français, la dignité de comte d'Empire avec le droit pour tous ceux de sa parenté de s'attribuer le titre de comte et comtesse. Aujourd'hui, les personnes âgées racontent toutes sortes de choses aimables et bonnes sur le grand "Comether" (commandeur, commandatore) ; à propos de la manière dont il rendait visite de temps à

¹Grefte du comté de Montjoie-Hirsingue

²Registre des décès de la paroisse de Hirsingue

³Documents des archives de la paroisse de Hirsingue et du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue

autre à son domaine, traversant les rues de Hirsingue dans un carrosse attelé de magnifiques chevaux, salué par les ovations des gens qui se pressaient nombreux ; et comment il jetait et faisait distribuer dans la foule de l'argent à pleines mains ; comment il s'entretenait aimablement avec chacun, puissant et humble, riche et pauvre. – En novembre 1725, il fut investi par le prince-évêque de Bâle Johann Conrad de Reinach-Hirtzbach, en son nom et en celui de sa famille, des biens que sa famille détenait en fief de l'évêché de Bâle depuis de longues années. – Ce personnage insigne avait déjà atteint l'âge de 70 ans lorsqu'il fut chargé par son éminence le Grand électeur de Cologne et par l'Ordre teutonique d'une glorieuse mission. Il devait se rendre à Versailles en envoyé extraordinaire auprès du roi Louis XV afin de souhaiter au monarque qu'il survive à la grave blessure que lui avait infligé d'une main parricide Robert Damiens. Lorsque Philipp Anton fut revenu de Versailles, il fut frappé d'une pneumonie et, après avoir reçu les saints sacrements, son âme passa dans le monde meilleur du Père le 11 mai — d'après les documents conservés à Hirsingue le 10 mai — 1757. Sa dépouille fut inhumée le 13 mai à Paris dans la chapelle de la Vierge Marie de l'église des capucins de Saint-Jacques (appartenant à la paroisse Saint-Sulpice).¹ Son cœur fut cependant transporté à Altschhausen, sa résidence habituelle, et y fut placée avec la plus grande solennité, dans la sépulture des chevaliers de l'Ordre teutonique. J. L. Hell, curé de Hirsingue, ajouta à l'acte de décès les mots suivants :

« Sa famille perdit en lui grands éclat et gloire, moi-même un protecteur, et les pauvres un vrai père. Qu'il repose en la Sainte paix ! ». On trouve le portrait et les armoiries du noble commandeur Philipp Anton de Montjoie dans l'ouvrage suivant : « N. 639. Calendrier des armoiries du très vénérable bailliage d'Alsace et de Bourgogne du noble Ordre teutonique. Augsbourg 1750 ». Son portrait en grandeur nature peint à l'huile se trouve (un don de M. Engel Dollfus) au musée de Mulhouse.² Moi-même je possède une belle tablette de cuivre encadrée provenant sans aucun doute du château de Hirsingue, qui représente Philipp Anton de Montjoie en costume de l'Ordre teutonique, montant majestueusement un cheval, avec cette inscription : *Philippe Joseph Antoine Eusèbe, comte de Froberg, Grand Commandeur de l'ordre Teutonique des Bailliages d'Alsace et de Bourgogne, Conseiller Intime de Sa Majesté Impériale Charles VII, et son Ambassadeur Extraordinaire en Suisse, Conseiller Intime et lieutenant Général de S.A.S.E. de Cologne, générale de la Cavalerie de S.A.S.E. de Bavière et colonel d'un Régiment de cuirassiers.*

Elisabeth de Montjoie-Hirsingue fut installée le 18 février 1713 chanoinesse de Remiremont. Elle mourut d'hydropisie le 10 septembre 1752 et fut enterrée à Remiremont. – La famille de Montjoie avait le droit, depuis des temps immémoriaux, de faire admettre leurs filles chanoinesse de Remiremont.³

Simon Nicolaus de Montjoie-Hirsingue était appelé par la Providence à une haute carrière. Il commença ses études au collège jésuite de Porrentruy et les acheva au Germanicum à Rome. Il n'était encore que diacre du diocèse de Bâle lorsqu'il obtint du roi de France une pension annuelle viagère de 2000 livres. Cette somme devait lui être payée par Armand Julius de Rohan, à prélever sur les revenus que ce prince de l'Eglise avait à percevoir de son archidiocèse de Reims. Le fait ressort de la patente royale du 2 juin 1722, qui nomme Armand Julius de Rohan archevêque de Reims, à la condition que ladite pension soit versée ponctuellement et sans charges.⁴

¹Le 13 mai 1757 a été fait le convoi service et transport en carrosse dans l'église des P.P. capucins de la rue de st Jacques de son Excellence Mgr. Philippe Joseph Antoine Eusèbe, comte de Froberg etc, etc., mort l'avant-veille, rue de Tournon à l'hôtel d'Entragne, âgé de 73 ans ; témoins Casimir Schmouck, conseiller secrétaire de l'ordre Teutonique, et Tibère Stier, receveur de l'ordre Teutonique de la commanderie de Rouffach en Alsace." – Extrait du registre des décès de la paroisse Saint-Sulpice à Paris, archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue.

²Catalogue, p. 50, n.269. (Gracieusement communiqué par M. Ingold, ancien notaire à Cernay)

³Dans un document que j'ai devant les yeux, il est notamment dit : Nous avons fait faire dans nos Archives et Registres les recherches les plus exactes, les plus scrupuleuses, en vertu desquelles nous attestons que les noms et ligne de Montjoie sont reçus et jurés de temps immémorial dans notre insigne chapitre, on ignore la première époque de leur réception, mais depuis près de cent ans une multitude d'actes l'a prouvé soit pour la ligne de Montjoie-Vautrey, soit pour celle de Hirsingue... Remiremont le 5 octobre 1780. – Par ordonnance capitulaire J. L. Renauld, chanoine et écolâtre de l'insigne chapitre de Remiremont. (Archives de la famille de Montjoie, 4e carton.)

⁴Provenant du document original de ladite pension, superbement calligraphié sur parchemin, et que je possède actuellement. J'en suis redevable à la bonté d'une personne dont les grands parents ont été de fidèles serviteurs des seigneurs de Montjoie.

Monsieur Simon Nicolas de Montjoie vivait en termes très amicaux avec l'archevêque de Reims et obtenait dans ses lettres des réponses très affables, parfois même aux frontières de l'humour.¹ À cette époque, le cardinal Armand Gaston, prince de Rohan, l'un des plus insignes prélats de son siècle, neveu de l'archevêque de Reims, occupait avec éclat le siège épiscopal de Strasbourg. Ce grand prince de l'Eglise honora le Sire Simon Nicolaus de Montjoie de l'amitié la plus intime ; il lui attribua une place de chanoine dans l'église Saint Pierre le Jeune à Strasbourg et voulut l'avoir à ses côtés pendant ses voyages et les visites qu'il rendait à diverses cours d'Europe. Le jeune compagnon de voyage n'oublia jamais l'enseignement et l'exemple de son grand ami et protecteur.

En l'an 1731, Simon Nicolaus fut nommé membre du chapitre de Bâle. Il ressort d'une lettre d'investiture du 11 août 1759 qu'il était aussi prieur du prieuré Saint-Nicolas d'Enschingen. À la mort de l'évêque Joseph Wilhelm Rinck von Baldenstein, M. de Montjoie fut élu prince-évêque le 26 octobre 1762. Après confirmation de cette élection par le pape Clément XIII le 21 mars 1763, le nouveau prélat reçut du cardinal de Choiseul, "métropolitain" de Besançon, le 12 juillet 1763 en la chapelle de la résidence de Gy, la consécration épiscopale. Les évêques de Belley et Saint-Claude officièrent en tant qu'assistants ; plusieurs évêques et abbés prirent part aux solennités.² À l'issue de la cérémonie Monsieur de Choiseul reçut en cadeau du nouvel évêque un superbe service en argent massif.

Lorsque les personnalités de ses Etats vinrent le féliciter pour son accession au trône princier, il leur donna, en un charmant jeu de mots, la réponse suivante : « Je m'appelle Montjoie, je viens en Ajoie³ vous apporter la joie ». Le bon évêque était, de tous points de vue, homme à remplir sa promesse et il la respecta de la manière la plus achevée. Écoutons comment un témoin vraiment impartial évoque l'administration de M. de Montjoie. « Après des longs désordres et la grande nervosité observés sous les trois évêques précédents, suivirent un grand silence et un calme général parmi le peuple... Dans ces années, qui tombent dans la plus belle période de la récente histoire de la Suisse, – grâce à laquelle Haller, Zimmermann, Tissot, Gessner et Bodmer acquirent une si grande célébrité – période pendant laquelle les hommes les plus influents de toutes les conditions s'unirent pour œuvrer ensemble et se retrouver tous les ans dans l'Assemblée helvétique, – dans ces années-là, la vie nouvellement éclos, même dans des cercles plus restreints, se manifesta dans le domaine des beaux-arts et des sciences ». ⁴ Le protestant Frêne apporte aussi un témoignage impartial sur le caractère chaleureux de l'évêque Simon Nicolas de Montjoie : « Il est âgé de 70 ans, de haute stature, extraordinairement affable. Pendant le repas, j'eus encore plus l'occasion d'admirer les manières affables du nouveau prince. Son amabilité est tout à fait à l'opposé des manières austères de ses prédécesseurs. » ⁵

Le jardin du château fut notablement embelli sous la direction de l'évêque Simon Nicolaus ; à Porrentruy, on construisit l'hôpital, la halle aux grains et l'hôtel de ville, à Delémont l'église paroissiale. – Pendant la famine (1770-1773), le charitable prélat fit venir de l'étranger, d'Allemagne, de Rhénanie et d'Alsace d'importantes quantités de céréales. Le Conseil souverain de Colmar voulait empêcher l'exportation du grain vers la Suisse ; mais l'évêque de Bâle en obtint le libre passage, grâce à son influence à la cour du roi de France. Le bon pasteur attendit en souffrant le moment de la distribution du grain à ses sujets gravement touchés par la famine. – Simon Nicolas ne se distingua pas moins comme protecteur des arts et des sciences. Il fit bénéficier de ses faveurs princières le collège jésuite de Porrentruy de toutes les manières possible. Il s'efforça d'empêcher ou de différer la dissolution de l'Ordre des jésuites. Mais lorsque l'abolition de la célèbre compagnie fut devenue un fait accompli, l'évêque chercha à remplacer les professeurs expulsés du collège et du séminaire par les membres les plus instruits du clergé diocésain. Il sut diriger et favoriser l'action des nouveaux maîtres avec sagesse.

Simon Nicolas de Montjoie traita le clergé à lui subordonner avec une paternelle bonté et il ne

¹Cela apparaît en particulier dans une lettre à "M. l'abbé de Montjoie" signé à Paris le 27 octobre 1746 par "L'arch. Duc de Reims", document qui m'est également parvenu par les sources déjà indiquées.

²D'après une remarque manuscrite d'un livre dont la première page porte la note suivante : Ex libris J. B. Vatoreille, consilii Aulicij et Praefecti ad s. Ursicinum et in libro monte.

³Le pays de Porrentruy est appelé Ajoie.

⁴C.A. Blösch. Geschichte der Stadt Biel und ihres Panners-Gebietes. Bienne 1856. 3. partie, p. 62-64.

⁵Mémoires de M. Frêne. Archives de Porrentruy ; gracieusement communiqué par M. Xaver Kohler.

laissa échapper aucune occasion de le favoriser. Il se désolait de ce que quelques-uns de ses prêtres ne pouvaient espérer obtenir une amélioration de leur sort ; c'est pourquoi il publia une ordonnance qui voulait que les prébendes situées dans sa principauté et sur lesquels l'évêque de Besançon exerçait le droit de colature ne devaient revenir qu'aux subordonnés de son diocèse. Afin de rendre justice comme il convenait à l'indéniable talent d'un prêtre de son diocèse, Joh. Bapt. Joseph Gobel, né à Thann le 17 septembre 1727¹ et récompenser les services qu'il avait déjà rendus et pouvait encore rendre, Simon Nicolaus le nomma son coadjuteur et vicaire général. Le prince-évêque, homme de bonne foi, n'avait sans doute par la moindre idée du chemin que cet homme — à qui manquait toutefois l'esprit d'humilité et de tempérence — emprunterait un jour au moment de la Révolution. Du vivant de l'évêque, Gobel chemina sur le sentier du devoir et de l'honnêteté. Les errements et enfin la conversion de cet homme étrange n'appartiennent pas à ce récit.

Simon Nicolas de Montjoie publia plusieurs ordonnances épiscopales qui peuvent être saluées comme un monument de sagesse pastorale, de douceur et de détermination. Les " *Instructio pastoralis ad confessarios diocesis Basileensis* " , publiées le 8 juin 1764, définissent les devoirs du confesseur avec une clarté, une concision et une intégrité véritablement exemplaires, dans la plus grande conformité à l'orthodoxie catholique.

Malgré les nombreuses thèses consacrées depuis à ce texte, on trouvait la lettre pastorale, même en ce siècle, si magistralement composée qu'on demanda l'impression d'une nouvelle édition en 1827 à Strasbourg.²

Un contemporain du prince-évêque Simon Nicolas dit de lui : « Il préférerait en vérité l'Église à sa famille, mais cette dernière à toutes les autres » ; et d'ajouter que le prélat, homme consciencieux, s'efforçait de concilier les deux penchants, en ce qu'il donna à son neveu les fiefs dépendants du diocèse de Bâle et qui retournaient dans le partage à la mort de leur possesseur, dans des conditions telles que cette récompense ne pouvait en aucun cas être dommageable à l'évêché.³ Plus loin, il sera question en détail des propriétés évoquées ici ainsi que du fidéicommiss fondé dans la famille de Montjoie et que le prince-évêque favorisa de toutes ses forces. Le prince-évêque Simon Nicolas de Montjoie, riche d'ans et de mérites, acheva son parcours terrestre le 5 avril 1775 après avoir dirigé le diocèse de Bâle pendant 13 ans. Son corps fut enterré avec grande solennité le 19 du même mois à Porrentruy en l'église du collège. Le cœur du grand prélat fut embaumé et amené à Hirsingue où il devait être conservé dans une niche richement décorée dans l'église nouvellement construite, à côté de l'autel saint Nicolas. Magnus Karl de Montjoie-Hirsingue perpétua la famille. On parlera de lui plus en détail plus loin.

Maria-Anna de Montjoie-Hirsingue était d'abord chanoinesse à Remiremont (10 décembre 1741).⁴ Plus tard, elle épousa le baron Christoph von Klinglin, président du Conseil souverain d'Alsace, seigneur de Hattstatt, Bilsheim, etc. Le contrat de mariage fut signé le 5 septembre 1725 en le château de Hirsingue, l'union fut bénie le 15 septembre 1725 dans l'église paroissiale. M. de Klinglin offrit à son épouse en apport dotal 2000 livres auxquelles s'ajoutèrent 6000 livres pour ses bijoux. Il prit en considération, en légiste averti, toutes les situations imaginables de la vie d'un ménage et s'efforça de les démêler à l'avance. Les liens matrimoniaux entre une comtesse de Montjoie-Hirsingue et un président de la haute cour de justice de Colmar apportaient à la maison comtale — c'est du moins ce que pensait le peuple — un puissant renfort dans ses procès contre les Hirsinguois.

Maria Anna Josephina de Montjoie-Hirsingue fut installée chanoinesse de Remiremont le 22 avril 1715.⁵ Xaver ou, comme on l'appelait d'habitude Franz Xaver de Montjoie-Hirsingue entra dans l'Ordre des chevaliers du Saint-Sépulcre et fut élu prieur d'Istein. Il entreprit de nombreux voyages lointains, notamment le pèlerinage à Rome et Jérusalem. Au Levant, il portait un vêtement turc, sans doute pour cheminer plus sûrement. Pour se souvenir de ce détail, on conservait son portrait en costume levantin

¹ Archives de la ville de Thann

² *Instructio pastoralis ad confessarios diocesis Basileensis*. Argentinae, typis Ludovici Francisci Le Roux, 1827.

³ Documents de la famille de Montjoie (2e carton)

⁴ Documents de la famille de Montjoie (4e carton)

⁵ *Ibidem*

dans le cabinet des curiosités du château de Montjoie à Hirsingue. Henriette de Montjoie-Hirsingue devint chanoinesse de Remiremont (15 décembre 1721).

Son frère Karl, en accord avec son épouse, lui fit don dans un acte du 4 novembre 1752 des revenus qu'il percevait dans la vallée de Delémont et d'une parcelle de labours située entre Hirsingue et la forêt de Riespach, à la condition que l'usufruit de ces propriétés revienne à ses filles après sa mort, aussi longtemps que celles-ci ne recevraient pas de prébendes capitulaires. Mais dès qu'elles en recevraient, ou après leur décès, lesdits biens retourneraient à nouveau au chef de la famille de Montjoie. Henriette ne mourut qu'après le 27 octobre 1755 ; car dans un testament rédigé ce jour-là, Philipp Anton de Montjoie évoque « sa sœur chérie Maria Henrica... chanoinesse de Remiremont » et lui accorde une pension viagère annuelle de 1000 livres à prélever sur ses propriétés de Bisel.

§ 3 – Magnus Karl de Montjoie-Hirsingue et sa famille

Magnus Karl de Montjoie-Hirsingue porte dans les différents documents les titres suivants : Comte de Montjoie ou von Froberg, seigneur de Hirsingue, Heimersdorf, Gliers, Montrond, Bruebach et Jettingen. Il était capitaine dans le régiment de cavalerie Royal-allemand et fut nommé chevalier de l'Ordre militaire de saint Lazare.¹

Magnus Karl voyait grand dans tous ses projets et entreprises. La reconstruction du château de Hirsingue en témoigne. Lorsque le vieux château fut devenu complètement délabré, il jeta les fondations en l'an 1742 d'une habitation de prestige et de premier rang. Il fit faire d'énormes coupes de bois dans les forêts qui relevaient de son autorité. La tradition locale parle de 180.000 cordes. Les arbres qu'il ne put vendre comme bois d'œuvre ou de feu, furent transformés en un très rentable charbon de bois. Le comte avait obtenu pour la durée de ce chantier la suspension des corvées royales, de sorte que ses sujets durent accomplir charrois et travaux au bénéfice de la seigneurie.² Les chroniqueurs de l'époque témoignent de la magnificence de cette bâtisse, faisant écho à la tradition de toute la région. La chronique conservée à Bermont dit : Hirsingue forme « une seigneurie à part, appartenant au comte de Montjoie qui y fait construire actuellement un magnifique château ».³ Schöpflin écrit : « Le comte de Montjoie bien connu Magnus Karolus, chevalier de l'Ordre de saint Lazare, a reconstruit récemment à neuf le vieux château de Hirsingue qui tombait en ruine. »⁴ La construction fut réalisée en pierre de taille et brique. De charmantes tourelles s'élevaient aux coins. Les vieilles personnes qui avaient vu le château de Hirsingue, parlaient il y a quelques années encore de ses belles portes et fenêtres, du savant travail de charpente, des nombreuses et superbes cheminées et des vastes couloirs. On pouvait traverser la cave voûtée tout à fait confortablement dans une voiture attelée de quatre chevaux. Le vin n'était pas perdu, pas même par le plus fâcheux des accidents ; il coulait dans des bassins propres et étanches. L'eau usée de lavage et de rinçage des fûts s'écoulait par un conduit voûté qui se déversait dans le ruisseau au bas de la colline.

À lui seul, ce passage souterrain, qui existe encore et qu'on peut emprunter aisément, suffit pour nous donner une idée de l'énorme entreprise du comte de Montjoie. – À l'entrée du château, sur le côté gauche, se trouvait une chapelle avec un autel⁵ et des sièges ornés. On pouvait y admirer notamment une représentation de la sainte Cène réalisée en petites statuettes de cire. – Les salles et chambres qui étaient achevées (certaines ne le furent jamais) égalaient l'extérieur en splendeur. Les appartements principaux se distinguaient par leurs planchers luxueux et par leurs murs tendus d'un papier imitant le velours ou peints de couleurs vives à l'huile. – Dans le jardin du château, on avait rassemblé tout ce qui pouvait charmer l'œil et réjouir le cœur. Le jardin était étagé en magnifiques terrasses. Ici, la sombre grotte de la cave à glace, là la plaisante oisellerie. Plus loin s'étendaient les parterres de fleurs, le jardin potager et les pelouses. De belles allées, de larges chemins de promenade ou de simples sentiers

¹ Documents du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue

² Notice sur le Sundgau, p. 260. Chronique manuscrite dans les archives de la paroisse de Bermont

³ Notice sur le Sundgau, p. 260. Chronique manuscrite dans les archives de la paroisse de Bermont

⁴ Schöpflin-Ravenez. L'Alsace illustrée. T.IV, p. 94.

⁵ Magnus Karl obtint de Rome le privilège d'installer un autel en la chapelle de son château, sur lequel la sainte messe pouvait être dite. Le document fut signé le 24 juin 1754. (Papiers de la famille de Montjoie, 4e carton).

partaient dans toutes les directions. Plus haut, à l'ombre de grands arbres, il y avait sur le flanc de la colline, un agréable étang ; en contrebas, vers la rivière, un jet d'eau jaillissait d'un grand bassin. Un labyrinthe ("Irrgarten") se trouvait à une extrémité de ce lieu de détente, avec ses allées de hautes et épaisses haies d'aubépine ; à l'autre extrémité se dressait un monticule couronné d'un charmant pavillon duquel on pouvait contempler, pour la plus grande joie de l'âme, toute la beauté des proches environs, la vallée de l'Ill, dans le lointain les Vosges majestueuses. Un vrai paradis ! Mais le serpent de la jalousie aussi était là, qui, tout près, sifflait avec une fureur contenue.

À considérer les vastes desseins du comte Magnus Carolus de Montjoie, plus encore que ce superbe château, la création d'un fidéicommiss seigneurial devait contribuer à immortaliser son nom. Il en sera question en détail plus loin. Je ne vais évoquer que sommairement quelques actes qui furent signés ou approuvés par le comte Magnus Karl. – Le 24 novembre 1733, le comte autorisa Peter Stoffer à construire une maison près de l'église, à la condition cependant de n'édifier aucun bâtiment élevé, de ne pas planter de grands arbres "qui assombriraient ou gêneraient de quelque façon la vue et la perspective du château vers le Pfürdter Berg (la colline de Ferrette), les routes et les bois". – Dans les années 1738 et 1750, Magnus Karl donna la Sennhütte en location à Fr. Porschy, à la condition, entre autres, que le comte puisse lui envoyer autant qu'il lui plairait de bêtes à cornes à paître à la Sennhütte et que Porschy soit tenu de les garder et les nourrir gratuitement. Le 15 juin 1741, il loua "l'étang situé sur le ban de Hochstatt, composé de l'herbe et des labours...". – Le 8 juin 1744, il fit bâtir près du Birkenhof une nouvelle maison selon le même plan que celle qui y avait déjà été construite. Le 3 juillet 1744, il bailla à ferme le moulin de Gliers ; en l'an 1746, sa part des dîmes de "Grammont" à Inde villiers, Fuesse, Gaumont, Froidevaux, Clauvelier et Montjoie ; en l'an 1747, quelques vignes à Altkirch.

Le 14 avril 1740, il fit renouveler "la location qui appartient à Berein appelé aussi la propriété Zäsinger à Köstlach et qui va jusqu'à Moernach". – Dans les documents de la famille de Montjoie (7e carton), se trouve un acte de l'an 1751 concernant les "dîmes des pommes de terre". – Le 14 mars 1752, il fit entreprendre d'importantes réparations à la cour de Ramstein à Altkirch, dont il disposait comme fief royal ; "Deux bancs pour les hommes et les femmes dans l'église d'Altkirch, qui revenaient à la maison de Montjoie" étaient attachés à ce bien féodal. – Le 19 novembre 1752, il afferma en échange d'un intérêt annuel de 500 livres les dîmes et revenus qui lui appartenaient dans la vallée de Delémont, revenus qu'il céda à sa sœur Henriette, comme on l'a déjà dit. – Je signale en passant qu'il acheta à diverses époques plusieurs terres importantes, par exemple le 29 décembre 1752 une propriété seigneuriale à Bisel pour 2600 livres de vrai argent.¹

Magnus Karl épousa en 1730 sa parente Maria Anna Ursula Ludwina de Montjoie-Vaufrey. Le contrat de mariage fut conclu le 17 avril 1730. – « Magnus Ludovicus Carolus Franziskus Ignatius Michael mourut le 5 février 1757 d'hydropisie après qu'il eut reçu tous les saints sacrements . »² – « En 1771, le 22 décembre, la très noble comtesse Dame de Montjoie de Vaufrey (épouse du comte Magnus Karl), est décédée le quatrième dimanche de l'Avent et le 23 du même mois a été enterrée avec toute la confrérie (ce qui veut dire qu'elle avait été accompagnée par elle à sa tombe), avec la célébration de deux grand'messes, 22 messes et la première Nocturne et Laudes ; 7 et trentième, 32 messes, deux grand'messes et les Laudes. »³ – Les deux époux avaient donné naissance aux enfants suivants :

1. Franz Sigismund Johann Baptist (20 janvier 1732).
2. Maria Anna Theresia Philippina Xaviera (2 janvier 1733).
3. Elisabeth Simon Joseph Ignaz Xaver (14 mars 1734).
4. Johanna Baptista Henrica (16 avril 1735).
5. Johann Nepomuk Franz Xaver Fortunatus (10 mars 1737).
6. August Xaver Alexis (18 décembre 1739).
7. Ludwina Xaveria Carolina Michaela (12 septembre 1743). Cet enfant fut baptisé à Brubach par F. J. Schultz, curé de ce village.

¹Archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue.

²Registre des décès de Hirsingue.

³Extrait des documents de M. Hoschgy, sacristain à Hirsingue.

8. Josepha (22 mars 1745).

9. Ludwig Jacob Carl Friedrich Christian (27 octobre 1746).

Je m'abstiens, afin de ne pas m'égarer, de citer ici les gentilshommes et dames les plus importants qui assistèrent au baptême de ces enfants en parrains et témoins. Plusieurs de ces enfants, désignés par les chiffres 3, 6, 8 et 9, moururent en bas âge.

Franz Sigismund Johann Baptist, bien qu'ainé des fils du comte Karl de Montjoie, prit la décision de se retirer du tumulte du monde, adopta l'état ecclésiastique, devint en 1752 membre, en 1783 "custos" du chapitre cathédral de Bâle et tint résidence à Arlesheim. Il était aussi prieur du prieuré Saint-Nicolas d'Enschingen.

Le 25 avril 1764, il bailla à ferme à Michael Wendlinger et à son épouse Catharina Zimmermann "les biens en pleine propriété du prieuré Saint-Nicolas situés à Enschingen, se composant de maison, cour, granges, étables, jardin potager et verger, labours, prés, étang, terre à chanvre, ronce et haies, à l'exclusion des fruits du grand jardin que le très vénérable et digne bailleur garde par-devant lui en plus des pièces du haut et les chambres attenantes...". À cette mise à ferme étaient attachées, entre autres, les conditions suivantes : « Afin que le service divin puisse perdurer et continuer avec zèle et durablement en l'église du prieuré de Saint-Nicolas, les emprunteurs doivent être redevables de fournir à leurs frais toute la cire nécessaire tout au long de l'année à la lecture de la messe, en plus du vin de messe, s'occuper des sonneries pour la sainte messe et les prières le matin, midi et soir, de porter le soin qui convient aux ornements de ladite église, de laver le linge de lin en temps opportun... parce que le prieuré possède à Steinbach une pièce de vigne et la fait planter, les emprunteurs doivent aussi être tenus de faire le vin de cette vigne en plus de deux autres transports de vin selon le bon vouloir du digne Sire bailleur et à l'endroit qui lui sera agréable et seront redevables de livrer le vin, tout comme les fruits gardés en le jardin qui devront être livrés, selon son bon vouloir, soit à Arlesheim, soit à Hirsingue... et si, à un moment où à un autre de l'année pendant le temps du bail, sa Vénérable grâce devait venir à Endtschingen, les chevaux du bailleur doivent être approvisionnés pendant tout ce temps de foin et d'avoine... » Le prêteur devait percevoir annuellement " 33 quartauts de blé, 33 quartauts d'orge, 3 quartauts de seigle, 3 quartauts d'avoine. Au cas où les céréales ne devaient pas être vendues en lieu et place, les tenanciers devaient le transporter à Arlesheim ; « Pour leur peine, ils percevront un sac d'avoine tous les dix sacs de blé ou d'avoine. Hirsingue le 25 avril 1764. ». – Le 9 mai 1785, le même sire de Montjoie donne le prieuré d'Enschingen en fief, à nouveau pour une période de neuf ans, à Jakob Tränlen de Brinighofen et à sa femme Maria Martin, « ainsi que le cens du moulin audit Enschingen... y compris les vignes qui sont à Steinbach ; et encore, ils se réservent le bois de Saint-Nicolas sur lequel ils doivent veiller... pour 1400 livres annuelles à verser à Arlesheim. ». – Le chanoine Franz Sigismund de Montjoie-Hirsingue mourut à Arlesheim le 29 décembre 1788. Le 5 janvier 1789, on célébra pour la paix de son âme en l'église de Hirsingue un service des morts solennel.¹

Les trois filles du comte Magnus Karl de Montjoie, Maria Anna Theresia Philippina Xaveria, Johanna Baptista Henrica, Ludwina Xaveria Carolina Michaela furent installées chanoinesses de Remiremont, la première le 15 février 1740², la seconde plus tard. – Cette dernière cependant, Ludwina Xaveria Carolina Michaela, épousa par la suite Franz Sigismund Philipp Anton Joseph Placidus, baron de Reinach-Obersteinbrun, fils du baron Franz Ludwig Sigismund Anton Ignaz Norbert, seigneur de Steinbrunn-le-Haut, Romchamp et autres lieux, et de Maria Anna Josephina, baronne de Flaxlanden. Le contrat de mariage fut signé le 17 août 1771 au château de Hirsingue, en présence du prince-évêque de Bâle, Simon Nicolas de Montjoie, des parents les plus proches des deux conjoints et de nombreux seigneurs et dames, laïcs ou religieux.

Par ledit acte, la mariée recevait une corbeille de mariage de 2000 livres et la garantie d'une pension annuelle de 2000 livres pour son veuvage ; les jeunes époux pouvaient bénéficier immédiatement de l'usufruit des châteaux d'Obersteinbrun et de Luemschwiler, de nombreuses terres, d'un grand nombre de bestiaux, d'outils agricoles, d'un important lot d'ustensiles de ménage, de tous les tableaux et la

¹Provenant des documents de H. Hoschgy, maître d'école et sacristain à Hirsingue.

²Papiers de la famille de Montjoie (4e carton).

vaisselle d'argent, d'une part des mines de charbon de Romchamp, etc. à la condition cependant de verser un dédommagement aux parents et aux deux sœurs du marié. La mariée apportait une dot de 1500 livres avec un trousseau, comme le dit le contrat, conforme à son rang. Cette dame d'atteignit pas un âge élevé. M. Frène raconte dans sa biographie du prince-évêque Simon Nicolas de Montjoie : « 16 mars 1785. Le prince reprend courage. Il a été très affecté par la mort de sa nièce, née de Montjoie-Hirsingue, épouse du sire Reinach-Steinbrun, major dans le régiment d'Eptingen, une belle jeune dame de grande allure qui semblait porter l'espérance de nombreuses années. Elle est morte récemment de phtisie, en laissant quelques enfants. Elle se trouvait encore le 28 octobre à la cour du prince, tout à fait fraîche et en bonne santé, du moins à en croire son apparence ».¹ – Sa sœur aînée ne lui survécut que de quelques années. « Le 22 juillet 1778, un mercredi à 1 heure de l'après-midi est décédée la très noble dame Henriette Jean Baptiste de Montjoie d'Emericourt, dame du très noble chapitre comtal séculier de Remiremont, née le 16 avril 1735, en sa 43e année, et portée en terre le vendredi suivant le 25 juillet avec la 3e Nocturne et Laudes, deux grand'messes et à chaque fois accompagnés du Libera avec l'encens et trois semaines de sonnerie de toutes les cloches. »²

§ 4 – Nepomuk Fortunatus, le dernier comte de Hirsingue

Comme son frère aîné avait adopté l'état ecclésiastique, Johann Nepomuk Franz Xaver Fortunatus de Montjoie-Hirsingue (je le désignerai dorénavant par Nepomuk Fortunatus) devait perpétuer le lignage. Il porte dans les documents les titres suivants : comte de Montjoie et du Saint-Empire, baron de Morond, Gliers et Heimersdorf, seigneur de Hirsingue, Jettingen, Bruebach et autres lieux.³

Tout a été mis en œuvre pour faire du jeune homme un grand personnage. Son père avait fait démolir pour lui le vieux château de Hirsingue, afin d'édifier sur son emplacement une demeure princière. – Lorsque les seigneurs Beat Anton Münch von Munchenstein von Löwenberg et Claudius d'Orsans disparurent sans héritiers, leurs biens féodaux échurent à l'Eglise de Bâle ; le prince-évêque Simon Nicolas les donna à son neveu Nepomuk Fortunatus de Montjoie. Ces propriétés se composaient d'une part des dîmes de Ranspach-le-Bas, Michelbach-le-Bas, Pfetterhouse et Oberlarg ; de l'autre des dîmes de Leymen et d'un quart des dîmes d'Aspach.⁴

Par un acte solennel du 14 août 1737, ses parents érigèrent un fidéicommiss constitué d'un patrimoine inaliénable qui devait revenir de génération en génération à l'héritier mâle désigné pour perpétuer la famille de Montjoie-Hirsingue.

Le fidéicommiss fondé par Magnus Karl englobait les propriétés et valeurs suivantes : le château de Hirsingue et ses dépendances, avec tous ses joyaux et l'ensemble des affaires du ménage ; les domaines du Birkenhof et de Vogelgesang ; les propriétés seigneuriales à Bruebach ; tous les biens que les fondateurs avaient acheté par contrat le 4 janvier 1736 et tous ceux qu'il y adjoindrait encore à l'avenir. – Le détenteur du fidéicommiss devait donner à ses sœurs une pension d'un certain montant, ou, lorsqu'elles se mariaient, un trousseau de 5000 livres.

Lorsque le fils aîné se résolut à entrer dans les ordres, Karl Magnus, en accord avec sa femme, désigna l'autre fils Nepomuk Fortunatus, continuateur de la famille et de son nom. L'acte fut signé le 24 octobre 1755. Le jour suivant, Karl rédigea son testament, dans lequel il confirmait tout ce qui avait précédé et attribuait aux quatre enfants restants la seule part d'héritage qui leur revenait de droit. – Les décisions du comte Magnus Karl concernant le fidéicommiss furent homologués par le Conseil souverain d'Alsace le 23 mars 1757.⁵ L'oncle du comte Nepomuk Fortunatus, le grand-commandeur Philipp Anton, dont il a déjà été question par le passé et qui possédait beaucoup de biens à Heimersdorf et Ruederbach, mais surtout à Bisel, en donna par son testament du 27 octobre 1755 la part la plus importante au renforcement du fidéicommiss fondé par son frère. Le restant de son patrimoine fut affecté

¹Mémoires de M. Frène

²Documents du sacristain Hoschgy

³Richard. Histoire de la maison de Montjoie, p. 77. – E. Lehr. L'Alsace noble, T. II, p. 367

⁴Ibidem, p. 77.

⁵Papiers du greffe du bailliage de Montjoie-Hirsingue

à des bonnes œuvres ainsi qu'à des cadeaux et des pensions destinés à son frère, le prince-évêque, et ses trois nièces. Je ne vais parler ici que des vins afin qu'on puisse se faire une idée — pour mémoire — de la valeur de la fortune que le grand-commandeur laissait par testament à son neveu. Le testament parle de 1800 aimes ("ohmen", environ 50 litres, ndt) de différents vins auxquels s'ajoutèrent à la mort du testateur (11 mai 1757) 200 autres aimes.¹

Simon Nicolaus de Montjoie, chanoine et plus tard prince-évêque de Bâle, se fit également un devoir de favoriser le fidéicommiss créé par son frère Karl. Il donna pour l'agrandissement du fidéicommiss, par un acte signé le 20 juin 1770 à Porrentruy, les biens suivants : le Lachenweyer, trois domaines agricoles ("Meyerhöfe") dans la vallée de Delémont achetés à M. Roll de Soleure, s'y ajoutaient deux autres fermes à proximité des domaines déjà cités ; puis tous les biens immeubles dont il ferait encore l'acquisition à l'avenir ; plus tout l'argent qu'on trouverait à sa mort chez lui, qui devait être affecté totalement à l'acquisition de biens immobiliers. Enfin, tous les tableaux et livres qu'il avait déjà envoyés au château de Hirsingue. Le donateur n'estimait pas indispensable de demander, pour tout ce qui précède, l'approbation du chapitre cathédral de Bâle.²

Franz Sigismond de Montjoie, chanoine de Bâle, voulait soutenir tout aussi énergiquement son frère Nepomuk Fortunatus dans son rôle de bénéficiaire du fidéicommiss et renonça en sa faveur à la moitié des biens féodaux qui devaient légalement lui revenir et qui relevaient de l'autorité du roi de France, du duc de Wurtemberg et de l'évêque de Bâle, y compris les anciennes propriétés de M. de Ramstein.

Après avoir remis sa dot à sa sœur Xaveria, Nepomuk Fortunatus n'eut plus qu'à verser qu'une pension relativement réduite à ses deux sœurs célibataires. Il se retrouvait alors l'unique possesseur de l'ensemble du patrimoine laissé par son père Magnus Karl. À la mort de ce dernier, on dressa un inventaire complet et dans les règles, sous la direction de M. Besson, notaire à Colmar.³

On fit appel pour l'évaluation du bien laissé par Magnus Karl à 20 experts qui prêtèrent serment le 24 avril 1757 avant de se mettre à l'ouvrage.⁴ En plus du nouveau château de Hirsingue dont la valeur ne pouvait être estimée parce qu'il n'était pas entièrement achevé, la famille du comte Magnus Karl possédait dans le village de grandes granges, étables, remises et le magnifique jardin du château, d'autres jardins et terres à chanvre à côté de l'église, d'importantes parcelles de terre, plusieurs grandes pâtures ; 7/32^e des grandes dîmes sur le ban de Hirsingue ; 5/8^e des dîmes de l'Au, 1/32^e des grandes dîmes de Heimersdorf et Ruederbach⁵ ; à Heimersdorf, de nombreux champs, prés et une carpière ; dans la vallée en amont de Hirsingue, un moulin à huile, une scierie et une bergerie ; plusieurs étangs, à savoir les Neuweyer, Persigweyer, Erlenweyer, Bissenweyer, Eichhornlenweyer, plusieurs domaines tels que le Birkenhof, le Vogelgsang, le Stockacker et la Sennhütte.

¹Ibidem. On trouve parmi ces vins 116 aimes de "Roderen edler" (1753), 69 aimes de "Markgräfler" (1753), 258 aimes de vin de Soultzmatt (1760), 313 aimes de vin d'Orschwihl (1760), etc.

²Archives de Porrentruy. – Documents de la famille de Montjoie (6^e carton).

³Superbement calligraphié, le texte original de cet inventaire forme un volume in folio de 543 pages. Après diverses péripéties, ce livre passa de Hirsingue à Remiremont, de là à Strasbourg où le libraire Noiriel le vendit en 1874 à un prix élevé lors d'une vente aux enchères.

⁴Il s'agit des hommes dont les noms suivent : Abraham Meyer, orfèvre à Mulhouse, qui devait déterminer la valeur de l'argenterie ; Arbogast Mosbrucker, peintre à Arlesheim, qui devait donner une estimation des peintures et dorures ; Fr. Henrich Mottet, tapissier à Leymen, pour les tapisseries et les meubles ; J. Fr. Ign. Saint-Amour, horloger à Altkirch pour les horloges murales et les montres de poche ; Melchior Gretschi, armurier à Altkirch, pour les armes ; J. Linck, menuisier à Daufreux, pour les ouvrages de menuiserie ; Pet. Stoffer, et Lor. Hägy de Hirsingue, pour les étains et les ustensiles de cuisine ; Jos. Wagner, sellier à Hirtzbach, pour l'outillage de carrosserie et de palefrennerie ; Balth. Grun et son fils, tonnelier à Hirsingue, pour les vins et les tonneaux ; Pet. Lidin et Nic. Peter, pour les céréales, le foin et la paille ; Nic. Häfele, berger à Heimersdorf et Joh. Höngy de Hirsingue pour le bétail ; And. Beck, maître-maçon à Vieux-Ferrette et Joh. Wilh. Münch, charpentier à Hirsingue, pour les bâtiments à Hirsingue et ceux des fermes ; Christ. Jelsch et Th. Lidin, de Hirsingue, pour les étangs, labours, pâtures, prés et propriétés de "Hofreiten" ; Stoffer et Lor. Hägy, pour les revenus dimiers et loyers fonciers ; P. Lidin et N. Peter, pour les champs, pâtures, prés et jardins potagers des domaines agricoles ; Ign. Jund, de Bruebach et Lor. Hägy de Hirsingue pour les vignes, prés, labours, maisons, granges, étables, pressoirs et jardins à Bruebach.

⁵Bien que décimateur, le comte de Montjoie n'était pas tenu de contribuer à la construction ou à l'entretien de l'église ou du presbytère.

Dans le château de Hirsingue, on avait entassé une quantité étonnante d'objets précieux. Sans vouloir énumérer les nombreux récipients, casseroles, plats, assiettes, cuillers et fourchettes, etc. en argent massif, il y avait toutes sortes de pièces d'orfèvrerie en or, parmi lesquelles une bague sertie d'un diamant d'une valeur de 600 livres¹, un portrait dont le cadre était enchâssé de diamants et qui fut évalué à plus de 3000 livres. – Il va de soi qu'il ne manquait nullement de vases de cristal. On montre aujourd'hui encore des fragments de magnifique vaisselle de porcelaine qui provenaient du château. – En plus de luxueux meubles de tous styles, il y avait 24 lits, la plupart avec deux matelas, tous pourvus de coussins ou d'édredons de duvet ou d'autres plumes fines. D'immenses glaces de verre vénitien, de la plus pure eau, jetaient leurs feux ; 88 tableaux décoraient les différentes chambres. Une salle, nommée le cabinet des curiosités contenait un grand nombre de choses étonnantes, dont la valeur résidait surtout dans leur rareté, comme la tête d'une momie égyptienne ; des armures du Moyen-âge ; de nombreux objets de Turquie, d'Amérique ou d'Inde et d'autres pays étrangers ou du fond des mers ; toutes sortes de minéraux remarquables ; mais tout particulièrement une précieuse collection de monnaies anciennes. – La grande et belle bibliothèque valait, selon l'évaluation de M. Hell, 30.000 livres. – En plus de l'outillage agricole, il y avait dans les hangars cinq magnifiques voitures pour la promenade et les voyages ; de nombreuses selles, la plupart d'une grande élégance. Dans la cave, se trouvait tout l'outillage de tonnellerie imaginable, de nombreux grands tonneaux, l'un de 250 ohms (ou aimes, 1250 litres, ndt), l'autre de 150 aimes, deux de 140, six de cent et quelques aimes ; de nombreux autres de 90, 50 ou 40 aimes, etc. Le lecteur saura plus tard la raison pour laquelle je décris si minutieusement les splendeurs du château de Hirsingue et pourquoi je l'ai conduit jusque dans la cave.

Ces possessions devaient continuellement s'agrandir grâce aux habiles arrangements du comte et ses deux frères. Dans l'acte de fondation, Magnus Karl disait expressément qu'il fondait le fidéicommiss parce que les familles qui ne recouraient pas à un tel moyen n'avaient pas d'existence durable et se dissolvaient peu à peu... Pauvre comte, qu'aurais-tu éprouvé si, au moment où tu bâtissais tes rêves dorés pour l'éternité du comté de Montjoie-Hirsingue, quelqu'un t'avais dit : « Déjà le détenteur de ton fidéicommiss sera emporté comme paille et poussière, avec toutes ses propriétés, titres et droits seigneuriaux, par le déchaînement des passions populaires ! »

Je vais évoquer maintenant quelques-uns des nombreux actes qui furent rédigés sous le comte Nepomuk Fortunatus. Beaucoup de ces documents consistent en des titres d'achat de parcelles de terre destinées à compléter ou à agrandir les propriétés du comte.

D'autres consistent en des locations de domaines agricoles qui devinrent, d'un affermage à l'autre, beaucoup plus importantes et rémunératrices. Le 11 octobre 1759, on céda à bail à J. Vogt de Hirsingue le droit de pêcher dans l'Ill, aussi loin que s'étendait le finage de Hirsingue. – Le 29 octobre 1759, on loua à Theobald Gasser le droit de débiter les animaux à « Hirsingue, Heimersdorf, Ruederbach, Bisel du côté Froberg et Bruebach, tout comme à Jettingen... pour dix livres tournois de loyer annuel à payer en le château de Hirsingue... et le Gasser s'engage auprès de la gracieuse seigneurie, concernant tout ce qu'elle a à tuer et abattre, de le faire sans rémunération toute la durée du bail ». – En l'an 1764, le Birkenhof fut donné à bail, « pour 18 ans au respectable Adam Bollinger, anabaptiste... et à Fridolin Wirthler, également anabaptiste. » En l'an 1765, le droit de pêche dans l'Ill fut à nouveau accordé à Vogt déjà cité plus haut mais avec la clause nouvelle que le comte conservait le droit de pêche exclusif dans le ruisseau entre Heimersdorf et Hirsingue tout comme dans le ruisseau de Heimersdorf. – Le 21 janvier 1766, on loua à Caspar Wacker de Jettingen le droit de vendre le sel, d'abattre le bétail et de pêcher les poissons dans le ruisseau sur toute l'étendue du finage de Jettingen. Pour ces franchises, il avait à payer annuellement 6 livres pour le droit de pêche, 15 livres pour le droit d'abattage, l'équivalent en argent de six livres sur chaque quintal pour le débit de sel. Les habitants de Jettingen ne pouvaient se procurer ailleurs ni sel ni viande sous peine d'amende. Wacker était sévèrement tenu d'utiliser une balance et des poids approuvés et de toujours se procurer une réserve suffisante de sel, de manière à

¹Il faut remarquer ici que tous les objets furent estimés à leur vrai prix et que l'argent avait à l'époque une bien plus grande valeur qu'aujourd'hui.

ce que personne ne puisse prétexter avoir été obligé de chercher du sel ailleurs. – Le 5 janvier 1768, les deux gardes A. Nebel et J. Sirlin traduisirent devant le bailli du comté de Montjoie-Hirsingue le « frère Bernhard, demeurant dans la proximité de Hundsbach, portant l'habit de frère des bois (Wald-Bruderkleid), qui s'était permis, contre l'interdit du Conseil souverain d'Alsace du 21 avril, de collecter des céréales à Hirsingue » ; tout ce qu'il avait déjà collecté devait, par décision du juge, être distribué aux pauvres ; et l'on enjoignit sévèrement au frère de renoncer à l'avenir à une telle collecte d'aumônes dans le bailliage de Hirsingue. – Le 20 avril 1767, le comte, « en tant que propriétaire de tous les communaux (Allemdenden) de la paroisse de Hirsingue et en vassal du roi », accorda à J. H. Burgard un emplacement devant le Bannholz pour y construire une maison d'habitation à côté de l'endroit que ses ancêtres avaient donné dans le même but à Mathias Martin. Pour cela, il devait verser annuellement un certain loyer à la seigneurie et il lui était interdit de vendre ou de louer la maison sans son consentement. Il lui était également interdit de toucher à la source et aux conduites que Magnus Karl avait données à M. Hell. – Le 14 février 1771, J. N. Geyer, saulnier (Saltzhüter) porta plainte contre M. A. Munch et Th. Walter, pour avoir acheté chacun cinq livres de sel à Altkirch sans l'autorisation du comte au lieu de l'avoir acheté au magasin du sel de Hirsingue. – Le 20 octobre 1771, X. Schmitt réclama et obtint de la seigneurie l'autorisation d'entourer deux champs qu'il voulait transformer en prés d'une haie vive ; avec toutefois l'interdiction de construire une maison au même endroit (probablement parce qu'un tel bâtiment aurait nuit à la vue dont on jouissait depuis le château). – En l'an 1772, le comte fit entreprendre de gros travaux à la cour de Ramstein à Altkirch.

Le 1er octobre 1773, le collecteur de dîmes de Hirsingue rédigea un rapport sur la ruse qui a consisté, en deux endroits où l'on avait planté des pommes de terre, à inverser les bornes de manière à empêcher l'exacte perception des dîmes. – Le 20 août 1780, on adressa un rapport au comte sur les désordres dans les auberges et les rues de Bruebach, particulièrement les dimanches et jours fériés. On y ajoutait la requête que l'on veuille bien appliquer sévèrement les règlements de police de jadis, notamment qu'on sonne le couvre-feu de Pâques jusqu'à la saint Luc à 10 heures ; de la saint Luc à Pâques à 9 heures ; et que le veilleur de nuit annonce les heures en été de minuit à 2 heures, en hiver de 10 à 8 heures. – Le 7 octobre 1784, on porta plainte contre 26 habitants de Bruebach, au motif qu'ils s'étaient permis de vendanger ce jour-là déjà, alors que le comte avait fixé la vendange au 11 du même mois. Ce même jour, plusieurs villageois de Bruebach furent poursuivis pour avoir rentré des cuves de raisin sans avoir acquitté leur dîme. – Le 4 mai 1785, on octroya à Fr. Böglen le droit de boucherie dans le comté de Montjoie pour 9 ans, après que son défunt père en eut bénéficié pendant 27 ans. Il lui coûtait un impôt annuel de 100 livres et l'engagement de toujours livrer à la seigneurie de la bonne viande, la livre de bœuf, de veau et de mouton à deux schilling stäbler ; au cas cependant où il n'aurait pas de bonne viande, il était tenu de s'en procurer ailleurs à ses propres frais. Le comte lui donnait 8 cordes de bois de feu l'an.¹

Le moment est venu d'examiner rapidement la vie privée du comte Nepomuk Fortunatus. Le 23 mars 1760, il épousa Maria Anna Sigismunda Sophia Josephina de Reinach Hirtzbach qu'il nous est déjà arrivé d'évoquer.

Le comte Nepomuk Fortunatus était très brutal dans son comportement, facilement irritable devant la moindre résistance ou réplique. Il exaltait de temps en temps sa rancœur en de très grossières expressions et qualifiait les deux familles à l'égard desquelles il nourrissait une inimitié toute particulière : « Ces orgueilleux de N.N..., ces tordus de N.N... » Mais comme souvent chez les personnes au sang chaud, à peine le bouillonnement involontaire de la colère s'était-il arrêté qu'il devenait le meilleur homme du monde, surtout s'il voyait qu'on lui cédait quelque peu. Sa plus grande joie était de s'entretenir familièrement et en confiance avec les gens les plus ordinaires sur leurs affaires. Lorsqu'un pauvre ou un homme dans le malheur lui demandait de l'aide en confiance et en toute modestie, il n'était jamais renvoyé ; il recevait autant de bois d'œuvre ou de feu qu'il lui fallait ou de l'argent, le cas échéant.

¹Archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue.

La comtesse de Montjoie, née de Reinach-Hirtzbach, Maria Sigismunda, peut être décrite comme l'une des plus précieuses parmi les nombreuses perles de sa famille. Elle était pieuse, modeste, bienveillante et charitable envers tous. Les ennemis les plus acharnés de la maison de Montjoie n'eurent rien à lui reprocher et ne parlaient qu'avec éloge et admiration de ses vertus innées. Elle eut fréquemment à souffrir, non du fait de ses filles, mais de temps à autre de la conduite brutale de son époux et souvent de la mauvaise conduite de ses fils. Dans les heures les plus sombres, la pieuse dame prenait soin de répéter ce proverbe : "Sous velours et soie, affliction la plus grande".

Sa bonté se manifestait surtout à l'égard des enfants des pauvres gens, des tâcheronnes payées à la semaine et, dans l'ensemble, à tout ceux qui souffraient. Elle faisait préparer et dispenser, avec une sollicitude toute maternelle, de la nourriture et des soins. Sa concierge avait l'ordre de se rendre tous les jours sur le pont en contrebas du château pour distribuer du pain aux enfants pauvres qui venaient de l'école. Elle souffrait dans son cœur chaque fois que ses fils se montraient grossiers et durs envers les domestiques ou les ouvriers ; et elle ne manquait jamais de leur faire la remarque suivante : « Il faut être bon envers les pauvres gens ; s'ils ne se donnaient pas toute cette peine pour nous, c'est nous qui serions obligés de nous acquitter des travaux les plus durs. » Le comte tenait parfois — du moins certains l'affirment — de grandes réunions au cours desquelles se rencontraient toutes sortes de nobles venant jusque depuis Strasbourg, réunion pendant lesquelles se tenaient de grands banquets. La comtesse, à qui tout ceci ne paraissait ni édifiant ni suffisamment chrétien, prenait peur à l'annonce de chacune de ces festivités et l'on raconte qu'elle disait souvent : « Tout ceci ne nous apportera rien de bon ! » À partir de cette époque — rapporte la tradition — toutes sortes d'accidents s'abattirent l'un après l'autre sur la famille de Montjoie. Tout comme son frère le baron de Reinach, elle exhortait fréquemment le comte de Montjoie à se comporter avec ses sujets avec plus de ménagement, faute de quoi tout cela risquait de se terminer par une réaction violente. « Qu'à cela ne tienne ! Répondait-il ; ces gens ne peuvent rien faire. »

La comtesse Maria Sigismunda était depuis longtemps faible et malade, souffrant de langueur à en croire la tradition, lorsqu'elle se décida à rédiger son testament le 9 octobre 1788. Dans cet acte, elle laissait en viager à son époux l'usufruit de la totalité de son patrimoine à la condition expresse qu'il n'en fasse établir aucun inventaire ni liste comptable. Elle ne se réservait que quelques valeurs qu'elle voulait léguer en guise de souvenir à ses enfants encore vivants. Elle avait donné à son époux les enfants dont les noms suivent :

1. Maria Emilia Josephina Simon Magnus (6 septembre 1761) qui mourut petit enfant.
2. Maria Emilia Josephina Henrica Margaretha¹ (20 juin 1762).
3. Johann Nepomuk Simon Joseph (19 juin 1763).
4. Heinrich Anton Morand (3 juin 1764) qui mourut en bas âge.
5. Heinrich Maximus (ou Maximilian) (31 juin 1765).
6. Gustav Bruno (6 octobre 1766).
7. Melania Josephina (17 avril 1769).
8. Eugenius (6 juillet 1770).
9. Melania Eugenia Chantal (27 décembre 1772).
10. Christina Zoë (née sans doute en l'an 1774).
11. Clotildis (12 avril 1766, décédée le 28 août 1777).²

Maria Sigismunda mourut le 18 octobre 1788 après qu'elle eût "supporté sa longue maladie avec une merveilleuse patience, reçu tous les saints sacrements de l'Eglise, couvert le crucifix de pieux baisers", comme on peut le lire dans le registre des décès.³ Le 20 octobre, elle « a été mise en terre avec une vigile, deux grand'messes solennelles et 24 saintes messes. Le 21 du même mois et le 37e jour avec

¹Parmi les documents de la famille de Montjoie, on trouve (7e carton) une lettre datée du 6 mars 1764 dans laquelle l'abbesse d'Andlau, Maria Beatrix de Breiten-Landenberg dit son empressement à répondre à la requête du comte de Montjoie-Hirsingue et de son épouse née de Reinach et à accueillir une de leurs filles comme chanoinesse.

²Documents paroissiaux de Hirsingue et papiers du maître d'école et sacristain Hoschgy.

³Registre des décès de la paroisse de Hirsingue

vigile et deux grand'messes et 12 saintes messes et toutes les cloches doivent sonner trois fois par jour pendant six semaines. »¹

Dans son testament, la comtesse de Montjoie donnait les titres suivants à ses fils survivants : "Johann Nepomuk Simon Joseph, comte de Montjoie-Froberg, capitaine dans le régiment de hussards de Chamborand... Heinrich Maximilian, comte de Montjoie, officier dans le régiment alsacien... Gustav Bruno, comte de Montjoie, chevalier de l'Ordre de Malte et officier dans le régiment alsacien... Eugenius, comte de Montjoie, officier dans le régiment suisse de Reinach." Elle attribua les titres suivants à ses filles encore vivantes : "Maria Emilia Josephina, comtesse de Montjoie-Hirsingue... Melania Eugenia Chantal, comtesse de Montjoie-Heimersdorf (Emericourt)... Christina Zœ, comtesse de Montjoie-Froberg, ma très chère fille, toutes trois chanoinesse de Remiremont."²

Les fils du comte Nepomuk Fortunatus passèrent leurs années d'études sous la direction d'un ecclésiastique. Celui-ci occupait habituellement les fonctions de précepteur et celles de chapelain du château et lisait la sainte messe les dimanches et jours de fête à 11 h du matin pour la famille comtale. – Les filles furent éduquées au chapitre de Remiremont. Pendant leur séjour à Hirsingue, leur occupation favorite était de réaliser des ouvrages de dame pour l'église en compagnie de leur mère. Elles étaient pieuses et souriantes, tout comme leur mère. Elles restèrent fidèles à l'Eglise, suivant en cela l'attitude d'une mère exemplaire et, par la suite, lorsqu'elles devinrent dames de compagnie à la cour du roi Louis Philippe, elles envoyaient à Hirsingue — d'où leur père avait été si honteusement chassé — de beaux ornements sacerdotaux brodés de leurs mains.

L'aîné des fils, Johann Nepomuk, entra tôt dans l'armée. Il bénéficiait de toute la confiance de son père, le comte, qui lui confiait parfois les affaires les plus délicates. Nepomuk Fortunatus de Montjoie se trouva pendant quelques temps dans une situation des plus embarrassante ; le 17 novembre 1783, il emprunta 8000 livres à l'abbesse d'Andlau sans se libérer pour autant de ses ennuis d'argent. Pour ce faire il envoya à Delémont son fils Johann Nepomuk qui obtint, avec la signature que son père, un prêt de 6000 livres de M. Rinck et de 5000 livres de la caisse de neuf fabriques d'églises des environs. En échange de cet argent, il gagea toutes les rentes et les revenus de sa famille dans la vallée de Delémont.

Maximilien semble avoir été un jeune homme honnête. La tradition rapporte que son père était satisfait de lui.

Gustav Bruno, qu'on appelait habituellement "chevalier" semble avoir été un jeune homme de belle prestance, au point que les paysans interrompaient leur ouvrage dans les champs pour l'observer à loisir.

Eugen, le plus jeune des fils, ne s'est pas fait un nom très recommandable. Même dans son aspect extérieur, il contrastait avec ses frères. À l'époque, toutes les personnes de condition portaient des cheveux longs. Eugène se fit couper les siens court. Mais il n'a jamais osé paraître devant son père avec sa tête tonduë ; car celui-ci avait coutume de dire : « Je ne puis souffrir les têtes de Titus. » ("Titusköpfe", c'est ainsi qu'on appelait jadis ceux qui portaient les cheveux courts). Aussi Eugen portait-il, pour se présenter devant son père, une perruque de cheveux longs, qu'il enlevait avec mépris dès que possible.

À l'époque de la Révolution, le peuple a ajouté à ces faits puisés à bonne source toutes sortes de méfaits à caractère délictuel. Les fils, ou du moins quelques-uns des fils du comte, ne se seraient pas conduits de manière très convenable ; l'un d'eux aurait poignardé un sellier à Strasbourg, il aurait abattu à Morschwiller un maçon, père de quatre enfants, qui se trouvait sur un toit, et mis le feu délibérément à une grange à Hirsingue. C'est à cause de lui que le comte aurait été impliqué dans un procès criminel et se serait endetté. On peut comprendre que l'un ou l'autre des fils du château se soit distingué dans l'inconscience de la jeunesse, ce qu'il a dû plus tard regretter de tout cœur. Mais attribuer à ces jeunes gens des crimes aussi graves, c'est les diffamer honteusement. Je l'affirme avec certitude, à la lumière de tous les documents dont je dispose et des règles de la critique historique.

¹Documents de Hoschgy

²Le testament de la comtesse de Montjoie-Hirsingue se trouve dans les documents de la famille de Montjoie (4e carton) et dans les papiers du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue.

Chapitre 2

Les seigneurs de Ligriß et von Roll de Bisel-Hirsingue

Je ne puis tirer des registres paroissiaux de Hirsingue, à propos des familles von Ligriß et von Roll, que les courtes indications qui suivent : Le 15 novembre 1671, " le noble et valeureux seigneur Johann von Ligriz " est mentionné. Le 19 février 1673, on cite "le noble et valeureux Christophorus von Ligriz et la noble dame von Ligriz".

"Peter Ludwig von Roll" fut témoin au mariage de Franz Albrecht Christophorus de Ramstein (d'Altkirch) avec Maria Ursula von Roppach, à Hirsingue. Le même "noble seigneur Peter Ludwig von Roll" s'endormit pieusement dans le Seigneur le 13 juillet 1706 et fut inhumé à Bisel. "La noble dame Franziska Ursula von Roll, née von Ligriz, de Bisel, mourut pieusement en Dieu, après avoir reçu tous les sacrements le 9 septembre 1724 et fut enterrée en l'église de Bisel. Quelques mois avant sa mort, cette dame avait été reçue dans la confrérie du Rosaire.¹

Les époux dont il est question ici avaient un fils qui épousa une demoiselle Franziska de La Bassinière. Celle-ci conçut plusieurs enfants qui furent tous baptisés à Bisel : Philipp Franz de Roll (17 janvier 1719) ; Maria Clara von Roll (5 mars 1720) ; Peter Ludwig von Roll (19 février 1721) ; Karl Magnus Ludwig von Roll (2 mars 1723) ; Maria Ludovica von Roll (3 juillet 1724) ; Joseph Anton von Roll (25 septembre 1725).

Plusieurs nobles de la parenté ou du voisinage sont cités comme parrains de ces enfants, ainsi Philipp Anton de Montjoie, Karl Magnus Ludwig de Montjoie, Franzisca Angelica de La Bassinière née Cointet-Filain, M. Ludovica von Landenberg, née von Bulach, etc. Vers le milieu du siècle précédent, la famille von Roll habitait encore Bisel ; les prêtres chargés du service religieux dans la chapelle du village, trouvaient toujours chez eux un accueil chaleureux.²

Le 10 décembre 1759, Nicolaus Eusebius Ignatius de Montjoie, chanoine et administrateur du fidéicommiss érigé dans la famille de Montjoie, céda à bail pour 12 ans à Jakob Gigos de Feldbach "l'ensemble du bien noble de Bisel que le défunt et illustre grand comte de Froberg (Montjoie) a acheté à la famille noble von Roll..."³ Il découle de ce document que la famille von Roll avait déjà quitté la région vers la fin de l'année 1759.

Chapitre 3

Le clergé de la paroisse de Hirsingue

Lorsque la terrible Guerre des Suédois se fut apaisée, Paul Harnist, natif d'Altkirch, fut nommé "recteur de l'église paroissiale de Hirsingue". Cet homme de mérite administra le chapitre régional du Sundgau en tant que doyen. Mais son action fut de courte durée (2 juillet 1650 – juin 1652). On ignore s'il mourut à Hirsingue ou s'il avait du fuir le village pour échapper aux nouveaux désordres de la guerre ; car à partir de ce moment-là, un vide de 10 ans commence dans les livres paroissiaux.

Au début de 1662, Ursus Gschwindt, natif de Hofstetten dans le canton de Soleure, devint curé de Hirsingue et y œuvra avec beaucoup de zèle et une réussite évidente jusqu'en septembre 1683.

Franz Theobald Pfister, natif d'Altkirch, devint curé de Hirsingue en octobre 1683. Il rédigea les actes paroissiaux sous forme de tableaux jusqu'en l'an 1685, date à laquelle un décret royal prescrivit une autre présentation. Pfister obéit fidèlement à partir du 5 mai 1685. Les membres de sa famille d'Altkirch sont mentionnés dans les actes paroissiaux de Hirsingue à plusieurs reprises : l'un de ses frères était membre du conseil d'Altkirch ; un autre frère, Petrus Pfister, était docteur en théologie et curé de Buethwiller. Du temps de ce chargé d'âmes, Samuel Erisman et son épouse Elisabeth Früeauf et

¹Livres paroissiaux de Hirsingue

²Archives de Seppois-le-Bas

³Grefte du comté de Hirsingue

Johannes Zircher, originaires du canton de Berne, renoncèrent au protestantisme et prêtèrent serment à la foi catholique. F. Th. Pfister mourut le 10 mars 1703.

Pfister fut remplacé le 15 avril 1703 par Johannes Michael Oswald. Celui-ci dirigea la paroisse jusque vers la fin octobre 1711.

Le livre des confréries et les registres paroissiaux de Hirsingue mentionnent les vicaires du village suivants : Joh. Jacob Marqualter (1663) ; Joh. Adam Bertsch ; Joh. Jac. Lorenß (1677 – 1681) ; Fr. Kachler (1686-1709) ; Jacob Wuchner (1697), chapelain au château (1699), précepteur au château (1701), plus tard nommé curé de Flaxlanden ; Bernardus Birr, chapelain au château (1702). – Christian Schürer, lequel, après avoir été quelque temps chapelain à Hirsingue, a été nommé curé de Bruebach.

Le successeur d'Oswald était Franz Ignaz Didner qui administra la paroisse de novembre 1711 jusque vers la fin novembre 1726.

Didner était très consciencieux et précis dans la tenue des actes paroissiaux. Il indiquait en mots courts et précis la mort d'un malade dépourvu des saints sacrements et toutes les circonstances qui permettaient à chacun de voir clairement que le chargé d'âmes n'était en aucune manière en faute. Didner était originaire de Bernwiller dans le bailliage de Thann. Ses parents s'appelaient Beat Didner et Suzanna Deiber.

De novembre 1726 à juin 1727, Hirsingue fut administré par Fr. Martin Durringer, vicaire.

En 1727, Johann Joseph Oser obtint le poste de curé de Hirsingue après avoir été jadis (1717) en fonction comme chapelain du château. Dans un document du 5 mars 1731, J. Jos. Oser expliquait que « désormais, par la grâce et la protection du Tout Puissant, il a été doté d'un bénéfice et d'une paroisse qui le fournissent de suffisamment de revenu pour le restant de ses jours, de telle façon qu'il n'a nullement besoin de l'héritage qu'il a encore à réclamer tant de feu son père que de sa mère toujours vivante (laquelle a cédé son bien en gage en échange d'une rente et d'une pension alimentaire viagères) ; et cela mis à part, considérant qu'il affectionne particulièrement ses trois chers frères... à ses trois frères Thomas, Durs et Hans Jacob Oser, les deux premiers de Metzlerlen (Metzeral), le dernier demeurant cependant à Hirsingue, auxquels trois, à l'exception de sa sœur Ursula Oserin demeurant à Breitenbach, cède et offre sa part d'héritage répartie entre eux en trois parts égales et qu'il puissent la conserver par-devers eux à la condition que lesdits trois frères soient tenus et débiteurs de régler et payer tous les ans avec exactitude à la saint Donatoris à la mère toute sa vie durant la rente qui lui est due... ». – Voici encore un autre acte du même curé : « Le 9 février 1733 ; le très honorable M. J. J. Oser, recteur et curé d'ici a accueilli et accepté à partir d'aujourd'hui et pour un an comme vicaire l'honorable M. Fr. Armspach, aux conditions suivantes : à savoir que M. le recteur promet pour ladite année 100 livres stebler pour les dépenses convenant à un ecclésiastique et le logement, de plus que l'offrande versée sur l'autel pour M. le vicaire pendant cette année, et aussi les messes qu'il lira en dehors de cette année à l'occasion pour M. le recteur à cause de sa maladie et de son indisposition soient payées à raison de dix livres stebler chacune. » Sans doute Oser était-il déjà malade lorsqu'il signa ce contrat. Quatre mois plus tard, il n'avait plus besoin d'assistant et était déjà endormi dans le Seigneur avant la fin juin. Le 18 juin 1733, « après le décès de M. Oser, ancien recteur, fut procédé par le greffier (Hell) à la demande de M. Peters Stoffer, procureur fiscal, à la mise sous scellés des livres d'écritures préservés avec des sceaux de cire dans la pièce (Stube) du haut... on a confié les effets et les meubles de la mère jusqu'à leur réclamation... » Le 16 juillet 1733 « après qu'on eut respecté le droit des âmes du trente septième et avec l'autorisation de M. Kieffer, greffier à la ci-devant seigneurie, les scellés ont été ôtés (18 juin)... tout a été trouvé intact... et l'on s'est mis à faire l'inventaire des effets laissés par le défunt, et cela à la demande de la femme Johanna Klinglerin, mère du curé défunt, veuve de feu Hans Oser de Metzlerle, qui s'est déclarée l'héritière de M. son fils, et cela toutefois sous bénéfice d'inventaire... » L'inventaire fut réalisé le 17 juillet « à savoir, premièrement les documents présents furent triés et les actes de l'église et de la paroisse remis dans les mains du nouveau recteur, les écrits seigneuriaux mis à part, que moi, greffier, ai pris en main, les écrits appartenant à l'héritage ont également été mis en liasses, dans lesquels il n'a au moins pas été trouvé d'obligation au profit de cette succession... » L'inventaire du défunt curé Oser donna le résultat suivant, pas très brillant : « Les habits du sieur : 1 bon habit entier ; 1 vieil habit entier ; 1 paire de bas ; 1 chapeau ; 1 calotte en velours de soie ; 12 chemises ; 1

mantille de nuit en indienne ; 1 ceinture ; 12 nouveaux cols ; 3 paires de (chaussures ?) et une canne. – 1 tableau de la décollation de saint Jean ; 1 autre sur Ursus et Victor ; 1 de saint Jean Népomucène ; 1 Saint-Joseph et divers tableaux de papier ; un tonneau neuf de 11 ohms (mesures) ; un autre tonneau neuf de 10 mesures ; 1 autre de 6 ohms ; 1 tonnelet d'un ohm. – dettes au passif 2313 livres ; dettes à l'actif 273. » Les dettes se composaient de 40 articles différents. L'un d'eux s'élevait à 600 livres ; un autre était rédigé de la façon suivante : « Monsieur Armspach, *Vicairo pro salario* en vertu d'une cédula 67 livres 2 s... » ; « Les biens meubles restant dont il est question, la mère les a conservés en ses mains, au motif qu'elle les a descendus ici depuis Metzler et qu'elle les a repris » . – « 4 août 1731. Mais après que la mère Johanna Klinglerin eut examiné les dettes ainsi que la valeur des biens meubles existants, elle a aussitôt renoncé à l'héritage de Monsieur son fils... et a remis cette succession à messieurs les créditeurs afin qu'ils se fassent rembourser du montant (de cette succession). » Je ne puis préciser, par manque de documents, comment le curé Oser en est venu à passer de vie à trépas en de si tristes circonstances. – Son successeur emprunta une toute autre voie ; il était homme de qualité et en même temps un aristocrate.

Le successeur de J. J. Oser, Ludwig Ignaz Hell, n'avait pas tout à fait 24 ans lorsqu'il prit en charge la paroisse de Hirsingue. Lorsque le comte Karl Magnus proposa ce jeune homme au poste de curé, il voulait sans doute plaire à sa famille et donner une marque de sa bienveillance. Le curé Hell apparaît souvent dans les documents concernant les comtes de Montjoie, tantôt en tant que témoin, tantôt comme homme de confiance. Son action à Hirsingue dura plus de 55 ans ; ce fut sûrement une lourde charge, pendant une si longue période, d'avoir tenu en équilibre la balance de l'équité, de la douceur et de la sagesse entre sa paroisse et la seigneurie comtale qui s'affrontaient si vigoureusement. Mais le mérite revient à ce curé d'avoir assez bien réussi une tâche aussi ardue. Ses paroissiens mais aussi le clergé de toute la région tenaient en haute estime le curé Hell ; au cours des premières années de sa charge, il était intendant, un peu plus tard doyen du doyenné du Sundgau, poste qu'il occupa jusqu'à son décès.¹

Le presbytère de Hirsingue, gravement décrépité, exigeait d'importantes réparations. Le curé Hell se tourna vers les autorités supérieures, sur l'ordre desquelles un maçon, un charpentier, un menuisier, un serrurier et un vitrier devaient estimer les dépenses de restauration. Les seigneurs dimiers devaient couvrir les dépenses ; encore que les comtes de Montjoie — comme cela a déjà été souligné précédemment — n'étaient pas tenus de participer à cette charge. Les artisans chargés de l'évaluation des travaux virent large ; ils voulaient, à la grande joie du curé Hell, faire honneur à la paroisse et reconstruire un presbytère somptueux. Mais les seigneurs décimateurs qui devaient fournir les moyens financiers, étaient d'une toute autre opinion et exigèrent que les réparations soient ramenées à des proportions tout à fait modestes. Si le curé Hell s'en était tenu aux projets de restauration initiaux, il aurait peut-être réussi, grâce à ses puissants protecteurs, à imposer ses vues ; mais conciliant il préféra céder. Après mise en adjudication le (?) janvier 1755, les travaux furent attribués à maître Sebastian Hohenauer de Blotzheim, le moins demandant, pour une somme de 3500 livres. L'entrepreneur dut apporter en garantie toute sa fortune et s'engager à achever l'ensemble des travaux avant la saint-Martin. De leur côté, les décimateurs promirent de payer en quatre termes annuels. Le contrat fut signé, d'un côté par l'entrepreneur, de l'autre par Jacob Felß S.J. (de la Société de Jésus) au nom du collègue d'Ensisheim ; de Joseph Gabelsperger S.J., au nom du couvent Saint-Morand et de Ludwig Durringer, intendant de l'abbaye de Lucelle, demeurant à Altkirch, au nom de cette abbaye. – La maison restaurée, qui devait connaître un terrible destin, mesurait en longueur 46 pieds, en largeur 35 pieds. Au rez-de-chaussée, il y avait un vaste corridor, un large escalier menant à l'étage, l'office, la salle à manger du curé pour l'hiver avec cabinet et alcôve, la cuisine et la cave ; à l'étage un large couloir, une grande salle et cinq chambres.

¹Le doyenné possédait sa propre caisse. Une ordonnance royale du 1er juillet 1766 décréta que tous les fidèles devaient déclarer leurs obligations (créances) aux autorités. Le doyen Hell produisit 12 reconnaissances de dettes pour un montant de 894 livres. Depuis quelques temps, cette caisse avait à faire face à quelques dépenses ; en l'an 1753, elle était plus riche et se trouvait en possession de 32 obligations.

Les actes de baptême du curé Hell font mention de plusieurs protestants qui retournèrent, sous son administration, au sein de l'Église catholique.

« Le 29 juillet 1788 mourut Ludwig Ignaz von Hell¹, recteur et curé de l'église paroissiale de St Jean Baptiste de Hirsingue pendant 55 ans, doyen du vénérable chapitre régional du Sundgau pendant 26 ans, âgé de 78 ans, 3 mois et 19 jours, muni des saints sacrements de pénitence et de l'extrême onction, frappé d'un coup de sang. Il a été inhumé le 31 du même mois de juillet aux côtés de son père Adam de Hell et de son frère Franz Christophorus von Hell, devant l'autel de l'"ossuaire" (Beinhaus, chapelle du Garner, ndt) en présence de M. Ludwig Ignaz von Hell, Joh. Bapt. Fortunatus von Hell, deux neveux du défunt lesquels ont signé cet acte avec moi, Franz Joseph Pfanner, curé de Wittersdorf, jurat du vénérable doyenné du Sundgau, en tant que représentant du révérend H. Ignaz Dengel, curé de Galfingue et intendant du même chapitre. »²

Le sacristain Hoschgi raconte dans ses notes que le doyen Hell est mort soudainement à 5 heures et demie du soir d'une attaque d'apoplexie, que toute la confrérie l'avait accompagné à sa tombe, « où furent célébrées la première nocturne et laudes et deux grand-messes en plus de 14 messes basses... le 6 août est le 37e avec lequel on célébra une vigile, quatre grand messes et 16 messes basses. »

Du temps du curé Hell, Joh. Jakob Peter œuvrait en tant que vicaire et chapelain ; il resta en fonction dans cette paroisse pendant 34 ans et y mourut, frappé d'apoplexie, muni des sacrements de pénitence et de l'extrême onction, le 5 janvier 1742 ; ce prêtre fut inhumé dans la tombe de son prédécesseur le chapelain Fr. Kachler. – Johann Theobald Faivre (1742-1755) ; il fut envoyé de Hirsingue à la paroisse de Luemschwiller. – Leonard Erhard (1755-1757) fut muté de Hirsingue à la paroisse Saint-Léger près de Dannemarie. – Joh. Baptist Froberger, natif de Hirsingue, prit ses fonctions de chapelain de Hirsingue le 24 juin 1758 et fut nommé curé de Bettendorf après que son activité dans le village devint matière à de graves dissensions entre le comte et la paroisse (il en sera question plus loin). – Franz Joseph Jelsch, natif de Hirsingue, signa en tant que chapelain l'acte de consécration de la nouvelle église de son village natal (13 novembre 1774). Il sera question plus tard de cet homme qui resta à Hirsingue jusqu'à la Révolution. – Joh. Jacob Pfanner (1787-1788), natif d'Altkirch, fut nommé après Hirsingue, curé de Wittersdorf.

Après le décès du curé Hell, on confia la charge d'âmes à Theobald Dubail, né à Hirsingue le 13 janvier 1747 et jadis curé de Bruebach, auparavant précepteur au château du comte de Montjoie. C'était un homme sage et cultivé. On évoquera plus tard son attitude pieuse et sa célèbre détermination pendant les tourments de la Révolution.

Chapitre 4

Les habitants de Hirsingue

§ 1 – Les plus anciens habitants de Hirsingue.

On est étonné, en feuilletant les livres paroissiaux de Hirsingue, du grand nombre de familles qui vivaient jadis dans ce village et qui en ont totalement disparu pour diverses raisons, en particulier du fait de la Guerre des Suédois et des violences de la Révolution française.

Des 80 noms de famille environ qui sont mentionnés dans les documents antérieurs à la Guerre des Suédois, seuls les suivants se sont maintenus jusqu'à nos jours : Bannwart, Froburger (plus tard Froberger), Jelsch, Kleiber, Lidin, Schmidt, Schuler, Sengelin, Waller.

Les familles les plus anciennes citées dans les livres paroissiaux après la Guerre des Suédois sont les suivantes : Münch 1668, Schmidlin 1668, Seiler 1669, Zimmermann 1670, Britschu 1671, Hartmann 1672, Stubenoffen 1673, Egspieler ou Eckspieler 1677, Göpfert 1679, Schumacher 1680, Schmidt 1680, Martin 1702, Walch 1719, Hypschwerlin ou Hübschwerlin 1716, Mergi 1716, Häncki 1718, Berbet 1719, Oberlin 1726, etc.

¹La particule "von" (de) qui précède dans cet acte de décès le nom du curé de Hirsingue, fera l'objet ultérieurement d'une explication lorsqu'il sera question de la famille Hell.

²Du registre de décès de Hirsingue.

§ 2 – Quelques familles du village.

1. La famille Pflieger appartenait aussi aux anciens habitants de Hirsingue. Il apparaît dans divers actes conservés dans les archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue (de 1724 jusqu'à 1730) que Peter Pflieger et son épouse A. Brand, qui étaient relativement aisés, avaient plusieurs enfants dont l'aîné, Peter Paul était un homme très posé, comme on le constate dans une lettre à Nerf, bailli à Hirsingue et par la distinction de son baccalauréat en théologie. Il fut nommé recteur de la paroisse, alors très importante, de Landser.

2. Georg Dubail, natif de Vaufrey, épousa à Hirsingue le 6 octobre 1735 Maria Hagi, également de Vaufrey. Sans doute était-il venu à Hirsingue à la suite du mariage de la comtesse Maria Ursula de Montjoie-Vaufrey avec Karl-Magnus de Montjoie-Hirsingue. – Georges Dubail perdit sa femme peu de temps après son mariage ; le 28 octobre 1735, elle était déjà décédée. – Le 14 février 1746, il épousa Catharina Matter de Bettendorf. Plusieurs enfants naquirent de cette union. L'aîné des fils, Jean Theobald, né le 13 janvier 1745, devint curé à Hirsingue, comme on l'a déjà raconté plus haut. Un autre de leurs fils, Franz Joseph, occupa à plusieurs reprises la fonction de maire de Hirsingue. L'une de leurs filles, Margaretha, une personne très estimable, se maria le 9 janvier 1792 avec Ignaz Kaifling d'Ensisheim, homme d'affaires des seigneurs de Montjoie.

3. Lorenz Hagi (ses descendants écrivent Hägy), également originaire de Vaufrey, fut également amené à Hirsingue par la famille comtale de Montjoie. Il épousa le 14 mai 1736 Anna Maria Lidin. Lorenz Hägy, tout comme son compatriote Georges Dubail, était employé par les comtes de Montjoie comme administrateur forestier. Deux de leurs fils, Anton et Franz Joseph, mais plus particulièrement Anton qui était un homme de haute spiritualité, jouèrent un rôle important dans l'histoire de Hirsingue.

4. Joseph Heinrich Burgard, natif de Beconet, épousa le 14 juin 1764 à Hirsingue Elisabeth Bider de Heimersdorf. Il était domestique au château. Le comte de Montjoie lui donna au pied de la colline du Bannholz une pièce de terrain sur laquelle il fut autorisé à construire une maison, comme on l'a déjà dit plus haut. L'un de ses fils, Joseph Burgard, que l'on nomma jusqu'à la fin de sa vie le sergent du château, mourut à Hirsingue le 14 avril 1870¹ dans sa 92^e année. Deux de ses filles, Magdalena (dans la famille comtale, on la nommait Julie) et Margaretha suivirent dans son exil, en femmes de chambre fidèles, la demoiselle de Montjoie, d'abord en Suisse, plus tard en Allemagne. Les comtesses firent toujours preuve de beaucoup de bonté envers ces deux personnes, à en juger par les lettres qu'elles leur écrivaient encore plus tard et par les cadeaux qu'elles leur firent. Julie Magdalena et Margaretha Burgard conclurent des unions matrimoniales très avantageuses en Allemagne et moururent, chargées d'ans, la première à Brunswick, l'autre à Berlin.²

5. Mathias Köhmann, né en 1718 à Nieder-Soultz en Autriche, apprit dans sa jeunesse le métier de serrurier, se rendit plus tard à Vienne et qu'il quitta au début de 1740. Il se maria avec Barbara Clementia Frey, une jeune fille de Beromunster dans le canton de Lucerne en Suisse où il travaillait en tant que compagnon.

Lorsque son patron l'informa que le comte de Montjoie, qui construisait un nouveau château, cherchait des ouvriers capables, il prit la route avec sa femme vers Hirsingue. Tous deux étaient tellement pauvres qu'ils n'avaient pas même de cuiller pour avaler la moindre soupe. Mais le maître serrurier gagna, par son adresse et sa bonne conduite, les faveurs du comte de Montjoie. Ce dernier lui donna du bois et une parcelle sur la colline du Bannholz pour la construction d'une maison. Köhmann eut quatre enfants, trois fils et une fille. L'un des fils, Anton, devint un serrurier habile comme son père et travailla comme lui au service du comte ; il se distingua par sa loyauté envers la famille comtale, et plus encore, par l'attachement sacré envers l'Eglise catholique qu'il manifesta lors de la période révolutionnaire, mais surtout par la chance dont le ciel le gratifia de donner naissance à une bienfaitrice de l'humanité en la personne de sa fille Helena ; il sera question plus tard et plus loin.

¹1870, encore une coquille et une date fausse. (Ndt)

²Ces détails m'ont été aimablement communiqués par Mademoiselle Maria Anna Burgard, demeurant à Brunswick, nièce des deux femmes de chambre citées plus haut.

6. Le 11 novembre 1726, Heinrich Hoschgy de Hagenthal-le-Bas fut admis comme maître d'école par la paroisse de Hirsingue. Rien ne nous donne une idée plus précise sur les coutumes de jadis que le contrat dont les autorités locales convinrent avec le nouveau maître. – Sa femme s'appelait Agnes Trautmann. – Heinrich Hoschgy assura aussi, en plus du service de l'école, la fonction de sacristain de l'église paroissiale. À ce titre, il tenait un registre à part dans lequel il consignait avec exactitude toutes les petites sommes perçues ou à percevoir pour son service à l'église. L'inventaire fut poursuivi avec le même scrupule du temps des chargés d'âmes autorisés, tout comme à l'époque des intrus religieux jureurs qui demeuraient à Hirsingue pendant la Terreur. Tous ces prêtres furent traités sans distinction en personnes honorables ; aucun n'était loué de manière particulière, aucun ne recevait le moindre blâme. Dans ses notes, il dit, parlant d'un enfant : « baptisé par l'honorable citoyen Gröll, alors curé et doyen de ce lieu. » Hoschgy avait une manière de voir les choses et de parler qui n'appartenait qu'à lui : si l'on enterrait un enfant qui avait reçu le baptême d'urgence administré par la sage-femme, cela lui inspirait la remarque suivante : « baptisé par les femmes » ; ailleurs, il s'exprimait de la manière suivante : « baptisé par M. le vicaire en la maison ». ("...mir im Hauß getauft"). L'une de ses notes sonne ainsi : « 1775, le 6 août, l'enfant mort en couches de Stoffel Genner de Ruederbach, baptisé par l'*Encoucheur*, enterré comme pour une fillette ». Les notes du sacristain, aussi concises soient-elles, jettent une vive lumière sur la situation de Hirsingue pendant la Révolution. Alors que, pendant un certain temps les actes de naissance et de décès n'étaient enregistrés ni par des mains d'ecclésiastiques, ni par des laïcs, les notes de Hoschgy remplirent les blancs avec bonheur ; ultérieurement, il arrivait souvent qu'on y ait recours et qu'on y fasse reproduire un extrait qui était accepté par toutes les autorités comme un document d'état-civil tout à fait valable.

7. Anton Siband d'Immenthal dans l'Allgau épousa à Hirsingue le 5 mars 1764 A. M. Horloge de Miesdorf. Il était domestique auprès du comte de Montjoie et fit preuve d'une grande loyauté à son égard ; aussi certains de ses enfants furent-ils tenus sur les fonts baptismaux par des membres de la famille comtale. Sa fille M. Theresa, née le 28 octobre 1768, accompagna, avec un serviteur, le comte de Montjoie dans l'exil ; elle demeura quelque temps auprès de la famille du comte à Bâle et lui rendit de grands services dans le plus grand dévouement, services qui lui valurent ultérieurement, ainsi qu'à sa fille, des témoignages répétés de reconnaissance.

8. Peter Eustachius Lemk, originaire de Gutenstein dans l'évêché de Constance, servit comme soldat lors de la Guerre de Hanovre. Le comte de Montjoie y fit sa connaissance et apprit à l'apprécier. Il vint à Hirsingue en l'an 1761 sur l'invitation du noble, et passa à son service plus de cinq ans. Il décida ensuite de retourner dans son pays. Son patron lui donna l'élogieux congé qui suit : « Nous, Johann Nepomuk, etc., comte de Montjoie, etc., attestons par la présente que Eustachius Lemk, natif de Gutenstein dans le comté Schenck von Castel, a été en service chez nous comme garde forestier et garde-chasse assermenté pendant cinq ans et demi ; temps pendant lequel il s'est conduit et comporté avec douceur et probité, et de la manière la plus assidue à notre égard pour notre plus complète satisfaction ; de manière honnête et aimable envers tout le monde, de telle façon qu'il s'est gagné diverses estime et amitié ; mais qu'il s'est décidé maintenant à se rendre dans son pays natal, et pour l'exhorter à partir, nous lui donnons le présent congé... Fait en notre château résidence de Hirsingue dans le comté de Montjoie... Montjoie-Froberg... » P. Eustachius Lemk ne trouva sans doute pas dans son pays le bonheur espéré ; car il réapparut à Hirsingue, y fut accueilli avec joie, fut réintégré dans la place qu'il avait quittée et un terrain sur la colline du Bannholz où il fut autorisé à se construire une maison. Le 25 août 1767, il obtint du comte de Montjoie le droit de bourgeoisie (Burgerrecht). Le jour suivant, il se maria avec Suzanna Petitjean, fille de Claudius Petitjean, citoyen de Belfort qui se trouvait au service du comte de Montjoie. – Suzanna Petitjean avait une sœur Anna Franziska dont la grandeur d'âme mérite au moins d'être rapidement mentionnée. Anna Franziska Petitjean demeurait à Remiremont où elle était sans doute en contact avec la demoiselle de Montjoie, chanoinesse en ce lieu. Pendant la Terreur, époque à laquelle les prêtres fidèles à leur devoir n'étaient nulle part en sûreté, elle éprouva de la compassion pour les serviteurs de Dieu persécutés et elle en cacha quelques-uns chez elle. Les ecclésiastiques furent découverts, traduits en justice par les Républicains puis condamnés à mort par le tribunal criminel qui tenait à Mirecourt ses sessions monstrueuses. Leur bienfaitrice

Anna Franziska Petitjean partagea leur sort ; courageusement, cette héroïne de la foi et de l'amour du prochain courba sa tête sous la lame de la guillotine dans la soumission à Dieu.

En plus de la gestion des forêts du comté de Montjoie-Hirsingue, on confia à Peter Eustachius Lemk, dans les dernières années, la direction des ventes de bois. Des sommes importantes passèrent par ses mains. Et lorsque le comte eût quitté Hirsingue, il lui envoya à Bâle tout l'argent qu'il put obtenir des acheteurs de bonne foi. Certains l'auraient volontiers humilié du fait de sa fidélité à la famille comtale ; mais personne n'osa porter la main sur lui ; tous craignaient le tireur d'élite, intrépide et toujours bien armé.¹

9. Le 1er juillet 1771, Jacob Eicher, originaire de Schweighouse, se maria à Hirsingue avec Maria Zumstein, native d'Altkirch. Il fut en fonction pendant de nombreuses années, fidèle et probe, en tant que fiscal du comté de Montjoie-Hirsingue. Il engendra plusieurs enfants.² L'un de ses neveux entra dans l'Ordre des jésuites ; personnage pieux et de grand savoir, le père Eicher a laissé le meilleur souvenir aux catholiques de Strasbourg où il dirigea pendant plusieurs années la résidence que possédait jadis la compagnie dans cette ville.

10. Les époux Sebastian Schneider et Barbara Banck vivaient à Hirsingue au milieu du siècle précédent ; je cite ici leurs noms parce que leur fils, Peter Schneider, était un homme cultivé et un peintre de talent. Celui-ci intenta en 1777 un procès avec sa sœur Suzanna Schneider, une femme acariâtre ; les documents du procès témoignent de ses titres : Peintre, directeur de l'école publique de dessin de Vienne, et agrégé à l'académie royale des sciences belles lettres et arts de Lyon, demeurant à Vienne, en Dauphiné.³

§ 3 – Sigmund Jelsch et sa proche parenté.

Sigmund Jelsch, qui s'assura une place de choix au siècle dernier parmi les Hirsinguois, naquit le 6 février 1712. Son père, que les gens appelaient "der Beck" (le boulanger) signait les actes qui existent encore "Hank Jelsch Beck" ; sa mère s'appelait Catharina Hübschwerlin. Johannes Jelsch était très apprécié de ses concitoyens pour son entendement et sa conduite et fut élu *embourg*⁴ à plusieurs reprises. Il s'occupait des intérêts de la commune avec assiduité, habileté et un désintéressement restés dans toutes les mémoires. Dans les revendications que les Hirsinguois formulaient à propos des forêts, il se plaçait toujours du côté de ses concitoyens, contre les seigneurs de Montjoie. Au moindre faux-pas, ceux-ci ne manquaient pas de le punir. Il fut emprisonné à plusieurs reprises et condamné à des peines d'amende à cause de quelques lenteurs concernant la garde de nuit et pour des réunions qu'il avait tenues dans sa maison. Les gendarmes (Häscher) le traitèrent un jour avec une brutalité inhabituelle : alors qu'il croupissait en prison pour la dernière fois de sa vie, il firent irruption dans sa grange, firent battre sa moisson et vendirent le grain pour payer les frais de justice. Il s'efforça à faire partager par son fils Sigmund l'intérêt qu'il manifestait pour les affaires de la commune ; il réussit au-delà de toute mesure.

Sigmund Jelsch était un homme de bon sens qui déploya, sans avoir reçu d'éducation classique, une habileté et une force de caractère étonnantes. Il possédait une foi chaleureuse ; son intégrité morale ne fut jamais contestée, même par les plus acharnés de ses ennemis.

Le courage avec lequel ce simple paysan se hasarda dans un combat inégal contre les plus habiles et les plus puissants adversaires est étonnant, tout comme la persévérance avec laquelle il le poursuivit, malgré tous les coups du sort, jusqu'à l'épuisement de sa grande fortune et de ses forces. Sa confiance en Dieu dans tous ses combats était sans limites. Mais ce qu'il faut le plus admirer en lui est la calme et virile résignation avec laquelle il sut endurer les revers du sort. – Sigmund Jelsch prit l'habitude dès sa jeunesse d'une vie très laborieuse. Il notait avec opiniâtreté tout ce qui concernait sa personne et la paroisse de Hirsingue. Il enregistrait toutes les lois, tous les événements qui avaient un rapport avec

¹D'après la tradition et plus particulièrement les documents de la famille Lemk.

²Registres paroissiaux de Hirsingue et des archives du greffe du comté.

³Documents du greffe du comté de Montjoie

⁴"Heimburger", juge chargé des petits délits, receveur, administrateur – Dictionnaire de Jacques Himly (ndt)

le procès opposant Hirsingue et le comte de Montjoie. Il notait minutieusement, presque toujours en transcription littérale, toutes les délibérations, pétitions, assignations en justice, décrets et sentences innombrables qui se rapportaient au conflit. Il couchait sur le papier tout ce qui lui apparaissait intéressant ou utile, des expressions de langage, des recettes pour la maison ou la vie campagnarde, pour la santé des gens et des animaux, etc. Et toute la production de sa plume infatigable, il la conservait précieusement. Les écrits qu'il a laissés, que j'ai parcourus feuille après feuille, remplissent une grande caisse. J'aurais pu écrire tout un livre sur lui seul ; mais il est certaines limites qu'on n'a pas le droit de franchir et je dois ici me limiter à l'essentiel.

Les parents de Sigmund avaient fait leur possible pour le faire bénéficier d'un minimum d'éducation. Ils l'envoyèrent à 19 ans à Belfort où il apprit le français, un privilège dont ne bénéficiaient que peu de ses concitoyens. Toute sa vie, il se montra sincèrement reconnaissant envers ses parents pour cette décision. Il perdit sa mère alors qu'il se trouvait à Paris en 1744 pour des affaires relatives au procès ; et il écrivit ce qui suit dans une lettre à sa famille, et qui nous fait connaître le fils et l'homme mieux que toutes les explications : « Aucune plume au monde ne pourra décrire à quel point ce triste message a profondément atteint mon cœur ; j'ai été tellement perturbé que je ne savais plus où me tourner ou aller. Si seulement le bon Dieu m'avait donné le bonheur de lui dire quelques mots avant sa fin dernière et de la remercier, en enfant obéissant, pour l'éducation qu'elle m'a donnée et toutes les autres bontés et bienfaits innombrables depuis l'enfance jusqu'à sa sainte mort et de recevoir d'elle sa bénédiction, alors je reprendrais plus vite contenance et retrouverais mon calme. » Puis Sigmund prie son père de ne pas s'abandonner par trop à la tristesse ; et à son frère il recommande de se rendre rapidement auprès de leur vieux père et de ne le laisser manquer de rien.

Sigmund Jelsch se maria en 1754 avec M. Ursula Mane de Seppois-le-Bas, une veuve dont le premier mari s'appelait Franz Demuth ; son père était jadis maître d'école ainsi que son frère ; sa sœur, A. Maria Mane, prit le voile dans le couvent de l'Engelsporte à Guebwiller, et reçut le nom de religieuse de M. Margaretha. Sigismund entra immédiatement en rapport avec cette maison, car il avait obtenu par contrat d'envoyer au couvent la dot de sa belle-sœur en plusieurs échéances. Il devait aussi fournir les religieuses en poissons de ses étangs. – M. Ursula Mane mourut sans enfant en février 1756. En juillet 1756, Sigmund Jelsch s'unit en secondes noces à M. Agatha Brändlin, native de Ballersdorf.

Celle-ci lui donna quatre filles dont l'une, Maria Magdalena épousa Anton Jelsch, son parent au 4^e degré et dont les petits enfants vivent encore. Le général Brändlin laissa une colossale fortune. Comme il se doit, de tous côtés des gens se déclarèrent parents et héritiers du défunt. Sigmund Jelsch crut, comme beaucoup d'autres, que la mère de ses enfants avait également droit à une part de l'héritage. Et comme il n'avait pas l'habitude de faire les choses à moitié, il se donna toutes les peines du monde, noircit beaucoup de papier et dépensa même beaucoup d'argent ; mais ses enfants n'héritèrent pas même d'une aiguille.

Sigmund avait deux frères, Christoph et Ignaz et une sœur, Anna Maria qui épousa en 1746 un parent au 3^e degré, Johannes Hübschwerlin. Christoph eut le malheur d'abattre un jeune valet de ferme lors d'une violente rixe provoquée par ce dernier ; il prit aussitôt la fuite, fut recueilli à Rodersdorf en Suisse par les époux Joseph Wirtz et Barbara Habertheuer et, après avoir séjourné chez eux pendant quelques temps et y avoir mené une vie édifiante, il épousa en 1750, (après en avoir obtenu l'autorisation de l'intendant d'Alsace) la fille unique et fortunée de la maison, Maria Ursula Wirtz ; sept années plus tard, il arriva à Hirsingue pour y vendre le bien qu'il y possédait. À plusieurs reprises, Sigmund Jelsch chercha et trouva auprès de son frère Christoph à Rodersdorf un abri pour se cacher des gendarmes lancés à ses trousses.

L'autre frère de Sigmund, Ignaz Jelsch, épousa le 4 février 1756, quelques jours avant le décès de son père, Gertrud Demuth de Seppois-le-Haut. Celle-ci, une personne rusée, chercha à préserver son avenir et poussa son mari à lui assurer, dans un testament rédigé devant notaire royal à Landser, l'usufruit de tous ses biens pour le restant de ses jours, au cas où il mourrait le premier. Le 27 juillet 1757, au milieu de la moisson, Ignaz qui avait bu plus que de raison, se rendit aux champs, vers 6 heures du soir avec son valet pour y chercher la récolte ; le chargement, déjà haut sur la voiture, lui tomba sur la tête, lui brisant le cou. Il ne pouvait plus bouger et n'émettait plus que quelques bribes de mots. De peur qu'il

ne trépassa sur place, on chercha le chapelain qui l'entendit en confesse en pleins champs et lui donna l'absolution. Comme la nuit tombait, Sigmund Jelsch confectionna un brancard avec deux perches, des cordes et de la paille, sur lequel deux hommes ramenèrent le mourant chez lui vers 9 heures. – La femme d'Ignaz Jelsch chercha aussitôt à faire valoir son droit. Comme le testament évoqué plus haut, et dont personne à Hirsingue n'avait connaissance, ne lui convenait pas tout à fait, elle fit appeler le greffier-tabellion Hell, dans la nuit, peu avant la mort de son mari. Elle s'entretint en secret avec lui, de sorte qu'entre 10 et 11 heures, un autre testament fut rédigé, qui stipulait qu'Ignaz Jelsch lui léguait la totalité de son patrimoine.

En rédigeant cet acte, le greffier ne trouvait pas seulement un intérêt personnel, mais réussit aussi à nuire à son adversaire Sigmund Jelsch, par ailleurs défenseur des intérêts de la commune. C'est du moins ainsi que Sigmund s'expliqua la chose et, prenant le parti de faire casser le testament, il voulait se ménager un profit tout en jouant un tour au greffier. Son frère encore en vie, Christoph, et sa sœur Anna Maria donnèrent leur accord ;

mais sa seconde femme, Agatha Brändlin, avec laquelle il n'était marié que depuis un an, ne voulait absolument rien savoir d'un procès. Sigmund médita sur le moyen de parvenir à ses fins sans vexer sa femme. Il avait entendu parler d'un juif de Durmenach, Salomon Ulman, qui, par son habileté, avait fait saisir et annuler un testament rédigé dans des conditions similaires par le greffier Hell. Par contrat et pour un prix convenu à l'avance, l'Israélite accepta de mener le procès à ses frais. Sigmund accompagna le juif à Colmar où il prirent pour conseil deux avocats réputés. Puis commença le procès, qui s'éternisa.

Entre-temps, et dès que la chose fut possible, la veuve d'Ignaz Jelsch se maria avec un homme de Florimont qui se serait volontiers installé à Hirsingue si elle n'avait refusé. Elle fit transporter les biens meubles de son premier mari défunt, mobilier, foin, paille, etc. sur 22 voitures à Florimont. – Le greffier Hell fit s'achever rapidement et favorablement le début de procès grâce à l'un de ses coups d'échecs dont il avait le secret ; il fit valoir aux juges les procédés et agissements passés du Salomon Ulman ; ce qui eut pour conséquence de frapper l'Israélite d'interdiction de séjour et de confiscation de sa fortune. Puis l'héritière d'Ignaz Jelsch fit vendre ses biens immeubles aux enchères. Lorsqu'on en vint à la vente de la part accolée à la maison paternelle, que Sigmund Jelsch souhaitait acquérir, le tabellion renchérit de 50 livres à chacune de ses offres, de sorte qu'il dut payer très cher la part convoitée du terrain paternel. Tout ceci contribua à élargir le gouffre qui séparait, pour d'autres raisons encore, Sigmund Jelsch de M. Hell.

La paroisse de Hirsingue était impliquée depuis longtemps dans le procès contre le baron de Montjoie portant sur les forêts, les corvées et les battues ; mais cette bataille juridique fut menée avec une ardeur jusque là inconnue à Hirsingue à partir du moment où Sigmund put s'occuper des intérêts de la communauté. La seigneurie sentait qu'elle avait en Sigmund un très adroit et dangereux adversaire et utilisait toutes les occasions qui se présentaient pour tenter de le désarmer. Le père de Sigmund, Johann Jelsch, réélu embourg (heimburger) dans ses vieux jours, cherchait à diminuer les impôts qui pesaient sur ses concitoyens et qui menaçaient de devenir toujours plus accablants. Le comte avait acheté plusieurs parcelles pour lesquelles il n'avait pas d'impôts à payer alors que ces mêmes propriétés étaient imposées du temps des précédents propriétaires. La conséquence fut que la commune devait payer proportionnellement plus de charges parce qu'elle possédait moins de terres tout en étant tenue de verser le même montant. Les gens au service de la seigneurie s'apprêtaient suivre l'exemple de leur patron et disposer en toute franchise de droits des propriétés qu'ils achetaient. Johann Jelsch voulait s'opposer à ces exigences ; mais, affaibli par l'âge, il ne pouvait plus s'éloigner de Hirsingue.

Ce que le père ne put réaliser, le fils en vint à bout avec une énergie toute juvénile. Sigmund se rendit à Belfort pour chercher de l'aide auprès de M. Noblat, délégué de l'intendant. Celui-ci lui expliqua qu'en vertu d'une ordonnance du 28 septembre 1722, les propriétés en question pouvaient être frappées de l'impôt royal. Sigmund retourna chez lui, triomphant ; et son père, l'embourg, se référant à ladite ordonnance, mit les propriétés que le comte déclarait exonérées sur la liste des impôts royaux. C'était jeter de l'huile sur le feu ; mais la fureur s'exerça plus sur Sigmund que sur le vieux heimburger.

Sigmund affirme dans ses écrits que le comte et ses hommes étaient à ce point exaspérés qu'ils cherchèrent tous les jours de nouveaux moyens pour l'amener à plier, à s'ôter de leur chemin ou du moins à s'éloigner de Hirsingue pour empêcher l'entrée en vigueur de l'ordonnance, mais surtout pour étouffer le long et coûteux procès des forêts.

Peu de temps après, l'occasion s'offrit d'attaquer Sigmund. Celui-ci s'en retournait à la maison, en revenant de Belfort où il avait livré de la paille, lorsqu'il rencontra près de Hirsingue, vers le soir, le maire (Bürgermeister) Joseph Schumacher. Tout dévoué au comte, l'homme, qui cheminait avec un compagnon, injuria le jeune Sigmund : « Fripon, vaurien, voleur, semeur de discorde ! » Sigmund s'élança vers lui, le prit au col, lui demandant pourquoi il tenait de telles injures, ajoutant qu'il ne le considérait pas comme un homme honorable tant qu'il n'aurait pas fourni d'explications sur des accusations aussi fausses que grossières. Au lieu de lui répondre, le maire commença à appeler à l'aide, criant à l'assassinat. Puis il courut chez le procureur fiscal auquel il fit rédiger un procès-verbal accablant Sigmund. Il fit ensuite signer l'acte par l'homme qui l'avait accompagné et par le gendre du procureur fiscal. La plainte ne fut même pas lue à ces deux hommes ; on se contenta de leur dire qu'ils devaient témoigner par leur signature qu'ils avaient vu Sigmund Jelsch aux côtés du maire.

Entre-temps, arriva l'ordonnance qui informait les jeunes conscrits du jour auquel ils devaient se "présenter à la milice" à Altkirch. Sigmund Jelsch qui était de la classe de ces jeunes gens, devait s'absenter de Hirsingue pour affaires pendant deux à trois jours. Le comte s'imagina qu'il s'était fait déserteur et envoya au commissaire de la guerre Baudouin un rapport dans lequel il présentait Sigmund comme un agitateur et un provocateur qui avait pris la poudre d'escampette pour échapper à son devoir militaire. – Le jour convenu, Baudouin fit l'appel des jeunes recrues et constata avec étonnement que Sigmund était l'un des premiers à se présenter ; il demanda au maire pourquoi on avait si sévèrement accusé le jeune homme ; le maire répondit qu'il l'ignorait. Là dessus, Baudouin déchira la lettre de dénonciation en présence du bailli et du maire et la jeta sous la table. – Le comte ne s'en tint pas là et s'adressa à l'intendant M. de Coigny, accusant Sigmund de rébellion et de tentative d'assassinat nocturne sur la personne du maire de Hirsingue. L'intendant, sans pousser plus loin l'enquête, ordonna le 4 février 1744 d'arrêter le suspect.

Le 8 février, six cavaliers venus de Colmar et d'Altkirch firent irruption à 11 heures du soir chez Sigmund Jelsch. Les gendarmes ne le trouvèrent pas. Informé qu'on le cherchait, il avait pris la fuite. Ils se rendirent de Hirsingue à Huningue où Sigmund s'était réfugié mais ne l'y trouvèrent pas plus. Ils le cherchèrent ailleurs, en vain. – À Huningue, Sigmund avait envoyé une requête à M. de Coigny et la lui avait fait remettre en main propre par un homme de confiance ; l'auteur de la supplique y démontrait point par point son innocence. Mais l'intendant ne voulut pas même se donner la peine de prendre connaissance de cette lettre et déclara sèchement qu'il avait donné un ordre et que celui-ci devait être exécuté.

Sigmund Jelsch décida alors de se rendre à Paris où il arriva le 10 mars 1744 pour se rendre à la cour du roi, en partie pour ses propres affaires, en partie à cause du procès touchant les forêts, les corvées et les battues. Les communes d'Altkirch, de Hirsingue, de Heimersdorf, de Ruederbach, de Bisel, de Bettendorf et beaucoup d'autres de la région avaient présenté des témoins pour attester de l'honnêteté, de la bonne conduite et de l'innocence de Sigmund Jelsch. Sigmund fit parvenir au roi quelques-uns de ces certificats en plus d'une requête signée de lui. Le prince confia au comte d'Argenson d'examiner et d'arbitrer cette affaire. M. d'Argenson écrivit à l'intendant d'Alsace que les plaintes de M. de Montjoie étaient excessives et que la cause présente relevait de la compétence du juge ordinaire ; mais comme l'ordre d'arrestation de l'intendant était expiré, la poursuite de l'affaire devait rester confiée à son jugement éclairé. – Sigmund s'en retourna alors en Alsace pour se mettre à la disposition de l'intendant qui le renvoya chez lui sans plus de manières.

Devant ses concitoyens, Sigmund raconta qu'il s'était rendu à Fontainebleau et qu'il avait fait parvenir en secret un placet au roi à propos des forêts et des corvées de la paroisse de Hirsingue. Ses concitoyens lui demandèrent de se rendre aussitôt à Strasbourg afin de discuter des affaires de la commune avec l'intendant. L'infatigable Sigmund se déclara prêt à remplir cette mission. Entre-temps, le comte de Montjoie n'eut rien de plus pressant à faire que d'informer le lieutenant de gendarmerie

que Sigmund Jelsch avait reparu dans le pays. Le lieutenant, s'appuyant sur l'ordre de l'intendant du 4 février 1744 qui n'avait pas été officiellement annulé, ordonna au brigadier d'Altkirch de s'emparer de Sigmund Jelsch. Celui-ci fut arrêté le 19 janvier 1748 à Altkirch dans l'auberge "Zum Storchen" (À la cigogne) et conduit à Colmar. Où on lui expliqua qu'on l'emprisonnait pour sa tentative d'assassinat sur la personne du maire de Hirsingue. Sigmund prouva son innocence par des arguments tellement convaincants qu'on ne pouvait le garder prisonnier. Dès qu'il eut vent de la chose, l'intendant écrivit à Colmar pour ordonner qu'on garde Sigmund Jelsch pendant quelques jours et qu'on le libère avec l'ordre de s'excuser auprès du maire de Hirsingue. Sigmund fut libéré après une incarcération de 21 jours mais son emprisonnement et son séjour au cachot lui coûta plusieurs centaines de livres, sans parler des grosses dépenses de son voyage et du long exil à Paris.

À peine Sigmund Jelsch s'en fut-il retourné à Hirsingue qu'il poursuivit avec ses concitoyens son activité inlassable contre les seigneurs de Montjoie. Vouloir énumérer ici tous ses déplacements des années 1746 et 1747 à Altkirch, Belfort, Huningue, Colmar et Strasbourg, en partie pour y chercher conseil, en partie pour rechercher et faire copier de vieux documents contre les comtes de Montjoie me conduirait trop loin. – Le 5 septembre 1747, il partit à nouveau pour Paris « où j'ai — dit-il dans ses notes — en l'hôtel de Malte, rue Traversin, dormi 45 nuits, à trois sous la nuit, ce qui fait six livres 15 sous ». Quelques mois plus tard, on le retrouve à Versailles ; il indique dans ses notes : « Le 17 février, la nécessité m'a fait acheter une paire de pantalons de cuir à Versailles, à 18 livres 10 sous ».

Peu de temps après, il était à nouveau dans la capitale : « Le 22 mars, lit-on plus loin dans ses notes, j'ai été avec Christoph Kleiber avec un M. de Paris chez un nouvel avocat pour notre affaire de procès pour prendre conseil comme nous aurons plus tard à nous entretenir... aie fourni le 1er avril au nouvel avocat 69 pièces de l'affaire du procès ». – Dans les premiers mois de l'an 1748, Sigmund Jelsch se trouvait à Paris et à Versailles. Il reçut dans cette dernière ville deux lettres de son frère dans lesquelles celui-ci l'informait de ce qui se passait à Hirsingue, à savoir les peines auxquelles des parents et des amis de Sigmund avaient été condamnés. Ceux-ci durent payer une amende pour s'être mêlés des affaires de la commune, faute de quoi ils risquaient la prison, peine qui bel et bien « a été appliquée, comme on l'apprend dans l'une des deux lettres en question ; car ils arrêté et conduit à Altkirch le 17 le cousin Stoffel et Froberger et le père par les gendarmes. Et aussi le même jour, ils ont payé et s'en sont retourné à la maison. Le cousin avait donné l'argent. Cela m'a fait tant de peine que les gendarmes conduisent le père à Altkirch que je me suis dit que j'allais perdre la tête, car j'avais voulu aller à la place du père. Le brigadier n'a pas voulu. Le brigadier s'était rendu au château. M. le comte a fait de sorte qu'il emmène le père sans avoir l'ordre concernant le père ; il me semble qu'on peut (accuser ?) le brigadier d'avoir emmené un vieil homme pour le bon plaisir de M. le comte. Je le lui ai dit, il m'a dit de me taire. » Dans l'autre lettre, on apprend que Christoph, le frère de Sigmund avec quelques autres « avaient été emmenés et conduits à Altkirch dans la tour le 16 février jusqu'au moment où nous avons payé les 600 livres. Et il nous a été signifié, que si nous ne payions pas, qu'on en chercherait d'autres chaque jour, comme cela arriva effectivement ; le premier jour on en chercha quatre, le second trois ; comme nous voyions que tout cela coûterait beaucoup de frais, nous avons payé. Nous avons cru recevoir une copie de l'ordonnance ; mais M. le bailli n'a pas voulu nous la donner, plutôt mettre la moitié de la commune à la tour, jusqu'à que nous paierons ; car les frais s'étaient élevés en deux jours à 46 livres. » Après le rejet de la requête de la paroisse de Hirsingue contre les seigneurs de Montjoie et le retour de Sigmund chez lui, celui-ci entreprit à nouveau plusieurs voyages pour le compte de ses concitoyens afin de faire avancer le procès. L'intendant, qui avait ordonné qu'on se tint tranquille, s'irrita de cette conduite et ordonna le 17 avril 1747 l'arrestation de Sigmund Jelsch. Pourtant, les gendarmes ne parvinrent à l'arrêter et à l'emmener dans la prison de Belfort que le 17 juillet. Là, le prisonnier actionna tous les leviers à sa portée pour obtenir sa libération ; le 9 novembre 1749, l'intendant ordonna enfin de le faire libérer après paiement de tous les frais de son incarcération et de son séjour au cachot, etc. Voici la liste du nombre de jours que Sigmund Jelsch a passé de 1740 à 1749 en voyage ou en prison afin de donner au lecteur une idée de l'activité qu'il déploya pendant cette période pour la paroisse.

De 1740 à la fin 1743 : 84 jours ; en 1744, 308 jours ; en 1745, 365 jours ; en 1746, 115 jours ; en

1747, 154 jours ; en 1748, 254 jours ; en 1749, 153 jours ; au total, 1424 jours. Les jours de la dernière période d'emprisonnement dont j'ai parlé tantôt ne sont même pas compris dans ce dernier chiffre.

Sigmund Jelsch prit aussi une part importante à la lutte qu'un certain nombre de citoyens de Hirsingue se crurent obligés d'entreprendre contre la famille Hell à l'occasion de la construction d'une nouvelle église.

Ce procès, dont il sera question plus en détail plus tard, conduisit Sigmund à nouveau à Paris où il séjourna de mai 1769 jusqu'à la mi-février 1770, (pendant les derniers mois en tant que détenu). – Sa seconde femme, Agatha Brändlin, était déjà décédée depuis le 6 juillet 1765. Et comme on répandait partout le bruit que Sigmund ne reverrait jamais la lumière du jour, les parents et les amis de sa première femme de Seppois-le-Bas mirent l'occasion à profit pour l'escroquer de quelques centaines de livres, et de cette façon, de ramener à Seppois-le-Bas une partie du patrimoine qu'Ursula Mane lui avait laissé. Un manuscrit fut rédigé dans ce but, dans lequel on attestait au nom de Sigmund Jelsch que celui-ci avait reçu en prêt le 13 janvier 1762 de la part de Hans Adam Schürck, maire de Seppois-le-Bas, la somme de 960 livres. Le beau frère de Simon, Jakob Mane, avait contresigné en tant que témoin. Le 8 novembre 1767, Schürck semble avoir vendu cette dette au juif Schwarz Hirtzel de Seppois-le-Bas et le 2 octobre 1769, le juif obtint du greffier Hell une sentence à l'encontre de Sigmund Jelsch, alors absent. Lorsque celui-ci apprit ce qui précède dans sa prison, il protesta avec indignation, assurant haut et clair qu'il n'avait jamais reçu le moindre liard de A. Schürck, qu'il ne connaissait même pas cet homme. À son retour de Paris, il fut impliqué dans un long procès avec le juif Schwarz Hirfel, procès qui devint de la compétence du Conseil souverain de Colmar et qui causa à Sigmund beaucoup de soucis, de voyages et de frais. Schürck, dont le témoignage dans ce cas aurait été si important, était déjà mort le 28 août 1768 et ne pouvait pas même être cité comme témoin. Le témoin Jakob Mane était décédé depuis quelques années. L'affaire était donc embrouillée et difficile. Sigmund reconnut que son écriture avait été bien imitée sur la reconnaissance de dette. Mais il chercha inlassablement à démonter l'imposture, nota avec une grande sagacité toutes les circonstances qui pourraient jeter quelque lumière sur cette affaire et prouva dans ses lettres, par des arguments irréfutables, que l'acte était un faux. Cela dit, le procès dura plusieurs années. Sigmund laissa apparaître dans ses écrits le soupçon selon lequel le juif aurait été manipulé et soutenu en secret par M. Hell ; « car autrement — ce sont là les mots même de Sigmund — le juif aurait eu peur de m'attaquer moi, Jelsch, par un faux document, à ma connaissance, par l'effet de sa conscience après le serment qu'il aurait dû prononcer devant M. le Grand rabbin en présence d'Alexander Haußr et Ische Blum, tous deux juifs de Durmenach, et par lequel il avouait que tout était faux ». – Le serment *more judaico* qui aurait dû, comme l'espérait Sigmund, inspirer la crainte à la tendre conscience de Schwarz, ne fut — semble-t-il — jamais prononcé. Car l'Israélite dut aller en un autre lieu où l'on ne prononçait plus de serment. Dans une lettre de l'an 1778, Sigmund donne l'indication suivante concernant son décès : « En revenant de Colmar, Schwarz Hirtzel, juif de Seppois-le-Bas était déjà mort et enterré. Ce juif avait déjà été banni du pays pour trois ans comme vous le savez bien... puis il a séjourné dans un village de l'évêché de Porrentruy ; mais comme le juif s'était à nouveau mal conduit aux alentours, sa Grâce princière l'a fait expulser de l'évêché par ses gendarmes. Puis il a séjourné en secret, malade, à Seppois. De là, il voulut à nouveau se faire conduire hors du pays ; mais il se sentit très mal et on le ramena à nouveau de nuit à Seppois-le-Bas... et il est mort aussitôt ».

En plus de ses propres affaires, Sigmund Jelsch poursuivait inlassablement le grand procès de paroisse de Hirsingue contre le comte de Montjoie. Alors qu'il était déjà dans sa 64^e année, il entreprit un nouveau voyage à Paris. Si l'on en croit les lettres qui lui furent adressées à l'automne 1775, il logea à la cour de Malte chez Madame Chevalier. Mais cette fois aussi, il ne réussit pas à achever son procès.

Il continua pourtant à prendre une part active aux affaires de la commune. Un homme comme lui ne pouvait assister en auditeur muet aux réunions des bourgeois. Il fit souvent donner de sa voix puissante et continuait à exercer une grande influence. Lorsque Anton Hägy occupait les fonctions de maire, les agissements de Sigmund lui déplurent et il le dénonça à l'intendant comme un semeur de discorde, qui entraînait ses concitoyens dans des procès inutiles et pernicieux, portait atteinte à l'honneur de

la seigneurie et du maire, et qui conservait par-devers lui les écrits et documents de la commune. – Sur ordre de l'intendant daté du 1er mai 1783, Sigmund fut contraint de rendre tous les documents qu'il conservait, 179 au total et il lui fut interdit d'assister aux réunions municipales.¹ Ultérieurement, Anton Hägy fut lui-même destitué et dut abandonner les fonctions de maire à son adversaire Fr. Joseph Dubail.

Quelques années après la mort de sa deuxième femme Agatha Brändlin, Sigmund Jelsch convola pour la troisième fois (1er février 1773) avec Maria Ursula Zeiger d'Altkirch. Avant de signer le contrat de mariage, il s'adressa à un avocat de renom près le Conseil souverain de Colmar pour l'interroger sur les conditions qu'il devait y porter pour éviter de nuire aux deux enfants mineurs que sa deuxième femme M. Agatha Brändlin lui avait laissés. – Après avoir dépensé tant d'argent en voyages et en procès, Sigmund Jelsch se trouva dans une situation très difficile vers la fin de sa vie. Le 24 avril 1786, il envoya une demande au bailli Hell pour obtenir l'autorisation de faire mettre à l'encan l'ensemble de ses biens meubles et immeubles afin de verser l'argent qu'il devait aux enfants de sa deuxième femme ou à d'autres créanciers. Il expliquait que cette liquidation était d'autant plus nécessaire que sans elle, il ne serait en état de rembourser ses créanciers et, de plus, qu'il n'était plus en état de poursuivre son train de culture. Le bailli Hell accéda immédiatement à sa demande. – Quelques jours plus tard, Ursula Zeisser s'adressa au même bailli Hell pour lui exposer qu'elle avait apporté en dot lors du mariage, en plus de divers meubles, une somme de 924 livres, que son époux avait utilisé cet argent pour le paiement de ses dettes et que ce dernier, poussé par ses créanciers, devait vendre tout son patrimoine ; elle se trouvait par conséquent obligée de dénoncer la communauté de biens avec son mari et de faire saisir les propriétés de son époux pour le montant qu'elle exigeait, pour éviter d'être privée de ses biens. Le bailli Hell accéda à la demande d'Ursula Zeisser le 6 mai 1786.

Dans le calice de ses souffrances, il restait encore quelques gouttes ; celles-ci aussi, Sigmund dut les boire.

Le curé Hell lui écrivit une lettre dans laquelle il l'avertissait en termes très sévères qu'il négligeait gravement ses devoirs religieux. Je ne sais si Sigmund, alors pauvre, malade et quelque peu faible d'esprit, donna une réponse et quel en fut son contenu. Le successeur de Hell, le curé Joh. Theob. Dubail semble avoir traité le vieux Sigmund Jelsch avec indulgence et douceur ; il écrit dans le registre des décès : « 1788, 11 octobre, à 2 heures du matin Sigmund Jelsch, vieillard de 75 ans, est mort saintement dans le Seigneur, muni de tous les sacrements de l'Eglise. » C'est ainsi que s'éteignit dans la misère, usé et affaibli par l'âge, cet homme qui fut jadis très riche, qui avait mené avec une étonnante énergie et une inlassable persévérance pendant un demi-siècle au profit de son village, un combat acharné contre des adversaires adroits et puissants — semblable à une rivière qui, après avoir parcouru en grondant de grandes distances, se perd en silence dans le sable ou dans un marais.

§ 4 – La famille Hell ou von Hell

On dit que la famille Hell avait appartenu à la noblesse de l'ancienne province du Limbourg et serait originaire de Francfort-sur-le-Main. Le premier de cette famille dont le nom se trouve dans les vieux documents, Georg von Hell, était fils de Johann von Hell de Francfort et grand chancelier du prince-électeur de Mayence (1474). – Dans les documents anciens (1553), on mentionne Eleonora de Breitenbach, veuve de Bernhard von Hell ; celui-ci était commandant d'un détachement militaire au service des Français, sous les ordres du duc de Gueldre, et avait trouvé la mort en Italie pendant la guerre qui s'y déroulait. Eleonora quitta la ville de Francfort pour des raisons religieuses et se rendit avec son fils qui s'appelait également Bernhard en un endroit qu'on ignore faute de documents. Ce Bernhard épousa en 1566 Maria von Frosch ; sa fille Kunegund von Hell épousa le baron Hieronimus von Clauburg ; son fils, Franz von Hell épousa en 1598 à Batzendorf près de Haguenau Johanna Pfeiffer. – Le fils de ce même Franz, Bernhard von Hell, le troisième du nom, s'unit en 1640 à sa cousine Anna von Clauburg. Son fils, Adam von Hell convola à Haguenau, en premières noces avec Suzanna von Reichenberg ; il servit le roi de France Louis XIV. Pendant la Guerre de succession d'Espagne, il perdit

¹Documents du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue

son épouse qui lui laissa un fils unique Franz Christoph v. Hell. Fr. Christoph fut recueilli par des personnes de sa parenté, le magistrat Beyerlé à Strasbourg, qui lui fit faire des études et lui procura un poste à Hirsingue. C'est là que Franz Christoph Hell fut en fonction sans se donner de titre de noblesse pendant environ 40 ans, en tant que greffier-tabellion du bailliage du comté de Montjoie. – Adam von Hell évoqué ci-dessus s'unit à Ensisheim en secondes noces à Barbara Hofmann ; celle-ci lui donna trois enfants qui n'ont pas laissé d'héritier ; l'un de ces trois enfants, Ludwig Ignaz devint curé de Hirsingue ; il en a déjà été question précédemment. – Adam von Hell passa à Hirsingue les derniers jours de sa vie auprès de son fils Fr. Christoph, où il s'endormit dans le Seigneur à l'âge de 79 ans, le 9 janvier 1728 et fut enterré devant l'autel dans la chapelle de la Vierge.¹

Fr. Christoph Hell épousa à Landser le 24 juillet 1730 Maria Ursula Hitzelberger.

Franz Joseph Anton Hell (21 juin 1731), Maria Ursula Hell (4 avril 1735), Johann Baptist Hell (19 novembre 1738), Ludwig Ignaz Morand Hell (2 juin 1741), Franz Xaver Christoph Hell (7 février 1744) furent issus de ce mariage. Deux autres enfants, M. Rosa Agnes et A. M. Sophia moururent en bas âge. – Franz Christoph Hell, père des enfants énumérés ici, mourut d'apoplexie après qu'il eut reçu les saints sacrements le 6 mai 1756, dans sa 66e année. Il fut enterré aux côtés de son père. Le curé Hell ajouta dans le registre des décès : "Il fut un frère très aimé". – « 1784, le 7 avril, M. Ursula Hitzelberger, noble veuve de M. Franz Christoph Hell a mis très pieusement un terme au cours de sa longue et sainte vie, munie des sacrements ; elle fut mise en terre devant l'autel dans le charnier (dans la chapelle Notre-Dame) aux côtés du corps de son époux, en présence de ses enfants (suivent ici leurs noms) qui, avec moi, le soussigné, ont mouillé ce livre de leurs larmes amères... Joh. Jak. Pfanner, vicaire. » (1) Franz Joseph Anton Hell, fils aîné de Franz Christoph Hell était un homme de grande culture qui devint membre de plusieurs académies et sociétés savantes. Dans les documents que j'ai devant moi, il est cité comme secrétaire du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue (1758), comme avocat à la Cour souveraine d'Alsace et en même temps secrétaire du greffe du comté. – Les chefs et bourgeois du bourg de Blotzheim fondèrent un prix en 1775 à remettre tous les trois ans à la jeune fille et au jeune homme de ce village qu'on reconnaîtrait les plus vertueux, avec le privilège pour la jeune fille de porter le titre de "Augräfin" (comtesse de l'Au). On lit dans le dernier article du document de fondation : « Comme M. Franz Joseph Anton Hell, grand bailli des départements de Hirsingue et Landser, notre cher juge, a beaucoup fait pour nous tous et nous a rendu moult services, sans avoir jamais exigé la plus petite chose de notre part, nous le prions instamment de bien vouloir partager, en signe de reconnaissance de notre part, le droit de bourgeoisie, avec l'autorisation de percevoir à vie la part qui revient à un bourgeois du comté de l'Au, avec le droit de porter le titre de confrère dans ledit comté de l'Au, sans cependant que ses successeurs du tribunal puissent se réclamer du même droit. » Dans son décret du 13 mars 1775, par lequel il confirmait la fondation des bourgeois de Blotzheim, Franz Joseph Anton Hell rendit hommage à leur noble dessein, accepta les droits qu'on lui offrait mais en attribua les revenus qu'il avait à percevoir de l'Au au maître d'école afin qu'il s'en serve pour instruire un certain nombre d'enfants pauvres.² Dans la même année 1775, le comte de Montjoie devait entreprendre un voyage à la cour de France relatif à ses propriétés féodales dépendant de l'évêché de Bâle, situées en Alsace et léguées par son oncle le prince-évêque. Mais comme il ne pouvait partir en voyage lui-même, il fit l'honneur à Franz Joseph Anton Hell de lui confier de le représenter à la cour du roi Louis XVI et de prononcer en son nom le traditionnel serment vassalique.³

Fr. J. A. Hell séjourna plus tard à Valence dans le Dauphiné et conclut une union le 1er juin 1781 avec Mlle Mélanie de Savoie, une fille de Joh. Bapt. Fortunatus de Savoie, membre du conseil royal et lieutenant général de police de Grenoble, et d'Olympia de Bouvier, tous deux demeurant à Grenoble.⁴

¹Archives de la paroisse de Hirsingue

²Curiosités d'Alsace, Colmar, Eugène Barth. 1861, p. 193-206.

³Dans la procuration signée le 22 octobre 1775 dans le château de Hirsingue, le comte de Montjoie donne les titres suivants à son envoyé muni les pleins pouvoirs : Fr. Jos. Ant. Hell, avocat au conseil souverain d'Alsace, Bailli du Comté de Montjoie, Grand Bailli pour le service du Roi des départements de Hirsingen et Haut-Landser, chargé des affaires de la noblesse de Haute-Alsace... (Papiers du greffe du bailliage de Montjoie-Hirsingue).

⁴Grefte du bailliage du comté de Montjoie-Hirsingue

En 1786, il se rendit à Vienne pour discuter de quelque importante affaire concernant le baillage de Landser¹ ; il fut, à cette occasion, nommé chevalier du Saint Empire romain par l'empereur Joseph II et fut élevé, ainsi que sa famille, au rang de noble (à moins qu'on ait renouvelé le titre nobiliaire de ses ancêtres, dont on avait peu à peu perdu l'usage).² Dans l'acte de décès du curé de Hirsingue Ludwig Ignaz (29 juillet 1788), on désigna cet ecclésiastique du titre "von Hell" en même temps que son neveu, son père et son grand père ; et le greffier-tabellion du baillage avait dans sa chambre une lettre encadrée — une lettre de noblesse — où figurait le titre "von Hell".

En 1787, Fr. Jos. Ant. Hell devint syndic des bourgeois auprès de l'assemblée provinciale ; et en 1789, il fut élu membre des Etats généraux par les bailliages réunis de Hagenau et Wissembourg.³ Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il devint membre de l'assemblée départementale du Haut-Rhin. Peu après, on l'accusa de se livrer à un échange de correspondance secrète avec l'étranger ; on l'arrêta sur l'ordre des représentants du peuple Ferrand et Laurent ; il fut condamné à mort le 22 avril 1794 par le tribunal révolutionnaire de Paris et exécuté le même jour bien qu'innocent.⁴ Si l'on en croit la famille Hommaire de Hell, Jos. Anton entretenait les rapports les plus étroits avec M. de Malesherbes, le défenseur du malheureux Louis XVI et dut, pour cette raison, monter avec lui sur l'échafaud.

Cet homme de grand mérite avait un fils, Anna Ludwig Christian, auquel son épouse donna le jour dans un château d'une parente de M. de Malesherbes dans le Dauphiné. Ce dernier tint l'enfant sur les fonts baptismaux. Le jeune Anna Ludwig Christian dont les biens paternels furent saisis par la Nation, arriva dans un port, après bien des péripéties, et il embarqua comme mousse. Ses capacités et l'aide d'amis de ses parents le firent accéder à des postes importants ; il fut d'abord capitaine de vaisseau puis gouverneur de l'île de Bourbon, préfet maritime de Cherbourg puis contre-amiral.⁵

Il mourut au château d'Oberkirch à Ober-Ehnheim en Basse-Alsace.⁶ Maria Ursula Hell épousa le 10 juin 1779 Johann Ignaz Kopf, originaire de Sélestat, avocat au tribunal royal de Colmar et bailli de Morimont.

Johann Baptist Hell devint greffier-tabellion du comté de Montjoie-Hirsingue. On parlera plus tard de son habilité et de son différend avec Sigmund Jelsch. Après la chute du comté de Montjoie-Hirsingue, son étoile commença à pâlir. Il avait plusieurs fils qui s'éparpillèrent dans plusieurs directions sans laisser de traces. — Sa femme mourut avant lui. Elle avait un cancer du sein. À une voisine qui lui apportait à manger, elle exprimait sa gratitude et lui promettait une belle récompense. Elle se plaignait de l'état d'abandon où elle se trouvait ; elle ajoutait que ses serviteurs ne faisaient que manger et boire et s'amusaient pendant qu'elle souffrait dans son lit. Déjà avant sa maladie, elle se trouvait dans une situation délicate. Elle avait pris de coûteuses habitudes ; pour satisfaire sa soif, elle vendait, habituellement pour un prix dérisoire, les objets les plus invraisemblables pourvu qu'elle puisse trouver des acheteurs ; argenterie et ustensiles de cuisine, vêtements et linge, tableaux et miroirs, pièces de mobilier de toutes sortes, même une magnifique rangée de sapins derrière sa maison. Le greffier, rendu attentif à la disparition de plusieurs douzaines de superbes serviettes damasquinées et d'autres pièces de lingerie, excusa sa femme en remarquant avec douceur qu'elle avait besoin de beaucoup de tissu pour sa plaie à la poitrine. — Vers la fin de sa vie, Johann Baptist Hell, qui avait sombré dans la misère, devint entièrement aveugle et dut garder le lit jusqu'à sa mort, le 1er juillet 1822. Pour envelopper son corps dans une chemise décente, il fallut en chercher une chez un voisin.

Louis Ignaz Morand Hell succéda à son frère aîné comme bailli du comté de Montjoie-Hirsingue. Après la Terreur, il obtint la place de substitut du procureur général du tribunal d'Altkirch où il se rendait, depuis Hirsingue, à cheval. Cet homme juste et instruit était très irritable. Il parlait avec dédain des jeunes gens dont les agissements lui paraissaient fréquemment irréfléchis et répréhensibles :

¹ Documents des frères Jacob et Ignaz Schuhmacher

² D'après la tradition de la famille Hommaire de Hell

³ Véron-Réville, Histoire de la Révolution française dans le département du Haut-Rhin. P. 280-281. — V. Guerber. Histoire politique et religieuse de Haguenu. T. 1. P. 353. — Strobel. Geschichte des Elsasses, 5, Th. p. 280.

⁴ Véron-Réville, op. cit. p. 281. — La tradition de Hirsingue correspond avec cette indication.

⁵ D'après les récits familiaux des Hommaire de Hell et les notes de Mlle Antonia Brellmann-Hommaire.

⁶ On peut lire sur sa tombe l'inscription suivante : Anne Chrétien Louis de Hell, contre-amiral, grand-officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, né le 26 août 1783, décédé le 4 octobre 1864.

« Des garçons comme ceux-là, on en fait un bouquet qu'on se met au chapeau ». Les jeunes gens éprouvaient de la crainte devant lui ; ils n'auraient jamais osé chaparder des fruits à ses arbres au bord de la route. Il ne pouvait supporter les forts claquements de fouet et les garçons ne se seraient jamais hasardé, tant qu'il était en bonne santé, à le provoquer de la sorte ; mais lorsqu'ils apprirent qu'il gardait le lit et qu'il était hors d'état de dresser procès-verbal, ils firent claquer leur fouet à cœur joie en passant devant sa maison. – Le bailli Hell mourut, muni des saints sacrements, le 12 novembre 1826, laissant deux fils.

L'un des deux était malade et mourut jeune ; l'autre, Beat, était fort et en pleine santé mais quelque peu lent et négligeant. On le voyait souvent en compagnie des Israélites, soit pour ses affaires ou pour se faire conter quelques intéressantes histoires. Lorsqu'il fallut songer à son avenir, il se maria avec Joséphine Braunessen, fille de Mlle Nannette Braunessen, dont le père, un médecin réputé, avait habité Altkirch. Nannette séjournait depuis quelque temps déjà avec sa fille chez son oncle, jadis curé de Bettendorf. Après le mariage de la jeune Joséphine, mariage qui lui fit obtenir non seulement un mari mais aussi un nom et même un nom jadis prestigieux, mère et fille déménagèrent à Hirsingue.

Nannette Braunessen avait encore un autre oncle, le général Wimpfen, qui s'était retiré en Espagne où il mourut, laissant à ses héritiers une belle fortune. Afin de traiter cette affaire, elle eut l'idée d'envoyer en Espagne quelqu'un pour la représenter ; elle ne choisit pas le plus débrouillard mais le moins cher : Beat. Après quelques temps, celui-ci s'en revint, en pleine forme, en apportant à ses maîtresses le chapeau et le bâton du général Wimpfen, en précisant qu'il s'était bel et bien rendu en Espagne et même dans la maison où l'oncle était décédé. Les dames Braunessen durent se procurer leur héritage par des voies moins directes mais plus réfléchies. Le pauvre Beat, déjà peu apprécié en temps ordinaire, s'attira le mépris des dames nouvellement enrichies et fut peu à peu abandonné à son sort, au point de devoir loger dans les écuries. Enfin le pauvre hère tomba malade et fut amené, sur l'ordre des dames Braunessen, en l'hôpital Saint-Morand où la mort interrompit le triste cours de sa vie. Lors de l'enterrement, la veuve Hell, née Braunessen, dissimula son visage dans un long voile de deuil. Elle-même mourut à Altkirch en 1873.

Une fille du bailli Ignaz Morand Hell, Maria Ursula, épousa Joh. Bapt. Hauptmann avec lequel elle fonda une famille qui se perpétue, dans la discrétion. Une autre fille de notre bailli épousa Franz Anton Jelsch ; dans la famille de ce dernier de grosses sommes d'argent avaient été amassées, au point qu'elle pouvait changer au comte de Montjoie plus d'argent qu'il ne demandait. Mais là aussi, la roue de fortune a complètement tourné. – Une troisième fille s'unit à M. Hommaire, chapelier à Altkirch. – Enfin, une quatrième, Maris Theresia Hell, se maria avec un frère de ce quartier, Fr. Xaver Hommaire, huissier de justice à Altkirch, un catholique dévot à l'excès. De cette union naquirent deux filles et un fils nommé Xaver qui fit beaucoup parler de lui ; le garçon commença ses études au collège d'Altkirch et les termina à Dijon. Il se passionnait pour le dessin et la géologie. À Saint-Etienne, où il obtint un poste d'ingénieur, il épousa Adèle Hériot, fille d'un vieux serviteur de Napoléon, une demoiselle très jeune, très spirituelle et pleine de fantaisie. Grâce à sa vivacité d'esprit, il voyagea très tôt dans les pays lointains. Il traversa les provinces de l'ouest de l'Asie pour y prospecter les richesses de leur sous-sol et fit d'importantes découvertes. M. Karl Goutzwiller, également natif d'Altkirch, a dépeint avec enthousiasme l'œuvre de son célèbre compatriote dans la Revue d'Alsace (1860-1861). Xavier Hommaire mourut, victime de sa passion à Ispahan en Perse le 30 août 1848. Il a enrichi la science de deux livres qui se distinguent par le sérieux de leur contenu et de brillants récits de voyage qu'il agrémentait de cartes et de dessins superbement présentés. Adèle Hériot, en fidèle compagne, ajouta aux récits de voyage de son mari la magie de sa plume poétique. L'empereur de Russie honora le savant de l'Ordre de Saint Vladimir. L'écrivain se qualifie dans ses œuvres du nom de "Xaverius Hommaire de Hell".

Franz Xaver Christoph Hell entra dans l'armée ; devint officier dans le régiment de Bouillon, plus tard capitaine d'un régiment de hussards, enfin chevalier de l'Ordre militaire royal de Saint Louis. Il obtint de son frère aîné, le bailli de Landser, plusieurs milliers de livres pour payer ses dettes et équiper son régiment, somme d'argent pour lesquelles il abandonna à son créancier sa part d'héritage et sa pension pendant huit ans (26 février 1774).

§ 5 – Les Israélites de Hirsingue

Je dois tout de même encore consacrer quelques lignes aux Israélites. Leur installation à Hirsingue se perd dans l'obscurité des temps. L'Israélite aime à vivre — et il sait pourquoi — en termes pacifiques avec ses voisins. Aussi les différends juridiques entre Israélites et chrétiens d'Hirsingue étaient-ils rares.

Il arrivait fréquemment que les Israélites de Hirsingue déposent au greffe du bailliage, en toute confiance, les contrats signés entre eux, en particulier leurs contrats de mariage rédigés le plus souvent en allemand mais dans une écriture juive, allant de droite à gauche.

Lorsqu'au siècle dernier la grosse affaire des fausses quittances attira sur eux l'attention du gouvernement et de l'ensemble de la région (voir ce qui a été dit plus haut dans la note sur Waldighoffen), les Israélites furent soumis à l'obligation de déposer leurs quittances au greffe du bailliage. À lui seul, le greffier Hell obtint à Hirsingue et alentours 5524 quittances dont le montant s'élevait à 224.368 livres. Il avait obtenu à Hirsingue 217 de ces quittances, à Heimersdorf 361, à Ruederbach 334 et à Bisel 136. – 21 Israélites de Hirsingue déposèrent leurs quittances ; trois d'entre eux, Hirtz Bloch, Lehmann Levi, Leopold Schmoll, une seule seulement ; mais d'autres en apportèrent un grand nombre, par exemple B. Isac Ulman (119 quittances), Moïse Meyer (156), Aron Blum (162).¹ Une description plus précise des mesures auxquelles les autorités durent s'engager pour la protection des Israélites me conduirait bien trop loin.²

Avant la Révolution, les Israélites durent apporter une caution qui garantissait le paiement effectif des taxes dont ils avaient à s'acquitter ou, le cas échéant, des amendes. Voici un extrait de l'un des derniers actes concernant cette caution :

« Jakob Blum, président de la communauté juive (Judenschaft) de ce lieu, déclare que ladite population du lieu doit verser tous les six ans pour les impôts à payer au roi tous les ans une caution calculable, considérable pour les dernières six années, pendant lesquelles feu Franz Bauck a été invité à verser la susdite garantie des six ans échus et on lui a demandé de payer à nouveau pour six ans, ainsi il (Jakob Blum) a fait promettre à l'honorable Joseph Kueny, bourgeois et gardien de cochons de ce lieu, de produire le nécessaire pour ladite caution de la population juive, en toute connaissance de cause, pour les six prochaines années, etc. Hirsingue le 31 janvier 1781. »³ Je suis incapable de dire, à cause de la modestie ou de la particulière honnêteté de cet homme, si les Israélites accordèrent leur confiance à F. Kueny, sans parler de sa profession.

À l'origine et pendant de longs siècles, les Israélites s'occupèrent eux-mêmes des actes de leur état-civil. Mais le gouvernement leur ordonna vers la fin du siècle précédent de faire enregistrer leurs naissances, mariages et décès, par le greffe du bailliage. De nombreuses signatures au bas de ces actes d'état-civil furent apposées à contresens en caractères judaïques. En 1785 par exemple, on trouve 17 naissances, un mariage, neuf décès dans la population israélite de Hirsingue. – Même dans les actes de naissance de la paroisse de Hirsingue, on mentionne, de manière inhabituelle, un enfant juif. Je ne puis rien faire de mieux que de reproduire textuellement l'acte de baptême : « Restitutus Fortunatus, fils naturel de la fille Hirtzlen, juive de Hirsingue, naquit le 14 mai 1735 et, sur l'ordre du procureur fiscal et conformément à la sentence prononcée par le Conseil souverain d'Alsace à Colmar au mois de décembre 1736, fut baptisé le 9 janvier 1737. Les parrains furent Fr. Sigismundus Joh. Bapt. comte de Montjoie et Mademoiselle A. M. Ther. Philippina Xaveria, comtesse de Montjoie, représentés par Peter Stoffer, procureur fiscal et Maria Boulanger de Markirch, actuellement au service du comte. »⁴

¹ Documents du greffe du bailliage du comté de Montjoie-Hirsingue.

² Voir, à propos de cette intéressante question, M. S. Neyremand. *Petite Gazette des Tribunaux*. Colmar 1863, pages 166 et suivantes.

³ Documents du bailliage du comté de Montjoie-Hirsingue.

⁴ Archives de la paroisse de Hirsingue.

Chapitre 5

Affaires d'église de la paroisse de Hirsingue

§ 1 – La querelle des réparations de l'église paroissiale

L'église paroissiale de Hirsingue reçut des réparations de fortune après la Guerre des Suédois. Les intempéries peu à peu l'endommagèrent ; il fallut à nouveau d'importantes réparations. Le 16 novembre 1739, Ludwig Ignaz Hell, curé de Hirsingue envoya une requête au Conseil souverain de Colmar, afin d'obtenir, sous sa protection et avec son aide, les indispensables réparations sous contrainte. Il fit valoir devant cette cour que la nef de l'église était endommagée depuis quelques temps déjà, que ses fenêtres étaient brisées par le vent et que la pluie passait par les trous du toit et le plafond fendu, de sorte qu'on ne pouvait plus lire de messe à deux autels. Il s'était adressé à la fabrique de l'église et à la paroisse, afin qu'on prenne des mesures d'urgence, avant que le sanctuaire ne s'écroule entièrement ;

mais chacun rejetait sur le parti adverse la charge des réparations. Il ajouta qu'il lui était indifférent que les uns ou les autres mènent à bien ces travaux, pourvu qu'ils soient réalisés. Enfin, il pria la haute instance judiciaire de bien vouloir décider par avance que la fabrique de l'église et la paroisse soient tenus de rénover sans tarder le sanctuaire, car chaque retard était très dommageable, étant entendu qu'il serait toujours possible plus tard de décider, soit par un arrangement à l'amiable, soit par une décision judiciaire, qui précisément aurait à subvenir aux dépenses. – La haute cour publia l'ordre demandé par le curé Hell. Le sanctuaire fut alors réparé et J. Th. Britschu, intendant de l'église ("Kirchmeyer") avança l'argent, le prélevant dans la caisse de l'église. La querelle, qui jusqu'alors couvait, s'enflamma alors. L'intendant exigea que la commune lui rembourse l'argent, car la charge de la réparation incombait à la commune. Mais celle-ci ne voulut rien savoir d'un remboursement et prétendait que le coût d'une telle rénovation incombait tout naturellement à la fabrique. La querelle tira en longueur et tourna à l'aigre. Le curé ne pouvait rester toujours un spectateur muet et prit parti fermement aux côtés de la fabrique de l'église. Entre-temps, de nouvelles réparations s'avèrent nécessaires. L'église était comme un vieux vêtement qui tombe en morceaux et qu'on ne peut plus raccommo-der solidement. Et pourtant, on ne pouvait laisser traîner les choses plus longtemps. La fâcheuse question revenait au premier plan : qui paiera les dépenses ? L'intendant, qui réclamait en vain l'argent déjà versé, ne voulait ni ne pouvait raisonnablement verser une quelconque nouvelle somme, quand bien même il la possédait. On en vint donc au procès ; la haute cour de justice de Colmar fut chargée de trancher. – La commune se retrancha derrière les arguments suivants : l'église était assez riche pour payer des réparations ; les fidèles ont toujours eu soin de pourvoir la fabrique de l'église de moyens financiers et lui donnaient leurs offrandes précisément pour assurer la couverture de telles dépenses ; la commune était d'ailleurs prête, lorsque l'église aurait épuisé ses fonds, de verser ce qui manquerait.

De leur côté, le curé et l'intendant de l'église avancèrent le point de vue suivant : la loi exige que les seigneurs dîmiers entretiennent le chœur, la sacristie et le clocher, la commune la nef de l'église, la fabrique de l'église ne couvrant que les dépenses de l'office ; les revenus dont est dotée l'église de Hirsingue n'étaient aucunement destinés à être dépensés pour l'entretien du bâtiment mais pour la célébration des 80 services anniversaires, l'entretien des quatre autels, l'acquisition des vases sacrés, des ornements, des livres saints, de la cire, de l'huile, du vin de messe, etc. revenus à peine suffisants. Le curé Hell ajouta qu'il se sentait presque honteux de devoir dire à ses ouailles que les offrandes qui tombaient à des dates convenues étaient attribuées non à l'église mais aux confréries. – La commune prétendit plus tard qu'elle en appelait moins à la loi commune qu'à la coutume ancienne de toute la région et plus particulièrement de celle de Hirsingue ; car en ce lieu, les dépenses en question avaient toujours été prises en charge par la fabrique de l'église. Sur ce, le curé Hell demanda aux chargés d'âmes des environs un témoignage sur le droit coutumier en vigueur chez eux, concernant les réparations de l'église.

Les curés d'Altkirch, Aspach, Walheim, Luemschwiler, Tagolsheim, Wittersdorf, Wahlbach, Zaes-singue, Berenzwiller, Hundsbach, Willer, Grentzingen, Steinsoultz, Riespach, Feldbach et Bouxwiller

témoignèrent unanimement que la réparation de la nef de l'église dans ces localités avait toujours incombé, d'après le vieux droit coutumier, à la paroisse (communauté paroissiale, "Pfarrgemeinde"). En même temps, on rassembla toutes les vieilles factures de l'église et de la commune et le curé Hell fournit les preuves que, dans le passé, la fabrique de l'église de Hirsingue avait effectivement payé les réparations de l'église parfois et que la commune souvent. Le 13 septembre 1747, la haute cour de justice de Colmar décréta que la commune et non la fabrique de l'église devait payer les réparations.

§ 2 – Difficultés concernant la nouvelle construction de l'église paroissiale.

Malgré tous les travaux, l'église paroissiale de Hirsingue menaçait de plus en plus de tomber en ruine de sorte que le "promotor" de l'évêché de Bâle se vit dans l'obligation d'adresser un rapport au prince-évêque, en lui proposant de bien vouloir frapper ce sanctuaire d'interdit ("Interdict") et la fasse fermer et qu'on somme la communauté paroissiale de Hirsingue de construire une nouvelle église plus grande dans laquelle les fidèles trouveraient suffisamment de place. L'évêque Simon Nicolas de Montjoie fit examiner l'affaire soigneusement, à plusieurs reprises, et donna l'ordre, dans un décret du 4 mai 1764, au curé de Bettendorf F. J. Reyman de se rendre en lieu et place en tant que commissaire extraordinaire afin d'examiner l'état de l'église, en présence du curé et de toute la paroisse. Tout le monde reconnut, lors de cette visite qui eut lieu le 3 septembre 1764, qu'il fallait le plus rapidement possible construire une nouvelle église. – Enfin, le 20 septembre 1765, le prince-évêque de Bâle publia un décret par lequel il ordonnait solennellement à la paroisse de Hirsingue d'édifier une nouvelle église. L'évêque disait, entre autre : « La sacristie dans laquelle tous les ornements sacerdotaux pourrissent avec grands dommages du fait de son humidité doit être déplacée par la fabrique dans l'endroit le plus adéquat désigné par les experts ». Le prélat ordonnait en même temps que le curé de Hirsingue communique le contenu de cette ordonnance aux personnes concernées, qu'il s'assure de son entière exécution et, en cas de besoin, qu'il s'adresse au tribunal séculier. Le curé Hell proclama l'ordonnance épiscopale en chaire le 3 février 1766.¹

Le 31 janvier 1767, la paroisse de Hirsingue se rassembla afin de délibérer sur cette affaire. Elle expliqua qu'elle n'avait consenti à la construction d'une nouvelle église que parce que le bailli Hell avait donné l'assurance qu'un certain monsieur, qu'il ne voulait pas nommer, avait décidé de donner une contribution de 100 louis d'or en faveur de la nouvelle construction et parce qu'elle espérait que le total des excédents comptables de la fabrique de l'église accumulés depuis plus de trente ans pouvaient être affecté au nouveau sanctuaire ; mais l'ordonnance épiscopale du 20 septembre 1765 n'autorisait l'emploi de l'argent ecclésiastique que dans certaines conditions : le prélat n'avait promis d'accorder son approbation, après examen des plans et projets de dépenses, que lorsqu'il l'estimerait utile. De plus, le décret épiscopal n'ordonnait que la construction d'une nouvelle nef. Il n'était pas question du chœur et du clocher qui, comme la sacristie étaient à la charge des décimateurs et qu'on disait en plus mauvais état encore que la nef², alors que pour la construction d'un nouveau sanctuaire, il aurait d'abord fallu parler de ces parties importantes. C'est pourquoi la commune croyait qu'elle n'était pas tenue de participer à la nouvelle construction tant que les seigneurs décimateurs n'auraient pas rempli leur devoir, que les 100 pièces d'or promises n'étaient pas apportées, et que l'autorisation de l'emploi de l'argent de l'église n'était pas accordée ; en attendant, on se contenterait de réparer à nouveau la nef de l'église, d'autant plus que les fidèles y trouvaient assez de place lorsqu'ils se séparaient, et que les uns assistaient à la grand'messe, les autres aux messes basses ; enfin, la commune ne disposait pas de suffisamment de moyens pour contruire une nouvelle nef. – On en resta là, c'est à dire qu'on se contenta de mots vides.

Le 11 novembre 1767, le prince-évêque de Bâle prononça une nouvelle sentence, cette fois très sévère. Après l'évocation des mesures déjà prises jusque-là concernant « la construction de l'église paroissiale

¹ Documents de Sigmund Jelsch

² Cette affirmation s'avéra plus tard entièrement fausse ; la démolition de l'église ne demanda pas d'effort ; par contre le clocher ne put être démantelé qu'à grande peine.

de Hirsingue, attendu que celle-ci n'était pas seulement petite mais aussi qu'elle se trouvait en plus en très mauvais état », il poursuivait : « Comme nos ordonnances si secourables sont restées sans effet, nous disons et reconnaissons sur l'ancienne réquisition de notre "promotor" que ladite église paroissiale, en vertu de notre pouvoir épiscopal, soit interdite et que ledit "Interdictum" doit prendre effet le lundi après le dimanche de *quasimodo* de l'année à venir, laquelle date nous décidons et définissons par le présent acte, comme nous interdisons en vérité à partir de maintenant ladite église paroissiale pour une telle période et indiquons interdite, et ainsi interdisons sous peine de suspension spirituelle à M. le curé du lieu et aux prêtres séculiers et réguliers, après que la période se soit écoulée, d'accomplir le saint sacrifice de la messe en ladite église interdite par nous. Mais nous assignons aux paroissiens la chapelle du charnier attenante au cimetière afin d'y recevoir les saints sacrements et d'y assister à l'office divin. De plus, nous ordonnons à M. Fr. Jos. Reymann... qu'il informe sans tarder de la présente ordonnance le curé et les paroissiens de Hirsingue du haut de la chaire un dimanche ou jour de fête... et l'affiche ensuite à la porte de l'église afin que personne ne puisse prétendre l'ignorer. » Le curé Reymann, chambellan du doyenné du Sundgau, proclama le décret épiscopal et l'afficha à la porte de l'église le 25 novembre 1767.¹ Le 15 décembre 1767, les bourgeois de la paroisse de Hirsingue se réunirent afin de compléter le nombre de ceux qu'ils appelaient leurs délégués. Ils élirent, à la place de Rohrbach, absent de Hirsingue, l'intrépide et bouillant Sigmund Jelsch. On promit de tout approuver de ce qu'entreprendrait cette commission, de subvenir à toutes les dépenses qu'elle jugerait utiles.

Les commissaires se fixèrent la difficile mission d'arracher à la fabrique les sommes nécessaires à une nouvelle construction. Ils partageaient avec le reste des bourgeois l'erreur funeste selon laquelle l'église disposait de grandes richesses et ils refusaient d'entendre raison. Sigmund Jelsch se propulsa immédiatement à la tête de la commission et devint son âme. – Comme il régnait entre les commissaires qui agissaient au nom de la commune et les représentants des biens de l'église une grande animosité, les deux parties s'adressèrent au prince-évêque en le priant de repousser l'interdictum de l'église d'une année. Dans un document du 9 avril 1768 au bailli Hell, le prélat expliquait qu'il avait de bonnes raisons d'agir avec fermeté ; pourtant, il acceptait, par déférence pour la personne du bailli, de consentir à l'ajournement réclamé, dans l'espoir qu'on se comporterait de manière à ce qu'il n'ait pas à regretter sa faiblesse. L'interdit fut repoussé donc au lundi après le dimanche de *quasimodo* de 1769.²

Le 8 décembre 1768, les bourgeois de Hirsingue se rassemblèrent et, après délibération, rédigèrent le document suivant : « Nous soussignés bourgeois et habitants de la paroisse de Hirsingue qui comprend les communes de Hirsingue, Heimersdorf, Ruederbach et la moitié de Bisel, après avoir considéré les plans et devis de notre nouvelle église paroissiale à construire à Hirsingue dressés par M. Paris, les avons considérés comme bons et avons admis et sollicitons par la présente M. Hell, notre bailli à Hirsingue et lui donnons plein pouvoir pour verser les sommes figurant dans le devis pour la construction de la nef ou maison longue ("Langhaus") de ladite église paroissiale conformément au plan et au devis et ainsi qu'ils furent signés par nos députés soussignés, et soit d'amener à l'amiable, soit de contraindre par voie de justice les seigneurs dîmiers ecclésiastiques à édifier le chœur, clocher et sacristie conformément au même plan, de promettre solennellement et de s'engager à fournir tous les matériaux nécessaires à la maison longue et d'exécuter toutes les tâches qu'il leur attribuera et ordonnera. À cette fin, nous donnons par la présente pouvoir de présenter requête auprès de M. l'Intendant afin d'obtenir l'homologation de cette délibération et d'ordonner que l'on commissionne ledit M. Hell à répartir et ordonner les charriages et la main d'œuvre nécessaires et aussi d'y contraindre les négligeants et les récalcitrants, de conclure des contrats avec les gens des métiers et d'ordonner toutes les dispositions nécessaires et utiles pour l'édification de ce bâtiment. On a promis de respecter tout ce qu'il fera dans cette affaire pour exécution, de verser les sommes à payer conformément aux contrats à conclure, et de restituer l'argent déboursé par lui. Mais pour ce qui est de son office, il nous rendra tous les services sans rémunération. – Le devis est de 9029 livres 18 s. – Fait à Hirsingue le 8 septembre 1768. »

Le moment était venu de signer ce texte. Joseph Froberger, embourg de Hirsingue devait, selon le droit, apposer sa signature en premier. Il avait déjà pris la plume en main lorsque Sigmund Jelsch

¹ Archives de la paroisse de Hirsingue.

² Ibidem

s’avança soudainement, lui arracha la plume des mains et la jeta sous la table en s’écriant : « Que vas-tu faire ? » – Puis Sigmund Jelsch s’adressa aux bourgeois pour leur exposer que ce n’était pas le moment de signer ce document car la fabrique de l’église pouvait et devait apporter les sommes d’argent nécessaires à la nouvelle construction.

Et les bourgeois quittèrent la maison communale sans avoir rien fait. À partir de ce moment, les délégués de la paroisse de Hirsingue conduits par Sigmund Jelsch se mirent résolument à l’œuvre pour permettre la construction de l’église sans la contribution financière des bourgeois. Sigmund Jelsch se fit remettre les pleins pouvoirs afin d’informer les seigneurs dîmiers du fait que l’église paroissiale de Hirsingue devait être construite à neuf sur l’ordre de l’évêque et qu’ils étaient tenus d’édifier à leurs frais le chœur, la sacristie et le clocher (31 décembre 1768) ; plus loin, afin de demander au comte de Montjoie le bois de construction nécessaire. Il ne rencontra sur ces points-ci aucune difficulté – plus tard certains racontaient que les bourgeois avaient sollicité du comte l’autorisation de prendre autant de bois qu’il faudrait afin d’en utiliser la recette pour la construction de la nouvelle église et avaient poursuivi avec une ardeur nouvelle le procès des forêts suite à son refus. Mais cela est faux ; l’histoire du procès des forêts n’a aucun lien direct avec la construction de l’église.

Le moment était venu pour la fabrique de l’église d’ouvrir sa caisse que l’on croyait richement garnie. Les revenus de l’église étaient gérés depuis trente ans par messieurs Hell. D’abord par Christian Hell puis par ses fils sous le contrôle du curé Hell. Sigmund Jelsch et ses amis posèrent la question de savoir combien d’argent la fabrique de l’église pouvait verser. Le curé, tout comme ses deux neveux, expliqua que l’église n’avait jamais eu assez de revenus pour faire de grandes économies et que, par conséquent, elle ne pouvait donner que peu, voire rien, pour la construction de l’église. La nouvelle exaspéra Sigmund Jelsch et ses compagnons et leur apparut comme un voile qui dissimulait toutes sortes d’injustices. Ils décidèrent donc d’exiger des Hell les comptes précis de leur gestion. Mais MM. Hell, qui virent dans cette exigence l’expression de la méfiance la plus déshonorante, refusèrent de satisfaire à cette demande. C’était une grande erreur ; ils accrurent ainsi le mécontentement et la défiance de leurs adversaires. Ils auraient dû faire venir tous les délégués, ouvrir grand sur la table les livres de l’église en lançant : « Voilà, Messieurs, le compte précis des recettes et dépenses réalisées depuis trente ans pour l’église ; vérifiez et voyez s’il est consciencieusement tenu ».

§ 3 – Le procès de Sigmund Jelsch et consort contre MM. Hell concernant les comptes de l’église

Sigmund Jelsch et consort prirent tout leur temps et se tournèrent vers la cour de justice royale de Colmar, faisant valoir que MM. Hell avaient en main depuis trente ans l’administration des biens de l’église de Hirsingue, qu’ils s’en servaient selon leur bon vouloir sans justifier aucune dépense, alors que la loi demande expressément de chaque administrateur qu’il rende compte de sa gestion. Ils ajoutèrent, pour souligner le scandale, qu’eux, Hirsinguois, ne pouvaient comme ailleurs avoir recours à un juge ordinaire puisque le bailli du lieu n’était autre qu’un des messieurs Hell. C’est pourquoi ils priaient la haute cour qu’elle confie la mission de vérifier les comptes de l’église de Hirsingue à un juge d’exception. – Sigmund Jelsch ne ménageait pas sa peine, ni ses dépenses pour mener cette affaire. L’activité qu’il déployait était vraiment étonnante. La haute cour de Colmar suivit son point de vue et nomma dans une sentence du 16 décembre 1768 Fronhoffer, bailli à Feldbach, commissaire extraordinaire chargé de demander des comptes à MM. Hell sur leur gestion. Dès le 24 décembre 1768, Fronhoffer fit savoir aux deux frères Hell, Fr. Jos. Anton le bailli et J. Baptist, le greffier-tabellion, qu’il les entendrait le 23 janvier suivant à 9 heures du matin. – L’humiliation allait, pour des hommes de la qualité de MM. Hell, au-delà de ce qu’ils pouvaient supporter. Le 18 janvier 1769, ils envoyèrent au tribunal royal une lettre soigneusement rédigée et chargée d’émotion dans laquelle ils expliquaient que les soit-disant députés de Hirsingue avaient porté plainte dans un dessein calomnieux ; que leur conduite avait été de tous temps irréprochable et sans tache, que depuis 1730, les comptes de l’église de Hirsingue étaient régulièrement présentés tous les ans avec l’approbation des autorités compétentes ; que les deux clés de la caisse étaient dans les mains de deux personnes différentes ; qu’il s’y trouvait un inventaire de tous les écrits

et documents de l'église en plus de la somme de 328 livres 3 s. 6d. ; que, si l'on estimait nécessaire de procéder à un examen des comptes, aucune raison valable ne pouvait être avancée pour confier cette révision à un juge d'exception. Les Hell achevaient leur lettre en engageant la haute instance de retirer sa décision du 16 décembre et de faire effacer par l'huissier les expressions calomnieuses employées à leur égard, de condamner la commune de Hirsingue aux dépens et à une amende de 1000 livres que le tribunal utiliserait à son gré. Devant la cour, M. Schirmer défendait les Hell, M. Coudre la commune de Hirsingue. Dans son jugement du 4 mars 1769, le Conseil souverain d'Alsace se prononça en faveur de MM. Hell, retira son jugement du 16 décembre 1768, fit effacer des actes les paroles dirigées contre MM. Hell et condamna la commune de Hirsingue aux dépens. Les délégués payèrent tous les frais, sous réserve de leurs droits, qu'ils entreprirent plus tard de faire valoir.

Sigmund Jelsch continuait de soutenir avec fermeté que la fabrique de l'église disposait au moins d'une somme de 10.000 livres ; et cet argent, et aucun autre, devait être affecté à la construction de l'église. Au sein de la paroisse, la majorité était prête à abandonner le procès ; mais Sigmund ne l'accepta pas. Il était alors tenu en haute estime et était considéré parmi les bourgeois comme le plus instruit et le plus expert de tous. Lui-même prétendait posséder une connaissance complète de tous les documents et faits relatifs à cette affaire ; de plus, il disait posséder un livre digne de confiance qui contenait l'ensemble des lois du pays. Il savait aiguillonner le courage des hésitants par toutes sortes de procédés. À ceux qui ne voulaient pas céder immédiatement, il faisait comprendre qu'ils offensaient le sens commun et leur propre conscience, qu'ils étaient, en tant que bourgeois, tenus par leur serment de défendre les droits de la commune, qu'ils auraient à répondre de leur indifférence devant le trône de la justice divine. Ce qu'il ne pouvait expliquer personnellement, il le faisait exposer dans les quatre coins de la paroisse par ses amis et ses acolytes. Cet homme très occupé ne se contentait pas de communiquer et soutenir ses points de vue et projets dans des entretiens privés, mais il tenait aussi, de jour ou de nuit, de nombreuses et fréquentes réunions dans sa propre maison pour entraîner chacun derrière lui par ses discours enflammés.

Dans son inlassable ardeur, il écrivait dans toutes les directions, à Altkirch, Belfort, Huningue, Colmar ou Strasbourg et adressa une requête à l'intendant ; tout ceci afin de chercher conseil et aide contre les Hell. De plus, il entreprit plusieurs voyages, seul ou accompagné d'un ou de deux compagnons, afin de mener à bien et de poursuivre de vive voix ce qu'il avait mis en branle par ses lettres. Nous l'avons déjà vu plus haut, il était en relations avec le roué Salomon Ulman de Durmenach qu'il considérait comme un spécialiste des affaires difficiles et dans lequel il mettait toute sa confiance. Il se fit conseiller par lui ; et il est à la fois grotesque et affligeant de voir à quel point Sigmund, d'ordinaire si avisé, se laissa tromper. Ulman, qui n'était nulle part en sécurité en Alsace, séjournait une fois ici, une fois là, et fit venir Sigmund Jelsch à plusieurs reprises à Bouxwiller, Durmenach, Rodersdorf et même une fois dans le pays de Bade, pour lui faire part de ses projets. À chaque fois, l'habile conseiller obtenait d'un Sigmund bien trop généreux et reconnaissant ce dont il avait avant tout besoin, de l'argent pour vivre. On ne peut s'empêcher d'éprouver de la pitié lorsqu'on lit dans les papiers de Sigmund les sommes d'argent importantes que cet homme raffiné savait extorquer au brave Sigmund. Sans doute lui parlait-il des grands personnages qu'il connaissait à Paris, par l'intermédiaire desquels il pouvait obtenir du roi un jugement défavorable aux Hell. C'était comme une étincelle qui tombait sur un combustible prêt à prendre feu. Sigmund prit à nouveau le parti de se rendre à Paris.

Pendant que Sigmund Jelsch excitait ses concitoyens, tenait des réunions, courait dans toute la région, les deux frères Hell envoyèrent à l'intendant un rapport sur ce qui se passait. Exaspéré par les assemblées qui se tenaient à Hirsingue sans son autorisation, l'intendant infligea aux délégués de Hirsingue une amende de 4000 livres et donna l'ordre de les jeter en prison à Huningue. À la fin mars 1769, cinq gendarmes vinrent à Hirsingue et arrêtèrent nuitamment J. Th. Froberger, Jak. Sengelin, Joh. Th. Lidy, Nic. Peter et les conduisirent à Huningue. Ig. Münch fut arrêté à Hésingue et fut également conduit au cachot. Ce n'est qu'après un certain temps qu'on leur rendit la liberté, sur l'intervention de personnes charitables et après qu'ils eurent tous fait amende honorable. Sigmund Jelsch et son plus fidèle ami et compagnon, Christoph Sengelin, devaient également être incarcérés ; mais on ne réussit pas à les trouver : ils étaient en voyage. Il apparaît, dans le registre des dépenses que

Sigmund tenait à cette époque, qu'il s'étaient tous deux rendus à une étonnante vitesse, à Strasbourg, Colmar, Huningue, Hégenheim, Landser, Rodersdorf entre le 11 mars et le 20 avril 1769 et en certains de ces endroits jusqu'à deux à trois fois. Ces déplacements ne l'empêchèrent pas d'écrire plusieurs lettres et d'envoyer quatre requêtes à l'intendant. Sa situation d'alors, il la décrit ainsi : « Ensuite, j'ai appris que moi, Sigmund Jelsch, devait être jeté au cachot ; où que j'aille, je devais y finir ; laquelle mesure m'est allée si droit au cœur que je me suis rendu chez moi le 24 avril dans la nuit puis aussitôt vers Belfort... alors que M. Noblat se trouvait à Paris, on m'a conseillé de me rendre auprès de lui. Le premier jour de mai 1769 de Belfort jusqu'à la maison et me prépare à partir en voyage en secret. »

Puis, le 3 mai 1769, Sigmund Jelsch reprit la route clandestinement. Personne, hormis ses plus proches amis, ne savaient rien. Le 11 mai à midi, il arriva à Paris. Ce voyage précipité à Paris était une bévue fatale et ne pouvait avoir de dénouement heureux. Sigmund Jelsch était parti de Hirsingue sans l'accord de ses concitoyens, sans les documents nécessaires à son dessein, avec trop peu d'argent. Dans les premières lettres qu'il envoya depuis Paris, il décrivait les fatigues de son long voyage et demandait qu'on lui fasse parvenir ce dont il avait le plus besoin : des documents et de l'argent. Dans l'une de ces lettres, il écrit : « J'ai convenu et conclu aujourd'hui d'un accord avec le juif Ulman. Cet Ulman est tellement de bon conseil dans notre affaire que je lui ai donné à lire les lettres de M. Coudre et les vôtres, cher beau-frère ; et aussi celle de Jakob Sengelin du 25 de ce mois. Voici donc mon arrangement qu'Ulman n'a cependant pas voulu conclure sans votre approbation : j'ai promis de lui payer tous les mois pour sa subsistance 4 louis d'or et 900 livres à la conclusion de l'affaire concernant le procès de l'église, pour la perte de temps et le dérangement qui en résulteront pour lui. Et je dois toujours lui donner quatre louis d'or à l'avance, ce qui, après avoir consulté plusieurs personnes, ne serait pas une mauvaise affaire. C'est pourquoi il dépend de vous de ratifier cet accord dans une lettre de vous envoyée par le premier courrier ». – Plus tard, le 18 juin, Sigmund a dépeint sa situation à M. Coudre, procureur à Colmar, lui a parlé de Ulman et l'a prié de rédiger une procuration : « Demain à l'aube, un messenger partira d'ici vers Hirsingue pour faire signer par les bourgeois une procuration en vertu de laquelle le Sieur (à savoir Sigmund Jelsch) aura pouvoir de discuter avec le juif Ulman à sa guise, car je considère à la lecture de ladite lettre que ledit juif peut vous être très utile ».

Dans les premiers temps, les amis de Sigmund à Hirsingue n'avaient rien ou très peu à reprocher à l'Israélite ; le 18 juin, Christophe Sengelin écrivait encore : « Pour ce qui est d'Ulman et ce qu'il estimera bon, nous serons tous de son avis. Celui qui nous aidera dans notre droit ne restera pas sans récompense ». Il concluait sa lettre de la manière suivante : « Adieu, adieu cher Sigmund, je me suis rendu à Maria Einsiedeln et je t'ai inclus dans ma prière ». Ces hommes souhaitaient cependant qu'Ulman fournisse quelque garantie. Et même M. Noblat, le sous-délégué de l'intendant, avec lequel Sigmund était en rapport à Paris, avait écrit, comme Sigmund, dans une de ses lettres « qu'il considérait favorablement que notre commune soit tenue de lui (Ulman) verser trois livres par jour ». Sigmund écrit plus loin : « Et j'ai dû lui donner aussitôt une avance. À quoi Ulman peut-il donc vous être utile ? Je peux vous dire qu'Ulman est reconnu ici à Paris comme un homme d'honneur. » Ses amis s'empressèrent de lui envoyer la procuration demandée et une requête au roi pour obtenir l'annulation du jugement du Conseil souverain de Colmar du 4 mars 1769 et de lui envoyer d'importantes sommes d'argent. Ils espéraient que leur affaire entrerait rapidement en ordre grâce à l'adroite médiation d'Ulman. Mais lorsqu'ils virent que la chose traînait en longueur et que le ciel à Hirsingue s'obscurcissait, ils se découragèrent et s'impatientèrent. Ils s'en prirent vigoureusement à l'Israélite dans diverses lettres à Sigmund : « Nous vouer à un Israélite nous est préjudiciable, à nous et à nos descendants ; si nous ne pouvons mieux défendre nos droits que par de telles aventures, alors notre cause est bien mal engagée... Aucun d'entre nous n'aime avoir à faire avec des juifs... »

« Pour ce qui est du juif, nous ne sommes pas de votre avis ; un juif est un juif. Si M. Noblat ne nous est d'aucun secours, comment un juif pourrait-il nous aider?... » « En quoi le juif nous a-t-il été utile de Colmar jusqu'à Paris ? Vous n'auriez pas dû vous laisser persuader par lui de conclure un tel accord. Il est pour la ruine collective, comme toute autre juif ». Enfin, ils lui envoyèrent des nouvelles telles qu' « il n'est pas possible de continuer de cette manière, cela finirait par ruiner 6 ou 8 hommes et peut-être conduirait à un grand procès. Si on ne peut nous aider autrement, qu'il mène à bien ce qu'il a

commencé et s'en retourne à la maison. On peut reprendre la route de Paris une autre fois, lorsque nous verrons que nous serons en mesure de faire valoir nos droits. À l'heure qu'il est, nous avons dû dépenser plus de 1200 livres en trois semaines pour les dépenses encourues. On dirait qu'il n'ose pas nous dire sincèrement dans ses lettres où se trouve la vérité vraie dans notre affaire... ». « Aujourd'hui, le curé s'est retourné devant l'autel à la première messe et a dit que c'était honteux d'entendre la messe en se tenant et s'agenouillant dans la fange ; on aurait déjà pu construire une nouvelle église avec l'argent dépensé à Colmar et Paris, d'autant qu'on avait un juif pour procureur et avocat et on devait le payer 1500 livres, ce qui n'empêchait pas que son nom était cloué au gibet et cela pour la 3 ou 4e fois ; et que seules quelques têtes de mule prétentieuses en étaient la cause. » On ajoutait dans les dernières lettres que Sigmund devait hâter l'affaire, qui si elle ne s'achevait pas favorablement dans un délai court de 14 jours au plus, on serait obligé — à cause des frais importants — d'abandonner entièrement le procès. – Dans une autre lettre, on signalait à Sigmund Jelsch qu'il régnait la terreur à Hirsingue, que toutes les réunions avaient été strictement interdites par l'intendant ; que, si deux ou trois bourgeois se rencontraient dans la rue, ils n'osaient rester ensemble ; que le comte avait menacé — au cas où la paix ne règnerait pas — de se mêler de l'affaire et de faire enfermer les fauteurs de troubles ; que M. Hell avait dit que les bourgeois allaient à la ruine totale et se verraient obligés de ne plus porter que des sabots parce qu'il ne leur restera pas assez d'argent pour s'acheter des chaussures et que Sigmund Jelsch (Hell croyait au début que celui-ci demeurerait chez son frère à Rodersdorf) serait jeté en prison sans hésitation dès son retour à Hirsingue. Quel qu'ait été le secret dont les amis de Sigmund Jelsch entouraient son voyage à Paris, il ne pouvait rester ignoré bien longtemps. À peine messieurs Hell eurent-ils appris que Sigmund se trouvait à Paris, qu'ils se dépêchèrent d'en informer l'intendant. – Sigmund Jelsch avait déjà envoyé en lieu et place sa requête au roi avec plusieurs actes et documents et attendait avec impatience une décision favorable du prince. Sigmund Jelsch raconte ensuite : « Le 20 août, dimanche vers cinq heures, fus emprisonné par trois "exempts" (policiers) par ordre du roi dans le Fort L'Evêque jusqu'à nouvel ordre, ai dû payer 9 livres 6 sous... Le 28 août, sorti de la tour et de la mise au secret, ai dû payer 3 livres », suivent ici de nombreuses autres dépenses que Sigmund eut l'occasion de faire pendant les 169 jours de prison « au total 142 livres 18 sous uniquement pour les frais exceptionnels sans les subsistances ». Il a dû dépenser beaucoup pour obtenir sa libération. Il déploya une activité prudente, se tournant dans toutes les directions pour sortir de prison aussitôt que possible : vers l'avocat Pialat, l'intendant, le lieutenant général de police, une dame hautement considérée par l'intendant, etc.

Il ajouta dans son livre de comptes : « À Paris, il faut se faire de bons amis avec l'argent, lequel est le moyen pour retenir l'attention ».

Deux jeunes gens de Hirsingue, Jakob et Ignaz Schumacher, qui y résidaient en tant qu'ouvriers, lui rendirent visite à plusieurs reprises dans les derniers jours de son incarcération, lui prêtèrent quelques livres et lui rendirent, comme garçons de courses, tous les services imaginables.

Enfin, le 30 janvier 1770, le roi signa l'ordre suivant : « Sa Majesté ordonne que Jelsch, député de la commune de Hirsingue, quitte Paris dès qu'il aura reçu connaissance de cet ordre pour se rendre incontinent au dit lieu Hirsingue ; sa majesté lui interdit très expressément de s'éloigner de la province d'Alsace, quel que soit le prétexte, sous peine de punition envers l'indiscipliné. Fait à Versailles, le 30 janvier 1770. Louis. » Cet arrêté royal fut transmis par l'inspecteur de police le 4 février 1770 à Sigmund Jelsch. Celui-ci dut promettre par écrit qu'il se soumettait et qu'il se montrerait obéissant à l'égard de sa Majesté. – Par une grâce particulière, l'amende de 4000 livres à laquelle étaient condamnés Sigmund Jelsch et consorts fut remise.

Lorsque le bailli Hell apprit que Sigmund Jelsch se trouvait à Paris, il convoqua aussitôt l'assemblée paroissiale et informa les bourgeois que tous ceux qui voulaient le rejoindre pour signer n'auraient rien à payer pour le procès mené par Sigmund. Nombreux furent les bourgeois qui signèrent le document bien que certains refusèrent. À son retour de Paris, Sigmund chercha à se procurer une copie de cette lettre de doléances pour lui si offensante ; il recopia les noms des 41 signataires en y ajoutant la remarque méprisante : « 25 vavasseurs (arrière-vassaux, Ndt), 11 flatteurs, les autres sont des employés ».

Le 28 mai 1770, le Conseil privé du roi examina la requête contre messieurs Hell que Sigmund Jelsch avait adressée au roi, la rejeta comme non fondée et condamna les pétitionnaires aux dépens. C'est ainsi que s'acheva le procès. Toute la peine que Sigmund Jelsch s'était donné, tout l'argent que les Hirsinguois avaient versé dans cette affaire et devaient encore verser, furent peine perdue et argent gaspillé. Il s'avéra de plus, grâce au témoignage de l'avocat Pialat et pour d'autres raisons que Salomon Ulman n'avait rien entrepris du tout pour la paroisse de Hirsingue ; sans doute le pauvre diable n'aurait rien pu faire de plus, quelle qu'ait été sa bonne volonté. – Mais plusieurs refusèrent de verser quoi que ce soit et voulaient charger Sigmund Jelsch de toutes les dépenses ; ils prétendaient qu'il était seul responsable de ces frais et s'était rendu à Paris, soi-disant dans l'intérêt de la paroisse mais en réalité pour son profit personnel, car il voulait faire valoir ses prétentions sur une part de l'héritage du général Brändlin, dont l'héritière, la défunte Mme Jelsch née Brändlin, avait épuisé tous les recours. Il est possible que Sigmund Jelsch ait fait des recherches l'une ou l'autre fois à Paris pour l'héritage en question, pour peu que le temps et l'occasion le lui aient permis ; mais il était entièrement faux de prétendre qu'il se soit rendu à Paris principalement pour cette raison. Simon était un homme honnête et de bonne foi qui notait scrupuleusement par écrit chacun de ses pas ; or on ne trouve dans tout ce qu'il a noté pendant cette période dans ses écrits, lettres et livres de comptes, pas la moindre trace, pas la moindre allusion sur l'héritage en question. Aussi, la grande majorité des bourgeois de Hirsingue n'accordèrent-ils aucun crédit à ces accusations malveillantes.

Comme Sigmund avait mené le procès au nom de la paroisse et utilisé l'argent dans une intention honnête, les frais, comme de juste et en vertu d'un arrêt du bailli Hell, furent répartis entre les bourgeois. Tout ce que Sigmund Jelsch avait fait pour la paroisse de Hirsingue ne l'a pas rendu plus riche ; au contraire, il y a sacrifié la totalité de sa grande fortune.

§ 4 – La reconstruction de l'église paroissiale

Lorsque la paroisse apprit que la requête contre MM. Hell avait été rejetée par le roi, elle se consacra avec ardeur, dans la soumission et l'unité, à la construction de la nouvelle église. Le bailli Hell reçut la mission (qu'il accepta volontiers et qu'il fit homologuer par l'intendant) de diriger l'ensemble de l'entreprise, d'attribuer à chacun sa part aux dépenses et aux travaux et de punir les récalcitrants. Tous participèrent à cette importante entreprise. Les nantis payèrent de leur poche¹ et fournirent les matériaux. Ils cherchèrent le sable, par exemple, dans la lointaine Doller. Les pauvres s'acquittèrent de l'onéreux tribut en payant par leur travail.

Les décimateurs firent construire le chœur et le clocher avec des murs épais. Mais sur un point, ils firent preuve de beaucoup d'avarice car l'étage inférieur du clocher devait accueillir la sacristie, une sacristie orientée au nord, froide, humide et malsaine. Le prince-évêque Simon Nicolas de Montjoie fit édifier l'autel saint Nicolas. Le comte de Montjoie fit construire devant cet autel un beau caveau de famille, dont il ne devait pas "profiter" cependant, et qui fut complètement rempli des ossements empilés dans le Garner. Les deux bancs de devant, qu'on pouvait fermer à clé, étaient réservés au comte et à ses gens.

La première pierre de la nouvelle église fut consacrée le 31 mai 1772 par Ludwig Ignaz Hell, curé de Hirsingue et doyen du Sundgau.² – « Le 13 novembre 1774, l'église paroissiale de Hirsingue nouvellement bâtie, fut solennellement consacrée par Joh. Bapt. Joseph (Gobel), évêque de Lydda, évêque auxiliaire de G. H. Sim. Nicolas, prince-évêque de Bâle. L'autel principal fut dédié à saint Jean le Baptiste, l'autel latéral, sur le côté de l'évangile, à la sainte Vierge Marie sous l'appellation du Saint-Rosaire, l'autre autel, sur le côté de l'épître, à saint Nicolas ; on scella dans ces mêmes autels des reliques des saints

¹À titre d'exemple, un petit extrait du registre des recettes pourrait trouver sa place ici :... « Joh. Jelsch le Jeune 351 livres. – Jos. Jelsch 174 L. – Dan. Zimmermann, 156 L. – Fort. Sengelin 148 L. – L. Hägy 134 L. – Jac. Münch 134 L. – Th. Froberger 115 L., etc. » « Et aussi je reçois 2400 livres que sa Grâce princière l'évêque Simon Nicolas de Montjoie offre à la fabrique. »

²Registres paroissiaux de Hirsingue

Innocentius, Jucundinus et Cölestina enfermés dans des petits coffrets de plomb. "Indulgence de 40 jours le dimanche qui suit immédiatement tous les ans à la saint Martin".¹

§ 5 – Bénédiction du cimetière

Quatre années plus tard, on consacra le cimetière attenant au nouveau sanctuaire : « Lorsque le temps fut venu, le 20 décembre 1778, de consacrer le cimetière, M. le curé a dit, avant la cérémonie, qu'il y avait là matière à médiation ; un lit où l'on repose jusqu'au dernier jour ; c'est pourquoi, tout un chacun doit pratiquer dans sa vie la vérité, la justice, etc. se montrer fidèle aux messagers de Dieu et à l'Eglise, de sorte que, lorsque les trompettes réveilleront les morts, nous soyons placés à la droite et non à la gauche ». ²

§ 6 – Les cloches

L'histoire de ses cloches est on ne peut plus intimement liée à celle d'une paroisse. Cela était vrai surtout dans les temps reculés, lorsque les fidèles, gens simples et craignant Dieu, considéraient les choses de l'office divin comme les plus importantes. Voici quelques passages tirés de documents anciens concernant les cloches de Hirsingue. « Par la présente, les maire, embourg et commune de l'église de Hirsingue, seigneurie de Montjoie, informent et font savoir qu'une cloche de 22 $\frac{3}{4}$ quintaux, sise en le sanctuaire Saint Jean de l'église paroissiale dudit Hirsingue a été descendue du clocher lors des tristes événements de la guerre passée (la Guerre des Suédois) et a été transportée en sécurité ailleurs pendant un temps, mais qu'ensuite cette cloche doit à nouveau être mise en place... » Un serrurier de Porrentruy fut chargé de la suspendre à nouveau dans le clocher ; mais les autorités ecclésiastiques et civiles trouvèrent (le 30 avril 1657) « après l'inspection convenue... que le travail auquel le serrurier du domaine de Porrentruy s'est employé jusque là pour la grande cloche de l'église paroissiale de Hirsingue afin de l'y suspendre doit être refusé et doit être jugé d'aucune valeur ; on prit donc langue avec l'honorable et expert maître Sigrist de Bâle et l'on conclut le contrat suivant... ». Le proverbe dit : « Si tu veux faire faire du bon travail, adresse-toi non chez le Schmiedlein (petit forgeron) mais chez le Schmied (forgeron) » ; Maître Sigrist vint facilement et parfaitement à bout de ce que le serrurier du domaine ne fut pas capable de réaliser. Les autorités de Hirsingue, satisfaites, lui fournirent par conséquent un certificat élogieux et attestèrent qu'ils « louèrent les services de maître Johann Sigrist, bourgeois et de la corporation des serruriers de Bâle pour son art réputé en plusieurs lieux et sa grande habileté à suspendre de neuf la grande cloche dans le clocher ; que ledit maître Johann Sigrist, après qu'il eût achevé le travail promis... qu'il a suspendu ladite cloche au clocher à l'ancien emplacement de bonne manière sans effort particulier et que ladite cloche un jeune garçon de moins de 10 ans, une fois l'impulsion donnée, peut tirer la corde sans peine et continuer à sonner, de telle façon que maire, embourg et commune de Hirsingue sont pleinement satisfaits de ce travail et doivent, à propos du contrat, faire savoir leur satisfaction... Rédigé ainsi le 29 juin 1658. »

Le 13 octobre 1714, les chefs de la commune de Hirsingue signèrent au profit de Joh. Jak. Brueder, avocat au Conseil souverain d'Alsace à Colmar, secrétaire de la baronne de Heimersdorf, domicilié à Oltingue, une reconnaissance de dette de 250 livres stebler « qu'il leur a avancés comptant à la demande expresse de la commune, pour le paiement d'une part de la cloche qu'ils font fondre ces jours-ci, promettent de s'acquitter desdits 250 stäbler à partir de ladite date jusque d'ici deux ans en même temps que l'intérêt habituel et se sont engagés par la présente envers lui, créancier, par une *spéciale hypothèque* et un gage, à savoir la cloche nouvellement fondue appelée Franziska. »³

Le 11 mai 1755, la paroisse de Hirsingue conclut un contrat avec Friedrich Wittenauer, fondeur de cloches à Bâle, dans lequel ce dernier s'engageait à fondre deux nouvelles cloches, à une livre six sous la livre et à reprendre aux Hirsingois une vieille cloche fendue et de la refondre à 25 livres le

¹Registres paroissiaux de Hirsingue

²Documents de Sigmund Jelsch

³Archives du greffe du bailliage du comté de Montjoie-Hirsingue.

quintal.¹ Les habitants de Heimersdorf passèrent en même temps commande d'une cloche pour leur chapelle. Les trois cloches furent solennellement consacrées le 13 juillet 1755. Les deux destinées à Hirsingue reçurent les noms de Franz Xaver Nepomuk et Maria. Celle de Heimersdorf fut baptisée du nom d'Odilia Barbara Magdalena. Les dépenses pour les cloches de Hirsingue furent couvertes pour l'essentiel par les dons de la confrérie du Saint Rosaire ; « celle de Heimersdorf (fut payée) aux frais et sur les revenus de la chapelle ».

En l'an 1756, les Hirsingois reçurent à nouveau une cloche. On y avait représenté la Mère de Dieu, saint Jean Baptiste et saint Fortuné, martyr. Elle portait l'inscription suivante : « J'ai coulé pour la gloire de Dieu – Friederich Wittenauer à Bâle m'a fondu. *Jubilo. Caelicolas. Vivos. Voco. Plango. Sepultos. – Terreo. Tartareos. Minitantia. Fulmina. Pello.* » On appelait cette cloche la "cloche de saint Jean". La fonte ne devait pas avoir lieu sans la présence d'un témoin de Hirsingue, « c'est pourquoi la commune envoie notre maître d'école pour assister cet ouvrage de sorte que tout soit fait comme il convient ».²

Le 18 août 1774, après en avoir obtenu l'autorisation, une nouvelle cloche destinée à l'église paroissiale de Hirsingue fut bénie par le curé Hell ; celle-ci fut fondue et payée par les dons du prince-évêque et des paroissiens de Hirsingue. Elle reçut le nom de Nicolas.³

§ 7 – L'orgue

Quelques années après son inauguration, la nouvelle église ne possédait toujours pas d'orgue. Jusqu'à ce qu'une bonne occasion s'offre enfin aux Hirsingois d'en acquérir un à bon prix.

Le 16 octobre 1786, Anton Hägy, maire, envoya au greffier Hell la lettre suivante : « Nous avons l'honneur de vous informer qu'il y a à notre disposition à Mariastein un orgue avec 9 registres et deux soufflets, il a été mis en vente, il a été construit il y a quelques années seulement, doit être en très bon état, dont on garantit toutes les pièces, qui se trouve tout devant dans le chœur ; et parce que cet orgue paraît trop petit à ces messieurs dans leur grande église et qu'ils veulent en faire un autre, il est à vendre pour 600 livres. Ainsi, nous avons été hier chez M. Dechert (curé doyen Hell) et il en est tout à fait satisfait et en offre 300 livres. Si vous aviez l'amabilité d'autoriser qu'on puisse examiner cet orgue et ordonner qui ira sur place, pour l'écouter, nos paysans seraient tout à fait contents. Le prix n'est pas élevé, de plus il est sûr qu'il s'agit d'un bon instrument, fabriqué par un homme de Mörsperg. Ayez la bonté d'écrire vous-même au vénérable M. Prelat qui vous écrira toute la vérité. Nous vous prions de nous tenir au courant car toute l'affaire ne doit pas prendre plus de huit jours, de sorte qu'on puisse donner rapidement une réponse à ces messieurs car il y a quelques communes qui s'y intéressent... M. Hägy, maire. » Hell donna à cette lettre la réponse qui suit : « Je laisse l'achat de l'orgue à M. le doyen, j'approuverai ce qu'il fera. – Ecrit par nous, bailli, le 16 octobre 1786 ; Hell. »

Les chefs de la paroisse de Hirsingue se rendirent à Mariastein et achetèrent l'orgue en question pour un prix plus réduit encore que ce qu'ils avaient d'abord espéré, comme cela apparaît dans le document suivant : « Je soussigné atteste par la présente que le petit orgue de chœur a été vendu, avec le consentement de notre vénérable M. l'abbé Jeronimus II du côté de notre maison de Mariastein, à l'honorable commune de Hirsingue pour 450 livres en monnaie de Bâle... Donnée à Mariastein, le 11 novembre 1786. Père Morandus Brogli, p. t. Praeceptor ». – Le même père Morand écrivit, entre autre, au curé Hell : « J'ai le meilleur espoir que le facteur d'orgue, qui est certainement l'un des hommes des plus honnêtes, va se présenter à vous pour votre plus grande satisfaction. » – Dans un rapport écrit sur l'affaire conclue à Mariastein Anton Hägy ajoute joyeusement cette remarque : « M. le curé de Carspach nous a donné un bon profit pour notre orgue ; le père Morand a dû le lui refuser lundi... C'est pourquoi nous l'aurons pour pas trop cher. »

Les Hirsingois auraient bien voulu faire monter leur orgue sur le champ ; mais le facteur d'orgue leur fit la remarque suivante : « Attendu que la respectable commune de Hirsingue m'a confié le transfert

¹ Documents de Sigmund Jelsch

² Livres paroissiaux de Hirsingue

³ Ibidem

de l'orgue de Mariastein et s'est offerte de me payer en échange 4 louis d'or ou 86 livres, je promets de le démonter et de le reconstruire là à mes frais sous réserve des conditions contenues dans le contrat (la paroisse de Hirsingue devait notamment le faire transporter à ses frais en lieu et place, livrer deux arbres sciés en planches, etc.). – Le montage de l'orgue ne peut avoir lieu avant que toute l'humidité ait quitté l'église et que la température soit telle que l'enduit d'argile puisse sécher sous la main... Liesperg, le 3 décembre (Christmonat) 1786. Joseph Franz, facteur d'orgue. »

À en juger la liste des dépenses établie pour 4 hommes et 6 chevaux dans l'auberge de Rodersdorf et à Mariastein par Ant. Hägy, il apparaît que l'orgue n'a été transporté à Hirsingue que le 15 juin 1787, qu'il fut assemblé de manière satisfaisante et que toutes les dépenses furent payées comme convenu ; il va de soi que le curé Hell a effectivement versé les 300 livres promises, quand bien même les notes et les factures que j'ai devant les yeux n'en témoignent pas explicitement.¹

§ 8 – Récipients sacrés et ornements

Lorsqu'une église paroissiale est richement pourvue de tout ce qui est utilisé pour le service divin, on peut légitimement en conclure que les fidèles de la paroisse sont animés de la foi vivante. Ces signes de piété ne manquaient pas, jadis, à Hirsingue. Quelques années après la Guerre des Suédois, le sanctuaire possédait à nouveau un nombre important de récipients sacerdotaux, parmi lesquels nombre d'entre eux étaient des cadeaux de la famille de Montjoie. – Je reproduis ici un court passage d'un vieil "inventaire des ornements d'église dans le sanctuaire saint Jean à Hirsingue" : Une grande croix en argent dont la décoration richement ouvragée étaient dorée d'un côté avec le Sauveur crucifié de l'autre avec une représentation de la Mère de Dieu. L'ensemble était entouré d'une grande couronne de perles. Les personnes âgées qui avaient encore vu cette croix avant la Révolution, racontaient qu'elle avait coûté 3000 livres et qu'elle avait été offerte à l'église paroissiale de Hirsingue par deux hommes célibataires de Heimersdorf et Ruederbach. – Un ostensor d'argent avec des décors dorés et une lunule en or massif. Les armoiries de la famille de Montjoie y étaient gravées. – Un ciboire entièrement doré, dont le couvercle était également pourvu à l'intérieur du blason des Montjoie. – Un ciboire plus petit d'argent doré, utilisé par le prêtre pour apporter le saint viatique aux malades. – Deux calices et deux patènes également d'argent massif et entièrement dorés. – Deux calices avec des coupes en argent et deux patènes argentées, le tout doré. – Une coupe de communion d'argent doré et ouvragé. Une paire de petites burettes d'argent et leur récipient de lavage, avec des ornements dorés, ciselés avec goût. – Une paire de burettes de messe plus simples, argentées également avec des décors dorés. – De plus, de nombreux autres objets tels que des croix, des encensoirs, des bougeoirs, des vases, etc. Un manteau de chœur en satin blanc avec des chamarrures de satin rouge ; on y avait cousu les armes des familles de Froberg et Reinach. – Un vêtement de messe blanc avec des fleurs et les armes de la famille de Montjoie et von Rechberg. – De nombreux autres manteaux de chœur et vêtements de messe. – Deux belles robes d'officiants ornées de motifs floraux. – Plusieurs étoles de diverses couleurs requises par la liturgie, dont on pouvait changer selon le calendrier religieux. – Un certain nombre de livres de messes, rituels et antiphonaires. – Un beau reliquaire avec des ossements du martyr Victor. – 14 demi onces d'argent qui furent envoyées à M. Bierman, orfèvre à Bâle, pour qu'il en confectionne un calice et trois écrins d'argent.²

§ 9 – Les reliques de saint Fortuné, martyr

L'église paroissiale de Hirsingue possédait avant la Révolution un précieux trésor, les reliques du saint martyr Fortuné. Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de découvrir des documents contemporains qui auraient pu me donner plus de précision sur l'époque et les circonstances dans

¹Archives de la paroisse de Hirsingue

²Cet inventaire, rédigé le 15 juin 1681, fut signé par Ursus Gschwindt, curé et de J. Lorenz, chapelain à Hirsingue. (Archives de la paroisse de Hirsingue).

lesquelles les ossements de saint Fortuné furent apportés de Rome à Hirsingue. Il est possible cependant de préciser avec assez de certitude ces deux points grâce aux clés suivantes :

Tous les récits de la tradition locale s'entendent sur le fait que la commune de Hirsingue a reçu et accueilli avec grande allégresse les restes de saint Fortuné en provenance des catacombes de Rome par l'intermédiaire d'un seigneur de Montjoie. Dans un bref du 6 mars 1736, dont il sera question plus bas, le pape Clément XII accorda à la paroisse de Hirsingue une indulgence qu'on gagnait « à la fête du saint martyr Fortuné » célébrée le saint lundi de pentecôte. Lesdites reliques ne vinrent donc à Hirsingue pas plus tard qu'en l'an 1736 ; mais pas plus avant non plus ; car le nom de Fortunatus ne pouvait retentir à Hirsingue et dans ses environs sans que les familles de l'endroit ne se fassent une joie de le donner à leur fils nouveau-né. Or je ne trouve enregistré le nom de Fortuné pour la première fois qu'à l'automne 1736. Dans les actes ultérieurs, ce nom apparaît très souvent jusqu'à nos jours. Le premier fils qui vint au monde après cette date au château de Hirsingue reçut le nom de Johann Nepomuk Franz Xaver Fortunatus. Il est donc hautement probable que les reliques en question aient été apportées à Hirsingue en 1735. – Mais par qui ? Sans doute par le chanoine Simon Nicolaus de Montjoie-Hirsingue qui monta plus tard sur le siège épiscopal de Bâle. On raconte à son propos qu'il accompagnait fréquemment, alors qu'il était chanoine, son protecteur et ami le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, dans ses voyages auprès de diverses cours d'Europe. Il est difficile de croire qu'un cardinal entreprenne beaucoup de voyages à travers l'Europe sans visiter l'Italie, sans penser à Rome.

Lorsque Simon Nicolas de Montjoie se trouvait, avec le cardinal de Rohan dans la capitale de la chrétienté, il était tout naturel qu'il pensât à faire cadeau d'un souvenir à son village natal. Il s'offrit donc une relique provenant des catacombes et reçut les ossements d'un saint martyr des premiers temps de l'Eglise chrétienne avec une ampoule de sang qui se trouvait à côté, signe et témoignage d'un martyr enduré pour le Christ. On attribua à ces respectables restes le nom de Fortunatus (le chanceux). – Une honnête personne, dont la famille avait jadis habité Hirsingue et était au service du comte de Montjoie, a eu la bonté de m'envoyer quelques notes sur Hirsingue à l'époque de la Révolution. Il y est notamment question d'un flacon contenant le sang de saint Fortuné qui aurait été arraché par miracle des mains des profanateurs, et qu'une parente âgée de l'auteur de ce récit aurait apporté ce précieux récipient au curé (jureur), qui sans doute n'en prit aucun soin et l'abandonna de sorte qu'il se perdit, on ignore comment. Quoiqu'on pense de ces événements miraculeux, il reste de ce récit que les ossements de saint Fortuné ont été transportés jusqu'à Hirsingue avec une ampoule de sang ; car il ne serait jamais venu à l'esprit de ces gens de condition modeste qu'il se trouve dans les catacombes des ampoules de sang à côté des ossements des martyrs.

Les ossements de saint Fortuné furent très joliment emballés et placés dans un beau reliquaire aux parois de verre. On choisit, pour les temps à venir, le lundi de pentecôte comme date de la fête du glorieux martyr. L'église paroissiale dans laquelle les saintes reliques furent placées devint en peu de temps un lieu de pèlerinage fréquenté non seulement par les Hirsingois mais aussi par de nombreux fidèles de la région environnante. Mais surtout une foule importante prit part à la procession du lundi de pentecôte lors de laquelle les ossements du saint martyr étaient solennellement portés en cortège. Les murs de l'église paroissiale furent peu à peu garnis d'ex-voto par les fidèles qui cherchaient asile auprès de saint Fortuné.

§ 10 – Les confréries

Au XVIII^e siècle, le curé Ursus Gschwindt créa à Hirsingue une confrérie de la Sainte Vierge du nom de Saint-Rosaire. L'admission des premiers membres de cette congrégation eu lieu le 16 décembre 1663. Bien conservé, le livre de la confrérie fournit leur nom dans l'ordre qui suit : Franz Paris, baron de Froberg et Heimersdorf. – Ursus Gschwindt, curé. – Johannes Gallung, maître d'école à Hirsingue. – Dietrich Rink. – Ludwig Gallung, natif de Sursee. – Dame Maria Franziska Reichin von Reichenstein, née baronne de Froberg et Heimersdorf. – Carolus Josephus Paris, baron de Froberg, chanoine à Augsburg, etc.

Au début, la plupart des membres de la famille de Montjoie se firent inscrire dans cette confrérie. – Le nom "Simon Nicolaus von Tulliers, baron de Froberg de Hirsingue" a été enregistré le 25 mars 1701 ; plus tard, une autre main ajouta cette note : "Maintenant évêque de Bâle". Le 25 mars 1724, la confrérie admit "la noble Dame Ursula Franziska von Roll, née von Ligerz von Bisel". Le 25 mai 1727, on inscrivit Christophorus Hell, "greffier de la respectable seigneurie de ce lieu", etc.

Au siècle dernier, plusieurs jeunes filles de Hirsingue entrèrent en relation, j'ignore comment¹ avec la congrégation de l'Immaculée Conception d'Epinal en Lorraine. Le 6 avril 1733, les directrices de la Congrégation d'Epinal (Magdalena Febvre, préfète ; Barbara Franziska Jacquemin, assistante ; Franziska von Magnan, Margaretha Barbier, etc., membres du conseil) envoyèrent une édifiante lettre aux "très vertueuses et très pieuses jeunes filles de Hirsingue" pour les informer qu'elles les faisaient participer, compte tenu de leur dévotion envers la Mère du Sauveur conçue sans tache, aux trésors de grâce de la congrégation, en vertu d'une puissance particulière.

Ensuite, une congrégation "de l'Immaculée Conception de Marie", fut fondée officiellement sous la direction du curé et la protection de l'évêque de Bâle. Ses membres, des personnes des deux sexes, firent preuve de beaucoup de zèle au service de Dieu et dans la pratique des œuvres de l'amour du prochain. Clément XII, dans un parchemin officiel portant des sceaux en plomb, informa la congrégation le 6 mars 1736 de ses encouragements apostoliques et la gratifia de nombreuses indulgences qui pouvaient être gagnées par les membres chaque fois qu'ils recevaient le Saint Sacrement certains jours et priaient pour le triomphe de l'Eglise catholique et la conversion de ses ennemis, chaque fois qu'ils soutenaient un indigent, hébergeaient un étranger, visitaient un malade, réconciliaient des ennemis, ramenaient des égarés sur le chemin du salut, accompagnaient le Très saint Sacrement aux mourants ou des morts à leur tombe et priaient pour les défunts. Peut-être certains abus se sont-ils insinués peu à peu dans toutes les bonnes œuvres que réalisait la congrégation ; car l'évêque de Bâle, Simon Nicolas de Montjoie se vit obligé, à la demande du curé et des fidèles de Hirsingue, de publier un texte le 8 février 1765 dans laquelle il confirmait la congrégation, lui assignait comme fêtes secondaires les fêtes de l'Annonciation, de l'Assomption et de la Naissance de Marie, mais ajoutait qu'elle se trouvait placée sous son autorité, que ses statuts dépendaient de son approbation épiscopale et que son activité ne devait jamais constituer un fardeau pour la fabrique de l'église ou lui porter préjudice. Il ressort du bref de Clément XII évoqué plus haut qu'il y avait encore jadis à Hirsingue une autre confrérie intitulée de Saint Jean Baptiste ; car le document apostolique accordait à cette dernière les mêmes marques de faveur que la Congrégation de l'Immaculée Conception, sauf qu'il lui attribuait des jours de fête différents, à savoir la fête la naissance de Jean et la décapitation, la fête de saint Joseph et celle du "Saint martyr Fortuné, lequel se tient le saint lundi de pentecôte".² Une seule de ces deux congrégations, celle du Saint Rosaire, a survécu à la Terreur, sous la Révolution.

Chapitre 6

Us et coutumes

§ 1 – Les fonctionnaires

Le comte nommait le bailli (juge – Amtmann), le greffier (notaire – Amtschreiber), le procureur fiscal (Fiscal-Procurator – percepteur des impôts), le sergent (Schloßweibel), le garde forestier (Forsmeister), les garde-chasse (Forstjäger) et les collecteurs de dîmes (Zehentknechte). – Le comte nommait aussi le maire (Meier). Tous les autres détenteurs d'offices étaient élus par la paroisse (Pfarrgemeinde), à savoir l'embourg (Heimbürger, qui devait administrer les biens communaux), les sages (Gescheidsmänner, qui devaient déterminer ou corriger sous serment les limites des parcelles de terre),

¹Peut-être par l'intermédiaire des demoiselles de Montjoie, qui habitaient près d'Epinal en tant que chanoinesses de Remiremont ; ou peut-être sur les conseils du chapelain Febvre qui portait le même nom que la préfète de la congrégation d'Epinal.

²Archives paroissiales de Hirsingue

le garde-champêtre (Bannwart), le taupier (Schermauser), le vacher (Kuhhirt), le berger (Schäfer), le gardien de cochons (Schweinhüter) et le gardien d'oies (Gänsehirt).¹

Le choix de ces hommes n'intervenait d'ordinaire qu'après mûre délibération. Les conditions qu'imposaient les uns et qui étaient acceptées par les autres devaient être portées dans le procès-verbal de délibération.

Le maître d'école (Schulmeister – ce titre honorifique fut jadis celui des instituteurs), qui était toujours en même temps sacristain, était aussi élu par la paroisse, mais sous l'influence déterminante du curé et du maire.

Voici par exemple un contrat de l'ancien temps : « Nous soussignés maire, embourg et jurats, également bourgeois et habitants de l'ensemble de la paroisse de Hirsingue, reconnaissons par la présente que nous avons admis Heinrich Höschgy de Hagenthal-le-Bas avec l'assentiment de M. le curé comme maître d'école et garde de l'église, aux mêmes conditions que ses prédécesseurs ; à savoir pour sa subsistance une miche de pain à Noël, un "sester" d'épeautre et un panier de seigle de bonne valeur marchande et quand un enfant meurt ou est mourant, une miche de pain, et aussi il doit percevoir son salaire de l'intendant de l'église sur le registre de l'église comme ses prédécesseurs. Le maître d'école promet encore de prier tous les soirs le Saint Rosaire et de sonner à neuf heures la cloche du milieu du clocher... et toutes les semaines (il doit recevoir) de chaque enfant un sou, à la condition expresse toutefois que, s'il se montre négligeant à l'église ou dans son service à l'école ou s'il se montre fâcheux ou s'enivre ou par un autre vice, l'ensemble de la paroisse a le pouvoir sans autre contestation de chercher et d'engager un autre maître d'école, il doit aussi tenir ses garçons. Hirsingue le 3 octobre 1762. » – Un seul instituteur face à ses "garçons", qu'il devait "tenir", suffisait dans le bon vieux temps pour "maîtriser" tous les enfants, garçons et filles de Hirsingue, Heimersdorf et Ruederbach en âge d'aller à l'école.

§ 2 – Le parler populaire

Le parler populaire de Hirsingue et des villages environnants est, dans l'ensemble, celui du Sundgau et présente les plus grandes ressemblances avec le dialecte alémanique qui, dans les "Gedichten für Freunde ländlicher Natur und Sitten" (Contes pour les amis de la nature et des coutumes campagnardes) de Hebel est d'une fraîcheur puissamment évocatrice pour le lecteur cultivé. Pourtant, celle langue adopte quelques particularités en remontant le pays, d'un horizon l'autre, et même d'un village à l'autre, gagnant en couleurs jusqu'à s'identifier, près de la frontière suisse, au dialecte du canton de Soleure. – Le parler de Hirsingue se distingue de celui d'Altkirch et celui de Ferrette principalement par ce qui suit : en aval de Hirsingue, on dit « awer schriebe, etc. » ; à Hirsingue et en amont : « aber, schriebe, etc. ». À Hirsingue, on dit encore : « kochen, kalt, etc. » ; de Grentzingen vers le sud : « chochen, chalt, etc. » ; jusqu'à Altkirch, on dit : « sie hänn, si wänn (haben, wollen), etc. » ; à partir du canton de Hirsingue : « si hay, si way, etc. » ; cette dernière façon de s'exprimer semble vouloir peu à peu disparaître, du moins à Hirsingue.

§ 3 – Traditions religieuses

Les habitants du petit comté de Hirsingue-Montjoie se remarquaient par une piété et une moralité dignes d'éloges, tel qu'il apparaît dans tous les documents parvenus à nous. Le service de Dieu et le salut de l'âme arrivaient en tête de leurs préoccupations, en public comme en privé. Ce beau trait de caractère ne s'assombrit que vers la fin du XVIII^e siècle et que la grande Révolution faisait entendre au loin ses grondements. Ils se montraient très empressés à participer aux offices publics les dimanches et jours de fête ; comme leur église était petite, ils se donnaient alors toutes les peines du monde à célébrer plusieurs messes.

¹La commune fournissait leur maisonnette aux bergers ; elle se trouvait à l'entrée du village à côté de la chapelle Saint-Nicolas

Il y avait des chapelles en plus de l'église paroissiale où ils aimaient se recueillir ; à Heimersdorf, la chapelle Sainte-Odile était très fréquentée ; à Ruederbach, les mères avaient coutume de recommander leurs enfants malades à saint Sigismund auquel était dédié une petite chapelle. À Bisel, les habitants de Bisel-Hirsingue pouvaient prier dans la chapelle de saint Martin, de l'autre côté de la rivière, pour leurs défunts enterrés tout près, alors que les fidèles de Heimersdorf et Ruederbach devaient porter leurs morts à Hirsingue, au cimetière du chef-lieu de la paroisse. L'une des deux chapelles de Hirsingue, à l'entrée du village, était dédiée à saint Nicolas, le patron des enfants ; l'autre, à l'entrée du cimetière, était consacrée à la Vierge Marie. On y avait empilé dans un coin des têtes de mort et des ossements dont la vue inspirait une salutaire réflexion sur l'impartialité de la mort et des pensées élevées sur la résurrection future de notre chair.

Les fidèles de Hirsingue ont toujours aimé les processions solennelles et allaient parfois fort loin, bien que les chemins n'étaient pas très praticables. En cas d'extrême nécessité, ils allaient en cortège vers un lieu de pèlerinage proche. Ainsi, Sigmund Jelsch, alors que le procès de la commune s'éternisait, écrivit un jour depuis Paris pour demander qu'on aille en procession à la chapelle sainte Odile à Heimersdorf.

Les pèlerinages figuraient aussi parmi leurs dévotions préférées. Ils aimaient se rendre aux sanctuaires tenus par les moines, où l'on pouvait recevoir les saints sacrements, comme les églises bénédictines de Einsiedeln et de Mariastein ou plus fréquemment l'église des jésuites de Saint-Morand, l'église des capucins de Landser et Blotzheim et l'église franciscaine de Luppach. Dans cette dernière, les époux faisaient parfois bénir leur union après y avoir été autorisés par leur curé. Certains leur léguaient de l'argent afin qu'on lise des messes après leur décès dans les couvents de Luppach, Landser ou Blotzheim.

Depuis les temps immémoriaux, les Hirsinguois entretenaient deux cierges qui doivent être allumés tous les dimanches et jours de fête pendant la grand'messe. On les appelle les cierges de saint Sébastien. Cette tradition fut sans doute introduite à l'occasion d'une peste qui menaçait ou qui faisait déjà ses ravages et s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui ; on destine les quêtes du dimanche précédant la saint Sébastien, à l'entretien des cierges du même nom.

L'un des autels latéraux de l'ancienne église paroissiale était consacré à saint Antoine d'Einsiedeln ; et le jour de la fête de ce saint, avait lieu après la messe, sur l'Au, un petit champ près de l'église, la bénédiction des chevaux ; à cette occasion, les jeunes gens faisaient courir leurs fiers chevaux. Cette bénédiction est toujours conférée de nos jours. Je dois encore évoquer ici ce qu'on appelle le "Glückhämfele".¹

Au moment des moissons, lorsque les faucheurs terminaient le dernier champ de blé, ils laissaient intacte une petite surface d'environ trois ou quatre pieds de circonférence et l'on liait les épis qui restaient en une gerbe comme un bouquet de fleurs. Les ouvriers s'agenouillaient alors en cercle avec le maître autour de la gerbe d'épis et priaient ensemble à haute voix cinq Notre Père et cinq Ave Maria pour remercier le Tout Puissant dispensateur de toutes les grâces pour la bénédiction de la moisson achevée. Puis, la personne la plus jeune coupait les épis sous le lien en disant : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen ». Le "Glückhämfele" était amené à la maison et conservé dans la pièce principale sous le crucifix avec divers ornements.

Les enfants en âge de fréquenter les leçons de catéchisme qui manquaient l'enseignement religieux de leur faute étaient punis par décision de justice. Le document suivant nous éclaire sur la nature de la peine : « Etat de ceux qui ont manqué l'instruction religieuse tout au long de l'année, lesquels, par ordre de M. le bailli supérieur Hell du 13 avril 1777 doivent chacun se voir retenir un quart de cire au profit de l'église ». Suit la liste des enfants qui avaient manqué le catéchisme, à savoir trois garçons et deux filles de Hirsingue, 8 garçons et 17 filles de Heimersdorf. – Certains étaient signalés trois à quatre fois, d'autres jusqu'à 9 à 12 fois. Ceux qui n'avaient manqué qu'une ou deux fois dans l'année s'en tiraient sans punition.

¹"Hämfele" est un diminutif de "Hamfel" (pleine poignée)

§ 4 – Moralité et souci de la bonne réputation

Mis à part les délits forestiers, qu'on ne considérait pas — pour diverses raisons — comme de vrais délits, les autorités judiciaires n'eurent jadis que peu de crimes à punir. Ce n'est qu'à la suite du long combat contre le comte de Montjoie — précisément parce que l'amour du prochain était fréquemment bafoué — que les mœurs devinrent de plus en plus dissolues. Les livres paroissiaux ne font également état à cette époque, toutes proportions gardées, que de peu d'enfants illégitimes. L'usage voulait qu'on enregistre le nom du coupable. Il arrivait que celui-ci — car la pudeur humiliée marquait inexorablement la paroisse — mettait tout en œuvre pour éviter la souillure. — Ces documents en témoignent : « Magdalena B. déclare, avec la discrète autorisation de son père, qu'elle a mis au monde le 14 février dernier un enfant illégitime et qu'elle a reçu du père de cet enfant 600 livres pour sa défloration et 400 livres tournois pour ledit enfant, à la condition qu'elle le nourrisse, l'habille, l'élève dans la foi chrétienne catholique, lui fasse apprendre un métier à ses frais et lui achète avec ladite somme de 400 L. T. un terrain... et moyennant ceci, le père de cet enfant s'est acquitté entièrement, parfaitement et au mieux à l'égard de toute prétention et est dégagé de toute engagement. Hirsingue le 6 juin 1780. » Suivent la signature de la fille, de son père et de deux témoins.¹ Jadis, il y avait une coutume très louable concernant l'honneur et la bonne réputation.

Si quelqu'un avait proféré des injures contre son voisin, il devait retirer ses paroles et demander pardon un dimanche, après l'office, dans le cimetière, devant la paroisse réunie. Dans des cas graves, ou si l'offensé était une personne de condition, le coupable devait signer, par une décision de justice du bailli, au greffe du bailliage, devant témoin, un acte solennel de rétractation et d'amende honorable.

§ 5 – Traditions matrimoniales

On ne concluait aucune union matrimoniale sans qu'on s'entende sur un don matutinal ("Morgengabe"). Celui-ci consistait en une somme d'argent que le jeune époux devait remettre à sa femme le lendemain du mariage, au matin, et dont elle pouvait disposer à sa guise. Cette coutume remontait à la nuit des temps. Le mot allemand Morgengabe apparaît aussi dans les contrats de mariage en français de la famille de Montjoie. L'importance de la somme dépendait bien sûr des circonstances, de la fortune du marié, de sa libéralité et de la sincérité de son inclination.

Dans les contrats de mariage de jadis, on trouve les particularités suivantes, riches de sens : à une époque où les traditions étaient plus simples et plus pures, le fiancé nommait sa future épouse "fiancée très aimée" ; dans les actes suivants, elle devient en général la "fiancée aimée" ou la "mariée aimée" ; vers la fin du siècle dernier, sous l'influence de la loi civile, on la désigne de l'expression sèche de "mariée".

Ma description de ces coutumes est grossière ; il va de soi qu'il y avait des exceptions. Si une jeune fille devait quitter la paroisse à son mariage, les jeunes gens se renseignaient sur l'heure de son départ, de sorte qu'il puissent "tendre" ("spannen"). Cela consistait à tendre un ruban de soie rose en travers de la route que le marié voulait emprunter pour emmener son "aimée". Les garçons du lieu se battaient alors avec les intrus ; les uns voulaient garder l'épouse au village, les autres voulaient l'emmener ; ce n'est qu'après un long marchandage et le versement d'une somme d'argent qui pouvait être importante, que les jeunes mariés pouvaient partir. Il est facile d'imaginer l'usage que les jeunes gens faisaient de cet argent.

Si une veuve osait conclure une deuxième union, on organisait dans la nuit ce qu'on appelait un "charivari" (Katzenmusik). Un veuf pouvait se marier sans musique une deuxième, voire une troisième fois. — La plus importante des dispositions du droit matrimonial coutumier était dans le comté de Montjoie-Hirsingue la suivante ; je l'emprunte de l'un des plus anciens contrats de mariage : « En dernier lieu, on a conclu sensément qu'en cas d'héritage d'un mort, que tout soit fait selon la coutume

¹Document du greffe du bailliage de Montjoie-Hirsingue

du pays et particulièrement de la seigneurie baronnie de Hirsingue, et qu'on soit tenu de partager les 2/3 des biens du mari et de ses héritiers et le tiers (du bien) de l'épouse et de ses héritiers. »¹

§ 6 – Cadavres chaussés

Dans notre région, une coutume concernait les parturientes que la mort avait fauchées alors que le bébé était resté en vie. Les personnes qui habillaient la mère décédée n'oubliaient pas de leur mettre des chaussures. Par ce symbole, le bon peuple faisait accroire l'idée que l'enfant qui restait sur cette terre n'était pas abandonné par sa mère mais qu'elle lui rendait de tendres visites pendant la nuit.

On chaussait aussi les corps des aborneurs jurés ("Gescheidsmänner"), ce qu'on ne faisait pas aux autres hommes décédés. Le peuple était persuadé que ces défunts veillaient sur les bornes, ou, au cas où ils s'étaient rendus coupables d'une injustice lors de la délimitation des champs, ils erraient comme des "ardents" ('feurige Männer') le long des limites qu'ils avaient faussées.

Chapitre 7

Événements extraordinaires

Les registres des décès de Hirsingue signalent dans la première moitié du XVII^e siècle les cas de décès accidentels suivants : « 1605, 28 janvier, est mort Peter Groß de Ruederbach sans avoir reçu les derniers sacrements bien qu'il les ait demandés ; les siens lui disaient qu'il n'allait pas encore mourir ; il était lunatique ». – 1605, 7 mars, est mort Jos. Wilh. Frossart de Heimersdorf sans sacrements car on l'a trouvé mort dans un étang à Bisel ; enterré dans le cimetière. – 1610, le jour de la saint-Gall, Valentin Jos. Eckärt de Hirsingue est tombé dans la rivière à Illfurth pendant une nuit sombre et s'est noyé. – 1620, 12 novembre, un incendie s'est déclaré vers minuit et Rochus Wagner, bourgeois de Heimersdorf qui s'était exposé avec grand empressement fut si grièvement brûlé qu'il rendit l'âme douze heures après. – 1620, le 9 décembre, Burckhardt Hügelin, maire des Froberg s'est donné un coup de couteau dans un accès de folie. – 1623, le 5 juillet, Morand Stauberg de Hirsingue tomba d'un cerisier et mourut aussitôt. – 1633, Johann Göpfert de Heimersdorf se noya.²

1666, le 2 août, un jeune homme de Heimersdorf, Peter Brand, tomba de cheval et mourut non administré par la négligence des domestiques. – 1681, le 24 novembre, Peter Brand de Heimersdorf sauta d'une voiture et se prit si malencontreusement dans la roue qu'il mourut de ses blessures mais on put lui administrer les derniers sacrements ; il endura ses souffrances avec une admirable patience. – 1764, le 21 février, Jacob Brand de Heimersdorf, âgé de 18 ans seulement, fut écrasé sous les sabots des bœufs et les roues de la voiture à laquelle ils étaient attelés. Il mourut aussitôt sans avoir reçu les derniers sacrements.³

« 1780, 6 juillet, Heimersdorf, le vieux Daniel Brand qui était tombé le samedi 5 courant d'un cerisier et mort aussitôt, enterré. »⁴ 1668, le 18 mai, Theobald Tescher, de Hirsingue, est mort après avoir reçu les saints sacrements, après qu'il eût passé 100 années sur cette terre. – J'ajoute qu'il y avait avant la Révolution un plus grand nombre de vieilles personnes que de nos jours, alors qu'on apporte aujourd'hui tant de soins inquiets à sa santé.

En 1675, alors que la guerre faisait fureur en Alsace, les gens de Hirsingue prirent la fuite en Suisse. Beaucoup d'entre eux trouvèrent la mort à Porrentruy, Kleinfützel, Rodersdorf, etc. notamment Barbara Pflieger, Anna Schmitt, Anna Bauck, Joh. Bannwart, Magdalena Lüdin, Joh. Ad. Thoman, Petrus Kleiber, tous de Hirsingue, Hoh. Heinr. Jelsch de Ruederbach ; Morand Wira de Bisel. Quelques-unes d'entre elles furent ramenées à Hirsingue pour y être enterrées.⁵

¹Papiers du greffe du bailliage du comté de Montjoie-Hirsingue. – Voir aussi à ce propos : Ancien Statuaire d'Alsace, Decker 1825, page 103.

²Livres paroissiaux de Hirsingue

³Ibidem

⁴Documents du sacristain Hoschgy

⁵Livres paroissiaux de Hirsingue

1680, le 18 juin, on trouva Daniel Schuler mort sur la route de Bâle sans qu'on aie pu expliquer les raisons de l'accident. Il fut enterré le 20 du même mois à Hirsingue. – 1668, un veuf de 77 ans, Theodor Rink tomba à l'eau ; on ne le retrouva qu'après trois jours. – 1687, le 29 avril, on enterra dans le cimetière de Hirsingue Bartholomäus Hirth, bourgeois du village qui avait rendu l'âme à l'hôpital de Huningue. Il avait été blessé par une pierre alors qu'il se livrait à des travaux de maçonnerie "auf dem Horn".

1692, le 10 juin mourut Jakob Cuenin de Ruederbach qui fut mortellement blessé par balle lors du siège de Namur en Flandres. Il put être administré. Une lettre du frère du défunt, Johann Cuenin qui servait dans un régiment de cavalerie sous le commandement du comte de Montjoie, apprit le décès à sa famille.

1702, le 18 septembre Georg Müller tomba de cheval à Porrentruy et mourut peu après. On l'enterra à Hirsingue où il demeurait. – En 1724, Morand Martin, un jeune homme de 20 ans qui s'était distingué par sa bonne conduite tomba d'un arbre et expira aussitôt. – 1751, le 8 juillet, Anna Strub, épouse de Johann Roßburger de Ruederbach travaillait sur la route près de Jettingen lorsqu'une masse de terre l'écrasa de sorte qu'elle rendit l'âme peu après. Le curé de Franken eut à peine le temps d'entendre sa confession et de lui administrer la dernière onction. Son corps fut ramené à Hirsingue.¹ En juin 1742, les eaux de l'Ill avaient gonflé de manière extraordinaire et étaient sorties de leur lit. Le beau pont qui enjambait l'Ill n'existait pas encore à cette époque. Une jeune fille de Levoncourt, de 15 ou 16 ans, qui voulait traverser dans une barque avec plusieurs autres personnes perdit l'équilibre, tomba dans la rivière et fut emportée par les flots en furie sans qu'on puisse espérer la sauver. Son cadavre ne put être retiré de l'eau qu'après plusieurs jours et fut enterré à Hirsingue.²

Le 26 mai 1744, une femme de Hirsingue et un jeune homme de Chavannes-sur-l'Etang se noyèrent à Hirsingue. – Le 19 octobre 1750, Georg Münch de Hirsingue qui se trouvait sur les pacages d'automne s'endormit dans l'herbe et fut piétiné et écrasé par les bœufs ; il put recevoir les saints sacrements avant que ses blessures ne le terrassent.

1753, le 9 septembre, Georg Zimmermann de Ruederbach revenait de pèlerinage à Mariastein ; en descendant la montagne de Rodersdorf, il chuta sur le sentier à l'époque rocheux, se rompit le cou et mourut. On l'enterra à Hirsingue. – Le 10 juillet 1760, Morand Britschu, Joseph Möglin et Peter Lidin de Hirsingue travaillaient dans la carrière de marne (d'argile – "Mergel") près du chemin qui conduit à Ruederbach lorsqu'une masse de terre s'effondra sur eux, les tuant sur le coup. Le curé Hell ajouta à l'acte de décès : « Ils ne purent recevoir les saints sacrements mais avaient toujours mené une vie chrétienne. Que Dieu soit clément à leur égard et leur accorde dans sa bonté la vie éternelle. »³ – 1765, 16 décembre, A. Maria Münchin est tombée morte dans la rue, (était) au service de Joseph Jelsch le Jeune. – 1769, 5 mars (avons) enterré Michel Hammer, fils de 16 ans de Phillips Hammer Neuländer, écrasé et tué sous une voiture de bois en haut de l'Allemend à Heimersdorf. – 1784, 5 février ; Morand Britschu (de Hirsingue), le cordonnier, qui a été trouvé mort près du pressoir à huile de Heimersdorf, lequel (était) gelé et (a été) visité par M. Düringer et M. Boischot, docteur, dans la salle de garde et (a été) enterré le soir à l'angélus. Cas de décès pour messe basse. – 1784, 19 septembre, Georg Berger de Bisel, ouvrier ("Knecht") chez Sigismund Jelsch d'ici, a été tué dans la carrière d'argile ("Leimgruben") derrière le Bahnholz, a été enseveli sous une masse de terre et a été aussitôt étouffé et a été dégagé mort.⁴

§ 2 – Phénomènes naturels

« Le Bon Dieu a éprouvé la commune (de Hirsingue) et a fait grêler à travers tout le finage et ailleurs en l'an 1731. – Au début de 1739, deux grandes tempêtes de vent ont soufflé de sorte que le toit de nombreuses maisons a été arraché dans les villages... et quelques maisons se sont effondrées. Dans

¹ Livres paroissiaux de Hirsingue

² Documents du greffe du bailliage de Hirsingue.

³ Documents du sacristain Hoschgy

⁴ Ibidem

les champs, de nombreux arbres fruitiers ont été déracinés et jetés à terre. Et aussi dans le Buchwald de la commune un terrain d'environ 10 "Jurden" (journaux ?) 2700 arbres sont tombés, que les gens (du comte) ont vendu et dont ils ont employé l'argent. »¹

« 1743, le 18 avril, il est tombé un pied d'épaisse neige et il est arrivé un très grand froid avec une épaisse glace. »² « En cette année 1770, on a vu trois comètes dans le ciel. À la fin du mois de mai, arriva une telle cherté et disette que le quartaut de grain valait 30 livres et le 10 août 36 livres tournois à Dannemarie. Dans la vallée de Masevaux, les gens ont cuit les fanes de pommes de terre pour apaiser la faim et en juillet ils portaient les nouvelles pommes de terre au marché, le sester (setier) était payé 1 livre. Les Bourguignons venaient à Dannemarie acheter du blé. La disette frappa toute la France. On a commencé la moisson que deux jours avant l'Assomption à Hirsingue, elle s'est avérée petite. – En 1771, la cherté a continué et la famine était grande en Franche-Comté et dans le canton de Saint-Gall très grande. Dans le Ries (Ried ?, ndt), les gens faisaient du pain avec la paille. On mangeait les chiens et les chats. À Constance, la livre de viande valait 16 S., la livre de beurre 30 S., chez nous, il y eut un grand enchérissement du vin.

Le vin de la récolte de 1762 valait 30 livres, le meilleur 60 livres, le moyen 30 livres, le nouveau 12 à 15 livres. Les vigneron souffraient de grande disette. Cette cherté du vin dure encore ; le blé pourtant, au lieu de 30 livres, fut payé en moyenne 20 livres. La peste a causé de grands dommages en Pologne et pas moins en Russie où 130.000 âmes sont mortes dans la seule ville de Moscou en 1771 et dure encore en 1772. Dieu préserve notre terre natale. N.B. Il semble que du blé d'Arabie ait été amené à Bâle. »³

Chapitre 8

La paroisse de Hirsingue dans sa lutte contre le comte de Montjoie

§ 1 – Dispute à propos de la messe du chapelain

Il y avait dans l'ancienne église paroissiale de Hirsingue un autel dédié à la Sainte Vierge et à sainte Catherine, auquel était attachée une chapellenie fondée dès le Moyen âge. Du fait du manque de documents, les comtes de Montjoie et la paroisse de Hirsingue étaient divisés sur la question des obligations du détenteur de cette chapellenie. Les comtes, en tant que fondateurs et patrons de cette prébende, prétendaient que le chapelain nommé par eux était tenu de lire la sainte messe selon leur bon vouloir, soit à Hirsingue, soit à Heimersdorf. Quant à la paroisse, elle affirmait que le chapelain, conformément à la fondation, était toujours tenu de lire la messe du point du jour dans l'église paroissiale. Il s'agissait principalement des messes des dimanches et jours de fête.

Les chapelains suivaient surtout la seigneurie. Aussi la paroisse saisit-elle le prince-évêque de Bâle afin d'obtenir l'abolition de l'entretien de ce prêtre, qu'elle jugeait abusive. L'officialité épiscopale qui siégeait à Altkirch fut chargée de mener l'enquête et de trancher. M. Nanse d'Altkirch, défendit la famille de Montjoie et apporta, à défaut du document de fondation, qu'on avait perdu, quelques autres documents plus anciens avec le témoignage de deux prêtres jadis chapelains à Hirsingue et qui déclarèrent qu'ils avaient lu la sainte messe tous les dimanches et jours de fête, selon la demande et la volonté de la seigneurie, soit à Hirsingue, soit à Heimersdorf où la famille comtale résidait parfois. La paroisse se réclama, par l'intermédiaire de son défenseur, de l'ancienne coutume. Le tribunal ecclésiastique jugea que les Hirsinguois ne pouvaient suffisamment justifier leurs prétentions et se prononça, en attendant qu'ils soient en mesure de présenter des arguments solides, en faveur de la seigneurie.

Elle recommandait cependant aux Montjoie de mettre un terme aux abus dans l'exercice de leurs droits et de se montrer autant que possible accommodante envers la paroisse de Hirsingue. Quelques années plus tard, la querelle reprit. J. Th. Faibvre était détenteur de la chapellenie. Des deux côtés,

¹ Documents de Sigmund Jelsch

² Archives de la paroisse de Hirsingue

³ Ibidem

on ramena les mêmes arguments que jadis. Le prince-évêque Joseph Wilhelm publia un arrêté le 1er février 1748 par lequel il confirmait la sentence de l'officialité d'Altkirch.

En 1760, le procès reprit de plus belle. Le titulaire de la chapellenie était alors Joh. Bapt. Froberger. La paroisse de Hirsingue avait été autorisée le 13 février 1760 par l'intendant d'Alsace de reprendre le procès depuis le début. Elle fit remettre au chapelain le 1er mars 1760 par l'huissier royal d'Altkirch un acte par lequel on lui demandait de lire la sainte messe les dimanches et jours de fête dans l'église paroissiale, de manière à permettre aux villageois d'y assister conformément à une ancienne et très louable coutume et ainsi que M. Froberger l'avait fait dans les premiers temps suivant sa nomination. Au cas où il ne satisferait pas à cette requête, ajoutait-on, on se tournerait vers les juges compétents. Le chapelain ne donna pas suite à la demande. Aussi, la paroisse le fit-elle citer devant l'official Gobel qui siégea à Altkirch le 28 avril. La paroisse se fit représenter par plusieurs délégués qui défendirent leur cause avec ardeur. Ils expliquèrent au juge que le document de fondation de la chapellenie était perdu et que son fondateur ne pouvait plus être identifié. Mais il était certain qu'elle avait eu, au fil des temps, plusieurs patrons, bien que, à l'époque présente, c'était la famille de Montjoie qui en exerçait le patronage. Par exemple, le 3 juin 1439, Jodocus von Schopfen, recteur de Hirsingue, avait nommé chapelain le discret Joh. Hügelin von Zell après la démission du chapelain Joh. Scriptor. Ils ajoutèrent que la chapellenie avait été dotée de revenus si importants précisément pour qu'elle soit utile à la paroisse ; aussi, les fidèles bénéficiaient depuis des temps immémoriaux de l'avantage d'assister les dimanches et jours de fête à la messe du chapelain, soit en l'église de Hirsingue, soit à la chapelle Sainte-Odile à Heimersdorf ; la paroisse avait toujours entretenu l'autel de la chapellenie et lui avait fourni les ornements pour la célébration de la sainte messe ; l'officialité d'Altkirch s'était, il est vrai, prononcée jadis contre les habitants de Hirsingue, en faveur des Montjoie, dans la perspective que le chapelain lise la messe selon le bon vouloir de la seigneurie ; mais cette décision n'était pas définitive car on poursuivait : « jusqu'à ce que la commune soit en mesure de produire des arguments solides » ; même la décision épiscopale du 1er février 1748 n'était pas entièrement valable en ce qu'elle n'émanait pas de l'officialité ; enfin, il s'agissait d'un ancien droit acquis dont la paroisse avait toujours joui dans le respect de l'ordre public au point que le chapelain faisait jadis lire la sainte messe par un autre prêtre, lorsqu'il en était empêché, pour que les fidèles puissent y assister.

Le chapelain Froberger demanda un délai afin de vérifier les affirmations de la paroisse et d'y répondre, ce qui lui fut accordé. L'official Gobel fixa au 12 août 1760 un examen plus approfondi de l'affaire. Au jour dit, le chapelain et les représentants de Hirsingue parurent à nouveau devant lui.

Puis Joh. Bapt. Froberger expliqua qu'il avait été injustement attaqué ; qu'il s'en était tenu seulement aux termes précis de son titre de nomination du 24 juin 1758 ; que ce titre lui ordonnait de lire la messe les dimanches et jours de fête dans la circonscription de la paroisse à l'heure et au lieu que fixerait la seigneurie ; il avait effectivement lu la messe au début dans l'église paroissiale mais parce que la seigneurie lui avait accordé de le faire. Il ajouta que la paroisse, si l'on admet qu'elle puisse revendiquer ses droits, devait s'adresser à la seigneurie. Après quelques échanges verbaux, les juges et la commune souscrivirent à cette proposition et un nouvel examen fut repoussé à une session ultérieure, à l'occasion de laquelle la comtesse de Hirsingue devait paraître au nom de ses enfants. Lors de la session suivante, le 10 novembre 1760, le greffier-tabellion Hell apparut comme défenseur de la comtesse. Il demanda le report du jugement car la seigneurie avait à produire des pièces justificatives qui se trouvaient encore à Colmar. Les représentants de la commune rejetèrent cette demande, prétendant qu'il ne s'agissait que d'une manœuvre pour tirer l'affaire en longueur. Après l'audition par le juge des arguments des uns et des autres, il décréta que l'affaire serait jugée ultérieurement après présentation par toutes les parties de leurs moyens de défense. L'affaire tira effectivement en longueur, mais on put également l'examiner et y réfléchir plus calmement. Toutes les attestations des anciens chapelains furent réunies et commentées de manière contradictoire. Le curé Hell ajouta à son précédent témoignage¹ de nouvelles déclarations écrites qui jetèrent une lumière des plus vives sur l'affaire et qui influencèrent le jugement à venir de la manière la plus déterminante. Il avait en effet, disait-il, attesté que le chapelain avait toujours

¹Les précédentes déclarations venaient du greffier Hell (ndt)

été tenu de lire la messe selon le bon vouloir de la seigneurie ; mais l'expression "selon le bon vouloir de la seigneurie" ne devait s'appliquer qu'à "l'heure" et non au "lieu" ; de sorte que la messe devait être lue en public soit en l'église paroissiale, soit dans la chapelle de Heimersdorf, mais à une heure à fixer par la seigneurie selon sa volonté. Le chapelain Froberger, placé très inconfortablement entre le marteau et l'enclume, adressa une requête au prince-évêque de Bâle pour lui expliquer qu'il n'avait pas de demande personnelle et qu'il était toujours prêt à se soumettre aux ordres de son pasteur ; et que celui-ci veuille bien lui désigner le lieu où il devait lire la messe, au château ou à l'église paroissiale.

Après l'examen de l'affaire dans tous les sens par l'official, le prince-évêque, sur proposition de ce dernier, donna sa sentence définitive le 30 avril 1762, sentence qui reprit intégralement l'argumentation déjà développée par le curé de Hirsingue. Et l'on s'en tint à cette décision jusqu'à la Révolution.

§ 2 – L'affaire des corvées

Les Hirsinguois en vinrent tôt à lutter contre les seigneurs de Montjoie à propos des corvées. Le différend apparaît peut-être, ou du moins s'aggrava, lors de la cession au seigneur de Montjoie de la part du village qui avait appartenu à Altkirch ; car les sujets de la seigneurie d'Altkirch n'étaient jadis pas si durement soumis aux corvées que sous les Montjoie.

Ceux-ci se devenaient de plus en plus exigeants et demandaient des bourgeois autant d'hommes de corvée qu'il leur semblait nécessaire ou utile. Les sujets des Montjoie n'acceptaient cependant de ne consacrer que cinq jours par an à la corvée, s'appuyant sur une ordonnance que Colbert, conformément à la coutume, aurait fait publier jadis pour la Haute-Alsace. La querelle parvint à la Cour de justice royale¹ qui résidait encore à l'époque à Ensisheim. Ce tribunal décréta le 2 juin 1674 que les communes de Hirsingue, Heimersdorf, Ruederbach et Bisel n'étaient tenues annuellement qu'à cinq jours de corvée.²

Le conflit se ralluma plus tard. Et le Conseil d'Alsace, alors en session à Brisach, publia le 16 juillet 1680 un jugement condamnant les bourgeois de Hirsingue à cinq corvées par an mais aux conditions que chaque corvée ne dure qu'une journée et que la seigneurie n'exerce ses droits qu'en bon père de famille, de sorte que les corvéables n'aient pas à supporter une charge trop lourde et que leur propre ouvrage n'en pâtisse pas.

Dans les années 40 du siècle dernier, la querelle reprit en s'envenimant et l'on se retrouva devant le Conseil souverain d'Alsace. Les Hirsinguois perdirent le procès. Cette fois-ci, Sigmund Jelsch entra en lice et souleva, en représentant et défenseur de la paroisse, les griefs et les accusations l'encontre du comte de Montjoie sous forme de pourvoi en appel adressé au roi.³ Les seigneurs de Montjoie, expliquait Sigmund Jelsch, n'avaient à l'origine aucun droit d'exiger les corvées, sauf pour la construction du château. En réalité, les bourgeois s'acquittaient des corvées depuis toujours pour les Montjoie, non sur leur ordre, mais à leur demande et parce qu'ils recevaient pour ces travaux suffisamment à boire et à manger. Les comtes, mais surtout leurs gens, ont pris l'initiative de faire de ces travaux librement consentis un droit coutumier. Le Conseil souverain d'Alsace s'était en effet prononcé en faveur de la seigneurie à titre provisoire, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'une ou l'autre des parties produise des preuves irréfutables. Et la seigneurie ne s'est pas même tenue à la décision de la Cour de Brisach qui lui était pourtant favorable ; au lieu de se conduire en bon père de famille, elle agit en tyran ; elle contraint les bourgeois, les menaçant de la prison et d'amendes, à plus de corvées qu'ils ne doivent selon les termes du jugement. Par exemple, quand il pleut pendant un jour de corvée, seules les heures de travail effectives sont comptées ; elles ne sont pas considérées comme une journée de corvée entière, bien qu'on aie perdu toute la journée pour son propre ouvrage, et les heures manquantes doivent être rattrapées, de sorte qu'il faut travailler parfois huit ou dix jours ou plus au lieu de cinq.

¹Le Conseil provincial d'Ensisheim, transféré à Brisach en 1674 (ndt)

²Essay de recueil d'Arrêts notables du Conseil souverain d'Alsace, Colmar, 1740, p. 201.

³Il a déjà été question de ce voyage que Sigmund entreprit à Paris en 1744, au cours duquel il présenta sa requête au roi.

Les juges précisaient qu'il ne fallait pas empêcher les corvéables à se livrer à leurs travaux personnels, mais la seigneurie exige les corvées à des époques de l'année où le laboureur est le plus occupé pour lui-même, en pleine moisson, lorsqu'il faut rentrer les foins et les récoltes. Jadis, les hommes de corvée recevaient assez à boire et à manger et ceci est l'usage actuellement en d'autres lieux, à Hirtzbach, Grandvillars, etc. Les seigneuries de ces endroits avaient été contraintes par plusieurs décisions du Conseil souverain d'Alsace (1680, 1687, 1690) de donner assez de nourriture aux gens de corvée. Mais la seigneurie de Hirsingue ne leur donne qu'un verre de vin et un morceau de pain, ce qui n'est pas assez ; plainte avait bien sûr été déposée à ce propos mais les plaignants avaient été déboutés par le Conseil souverain d'Alsace le 8 juin 1728. Les pauvres gens attendent dans l'angoisse les moissons pendant lesquelles ils peuvent gagner quelque argent qui leur permette de payer les impôts royaux. Mais les corvées seigneuriales réduisent ces espoirs à néant, de sorte que la plupart des pauvres gens auxquels on refuse mets et boissons, se voient contraints, pour se maintenir en vie, de mendier leur pain le jour précédant la corvée. Le procédé mérite assurément d'être qualifié de tyrannique. Partout ailleurs en temps de guerre les assujettis sont libérés des corvées seigneuriales ; mais à Hirsingue ils y sont contraints, comme frappés d'une sévère punition, comme s'il n'y avait pas de guerre. La seigneurie peut exiger plus de cinq jours de corvée ; mais elle prétend que chaque sujet qui possède plus de quatre chevaux doit plus de cinq jours de corvée et exige de chacun de ceux qui en ont sept ou huit 10 jours de corvée. Christophe Jelsch, par exemple, après avoir fait douze corvées, fut contraint par le bailli à deux jours et demi de plus et, devant ses protestations, fut condamné à une amende de trois livres et aux dépens par un jugement du 13 juillet 1743. Il fit appel à Colmar où, dans un arrêt par défaut du 23 avril 1744, la première sentence fut confirmée et l'appelant condamné à la peine ordinaire de 12 livres et aux dépens ; ce qui est très injuste, car ledit Jelsch avait déjà fait sept jours de corvée en plus du temps habituel. Martin Brand de Heimersdorf avait déjà fait 11 jours et fut condamné par le bailli à quatre jours et demi de plus ; la sentence fut également confirmée à Colmar en appel. – Comme les pauvres gens ne peuvent protester, la paroisse se range à leurs côtés ; elle soutient les deux bourgeois déjà cités et se tourne vers le roi. Elle demande que le droit de l'ancien temps soit remis en vigueur, droit par lequel les bourgeois exécutaient les corvées de leur propre gré et obtenaient pour cela une nourriture convenable sans être empêchés de faire leur propre travail.¹

Face à ces accusations, le comte de Montjoie répondit qu'il ne faisait qu'exercer les droits que détenaient déjà ses prédécesseurs depuis des temps immémoriaux, droits qui furent confirmés par le Conseil souverain d'Alsace à diverses reprises ; et le Conseil du roi repoussa l'appel de la paroisse de Hirsingue.² Rappelons que lorsque le comte Magnus Karl construisit son nouveau château, ses sujets furent exemptés des corvées royales. Comme les Hirsinguois s'étaient toujours rendu mutuellement service quand l'un d'eux construisait une maison, il était naturel qu'ils fassent également preuve d'esprit d'entraide pour la construction du château de leur seigneur. Mais il ne s'agissait plus là d'une maison de paysan. Il fallait travailler de longues années à la bâtisse seigneuriale. La patience des Hirsinguois finit par s'épuiser et ils adressèrent, dans une requête, ce cri de souffrance à l'intendant : « Les habitants des communes de Hirsingue, Heimersdorf, Ruederbach et Bisel, dans le triste état dans lequel ils sont réduits depuis quelques temps par les interminables corvées que le comte de Montjoie, leur seigneur, exige d'eux, se voient dans l'obligation de réclamer justice afin qu'on mette fin aux tracasseries qu'ils doivent quotidiennement supporter. – Nous ne sommes redevables en réalité que de cinq corvées ; mais depuis que le comte de Montjoie a entrepris la construction de son château, lesdits bourgeois se voient réduits à s'acquitter des énormes corvées nécessaires à cette grandiose construction sans le moindre dédommagement, de sorte qu'en 1750, chaque habitant devait faire, en plus des corvées de cinq jours, 18 autres journées, d'habitude avec toutes ses bêtes de trait ; certains furent même tenus à 50 jours de corvée... Si les charges continuent de reposer sur les requérants et si le service de la corvée, comme cela a été le cas jusqu'ici, continuera à être exigé à l'époque des travaux des champs, les assujettis

¹ Documents de Sigmund Jelsch

² Dans les documents des Montjoie se trouve (4e carton) un acte intitulé : Pièces et titres qui assurent à M. le Comte de Montjoie, seigneur d'Hirsingen, le droit de Corvée et de traque 1740 à 1746. Ce document contient plusieurs décisions juridiques se rapportant à ces questions.

finiront par être réduits à la mendicité, devront détruire leurs voitures et leurs outils et sacrifier leurs pauvres animaux de trait... De plus, ils mettent leur vie en danger car ils doivent escalader des hauteurs vertigineuses, pénétrer dans des carrières dangereuses et ceci en dehors du ban de Hirsingue. Le tout sans rémunération, nourriture ni dédommagement... » Suit la demande pressante que l'intendant veuille bien affranchir les bourgeois de Hirsingue des corvées exceptionnelles hors du ban ou décide un petit dédommagement. – Dans sa réponse du 19 janvier 1751, l'intendant renvoya les sollicitateurs à leur juge ordinaire.

Si j'en crois les documents, un certain calme régna ensuite. Mais quatre ou cinq ans avant la Révolution, surtout en 1784 et 1785, de nombreux bourgeois de Hirsingue et Heimersdorf — principalement de Hirsingue — firent l'objet de procès-verbaux à cause des corvées et durent paraître devant le bailli qui, comme on peut s'y attendre, les mit à l'amende. Parmi les plus récalcitrants, il y avait Jacob Stubenofen, Sigismund Jelsch et Anton Froberger ; on disait de Jacob Schumacher, voiturier : « Celui-ci refusa absolument de faire les corvées. » Peu après éclata la Révolution.

§ 3 – Le conflit des battues

Les sujets du comte de Montjoie étaient également redevables du service des battues. Depuis plusieurs siècles, les seigneurs de Montjoie-Gliers et de Montjoie-Tulliers obligeaient les gens à participer à la traque du gibier. Il se peut que l'un ou l'autre ait pu exercer ce droit avec une trop grande sévérité, ce qui donna matière à une légende qui fut jadis répandue en Franche-Comté et dont on perçoit toujours l'écho dans le Sundgau. D'après ce récit, les seigneurs de Montjoie avaient réclamé et exercé le droit d'ouvrir le ventre de deux paysans lors de la chasse par les plus grands froids pour se réchauffer les mains et les pieds dans les entrailles de ces malheureux. M. Duvernois considère cette histoire avec bienveillance.¹ Mais notre spirituel doyen l'abbé Hanauer a corrigé ce conte aussi absurde que méchant du fouet de son ironie ; aussi je m'économise de le réfuter à mon tour.

Les Hirsinguois devaient prendre part chaque année, en plus des corvées, à trois jours de chasse à la battue. Avec le temps, ils trouvèrent ce service presque aussi pesant que les corvées. Ils cherchèrent donc à alléger le fardeau par tous les moyens ; ils finirent par prétendre qu'ils n'étaient pas du tout tenus légalement à participer aux battues ; bientôt ils estimèrent que les battues s'identifiaient aux corvées et que, par conséquent, on ne pouvait pas les obliger à trois jours de battue en plus des cinq jours de corvée, mais seulement à cinq jours de corvée, que ceux-ci soient consacrés au travail ou à la traque. Cette affaire arriva aussi devant le Conseil souverain d'Alsace qui trancha en faveur des Montjoie.² Au point culminant de la crise des battues, les Hirsinguois se répandirent en plaintes et en accusations. Dans l'appel que Sigismond Jelsch adressa au roi au nom de sa commune, il prétendait qu'il n'était pas rare que le manant était occupé aux corvées royales, la femme à la corvée seigneuriale pendant que les enfants prenaient la place des chiens à la chasse ; et si l'un ou l'autre des sujets se permettait une remarque, il était puni par les gens du seigneur, actes tyranniques perpétrés avec la plus grande sévérité. Les enfants étaient véritablement arrachés de l'école et emmenés pour la traque. Devant moi se trouve un document dans lequel les garçons de l'école affirment avoir été entraînés hors de l'école à diverses reprises par les valets de la seigneurie et conduits à la battue et qu'ils avaient reçu pour leur peine de l'argent et un morceau de pain pour qu'ils n'y participent que plus volontiers la prochaine fois.³

Les battues fournirent de la matière à toutes sortes de récits d'horreur qui ne sont pas toujours dignes de foi, d'autant plus qu'ils étaient rapportés dans le feu de la bagarre. En voici quelques preuves ; je m'en tiens rigoureusement aux vieux documents en ma possession. Le 9 octobre 1740, à la chasse, il advint qu'un fils de Stoffel Jelsch « s'écarte de la traque, se dirigeant vers M. le comte ». Celui-ci lui demande « s'il avait vu quelque chose (du gibier) dans cette battue » ; et le jeune homme lui répondit qu'il n'avait rien vu. Pris d'un rage subite, le comte braqua son fusil sur sa poitrine en s'exclamant :

¹Ephémérides du Comté de Montbéliard. Besançon 1832. Additions et corrections, p. 516.

²Hanauer. Les Paysans d'Alsace au moyen-âge. Paris, Durand, 1865. P. 135.

³Documents de Sigismund Jelsch et archives du greffe du comté de Montjoie-Hirsingue.

« Si j'abattais un chien comme toi, ça ne me causerait aucun chagrin. » Un Hirsinguois se plaignit dans un document que si, à la chasse, l'on n'exécutait pas un ordre sur le champ, les valets accouraient et vous abreuvaient d'injures, vous rouaient de coups et vous dénonçaient au comte qui s'énervait à en perdre toute contenance, au point que « la plume est incapable de décrire suffisamment de telles choses. » Un autre écrit dans une lettre du 23 octobre 1745 que la seigneurie, après avoir obtenu le mois précédent à Colmar un jugement favorable concernant les battues, exerçait ses droits dans toute leur sévérité et retenait tous les jours pour la chasse douze à quinze personnes du matin au soir, ce qui signifiait pour ces pauvres gens : « Vous autres chiens devez savoir que je suis votre maître et que je fais ce que je veux. » Et quand les chasseurs, emportés dans l'excitation de la chasse, s'emparent de l'un d'entre eux qu'ils ne peuvent souffrir, ils le rouent de coups et crient : « Allez va, chien ! » ; s'il résiste, ils lui tirent dans les jambes. Il arrive aussi que des gens handicapés, gênés par l'âge ou la fatigue, s'asseyent pour se reposer ; les chasseurs notent alors leur nom et le mettent à l'amende.

Le 14 juin 1742, le comte aurait donné l'ordre à son valet de chambre d'abattre les poules de Jacob Stubenofen, qui était alors à Colmar, avec d'autres bourgeois, pour le procès contre la seigneurie. Le serviteur aurait rempli sa mission. Il allait décharger son fusil contre la porte de derrière où se trouvait la servante lorsque la femme de Stubenofen le supplia de ne pas tuer la fille. Le valet lui lança qu'elle n'avait qu'à fermer sa gueule sinon il l'abattait elle aussi. La femme lui répondit qu'il n'avait qu'à le faire, s'il osait. Fou de rage, le serviteur chargea son fusil de chevrotine et tira sur elle, l'atteignant au visage, au cou et à la poitrine. Elle s'écroula et perdit beaucoup de sang. Il fallut la mettre au lit et même l'administrer.¹ Devant le Conseil souverain d'Alsace, le comte de Montjoie nia les accusations des Hirsinguois : ceux-ci, arguait-il, se tiendraient tranquilles si Sigmund Jelsch et ses comparses, rien que des têtes brûlées, n'excitaient pas toujours leurs concitoyens. Les Hirsinguois n'ont pas à se plaindre des battues de leur seigneurie. Ils ne représentent que le quart de la paroisse, car Heimersdorf, Ruederbach et Bisel ne forment avec Hirsingue qu'une seule paroisse et une commune.

Les trois autres villages ne formulent en effet aucune réclamation et remplissent leurs devoirs fidèlement et sans murmurer ; Hirsingue seul fait le rebelle. Les corvées et les battues, ajouta le comte, sont deux choses différentes et ne doivent pas être confondues. Le droit de chasse constitue un devoir personnel, le droit de corvée engendre une obligation à la fois personnelle et objective. Les deux droits proviennent de sources différentes. Le comte de Hirsingue exige des corvées en tant que seigneur et détenteur du droit de justice ordinaire, et exerce un droit de contraindre ses sujets à la traque en tant que vassal du prince et possesseur des forêts qui n'appartiennent pas au ban de Hirsingue, Heimersdorf, Ruederbach et Bisel. Les bourgeois de Hirsingue retirent de ces forêts de grands avantages, reçoivent tout le bois d'œuvre et de feu dont ils ont besoin, y compris pour entourer leur jardin de palissades hautes comme des fortifications.² Les battues ont surtout pour but la destruction des animaux nuisibles, ce dont profitent aussi les bourgeois. Les battues ne sont pas aussi pénibles qu'on le prétend ; elles ne sont rien d'autre qu'une promenade accompagnée de bruit, qui ne porte atteinte ni aux personnes, ni à leur bourse. Les bourgeois prennent également part, lors des battues, aux réjouissances qui suivent la chasse. Le droit de traque du seigneur de Montjoie repose sur la propriété très ancienne, immémoriale, toujours confirmée par les jugements prononcés jusque là par les tribunaux. Et le comte tenait à ses droits. – Je me permets ici une remarque : tout ceci aurait été, au fond, supportable. Le comte et ses gens auraient peut-être tout juste dû se comporter avec plus de douceur.

§ 4 – Le procès des forêts

Les vastes et belles forêts autour de Hirsingue, dont les Montjoie et la paroisse revendiquaient la propriété, furent l'objet d'un procès qui dura près de 100 ans. La difficulté provenait de ce qu'aucune des deux parties n'était en mesure de produire des titres de propriété précis et des arguments décisifs

¹In Documents de Sigmund Jelsch et lettres qui lui furent adressées. Les écrits de S. Jelsch doivent naturellement être considérées avec précaution. Dans le feu de l'action, il n'a pas manqué d'exagérer la situation et d'ailleurs il a toujours été débouté en justice.

²-1-

en sa faveur. Deux choses seulement étaient certaines : premièrement, que les seigneurs de Montjoie avaient exercé de tous temps sur les forêts des droits seigneuriaux ; deuxièmement que les Hirsinguois tiraient de ces forêts depuis très longtemps leur bois de construction et de chauffage. Dans les temps reculés, lorsque les forêts étaient plus vastes encore et que le bois n'avait pas grande valeur, les gens ne réfléchissaient pas beaucoup sur la propriété des forêts. Ils pouvaient demander autant de bois qu'ils voulaient. Il n'était pas question alors de vendre le bois, puisqu'on n'aurait rien reçu, tant il était abondant. Mais lorsqu'on eut défriché de vastes espaces, que les seigneurs de Montjoie eurent commencé à brûler du bois en charbon en grandes quantités et que le bois devenait rare et précieux, les gens se rendirent compte que le temps viendrait où l'on ne pourrait plus recevoir tout le bois voulu aussi abondamment que jadis.

Les villageois commencèrent alors à se plaindre de la seigneurie, refusant que celle-ci dispose des forêts comme bon lui semble. Ils prétendaient que les forêts étaient un bien commun et que la commune en avait retiré le bois jusqu'alors non en usufruitière, mais bien en tant que propriétaire. D'ailleurs, la seigneurie y avait également le droit d'usufruit ainsi que toute la compétence juridique seigneuriale ; mais elle n'en était pas propriétaire. De leur côté, les seigneurs affirmaient qu'ils détenaient sur les forêts non seulement la compétence juridique et un droit de surveillance mais qu'ils étaient seigneurs de la forêt au sens propre, que la commune ne pouvait prétendre qu'à un droit d'usage, qu'il lui revenait de la surveiller et la gérer.

Le désaccord fut étalé sur la place publique pour la première fois en 1631. En mai la paroisse envoya des délégués au seigneur de Montjoie qui résidait alors dans son château de Heimersdorf et qui était loin de s'attendre à cette démarche. L'un des membres de la délégation prit la parole pour exposer au seigneur de Montjoie qu'on avait promis aux bourgeois de Hirsingue, lors de l'échange conclu entre la seigneurie et la maison d'Autriche, que tous les droits coutumiers et privilèges seraient conservés ; que la seigneurie avait engagé depuis, à ses frais, un garde forestier pour veiller sur les bois et la chasse ce que les sujets toléraient, mais seulement pour la chasse ; qu'ils ne permettaient en aucune façon que le garde forestier leur désigne le bois d'œuvre et de feu à enlever, car la paroisse avait déjà son sergent et ses assermentés chargés de la surveillance de la forêt de par la coutume ancienne ; qu'ils protestaient contre le fait que l'intendant ou garde forestier vend du bois, comme cela est arrivé, au détriment de la commune ; qu'ils déploraient aussi de ce que la seigneurie s'attribue l'excédent des glandées, etc. ; qu'ils sont déterminés à conserver le droit de pacage dans les essarts et les anciennes coupes ; qu'ils protestent contre la spoliation par la seigneurie de leur droits de bourgeois dont ils disposent au titre de la paroisse, car les charges qui pèsent sur eux seraient tout à fait insupportables si lesdits droits étaient supprimés et qu'ils préféreraient quitter maisons et domaines et s'installer ailleurs plutôt que de porter un tel joug. La dernière remarque des délégués avait trait aux corvées. Le seigneur de Montjoie leur demanda s'ils avaient dit tout cela en leur nom propre ou en celui de l'ensemble de la communauté. Les délégués répondirent que les réunions communales avaient été interdites ; mais qu'on avait décidé d'élire quelques représentants qui devaient s'occuper des intérêts de la commune.

Dans sa réponse, le seigneur releva que leurs plaintes portaient sur plusieurs objets et intéressait toutes les communes ; c'est pourquoi il avait l'intention, avant de partir en voyage, de réunir l'ensemble de ses sujets pour entendre d'eux s'ils se reconnaissaient dans ces plaintes ; il ne prendrait sa décision qu'à ce moment-là. Le baron de Montjoie convoqua alors tous les bourgeois au château le 9 mai et leur déclara qu'il avait reçu, par lettre d'investiture de l'archiduc Léopold datée du 14 octobre 1630, les droits de seigneurie avec tous les privilèges y afférant ; qu'ils (les bourgeois) avaient juré obéissance après avoir reçu toutes les explications ; que ce document accordait notamment à la seigneurie le droit de chasse et l'autorisation d'entretenir un garde forestier à ses frais.

Puis il ajouta que les bourgeois n'avaient aucun droit d'élire un garde pour la surveillance de la chasse et des bois et qu'il allait, pour le prouver, leur lire le règlement de la forêt. Après la lecture, une partie des bourgeois se retira en silence ; l'autre groupe répéta de vive voix les griefs exposés plus haut, rappelant que le seigneur de Montjoie et le Conseil supérieur de Salzbourg avaient solennellement promis, à la prestation de serment, que rien des droits traditionnels ne serait modifié. Le seigneur de Montjoie en appela à l'autorité de la lettre d'investiture, les exhorta à ne point s'opposer au règlement

des forêts qui leur était favorable s'il était bien compris. Il leur demanda de penser à tout le malheur qu'entraînerait une éventuelle rébellion de leur part, sur eux et leurs descendants. Les gens restés au château répondirent qu'ils refusaient de se soumettre à ce qu'on leur imposait et qu'ils étaient prêts à tout sacrifier sur terre, y compris de vendre leurs vêtements, plutôt que de se faire ravir leurs vieux droits. Le seigneur de Montjoie évoqua ensuite l'affaire des corvées, à propos de laquelle on ne réussit pas non plus à s'accorder. Enfin, il interdit à ses sujets de tenir des réunions communales; mais ils affirmèrent solennellement qu'ils se rassembleraient à nouveau dans les années à venir pour débattre de leurs affaires, puis ils se retirèrent.¹

Il faudrait un livre pour décrire le déroulement du procès qui suivit. Le différend concernant la forêt se mêla plusieurs fois à celui se rapportant aux corvées. Ce qui étonne, c'est que les seigneurs de Montjoie-Vaufray avaient les mêmes difficultés avec leurs sujets que les Montjoie-Hirsingue, surtout à propos des forêts. Ils obtinrent toujours des juges des sentences favorables.² Le procès des forêts et ses inévitables formalités s'étalèrent sur de longues années. Quelques bourgeois se lassèrent de la querelle et se montrèrent disposés à passer un arrangement avec la seigneurie afin de faire l'économie des frais juridiques. La conciliation eut lieu le 15 mars 1690 entre les seigneurs Beat Albrecht et Franz Ignaz de Montjoie d'un côté et les délégués, fonctionnaires, bourgeois et habitants de Hirsingue de l'autre. Par cet accord, les Montjoie s'engagèrent à laisser les bourgeois accéder à tout le bois dont ils auraient besoin et de leur permettre, à certaines conditions, le pacage dans les bois. De leur côté, les bourgeois renoncèrent à toutes leurs prétentions sur les forêts.³

En chroniqueur consciencieux, je dois ajouter ici une explication que plusieurs personnes âgées m'ont confiée concernant cet arrangement. Le roi Louis XIV — m'a-t-on expliqué — avait fort à faire avec la construction de ses forteresses frontalières, notamment celle de Huningue. Aussi exigea-t-il des communes forestières de gros impôts en bois. Les Hirsinguois durent fournir un grand nombre de chênes. Le seigneur de Montjoie profita de l'occasion pour se faire attribuer la propriété sur les forêts. Il conseilla aux Hirsinguois de déclarer que ces forêts appartenaient à la seigneurie. Elles seraient ainsi exemptées d'impôts sans que les bourgeois aient quoi que ce soit à perdre; la seigneurie continuerait, sans les inquiéter, à leur laisser prendre tout le bois voulu comme ils le faisaient jusqu'alors. Si cette explication est valable, il faudrait en conclure que la paroisse a été poussée à la malhonnêteté par le seigneur et que l'administration (royale) aurait été dupée. Mais je dois ajouter qu'on ne trouve pas la moindre trace de cette escroquerie dans les documents anciens, pas même dans les nombreux papiers de Sigmund Jelsch. Evoquant ce silence des documents devant mes interlocuteurs, on me répondit : « Cela ne m'étonne pas; aucune des deux parties n'aurait osé parler de cette affaire, car chacune aurait été punie. »

L'arrangement du 15 mars 1690 n'a pourtant pas suffi à mettre fin au différend, comme la seigneurie l'avait espéré. Lorsque les Hirsinguois virent l'acharnement de la veuve de Montjoie à ravager les forêts, coupant des arbres à volonté, vendant bois et charbon, tout en cherchant à réduire la part communale, ils jugèrent que leur droit d'usage allait être de plus en plus contesté; et ils commencèrent à contester l'arrangement... Ils affirmèrent qu'il avait été conclu sans les formalités d'usage et, par conséquent, qu'il était nul; que la commune avait négocié sans l'autorisation de l'intendant, sans les réunions réglementaires, sans la réflexion qui convient et les délibérations d'usage; la seigneurie avait détourné en secret les titres de propriété appartenant à la commune et les avait cachés afin de pouvoir ensuite utiliser à son avantage le peu de documents de la paroisse; l'arrangement avait été signé par un nombre réduit de bourgeois ou par des hommes à la solde de la seigneurie, des traîtres à la paroisse; enfin, cet acte n'aurait pas même été ratifié par l'intendant de la province.⁴ Le procès repris donc

¹Mémoire à consulter pour les habitants de Hirsingen, Heimersdorf, Ruderbach, et moitié de Bisel, contre Jean Népomucène François Xavier Fortunat, comte de Montjoie, seigneur d'Hirsingen etc. Paris, Ve Hérisant, 1784, p.5-21

²Richard. Histoire de la maison de Montjoie, p. 56. Richard souligne que les procès opposant les Hirsinguois aux seigneurs de Montjoie engloutissaient des sommes énormes. J'ose affirmer que cette remarque s'adresse tout particulièrement à Hirsingue.

³Mémoire à consulter pour les habitants d'Hirsingen, etc. p. 35-39.

⁴Documents de Sigmund Jelsch. – Mémoire à consulter...

et le 23 septembre 1724, le Conseil souverain d'Alsace publia un jugement provisoire qui autorisait les Hirsinguois à enlever avec leurs voitures autant de bois de chauffage qu'il leur fallait. Mais la seigneurie maintenait que cette décision, formulée en des termes aussi vagues, portait atteinte à son droit de propriété, réduit à un simple droit d'usage. Elle protesta contre la sentence et même contre l'arrangement du 15 mars 1690 et le procès fut allègrement poursuivi par les deux parties.¹ Le détail de cette procédure ne ferait qu'ennuyer le lecteur et est tout à fait superflu. Mais voilà qu'entre en scène le vaillant Sigmund Jelsch. Tout prêt à en découdre, ce lutteur affronta les Montjoie pendant un demi-siècle dans toutes leurs prétentions sur les forêts, les corvées et les chasses à la battue.

L'activité que déploya cet homme, ses voyages pour chercher de l'aide ou du conseil, rassembler des documents, ses séjours — parfois longs — à Paris, ses fréquentes arrestations et incarcérations, ses énormes dépenses, non seulement de la poche de ses concitoyens mais aussi les prélèvements sur son propre patrimoine jusqu'à total épuisement, tout cela dans le but de renverser la puissance des Montjoie, tout a déjà été raconté et n'a pas besoin d'être repris.

Le comte de Montjoie Nepomuk Fortunatus, plus que fatigué par les longues procédures, chercha à en finir : il entreprit de faire arpenter les forêts de Hirsingue et d'en céder le quart à la paroisse afin qu'elle le gère elle-même. Il va de soi que les bourgeois s'opposèrent à cette mesure. Un nouveau procès éclata, et l'affaire fut déférée devant le conseil d'Etat. Sigmund Jelsch était alors trop âgé pour se rendre à nouveau à Paris. Jakob Schuhmacher, cordonnier dévoyé, fut envoyé à Paris au nom de la paroisse pour y mener le procès sur les conseils et sous la direction de Sigmund Jelsch. Jakob Schuhmacher n'était ni aussi instruit que Sigmund, ni aussi prodigue — il n'en avait d'ailleurs pas les moyens — mais surtout, il n'était ni aussi coriace ni aussi persévérant. Je ne vais évoquer ici que son action concernant le procès, telle qu'elle apparaît dans sa correspondance avec son frère Ignaz, avec Sigmund Jelsch et ses amis de Hirsingue. L'acte par lequel les Hirsinguois nommèrent Jakob Schuhmacher leur représentant fut signé le 13 octobre 1783. On lui donna les pleins pouvoirs ; on s'engagea à lui avancer l'argent nécessaire et de l'indemniser de quatre livres par jour tant que durerait le procès.

Jakob Schuhmacher fit rédiger à Paris par un homme de loi M. Grubenthaler un mémoire destiné à confondre le comte de Montjoie par des faits et des preuves légales.² Ce document fut examiné et approuvé par les avocats Boilquin, Bouché d'Urmont et Auda le 12 juillet 1784 et envoyé pour être imprimé. Boilquin était chargé de défendre les intérêts des Hirsinguois devant le Conseil d'Etat et la paroisse lui remit nombre de documents et de titres.

Pendant ce temps, Jakob Schuhmacher avait besoin d'argent. Ses concitoyens ne purent lui donner satisfaction sur le champ, avec la meilleure volonté du monde. Furieux, il leur fit parvenir le 15 juillet 1784 la lettre de reproche que voilà : « Canaille de commune hirsinguoise. Cela ne m'étonne plus si nos ancêtres n'ont abouti à rien. J'imagine qu'ils s'y sont pris de la même manière que nous et ça ne m'étonne pas non plus que Sigmund soit resté si longtemps au cachot. Si je devais connaître ce malheur, j'y resterais plus longtemps encore avant que la canaille de commune m'aide à en sortir mais je prévois que cela n'arrivera pas. Je vous écris depuis le 19 mars pour recevoir de l'argent, je n'en ai pas reçu et n'en recevrai pas. Je crois que vous pensez que je fais l'imbécile avec vous ou vous avec moi. Non, je suis sérieux. Ma lettre va se terminer avec notre affaire : le *Mémoire* et la *consultation* ont été achevés le 13 de ce mois et M. Boilquin et deux autres avocats du Conseil d'Etat l'on fait et l'ont bien fait et je les ai aussitôt payés pour leur consultation et j'ai donné au premier de ces avocats qui a rédigé le *mémoire* 200 livres de plus sur son compte où j'ai encore des dettes... M. Boilquin veut rédiger une requête au Conseil d'Etat pour obtenir un arrêt pour que le comte soit débouté de ses exigences injustes ; et en même temps, il lui serait interdit à lui et à la commune de couper du bois à vendre jusqu'à la fin du procès et jusqu'à ce qu'il soit clairement démontré à qui est la forêt... mais je puis les laisser faire car je peux les payer. J'ai encore 50 livres sur moi et ceci est pour mon argent de voyage pour rentrer chez moi et le *mémoire* aurait aussi dû être imprimé avec la *consultation* ; mais je ne pourrais pas car je n'ai plus d'argent. C'est dommage maintenant pour le bon travail fait par les

¹ Documents de Sigmund Jelsch. – Mémoire à consulter...

² Ce document de 120 pages in quarto porte le titre déjà indiqué précédemment, Mémoire à consulter pour les habitants de Hirsingue etc, Paris, 1784.

avocats pour une commune telle que Hirsingue... Ma femme a écrit la vérité, cela se passera comme la première fois jusqu'à ce que je reçoive de l'argent. Le Sigmund m'écrit de patienter, qu'on m'enverra mon argent. J'en ai assez maintenant. Un autre peut venir à Paris, à son tour de prendre son mal en patience tout comme moi, car je ne travaille plus à notre cause, je suis très las de cette affaire. Si vous n'avez pas voulu m'envoyer de l'argent au nom de Dieu, vous auriez dû le faire au nom du diable ; notre affaire serait allée de l'avant ; mais maintenant, on en viendra à ce que M. le comte barre la route avec de l'argent comme cela s'est souvent passé déjà. Les avocats ont dit que le procès était gagné aussi sûrement que brille le soleil, ou ils n'étaient plus avocats ; à moins que le diable des enfers soit de la partie, il est autrement impossible de perdre. Je vous ai déjà suffisamment écrit que j'ai besoin d'argent ; la commune toute entière n'aurait-elle pu mettre en gage auprès de l'un ou de l'autre l'ensemble du communal ("Allemend") pour quelques sous ? Mais chacun dit qu'il en fait de trop dans cette affaire, autrement on ne m'aurait pas écrit que personne n'a le temps ; qu'ils étaient aux foins... Je reste maintenant encore à Paris aux frais de la commune jusqu'à ce que je reçoive des nouvelles ou de l'argent... Une réponse par le prochain courrier. – Jakob Schuhmacher. »

Le 10 août 1784, Jakob Schuhmacher écrivait à Hirsingue pour annoncer que le *mémoire* était imprimé et qu'il en enverrait 50 exemplaires à ses concitoyens, ajoutant qu'ils devaient le lire et décider en conséquence. Il annonçait aussi qu'il ferait rédiger une requête afin d'obtenir un jugement provisoire interdisant au comte de couper et de vendre du bois. Dans sa lettre, Schuhmacher dit aussi que ses concitoyens pouvaient se rendre compte, dans le livre, « de ce qui a été fait pour nous pendant le temps de mon séjour à Paris, si j'ai autant dépensé l'argent en aveugle, de ce qu'on vous a dit et de la peur qu'on vous a fait. J'ai également appris par les juifs que des canailles auraient dit à Hirsingue que je ne fais que bien boire et bouffer et causer des dépenses à la commune. Ah, quelle méchante affaire pour une commune de mener un procès. J'ai déjà écrit que j'aurais encore besoin de 50 louis d'or mais je ne recevrai pas un sou... Si déjà quelques-uns racontent que je me plais à Paris, je vous vous montrer que ça n'est pas vrai car je veux rentrer maintenant ; je n'aimerais pas emprunter de l'argent pour payer mes frais et ensuite aller mendier. » Il explique cependant, qu'au cas où il recevrait de l'argent, il était prêt à rester à Paris jusqu'à publication du jugement évoqué ci-dessus.

Entre-temps, l'avocat Grubenthaler écrivit aux Hirsinguois que Schuhmacher, qui se dépensait avec ardeur à leur cause, avait reçu 600 livres mais qu'il lui fallait sur le champ 1200 à 1500 livres. Sans doute une nouvelle somme d'argent fut-elle envoyée à Paris après cette lettre.

Le 15 août 1784, Jakob Schuhmacher signa une requête au roi rédigée par son avocat, dans laquelle il expliquait, au nom de la paroisse de Hirsingue, que ses concitoyens s'étaient fait ravir depuis un siècle et demi déjà par le comte de Montjoie leur propriété et leurs privilèges et qu'ils devaient mener d'interminables procès. Il espérait que le mémoire qui accompagnait la requête convaincrail le prince de la justesse de leur cause et le pousserail à mettre un terme à l'arrogance avec laquelle la seigneurie de Hirsingue jetait ses sujets dans la dernière des misères. – Jakob Schuhmacher remit la requête au roi en même temps que le mémoire.

Dans une lettre datée du 28 août 1784 à Versailles, il décrit l'entrevue : « Chers bourgeois et concitoyens, priez et louez Dieu pour veuille vous venir en aide. Chers bourgeois, j'ai reçu de Dieu le 27 de ce mois la grâce d'avoir pu remettre à notre glorieux roi un "placet" en même temps qu'un Mémoire et je lui ai moi-même remis, de ma main à la sienne, alors que le roi allait à la messe de 11 heures et aussitôt qu'il a vu le Mémoire, il l'a fait ouvrir par son premier serviteur. Il s'est beaucoup interrogé sur ce que pouvait bien être ce livre avant qu'il n'aille à la messe, et dès que la messe fut terminée, le roi a pris lui-même le livre et y a lu lui-même, je l'ai de mes yeux vu. Chers bourgeois, j'ai fait imprimer à part un (exemplaire du) Mémoire sur papier hollandais et j'ai fait relier le mémoire et fait faire une belle couverture bleue et entourée d'or tout autour et j'ai fait mettre dessus les armes du roi. Chers concitoyens, le Mémoire était si beau que notre cher roi n'en avait jamais reçu de pareil d'aucune commune. Dès que le bon roi était dans la chapelle où les comtes et les grands princes se tiennent à la parade quand le roi va à la messe, aussitôt qu'il était dedans, aussi bien les comtes ont déposé leurs armes et sont accourus vers moi pour demander si j'ai donné le livre au roi et l'étonnement les a saisis de voir quel beau livre c'était pour que le roi le fasse ouvrir, parce que d'habitude, il ne les fait pas

ouvrir jusqu'à ce qu'il sorte de la messe, mais celui-là il fallait tout de suite qu'il soit ouvert et aussitôt les comtes sont accourus vers moi et m'ont entouré comme s'ils voulaient me pendre incontinent, mais ils ne m'ont pas fait de mal mais je me suis senti mal de joie et de peur dans la salle. Les seigneurs m'ont immédiatement donné quelque chose qui m'a fait me sentir mieux. Ils avaient un joie très grande à propos du livre parce qu'il était très beau et que je n'étais qu'un paysan et que j'ai présenté une telle chose au roi et ils m'ont demandé d'où je venais. Chers bourgeois, si on ne nous aide pas maintenant, on ne nous aidera plus jamais, mais notre M. le comte a bon appui à la cour. La voie m'était interdite de sorte que je ne pouvais remettre le placet, mais moi et mon frère (Ignaz) avons trouvé un autre moyen et n'avons pas craint les armes de notre comte; mais je n'ai pas eu le droit de vous l'écrire jusqu'à aujourd'hui. Je vous dirai les circonstances de vive voix lorsque je serai de retour auprès de vous... Salutations de ma part, Jakob Schuhmacher. »

Quelques temps plus tard, Jakob Schuhmacher quittait Paris pour Hirsingue où il arriva le 28 septembre 1784. Son frère Ignaz, un serrurier, le remplaça comme représentant et défenseur de ses concitoyens; lui aussi se rendit à Paris.

Un échange nourri de lettres s'établit alors entre les deux frères. Jakob indiquait à son frère, entre autres, que le comte de Montjoie était "comme fou" et avait fait rosser un homme à la chasse, etc. Ignaz écrivait de Paris que ses avocats voulaient obtenir d'un ministre une ordonnance interdisant provisoirement au comte de Montjoie, par l'intermédiaire de l'intendant, de couper et de vendre du bois jusqu'à la fin du procès. Il annonçait aussi que les avocats parisiens leur recommandaient de faire rédiger un document sur chaque abus de pouvoir du comte et de l'envoyer à Paris. Ignaz Schuhmacher et l'avocat Boilquin cherchèrent à obtenir auprès d'un haut fonctionnaire de l'administration des forêts une ordonnance qui interdirait provisoirement au comte de couper et vendre du bois. Ils obtinrent d'abord une réponse très encourageante mais on leur répondit plus tard que l'affaire rencontrait les plus grandes difficultés parce que le comte avait vendu du bois de tous temps. Les Hirsinguois attribuèrent ce revirement à l'influence des amis du comte.

Boilquin continua à se dépenser pour la paroisse. Ignaz Schuhmacher écrit le 3 février 1785 : « M. Boilquin se montre très actif. Je lui ai promis une belle récompense en plus de son salaire, s'il obtient quelque chose pour vous bien que j'ignore si cela vous plaît ou non... J'ai remarqué qu'il attendait quelque chose de ce genre... Aussi m'a-t-il juré et topé dans les mains de tout mettre en œuvre et m'a beaucoup recommandé de vous informer de son empressement. » Le 24 mars 1785, Ignaz écrit à son frère Jakob : « J'ai appris dans cette lettre que vous avez été durement punis pour (l'affaire) des corvées et de la chasse, ce qui ne doit pas vous inspirer grande crainte. M. Boilquin a dit que vous devez vous garder de payer l'amende et faire comme il l'écrit dans la lettre... Il a dit aussi que le mois qui vient ne se terminera pas sans que vous aurez un arrêt (interdisant la vente de bois au comte) et s'il n'y avait pas eu la vacance ("die Vakanz"), il en aurait déjà obtenu un. Pour autant que je puisse voir, il travaille loyalement pour vous. Et vous verrez dès qu'il aura reçu de vous quelque argent ou drap (de lin), je le presserai et ne lui laisserai aucun repos jusqu'à ce qu'il obtienne un arrêt. Si vous lui envoyez quelque chose, j'ai beaucoup plus de droit de faire pression sur lui jusqu'à ce que notre affaire soit achevée. »

Le 1er mai 1785, Ignaz annonce à son frère qu'il a reçu sa lettre « en même temps que le drap et l'eau de vie de kirsch pour M. Boilquin. » Mais il ajoute, accablé, qu'on n'aurait trouvé que les pièces de drap, au nombre de 11 au lieu de 10 ou 12, étaient trop courtes, trop étroites ou trop grossières; les 6 bouteilles d'eau de vie de kirsch par contre avaient été accueillies avec joie.

Pendant ce temps, le procès de la forêt s'était compliqué de nouvelles querelles concernant les corvées et des battues, certains Hirsinguois refusant de se soumettre, ce pour quoi ils furent mis à l'amende par le bailli Hell. La commune demanda et obtint de l'intendant, grâce à M. Hebenstreit de Strasbourg, l'autorisation d'élire six délégués qui, plus en conformité avec la loi, seraient chargés des intérêts de la commune. Après cette élection, on fit appel — sur le conseil de M. Boilquin — des jugements du bailli devant le Conseil d'Etat parce qu'il avait statué dans une affaire en cours d'examen par la haute cour de justice.

Pourtant, Ignaz Schuhmacher ne se sentait pas tout à fait à l'aise ; il disait, dans une lettre, son regret de n'être pas assez expert en français.

Dans une autre lettre, il reproche à ses amis de n'avoir pas envoyé à Paris un homme capable d'expliquer l'affaire de vive voix aux juges ; « mais, poursuit-il, je me rends bien compte que vous vous fiez à vos avocats ou à moi. Pour ma part, je ne néglige rien ; il est dommage seulement que je ne sois pas mieux informé de vos anciens droits, je n'économiserais aucune peine pour vous, car je vois bien qu'on vous a fait peur avec ce que cela vous a coûté jusqu'à présent et parce que vous avez à faire à un comte. »¹

Le procès n'aboutit pas comme le souhaitait la paroisse ; les corvées et les battues furent maintenues et l'on attribua aux bourgeois des quatre communes qu'une part des forêts, soit 635 arpents (160 ha environ ndt).² Pourtant, les Hirsinguois, surtout le vieux Sigmund Jelsch et ses amis, ne perdirent pas espoir. Ils étaient encore d'humeur à reprendre le procès afin d'obtenir un nouveau jugement. D'autres se plaignaient de la lenteur des avocats et des hommes de loi parisiens ; ces derniers furent peu à peu payés et les bourgeois de Hirsingue répartirent entre eux, selon leur fortune, les dettes contractées pour les procès.³

La Révolution approchait et les Hirsinguois avaient toujours à Paris quelque représentant et avocat qui travaillaient pour eux. Ceux-ci reçurent une lettre du 21 juin 1789 de Hägy, Jos. Froberger et Peter Schuller, d'où je tire quelques extraits : « Votre lettre du 13 nous cause en partie une grande joie parce que vous espérez que votre malheureux arrêt doit à nouveau être cassé ; en partie, elle nous désole parce que vous écrivez que vous avez fait la connaissance de M. Hell. M. Hell est si malin que s'il sent qu'on peut lui nuire, il vous abreuve de belles paroles et avec ces belles phrases anglaises il capture son adversaire à coup sûr, car le diable habite en son sein en permanence. Nous craignons fort qu'ils vous persuade avec ses belles paroles mais souvenez-vous du passé, vous savez pourtant que ses bonnes paroles sont le pire poison... » « Concernant le garde forestier, vous nous écrivez que nous devons embaucher un garde... si seulement nous connaissions un brave homme qui fasse l'affaire. Il y en a trois qui veulent le poste, Peter Müller, Fr. Joseph Jelsch Nuer (Noir, ainsi nommé à cause de son teint foncé) et Johannes Lidin, ils sont pour autant gens d'honneur mais ils demandent 300 livres, pas un "rappen" de moins. Donnez-nous votre avis, lequel des trois est le plus apte ou ce qu'on doit lui donner... » « mais soyez ferme et n'ayez crainte, le Seigneur ne laisse jamais trébucher celui qui pense à lui ou qui souffre l'injustice, tout autant qu'il ne laisse jamais profiter paisiblement de ses richesses injustement acquises. On le voit bien à notre seigneur comte, qui ne peut actuellement jouir d'une grande tranquillité auprès de ses nombreux biens, vous savez bien comment ; car il a en ces jours-ci la même maladie que sa femme. À tous moments, il fait Hou-hou, hou-hou et ça ne veut pas le quitter, je veux dire qu'il ne s'agit plus ici d'ici trois mois. On tient pour sûr qu'un revenant aurait voulu l'emporter dernièrement dans son château, nous ignorons si cela est vrai. »⁴

Chapitre 9

Chute du comté de Montjoie-Hirsingue

§ 1 – Attaque du château de Hirsingue par les rebelles. – Fuite du comte

« En l'an 1789, il y eut dans toute la France une rébellion ; les paysans se dressèrent contre les nobles et démolirent les châteaux de ces nobles et ravagèrent les maisons des juifs, enfonçant portes et fenêtres. À la fin de juillet, ceux de la vallée de Saint-Amarin et des villages environnants sont descendus à Guebwiller et ont démolé le château de M. le prince de Murbach et ont tout détruit et fracassé et ont laissé se vider des milliers d'aimes ("ohm") de vin dans la cave qu'ils ont ravagée au point que c'en était une tristesse par ces temps de disette, alors que tout en Alsace était si cher, que le

¹D'après les écrits laissés par Jakob et Ignaz Schuhmacher

²Documents de Sigmund Jelsch

³Archives paroissiales de Hirsingue

⁴Lettres de Jos. Froberger

quartaut de grain valait jusqu'à 24 livres et l'aime de vin jusqu'à 10 ou 20 livres et plus, car dans toute l'Alsace les vignes ont gelé au point que dans plus d'un village pas une aime de vin n'a pu être faite sur tout le finage. La rébellion s'est rendue à Guebwiller ; à Sierentz et aussi à Blotzheim, Hégenheim, Buschwiller, Hagenthal, Durmenach, Oberdorf, Seppois-le-Bas, contre les juifs et tout a été détruit chez eux et même volé. Les 29 et 30 juillet 1789, la maison de Monsieur le bailli Schera de Ferrette a été incendiée et détruite par le feu, tout comme les archives du greffier de mairie, dans sa salle d'écriture, furent emportées et brûlées. Le même jour, toutes les portes, fenêtres et volets du château du gracieux seigneur de Montjoie ("Moschua") de Hirsingue ont été démolis et tout le mobilier a été emporté. Le vin a été en partie vidé dans la cave, (une perte) que personne ne peut évaluer. Le 30, à Hirtzbach et Carspach, beaucoup a été dévasté dans les deux châteaux tout comme à Seppois-le-Bas où l'on a démolit, ravagé et emporté pour plusieurs milliers de livres chez M. de Landenberg. Laquelle rébellion est arrivée chez nous par des traîtres qui disaient que le roi l'avait ordonnée, certains se sont fait passer pour le duc d'Artois ("Dug dardua"), le frère du roi. Mais on en a conté, à ces meneurs, car ils ont convaincu beaucoup de braves gens qu'ils avaient ordre du roi, au point que beaucoup les crurent, mais les gendarmes et les dragons les ont aussitôt emmené en prison, dans les premiers jours d'août, à Altkirch ou Huningue et cent cinquante d'entre eux ont été emprisonnés et tenus sous bonne garde et l'on a pendu deux d'entre eux au gibet à Carspach, un à Hirsingue et un à Ferrette lorsqu'on a mis la main sur eux, et beaucoup ont été condamnés aux galères ("auff daß Gallehe gekundenjerdt"), certains à vie, d'autre pour trois à trois ans et certains à un an un jour de tour, certains plusieurs mois et semaines et certains ont été laissés en liberté, et ceux (condamnés) à la potence devaient payer deux parts de frais et ceux des galères un tiers. Le soussigné ignore combien ont été condamnés à la pendaison ou aux galères en d'autres lieux à Guebwiller ou à Strasbourg ; mais il a fallu rendre les objets volés et les apporter au syndic ou curé. Ecrit à Bisel, le 5 décembre 1789. Henrich Mûra, syndic. »¹

J'ai tenu à reproduire intégralement ce texte rédigé par un témoin impartial, car celui-ci nous décrit avec sobriété les premières bourrasques de l'orage révolutionnaire en Alsace et nous précise le jour de la chute du comté de Montjoie. Malgré des recherches persévérantes, je n'ai pu trouver nulle part cette date capitale de l'histoire de Hirsingue. Les vieilles personnes se rappelaient que la fuite du comte de Montjoie au cours de l'assaut par les révolutionnaires, au milieu de la moisson ; mais ils ne purent m'indiquer le jour précis de cette fuite.

Les Hirsinguois, dont les relations étaient tendues avec la seigneurie depuis fort longtemps, épiaient — on le comprend aisément — les nouvelles de la Révolution qui parvenaient par vague à leurs oreilles durant l'été 1789. Anton Hägy écrivait depuis Paris à ses amis, immédiatement après la prise de la Bastille, que partout en France on pillait les châteaux des nobles. Des nouvelles de la même teneur, dont la véracité était douteuse, parvenaient aussi d'ailleurs. Prévoyant, le greffier Hell envoya à Huningue, le 21 juillet déjà, les documents de la famille Montjoie par l'intermédiaire de son fils. À Hirsingue, le jeune Hell fut grossièrement injurié et une bande de vauriens le suivit jusque tout près des murs de la forteresse, au point qu'il n'échappa que de justesse au danger.² Le curé Dubail se rendit auprès du comte pour l'informer de l'agitation qui gagnait le peuple et pour le prier de céder aux bourgeois, de renoncer aux corvées et battues, etc. Il donna l'assurance au comte que de telles concessions écarteraient tout danger. L'aristocrate, qui ne pouvait envisager que qui que ce fût oserait lever la main sur lui, répondit au curé : « Allons, ce ne sont que des ragots de vieille femme ; je suis dans mon bon droit et je m'en tiendrai là. » D'autres personnes dévouées au comte lui conseillèrent de mettre son château en état de se défendre. Il disposait de plusieurs petits canons, d'un grand nombre de fusils de chasse et d'armes militaires. Ses gardes-chasse et la plupart de ses domestiques étaient excellents tireurs qui auraient pu repousser un soulèvement populaire. Mais le comte refusait d'envisager qu'on attaquât son château.

Des Hirsinguois envoyèrent entre-temps des messagers et des lettres dans les villages environnants de la vallée de l'Ill et du Hundsbach, jusqu'à Jettingen, village qui appartenait au comte de Montjoie,

¹Archives communales de Bisel

²Archives de la paroisse de Bisel

pour annoncer partout qu'on attaquerait le château de Hirsingue le 29 juillet. Les villages étaient invités à prendre part à l'expédition. Le jour dit, 4 à 500 hommes, surtout de Willer et Wittersdorf, se rassemblèrent à l'entrée de Hirsingue. Ils étaient armés de fusils, de pistolets, d'arquebuses, de fourches, de bâtons... Dans le bas du village, ils commencèrent à saccager les maisons juives. Les plus intrépides s'élançèrent dans les caves des israélites et, après y avoir puisé un courage neuf, hurlèrent : « Allons à la grande maison ». Et la bande de s'ébranler, braillant en direction du château.

Mais lorsque les révoltés arrivèrent au pont sur le Feldbach en contrebas du château, ils s'arrêtèrent. Aucun n'eut le courage d'avancer. Ils s'étaient attendus à ce que tous les Hirsinguois les rejoignent et les précèdent.

Quelques-uns seulement attendaient près du pont. Et les autres de crier : « Allons, Hirsinguois, en avant ! » Mais même parmi les Hirsinguois aucun n'eut le courage de passer le pont le premier. Puis quelqu'un cria : « Où est Peter Müller ? ».

Ce Peter Müller, d'abord journalier puis garde forestier, encore célibataire, était un homme de grande taille, fort comme un géant. Il aimait le vin mais avait un assez doux caractère. Il passait partout pour honnête et était bien reçu chez les gens modestes. On raconte que Peter Müller fendait du bois, ce jour-là pour le presbytère. Lorsque les révoltés arrivèrent à Hirsingue, il voulut se joindre aussitôt à la bande d'excités et parlait de sonner le tocsin. Mais M. le curé Dubail le détourna de ce dessein et lui rétorqua qu'il n'obtiendrait jamais les clés du clocher. Ce à quoi le fendeur de bois répondit : « Il faudra donc la hache ». Les paroles de Peter Müller furent interprétées dans le sens qu'il menaçait le curé de sa hache ; mais ce n'était pas le cas. Il voulait seulement dire qu'on pouvait ouvrir la porte du sonneur à la hache. Müller, dont on réclamait l'aide, apparut enfin sur le pont. Il se saisit d'une hache et s'en servit pour pousser le premier rang des spectateurs, d'un élan herculéen, à traverser le pont. Le Rubicon était franchi. Toute la bande, comme mue par une décharge électrique, se précipita vers la colline, en direction du château comtal.

La nuit tombait et le comte de Montjoie s'était déjà retiré pour se coucher. Ses enfants étaient absents, les fils à l'armée, les filles au couvent de Remiremont. À peine la masse hurlante eut-elle atteint le château qu'un valet accourut vers le comte pour l'informer de ce qui arrivait. « Que veulent ces gens ? » demanda-t-il. « Fuyez au plus vite, sinon ils vous tueront ! » lui répondit le fidèle domestique. Terrorisé, le comte sauta au bas de son lit et prit la fuite à travers un passage voûté, quittant son beau château pour toujours. Le passage souterrain partait de la cave et descendait jusqu'au pied de la colline où il débouchait dans un fossé. De là, le comte courut droit par les champs et les prés, porté par les domestiques, franchissant l'Ill entre Hirsingue et Hirtzbach, non loin de la colline de l'Illberg. Le fugitif, cassé en deux par la douleur, perdit en chemin une pantoufle. Il arriva tard à Altkirch où il fut recueilli par la famille von Klöckler et soigné par un médecin appelé d'urgence.

§ 2 – L'attaque surprise du château de Hirsingue

Pendant la fuite du comte, sans que la foule ne s'en aperçoive, un des rebelles tira un coup de feu pour donner le signal de l'attaque. Un solide jeune homme de Hirsingue, au premier rang, enfonça d'un gros pieu de hêtre, avec l'aide de ses camarades, la robuste porte d'entrée. Elle céda dans d'horribles craquements et la bande de sauvages s'engouffra dans l'ouverture, se répandant dans le bâtiment. Une scène d'horreur, impossible à décrire, commença alors. Le superbe château fut pillé, détruit et ravagé sans ménagement. Ce qu'on pouvait ou ne voulait emporter fut mis en pièces, brisé et fracassé. Le tumulte impie dura plusieurs jours.

Le bruit et le vacarme du pillage étaient tels qu'on pouvait les entendre de très loin. Longtemps après, les braves gens qui n'y avaient pas pris part ne parlaient qu'avec terreur du saccage du château ("Schlossrumpel").

Beaucoup n'eurent rien de plus pressé à faire que de se précipiter dans la cave richement fournie en vins. Ils y burent autant que le cœur leur disait, et il n'en disait pas peu. Puis ils brisèrent plusieurs tonneaux de 100 ohm (500 litres, ndt). Le vin coula à flots par le passage voûté, empruntant le même chemin que celui qu'avait pris le comte dans sa fuite. La légende dit que le flot du précieux liquide

était si puissant qu'il aurait pu mettre une roue de moulin en mouvement. Les gens se seraient baignés dans le vin. Une femme, qui comme beaucoup d'autres, voulait remplir un grand récipient, aurait été emportée par le vin jaillissant et ne se serait tirée de cet étrange ruisseau qu'à grande peine.

D'autres pillers brisèrent armoires et coffres, réduisirent en pièces de superbes meubles, brisèrent les magnifiques miroirs, arrachèrent les papiers peints précieux. On lacéra les lits, au point que les plumes et le duvet s'envolèrent en nuages. On brisa les bocaux de fruits en conserve. La vaisselle fine et les vases de cristal qu'on ne cassait pas furent emportés ; longtemps après, on trouva dans le finage, tout autour de Hirsingue, des fragments des miroirs et des vases du château dévasté.

Un jeune flandrin fit preuve ce jour-là d'une adresse toute particulière : il enfonça les grandes fenêtres avec sa masse. À chaque coup — et aucun ne manqua son but — quatre vitres éclataient en morceaux. Ce tintement était si effrayant qu'il laissa dans la mémoire de tous les témoins une étrange et inoubliable impression.

La riche bibliothèque ne fut pas épargnée, ni le cabinet des curiosités. Sans respect pour les remarquables objets, les vandales détruisirent tout ce qui leur tombait sous les mains. Seule une tête de momie que la crainte les empêcha de toucher traîna longtemps dans les quatre coins du château jusqu'à ce qu'elle disparaisse, emportée sans doute par un chien. Le garçon qui avait enfoncé la porte se jeta sur la précieuse collection de monnaies rassemblée depuis longtemps avec soin et en remplit tout un boisseau. Au lieu de lui porter chance, ce trésor le mit dans un grand embarras. Il l'enterra d'abord dans son étable. Peu après, lorsqu'on se mit à rechercher les pillards et à les menacer de graves sanctions, la peur le saisit : il craignait que la police ne vienne le chercher et ne découvre les monnaies anciennes. Il les déterra et les jeta dans l'Ill où elles disparurent à jamais. La plupart de ceux qui avaient pris des fusils, des pistolets et d'autres armes en firent de même. D'autres dissimulèrent dans la rivière des paquets de linge blanc provenant du château. Lorsqu'ils les en retirèrent, le tissu était à moitié pourri et tout à fait inutilisable.

Peu après le pillage, la femme d'Andreas Brureiner, un brave villageois, heurta de sa faux un objet qui donna un son clair, alors qu'elle fauchait de l'herbe près du château. C'était des pièces d'argenterie qu'elle emporta chez elle dans son tablier et montra à son mari. Celui-ci lui ordonna de l'apporter sur le champ au curé Dubail.

Celui-ci avait fait savoir aux possesseurs d'objets emportés du château qu'ils avaient l'obligation de les restituer. Aussi, toutes sortes d'objets furent jetés dans les rues de Hirsingue où ils furent ramassés par d'honnêtes gens et apportés au presbytère.

Un valet, employé chez un brave laboureur de Wittersdorf, dit à l'enfant de son maître âgé de 8 ans : « Accompane-moi, nous allons chercher quelque chose au château de Hirsingue. » Aussitôt dit, aussitôt fait. Pendant que le valet prenait part à l'œuvre de destruction, l'enfant, en vrai petit garçon, se chercha quelque objet au cabinet des curiosités et choisit un joli petit sabre. De retour à la maison, le garçon, triomphant, montra le butin à son père. Mais celui-ci se saisit d'une corde triple et extirpa définitivement toute idée de conquête du corps du jeune guerrier. À Wittersdorf comme ailleurs, on exigea de ceux qui avaient volé un quelconque objet qu'ils devaient le restituer. Tous ceux qui détenaient quelque chose du château coururent au Hundsbach pour l'y jeter.

Un bonnetier de la vallée qui s'était rendu à Hirsingue pour s'y procurer quelque pièce de mobilier, s'appropriâ un magnifique fauteuil. Sur le point de quitter la cour du château, il s'installa dans son siège rembourré pour y jouir du spectacle du pillage. Mais voilà qu'une femme s'avance vers lui, portant un baquet du meilleur vin. La tentation fut la plus forte. Comme il ne disposait d'aucun récipient, il se saisit du chapeau de feutre qu'il portait, et le plongea dans la cuve pour le remplir de vin. De dégoût, la femme vida sa bassine et alla la remplir à nouveau. Après avoir vidé son chapeau, le bonnetier s'installa, ivre, dans son fauteuil et s'endormit rapidement. Lorsqu'il se réveilla, il était couché à terre. Il quitta les lieux sans fauteuil ni chapeau de feutre.

On avait accroché dans l'une des tours du château une petite cloche provenant de l'ancienne chapelle Saint-Nicolas. Les insurgés avaient fait partout place nette lorsqu'un solide gaillard de Willer arriva pour emporter quelque chose. Il ne trouva rien d'autre que la cloche à laquelle personne n'avait fait attention ou qu'on avait peut-être trouvée trop lourde. Il la descendit de son logement et la chargea

sur ses puissantes épaules, la portant à travers le cimetière et l'Au pour retourner à la maison, sans doute pour peser joyeusement la belle pièce de cuivre. Mais lorsqu'il arriva sur la route, des écoliers le remarquèrent et le suivirent en criant. C'était tôt le matin ; deux fils de Fridolin Ettwiller qui battaient du grain dans leur grange entendirent les cris et se mirent à la poursuite du voleur, brandissant des fourches. Notre homme qui se dirigeait vers les prés de l'Ill vit bien qu'il ne pouvait échapper aux deux jeunes gens et jeta la cloche dans la rivière. Le même jour, un Hirsinguois, Anton Jelsch, le gendre de Sigmund, et un journalier passèrent de longues heures à retirer la cloche de son lit de vase à l'aide de longues gaffes à poisson ("Fischhacken") ; malgré leurs efforts, ils ne la retrouvèrent pas.¹

Comme déjà mentionné plus haut, il y avait dès l'entrée du château une chapelle richement décorée. Je dois ajouter ici que les révoltés, dans l'ardeur de la destruction, respectèrent les lieux saints, laissant tout en place. Quelques-uns seulement de ces objets, la représentation sculptée du Saint-Sacrement, plusieurs beaux fauteuils rembourrés, etc. servirent plus tard pendant de longues années dans l'église paroissiale.

§ 3 – Condamnation des insurgés

Le pillage du château de Hirsingue, qui avait commencé le 29 juillet, continua pendant la nuit et le lendemain. Des soldats à pied, environ 40 ou 50, vinrent d'Altkirch le deuxième jour à l'aube. Les chefs des assaillants allèrent à leur rencontre pour les interroger sur leurs intentions : « Faire ce que les circonstances exigeront ! », leur répondirent les officiers. Les révoltés quérèrent du meilleur vin de la cave du château et de leur pain de paysan au village, de sorte que les soldats avaient plus à boire et à manger qu'il leur fallait. Il a suffi de peu de temps pour que certains d'entre eux ne mettent leur vaillance à l'épreuve du côté de la basse-cour et ne remplissent leur havresac de volailles sacrifiées. Pour montrer cependant qu'ils exécutaient les ordres, ils arrêtèrent deux des insurgés les plus excités. Leurs compagnons exigèrent bruyamment leur libération. Ils firent appel à Peter Müller comme à un complice. Mais celui-ci était encore au lit où il cuvait l'ivresse de la nuit précédente. On fit irruption chez lui et on l'arracha de sa couche. Peter Müller se rendit aussitôt à l'école pour y chercher la clé du clocher que lui refusa cependant la femme du maître d'école et sacristain. Peter Müller savait à quel montant de porte était accrochée la clé et s'en empara sans plus de manière pour la remettre à des jeunes gens avec l'ordre de sonner le tocsin. Ce qu'ils firent aussitôt. Une grande foule, poussée par la curiosité, arriva alors au château. Devant cette masse humaine, les soldats prirent peur. Ils libérèrent les deux prisonniers et s'en retournèrent à Altkirch.

Mais les autorités refusèrent de se contenter de cette seule promenade. Aussi envoyèrent-elles le 2 août 1789 un grand nombre de soldats à Hirsingue. Jakob Schuhmacher raconte ce qui suit dans une lettre du 13 août 1789 à son frère Ignaz et à Hägy qui séjournèrent tous deux à Paris : « Je vous ai informés (dans une lettre perdue) comment le dimanche 2 de ce mois, les soldats sont arrivés d'Altkirch à Hirsingue, à savoir trois régiments, celui de Bourgogne stationné à Huningue et aussi de La Marin stationné à Belfort, tout comme les dragons cantonnés à Brisach où moi et le syndic nous trouvions.

Les soldats des trois régiments sont d'abord allés à la maison de Peter Müller et l'ont (fouillée)², mais ils ne l'ont pas trouvé, puis ils sont allés chez Johannes Ettwiller et l'ont emmené et comme il se débattait, ils lui ont transpercé la main d'un coup de baïonnette et lui ont attaché incontinent mains et pieds, de (là) ils ont pris et attaché Franz Joseph Munch, puis chez Franz Joseph Nuer et l'ont aussi pris et attaché et ceux-ci, tout comme je vous l'ai annoncé dans la lettre du 2, ont été enfermés à la tour à Altkirch et attachés aux mains et aux pieds.

En tout, on a pris 64 à Altkirch où se trouvent à l'heure qu'il est dix messieurs qui jugent ces gens, quelques-uns de Strasbourg, certains de Huningue et Belfort et MM. Clavé et Neef d'Altkirch, et ceux-ci (les prisonniers, ndt) seront jugés ces jours-ci, beaucoup condamnés à mort et d'autres au fouet.

¹M. Talon qui raconte également cet épisode (Revue d'Alsace, 1863, p. 451), parle de deux voleurs. Il n'y en avait qu'un mais il avait la force de deux.

²Quelques passages manquent dans cette lettre qui part en lambeaux. Les mots entre guillemets en complètent le plus vraisemblablement le sens.

Beaucoup ont été faits prisonniers aussi à Ferrette et à Huningue tout comme à Sélestat et Strasbourg mais pour autant que je sache, ils n'ont nulle part ailleurs tant à risquer qu'ici chez nous. Les messieurs poursuivent, en ce ressort judiciaire, leur ancienne (conduite) et dans aucun (village), il n'est jamais arrivé ce qui arrive ici ; ces messieurs sont si intelligents qu'ils se disent que ce sont tous des fripons et des vauriens qui ont fait ça ; la raison principale pour laquelle tout cela est arrivé, ils ne la disent pas là où ils obtiennent le droit de juger les gens, sinon ils n'auraient jamais obtenu un tel droit. Oh, mon cher frère, nous vous avons déjà demandé de l'aide dans ladite lettre et si nous n'en obtenons pas, soyez certains que tous ceux qui ont fait quoi que ce soit (contre la seigneurie dans la château) sont perdus ; ne tardez pas car sans vous nous n'avons à espérer aucune aide. »¹

Le tribunal d'exception d'Altkirch dont il est question dans cette lettre procéda avec les accusés et les prisonniers avec les plus grandes célébrités et sévérité. Ettwiller fut condamné aux galères et mourut après un court emprisonnement à Toulon. Fr. J. Jelsch (qu'on appelait Noir) fut condamné à la même peine mais retourna chez lui, gracié, après deux ans. F. J. Münch partagea le même sort que F. J. Jelsch ; il devint même plus tard maire de Heimersdorf ; on l'appelait le maire cornu ("hornige Meier") à cause d'une petite excroissance au front. Peter Müller, toujours en fuite, fut condamné à la potence. Il se cachait dans les bois. Lorsqu'on lui conseillait de quitter le pays, il répondait qu'il n'avait peur de rien ; il écraserait le premier qui s'approcherait de lui et se battrait avec deux autres gendarmes si ceux-ci l'approchaient. On n'envoya pas aux troupes du fuyard deux ou trois gendarmes, mais on organisa de véritables battues dans les bois. Lorsque Peter Müller se rendit compte qu'il n'était plus en sécurité dans les bois, il se cacha chez sa sœur Catherine qui demeurait avec son mari Anton Arbor dans le moulin en amont de Heimersdorf, loué à la demoiselle Ettwiller. Mais les gendarmes l'y découvrirent caché dans un coffre à farine. À peine fut-il arrêté qu'on exécuta la sentence de mort prononcée à son égard.

On le pendit sur les hauteurs de Hirsingue, au bord de la route qui conduit à Altkirch par le Roggenberg. On afficha sur la potence les noms de ses complices, dont certains étaient en fuite. Le corps de Peter Müller resta quelque temps sur ce lieu d'infamie. Tout Hirsingue était rempli d'effroi devant cette exécution. On colporta d'incroyables nouvelles : « Son sang ne s'est pas figé ! Il goutte de son corps !... » Chacun trouvait atroce qu'on laisse pendre le condamné si longtemps, surtout par le temps chaud d'été — on était en août 1789 — aussi les amis du pendu rassemblèrent-ils leur courage, le décrochèrent du gibet et le transportèrent de l'autre côté de la route, droit à travers champs, en direction de Hirtzbach jusqu'aux étangs, au coin de la forêt du Doggenspurg. On le coucha dans un fossé et on le recouvrit de branches et de feuilles. Les gens ignoraient où le cadavre du pendu était passé. Mais au printemps, avec la fonte des neiges, une personne qui travaillait à la lisière de la forêt le découvrit. Le 3 mars 1790, sur ordre du juge de paix Hägy, le curé Dubail dut quérir le corps avec croix et bannières et l'enterrer dans le cimetière de Hirsingue.²

De toutes manières, les gens étaient bien disposés à l'égard de Peter Müller, un homme au fond pas si méchant, doté de quelques qualités, et l'on raconta bientôt — et encore longtemps après sa mort — qu'il avait été exécuté innocent. Beaucoup prétendaient qu'il n'aurait pas été pendu si son jugement avait été repoussé de quelques semaines. En fait, j'ai devant les yeux une lettre d'Anton Hägy qui annonçait à ses concitoyens le 2 septembre 1789 de Paris (où il séjournait depuis mai avec les frères Jakob et Ignaz Schuhmacher pour le procès des forêts), qu'il s'était rendu à Versailles auprès du ministre du roi³ M. Necker pour plaider la cause des personnes arrêtées à Hirsingue et que des ordres avaient déjà été donnés « de tout suspendre ». ⁴

Je me dois de revenir sur le personnage de F. J. Jelsch, surnommé Noir, qui fut quelques temps à Toulon. Sa vertueuse femme cherchait à élever ses enfants dans la crainte de Dieu. Mais lui-même traînait aux kermesses où il jouait de la viole pour les danseurs. On dit qu'il a acheté Saint-Appolinaire avec une poignée de misérables assignats, en association avec celui qu'on appelé "le scieur français"

¹ Documents des frères Jakob et Ignaz Schuhmacher

² Registre de décès de Hirsingue et notes du sacristain Hoschgy

³ Directeur général des finances (ndt)

⁴ Correspondance entre A. Hägy et Jos. Froberger

(Andréas Gouthret, scieur de Vesoul en Franche-Comté, établi en 1780 à Hirsingue). L'un de ses enfants, Peter (on ne l'appelait que Nuerpeter), termina ses jours de la plus triste manière. L'hypocondrie l'emporta. Dans sa folie, le pauvre Peter Jelsch se croyait poussé au suicide par le malin. Un dimanche, pendant que sa femme était à la messe de l'aube, il se trancha la gorge. On réussit à appeler un prêtre qui lui administra les derniers sacrements. Son âme passa peu après dans l'éternité.

§ 4 – Destruction du château des comtes de Montjoie

Après le pillage, le château de Hirsingue resta vide pendant plusieurs années, sans fenêtres ni portes, exposé aux jeux du vent et des averses, et, plus grave encore, à ceux des turbulents jeunes garçons. Les dimanches et jours de fête, les jeunes gens jouaient aux quilles dans les couloirs vides du luxueux bâtiment. Des soldats y établirent à plusieurs reprises leurs quartiers de nuit.

Le château des Montjoie et leurs propriétés furent vendus devant le tribunal comme biens nationaux. Flotta de Feldbach, le scieur Welsche (français) et le dénommé Noir (F. J. Jelsch) reçurent le château pour quelques assignats. Flotta fit la remarque suivante : « Si l'on veut empêcher que l'oiseau ne retourne dans sa cage, il faut détruire la cage ». La proposition fut malheureusement mise à exécution. Le chef d'œuvre d'architecture, la parure de la vallée de l'Ill, la fierté de toute la région dont la perte pour Hirsingue doit être déplorée pour l'éternité fut démolie sans scrupules. Les juifs éparpillèrent les matériaux dans toutes les directions. On peut voir aujourd'hui encore à Waldighoffen les planchers provenant du château. Lors de la démolition, tous les Hirsinguois qui appréciaient quelque peu la beauté et la grandeur, restèrent effondrés lorsqu'ils virent se dresser vers le ciel, comme un squelette géant, la magnifique charpente et les belles cheminées. Ils méditèrent sur cette majesté à jamais disparue et furent saisis de profonds sentiments de tristesse et de regrets.

§ 5 – Le destin de la famille de Montjoie-Hirsingue hors d'Alsace

J'ai raconté plus haut la fuite du comte de Montjoie-Hirsingue de son château jusqu'à Altkirch. De là, il se rendit à Remiremont où ses trois filles (Maria Emilia Josephina, Melania Eugenia Chantal, Christina Zoé) résidaient au chapitre. Il projetait de prendre les eaux tout près, à Plombières. Mais il ne supporta pas la cure thermique. Il était accompagné d'un domestique et d'une femme de chambre.¹ Un régiment de dragons tenait jadis ses quartiers à Remiremont, assurant la protection des jeunes filles du chapitre. Un de ses officiers supérieurs convoitait la main de la plus âgée des filles du comte ; cette union se concrétisa plus tard.

Les temps s'annonçant menaçants, le comte de Montjoie ne put demeurer à Remiremont. Il se rendit à Bâle où il possédait une grande demeure, y fit venir l'ancien curé de Hirsingue, pour recevoir de lui les dernières consolations de la religion et les derniers sacrements. Le curé Dubail resta auprès du comte jusqu'à sa mort et prit part à son enterrement. Sur son lit de mort, le comte prodigua à ses enfants des recommandations édifiantes et fit sentir à son fils Eugène sa légèreté passée d'une sévérité toute paternelle.

Il ordonna à ses filles de rejoindre le chapitre de Braunschweig. Il exigea d'être enterré dans le cimetière d'Arlesheim, aux côtés de son frère le chanoine.² Le dernier comte de Montjoie-Hirsingue mourut à Bâle le 31 janvier 1791. Son corps fut amené à Arlesheim et y fut porté en terre le 2 février 1791.³ Un grand nombre de nobles en exil prirent part au cortège funèbre dans une longue file de carrosses.

Louis Philippe d'Orléans, plus tard roi de France, demeura en exil en Suisse avec sa sœur Adélaïde et entra en relation étroite avec la famille de Montjoie qui lui rendit des services pour lesquels le roi leur exprima, sa vie durant, toute sa reconnaissance. Après le décès de leur père, Mélanie de Montjoie

¹Cette femme de chambre s'appelait Theresia Siband. Je dois à sa fille, qui habite aujourd'hui Dannemarie, le récit de quelques-uns des événements racontés ici.

²D'après des personnes des familles Burgard et Siband

³D'après le registre de décès de la paroisse d'Arlesheim. M. l'abbé a eu la bonté de me fournir l'extrait en question.

et sa sœur Christine Zoé demeurèrent quelque peu à Braunschweig, accompagnées de leurs fidèles servantes hirsinguoises, Magdalena et Margaretha Burgard. Celles-ci restèrent en Allemagne où elle se marièrent très avantageusement du point de vue temporel. Après la chute de Napoléon, lorsque Louis Philippe d'Orléans put prétendre à nouveau à son rang de membre de la famille royale, il fit venir les deux demoiselles de Montjoie. Mélanie fut nommée dame d'honneur de la duchesse Adélaïde, la sœur de Louis Philippe. Christine Zoé obtint la même charge auprès de Marie Amélie, épouse de Louis Philippe, plus tard reine de France. Elle épousa ultérieurement le margrave de Dolomien dont elle n'eut qu'une fille qui se maria avec le comte de Saint-Mauris. Les deux dames de cour accompagnèrent vers l'Angleterre la famille de Louis Philippe chassé du trône, où elles moururent, Mélanie dès 1848, Christine Zoé en 1849. Les quatre fils de Nepomuk Fortuné de Montjoie décédés à Bâle furent :

1. Johann Nepomuk qui perpétua la famille et dont il sera question plus tard.
2. Maximilien, qui entra dans l'armée autrichienne et se maria en Bavière. Il eut un fils qui servit comme officier dans l'armée wurtembourgeoise mais auquel il survécut. Lui-même mourut à Munich en 1812.
3. Gustave, qui, avant la Révolution, était chevalier de l'Ordre de Malte dans le régiment suisse de Reinach. Plus tard, il s'exila en Angleterre où il obtint le grade de colonel. En 1812, il fut envoyé, porteur d'importants documents secrets, au quartier général de l'armée russe ; il eut le malheur de tomber sur un avant-poste français, un détachement de hussards. On lui ordonna de se rendre. Il se saisit de son sabre et se défendit courageusement. Mais il fut rapidement submergé sous les coups de ses adversaires. Ceux-ci s'emparèrent des documents et les apportèrent à leur capitaine qui n'était autre que le baron Karl de Reinach-Hirtzbach, le propre neveu du sire de Montjoie. De Reinach accourut auprès de son parent. À peine eut-il le temps de le saluer et de lui dire son dernier adieu que le blessé rendit l'âme.¹
4. Eugène, le plus jeune des fils de Nepomuk Fortunatus de Montjoie. Il entra comme capitaine dans le Régiment de cuirassés du prince Albert et fut tué en 1800 lors de la bataille de Weinheim dans le Grand-duché de Bade.²

Johann Nepomuk Simon Joseph, déjà cité, l'aîné du dernier comte de Montjoie-Hirsingue, prit du service, après avoir été officier chez les hussards, dans l'armée bavaroise, épousa en 1802 la comtesse von Fürstenbusch, devint major général et général adjudant du roi Max Joseph Ier en Haute-Autriche.³ Il laissa les enfants dont les noms suivent :

- a) Maximilien Gustav Eugen Ludwig, né le 25 novembre 1807, chambellan et major impérial et royal, qui perpétua famille. Il mourut en 1857. Il s'allia en premières noces (1824) à Anna von Hollacky-Ritz-Halmagy (née le 10 août 1818, morte le 26 avril 1844), qui lui donna un fils (5 novembre 1842) : Johann Nepomuk Maria Paul Friederich, comte de Montjoie et comte d'Empire, officier supérieur dans l'armée bavaroise ; et une fille, Melania Maria Victoria (18 avril 1844).
- b) Melania épousa le 26 novembre 1826 le comte Franz Xaver von Leyden auf Affing und Schönburg, chambellan royal bavarois ; veuve à partir du (?) août 1836.
- c) Ludwig August Lionel, né le 11 mars 1811, major dans le 3e Régiment d'infanterie royale bavarois, épousa le 8 septembre 1840 Clara von Bauer.
- d) Karl Theodor Eugen Christian, né le 26 juillet 1813, maître cavalier dans le 2e Cheval-légers royal bavarois de Taxis.
- e) Carolina, deuxième épouse du comte Saint-Mauris, mourut en 1849 (la première femme de M. de Saint-Mauris était la demoiselle von Dolomieu, évoquée plus haut, cousine de la comtesse Carolina).⁴
- f) Amalia épousa le baron Friedrich Ludwig von Bernhard, professeur de sciences politiques à l'École supérieure de Munich et conseiller au ministère de l'Intérieur. Le 24 septembre 1834, elle donna naissance à une fille, Elisabeth. Un témoin de qualité parle ainsi d'Elisabeth von Bernhard :

¹Richard. Histoire de la maison de Montjoie, p. 77, 78. – L'épisode est confirmé par la famille Siband.

²Richard. Histoire de la maison de Montjoie, p. 77, 78.

³Documents de la famille de Montjoie (4e carton).

⁴E. Lehr. L'Alsace noble, T. II, p. 367, 368. – Genealogischer Kalender, 30e année, p. 259.

« Jeune fille épanouie, très intéressée par le savoir, dotée de profondes vertus et religion, elle s'unit par les liens du mariage le 23 août 1860 en l'église Saint-Michel de Munich au conseiller d'Etat Hermann von Mallinckrodt. Tandis que son époux quittait le foyer conjugal pour brandir haut la bannière du droit, de la foi et de la religion dans le combat parlementaire et défendait les droits les plus sacrés de l'humanité, elle était au foyer la mère la plus attentionnée qui, tel un ange, veillait sur ses enfants... Tout comme les petits apprirent les premiers pas en se tenant à sa main, ils apprirent de ses lèvres les premières prières... Elle voulait par son exemple placer dans le cœur tendre des petits les fondements d'un sentiment pieux. Ni l'heure la plus matinale, ni le vent ou les intempéries ne la retinrent de prier son Dieu à la sainte messe et d'aller à la quête au tabernacle...

Son nom était Elisabeth. Tout comme cette sainte descendait du sommet de la Wartburg pour soigner les malades dans leurs mesures et leur donner le pain, elle a, elle aussi, rempli son devoir d'amour. En quelque lieu où elle résidait du fait des obligations de son mari, elle remettait elle-même le pain dans les mains des pauvres et tirait la plus grande joie du secours qu'elle portait aux malades. »¹

L'union d'Elisabeth avec M. de Mallinckrodt, l'inoubliable défenseur de l'Eglise catholique, ne dura que douze ans. Cette dame, l'un des fleurons de la famille de Montjoie, ne se distingua pas seulement par sa générosité et l'élévation de son esprit, sa crainte de Dieu et son amour du prochain, mais aussi par les hautes vertus dont elle couronna sa vie. Elle se montra, au cours de sa douloureuse maladie, si pieuse et soumise à Dieu, si édifiante, qu'on aurait cru que le Ciel s'était penché sur son lit de mort. Elle mourut le 7 septembre 1872 à Nordborchen près de Paderborn. Son corps fut amené dans la chapelle Saint-Meinulf dans la vallée de Bodeker puis placé, après un office des morts solennel, dans le caveau familial de Mallinckrodt. Hermann von Mallinckrodt choisit plus tard pour seconde épouse Mlle Thecla, baronne de Bernhard, demi-sœur et digne continuateur de sa chère et défunte Elisabeth. Mais elle eut la douleur de perdre son mari adoré et si célèbre le 26 mai 1874.² Cette noble dame détient les documents anciens de la famille de Montjoie-Hirsingue qui remplissent sept cartons. Elle a eu la grande bonté de me procurer, par l'intermédiaire du révérend Dr Mertens à Kirchborchen, une description détaillée de ces documents avec de nombreux extraits.

¹Discours funèbre du Dr. Conrad Mertens sur la défunte Elisabeth von Mallinckrodt, née baronne von Bernhard.

²Voir l'excellent mémoire de M. le Dr Conrad Mertens; Hermann von Mallinckrodt. Souvenir de sa vie à Nordborchen, Paderborn, Schönningh, 1874

Livre 9

Le canton de Hirsingue pendant la Révolution

Chapitre 1 Hirsingue pendant la Révolution

§ 1 – Hirsingue immédiatement après la chute du comté de Montjoie-Hirsingue

Après la chute du comté de Hirsingue, Hirsingue fut administré par une "municipalité" issue du suffrage populaire. Celle-ci eut et se donna beaucoup de travail. Ses délibérations et séances judiciaires se succédaient à un rythme étonnamment soutenu.

Beaucoup usèrent de la nouvelle "liberté" pour satisfaire leur avidité et d'autres pour lâcher la bride à leurs passions. Les vols, dévastations de forêt et autres dégradations, les beuveries au vin ou au schnaps, les danses impies dans les auberges, les rixes et les bagarres s'accrurent de manière effrayante. On perpétua même pendant une période relativement courte plusieurs meurtres.¹ Anton Arbor notamment, un homme paisible, gendre de Peter Müller, fut tué nuitamment d'un coup de houe sur la tête, à cent pas environ de l'église, au début du sentier qui monte de l'Au vers la croix des missions. Aujourd'hui encore, les enfants et les personnes sensibles craignent de passer, la nuit, à cet endroit. La municipalité se vit dans l'obligation de réprimer le scandale en menaçant de châtier sévèrement les contrevenants non seulement par des amendes en argent mais aussi par des peines de cachot au pain et à l'eau.

Je publie ici quelques ordonnances qui honorent notre municipalité. Le 7 février 1790, elle décréta que les aubergistes devaient fermer leur établissement à 9 h, au signal de la cloche ; elle interdit en même temps aux citoyens d'aller après 10 h par les rues sans lumière ; et ordonna à la police d'arrêter les auteurs de tapage nocturne. Le 23 mai 1790, la municipalité publia l'arrêt suivant : « Parce que la fête de saint Fortuné tombe le 24 de ce mois et parce qu'une grande foule se rassemble ici pour cette fête et qu'éclatent d'ordinaire de grands désordres et bagarres, afin d'empêcher cela nous n'avons en aucune façon autorisé les aubergistes d'ici, qui nous l'ont demandé, à faire danser, pour les raisons précédemment décrites... » Les aubergistes ne firent aucun cas de cette interdiction et furent tous condamnés à une amende en faveur des pauvres, avec la menace que chaque récidive entraînerait un doublement de la peine. Le 25 avril 1790 et le 25 mai de la même année, la municipalité prit l'arrêté suivant concernant les processions : en application d'une interdiction du curé Dubail, personne ne devait vaquer aux travaux des champs avant le retour de la procession, pendant la Semaine sainte.

Un surveillant spécialement affecté à cette tâche devait d'ailleurs veiller, pendant toutes les processions, à ce que les hommes et les femmes quittent leurs bancs et les enfants leurs tribunes pour participer tous ensemble à la procession. Le 11 juillet 1790, la municipalité menaçait d'une peine de cachot de 24 heures au pain et à l'eau quiconque proférerait des injures ou provoquerait des bagarres. Le 9 janvier 1791, la municipalité renouvela le contrat avec le maître d'école aux mêmes conditions que les années précédentes. On ajoutait seulement quelques dispositions au profit des enfants pauvres

¹Documents du sacristain Hoschgy

et l'on enjoignait sévèrement au maître de ne plus prêter le flanc aux critiques circulant à son sujet et de prier consciencieusement le rosaire tous les soirs à l'église.¹ « Aujourd'hui dimanche 13 janvier 1793, la municipalité de Hirsingue a unanimement décidé qu'elle adoptait librement et s'engageait (à respecter) les jours fériés qui suivent, à savoir les fêtes des saints Antoine, Sébastien, Blaise, Joseph, Sigismond, Morand, Odile... alors que Dieu nous a affligés d'une épidémie contagieuse de tuberculose bovine et beaucoup d'animaux à cornes ont été perdus ; c'est pourquoi nous nous réfugions, en plus de Dieu, auprès de ses saints et avons promis de les célébrer annuellement et qu'ils obtiennent par leur intercession auprès du Tout puissant de nous exaucer dans sa bonté, de nous préserver de toute maladie et de nous donner la douce paix. »² Par ailleurs, la municipalité prit des mesures sévères à l'encontre des voleurs ou des auteurs de déprédations dans les forêts ou les champs.

À ce propos, voici un jugement de la municipalité du 15 janvier 1791. Il s'agissait d'un délit forestier pour lequel « la municipalité ordonne que XX (suivent ici les noms de quatre habitants) paient chacun trois livres de dommages et en guise de punition, que chacun soit enfermé en prison communale pendant six heures et les jours saints, à la fin des vêpres, chacun doit se faire attacher un morceau de bois sur le dos et se tenir devant les portes de l'église pendant une demi-heure entre six gardes nationaux et payer les frais... mais l'un d'eux doit payer in solidum avant qu'ils sortent de prison. Ecrit à Hirsingue, le 23 janvier 1791. »² Un autre document témoigne de l'omniprésence de la municipalité : « Bastian Eckenspieler comparait devant nous, municipalité de Hirsingue, lequel nous déclare qu'il a enlevé le 16 août 1790 sur l'ordre de M. l'abbé Pfanner les armoiries seigneuriales et alors qu'il était à l'ouvrage, le curé Dubail lui a donné une gifle ("ohrfeige") dans l'église avec moult injures, ledit Eckenspieler n'admet recevoir d'ordres de personne d'autre que de M. l'abbé Pfanner pour enlever un tel blason. Fait ainsi le jour et l'an susmentionnés. »²

Une garde nationale, dont les chefs étaient élus, a bien sûr été créée à Hirsingue comme ailleurs. La municipalité élisait le receveur des impôts communaux, les différents maires ("Meier" – encaisseurs), les prébendes de l'église Saint-Jean(-Baptiste ?), de l'autel de la Vierge Marie, de l'autel Saint-Nicolas ; puis le Laubenschauer (le surveillant des tribunes de l'église), puis deux guetteurs d'incendie ("Feuerschauer"), etc.²

En 1790, du 10 au 13 décembre, les "bourgeois actifs" de l'ensemble des communes du canton de Hirsingue nouvellement créé élirent un juge de paix. Sur 1041 voix exprimées, Anton Hägy en obtint 630 et fut nommé juge de paix.

§ 2 – Le curé Dubail, le curé J.B. Froberger et le chapelain Jelsch

« Aujourd'hui 30 janvier 1791, le décret de l'Assemblée nationale du 26 décembre, promulgué le 10 janvier 1791, concernant le serment des ecclésiastiques, a été lu devant l'ensemble de la commune à l'issue des vêpres, en présence de la municipalité. »²

« Le 4 février 1791, je soussigné ai expliqué devant le maire et la municipalité que je voulais déposer serment de fidélité au roi et à la nation ainsi qu'à leurs lois, lesquelles ne sont pas opposées à la vraie foi et à la religion catholique et autorisent l'état ecclésiastique conforme... Joseph Jelsch, chapelain. »²

« Aujourd'hui 11 février 1791, M. Johann Theobald Dubail, curé de ce lieu, a comparu en personne en le secrétariat de la municipalité de Hirsingue, affirmant qu'il persistait à déposer serment et déclare ainsi qu'il est prêt à jurer de veiller avec attention à ce que les fidèles placés sous son autorité soient loyaux à la nation, à la loi et au roi ; ceci, il l'a en vérité déjà juré ; mais comme un serment civique ne peut lier que des sujets qui relèvent du pouvoir temporel, il proteste expressément que ledit serment ne peut s'appliquer d'aucune manière à des objets qui concernent fondamentalement la religion et qui sont contraires à l'enseignement de l'Eglise ; concernant les sujets se rapportant à la religion, il créerait un parjure qui blesserait l'un des premiers devoirs d'un chargé d'âmes s'il agissait à l'encontre du serment prononcé devant l'évêque à son arrivée dans la paroisse ; loin de lui l'idée de se prêter à un tel scandale devant ses paroissiens ; il était donc résolu, avec l'aide de Dieu, suivant l'exemple de tant de

¹Documents du sacristain Hoschgy.

²Archives de la commune de Hirsingue

dignes évêques et de bons prêtres en France, plutôt de tout perdre et endurer que de porter atteinte à sa sainte fonction ; et a signé la présente déclaration au jour, mois et année susdits. – Dubail, curé à Hirsingue. » Je n'ajouterais aucune remarque aux paroles du fidèle prêtre, paroles si élevées dans leur simplicité et que j'ai transcrites, profondément ému. Mes explications ne feraient que les affaiblir.

Les Hirsinguois tentèrent de garder le curé Dubail aussi longtemps que possible. Cela apparaît clairement dans ce document : « Aujourd'hui 19 août 1792, nous, maire et officiers municipaux de la commune de Hirsingue, nous sommes réunis en la maison communale et avons déclaré pour très nécessaire que notre curé M. Dubail soit autorisé et qu'il lui soit enjoint de prêcher en chaire comme auparavant la parole de Dieu selon l'ancienne coutume chrétienne, car sans cela la jeunesse est dépourvue du nécessaire enseignement religieux et grandit dans l'erreur ; considérant tout cela pour très important, nous avons arrêté qu'on autorise et ordonne à M. Dubail, curé, de prêcher à nouveau comme avant la Constitution la vraie et pure parole de Dieu et de faire paître ses agneaux et de leur donner l'instruction nécessaire ; tout ceci de la manière dont il l'a fait jusque là, et non selon l'Assemblée nationale et ses lois, ce que nous n'attendons pas de sa part, du fait de sa bonne conduite. »¹ Cela n'empêcha pas le renforcement de la répression à l'égard des prêtres fidèles à l'Eglise.

Johann Theobald Dubail signa son dernier acte paroissial le 3 septembre 1792.² Avant de quitter Hirsingue, il se cacha pendant six mois chez son frère Franz Joseph. Il dut finalement céder à la colère des ennemis de la religion et prit la fuite en Suisse pour y goûter le pain amer de l'exil. Son frère, à qui il avait vendu le 20 mars 1793 toutes ses propriétés sur le finage de Hirsingue, lui envoya à plusieurs reprises de l'argent à Bâle et à Ueberlingen près de Constance. Une indication sur les deux principaux refuges du prêtre banni.³ Lorsque Napoléon devint consul, le curé Dubail s'en retourna à Hirsingue. Il logeait dans la maison de ses parents, lisait la messe en l'église paroissiale à 8 h pendant que le curé jureur Gröll en faisait autant à 9 h. Pendant quelques temps, Dubail fut curé des "aristocrates" et Gröll celui des "patriotes". Dubail ne célébrait jamais la messe sur l'autel dont Gröll avait coutume de gravir les marches. Il y avait même à Hirsingue pendant quelques temps deux écoles, celle des aristocrates et celle des patriotes. Dès son retour, le maître d'école Hoschgy avait fait alliance avec le curé Dubail et fut considéré comme un vrai aristocrate. Un pauvre diable enseignait aux enfants des patriotes sous la surveillance de Gröll dans l'ancienne école. Le Concordat entre Napoléon et le pape réunit notre région à l'évêché de Strasbourg. Le nouvel évêque de Strasbourg, Saurine, qui malheureusement ne favorisait pas les prêtres loyaux, ne laissa pas M. Dubail disposer tranquillement de son ancienne paroisse et l'envoya, vers la fin de 1805, à Illfurth où il mourut le 2 mars 1812, après avoir consciencieusement tenu ses fonctions.

Johann Baptist Froberg, issu d'une famille très riche de Hirsingue connue pour sa bonté envers les pauvres, desservait Bettendorf lorsqu'éclata la Révolution. Il accepta de prêter le serment à la condition qu'il ne soit contraint à rien qui s'opposât aux principes fondamentaux de l'Eglise catholique. Cette condition fut considérée, ici comme ailleurs, comme un refus de fait et Froberger dut quitter sa paroisse. Il se retira pendant quelque temps dans la maison paternelle, y lut la sainte messe dans une chambre spécialement aménagée, toujours en présence de nombreux fidèles. Mais cela ne pouvait durer et le pieux serviteur de Dieu fut obligé de quitter sa famille et son pays. Il se rendit d'abord à Rodersdorf puis à Häg en Suisse. Son frère Mathias, un gaillard intrépide qui avait acheté les biens du prêtre émigré, lui rendait fréquemment visite en Suisse pour lui apporter de l'argent. On ne voyageait alors que dans la clandestinité. Car en pleine Terreur, la peine de mort menaçait quiconque franchissait ainsi les frontières. Dans des circonstances bien précises, Mathias Froberger eut de bonnes raisons de se sentir espionné par les gens mal intentionnés qui risquaient de le dénoncer comme soutien d'un prêtre émigré. Il se fit alors coudre dans les semelles de ses chaussures les pièces d'or qu'il destinait à son frère. En chemin, il fut effectivement interrogé sur le but de son voyage par un individu suspect. Il lui répondit sèchement et de manière évasive, en homme qui n'avait rien à craindre et poursuivit son chemin.

¹Archives communales de Hirsingue

²Livres paroissiaux de Hirsingue

³Documents laissés par Franz Joseph Dubail

Mathias fut également interrogé sur son frère et ses biens. Il répondit : « J'ai quatre frères à l'armée qui offrent leur sang et leur vie en défenseurs de la patrie... » À partir de ce moment-là, on le laissa en paix. Johann Baptist Froberger fut autorisé à revenir après sept ans d'exil. L'évêque Saurine refusa de lui restituer son ancienne paroisse ; mais Froberger ne put se résoudre à en accepter une autre et demeura chez son frère à Hirsingue, auprès duquel il mourut le 5 juin 1809, après avoir reçu les derniers sacrements. Même le curé jureur Schirlin témoigne dans l'acte de décès que J. B. Froberger était doté de toutes les vertus.

Le chapelain Joseph Jelsch, originaire de Hirsingue, resta dans son village natal, comme il apparaît dans ce document : « Aujourd'hui 1er thermidor de l'an III de la République française une et indivisible (20 juillet 1795, ndt) Joseph Jelsch comparait devant la commune de Hirsingue, lequel a indiqué qu'il était disposé à s'acquitter du ministère (consistant en) un office divin désigné par les autorités catholiques et apostoliques et a désiré qu'on lui donne acte de sa soumission envers la République, laquelle attestation lui a été communiquée le 11 prairial de l'an III (31 mai 1795) conformément à la loi et a signé... »

Le 8 brumaire de l'an IV de la République (30 octobre 1795), Joseph Jelsch, demeurant à Hirsingue, a comparu devant nous, officiers municipaux de la commune de Hirsingue, lequel a déclaré ce qui suit : « je reconnais que l'ensemble des citoyens français représente la souveraineté et je promets soumission et obéissance envers les lois de la République ; nous lui avons donné acte de cette déclaration qu'il a contresignée avec nous... » « Le 21 pluviôse de l'an IV (9 février 1796), Joseph Jelsch, demeurant à Hirsingue a comparu devant nous, lequel a fait la déclaration suivante : je reconnais que l'assemblée des citoyens français est souveraine et je promets d'être soumis et obéissant aux lois de la République. Nous lui avons donné acte de cette déclaration et il a signé avec nous. » Le bon vieux chapelain Jelsch n'était en rien un homme instruit. Il n'avait jusque là jamais prêché et n'avait lu que des messes basses au château. Ce qui ne l'empêchait pas d'être d'une grande bonté envers les siens et les pauvres. L'exemple néfaste de l'évêque Gobel et de quelques mauvais prêtres avait troublé son entendement. Il faut supposer avec prudence qu'il a agi moins par méchanceté que par étroitesse d'esprit et que son âme était troublée par les préjugés et la crainte au point qu'il était incapable d'entendre le chant du coq après sa triple déclaration devant la municipalité. Je dois ajouter ici que sa conduite n'influença aucunement sa famille où la crainte de Dieu ne cessa jamais de régner. Un seul de ses neveux, l'agent Franz Joseph Jelsch, était déjà un vaurien accompli avant même la Révolution. Mais sa lignée s'est complètement éteinte à Hirsingue. Le chapelain Jelsch fut mené à Besançon avec le curé Gassmann mais en revint rapidement et désavoua plus tard ses serments. Il fit avant sa mort un bel et édifiant testament contenant une fondation pieuse qui resta cependant oubliée chez le notaire : on l'ouvrit trop tard, après le partage de sa fortune, et n'a donc pu être mise en œuvre. Il mourut en 1808, dans sa 86e année, et fut enterré en la chapelle de la Vierge où l'on peut encore voir sa tombe.

§ 3 – Le curé jureur Gassmann

Le curé légitime de Hirsingue avait dû interrompre l'exercice de sa charge dans les premiers jours de 1792. Quelques semaines plus tard, "l'évêque du Haut-Rhin" envoya l'un de ses prêtres comme curé à Hirsingue. Celui-ci, Andreas Gassmann, était né à Ingersheim le 18 octobre 1765 et s'était consacré, au couvent de Moyennoutier, à l'ordre bénédictin.¹ Ce moine peu ordinaire, prêtre déloyal à son Eglise, commença son œuvre de chargé d'âmes en septembre ou octobre 1792, j'ignore exactement quand. Ses actes paroissiaux sont rédigés avec tant de négligence ou d'ignorance qu'il est impossible de déchiffrer une date précise dans les premiers d'entre eux.

Gassmann n'eut rien de plus pressé à faire que de s'en prendre énergiquement au loyal J. B. Froberger, affaibli par l'exil. Il prétendait que Joseph Froberger avait déjà quitté la République à plusieurs reprises pour se rendre en Suisse et apporter de l'argent à son frère. J'ai déjà raconté plus haut que c'était Mathias Froberger et non Joseph qui s'était chargé de cette dangereuse mission. Devant la municipalité, Joseph accusa alors le citoyen Gassmann de diffamation et exigea de lui qu'il retire

¹Frayhier. Histoire du clergé d'Alsace

officiellement ses injures le dimanche suivant à la sortie de l'office devant la commune réunie et le déclare homme d'honneur. Gassmann accusa au même moment Joseph Froberger auprès du juge de paix Anton Hägy d'être un agitateur qui se permettait de réclamer publiquement dans l'église paroissiale, après le catéchisme, que le curé cesse d'enseigner car il ne faisait qu'inculquer la révolte à la jeunesse ; et il exigeait que l'accusé soit puni selon la loi. Les documents en ma possession ne me permettent pas de savoir quelle fut l'issue de ces accusations réciproques, si les humiliations et les sanctions furent effectivement appliquées ou si l'affaire s'est arrangée à l'amiable.

Si l'on exclut ce conflit, l'administration d'Andreas Gassmann se déroula dans une relative tranquillité pendant un certain temps. Les bons catholiques se tenaient de tous points de vue à bonne distance de lui. Et ceux qu'on appelait les patriotes, qui devaient être en bonnes relations avec Gassmann si l'on considère leurs idées, ne firent pas preuve d'une extraordinaire assiduité religieuse. Les comptes de l'église d'alors n'évoquent rien de particulier. Ils révèlent qu'un messenger a été envoyé à Colmar pour y chercher des huiles consacrées ; qu'on continuait, comme jadis lorsqu'il y avait encore des capucins, à chercher des hosties à Landser ; qu'une somme surprenante a été dépensée pour le vin de messe.¹ Mais le jour de la saint Fortuné de 1794, une violente tempête se leva contre Gassmann ; il en sera question plus tard. Gassmann fut arrêté et envoyé à Besançon. Après son emprisonnement, il revint dans notre région et se rendit à Heimersdorf — à Hirsingue, le presbytère avait entretemps été détruit — comme nous verrons plus tard.

Dans les dernières semaines de 1798, Andreas Gassmann fut nommé curé de Walheim. Il tenta d'y attirer les catholiques fidèles à son Eglise schismatique, mais n'obtint pas de succès.

Par contre, les patriotes des villages des environs lui envoyèrent leurs nouveau-nés afin qu'il les baptise. En 1798, le nombre de ces enfants s'éleva à 27, l'année suivante à 26. Son dernier acte de curé de Walheim fut signé de lui le 18 mars 1803.² Il œuvra plus tard à Berentzwiller³ où je suppose qu'il termina sa vie.

§ 4 – La fête de saint Fortuné de 1794 ; le prétendu arbre de la liberté ; Hirsingue et les ecclésiastiques touchés par de sévères sanctions ; le général Dièche à Hirsingue.

Il a déjà été question plus haut des reliques de saint Fortuné et de la fête que célébrait Hirsingue tous les ans le lundi de Pentecôte en l'honneur de ce saint. En 1794, le lundi de Pentecôte tombait le 9 juin. Le curé jureur Gassmann et le chapelain Jelsch cherchèrent à célébrer la fête de saint Fortuné de manière aussi solennelle que possible. Le célèbre Stehlin, curé de Bouxwiller, prononça le prêche dans lequel il parla des vertus de saint Fortuné. Au presbytère, on aurait ouvert les festivités gaillardement ; d'après un vieillard, témoin capital, on y aurait même dansé, ce qui ne serait d'ailleurs pas si étonnant de la part d'ecclésiastiques jureurs.

Juste avant la saint Fortuné, on avait élu un nouvel agent, Anton Hägy. Le précédent, Franz Joseph Jelsch, avait ses partisans qui l'auraient volontiers vu rester dans ses fonctions ; ce F. J. Jelsch, un homme mauvais et dangereux, était le neveu du chapelain Jelsch qu'il détestait, non parce que celui-ci avait prêté serment, mais malgré qu'il l'ait prononcé. Ainsi Hirsingue avait deux agents, le nouveau et l'ancien ; ce dernier F. J. Jelsch, était de petite stature et ses adversaires l'appelaient dédaigneusement l'"Agentle" (l'agentelet). Chacun voulait écarter son rival. Depuis très longtemps, on avait coutume à Hirsingue de planter un "Maie" (littéralement "bouquet", ndt) au maire nouvellement élu, c'est à dire d'ériger un sapin devant sa maison. Les amis de Anton Hägy avaient fêté son élection par l'érection d'un sapin. Le parti adverse en fit autant pour l'agentle. Deux jeunes gens, Anton Froberger et Morand Jelsch, ne supportèrent pas que Hirsingue disposât simultanément de deux agents et deux sapins ; dans la nuit du lundi de Pentecôte, ils renversèrent sans scrupules le sapin planté devant la maison de F.

¹Archives de la paroisse de Hirsingue

²Registres paroissiaux de Walheim

³Frayhier. Histoire du clergé d'Alsace, etc.

J. Jelsch. – Profondément blessé, l'agentle entra dans une violente colère. Un de ses amis composa une lettre de dénonciation dans laquelle il déclarait en des termes vifs que le curé Gassmann avait joué la comédie dans l'église le jour de la fête de saint Fortuné en compagnie de beaucoup d'autres ecclésiastiques, qu'ils avaient fait bombance à midi et avaient, le soir, abattu l'arbre de la liberté. – En fait, personne n'avait touché à "l'arbre de la liberté"; seul le sapin devant la maison de l'agentle avait été coupé. – F. J. Jelsch signa la lettre, certains prétendaient sans vraiment connaître son contenu, et l'envoya au district d'Altkirch; puis on l'envoya au Comité de Salut public qui, sur la base d'une accusation entièrement fausse, infligea des sanctions terribles à la commune de Hirsingue et à l'ensemble du clergé jureur de Haute-Alsace.

Les représentants du peuple auprès de l'Armée du Rhin Goujon et Hentz publièrent à Strasbourg, le 4 thermidor de l'An II de la République (22 juillet 1794, ndt) un édit d'inculpation dont voici l'essentiel.

Les deux hommes déclaraient que les prêtres exercent une révoltante soif de domination en Alsace, qu'ils maintiennent les citoyens, sous le prétexte du service de Dieu, dans un désœuvrement fâcheux, qu'ils tiennent le peuple dans l'ignorance, la superstition et le despotisme. « L'arrogance des prêtres, ajoutaient-ils, est telle dans les communes du district d'Altkirch (Hirsingue en fait partie) que plusieurs d'entre eux ont occasionné un rassemblement de personnes superstitieuses à l'occasion d'un pèlerinage (la fête de saint Fortuné), pendant qu'ils se livraient à leur office, ils ont excité le peuple contre le gouvernement dans le bavardage à la chaire; qu'ils se sont livrés ensuite à la beuverie et à la gloutonnerie jusque tard dans la nuit pendant que quelques-uns de ces hommes dévoyés organisaient des danses au son de chants contre-révolutionnaires; et qu'ils allèrent ainsi faire tomber l'arbre de la liberté au milieu des imprécations contre le gouvernement républicain. » Après quelques remarques du même acabit, les deux messieurs ajoutèrent : « I. La maison dans laquelle les prêtres s'étaient réunis, lesquels firent tomber de leurs propres mains ou sur leur ordre l'arbre de la liberté de la commune de Hirsingue, doit être immédiatement démolie; l'église de cette commune doit être fermée, tous les objets du culte emportés; elle ne peut être à l'avenir être affectée qu'à des buts qui intéressent les besoins publics; le clocher doit être démoli, le nom (de la commune) disparaître. L'administration du département du Haut-Rhin doit, dans un délai court, demander aux représentants du peuple une fusion provisoire avec une autre commune. Les prêtres qui se sont laissé entraîner à une telle arrogance doivent être conduits devant le tribunal révolutionnaire; le maire et la municipalité, qui les ont laissés agir doivent être arrêtés en tant que suspects et gardés en détention... II. Tous les prêtres des trois départements précédemment cités (Haut-Rhin, Bas-Rhin et Mont-Terrible) doivent être arrêtés sur le champ et conduits en la citadelle de Besançon où on les enfermera et traitera en gens suspects... III. Dièche, général de division, commandant de Strasbourg est chargé de l'exécution de ce jugement; il se rendra sans délai à Colmar, Altkirch et là où sa présence sera utile; il communiquera les ordres nécessaires aux forces armées qui ont l'ordre d'emmenner les prêtres... – Fait à Strasbourg, le 4 thermidor de l'An II de la République unie et indivisible. »¹ Après que Maynoni, agent national du district de Strasbourg eut pris connaissance de ces mesures répressives, il demanda qu'elles soient enregistrées, imprimées en allemand et en français et envoyées à toutes les municipalités où elles devaient être solennellement proclamées.

Le 10 messidor de l'An II de la République, le général Dièche envoya d'Altkirch à ses frères de la compagnie de Strasbourg une lettre dont voici le contenu : « Liberté, égalité, fraternité ou la mort. – Frères amis, chargé par les représentants du peuple d'une mission importante, j'ai quitté Strasbourg pour Colmar où j'ai commencé mon travail concernant l'emprisonnement des prêtres. L'arrestation de 100 prêtres en peu de jours et dans une contrée peu étendue laisse supposer qu'il y aura d'ici peu un bataillon entier que j'envoierai à la citadelle de Besançon. » Puis Dièche raconte que les prêtres entretiennent le fanatisme, le vice et l'hostilité à l'encontre de la Révolution; qu'ils organisent d'interminables processions; qu'ils ont même fait accroire à une malheureuse foule² qu'il pouvait se rendre invisible et entreprendre tout ce qu'il voulait, étrangler sa femme et manger la ... d'un enfant. Puis

¹Pièces à l'appui de l'appel à la Commune à la République et à la Convention nationale à Strasbourg, (Livre bleu). N° LXVII, p.100-103.

²Il manque ici plusieurs lignes dans le texte original (ndt)

ce malheureux aurait voulu étrangler sa femme en état de grâce et on aurait eu toutes les difficultés du monde à la sauver de la colère de l'homme aveuglé par les prêtres ; les parties du corps d'un enfant auraient effectivement été consommées. « Nous avons, ajoute Dièche, trouvé ce malfaiteur chargé de chaînes en la prison de la commune de Hirsingue. » Il est très douteux qu'un fait aussi horrible ait été perpétré dans cette région ; quoi qu'il en soit, je puis affirmer que je n'ai pas découvert à Hirsingue la moindre trace, pas la moindre allusion à cet homme. Si une telle chose avait bien eu lieu, cela ne serait certainement pas arrivé sur les conseils de prêtres. Je ne veux pas m'ériger en défenseur des prêtres jureurs ; mais il est évident pour quiconque de sain d'esprit qu'aucun d'entre eux, qui tous avaient reçu quelque instruction, n'aurait été en état d'entraîner quelqu'un à un acte aussi insensé. Un prêtre qui aurait commis une telle chose à cette époque n'aurait non seulement été emprisonné mais torturé, écartelé, crucifié, brûlé ou enterré vif. – Qu'une tache d'infamies marque pour l'éternité l'impie inventeur d'une calomnie aussi honteuse ! « Un complot contre la Révolution, poursuit le général Dièche, avait été fomenté dans la commune de Hirsingue ; plusieurs prêtres s'étaient réunis dans la maison de l'ex-curé le jour de la saint Fortuné, lequel était le patron de la paroisse ; après beuverie et ripaille, ces monstres s'en allèrent et renversèrent, avec l'aide des foules, l'arbre de la liberté, crachant mille imprécations contre la Révolution. – Le maire et les employés municipaux furent emprisonnés sur ordre du représentant du peuple ; la maison de l'ancien curé où la conjuration infernale contre la République avait eu lieu fut démolie jusqu'au sol en trois heures sous le cri répété de "Vive la République !" ; en même temps, on démolit le clocher et l'église fut utilisée à des buts intéressant les besoins publics. – Ce décret salubre éteindra dans cette région les menées des ennemis de la Révolution ; il a agi sur le peuple comme un baume bienfaisant qui est surtout bon s'il n'est ni détourné ni employé à mauvais escient ; au moins le peuple de la commune de Hirsingue qui avait sombré dans la folie du fanatisme découvrit avec épouvante et horreur les crimes de ses prêtres lorsque nous les lui apprenant ; (il est pourtant curieux que Dièche devait d'abord en informer le peuple) son cri répété : Vive la République ! son incroyable assiduité lors de la démolition de la maison infernale (le presbytère) et du clocher ; l'empressement des républicains à apporter du vin à profusion, à nous et à tous les citoyens de la commune, et le détachement d'hommes à cheval appelé sous les drapeaux, tout cela montre que les prêtres seuls entretenaient la haine contre la République.

J'ai choisi pour cette affaire un ancien dimanche et j'ai rassemblé à Altkirch les petits messieurs pommadés et les hommes endimanchés qu'on a pourvu de pioches et d'autres outils pour nous aider à la démolition (du presbytère de Hirsingue). Tout s'est passé dans le calme et dans l'ordre. La journée s'acheva par la plantation d'un arbre de la liberté à l'endroit où les prêtres, ces monstres, ces horribles criminels, avaient renversé le précédent. – Tous les citoyens, citoyennes et enfants de toutes les familles étaient là. Nous les avons décoré de cocardes nationales, à propos desquelles les prêtres leur avaient inculqué le plus grand mépris ; beaucoup de chants patriotiques furent entonnés autour de l'arbre de la liberté, nous allons partir. – Salutations et fraternité. – Dièche. »¹

Dièche s'en alla effectivement si l'on en croit M. Véron-Reville ; car en quelques jours on conduisit 256 prêtres en Vieille-France, la plupart à Besançon.² Parmi eux se trouvaient de nombreux ecclésiastiques non-jureurs qui s'étaient retirés dans leurs familles, âgés ou malades.³ À Besançon, les prisonniers furent incarcérés dans les souterrains de la citadelle et traités avec une dureté inhumaine. Deux de ces malheureux, Berdolet, qui devint plus tard évêque et Montpoint, son vicaire et secrétaire ont décrit les pénibles souffrances et outrages auxquels ils étaient exposés.⁴

Le général Dièche avait fait une profonde impression à Hirsingue. Le vieux barbon brutal, cruel et ivrogne s'incrusta peu à peu dans l'imagination du peuple à la manière d'un mythe. Aujourd'hui encore,

¹Recueil de Pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg. Strasbourg, A. Ulrich, T. II p. 145-147

²Véron-Reville. Histoire de la Révolution dans le Haut-Rhin, p. 223.

³L. Winterer. La persécution religieuse en Alsace pendant la grande Révolution, p. 223.

⁴M. Winterer a emprunté tout ce passage à M. Zimmerlin dans son Histoire de la persécution de l'Eglise en Alsace. P. 183-188.

après 83 ans, les vieilles personnes racontent encore que le boucher (d'autres disent Robespierre) avait été en personne à Hirsingue.

La cure fut démolie un dimanche jusqu'aux fondations en présence du général Dièche par ses soldats et les maçons, charpentiers et autres ouvriers qu'il avait amenés d'Altkirch. – On ne détruisit du clocher, qu'on avait déjà commencé à démolir la veille, que le toit, à l'origine en coupole. Lorsqu'on voulut s'attaquer aux épais murs, un journalier nommé Dangel fut si grièvement blessé qu'il fallut le ramener chez lui sur un brancard. Plusieurs années plus tard seulement, on coiffa le clocher d'un nouveau toit, cette fois de forme pointue.

Personne n'aurait osé élever la voix contre le redoutable Dièche. Il fit effectivement planter un arbre de la liberté et tint un discours patriotique au peuple pour l'encourager à l'union. On obligea les femmes à chercher de l'eau pour arroser l'arbre de la liberté. Il fallait aussi apporter du vin, mais qui ne fut pas versé par terre. Les jeunes gens reçurent l'ordre de danser autour de l'arbre de la liberté, de lancer par les airs des chants et des vivats en l'honneur de la République.

Et afin d'éviter qu'il ne manque pas la plus petite parcelle à la magnificence de la nouvelle république, on tendit un bâton à l'extrémité duquel pendait un bonnet rouge et les jeunes filles devaient sauter par dessus. L'une d'elles, de la classe des aristocrates, eut la malchance de passer tout près ; lorsqu'on la vit, on l'obligea, sans tenir compte du lourd panier qu'elle portait, de sauter par dessus le bâton, aussi souvent que cela plut aux patriotes hilares. – Après ce triomphe, le général Dièche, ivre de joie, pouvait considérer la patrie sauvée et la liberté renforcée à jamais. Sa fantaisie pouvait même apporter vaincue le monde des femmes aux pieds de la République ; car une jeune donzelle de Hirsingue, portée par l'exaltation de son patriotisme avait sauté dans sa voiture pour lui donner un baiser. Celle dont les lèvres avaient touché les plus affreux soldats, resta l'objet de l'exécration générale pendant près d'un demi-siècle, jusqu'à ce qu'elle succombe touchée par une apoplexie.

§ 5 – Les reliques de saint Fortuné

D'après l'arrêt des représentants Gonjon et Hentz, tous les objets du culte devaient être emportés de l'église de Hirsingue. Les catholiques bien pensants de Hirsingue craignirent, non sans raison, que les reliques arrivées à Hirsingue par l'intermédiaire du comte de Montjoie, ne tombent dans des mains sacrilèges. Quatre hommes résolus, parmi lesquels Anton Köhmann, prirent rendez-vous pour sauver les ossements de saint Fortuné ; ils les transportèrent de nuit hors de l'église et les dissimulèrent provisoirement dans les champs de chanvre de l'Au tout proche. Puis ils rassemblèrent dans une auberge près du cimetière pour discuter de l'endroit où conserver les saints restes. À proximité, il y avait une maison momentanément inhabitée ; en accord avec l'aubergiste, les trois hommes convinrent que l'endroit était des meilleurs. Mais la femme de l'aubergiste, qui avait tout suivi par le trou de la serrure, se précipita dans la grande salle et s'écria, excitée et apeurée : « Voulez-vous notre malheur ! Voulez-vous qu'on nous coupe la tête ! » Elle ne se laissa point calmer et les hommes, effrayés, ramenèrent les reliques dans l'église. Le lendemain, les patriotes se précipitèrent dans l'église, sortirent les ossements du saint martyr de leur châsse et les transportèrent au cimetière ; et là, à six pas environ de la grande porte d'entrée de l'église, les restes de saint Fortuné furent jetés sur un bûcher. L'un des meneurs de cette bande d'impies s'écria, moqueur : « Fais des miracles, si tu peux ! ». Un autre, lorsque la tête du martyr eut roulé au bas du bûcher, lui donna un coup de pied et le renvoya dans le feu. – Quelques femmes pieuses qui assistaient à cette scène d'horreur versèrent des larmes amères. L'un des hommes leur lança, furieux : « Stupides gens, que croyez-vous donc ? Ca ne va pas ? Les choses ont-elles déjà été mieux qu'actuellement ? ». – Un brave catholique qui passait par là observa avec tristesse la manière dont les sacrilèges attisaient le feu avec des perches ; et après qu'il se fut retourné pour la troisième fois, l'un des hommes lui dit : « Si tu regardes encore une fois en arrière, on va en faire autant de toi ! » Certaines personnes craignant Dieu réussirent pourtant à sauver du feu quelques petits ossements du saint martyr. Ceux-ci furent rassemblés sur l'ordre de l'évêque Berdolet alors qu'il confirmait à Hirsingue. Le curé Kern les fit exposer plus tard dans l'ancien reliquaire. Lorsque l'intérieur de l'église fut restauré, du temps du curé Römer, ce meuble reçut aussi d'importants embellissements.

Un seul des meneurs de cette horrible profanation exprima plus tard un repentir sur ces événements. Il répondait à un honnête voisin de ses amis lorsque celui-ci voulait de temps en temps en parler : « Tais-toi et n'en parle pas ; tu sais bien que je le regrette de tout cœur ». Dieu lui pardonna sans aucun doute un acte commis dans les transports de la passion juvénile et lui envoya pour la purification de son âme un mal long et douloureux qu'il supporta avec patience et dans un esprit de pénitence. Tous les autres eurent une fin épouvantable et la main vengeresse de Dieu a même totalement effacé leurs noms des registres de Hirsingue. L'un d'eux mourut d'une pénible lèpre ; un autre d'horribles plaies puantes. Un troisième succomba à la maladie pelliculaire ; à sa mort, sa fille enleva les poux de son visage par poignées pour les jeter au feu, et cela à plusieurs reprises ; car la vermine s'en échappait comme d'une source inépuisable. Juste avant de rendre l'âme, il poussa un dernier cri désespéré : « N'y a-t-il pas de diable qui vienne me chercher ? »

§ 6 – Le cœur du prince-évêque de Bâle

J'ai raconté plus haut qu'après la mort du prince-évêque Nicolas de Montjoie (5 avril 1775), son cœur avait été embaumé et apporté à Hirsingue. La paroisse alla en procession, à la rencontre de la relique, superbement enchâssée, jusqu'à Heimersdorf ; le cœur du prince-évêque fut conservé dans une niche à côté de l'autel saint Nicolas où se trouve aujourd'hui la vasque baptismale de pierre. Ce prince-évêque Simon-Nicolas avait fait ériger l'autel à ses frais. Aussi le tableau qui le surmonte est-il plus soigneusement exécuté que les deux autres peintures d'autel. La niche était protégée par une grille de fer forgé avec des dorures.

Le jour même de la destruction par le feu des reliques de saint Fortuné, l'un des profanateurs prit dans la niche le cœur du prince-évêque de Montjoie et le fendit en deux avec une hache ! Cet homme fruste ne savait pas ce qu'il faisait ; il était bien trop bête pour comprendre l'éclat que le nom du prince-évêque de Montjoie avait conféré à la paroisse de Hirsingue. Des accidents divers, des maladies de cœur, la folie et la mort prématurée frappèrent quelques descendants de ce pauvre hère.

§ 7 – Le curé jureur Gröll

Après le départ de M. Gassmann, Hirsingue ne resta pas longtemps sans curé comme cela apparaît dans les actes suivants : « Aujourd'hui 11 messidor de l'An II de la République française (28 juin 1796). Devant nous agent et adjoint de la commune de Hirsingue a comparu François Joseph Gröll, habitant de Haussen, qui a fait la déclaration suivante : – Je reconnais que l'assemblée des citoyens français est souveraine et je promets soumission et obéissance aux lois de la République... » « Aujourd'hui, 10 vendémiaire de l'an VI... François Joseph Gröll, habitant à Hirsingue a comparu et a déclaré qu'il avait l'intention de remplir dans l'église d'ici ses fonctions de ministre du culte, ce pour quoi il a déposé le serment suivant, conformément à l'article 25 de la loi du 19 fructidor dernier : « Je jure de haïr la royauté et l'anarchie, puis dévouement et fidélité à la République et à la constitution de l'An III... » Ce même jour, le chapelain Joseph Jelsch dut déposer le même serment.¹ »

Fr. Jos. Gröll, qui marqua son entrée dans la paroisse de Hirsingue par un serment de fidélité à la République et de haine contre la royauté, était né à Oberbergheim (Oberhergheim ? ndt) le 12 février 1763 et avait été moine dans le chapitre bénédictin de Marmoutier jusqu'à la Révolution.² Gröll était un fringant jeune homme qui savait joliment chanter et bien prêcher. Il s'y connaissait aussi en dessin. Il avait à Hirsingue environ 10 écoliers auxquels il enseignait le français et le latin. – Il chercha à expliquer et à justifier son apostasie aux Hirsinguois de la manière suivante : il avait prêté serment à Nancy et seulement juré de rester dans sa patrie et d'obéir fidèlement aux lois du pays et qu'il se satisferait du traitement que le gouvernement lui donnerait ; de religion, il n'était nullement question. – Le 17 thermidor de l'An VI (4 août 1798) Gröll se rendit à Bettendorf pour y parapher un nouveau registre de baptême. Dans cet acte, il s'attribua le titre d' "archiprêtre du canton de Hirsingue".³

¹ Archives de la commune de Hirsingue

² Frayhier. Histoire du clergé d'Alsace, etc.

³ Archives de la paroisse de Bettendorf

C'était vraiment un archi..., mais pas un archiprêtre.

Un voisin de Gröll, Lorenz Herrmann, avait un atelier de tanneur. Celui-ci s'entretenait souvent en confiance avec le curé jureur et tirait beaucoup de plaisir de ces conversations. Mais un jour, dans le feu d'une petite dispute, Herrmann en appela à l'autorité du saint Père, ce à quoi Gröll répondit : « Le pape n'a pas d'ordre à me donner, j'appartiens au gouvernement ». À ces mots, le brave tanneur donna un vigoureux coup de poing sur la table en disant : « Vous n'êtes pas un vrai prêtre ! ». Il quitta le prêtre jureur et, à partir de ce moment, l'évita. Les catholiques intègres de Hirsingue surtout ne purent supporter Gröll bien qu'il était cultivé et de compagnie agréable. L'aversion alla au point qu'on composa une chanson à son sujet dans laquelle le "curé jureur" était présenté comme un glouton et un ivrogne, où l'on se moquait surtout de ses talents de musicien, de ses relations avec l'impie Berdolet et de sa séparation d'avec le pape ; la chanson se terminait sur une allusion cinglante sur ses relations domestiques. – Certains ne se contentèrent pas de se tenir loin de ses offices, mais ils se faisaient une joie, lorsque l'occasion s'offrait, de le railler et de l'insulter. Un jour, on lui jeta une pierre. Les patriotes affirmèrent même qu'il avait risqué sa vie à deux reprises, ce qui n'est cependant pas prouvé.

Lorsque les prêtres loyaux furent autorisés à revenir, Dubail et Gröll s'affrontèrent, l'un comme curé des aristocrates, l'autre comme meneur des patriotes. – Les aristocrates de Hirsingue demandèrent à la municipalité, le 18 vendémiaire de l'an IX (10 octobre 1800), conformément à l'arrêté des consuls, de fixer les heures auxquelles ils pouvaient célébrer leurs offices à l'église paroissiale. La municipalité assigna aux requérants l'horaire suivant : le matin de 6 à 9 h, l'après-midi de 12 à 2 h.

Gröll et ses patriotes devaient tenir leurs réunions de 9 à 12 h et l'après-midi de 2 à 4 h. De 4 à 5 heures, tous les citoyens sans distinction de culte pouvaient se rendre comme il leur plairait dans l'église comme dans une "maison de prière commune". L'église devait être fermée à 5 h.¹ À la signature du Concordat, Gröll fut nommé curé de Hésingue ; ultérieurement, il vint à Grentzingen ; quelque temps plus tard à Bourbach-le-Haut, enfin à Kembs où il mourut en 1840.

§ 8 – Divers évènements à Hirsingue pendant la Révolution

Durant la Révolution, on abolit à Hirsingue, comme ailleurs, cela va de soi, les privilèges des nobles, les dîmes et les corvées et l'on vendit les biens de l'Eglise et des émigrés comme biens nationaux. L'histoire scélérate des assignats plongea, ici comme partout, de nombreuses familles dans la pauvreté et la misère. Je vais montrer au passage par deux exemples la manière dont la valeur de ce malheureux papier-monnaie s'est effondrée. Le 19 thermidor de l'An III (7 août 1795), Männle Levy et Moïse Levy vendirent à un bourgeois de Hirsingue « une maison et sa cour ici dans le bas-village et qui était jadis aux émigrants Montjoie pour une somme de 18.000 livres en assignats et 200 livres en argent sonnant. » Le 4 vendémiaire de l'An IV (26 septembre 1795), Andreas Gouthret (le scieur Welsche) acheta « à la Nation, au district d'Altkirch après adjudication ... un pré sur le Uffmatten » qui avait appartenu aux seigneurs Montjoie et revendit le même terrain le 19 floréal de la même année (7 mai 1796) à cinq bourgeois de Hirsingue et de Heimersdorf pour la somme de 500.000 (un demi-million !) de francs en assignats.²

Même les israélites durent se soumettre à la nouvelle loi française. Le chantre de la synagogue de Hirsingue, Juda Cain, natif de Hagenthal-le-Bas devait se présenter devant la municipalité, tout comme Gassmann et Gröll pour déclarer qu'il reconnaissait la souveraineté de l'Assemblée nationale et qu'il se soumettait à la loi de la République. Puis on remit un laissez-passer au citoyen Juda Cain.

Bien qu'un certain nombre de Hirsinguois aient accepté avec enthousiasme les principes et les dispositions de la République, la paroisse rechignait dans son ensemble à se soumettre au nouvel ordre établi. Ainsi, les Hirsinguois reçurent-ils à diverses reprises de l'administrateur du district d'Altkirch de vifs reproches sur leur lenteur. Le 16 messidor de l'An II (4 juillet 1794), on leur reprocha qu'ils n'avaient pas assez enlevé des bâtiments publics les armoiries et symboles de la royauté et des nobles, et on leur enjoignit de détruire sur le champ ces « signes de l'esclavage. » Le 13 prairial de l'An II,

¹Archives de la commune de Hirsingue

²Documents de Montjoie-Hirsingue

les Hirsinguois reçurent du district d'Altkirch la lettre suivante : « Liberté, égalité, fraternité ou la mort. – Frères, la manière de penser fanatique est le premier soutien de la tyrannie. La rumeur générale dit que vous (Hirsinguois) entretenez cet esprit fanatique par la légèreté avec laquelle vous délivrez les passeports aux exaltés de religion, lesquels s'en servent pour se rendre aux pèlerinages en Suisse, au cours desquels ils puisent les traîtres principes et enseignements auprès des prêtres émigrés. Nous vous répétons, citoyens, que vous devez vous en tenir aux lois sur les émigrants et sur ceux qui se tiennent aux côtés des ennemis déclarés de la Révolution. – Inscrivez sans remords sur la liste des émigrants ceux de vos concitoyens qui ont quitté la République ; c'est votre devoir. Rappelez d'abord à vos concitoyens, à ceux à qui viendrait l'idée de partir, que nous avons placé des troupes sur toute la frontière pour nous saisir d'eux et les traiter en ennemis de la patrie. Je vous engage à faire la lecture de la présente lettre devant la commune réunie pendant trois jours consécutifs et nous tenir soigneusement informés. »¹

Hirsingue, comme les autres paroisses, a dû céder ses cloches, ainsi que tout le fer et les autres métaux qui décoraient les tombes et même les cordes des cloches. Tout ceci devait être livré rapidement à un lieu convenu « sous peine de sanction à l'encontre des responsables ». ² Des quatre cloches que possédait Hirsingue trois furent jetées du haut du clocher. Les gens qui assistèrent à cette triste scène étaient consternés. L'une des cloches tomba sur une tombe encore fraîche et s'enfonça si profondément dans la terre molle qu'on ne la vit presque plus et qu'on ne réussit à l'en extraire qu'à grand-peine. L'événement fut évoqué par les fidèles avec horreur pendant de longues années. – Franz Hägy dut transporter les trois cloches à Ensisheim, où il trouva un grand nombre de cloches. Il s'efforça d'obtenir le droit d'en ramener à Hirsingue au moins l'une des trois ; mais en vain. – Avant la Révolution, la sonnerie de cloches était de toute beauté. La cloche qui resta dans la tour et qui ne fut fondue que longtemps après avait un son si délicieux, et qu'on entendait de loin, que de tous les alentours on ne pouvait assez s'en émerveiller.

La municipalité de Hirsingue qui administra la commune pendant la Terreur n'avait plus la même disposition d'esprit que celle qui fut en place immédiatement après le début de la Révolution. Cette autorité plus libérale prit les mesures suivantes concernant la sonnerie des cloches : « Aujourd'hui 3 pluviôse de l'an V de la Révolution française (22 janvier 1797), nous avons pensé à quel point il serait nécessaire d'indiquer aux gens par la sonnerie des cloches l'heure du jour, afin qu'ils se rendent, selon ladite heure, tant au travail, à prendre les repas, qu'au repos nécessaire, que chacun sache s'organiser, et nous avons pris les mesures suivantes, 1. Qu'on donne le signal du travail avec la cloche au lever du jour 2. Qu'on informe à 9 h du matin les ouvriers et les mères de famille de l'heure du repas du matin 3. À 12 h de prendre le repas de midi 4. À 3 h le souper 5. Le soir, lorsque tombe la nuit, au dîner 6. Enfin, à 9 h dans la nuit, qu'on rappelle chaque citoyen de prendre du repos, ainsi qu'aux voyageurs qui ont manqué le droit chemin, pour que la cloche puisse les ramener sur le droit chemin. Tout ceci considéré, alors que l'horloge de l'église, inutilisable, ne fonctionne pas, à cause du clocher découvert... »³ – L'ecclésiastique qui, le jour de son baptême, bénit la cloche dont on règlemente ici l'usage, n'a sûrement pas deviné qu'un jour elle ne devait plus servir, en application d'un édit policier, qu'à indiquer aux citoyens l'heure du lever, des repas et du coucher et à indiquer le chemin aux étrangers nuitamment égarés.

La municipalité de Hirsingue, qui témoignait tant de sollicitude aux étrangers égarés de nuit, exerça aussi sa fraternité en faveur de quelques ecclésiastiques qui erraient en plein jour : les quelques prêtres jureurs qui cherchaient à se protéger des poursuites dont on les menaçait. Le 18 thermidor de l'An VI de la République (4 août 1796), elle permit aux citoyens Marcus Antonius Berdolet et Joseph Montpoint, tous deux demeurant à Phaffans et au citoyen Fr. J. Chagué de Masevaux « à leur demande, l'autorisation de pratiquer à l'avenir le culte catholique dans le bâtiment qui sera choisi à cet usage par la commune de Hirsingue, en vertu de la loi du 7 vendémiaire de l'An IV (29 septembre 1795), après que ceux-ci eurent apporté la preuve dans des documents authentiques qu'ils ont prêté le serment dû par

¹ Documents laissés par Fr. Jos. Dubail.

²-2-

³ Archives de la commune de Hirsingue

les ecclésiastiques et qu'ils étaient autorisés à rester à l'intérieur (des frontières) de la République. »¹ Il apparaît dans ce document que Berdolet avait séjourné quelque temps à Hirsingue peu avant sa nomination comme évêque du Haut-Rhin. Mis à part la protection que la très libérale municipalité de Hirsingue accorda aux religieux jureurs, la grande majorité des fidèles abhorrait ces hommes sans foi et s'en tinrent à bonne distance pendant sept ans. Les bons catholiques ne franchissaient plus le seuil d'un sanctuaire qu'un prêtre apostat souillait de sa présence. Ils ne l'autorisaient pas à bénir leur union, à baptiser leurs enfants, à administrer leurs malades, à enterrer leurs morts. – Le sacristain Hoschgy écrit fréquemment dans ses notes, le cœur lourd : "Enterré sans prêtre, enterré selon la loi par les amis... enterré par les employés publics... porté en terre nationalement ("nationalisch")... enterré par les héritiers sans monsieur ("Herr" – le curé ?) ni messe... enterré par les seuls amis et sans ecclésiastique... enterré par les amis seuls et sans prêtre... etc. »² François Joseph Dubail fit bénir à Bâle en cachette son union avec Catherine Ley par son frère, l'ancien curé de Hirsingue, le 15 juin 1793. « Le 25 juin, écrit-il dans une lettre, je me suis marié constitutionnellement devant l'officier municipal, à savoir J. B. Jelsch »³ D'autres firent bénir leur union à Mariastein ou dans la Sennhutte, dans les bois entre Heimersdorf et Largetzen. – Dans cette ferme isolée, quelques prêtres étaient cachés, notamment MM. Bochelen, Dermineux, Hof, Raindre, etc. Les fidèles de Hirsingue et des environs se rassemblaient fréquemment là-bas pour assister à la sainte messe, recevoir les saints sacrements ou faire baptiser les nouveau-nés. C'est là qu'ils cherchaient un prêtre quand l'un des leurs était entre la vie et la mort afin qu'il leur prodigue de nuit les derniers sacrements. On trouvait toujours un homme serviable qui acceptait la dangereuse mission de chercher un prêtre réfractaire et de l'accompagner sur place. Les frères du curé J. B. Froberger en particulier se tenaient prêts, à toute heure de la nuit, à chercher un prêtre à la Sennhutte ; solides et intrépides, ces hommes étaient aussi prêts, et la chose se savait, à réduire au silence quiconque se hasardait à les attaquer dans leur œuvre d'amour.

Chapitre 2

Les communes de Heimersdorf, Bisel et Ruederbach, paroisses indépendantes pendant la Révolution

§ 1 – Heimersdorf

Il ressort clairement de ce qui précède que Heimersdorf, Ruederbach et Bisel-Hirsingue formaient une seule commune et paroisse. Dans les dernières années du XVIII^e siècle, cet état de fait changea ; chacun de ces villages obtint sa propre municipalité ; Bisel-Hirsingue et Bisel-Ferrette furent unis en une seule commune sous le simple nom de "Bisel". Mais du point de vue spirituel, Heimersdorf et Ruederbach furent, pendant les troubles de la Terreur, séparés de Hirsingue pour quelque temps et Bisel-Hirsingue à jamais. Après cette séparation temporaire, Heimersdorf et Ruederbach furent à nouveau — et pendant plusieurs années — administrées comme des annexes de Hirsingue.

Heimersdorf fut desservie pendant la Terreur par le curé jureur Gassmann. Plus haut, on a raconté que ce prêtre avait été emprisonné à Besançon. À sa libération, il se rendit à Heimersdorf pour se placer — comme il disait — sous la protection de sainte Odile. Un très vieil homme de Heimersdorf qui, petit garçon, avait servi la messe à Gassmann, me raconta, peu avant sa mort, qu'il lui semblait encore voir le curé Gassmann à son arrivée à Heimersdorf, revenant de Besançon, vêtu d'une robe vert foncé. « Le 27 germinal de l'An IV de la République française (15 avril 1796), Andreas Gassmann, habitant Heimersdorf, a comparu devant nous, agent et adjoint, il a fait la déclaration suivante : je reconnais que l'assemblée des citoyens français est souveraine et je m'engage à être soumis et obéissant aux lois de la République... »⁴ « Aujourd'hui, 5 vendémiaire de l'An IV de la République (27 septembre 1795)

¹Archives de la commune de Hirsingue

²Documents du sacristain Hoschgy

³Papiers de F. J. Dubail

⁴Archives de la commune de Hirsingue

S. Jelsch de Ruederbach a été enterré par Andreas Gassmann, curé de Heimersdorf... 1796, 27 janvier de l'ancien style F. A. Schmitt a été baptisé par le citoyen Gassmann, alors curé de Heimersdorf ». ¹ La chapelle sainte-Odile servit d'église paroissiale à ce prêtre jureur. Gassmann alla de Heimersdorf à Walheim.

En 1798, un prêtre nommé Bernhard Hängy est cité comme curé de Heimersdorf. ²

§ 2 – Bisel

Bisel était divisé en deux jusqu'à la Révolution, comme cela a déjà été dit précédemment. Les maisons situées sur la rive droite du ruisseau appartenaient à la paroisse de Hirsingue et portaient pour cette raison le nom de Bisel-Hirsingue. Les habitations se trouvant sur la rive opposée formaient Bisel-Ferrette et appartenaient à la paroisse de Seppois-le-Bas. Les bourgeois de Bisel-Ferrette voulaient au siècle précédent se séparer spirituellement de Seppois-le-Bas ; mais leur demande, bien que s'appuyant sur des raisons assez solides, fut repoussée par le prince-évêque de Bâle, comme cela a déjà été expliqué plus haut.

Vers la fin du siècle précédent, les deux parties de Bisel jusque-là furent réunies en une seule commune. Les nouvelles autorités municipales, qui furent très actives ici comme ailleurs, prirent diverses mesures dont on ne peut évoquer ici que quelques-unes. Le 8 juin 1788, elle décida que l'exportation des blés serait interdite pour quelque temps, en attendant que les prix baissent. – Le 25 août 1790, ces mêmes autorités proclamèrent par l'intermédiaire du vicaire, en accord avec M. le curé, « dans l'église, devant toute la commune rassemblée, que toutes les femmes se réuniraient après l'office dans la maison de M. le maire afin de choisir une sage-femme compétente, et ceci est bel et bien advenu ; en ce qui concerne son salaire, il a été promis par les femmes la somme d'argent d'une livre, 10 sous (à payer) par chaque accouchée... » Le droit de vote a fréquemment été bien plus mal employé. – Le 9 juillet 1791, les mêmes autorités se plaignirent « qu'un grand désordre régnait dans l'église les dimanche et jours de fête à cause des étrangers qui se rendent à l'église pour occuper toutes les places et sièges de sorte que tous les habitants de Bisel doivent se tenir à l'extérieur de l'église ; aussi l'ensemble du conseil demande que M. le vicaire fasse savoir dans l'église, sur notre ordre et en vertu de l'ancien usage, que chacun doit se rendre dans sa propre église paroissiale afin de prévenir tout désordre, c'est pourquoi tous les habitants de Moos et de Niederlarg doivent être informés de se garder de faire un usage constant de l'église d'ici ; faute de quoi, on se verra dans l'obligation de faire appel à la Garde nationale ("die National Soldate"). » Le vicaire dont il est ici question n'était autre que l'intègre Bochelen. La plainte des autorités témoigne de l'empressement des habitants de Moos et Niederlarg — qui se dépêchaient de prendre place dans la chapelle de Bisel — à suivre le catéchisme de l'excellent vicaire. – Le 23 janvier 1793, le conseil municipal de Bisel choisit le jour de la saint-Blaise pour jour de la fête communale... « et quiconque travaille ce jour-là sera puni de dix livres et aux dépens, quiconque ferait une telle chose contraire à l'autorisation municipale. » Les papes et les conciles n'ont jamais poussé aussi loin l'exigence de leur piété. « Le 24 mars à 9 h du matin pendant l'office dans l'église paroissiale, Josephus Mendelinus Fafa, natif de Dannemarie, par mandat d'Arbogast Martin, évêque du département du Haut-Rhin, a déposé le serment suivant comme administrateur nommé et chargé d'âmes de la ci-nommée paroisse : je jure d'être fidèle à la nation et à la loi, de veiller de tout mon possible à mes enfants paroissiens à moi confiés. Je jure de pratiquer la liberté et l'égalité, et enfin de rester à mon poste, plutôt mourir que de m'en écarter. » ³

§ 3 – Ruederbach

Les notes qui suivent, signées du sacristain Hoschgy, attestent que Ruederbach aussi avait son propre curé (jureur) pendant la Révolution : « 1796, le 27 germinal ou 27 mars (en fait le 15 avril,

¹Notes du sacristain Hoschgy

²Archives de la paroisse de Bettendorf

³Archives de la commune de Bisel

ndt), on a enterré Augustin Steinfeld, ancien curé de Ruederbach et le 9, enterrement avec deux grand'messe et une messe basse et libera... 1797, 29 frimaire ou 19 décembre, le curé de Ruederbach est mort et a été enterré le 30 du même mois ou 20 décembre à Hirsingue ; le jour de l'enterrement ont été célébrées trois grand'messe et deux messes de 30e à Ruederbach. »

Chapitre 3

Les paroisses de Bettendorf, Grentzingen Waldighoffen et Steinsoultz pendant la Révolution

§ 1 – Bettendorf

Après le bannissement du curé réfractaire J. B. Froberger, Bettendorf fut administré pendant quelques mois par les curés constitutionnels Gassmann de Hirsingue et Schielin de Grentzingen.

À l'automne 1793, Joseph Fabry, né à Sélestat le 30 mars 1747, ancien capucin et gardien à Neuf-Brisach, devint curé de Bettendorf. Dans le procès-verbal de la municipalité, on lit : « Joseph Fabry, habitant de Bettendorf, déclare qu'il a l'intention d'assurer sa fonction de ministre du culte en cette église, c'est pourquoi il a prêté le serment de haine contre la royauté et l'anarchie et de dévouement et fidélité à la République et à la constitution de l'An II ». Fabry quitta Bettendorf au printemps 1798.

Le successeur de Fabry était Philipp Hirn, qui était en fonction jusque-là à Fessenheim,¹ et qui signa le 18 juillet 1798 son premier acte de curé. Dans les livres paroissiaux, on lit la transcription d'un acte solennel écrit à Phaffans le 14 juin 1798, par lequel M. A. Berdolet annonçait à son cher et honorable frère Philipp Hirn son « institution canonique » comme curé de Bettendorf. Cet acte annonce que Hirn avait été élu par les fidèles de la paroisse le 3 mai 1798 en l'église de Bettendorf sous la présidence du citoyen Gröll, archiprêtre, et que le vote était conforme aux lois canoniques du dernier concile national. Suit alors l'exhortation au curé nouvellement élu dans laquelle Berdolet singe au mieux le style des évêques. On lit dans le registre de décès de cette paroisse : « Anno 1801, 23 septembre, Philipp Hirn, natif de Sigolsheim, est mort avec l'aide et en présence de Joseph Steiner, curé de Grentzingen, pieusement en Dieu et dans la communauté de l'Eglise catholique ; il fut élevé à la sainte dignité de prêtre le 20 septembre 1788 comme membre de l'Ordre des franciscains dans le couvent capucin de Colmar où il portait le nom de frère Appolinaire ; il administra une paroisse pendant dix ans (mais les trois dernières seulement à Bettendorf) et l'on fit pour lui les cérémonies et prières prescrites pour l'enterrement d'un chrétien et d'un prêtre, en présence de ses frères en fonction, J. B. Baur, curé de Tagsdorf, Joh. Silvanus Steiner, curé à Grentzingen, Andreas Gassmann, curé à Walheim, F. Xaver Strom, curé à Willer et Bernhard Hängy, curé à Heimersdorf qui ensemble ont signé avec moi... Gröll, curé de Hirsingue. »² J'ai retranscrit entièrement ce document parce qu'il laisse voir toute la bande des religieux jureurs de la région et nous montre en même temps comment ces gens savaient s'orner du nimbe de la sainteté.

Avant de quitter Bettendorf, je vais encore raconter un épisode de la Révolution. Un homme riche, qu'on appelait "Heiri", vivait jadis au village. Ce Heinrich aimait les procès ; on l'entendait dire souvent : « Il faut être mauvais paysan pour ne pas tirer son pain des terres d'autrui. » Lors du pillage du château de Hirsingue, il emporta une quantité de vin assez importante. Heinrich, un veuf sans enfant, voulait, au grand dépit de sa parenté, se remarier avec sa servante qui était de Waldighoffen. Il se rendit avec sa fiancée dans son village pour y chercher les documents nécessaires. Sur le chemin du retour, à la limite du ban de Bettendorf, il fut rempli d'un sinistre pressentiment et d'une anxiété telle qu'il refusa de continuer. Ce n'est qu'après force arguments et prières de sa servante qu'il se décida enfin à rentrer chez lui. Au moment de dîner, Heinrich s'assit à table entre son valet et sa servante. Soudain, un coup de fusil partit de la fenêtre ; la balle passa entre les deux domestiques et toucha le maître au cœur ;

¹E. A. Frayhier. Histoire du Clergé catholique d'Alsace pendant la Révolution.

²Archives de la paroisse de Bettendorf

Heinrich tomba à terre, raide mort. L'auteur du crime n'a jamais été découvert en ces temps agités. On soupçonna bien l'un ou l'autre, mais ce fut tout.

§ 2 – Grentzingen

Sur ordre venu d'en-haut, il aurait fallu démolir les autels de l'église paroissiale ; mais l'ordre ne fut pas exécuté. Par contre, les ornements de l'église et les vases sacrés disparurent. Ces derniers furent remplacés par un calice en fer doré, une coupe en zinc, un ostensor de bois et une cassette à huiles de zinc. Tous ces objets se trouvent encore au presbytère de Grentzingen.

Le curé réfractaire qui dut quitter sa paroisse le 13 août 1791 pour l'exil eut pour successeur le prêtre jureur Georg Schielin (c'est lui-même qui écrit ainsi son nom), né le 20 avril 1763 à Bartenheim et qui avait été quelque temps (1790-1791) vicaire de Pfetterhouse. Schielin attira sur lui la réprobation de toute la région dans les circonstances suivantes : il épousa une jeune fille d'une maison voisine de la cure. Cette union ne lui apporta cependant ni la paix, ni le bonheur dont il avait rêvé dans son pitoyable état de confusion mentale. Il cessa d'exercer ses fonctions spirituelles et fut plus tard admis à nouveau comme laïc parmi les fidèles. Ses petits enfants se distinguent par leur comportement édifiant et le souvenir de ce triste cas est presque entièrement effacé à Grentzingen. Pendant de longues années, Schielin fut le secrétaire communal de Grentzingen et de plusieurs autres villages ; les gens des environs qui avaient un document à rédiger s'adressaient à lui. Un honorable Hirsinguois qui connaissait bien Schielin a eu un entretien avec lui peu avant sa mort, alors qu'il était déjà un petit homme vieux et ratatiné, selon l'expression du témoin « tout bossu et tassé » ("ganz buckelig und duckelig"). Le vieux prêtre avait encore une vision des choses assez claire bien que curieuse et quelque peu désespérée ; il faisait l'aveu suivant : « Je ne suis plus digne d'être prêtre, je regrette ce que j'ai fait ; que le Dieu de miséricorde me pardonne ! Nous avons chassé les aristocrates, nous avons fait beaucoup de mal à la religion et aux bons croyants. Les prêtres jureurs qui ont repris leur serment sont encore toujours ce qu'ils étaient jadis, et n'ont pas changé d'opinion dans leur cœur ; ils ne sont rien d'autre que des hypocrites et des vauriens. » Il est possible que Schielin n'ait pas eu entièrement tort dans ce jugement.

Schielin n'a pas été longtemps curé à Grentzingen. Son successeur était Jos. Sylvanus Steiner, né le 26 août 1753 en Suisse, ex-chapelain à Arlesheim, puis, plus tard, prêtre jureur à Ranspach. Ses actes paroissiaux vont de 1793 à 1801. De là, il alla à Singen, Vendenheim et Thannenkirch où il mourut en 1821.¹ Schielin et Steiner célébraient scrupuleusement leurs offices ; aussi les fidèles de Grentzingen, Oberdorf et Henflingen, qui ne connaissaient rien de mieux, vivaient en paix avec eux dans leur grande majorité.

Pendant la Révolution, on priait le rosaire dans la vallée de l'Ill, de Bettendorf et Grentzingen jusqu'à Oltingue, d'une manière très particulière. Comme d'habitude, on récitait d'abord cinq mystères puis les trois Ave Maria en y ajoutant : Gloire au Père qui nous a créés, au Fils, etc. et enfin l'acte de foi apostolique. On appelait cela le "rosaire patriotique". Ce n'est que depuis quelques années seulement que M. le curé Fritsch a réussi à modifier, non sans peine, cette façon de prier. À Bettendorf, M. le curé Eidenschenk l'a abolie et l'a remplacée par la prière d'usage général.

§ 3 – Waldighoffen

Après le bannissement du curé légitime Jos. Harnist (de juillet 1791 à avril 1792), un certain Joseph Bich fut en fonction à Waldighoffen. – Le village fut ensuite desservi par Schielin, "curé constitutionnel", comme il se nommait lui-même, et de Xaver Widerspach, curé à Steinsoultz. – Vers l'année 1796, Andreas Finck, ancien franciscain, y fut en fonction. – Dans ses actes rédigés dans un allemand approximatif, il se qualifie soit de curé, soit de "ministre du culte". – Le 7 septembre 1798, le prêtre jureur Joh. Anton Berninger arriva à Waldighoffen comme curé. Il se qualifiait de "religieux du diocèse de

¹Livres paroissiaux de Grentzingen. – Frayhier. Histoire du Clergé catholique d'Alsace.

Mayence". En l'an 1800, on voit quelques actes paroissiaux, signés de J. B. Bloch, dont il sera question plus bas.¹

§ 4 – Steinsoultz

Le prêtre légitime de Steinsoultz quitta son poste au printemps de 1791. Steinsoultz fut ensuite administré pendant quelques semaines par un prêtre appelé Münch. Puis œuvra le curé jureur Xaver Widerspach (de mai 1791 à décembre 1792). Ce prêtre est sans doute le même que M. Frayhier décrit comme un ancien franciscain et qui fut en fonction pendant quelque temps à Leymen.

Les livres paroissiaux de Steinsoultz contiennent un vide de décembre 1792 à 1797, de sorte qu'on ignore si cette paroisse avait été administrée pendant cette période et par qui. Et pourtant, un prêtre devait y avoir demeuré, au moins de temps en temps ; car on y emmenait beaucoup d'enfants pour y être baptisés.² Peut-être le curé réfractaire Ostertag séjournait-il parfois en secret à Steinsoultz ? De 1797 à 1808, Steinsoultz fut desservi par le curé jureur Johann Baptist Bloch.

Celui-ci naquit à Steinsoultz même le 14 juin 1736 et fut vicaire à Ballersdorf, puis à Durlinsdorf et enfin prêtre constitutionnel à Wittelsheim.³ Avant sa mort (1808), Bloch fonda deux anniversaires pour lui et sa parenté.

Lors de la Révolution, les cloches de Steinsoultz furent transportées à Saint-Louis. Mais immédiatement après, on publia une ordonnance selon laquelle chaque commune était autorisée à conserver une cloche qui devait servir à des usages profanes. Walburger, alors maire de Steinsoultz, s'adressa à H. Grienberger de Hausgauen, un homme au bras long, afin d'obtenir l'autorisation de ramener une des cloches qui avait été livrées. L'influent personnage lui conseilla de se rendre à Saint-Louis et de s'y choisir la cloche qui lui plairait le plus ; il ajouta que la commune devait cependant payer l'excédent au cas où sa valeur dépassait celle qu'on avait livrée. Walburger utilisa cette autorisation avec empressement et discernement ; il choisit une cloche de l'ancien couvent de Lucelle, qui se trouve toujours dans le clocher de Steinsoultz. Elle porte l'inscription : MDCXCIX. Non est mortale quod opto. Sur l'autre côté, on voit Jésus en croix, Marie avec l'enfant Jésus puis deux saints vêtus en abbés cisterciens (l'un d'eux représente sans doute saint Bernard). La facture de cette cloche est bien plus solide que les nouvelles : après une utilisation de près de deux siècles, on distingue à peine une légère trace d'usure.⁴ Steinsoultz possédait avant la Révolution un grand presbytère de pierre avec des étrépillons en pierre de taille. À proximité, il y avait une superbe grange flanquée d'un immense jardin avec un bel étang en son milieu. Ce terrain paroissial fut vendu ; trois bourgeois de Steinsoultz, Walburger, Weis et Diemer en firent l'acquisition en acceptant de ne le céder qu'avec l'approbation de la majorité de la municipalité. On cherchait ainsi à préserver l'usage du presbytère pour le curé légitime des temps meilleurs à venir. Mais Diemer, un rusé renard, revint sur sa parole et il ne se calma pas avant que la cure soit vendue et démolie et le jardin mis en partage.⁵

Pendant la Terreur, Diemer se plaça à la tête de la commune de Steinsoultz et obtint même le titre de "président du canton de Hirsingue". Il était particulièrement habile, à l'époque où les assignats seuls avaient cours, à découvrir les trésors cachés et l'on imagine aisément que ce ne fut nullement à son désavantage. Ce patriote austère et pieux était attentif à la sanctification des décades et réunissait ces jours-là l'ensemble de la commune (personne ne devait manquer) sur la place, en contrebas de l'église pour prêcher à un auditoire terrorisé l'évangile de la liberté, égalité, fraternité ou la mort. Lorsqu'on planta l'arbre de la liberté, on alluma un feu et Diemer, sacrificateur du nouveau culte, porta un petit drapeau qu'il jeta solennellement dans les flammes en disant : « Tout comme ce drapeau est consumé par les flammes, ainsi doivent périr les aristocrates. » Diemer ne pouvait supporter que l'ancien dimanche soit encore célébré.

¹Livres paroissiaux de Waldighoffen

²Livres paroissiaux de Steinsoultz

³Registres paroissiaux de Steinsoultz

⁴D'après les notes du curé Kröner dans les archives de la paroisse de Steinsoultz

⁵Ibidem

Ce jour-là, il attela les bœufs pour labourer une parcelle qu'on nomme aujourd'hui encore "Sonntagacker" (le champ du dimanche). Il exigeait aussi que tous ses sujets — c'est-à-dire toute la commune — vaquent à des travaux utiles le jour du dimanche aboli. Les femmes, qui tenaient à la sanctification du jour du Seigneur, portaient sur elles des tricots dont elles s'emparaient dès que le puissant président apparaissait et qu'elles reposaient dès qu'il s'en allait. Diemer était l'un des principaux responsables de l'arrestation de Bochelen. Lorsque la page fut tournée, Diemer fut arrêté à son tour et mis au cachot.

Chapitre 4

Les paroisses de Riespach et Feldbach pendant la Révolution

§ 1 – Riespach

Le prêtre jureur Franz Anton Roth succéda au curé de Riespach Caspar Dietrich qui languissait en exil. Roth naquit le 15 septembre 1767 ; après des études négligées, il entra dans un couvent capucin où il reçut le nom religieux de Père Festus.¹ Il signa ses premiers actes paroissiaux à Riespach à l'automne 1791, les derniers en 1793. Au début, il signait "Père Anton Roth", plus tard "Roth, curé" ou "Roth citoyen curé". Comme il fut méprisé au plus haut point par les Riespachois, injurié et même maltraité, il s'en retourna à Uffheim, son village natal. Après le Concordat, il devint curé de Geispitzen. À Riespach, Roth se montra authentique républicain et se jeta sans retenue dans les bras des plus ardents patriotes. Il fut élu premier membre de la municipalité et prit une part active aux affaires de la commune. Aux côtés de la municipalité, il y avait à Riespach un peu estimé "Comité de surveillance" : le 23 nivôse de l'an II (12 janvier 1794), Michael Hell fut arrêté parce qu'il avait proféré des injures et crié devant la maison du Comité que les membres de ce dernier buvaient dans les auberges le sang des pauvres villageois de 6 à 11 h et même jusqu'à minuit. Lors d'une des séances ordinaires du Comité, on fit valoir à son président que le citoyen Roth avait été injurié et « maltraité » par un bourgeois de Riespach. Le Comité déclara que le citoyen Roth lui était particulièrement cher, que la municipalité devait le prendre sous sa protection et que l'affaire devait être déférée devant le juge de police. Un document qui se rapporte au curé Roth mérite de figurer ici : « 14 ventôse de l'an II de la République (4 mars 1794). Un membre (de la municipalité) déclare que notre citoyen Roth que le peuple appelle curé constitutionnel a beaucoup souffert de persécutions de la part de certain(e)s (personnes) de Riespach ; c'est pourquoi, l'assemblée a fait comparaître Theobald Reinhard en tant qu'auteur de telles persécutions et lui a demandé ce qu'il savait en défaveur d'un républicain aussi honorable, car il profère tant d'accusations injustes, ce qui provoque une grande discorde dans la commune. – Ledit Reinhart répond que le citoyen Roth est un honorable bourgeois et républicain...

Il ne sait rien d'autre de lui que du bien et du bon, il le connaît comme un homme de et pour la loi, comme un ardent républicain et sans-culotte. Il a déclaré ceci devant toute l'assemblée... Ce que les soussignés attestent. »²

Après le départ de Roth, le maire célébrait les enterrements. Celui-ci était une vraie tête de révolutionnaire : les villageois l'appelaient le Robespierre de Riespach. Il n'était pas natif du village. Il avait acheté la cure et la commune eut les plus grandes difficultés à obtenir de lui qu'il rende ce bâtiment. Je dois ajouter que cet homme s'est sincèrement et totalement converti à Dieu dans ses derniers jours. Concernant les mariages, baptêmes et autres actes religieux, les fidèles de Riespach s'adressèrent aux prêtres loyaux qui demeuraient cachés dans les environs, principalement au révérend Père Thomas Edmund qui desservait Attenschwiller.

Lorsqu'on eut chassé les sires de Luppach, les Riespachois achetèrent vers la fin de 1792 les autels latéraux et les vases sacrés de l'église conventuelle pour 1537 livres. Les autels demeurèrent dans l'église du village jusqu'en 1840, date à laquelle ils furent remplacés. Les reliques qui se trouvaient sur

¹ Archives de la paroisse de Riespach

² Archives de la commune de Riespach

ces autels peuvent encore être vus dans la sacristie. Pendant la Terreur, les patriotes de Riespach se firent remarquer par l'ardeur avec laquelle ils collectèrent à leurs frais — élevés — les calice, ciboire, ostensor et tout le cuivre et le laiton de leur église. Il ne purent dormir en paix avant que tous les crucifix et symboles de la piété chrétienne aient disparu de l'église, du cimetière et du finage. L'un d'eux, Sebastian Lidy, membre de la municipalité et charpentier de métier, mutila les autels et, se saisissant d'une statue de saint Morand, la jeta à terre en s'écriant : « Va-t-en, tu n'es pas citoyen d'ici. » Quelques temps après, le vaillant homme fut écrasé en forêt par la chute d'un arbre et mourut sur le coup, bien qu'il fut "citoyen d'ici". Les familles de tous les autres meneurs du parti des patriotes furent frappées de toutes sortes d'accidents et se sont, à l'heure qu'il est, presque entièrement éteintes.

§ 2 – Feldbach

Feldbach tomba, après le départ du pasteur légitime Joh. Fr. Rose, pour une courte période dans les mains du prêtre abdicataire B. Haßl et plus tard, également pour une courte durée, dans celle d'un franciscain en fuite nommé Fafa. L'un des deux, j'ignore lequel, était appelé "le welsche" (le Français); les fidèles de Feldbach méprisèrent cet homme au point qu'il devint publiquement la cible de leurs injures et railleries. Le document suivant, que je ne puis reproduire qu'en phrases raccourcies, nous offre en passant une idée de l'art et la manière avec lesquels les Feldbachois jugeaient le curé jureur : « Aujourd'hui samedi 12 mai 1792, nous, Antony Hägy, juge de paix et de police du canton de Hirsingue, après que nous ayons été informés par le tribunal public que divers outrages et injures ont été proférés à Feldbach à l'encontre de la Constitution française et autres, et ceci à diverses reprises, à propos desquels nous poursuivons comme suit les *informations* que nous avons déjà commencées le 8 de ce mois : Ignazi Heinis déclare que Anna M. Reinhart lui a dit que les religieux assermentés étaient des (hérétiques); qu'elle se rende à la messe d'un religieux jureur ou chez un gardien de cochons, ça revenait au même pour elle; et en plus de cela, elle a encore proféré beaucoup d'autres insultes contre la Constitution française... Anton Heinis de Feldbach a déclaré que l'évêque du Haut-Rhin n'avait aucun droit de lier, défaire ou juger ce qui se rapporte à la religion chrétienne, car il n'avait aucun pouvoir du pape. – Martin Gasser de Feldbach a déclaré qu'il avait un cheval âgé de 25 ans, s'il s'était exténué pour un membre de l'Assemblée nationale, il aurait mieux travaillé que les membres de ladite (assemblée). – Franz Walz et son épouse ont déclaré que le curé de Riespach était un moine en fuite et celui de Feldbach un ... français ("Welscher") (il y a là un mot illisible, peut-être Zwerg, nain); ils sont des vauriens, des gens dévoyés, leurs messes ne valent rien. – Johannes Datler a déclaré que ça ira mal jusqu'à ce qu'on se mette tous ensemble pour chasser l'Assemblée nationale de Paris, l'Assemblée nationale aurait dû garder pour elle à Paris leur papier de canaille, les assignats, et que les œuvres des religieux assermentés ne valaient rien. – Fr. Frohly de Feldbach a déclaré qu'on aurait pu mettre (dans) les paroisses des pâtres au lieu de ces religieux jureurs, cela reviendrait au même. – Jakob Seel a déclaré que l'actuel curé Roth de Feldbach était un vaurien : que la foudre de la Croix ("das Kreuz Donnerwetter") l'enfonce dans la terre, ses messes et communions sont hérétiques. – A. M. Bauckh de Niederlarg a déclaré que les religieux jureurs n'avaient aucun droit... quand l'actuel curé de Feldbach entrait dans l'église, Dieu en sortait, et que par les temps présents, il n'y avait plus d'Eglise chrétienne. »¹

Chapitre 5 Les paroisses de Seppois-le-Bas et Pfetterhouse

§ 1 – Seppois-le-Bas

Il a été question plus haut de la famille de Landenberg qui avait sa résidence à Seppois-le-Bas. Peu de temps après la dévastation et le pillage de la demeure comtale des seigneurs de Montjoie, le

¹Documents du greffe du bailliage du comté de Hirsingue

même sort frappa le château du baron de Landenberg. Tout y fut détruit ; les portes, fenêtres et volets enfoncés ; les nombreux meubles, parfois précieux, fracassés ; les vins et liqueurs précieuses, certaines provenant de l'étranger, furent bus ou renversés ; une grosse quantité de café, chocolat, sucre, etc. fut emportée. De plus, les rebelles pillèrent deux maisons qui appartenaient au baron de Landenberg et qui étaient louées à des familles juives.¹

Les livres paroissiaux de Seppois-le-Bas nous fournissent les indications suivantes à propos des ecclésiastiques. Le curé légitime Heinrich Ferdinand Wernier, natif de Pfetterhouse, continue régulièrement de signer ses actes paroissiaux jusqu'au 12 août 1792. Les actes de 1793, 1794 et en partie de 1795 sont rédigés sur feuilles volantes.

Le 20 août 1795, le nom de Bochelen est cité, tantôt sous le titre de "vicaire de la paroisse saint Maurice de Seppois", tantôt sous la dénomination "vicaire de l'église filiale saint Colomban de Bisel". Le dernier acte que rédigea J. Bochelen à Seppois-le-Bas est du 16 avril 1797. La calligraphie de cet excellent prêtre n'est pas seulement très lisible mais aussi ferme et bien formée. – Le 8 janvier 1797, Fr. Hoff, dont il sera question plus bas et Ludwig Barth, prêtre, apparaissent dans les actes paroissiaux. Ce dernier naquit à Seppois-le-Haut le 24 août 1755 et avait jadis œuvré en tant que vicaire à Koestlach et à Kappelen.

§ 2 – Pfetterhouse

Le curé légitime de Pfetterhouse quitta le village en février 1792. Puis Pfetterhouse fut desservi pendant quelque temps par les religieux assermentés Rudolph Amen et Joh. Baptist Heinis. – Amen naquit à Pfetterhouse, œuvra comme vicaire à Ottmarsheim et Wittenheim, comme chapelain de la famille de Landenberg à Soultzmatt et enfin comme curé jureur de son village natal. – Heinis, ultérieurement vicaire de Saint-Blaise, n'administra Pfetterhouse que quelques mois comme cela apparaît dans l'acte de décès suivant : « A. 1792, le 7 décembre est décédé l'honorable H. Joh. Bapt. Heinis, administrateur de cette paroisse, muni de tous les sacrements par M. Müller, curé constitutionnel de Friesen. »²

Chapitre 6

Le témoin de la foi Johann Bochelen vicaire à Seppois-le-Bas

§ 1 – La jeunesse de Joh. Bochelen

Johannes Bochelen, fils de Anton Bochelen et Anna Maria Ganser, naquit et fut baptisé à Illfurth le 11 août 1761. Il avait deux frères, Anton et Joseph. Le dernier était marié mais mourut sans enfants. Anton engendra six enfants : l'un d'eux Sebastian entra en religion et œuvre aujourd'hui encore dans la grâce de Dieu comme curé de Weckolsheim ; un autre, Theresia, devint religieuse capucine à Baden en Suisse où elle s'endormit dans la grâce du Seigneur ; l'une de ses nièces, Anna Maria, entra dans l'Ordre de saint Joseph à Cernay. – Joh. Bochelen avait trois sœurs, dont l'une, Theresia, passa sa vie en Suisse comme religieuse capucine ; les deux autres, Catherine et Anna Maria, moururent à Illfurth célibataires. Johannes Bochelen commença ses études auprès de M. Richard, curé à Zillisheim, étudia la philosophie à Besançon et la théologie à Porrentruy. Son compagnon d'études tout au long de sa scolarité était Anton Wolf, comme lui d'Illfurth. Les deux jeunes gens se firent remarquer par leurs talents, leur sérieux et leur piété. Wolf fut nommé plus tard curé de Ferrette.

¹Archives de la paroisse de Pfetterhouse

²Archives de la paroisse de Pfetterhouse

§ 2 – Johannes Bochelen, vicaire à Seppois-le-Bas

Bochelen reçut en 1786 la dignité de prêtre et arriva la même année comme vicaire à Seppois-le-Bas. Son compagnon d'études et ami, A. Wolf l'aurait accompagné au village et présenté au curé Wernier avec ces mots : « Un Wolf (loup) vous apporte un petit agneau. » Bochelen remplit ses devoirs de vicaire de Seppois-le-Bas avec une immense ardeur. Il s'avéra être un catéchiste habile, un orateur profond et onctueux en chaire, un prêtre pieux à l'autel, au confessionnal et au pied du lit des malades. Après son inlassable travail de chargé d'âmes, il trouva encore le temps de rédiger un « Art de vie chrétien » ("Christliche Lenbensordnung"). Ce livret fut plus tard imprimé et peut être considéré comme un petit chef d'œuvre. – Ce guide rempli de charité, de simplicité et de sagesse, conduit fort habilement à la voie médiane dorée — évitant trop de douceur et de sévérité — d'une vie pieuse et pleine de grâces. Si Joh. Bochelen avait eu le temps et l'occasion de se consacrer aux travaux littéraires, il aurait sans doute conquis une place de premier rang parmi les auteurs ascétiques.

§ 3 – L'œuvre apostolique de Johannes Bochelen pendant la Terreur

Lorsqu'éclata la Révolution et qu'on exigea des prêtres le serment schismatique, J. Bochelen le repoussa avec indignation et combattit de toutes ses forces à la moindre occasion les tendances sacrilèges des hommes de la Révolution. Il devint presque immédiatement la cible de leur haine. Ils envoyèrent des gendarmes pour l'arrêter. Bochelen prit la fuite en Suisse toute proche. Il n'y resta pas longtemps ; la pensée que tout secours spirituel était refusé à tant d'âmes de son pays ne laissa pas de repos à son âme sensible ; et il décida d'y retourner et d'y demeurer clandestinement, malgré tous les dangers dont il devait se garder constamment. Il se cacha pendant plusieurs années à Seppois-le-Haut ou dans d'autres villages, dans des maisons particulières où il célébrait la sainte messe, où il enflammait les fidèles à rester fidèles à Dieu et à l'Eglise catholique et où il distribuait les saints sacrements. Il entreprit d'entretenir parmi les fidèles l'esprit de la foi. H. Schwartz, qui était quelque temps curé de Seppois-le-Bas, raconte qu'il avait connu de nombreuses personnes qui furent gouvernées par Joh. Bochelen pendant la Terreur ; il ajoute qu'il lui est impossible de dire combien le pieux prêtre savait imprimer en eux l'esprit de piété, au point que chacun avait encore quelque chose à raconter de ses leçons et exhortations.¹

À plusieurs reprises, J. Bochelen fut à deux doigts d'être arrêté et emprisonné. Un jour à Bendorf, les gendarmes de Ferrette l'auraient attrapé s'il n'avait été prévenu à temps de leur arrivée par un honnête bourgeois nommé Willig. Un peu plus tard, ses poursuivants l'arrêtèrent à Koestlach ; il fut sauvé par la ruse des femmes et des jeunes filles qui accoururent pour l'arracher de leurs mains.

L'une de ces vaillantes femmes l'arracha violemment des mains des gendarmes alors qu'ils allaient le molester ; d'autres lui prêtèrent main forte en lui dégageant la voie à travers la foule qui retint les gendarmes incapables de bouger.² Le prêtre courageux réussit même parfois à célébrer un office religieux public dans l'église paroissiale de Seppois. Informés de la chose, les patriotes d'Altkirch envoyèrent aussitôt des gendarmes à Seppois-le-Bas ; ils encerclèrent l'église où la messe était célébrée, avec l'intention de l'arrêter à sa sortie au milieu des fidèles. Mais les hommes qui avaient assisté à l'office entourèrent l'ecclésiastique et se dirigèrent vers les gendarmes avec des airs résolus en leur criant : « Ne bougez pas, sinon pas un de vous ne quittera vivant le village ! ». Les gendarmes virent le sérieux de la situation et n'osèrent pas engager un combat inégal. Ils laissèrent partir le prêtre sans l'inquiéter. Les autorités d'Altkirch firent souvent entreprendre des recherches. Mais un gendarme de la ville, resté fidèle à Dieu, informait à chaque fois les habitants de Seppois, par l'intermédiaire d'un messenger de confiance, de la venue imminente des hommes en armes.³ Il serait impossible d'énumérer tous les villages dans lesquels J. Bochelen a célébré les saints mystères et a renforcé les fidèles dans leur foi par son enseignement, en dispensant les sacrements et en les enflammant dans l'amour de Dieu. Partout, on parle encore

¹ Voir le calendrier de H. Schwartz ("Der lustige Hans-Michel"), 1869, p. 41

² Voir le calendrier de H. Schwartz 1869, p. 40

³ Voir le calendrier de H. Schwartz 1869, p. 40

dans des termes vivants et émouvants, comme si cela s'était déroulé hier, de l'ardeur avec laquelle il se sacrifiait pour son prochain.

Enfin vint le moment que Dieu choisit pour faire accéder son fidèle serviteur à Sa gloire. Je laisse parler un témoin bien informé : « Le premier traître est Heinrich N. de Bisel, soldat à la maison en permission, qui a séjourné à Seppois-le-Haut dans la maison de Meinrad Erhart... a aussi espionné où l'abbé Bochele habitait. À 4 h du soir, ce N. s'est rendu à Bisel ; a indiqué au deuxième traître Jacques X. de Bisel, demeurant près de la route à l'arrière de la maison de Johannes Witt, ou "Welschhaus", où demeurait l'abbé Bochele. Le X. est allé chez le président de la commune, adjoint de Bisel, a tout indiqué à l'adjoint Joseph Z. de ce qu'il a entendu de N., (à savoir) que Bochele habitait à Seppois-le-Haut. L'adjoint écrivit une lettre à M. le juge de paix demeurant à Steinsoultz (ce monstre, dont il était question plus haut, n'était pas juge de paix, mais à l'époque un homme puissant et craint, le soi-disant président du canton). Le juge de paix envoya Jacques X. avec deux gardes à Altkirch chez les gendarmes avec la lettre de l'adjoint de Bisel. Et les gendarmes vinrent à Seppois-le-Haut en emmenant X. avec eux... Le X. a payé sa dette sur cette terre avec misère et souffrance... une épouvantable maladie de six mois, au point que s'échappaient sur tout le corps, du pus, des pustules et des vers. Vers la fin, on lui tendait à manger avec la pelle avec laquelle on envoie le pain dans le four. Après sa mort, des pièces de bois sont tombées de sa maison les unes après les autres, et à la fin, toute la maison s'est écroulée sur place. N. a épousé Ursula Erhart de Seppois-le-Haut... a aussi enduré beaucoup de misères et de souffrances avec la toux et de l'asthme. – Johannes Bochelen a été arrêté à Seppois-le-Bas dans la maison de Joseph Rolla, près du canal du moulin. Un gendarme lui a donné un coup de sabre sous la fenêtre de la "stube" du bas. »¹ « M. Bochele voulait fuir par une fenêtre devant laquelle un gendarme, nommé Guillaume, montait la garde ; celui-ci lui porta un coup de sabre qui le blessa au dos, à la suite duquel Bochele se rendit au peloton d'enragés. Le chef (des gendarmes) l'attendait près de la porte d'entrée, au dessus de la montée qui conduit dans la rue, et lui donna un tel coup de pied que le prisonnier tomba au bas de la pente. »² Cette arrestation eu lieu le 15 juillet 1798. – M. Schwartz, parlant du gendarme déjà cité, assure qu'il « était un homme de la Terreur, français et dissolu, que l'auteur de ce calendrier l'avait encore personnellement connu comme un vieillard visiblement puni par Dieu, à moitié dévoré par la misère et la vermine. »³ Quelques personnes généreuses bandèrent de leur mieux la blessure assez grande du prisonnier.

« Johannes Bochelen a été conduit à la prison d'Altkirch. D'Altkirch, il a été amené à Colmar, à la prison, accompagné de gendarmes et de 20 hussards jusqu'à Mulhouse ; au moment de leur départ, il a donné 12 francs aux hussards pour qu'ils boivent à sa santé sur le chemin du retour, et il leur a donné sa bénédiction, ce pour quoi ils le remercièrent. De Mulhouse, il a été conduit à Colmar, à la prison, accompagné par toute une brigade de gendarmes... En prison, il écrivit une lettre pastorale adressée à toute la paroisse de Seppois-le-Bas, en particulier aux personnes auxquelles il avait donné la première communion, les enjoignant de suivre ses paroles et exhortations, jusqu'à la fin de leur vie ; les enfants devaient prier pour lui ; et lui-même prierait auprès du Père céleste pour toute la paroisse pour qu'ils aient toujours un bon curé qui conduirait en Son nom et gouvernerait ses brebis jusqu'à la fin des temps ».⁴

Dans son cachot, Johann Bochelen rencontra un autre prêtre, lui aussi emprisonné pour sa foi. Il l'embrassa chaleureusement et eut la joie de s'entretenir avec lui ; mais il ne fut pas autorisé à goûter longtemps cette consolation, car un gardien les arracha à ces conversations pieuses et amicales.⁵

J. Bochelen fut bientôt conduit d'un tribunal à un autre. La première audience eut lieu devant la juridiction départementale. Où on lui demanda s'il avait exercé une fonction spirituelle, lu des messes, baptisé des enfants, etc. Il répondit affirmativement. Deux des cinq juges votèrent pour son bannissement ; mais les trois autres firent valoir qu'ils s'exposaient au plus grand danger s'ils traitaient

¹Tiré d'un livre de raison de Seppois-le-Bas, que son honorable propriétaire a eu la bonté de mettre à ma disposition.

²Provenant d'un vieux texte manuscrit que la famille Vogelweid de Ferrette a eu l'amabilité de me communiquer

³Kalender de H. Schwartz, 1869. p. 41

⁴Un livre de raison de Seppois-le-Bas, voir plus haut

⁵De divers vieux manuscrits.

un prêtre catholique avec tant de ménagement. Après quelques délibérations, ces juges firent comme Pilate et livrèrent l'innocent prêtre au tribunal pénal. – La deuxième instance demanda à J. Bochelen s'il avait prêté le serment et ce qu'il pensait de ce que demandait le gouvernement. À cela, il répondit qu'il n'avait fait qu'un seul serment, le jour de son ordination de prêtre.

Ces juges aussi imitèrent le gouverneur romain et livrèrent leur prisonnier au tribunal militaire ou "de guerre", qu'on nommait non sans raison "le tribunal du sang". – J. Bochelen reconnut bravement sa sainte foi devant les soldats, tout disposés à le condamner à mort en application des lois les plus barbares de la République. Il avoua qu'il avait émigré pendant quelques mois, qu'il était revenu et qu'il avait exercé son ministère de prêtre au milieu des fidèles. Le tribunal militaire demanda à son frère Anton, venu d'Illfurth pour rendre visite au prisonnier, si l'abbé avait réellement exercé ses fonctions spirituelles. Il répondit "oui". Puis J. Bochelen fut reconnu coupable et condamné à mort. »¹ La sentence fut annoncée au prêtre à midi et demi. Il l'accueillit dans la plus émouvante soumission à la sainte volonté de Dieu. L'esprit clair, il mangea quelque peu et dit : « Je vais pour la dernière fois nourrir ce corps qui, ce soir à cinq heures, deviendra le repas des vers. » Puis il consacra ses derniers instants à se préparer à la mort par les prières et les actes de piété. Ses gardiens ne purent s'empêcher de lui exprimer leur admiration devant son calme et sa vivacité d'esprit. Il leur répondit : « Ne dois-je point ressentir la plus grande joie puisque je quitte maintenant ce pauvre monde pour me rendre dans un autre où la religion de nos pères n'est point persécutée ? Là-bas, je n'aurais plus à craindre les menaces des sacrilèges ; comme je plains ceux qui doivent rester en compagnie de ces hommes, je n'aimerais pas échanger ma place avec la leur ! ». – Vers 3 heures, son frère Anton arriva, le cœur serré et les yeux remplis de larmes, pour lui dire son dernier adieu. Le pieux défenseur de la foi l'accueillit sereinement, le consola avec une tendresse toute fraternelle, lui parla de la nature périssable des choses terrestres et de la joie éternelle de la patrie céleste ; il pardonnait du fond du cœur, ajouta-t-il, à tous ses persécuteurs, les juges, les législateurs, et pria Dieu pour leur conversion. Même les soldats présents furent émus.

J. Bochelen put faire une confession générale auprès du prêtre, son compagnon de prison. Avant qu'on le cherche pour le conduire à la mort, il lui écrivit une lettre pour lui demander une dernière absolution au moment où passerait devant sa fenêtre, afin d'avouer quelques fautes qui lui avaient échappé lors de l'entretien. En fait, il pouvait aussi recevoir l'absolution sans que personne ne le sache.

Enfin, à 6 heures du soir, le prêtre entendit le roulement du tambour et les pas des soldats qui devaient l'accompagner au lieu d'exécution ; alors il se jeta à genoux pour confier son âme à Dieu par une courte prière des morts. Devant sa joie et le recueillement qui rayonnaient sur tous les traits de son visage, les personnes présentes ne purent retenir des larmes de compassion. En partant, il prit congé des prisonniers en leur disant : « Que Dieu vous garde, mes amis ; priez pour moi. » Lorsqu'il passa le seuil de sa cellule, il remercia chaleureusement son gardien pour les services qu'il lui avait rendus.

Devant la prison attendait une voiture qui devait le conduire au lieu d'exécution. Mais le propagateur de la foi refusa d'y monter et dit à l'officier : « Jésus Christ, mon divin maître, a gravi le Mont des Oliviers pieds nus, portant une lourde croix ; et moi, pauvre pécheur, je vais me faire conduire en voiture ! Non, ça n'arrivera point. Le bon Dieu m'a encore laissé assez de forces pour marcher ; je veux utiliser mes pieds pour Sa gloire. » Bochelen marcha donc jusqu'au bout, précédé de la voiture. Il tenait un crucifix qu'il baisait tendrement et qu'il pressait contre son cœur. Pendant qu'il passait par les rues de Colmar, une foule épaisse criait injures et malédictions contre la sainte religion et le prêtre. Héroïque, le religieux jeta un regard de compassion sur ces gens aveuglés en s'écriant à plusieurs reprises : « Pauvres âmes égarées, apprenez, par mon exemple, comment souffrir et mourir pour Jésus et sa religion. »

Arrivé au lieu d'exécution, Bochelen contempla encore le crucifix puis l'enfonça dans la poche de sa robe. Il retira son manteau, ses chaussures et ses bas et les donna à une personne qui se trouvait là en le priant de les remettre à un pauvre prisonnier auquel il les avait promis. Le confesseur voulut

¹Du livre de raison déjà évoqué plus haut et de différents textes manuscrits. L'un d'eux a été publié par mes soins dans "Katholischen Kirchen- und Schulblatt für das Elsaß", année 1856, pages 234 à 241.

encore s'adresser rapidement au peuple ; mais les cris de la populace étouffèrent sa voix et l'on entendit que ces mots : « Je meurs pour la foi. » Plus tard, on trouva dans sa robe un texte qui contenait sans doute le discours qu'il voulait dire. Il commençait en demandant à Dieu qu'il veuille bien jeter un regard miséricordieux sur son Eglise en danger, toucher et convertir les cœurs des sacrilèges, consoler et soutenir les serviteurs de Dieu restés fidèles et mettre fin à la persécution. Puis il affirmait solennellement qu'il offrait sa vie en union avec le sacrifice de Jésus et priait pour que ses persécuteurs soient pardonnés. Puis il conjurait ses auditeurs de rester fidèles à la religion de Jésus au milieu des menaces ; de se battre courageusement pour le salut de leur âme ; de s'abstenir de la compagnie des sans-Dieu et de repousser leurs écrits empoisonnés ; de s'attacher fermement à l'Eglise catholique et de suivre assidûment l'enseignement de ses serviteurs restés fidèles ; de s'assurer leur salut par une vie pieuse et de contribuer à l'instruction des païens. Suivent enfin quelques mots fort émouvants à destination des prêtres devenus déloyaux, pour leur montrer la profondeur de l'abîme où ils étaient tombés et pour les supplier de retourner dans le sein de l'Eglise.

Après que le discours fut interrompu par les vociférations du peuple, le prêtre soumis à la volonté de Dieu se jeta à genoux. Les soldats firent feu, de sorte que la « cervelle a éclaboussé le mur à l'endroit qu'on nomme la Krutten-Au et que le sang a coulé sur le sol. Deux jeunes filles Lucia et Rosa Hartmann, filles de Joseph Hartmann de Seppois-le-Bas, domestiques à Colmar en ces temps-là, ont assisté à cette mort et ont rapporté le cerveau à Seppois-le-Bas et l'ont donné à M. le curé Wernier qui demeurait caché à Seppois-le-Haut dans la maison de la veuve de Turs Afholter. Le cerveau a été mis dans l'église par M. le curé en présence de trois témoins (Anton Fiehrer, Johann Georg Fritz et Lucia Hartmann)... »¹ Plus tard, la relique fut partagée entre diverses personnes.

En plus du texte de l'allocution que Johannes Bochelen avait voulu tenir, il y avait dans la poche de sa robe une lettre à ses sœurs dont je donne ici les passages les plus importants : « Mes très chères sœurs ! Réjouissez-vous bien plus de mon bonheur plutôt que de vous affliger. Mourir dans la volonté de Jésus-Christ et de la sainte religion est le chemin inmanquable du ciel, par conséquent, le plus grand bonheur qu'on puisse imaginer. Fuyez et craignez les péchés plus que tous les maux de la terre..., pardonnez-moi toutes les souffrances que je vous ai causées et le bien que j'ai manqué de vous faire. Je vous remercie du fond du cœur pour toutes les peines et les soucis que vous avez supportés pour moi. Que le bon Dieu vous en récompense au ciel. J'espère bientôt me réjouir au ciel avec mon Sauveur bien-aimé Jésus-Christ et à jamais... Là-bas je prierai pour vous avec encore bien plus de force et d'ardeur qu'ici et pour tous les autres bienfaiteurs, pour les amis et les ennemis, surtout pour ces ennemis, ou mieux, ces amis qui m'ont aidé à gagner le ciel... Ne rejetez la faute sur personne. Le bon Dieu l'a voulu ainsi : car à chaque fois que le moment venait pour moi de pouvoir et de devoir me tirer d'affaire, je ne m'appartenais plus et ne savais plus que faire, bien que plus tard, quand c'était trop tard, j'aurais su quel moyen permis utiliser. Je regrette d'avoir dit au cours de mon interrogatoire deux petites inexactitudes que j'espère laver dans mon sang en même temps que mes péchés de jeunesse. Que le bon Dieu prenne ma mort en union avec ses souffrances et sa mort pour ma pénitence. Oh, qu'il est bon d'avoir une conscience légère ! Il vaut mieux mourir sans péchés que de vivre avec des péchés. – Mille salutations à ma sœur à Baden, etc. » Johannes Bochelen couronna sa belle vie de sa mort héroïque décrite ci-dessus le 24 juillet 1798, par conséquent dans sa 37e année.

§ 4 – Le curé Wernier

Le pieux curé Wernier signa son dernier acte de baptême le 16 août 1797 ; mais il vivait encore lorsque J. Bochelen mourut pour la foi. L'arrestation et la mort de son fidèle vicaire portèrent un coup sévère à son cœur sensible et il s'écria : « Ceci est ma mort ». Il tomba malade pendant quelque temps et s'endormit pieusement dans le Seigneur l'hiver suivant. – Voici, provenant de témoins dignes de foi, quelques épisodes des dernières années de cet homme de mérite. Pendant la Terreur, Wernier demeurait caché, le plus souvent à Seppois-le-Haut chez la veuve de Durs (Ursus) Afholter à l'extrémité du village vers Pfatterhouse. Près de la maison de la pieuse femme, il y avait une pauvre cahutte où il tenait caché

¹Du livre de raison déjà cité

tout ce qu'il fallait pour la célébration de la sainte messe et la distribution des sacrements ; lui-même s'y dissimulait, dans une cache ingénieusement aménagée, chaque fois que les gendarmes le cherchaient, ce qui arrivait fréquemment ; ils ne le trouvèrent jamais. Lorsqu'il se sentit malade, il voulut se retirer chez sa sœur qui demeurait à Pfetterhouse ; mais cette sans-cœur renvoya impitoyablement le pauvre prêtre ; il s'en retourna à Seppois-le-Bas où sa maladie, l'hydropisie, empira.

Un jour, à cette époque, deux hommes de Pfetterhouse attablés devant un verre de vin dans une auberge de Hirsingue, entendirent des gendarmes s'écrier : « Nous allons à Seppois pour y débusquer les grives » ; ils se dépêchèrent de répandre la nouvelle à Seppois-le-Haut. Quatre hommes portèrent aussitôt le pauvre Wernier dans la forêt entre Seppois-le-Haut et Seppois-le-Bas, jusqu'à ce que tout danger fût écarté. Bien qu'on l'eût couvert du mieux qu'on pouvait, le malade se prit froid ; son état s'aggrava et peu après, il rendit l'âme à son Sauveur, dans la maison de la veuve. On était à carnaval ; mais toute réjouissance disparut lorsqu'on apprenait le décès. Le corps du défunt curé fut enterré à minuit dans le cimetière de Seppois-le-Bas ; pendant ce temps, des jeunes gens de Seppois-le-Haut et Seppois-le-Bas faisaient un vacarme épouvantable dans les rues pour détourner l'attention. Pour une fois, le ciel était en accord avec les fêtards noctambules. Avant l'aube, une épaisse neige se mit à tomber ; elle persista longtemps et recouvrit comme d'un voile les dangereuses traces de tombe fraîche. Il est vraiment honteux pour l'humanité qu'il y ait des temps où ceux-là même qui secourent leur prochain persécuté et l'assistent dans la misère, la maladie et la mort, aient encore à craindre toutes sortes de châtements.

Chapitre 7

Les paroisses de Friesen et Largitzen pendant la Révolution

§ 1 – Friesen

Le religieux assermenté Fridolin Müller, né le 6 mars 1742 à Möhlen près de Rheinfelden, succéda au curé de Friesen Wilhelm Keppler exilé pour sa foi. Il y resta d'août 1791 à 1793 et est cité plus tard comme curé de Buethwiller.¹ Je n'ai que peu de choses à dire du curé Müller, mais rien de positif. Un homme très considéré de Friesen m'a raconté, peu avant sa mort, ce qui suit : le curé assermenté qui desservit Friesen pendant la Révolution n'était ni apprécié, ni aimé. Les gens l'appelaient avec mépris "Trolly von Mölly". Enfin, il barbouillèrent sa porte d'entrée de façon infâmante ; ce qui lui fit prendre la poudre d'escampette.

§ 2 – Largitzen

Rappelons que Largitzen fut érigée en paroisse indépendante avec le hameau Luffendorf quelques années avant la Révolution. M. Raindre fut le premier prêtre à desservir ce nouveau poste et y demeura jusqu'en août 1792. Comme il a refusé de prêter le serment exigé par le gouvernement, il lui interdit de rester à Largitzen. Le village fut administré pendant quelques mois par Fridolin Müller, curé assermenté de Friesen ; mais quelques personnes seulement étaient attachées à ce religieux séparé de l'Église.

§ 3 – Le curé Raindre

Le curé légitime Raindre, un homme pieux et énergique, ne quitta pas le pays et se cacha dans la ferme qui se trouve entre Largitzen et Heimersdorf, la Sennhütte. – Dans les archives paroissiales de Hirsingue, on conserve un cahier dans lequel le curé Raindre inscrivait les baptêmes qu'il administra pendant les années 1797 et 1798 à la Sennhütte et les mariages qu'il y bénit. Dans ces actes, il se qualifie à chaque fois de curé légitime de Largitzen ; dans certains d'entre eux, il y ajoute celui de "missionnaire". Il signe le dernier de ces actes le 7 octobre 1798. Dans cette ferme isolée, il fut appelé par Dieu dans le pays du repos et de la récompense éternels. Les paroissiens qui lui étaient restés fidèles

¹Livres paroissiaux de Friesen. – Voir aussi Frayhier. Histoire du clergé catholique d'Alsace, etc.

cherchèrent, par la nuit la plus noire, le corps de leur curé défunt et l'enterrèrent dans le cimetière de Largitzen.¹

§ 4 – F. Hoff

À partir de 1792 et pendant toute la Terreur, Franziskus Hoff, un prêtre natif de Largitzen vécut caché dans son village natal et dans les environs pour y dispenser aux fidèles les secours de la religion. Il se cachait très souvent dans une petite cahutte qu'il s'était fait préparer dans l'épaisse forêt entre Largitzen et Hirtzbach. Des pieuses personnes lui apportaient là sa nourriture ; c'est là que les fidèles lui rendaient visite ; au plus profond de la nuit, des hommes courageux allaient le quérir dès qu'une âme avait besoin de secours spirituel. Mais l'œuvre de ce prêtre ne se limitait pas aux environs de Largitzen ; il allait, au milieu des plus grands dangers, dans toutes les directions, presque par toute la Haute-Alsace, pour renforcer dans leur foi les catholiques abandonnés et leur dispenser les saints sacrements.²

Aujourd'hui encore, il y a dans la cure de Largitzen quelques objets dont M. Hoff s'était servi lors de ses pérégrinations apostoliques et dont la vue rappelle de manière émouvante les persécutions des premiers siècles, à savoir : une petite pierre d'autel en ardoise, un gracieux livre de messe en latin pas plus grand qu'un livre de prières, une custode pour la conservation du très saint sacrement et une cassette à huiles consacrées. Dans son grand âge, M. Hoff a eu beaucoup à souffrir des maladies contractées lors de son long séjour dans la forêt humide et lors de ses voyages. Il acheva sa vie comme curé de Riespach.

§ 5 – Joseph Anton Termineur

Un autre homme apostolique, Joseph Anton Termineur, œuvra à Hindlingen, annexe de Friesen pendant la Terreur. Son destin était tout à fait inhabituel. Fils d'un forgeron de Hindlingen, il passa sa jeunesse dans l'atelier de son père. Le jeune forgeron était un homme solide, plein de vivacité mais de haute moralité.

À 24 ans, il était sur le point de se marier. Il s'était déjà rendu à Seppois-le-Bas avec sa fiancée et les gens de sa parenté pour y faire rédiger un contrat de mariage ; mais un empêchement vint s'immiscer dans l'affaire et le contrat ne fut annulé. Sur le chemin du retour, il se sépara de ses proches et s'engagea dans le chemin qui conduit à la chapelle de Notre Dame du Grünenwald. Il avait toujours ressenti une grande attirance pour ce lieu miraculeux. En s'approchant — c'est ce que raconte la tradition — le sanctuaire lui parut illuminé de manière inhabituelle et il entendit un chant merveilleux. Avidement d'apprendre quelle fête était célébrée à cette heure, il voulut entrer dans l'église. Il trouva porte close et remarqua par le trou de la serrure ou une fente de la porte que personne ne s'y trouvait ; et pourtant, l'illumination et le chant ne cessèrent point. Pénétré d'une sainte terreur, Termineur tomba à genoux et pria Dieu de lui donner à connaître la signification de cette apparition ; et tout à coup, la pensée naquit dans son âme qu'il n'était pas appelé à la vie conjugale mais à l'état ecclésiastique. Quoi qu'il en fût, Termineur quitta ce jour-là sa forge et commença ses études.

Comme il était doué, il fit de rapides progrès et accéda en relativement peu de temps à la dignité de prêtre. En même temps, l'orage révolutionnaire commençait à gronder. Le prêtre nouvellement ordonné ne put obtenir de poste mais se décida à rester éternellement fidèle à Dieu et aux saints et à sacrifier toutes ses forces au salut des âmes de la vallée de la Largue. Il demeura caché dans la maison paternelle de Hindlingen. Il y fit percer une ouverture à travers la boiserie et le mur d'une chambre du rez-de-chaussée qui correspondait avec un grand tas de bois appuyé contre la maison. Les bûches étaient empilées de manière à former une cavité où il pouvait confortablement se dissimuler. À chaque fois que les gendarmes venaient à Hindlingen pour s'emparer de lui, on poussait la boiserie de côté et le prêtre recherché se glissait dans l'ouverture dans la caverne du tas de bûches. En vain, les gendarmes,

¹Archives de la paroisse de Largitzen

²Archives de la paroisse de Largitzen et témoignages oraux de l'époque.

pestant et jurant, fouillaient-ils tous les recoins de la maison, il leur était impossible de découvrir le prêtre. C'est de cette cachette qu'il se rendit,- sous la direction et suivant en cela l'exemple de Joh. Bochelen – dans tous les villages de la vallée de la Largue et parfois plus loin, pour dispenser les secours de la religion.¹ C'est ainsi qu'œuvra ce prêtre débordant d'activité pendant de longues années, frôlant constamment la mort, pour le bien-être de ses compatriotes, jusqu'à ce qu'enfin on autorisât les ecclésiastiques loyaux à réapparaître en public. Puis, il exerça toutes les fonctions de la prêtrise à Friesen jusqu'à sa mort le 11 novembre 1802² pour recevoir là-haut la récompense de ses mérites. Jos. Ant. Termineur ne survécut que peu de temps à la Terreur ; Dieu l'a appelé en ange consolateur pour assister les fidèles dans la tourmente ; lorsque les sept couleurs de l'arc-en-ciel de la paix étincelèrent dans le ciel, sa mission était remplie.

§ 6 – L'église du pèlerinage du Grünenwald

L'église du pèlerinage du Grünenwald ne fut pas épargnée pendant la Révolution qui ne respecta rien de sacré. Müller, le curé assermenté de Friesen, voulut jouer à l'homme pieux et proposa que l'on cherche en procession la statuette de Notre-Dame et qu'on la porte dans l'église paroissiale pour la soustraire aux dangers de profanation auxquels elle était exposée dans la chapelle. Un catholique convaincu de Seppois-le-Bas ne put supporter l'idée que la statue du Grünenwald puisse tomber entre les mains d'un prêtre jureur ; et dans la nuit précédant la procession, il se rendit à la chapelle pour y enlever la statuette et l'amener à Seppois-le-Bas. À minuit, près du sanctuaire du Grünenwald, il rencontra comme par hasard deux autres hommes, l'un de Friesen, l'autre de Largitzen, venus là dans la même intention, et sans que l'un sache quoi que ce fût des autres. Les trois hommes se mirent rapidement d'accord. Ils cassèrent une fenêtre, grimpèrent dans la chapelle et emportèrent la statuette miraculeuse. L'habitant de Seppois-le-Bas la rangea chez lui du mieux qu'il le pouvait. Lorsque les persécutions à l'encontre de l'Église gagnèrent en férocité et que tous les signes chrétiens devaient être supprimés, il transporta la statuette à Büsserach en Suisse et la remit à J. Bochelen, vicaire de Seppois-le-Haut. Le prêtre la confia à quelque pieuse personne qui la conserva jusqu'au retour de la paix.

Pendant que la statuette était mise en sécurité, la chapelle de pèlerinage fut profanée de manière honteuse. Des patriotes exaltés se jetèrent sur le sanctuaire, brisèrent portes et fenêtres, déchirèrent le grand tableau qui représentait le commandeur échappant à la mort et démolirent les autels. Puis ils grimpèrent sur la galerie et saccagèrent l'orgue neuf ; comment ces hommes auraient-ils bien pu éprouver de la joie à l'écoute des suaves accords de l'instrument consacré à Dieu, eux dont les sens émoussés n'étaient plus sensibles qu'aux clameurs de l'émeute ! À partir de ce moment-là, la chapelle de pèlerinage du Grünenwald fut exposée aux vents et aux averses. Aucun pèlerin ne se rendit plus au lieu profané. Un bourgeois de Hirsingue voulut acheter la chapelle et la faire démolir ; mais un bon catholique d'Ueberstrass, qui apprit la nouvelle, se dépêcha de l'acheter aux autorités pour 90.000 francs en assignats, laquelle somme fut recueillie dans les villages des environs, en partie en papier-monnaie, en partie en argent sonnant.

À peine les prêtres en exil furent-ils autorisés à retourner chez eux, qu'on réfléchit aux moyens de reconstruire la chapelle ; et l'on ramena la statue de Büsserach à Friesen d'où on la porta en procession dans la chapelle en présence d'une grande foule. À partir de ce moment-là, les groupes de pèlerins se rendirent comme jadis en pèlerinage au Grünenwald, notamment aux fêtes de la Très sainte Vierge Marie, les vendredis, particulièrement le vendredi de la semaine de prière qu'on appelle dans toute la région "Hagelfeiertag" (fête de la grêle).³

¹De la bouche de témoins âgés. Voir aussi le calendrier de H. Schwartz. Année 1869, p. 46, 47.

²Registres paroissiaux de Friesen.

³Die Wallfahrt zur Muttergottes im Grünenwald. Mulhouse, chez Risler. Pages 11-13.

Chapitre 8

La paroisse de Mertzen

§ 1 – Le curé assermenté J. Schirlin

Joseph Schirlin était curé de Mertzen lorsqu'éclata la Révolution. Il vint au monde le 3 août 1747 à Illfurth, le lieu de naissance de l'abbé Bochelen. Ses relations amicales avec son jeune compatriote autorisaient l'espoir qu'il resterait fidèle à la sainte Eglise à l'heure des épreuves. Aussi assurait-il, lorsqu'il fut question pour la première fois d'un serment à prêter, qu'il ne jurerait pas une telle chose de toute éternité. Un jour, il proclama même — ce qui d'ailleurs n'était aucunement nécessaire — qu'il se ferait plutôt écarteler que de prêter un serment schismatique. Et pourtant, Schirlin le prononça ! Sa bonne volonté ne faisait pas de doute ; mais elle n'était pas fondée sur l'humilité et n'était donc pas soutenue par la grâce. Pour justifier cette apostasie devant ses paroissiens, il expliqua qu'il ne disposait pas, comme l'un ou l'autre, de suffisamment d'argent pour émigrer et il n'avait pas le droit de laisser tomber dans la misère sa pauvre sœur qu'il avait avec lui ; et d'autres excuses du même genre. L'exemple de Schirlin exerça une grande influence sur l'ensemble de la paroisse ; tous l'appuyèrent. Certains au nom de convictions républicaines, d'autres en apparence seulement. Une seule famille s'opposa ouvertement au prêtre déchu ; c'était Adam Battinger, sa femme et ses trois enfants.

§ 2 – Le fidèle serviteur de Dieu Adam Battinger

Battinger était arpenteur et, en cas d'absence de maître d'école, il enseignait parfois aux enfants de la paroisse de Mertzen. Cet homme était un parfait modèle de piété. Il tenait un journal dans lequel il inscrivait tous les événements de la paroisse ou d'ailleurs avec une grande méticulosité. Sa joie consistait à lire de bons livres qui traitaient de la vie spirituelle. Il possédait un excellent choix, notamment une traduction des sermons de saint Bernard. Il avait encore connu dans ses jeunes années les jésuites de Saint-Ulrich et avait acquis sous leur direction cet attachement de roc à l'Eglise catholique qui imprégnait tous ses écrits jusqu'à la tombe. Sa piété et sa conduite édifiante étaient un prêche permanent, une protestation solennelle contre les faux enseignements de son temps. Mais il était aussi une épine dans le pied de ses concitoyens schismatiques et de leur curé jureur et fut la cible de leur persécution. Un dimanche après les vêpres, une groupe de patriotes avinés se réunit, à l'instigation du curé Schirlin, autour de la maison du brave Battinger. L'air retentit de leurs cris, de leurs injures et de leurs menaces. Les plus excités lancèrent des cailloux dans les fenêtres, d'autres grimpèrent sur le toit, brisèrent les tuiles et les jetèrent en bas. Ils auraient démoli la maison si d'honnêtes citoyens n'avaient pas mis fin à ces agissements impies par leur intervention raisonnée.

Un jour, Battinger eut à travailler comme arpenteur à Illfurth. Ses ennemis saisirent l'occasion pour le dénoncer aux autorités comme ayant quitté le pays et entretenant des relations avec les émigrés, ce qui, à cette époque étrange, valait un crime capital. On lança aussitôt contre lui un ordre d'arrestation. On se rendit chez lui pour l'arrêter et pour l'emmener au corps de garde jusqu'à l'arrivée des gendarmes qui devaient le transporter à la prison d'Altkirch. Lorsqu'on arracha l'innocent Battinger à sa femme et à ses enfants, et que ceux-ci fondirent en larmes, il leur dit tendrement : « Ne pleurez pas ! Dieu tout puissant veille sur nous ; et quand l'heure arrivera, il nous viendra sûrement en aide. » Pendant qu'on l'emmenait, tel un criminel, loin de sa maison, il ne cessait de se recommander à Dieu par de pieuses prières. Cette scène édifia et émut tous les spectateurs, d'autant plus nombreux que beaucoup de gens revenaient juste du marché de Dannemarie. Lorsque les deux gendarmes qui conduisirent le bon Battinger à Altkirch virent que cet honorable vieillard, affaibli par les soucis et la veille et peut-être aussi la faim, ne pouvait presque pas marcher, l'un d'eux eut pitié, descendit de cheval et laissa monter le prisonnier ; son frère d'armes l'imita et fit s'asseoir, lui aussi, le vieil homme sur son cheval. — Le juge d'Altkirch condamna l'innocent Battinger à l'exil et à la confiscation de ses biens.

Battinger fut conduit à la frontière suisse. Il y dépensa tout son argent dans ce pays et se vit obligé de mendier sa nourriture. Un père du couvent de Mariastein eut vent de sa triste situation et des

raisons de son exil. Alors Battinger fut autorisé à s'installer tous les jours à la table des domestiques au couvent. – Pendant qu'il se consumait dans la pauvreté, séparé de sa famille, il apprit de surcroît que sa femme avait succombé à une maladie et que ses biens avaient été vendus.

Un concitoyen de Battinger, Johannes Walch, avait donné l'ordre de vendre ses biens confisqués. Il s'exécuta avec une incroyable brutalité et une joie maligne. On raconte à ce propos un épisode abominable. André, un fils de Adam Battinger, voulait encore prendre une poire qui appartenait à sa famille pour la manger ; et cet homme infect de lui frapper aussitôt sur les doigts avec son bâton au point qu'il faillit les briser ; tous les témoins, même les patriotes les plus enflammés, en étaient indignés. Peu à peu, les gens prirent l'habitude de donner à ce misérable le surnom de "Tschang".

La coupe des malheurs du pauvre Battinger fut complètement remplie par la mort de sa chère épouse qui s'endormit pieusement en 1795. La douleur du veuf fut adoucie par le fait que le courageux missionnaire de la vallée de la Largue Joh. Bochelen avait pu dispenser à la malade, avant sa mort, les derniers secours de la religion. Le prêtre put se rendre compte avec horreur, à cette occasion, à quel point ses pas étaient surveillés ; un inquietant patriote lança une pierre dans la chambre où il se trouvait, pierre qui passa tout près de sa tête et qui l'aurait facilement tué si elle l'avait touché. Cet incident fut souvent raconté par le vieux Wininger qui, petit garçon, avait servi la messe que J. Bochelen avait lue dans la maison de la mourante.

Après la Terreur, Battinger retourna chez lui et eut la joie de revoir ses enfants saufs et en bonne ; ils avaient été recueillis par l'un de ses concitoyens.

Cet homme d'honneur s'appelait Jakob Kögler ; il avait acheté tous les biens de l'exilé pour une bouchée de pain dans l'intention de les lui rendre à son retour ; ce qu'il fit effectivement. D'apparence seulement, Kögler était un patriote ; mais dans son cœur, il appréciait Battinger. Aussi Dieu fit-il répandre à flots sa bénédiction sur la descendance de l'honnête Jakob Kögler.

Après qu'Adam Battinger eut recouvré son modeste patrimoine, il réussit avec ses enfants à remettre ses affaires à flot et devint, de la part de ses concitoyens, l'objet d'un respect et d'un amour croissants. La plus profonde piété était comme permanent et viscéral chez les siens. Une de ses filles, A. Margaretha se distingua par sa sainteté, jusqu'à sa mort en 1831. L'une de ses nièces, Anna, était un modèle de piété, d'humilité et de pénitence ; elle couronna en l'an 1872 sa belle vie par une mort encore plus belle.

Quant à Johannes Walch, un destin horrible toucha cet ennemi acharné de la famille Battinger. La malédiction de Dieu le frappa. Il perdit peu à peu sa fortune et fut obligé de mendier son pain de porte en porte ; à la fin, incapable de se traîner plus avant, les familles de Mertzen lui apportèrent sa nourriture quotidienne. Mais lorsqu'arriva son tour, le généreux Adam Battinger ordonna à ses enfants de préparer à Walch un délicieux repas et y ajouta une bouteille de bon vin. Son fils André apporta joyeusement le déjeuner à son persécuteur de jadis et ne fut pas peu étonné de le trouver mort, couché dans l'étable. Un cochon lui avait déjà dévoré une oreille et une joue. L'excellente famille Battinger déplora du fond du cœur que le pauvre Johannes Walch n'était plus en état de goûter le repas qui lui était destiné mais les autres virent dans cet événement la main vengeresse de Dieu.

Chapitre 9

La paroisse de Hirtzbach et la Révolution

Resté fidèle à sa foi, Philippe Meyer fut arraché en 1792 de sa paroisse par les ennemis de la religion et conduit à l'étranger. – Le 29 novembre de la même année, le soi-disant évêque du Haut-Rhin, Arbogast Martin, signa à Colmar un acte par lequel le citoyen Jacob Ludwig Chevigny, jusque là curé de Landser, était nommé curé de Hirtzbach et Carspach.¹ Chevigny naquit à Huningue le 3 mars 1762. Il desservit, pendant et après la Révolution, plusieurs postes² ; à la fin il s'en retourna à Altkirch où il termina sa vie en 1834 après avoir longuement souffert des pieds. Ce prêtre assermenté administra encore longtemps Hirtzbach et n'y laissa pas de souvenirs notables de son œuvre.

¹Archives de la paroisse de Largetzen

²Frayhier. Histoire du clergé d'Alsace, etc.

Hirtzbach eut la chance pendant la Terreur d'avoir été desservi par un bon prêtre, Thomas Habermacher. Natif de Hirtzbach il devint, avant que n'éclate la Révolution, conseiller spirituel de l'évêque de Bâle et directeur du séminaire diocésain de Porrentruy. Il demeura caché pendant la Terreur et y fit beaucoup de bien, jusqu'à sa mort le 19 octobre 1797, dans sa 61e année. Sa tombe se trouve sur le côté nord de l'église paroissiale, à côté de celle de son frère Joseph Hesso Habermacher, ancien curé de Hirtzbach.

Livre 10

Les paroisses du canton de Hirsingue de la Révolution française à nos jours

Chapitre 1

Les paroisses du bassin de l'Ill à l'exclusion du chef-lieu

§1 – Hirtzbach

Après la signature du Concordat, Fr. Xavier Breton, né le 12 juillet 1748, fut nommé curé de Hirtzbach. Pendant la Révolution, comme il refusait de prêter le serment schismatique, il vécut en exil. Il œuvra comme curé de Hirtzbach de 1803 en 1816 et y mourut dans sa 68^e année.

Les successeurs de Breton étaient Joh. Jacob Sengelin, né à Hirtzbach le 3 mai 1765. Cet homme était docteur de droit canon et chanoine de Saint-Stéphane à Constance. Il menait grand train et se déplaçait en voiture attelée de deux chevaux, œuvra à Hirtzbach de 1816 à 1825 et fut déplacé à Uffheim où il mourut en 1842. Ferdinand Mathis, un prêtre irréprochable, sévère à l'égard de lui-même et des autres, n'administra la paroisse de Hirtzbach que pendant une courte période (1825-1826).

Son successeur fut Joh. Michael Hauptmann (de 1826 à 1834) qui mourut à Hirtzbach. Joseph Werk fut nommé curé de Hirtzbach en l'an 1834. La nouvelle église paroissiale de style grec fut construite à son époque (1834-1837). Celle-ci mesure 150 pieds en longueur, dont 50 pour le chœur ; sa largeur fait 43 (pieds), sa hauteur 48. Le coût de la construction s'éleva à 115.000 francs. La très vaste sacristie se trouve sur le côté des évangiles : vis-à-vis d'elle s'élève, pareillement dimensionnée, la chapelle de la famille de Reinach qui en finança la construction. Dans la partie inférieure se dresse un bel autel au dessus du caveau dans lequel reposent les défunts de la famille de Reinach-Hirtzbach et dont les noms sont gravés sur une majestueuse plaque sur le mur opposé. La partie supérieure forme un espace de prière à partir duquel la famille de Reinach-Hirtzbach assiste aux offices.

De 1839 à 1842, Jacob Graf était en fonction comme curé de Hirtzbach. Il eut comme successeur Joseph Stöcklin qui desservit Hirtzbach de 1842 à 1869. Pieux, modeste, doux et amical, ami de la littérature et collectionneur de livres comme on en rencontre peu, il ne possédait que peu de meubles ; mais ils étaient remplis ou recouverts de toutes sortes de livres. Stöcklin n'avait pas seulement rassemblé et noté tout ce qui concernait la paroisse de Hirtzbach mais il a aussi enregistré année après année, mois après mois, semaine après semaine, jour après jour, heure après heure dans une série de plusieurs volumes *in quarto* chacun de ses pas, ses faits et gestes, les bonnes choses, les moyennes et les inutiles de sa vie privée.

Aussi intitula-t-il ce journal du nom de "Biometer" (mesure de vie). On voit apparaître dans ces livres les exercices spirituels qu'il pratique, ses études et lectures ; les lettres qu'il a écrites ou qu'on lui a envoyées ; les livres qu'il commande ou reçoit, qu'il prête ou qu'il emprunte ; les visites qu'on lui a rendues ou qu'il a faites à l'intérieur ou hors de la paroisse ; les repas servis à ses hôtes ou qu'il a pris ailleurs ; les voyages ; le bien-être ou la mauvaise forme ; les remèdes de bonne femme ou les médicaments dont il a besoin, avec l'indication de leur succès ou manque d'efficacité, etc. Ce que je dis ici est la pure vérité ; pas une syllabe n'est exagérée ; je n'aurais jamais cru à de telles exactitudes

et intégrité frôlant la bizarrerie et n'aurais jamais osé en parler si je n'avais vu la chose de mes propres yeux. Je suis fermement convaincu que personne d'autre que le curé J. Stöcklin, depuis que l'écriture a été inventée, n'a poussé plus loin dans le raffinement cette étrange branche de la littérature. Et cette pratique si assidue et sans manquements significatifs, qui s'est étalée sur de longues années, il la poursuit jusqu'à la fin de sa vie. Il était malade et, le soir avant de se coucher, rapportait par écrit avec minutie tout ce qui s'était passé dans la journée concernant sa personne, laissant le livre ouvert sur son bureau pour poursuivre le jour suivant son travail d'écriture ; il se coucha et mourut sans être administré dans la même nuit (août 1869).

Un beau cimetière neuf fut construit à l'extérieur du village vers le sud, du temps de M. Stöcklin, cimetière qui fut inauguré en 1847, le 22 septembre (fête de saint Maurice, patron de la paroisse de Hirtzbach) par le vicaire général Nachbauer. Peu après, éclata une violente dispute sur l'art et la manière de coucher les morts dans la tombe. Les gens avaient lu dans un vieux livre qu'on devait enterrer les morts les pieds dirigés vers le soleil levant, alors que le rituel prescrit que les défunts doivent être mis en terre avec les pieds orientés vers le tabernacle de l'église paroissiale. À l'époque, le vicaire général Nachbauer demeurait au château de Hirtzbach ; M. Stöcklin se rendit chez lui pour se faire conseiller et obtint en guise de réponse qu'il devait suivre le rituel. Mais comme le maire Jos. Hartmann était de l'avis contraire, on n'écouta pas le curé et l'on enterra le premier mort à l'opposé des prescriptions du rituel. Le curé interrompit aussitôt l'enterrement et quitta le cimetière. La querelle alla en s'amplifiant ; toute la commune – à part quelques familles – était de l'avis du maire qui ne cessait d'attiser le feu de la discorde. Le curé s'adressa aux autorités temporelles et spirituelles qui toutes les deux notifièrent au maire de ne pas dépasser les limites de ses compétences, de se limiter au règlement de police concernant les cimetières et de ne pas se mêler de la façon de placer les morts dans la tombe. Malgré cet avertissement, le maire persista, avec l'appui de la majorité des villageois, jusqu'à ce qu'enfin Monseigneur l'évêque interdise solennellement au curé de Hirtzbach d'accompagner quelque corps que ce soit au cimetière tant que cette insoumission durerait. M. Stöcklin reçut l'ordre de proclamer cette ordonnance en chaire ; après ce premier avertissement d'en haut, toute opposition cessa comme par l'effet d'un coup de baguette magique.

En 1856, on édifia sur le nouveau cimetière de Hirtzbach pour 2000 francs une grande croix artistiquement réalisée par M. Haß de Colmar.¹

M. le baron Moritz de Reinach-Hirtzbach fut témoin, en tant qu'officier du 3^e Régiment de hussards, du retour de sa sainteté le pape Pie IX de Gaète à Rome et ramena de la capitale de la chrétienté pour l'église de Hirtzbach une relique de saint Maurice. – L'église de Hirtzbach possède aussi un morceau de la Sainte croix que le frère Joseph Martin de Hirsingue avait ramenée de Rome d'un pèlerinage.²

En 1865, la fabrique de l'église de Hirtzbach reçut une certaine somme d'argent sous réserve qu'on l'affecte, ainsi que ses intérêts, à une mission de huit jours sous la direction de deux prêtres (si possible appartenant à une communauté conventuelle). Cette mission doit être tenue tous les dix ans, à compter de 1862, année du premier de ces exercices spirituels.³

§ 2 – Bettendorf

Après la mort du curé Hirn, Bettendorf fut desservi pendant quelques mois (1801) par Erhart puis, également pendant quelques mois (1802) par Gröll. – Au printemps 1803, on nomma curé de Bettendorf Ludwig Joseph Wimpf, natif d'Altkirch. Il avait jadis été au couvent franciscain de Thann où il portait le nom de Père Bonaventure. Pendant la Terreur, il œuvra comme prêtre assermenté dans sa ville natale. Wimpf mourut à Bettendorf le 19 août 1811. Après sa mort, on déplaça Fr. Xaver Strohm de Willer à Bettendorf. Natif de Cernay, il avait reçu l'ordination de prêtre de l'évêque schismatique Martin. Il œuvra à Bettendorf de 1811 à 1819. – Les successeurs de Strohm furent L. Schneider (1819-1827). Frey (1827-1834). – Le successeur de ce dernier fut Lorenz Weber (de 1834 jusqu'à 1855). – On

¹ D'après les notes du curé Stöcklin dans les archives de la paroisse de Hirtzbach

² Ibidem

³ Ibidem

construisit la nouvelle église de Bettendorf, pour l'essentiel aux frais de la municipalité, à l'époque de M. Weber. L'office divin y fut célébré pour la première fois le 19 décembre 1841. Weber fut déplacé de Bettendorf à Lautenbach-Zell. Puis M. Lutz, vicaire à Hirsingue, administra la paroisse. En juin 1856, M. Mathias Eidenschenk arriva comme curé à Bettendorf.

§ 3 – Grentzingen

Quatre autres religieux assermentés succédèrent au prêtre jureur Steiner, dont il a été question plus haut. Joseph Jacob Herß, né à Colmar le 18 décembre 1747, était un ancien capucin. Il administra Grentzingen de 1801 à 1811 et desservit également Willer. – Spony, anciennement moine à Luppach. – Ce moine fuyard et prêtre jureur était très méprisé. Pendant sa présence (1811-1814), régna à Grentzingen une maladie du genre de la peste, pendant laquelle il prit la fuite en vrai mercenaire, alors que se mouraient 115 de ses brebis. – Jos. Gröll (1814-1816), dont il a déjà été question plus haut. – J. Théobald Silbermann, né à Burnhaupt-le-Bas le 10 décembre 1758, ancien franciscain, resta à Grentzingen de 1814 à 1816.

Puis suivirent les curés insermentés : Dietrich (de 1821 à 1822) ; Dirr (de 1822 à 1826) ; L. Schneider (de 1827 à 1830) ; Buecher (de 1830 à 1841) ; Cheray (de 1841 à 1845) ; Conrad (de 1845 à 1854) ; Fritsch (de 1854 à 1863) ; Noe, un homme d'une grande culture scientifique et beau parleur (1863-1866). Le successeur de Noe, Blasius Wittig, arriva à Grentzingen comme curé en 1866. Grâce à la générosité de ses paroissiens et de sa propre contribution, l'église paroissiale de Grentzingen reçut en 1875 un beau chemin de croix et, deux ans plus tard, un grand tableau d'autel signée du maître-peintre Kaiser, de Stanz en Suisse ; en 1877, un magnifique maître autel réalisé par M. Weyh de Colmar ; la même année, quatre nouvelles cloches. Celles-ci furent baptisées le 10 juin des noms de Maria Pius (en souvenir du jubilé épiscopal cinquantième du Saint père Pie IX), Joseph, Martinus et Blasius ; à cette occasion, H. L. Winterer, curé de Mulhouse et député au Reichstag allemand prononça le discours officiel.

§ 4 – Waldighoffen

Après les religieux assermentés Berninger et Bloch, on trouve en fonction comme curé de Waldighoffen le prêtre également assermenté Ignaz Stimpfling, né à Bernwiller en 1764, ancien capucin (1808) et Alexis Gutzwiller, né à Terwiller en 1749, ancien religieux bernardins de l'abbaye de Lucelle. Plus tard, Waldighoffen fut desservi par le prêtre jureur Joseph König (1817-1845), né à Balschwiller en 1768, ancien moine augustin ; il mourut à Waldighoffen en 1845. Les successeurs de König furent Fischer (1845-1851) ; Tschamber (1851-1855) ; Spittler (1855-1861). Après que les gens de Waldighoffen eurent perdu M. Spittler, on nomma curé H. Thiß. Né à Mulhouse de parents protestants, il fit ses études hors d'Alsace, se convertit à la foi catholique et se fit religieux. – Il reçut la dignité de prêtre à Strasbourg. Il ne resta que quatre ans à Waldighoffen (1861-1865). – Ses successeurs furent Schaller (1865-1866) ; Fehner (1866-1868). Puis Waldighoffen fut desservi pendant plusieurs mois par M. Sanner, curé de Riespach. Enfin, le 1er juin 1869 arriva M. Ditner. Il trouva un presbytère croulante, en bois. La commune n'avait que peu de moyens à consacrer à une nouvelle construction. M. Ditner entreprit, de sa propre initiative et avec l'aide spontanée de donateurs, d'édifier une cure digne de ce nom. Il était à la fois maître d'ouvrage et entrepreneur lors de la construction de cette maison bon marché. M. Ditner eut à combattre toutes sortes de difficultés en s'acquittant simultanément des tâches de sa fonction, tout comme les ouvriers du second temple de Jérusalem qui tenaient la truelle d'une main et l'épée de l'autre.

§ 5 – Steinsoultz

Cette paroisse fut administrée de 1797 à 1808 par Joh. Bap. Bloch, né à Steinsoultz en 1736. Il était précédemment en fonction comme curé constitutionnel à Wittelsheim. Bloch desservit, en plus de son village natal, la paroisse de Waldighoffen. Après son décès, Steinsoultz fut administrée par un vicaire résident, nommé Jos. A. Mösch, prêtre assermenté et ex-chapelain à Arlesheim (1809-1810).

Un curé nommé Ehrhardt (1810-1812) lui succéda. – Après lui, Steinsoultz resta pendant plusieurs années sans curé et fut desservie par Stimpfling et König depuis Waldighoffen. En 1820, les gens de Steinsoultz apprirent qu'on pourrait avoir deux autels et une chaire provenant de Metzeral en Suisse ; quelques-uns d'entre eux s'y rendirent et firent l'acquisition de ces objets, qui n'étaient pas sans valeur, pour le prix modique de 500 francs ; puis on fit réaliser un troisième autel par un artisan alsacien. En novembre 1821, Steinsoultz obtint de nouveau un curé en la personne de Fr. Lorenz Haberer. À l'époque, le village n'avait pas de presbytère et l'on se mit à l'ouvrage pour remédier à cette situation ; Haberer, un vieil homme qui se trouvait dans un logement loué, attendit péniblement le moment où il pourrait entrer en possession de sa nouvelle cure ; il était sur le point de s'y installer lorsqu'il mourut, en août 1823. Puis König, curé de Waldighoffen desservit la paroisse de temps en temps pendant trois ans. En septembre, M. Frimont fut nommé curé de Steinsoultz où il œuvra en prêtre pieux et actif. Son successeur, Lorenz Weber, administra la paroisse de 1829 à 1834. Le curé Weber était très aimé bien qu'on le comprenait mal à cause d'un défaut de prononciation (un mal qu'il corrigea plus tard de manière très ingénieuse). Il avait deux de ses frères avec lui, Johann et Morand, auxquels il donnait des leçons de latin et qui devinrent prêtres. Le successeur de Weber, Sephanus Gassmann était un prêtre modeste et pieux qui se donna beaucoup de mal pour la décoration de son église (1834-1840). Toute sa vie, ce prêtre conserva une grande affection envers Steinsoultz, sa première paroisse. En 1865 encore, il se rendit de Meyenheim à Steinsoultz pour y fonder un anniversaire et léguer de l'argent à l'église et aux pauvres. – Les successeurs de Gassmann furent Soutl (1840-1842) ; Kayser (1842-1851) ; Scharch (1851-1857). – Ce dernier fut suivi par Lorenz Wagner (1857-1863) ; à l'époque de ce curé, les autels évoqués ci-dessus furent restaurés, le vieux clocher démolit et l'on creusa les fondations d'un nouveau clocher ; mais cette réalisation fut suivie d'une querelle au sein de la municipalité et les affaires de la commune s'envenimèrent de façon préoccupante. Là-dessus, le brave curé Wagner demanda et obtint son rappel de Steinsoultz.

Le successeur de Wagner, Apollinaire Kröner prit ses fonctions de curé le 7 juin 1863. Un nouveau clocher fut construit sous sa direction ; comme l'hiver approchait, le curé chercha à accélérer les travaux : il se trouvait au milieu des ouvriers aussi souvent que ses autres tâches le lui permettaient pour leur apporter l'aide de ses mains puissantes. Le 22 octobre, il se trouvait sur un échafaudage assez élevé et aidait les maçons à poser une pierre dans l'arc du grand portail lorsque les manœuvres déchargèrent à l'improviste un chargement de pierres sur l'échafaudage ; ce dernier rompit et M. Kröner tomba. La chute lui causa une légère commotion visiblement sans le blesser. Mais soudain, le pauvre curé vit le moellon de tout à l'heure tomber droit sur lui : il eut à peine le temps de recommander son âme à Dieu ; la lourde pierre tomba sur son visage et lui brisa le nez, la mâchoire et l'arcade sourcilière gauche. On appela de toute urgence le Dr Fessenmeyer d'Altkirch et de toutes parts s'élevèrent d'ardentes prières pour le prêtre dont la vie ne tenait qu'à un fil. Pendant six semaines, le curé Kröner ne put desserrer les dents.

Après de vives douleurs et beaucoup de patience, il guérit pourtant si complètement que sur son visage jadis si terriblement défiguré, il ne reste presque plus de traces de l'ancienne blessure. La main du curé Kröner n'était pas seulement dotée de force pour les travaux manuels mais aussi pour guider la plume ; il a enregistré dans les procès-verbaux de sa paroisse tout ce qui s'est passé à Steinsoultz du temps de ses prédécesseurs et de sa propre administration avec une clarté, une rigueur et une intégrité exemplaires. J'ai utilisé ce travail de diverses manières et avec reconnaissance dans mes textes sur Steinsoultz. – M. Kröner fut remplacé en 1868 par Xaver Wilhelm qui mourut le 12 août 1877 d'une longue maladie de langueur, pendant laquelle Steinsoultz fut desservie par M. Ditner. Le curé Wilhelm ne se jugeait pas gravement malade et lorsqu'approcha l'heure de sa mort, il voulut se rendre à Oderen, son village natal, pour s'y soigner. Malgré toutes les objections, il fit transporter ses meubles à Oderen. Le presbytère était entièrement vide, le curé Wilhelm n'ayant rien conservé que son lit dans lequel il voulait encore dormir une ou deux nuits, mais où il s'affaiblissait d'heure en heure. Il rendit son âme à Dieu après quelques jours. Les gens dirent : « Dieu le fit mourir parmi nous ! ». Wilhelm mourut de la mort du bon prêtre ; il eu comme successeur Joseph Mechler, vicaire à Mulhouse.

§ 6 – Heimersdorf

Pendant de longues années, Heimersdorf fut une annexe de Hirsingue. Ce n'est ce dans ce siècle que le village fut érigé au rang de paroisse indépendante. Une demoiselle de Heimersdorf, Elisabeth Ettwiller, donna la première impulsion dans ce sens dès la deuxième moitié du siècle dernier. Elle signa le 4 décembre 1767 un testament dans lequel elle léguait à l'église paroissiale de Hirsingue 1000 livres pour deux services anniversaires à côté d'autres dispositions ; mais la part la plus importante de sa fortune, elle l'affecta à la fondation d'une chapellenie à Heimersdorf. Le détenteur de ce bénéfice devait demeurer à Heimersdorf, lire une messe basse tous les dimanches à la chapelle Sainte-Odile une heure avant la grand'messe de Hirsingue. Il devait aussi lire une messe tout le long de l'année chaque semaine pour le repos de l'âme de la fondatrice, celui de ses parents et d'autres personnes de sa famille. Elisabeth Ettwiller conserva par-devers elle le droit de nommer le premier chapelain et nomma provisoirement son neveu Jakob Vincenz Ginck, alors vicaire à Aspach. Le droit de proposer les chapelains suivants devait revenir après sa mort aux cinq de ses parents les plus proches d'elle par le sang.

La bonne Elisabeth Ettwiller fut atteinte d'hypocondrie et déclarée irresponsable par le tribunal en 1786 et sa personne, en même temps que sa fortune, fut placée sous la tutelle d'un de ses parents, Anton Jelsch de Hirsingue. La demoiselle Ettwiller ne mourut que le 27 mars 1820. Après son décès, les héritiers naturels Fridolin Ettwiller et consorts se manifestèrent et sommèrent Anton Jelsch de rendre compte de sa gestion de la fortune de sa pupille défunte et de céder les biens qu'elle a laissés. Pendant ce temps, le roi de France publiait le 20 juin 1821 une ordonnance qui érigeait la petite église de Heimersdorf en chapelle vicariale.

Une autre ordonnance royale du 27 du même mois habilitait le curé de Hirsingue d'accepter la fondation d'une chapellenie faite par Elisabeth Ettwiller sous la forme d'un vicariat doté des attributions définies par le testament. Puis l'évêque de Strasbourg nomma un vicaire chargé de desservir la chapelle. – Le 1er octobre 1821, le conseil d'église de Hirsingue accepta dans les formes le legs de 1000 francs qui devait revenir à l'église paroissiale ainsi que la fondation d'une chapellenie à Heimersdorf. En conséquence de cet acte, le conseil d'église de Hirsingue reçut les pleins pouvoirs, par une décision du conseil préfectoral du 12 janvier 1822, de défendre ses droits en justice. – Le 18 du même mois, le conseil d'église de Hirsingue s'adressa au tribunal d'Altkirch afin d'être admis à participer en tant que partie intervenante au procès engagé entre les héritiers et le tuteur de la demoiselle décédée, pour obtenir un jugement contraignant le tuteur Anton Jelsch à présenter les comptes de sa gestion au conseil de fabrique de Hirsingue. Le 6 juin 1822, Jelsch présenta un état des comptes partial ; le conseil d'église affirma qu'il était non conforme et incomplet. Un jugement du tribunal d'Altkirch s'en suivit le 1er juin 1822. Cette sentence reconnaissait la fabrique de l'église de Hirsingue comme parti intervenant, déclarait par contre caduc l'ensemble des legs du testament d'Elisabeth Ettwiller, mais décrétait que les 1000 francs alloués à l'église de Hirsingue devaient être considérés et ordonnés comme fondés en droit, et que cette somme devait être remise au trésorier de ladite église avant tout partage ; et que Anton Jelsch devait présenter les comptes de la fortune restante d'Elisabeth Ettwiller devant M. Bornique, président du tribunal d'Altkirch, fortune qui devait revenir en entier à ses héritiers. – Le 1er août 1822, les autorités de Heimersdorf firent appel de cet arrêt auprès de la cour de justice royale de Colmar, faisant valoir que cette décision de justice anéantissait la fondation de la chapellenie. Le 3 août, le conseil d'église de Hirsingue déclara qu'il n'était pas d'accord avec l'appel de Heimersdorf et qu'il adhérait au jugement du tribunal d'Altkirch. La municipalité de Heimersdorf voyaient dans ce dernier acte une atteinte à ses droits et se tourna vers le conseil général de Colmar qui, dans une ordonnance du 7 août, déclara nulle la délibération du conseil d'église de Hirsingue du 3 août. Le même jour, ce même conseil général donna pouvoir à Meinrad Munch de Heimersdorf, en tant que représentant de sa commune, de poursuivre le procès, devenu – du fait de l'appel – de la compétence de la cour de justice. Les efforts que déployèrent les gens de Heimersdorf furent récompensés. L'affaire passa devant la cour de justice royale en juillet 1823 ; les débats durèrent plusieurs jours et le 25 dudit mois, la chapellenie fondée par Elisabeth Ettwiller fut solennellement confirmée. – Heimersdorf sollicita du gouvernement, en 1825 et 1829, l'élévation de leur chapelle vicariale en paroisse succursale ; mais

en vain. Ils répétèrent cette démarche encore à deux autres reprises. Enfin, le gouvernement érigea Heimersdorf en paroisse dans un décret du 19 janvier 1856. En 1818, on partagea les forêts, celles-là même pour lesquelles Hirsingue avait mené un si long procès contre les Montjoie.

La commune de Heimersdorf obtint 235 hectares et eut ainsi suffisamment de revenus pour couvrir tous les frais qui découlent nécessairement de la création d'une nouvelle paroisse ; il faut reconnaître aux habitants de Heimersdorf qu'ils ne se montrèrent pas avares. Les chiffres qui suivent en témoignent. Les villageois firent construire (1823-1826) une église et un presbytère qu'ils payèrent 32.000 francs. Mais ils ne trouvèrent pas l'église assez grande et assez belle, la démolirent et construisirent (1859) un très beau sanctuaire qui leur coûta plus de 84.000 francs. Ils payèrent 17.500 francs pour leurs cloches (1862), leur horloge de clocher (1862) et leur orgue (1863).

Les autels, la chaire et les autres ornements de l'église revinrent à plus de 13.000 francs. Je ne prends pas en compte le millier de francs qui fut dépensé pour l'acquisition de beaux vases sacrés et ornements, etc. Les deux écoles (1833-1847) coûtèrent 29.000 francs, etc. Heimersdorf fut administré par les prêtres suivants : Fr. Jos. Rock (1823-1824) ; Latscha (1824-1825) ; Richard Weiß, qui en 1825 entra en charge des âmes de Heimersdorf en 1825 et y mourut le 22 mai 1842. M. Wiriath (1842) qui était toujours souffrant et qui ne desservit cette paroisse que pendant environ trois mois ; Joseph Fleck (1842-1843), natif de Niederhüssen dans le Pays de Bade, qui trépassa après être resté en fonction pendant environ un an.

Le successeur de Fleck était M. Gerard (1842-1856) ; à son époque, Heimersdorf fut érigée en paroisse annexe le 19 janvier 1856 et l'on construisit la belle église paroissiale ; Kueny (1858-1869), un homme bon et ordonné, disait excellemment des histoires drôles, parfois quelque peu mordantes et savait les amener presque toujours au bon moment. Après la mort de M. Kueny (le 13 décembre 1869) Joseph Hägy fut nommé curé de Heimersdorf ; celui-ci se donna beaucoup de peine pour élever la solennité de l'office divin ; mais quelques difficultés survinrent dans les derniers temps ; le curé Hägy demanda et obtint un autre poste. À l'automne 1876, on nomma Joseph Corbe curé de Heimersdorf. Aimable et doué d'un grand talent de poète, il s'était choisi Heimersdorf pour se reposer, après avoir desservi des postes plus importants et plus difficiles. Il espérait trouver dans ce village du charmant vallon de Feldbach quelque loisir afin de pouvoir se plonger tranquillement dans la grande réserve de livres qu'il s'était constitué.

§ 7 – Ruederbach

Pendant des siècles, Ruederbach, comme Heimersdorf, fut une annexe de l'église paroissiale de Hirsingue et ne fut élevée en paroisse indépendante que récemment. Lorsqu'on partagea en 1818 les grandes forêts, Ruederbach en reçut 141 hectares, grâce auxquels cette commune put construire une église, une cure et une école.

Ruederbach fut d'abord administrée par les vicaires suivants qui résidaient sur place : Steinbrucker (1835-1839) ; Dürr (de 1839 à 1842) ; Greß (1842-1843) ; Kieffer (1843-1846). Le 20 février 1846, la chapelle vicariale de Ruederbach fut élevée paroisse annexe par le gouvernement français. Puis les curés suivants y furent en fonction : Stüblin (1846-1866) ; Karm (1866-1869) ; Gschwind. Ce dernier arriva le 23 février 1869. Sous sa responsabilité, Ruederbach reçut trois nouvelles et belles cloches.

Avant de quitter Ruederbach, je vais extraire les passages qui suivent d'un livre de raison qui se trouve chez un particulier : « 1816. Moisson désastreuse. La récolte de blé commence le 25 août. – 1817. Les temps sont chers. On achète 6 setiers de blé pour 120 francs. Le setier de pommes de terres, 5 francs. Le quartaut de seigle, 90 francs. Le quartaut de vesces ("Wicke"), 80 francs. – 1818. Moisson humide. Le blé d'hiver germe sur pied. Une grande partie du blé d'été pourrit sur pied, tout comme le regain ("Aemt" – "Grummete"). – 1822. Moisson précoce. Le 14 juillet, le blé d'hiver était déjà rentré. – 1828. Grande grêle. Le 7 juin s'éleva une grande tempête qui a renversé les grands arbres fruitiers dans les champs et les jardins... On a vendu pour 862 francs de chablis dans les forêts. – 1829. Année désastreuse et humide. Les blés et les pommes de terre ont pourri pour la plus grande part. Le 27 décembre commença un froid incroyable et dura jusqu'au 8 février 1830. – 1831. Disette. Le quartaut

de blé coûte 55 francs. – 1831. Le 2 juillet, il y eut un orage. Dans quelques villages sur l'Ill, l'eau atteignit le 2^e étage. En mars, il y en eut un plus violent encore ; à Hirsingue, tout le bas du village était dans l'eau ; à Feldbach, il arracha les croix du cimetière, l'eau y atteignit 5 pieds. Le 7 mars, il y en eut encore un à Ruederbach ; beaucoup de maisons furent dans l'eau, de sorte que personne ne pouvait aider son voisin ; dans le haut du village, dans la rue longue elle a creusé un trou de 12 pieds de profondeur, 8 de large et 20 mètres de long ; dans les autres rues, il y a eu beaucoup de glissements de terre, de sorte qu'on ne pouvait plus en utiliser aucune, on ne pouvait plus emprunter d'autre chemin que la rue des bergers ("Hirtengasse") et la rue de Bettendorf ("Bettendörferweg"). – 1836, 1837. Tuberculose bovine ou déficit d'élevage. Ces deux dernières années, le village de Ruederbach a perdu 97 bovins. – 1839. Il y eut d'innombrables chenilles ("Rupen") ; elles s'accrochaient aux arbres fruitiers comme les essaims d'abeilles dans les champs et les jardins. – 1860. 27 février, violente averse. À Hirsingue, les étages inférieurs des maisons étaient remplis d'eau dans le bas du village. – 1874, peu de foin mais beaucoup de pommes, de fruits à noyaux et de noix. Pluies fréquentes mais jamais de longue durée. Il n'y avait presque plus d'eau dans le grand étang et l'on a acheté l'eau de l'étang de M. Stöcklin, encore en septembre la chaleur était très grande. – 1875. Le 1^{er} janvier, il y eut un tremblement de terre à 4 h du matin. »

§ 8 – Riespach

On a déjà évoqué plus haut que deux prêtres légitimes, Bernhard Bigenwald et son frère Franz Joseph, dispensaient leur aide spirituelle pendant la Révolution à Riespach, pour autant que les circonstances le permettaient. Les livres paroissiaux de ce village parlent également en 1806 d'un certain F. Anton Schuler ; mais cet homme n'y reste que peu de temps. Cette même année de 1806, Riespach eu le bonheur de recevoir comme curé le courageux propagateur de la foi Franz Hoff. Il va de soi que ce prêtre dirigea sa paroisse avec Dieu et pour Dieu. Il s'endormit dans son Sauveur, qu'il avait servi si fidèlement, le 26 juin 1828 et fut enterré à Riespach.

Les successeurs de Hoff furent : Weck (1823-1835) ; Peter Huyun (1835-1836), qui acheva sa vie en 1870 à Marienthal ; Kirchoff (1836-1841) ; M. Waltzer, qui ne disposa de la paroisse de Riespach que pendant quelques jours ; Georg Ricklin (1841-1857). Le curé Ricklin était un chanteur de premier ordre et possédait une habileté rare dans le traitement des maladies des yeux. Vers la fin de sa vie, il souffrit d'hypocondrie qui dégénéra en émoissant complètement son raisonnement. Il mourut chez son frère, alors curé à Steinbrunn. Le successeur de Ricklin fut Vogel (1857-1863) qui se dépensa beaucoup pour inspirer aux fidèles de Riespach une fréquentation zélée de l'office divin, particulièrement la dévotion envers la Très sainte Vierge. – Andreas Fabian suivit le curé Vogel (1863-1867). M. Fabian œuvra encore pendant de longues années dans deux paroisses du diocèse de Strasbourg. Actuellement, il dispense ses soins spirituels aux fidèles d'Amérique. Fabian eu comme successeur Xaver Sauner (1867), du temps duquel la paroisse de Riespach a beaucoup apporté en offrandes pour la glorification du service divin.

§ 9 – Feldbach

Après le Concordat, J. Jacob Pfanner fut nommé curé de Feldbach (1803). Nous avons déjà appris à connaître cet homme en tant que vicaire de Hirsingue. Pendant la Révolution, il resta fidèle à son Eglise ; il fut même arrêté à cause de sa solide foi et emprisonné à Colmar. Il quitta ce bas-monde à Feldbach le 1^{er} janvier 1808. – Les successeurs de Pfanner furent : Friedrich Wulliam (de 1808 à 1809) ; Joh. Anton Scheubel (1809-1812) ; Joh. Wolf (1812-1817) ; suit ici un vide de deux ans ; Joh. Jacob Hänner (1819-1820) ; Mathias Weck (1821-1826) ; Joh. Heißmann (1826-1830) ; Andreas Burger (1830-1831), à l'époque duquel l'eau s'éleva dans l'église paroissiale à une hauteur de deux pieds 6 pouces le 7 septembre 1831, à la suite d'une inondation ; H. Fr. Xaver Laubser (1831-1836) ; Anton Rösch (1836-1843) ; Johannes Weber (1843-1850) ; Martin Chaudé (1851-1854) ; Augustin Martin (1854-1869), un prêtre modeste, amical et pieux, dont la mort fut profondément regrettée par toute la paroisse ; après sa mort, Feldbach fut desservie pendant longtemps par les religieux du voisinage, en particulier par

M. Sanner. Fr. Emil Beck lui succéda (1870-1876) ; du temps de ce curé, l'église de Feldbach fut très joliment restaurée, enrichie d'un orgue et embellie d'un nouveau chemin de croix ; mais à cette occasion on y commit l'erreur de ne pas percer la façade nord en forme d'arcade, comme cela a été fait jadis sur le côté sud avec tant de bonheur ; mais le curé n'en était aucunement responsable. – Dans les premiers mois de l'an 1876, M. Beck fut remplacé par Ludw. Joseph Stouff.

Chapitre 2

Les paroisses du bassin de la Largue après la Révolution française

§ 1 – Bisel

Après la réunion de Bisel-Hirsingue et Bisel-Ferrette pendant la Révolution en une paroisse indépendante à l'époque d'un prêtre assermenté, les patriotes se rangèrent aux côtés de leur nouveau curé ; les vrais catholiques par contre se tournèrent en cachette vers les prêtres restés fidèles, notamment vers le propagateur de la foi Bochelen. – Après la Révolution, les livres paroissiaux de Bisel contiennent les noms des prêtres suivants qui y exercèrent leur ministère spirituel : Fr. Xaver Roos (1806-1809) ; B. Erhart (1809-1810), qui se nommait "vicaire" ; J. B. Räber (1810-1811), administrateur de l'église succursale de Largitzen ; Ig. Stimpfling (1810-1811), vicaire résidant, déjà cité plus haut ; Johannes Wolf (1816-1818), qui desservit également Feldbach.

Lorsque le partage des forêts, dont il a déjà été question à plusieurs reprises, eut lieu en 1818, Bisel-Hirsingue obtint 132 hectares ; Bisel-Ferrette, dont la population était le double de celle de Bisel-Hirsingue, n'en reçut que 61 ha.

Le 3 mai 1819, le maire de Bisel annonça devant le conseil municipal que les autorités avaient l'intention de faire de Bisel une filiale de Feldbach. Mais le conseil municipal protesta contre ce projet et déclara que « l'éloignement de Feldbach était de trois-quarts d'heure... qu'il faut passer par les bois... que le chemin est impraticable pendant la mauvaise saison pour les enfants, les femmes et les vieilles personnes à cause de l'eau et de la pluie. Lorsqu'il fallait administrer de toute urgence les saints sacrements aux mourants, le prêtre viendrait trop tard... si le feu se déclare à Bisel pendant l'office, tout le village peut être réduit en cendres... Dans l'arrondissement d'Altkirch, il y a plusieurs communes, bien plus petites en population, qui possèdent près de 600 âmes, et qui malgré ça sont élevées en annexes... Le conseil prend en considération qu'il y a suffisamment de moyens pour entretenir un prêtre en la paroisse : 600 francs en argent, 12 quartauts de blé, un potager paroissial, deux champs pour les gros légumes ("grosse Gemüß"), un logement convenable en attendant l'autorisation de construire un presbytère pour lequel la caisse communale a déjà une somme importante... » Les autorités supérieures rendirent justice à cette protestation.

Les noms des prêtres qui suivent apparaissent dans les livres paroissiaux de Bisel à partir de l'an 1819 : Leontius Huber (1819), administrateur à Bisel ; Erhart (1819), curé à Moos ; J. J. Häner (1819-1820) administrateur à Felbach et Bisel ; Strohm (1820-1821) ; Weck (1821-1823) ; Fr. Ant. Latscha (1823-1855). Sous son ministère, on construisit en 1835 la nouvelle église, en 1840 le presbytère, en 1841 la mairie-école, on inaugura de nouvelles cloches que l'on ajouta à la plus petite, fondue à Bâle en 1672 ; Walder (de 1855 à 1863) ; Lehr (1863-1873). M. Lehr eu comme successeur Georg Kisten (1873) ; c'est de son temps qu'on remplaça la plus grande cloche, fêlée, par une plus grande et une plus belle qui fut inaugurée le 31 juillet 1876 ; qu'elle fasse retentir longtemps, comme la voix de Dieu, par les champs et les bois, les collines et les vallées, l'appel : "Paix sur terre aux hommes de bonne volonté !".

§ 2 – Pfetterhouse

Le curé assermenté Amen qui administra Pfetterhouse pendant la Révolution resta en fonction après le Concordat jusqu'à son décès en l'an 1808. – Les successeurs de Amen furent : Ueberschlag (de

1808 à 1818); Georg Römer (1818-1823) qui fut plus tard nommé curé de Hirsingue; Zurbach (1813-1839); Krumb 1839; Leimbach (1839-1842); Acker (1842-1849); Matzenmüller (1849-1873). Ce dernier avait quelques connaissances en médecine et était en mesure, non seulement de dispenser à ses malades le secours de la religion mais aussi les remèdes du corps. Sous son ministère, on ébaucha le plan d'une nouvelle église qui était grandement nécessaire à Pfetterhouse; mais on en resta provisoirement au seul projet. On traça à l'extérieur du village un nouveau cimetière; en son milieu, le curé Matzenmüller fit édifier une jolie chapelle dans laquelle il fit mettre une tombe qu'il se destinait à lui-même et qu'il alla bientôt occuper. Matzenmüller eut comme successeur Michel Klee (1873).

§ 3 – Seppois-le-Haut

Cette commune était depuis les temps les plus anciens une annexe de l'église paroissiale de Seppois-le-Bas. Elle possédait bien une chapelle dédiée à la Sainte croix et dont la fondation remonte au Moyen âge (certains pensent même au VIII^e siècle); mais ce petit sanctuaire n'a jamais été une église paroissiale et n'aurait jamais, parce que trop petite, pu servir à un tel usage. – Celle de Seppois-le-Bas également ne fut pas en mesure d'accueillir les nombreux fidèles, car la population des deux Seppois avait peu à peu augmenté de façon importante. La municipalité de Seppois-le-Haut proposa à la commune de Seppois-le-Bas de construire entre les deux villages une nouvelle église spacieuse, à frais communs (10 mai 1843). Les habitants de Seppois-le-Bas ne donnèrent pas suite à cette proposition. En 1844, Seppois-le-Haut la renouvela, donnant à sa voisine un délai de réflexion, mais en vain. C'est alors que Seppois-le-Haut décida de se séparer de la paroisse de Seppois-le-Bas pour ériger sa propre église paroissiale et par conséquent de prendre toutes les dispositions nécessaires. Pourtant, les projets des gens de Seppois-le-Haut se heurtèrent, du temps du roi Louis-Philippe, à toutes sortes de difficultés. À l'époque de la République de 1848, leur affaire progressa rapidement, comme une locomotive sur des rails. M. Struch de Lutterbach, tout puissant administrateur républicain du Haut-Rhin d'alors, consentit à toutes les propositions de Seppois-le-Haut, la séparation d'avec Seppois-le-Bas et la construction d'une nouvelle église, tout cela pour complaire à son ami, M. Xaver Nieger, maire de Seppois-le-Bas. Le conseil municipal vota la somme de 22.600 francs pour la construction d'une nouvelle église. Les bourgeois d'engagèrent à fournir à leurs frais les matériaux de construction nécessaires. En août 1848 déjà, les fondations de la nouvelle église étaient prêtes. Le sanctuaire fut achevé en automne 1850 et eu l'honneur d'une consécration solennelle le 22 mai 1851. – Le 31 mai 1859, Seppois-le-Haut fut reconnue paroisse annexe par le gouvernement.

Le premier curé de Seppois-le-Haut était Séraphin Andres. Dans les deux premières années de son ministère (1857-1859), il obtenait son traitement de la commune.

Le 24 juillet 1859, eu lieu son installation comme curé (du point de vue civil). Andres eu la joie, dans la seule année 1860, la dernière de son activité à Seppois-le-Haut, d'inscrire douze services anniversaires nouveaux; un signe, sans parler des autres, de la bienveillance d'En-haut dont la paroisse de Seppois-le-Haut a bénéficié dans son berceau.

Après le départ de M. Andres, Vonthron fut installé curé de Seppois-le-Haut le 1er janvier 1861. Cet homme avait, depuis sa jeunesse, le talent de se mêler aux grands de ce monde et de s'en faire aimer pendant quelque temps. Sous le masque de l'amabilité se dissimulait un esprit fin mais ambitieux et intrigant qui voulait se mêler de tout et tout diriger; et dans son cœur froid, le feu de l'amour et de la piété du prêtre étaient tout à fait éteints. – Après son départ de Seppois-le-Haut, il obtint quelques autres postes qu'il ne put conserver. Ensuite, le bon évêque de Fribourg en Suisse lui confia un emploi honorable. Là, il écrivait de temps à autre des lettres injurieuses à ses premiers supérieurs qui dépassaient toutes les bornes. Enfin, Vonthron, enfant de l'Alsace catholique, rejoignit les rangs des prêtres vieux-catholiques, dont le souvenir restera peu glorieux dans l'histoire de la Suisse.

Le 2 septembre 1863, Joseph Jehl prit possession de la paroisse de Seppois-le-Haut. En 1862, le vendredi saint, M. Römer, curé de Hirsingue inaugurait un nouveau chemin de croix en l'église de Seppois-le-Haut pour lequel l'excellent maire Nieger, décédé peu de temps auparavant, avait légué 1000 francs. Le 3 mai de la même année, le même curé dédia à la Sainte Croix la chapelle restaurée

aux frais de braves gens. – Le 1er octobre 1873, M. le curé Jehl bénit trois nouvelles cloches (Marie l’Immaculée conception, Katharina et Magdalena) ; que leurs sonneries préservent toujours cette région des tempêtes de l’impiété et de l’erreur.

§ 4 – Seppois-le-Bas

Après la mort du curé Wernier, Seppois-le-Bas fut administré par Ludwig Bertsch. Il a vu le jour à Seppois-le-Haut le 24 août 1755 et œuvra pendant quelques temps comme vicaire à Köstlach et Kappelen ; il resta toujours fidèle à l’Eglise catholique pendant l’orage révolutionnaire. Bertsch mourut le 5 octobre 1807. Ses successeurs étaient : M. Roß ; Fr. J. Baumann ; Ueberschlag (1811) ; Johann Hattstatt, né à Muespach-le-Bas le 11 novembre 1751, s’est remis fidèlement à l’Eglise de Dieu pendant la Terreur, nommé curé de Seppois-le-Bas en 1811 et appelé dans l’éternité en novembre 1835 ; Jacob (1835-1838), un prêtre pieux et sévère ; Fr. Xaver Schwartz (1839-1858), qui se donna beaucoup de mal, malheureusement en vain, pour décider les deux communes de Seppois-le-Haut et Seppois-le-Bas à construire une nouvelle église commune et à rester unies. M. Schwartz est connu dans toute l’Alsace pour ses écrits, en particulier les joyeux récits de son calendrier alémanique et sa populaire histoire de l’Eglise de notre province. – Humm (1858-1861). Fr. Joseph Federlin, qui entra en possession de la paroisse de Seppois-le-Bas le 16 décembre 1861 et qui la dirige scrupuleusement jusqu’à aujourd’hui selon les règles de la grande œuvre du moraliste Liguori.

« Le 1er mars 1848, après qu’éclate la révolution à Paris, les juifs de Seppois-le-Bas furent obligés de fuir en Suisse ; leur synagogue et leurs maisons furent pillées et entièrement détruites ; l’émeute dura trois jours. »¹ La commune de Seppois-le-Bas fut condamnée, comme d’autres villages où l’on attaqua tout autant les maisons juives, à des dommages et intérêts de plus de 50.000 francs. Du temps de la République et de Napoléon III, les gens de Seppois-le-Bas avaient toujours à faire face à des dépenses plus ou moins grandes et ne furent pas inquiétés à propos de la dette juive. Ce n’est qu’en 1876 que Seppois-le-Bas fut contrainte par les autorités de payer aux Israélites la somme de 25.000 francs. On leur fit cadeau des intérêts, sinon la somme à verser se serait élevée à près de 100.000 francs.

§ 5 – Friesen

Après que le courageux propagateur de la foi Jos. Ant. Termineur eut achevé sa mission, on nomma Ant. Götz curé de Friesen (novembre 1802) ; ce prêtre, né à Altkirch le 12 mai 1766, fut vicaire à Burnhaupt-le-Haut, resta fidèle à la foi et séjourna pendant la tempête révolutionnaire dans le diocèse de Constance et en Styrie. Paul Joseph Werner, natif de Bernwiller, qui refusa de prêter le serment schismatique et partit en exil, le remplaça en décembre 1805 ; il avait Dürringer comme vicaire. – Les successeurs de Werner furent : Fritz (1807-1810) ; Joh. Aloys Henner (1810-1822) ; Frantz, natif de Helfranßkirch (1825-1842) ; Soult (1842-1846) ; Meyer (1846-1851) ; Johann Weber, dont il a déjà été question précédemment (1851-1855) ; Joseph Alexander Uricher, natif de Habsheim (1855-1872), un homme cultivé et spirituel ; dans les derniers mois de sa vie, il fut dans l’incapacité de desservir sa paroisse et eut comme vicaire Ant. Vonarx ; il mourut à Friesen le 18 avril 1872. – Le 4 mai de la même année, Anton Schmitt, du temps duquel l’église fut remarquablement embellie (1876), fut nommé curé de Friesen.

À l’époque du ministère de M. le curé Soult, le très vénérable évêque de Strasbourg se vit obligé de prendre les mesures suivantes : « L’évêque de Strasbourg a été informé qu’un rassemblement de processions de plus de neuf paroisses a lieu dans l’église de pèlerinage ou chapelle dite Grunenwald, près de Friesen, aux fêtes de la Sainte Vierge et qu’on y apporte de tous côtés, à l’occasion de ces solennités, une grande quantité de provisions de bouche, qu’on y distribue du vin, de la bière, de l’eau-de-vie, de sorte que ces jours de fête sont plus profanés par ces débauches de victuailles et de boissons qu’ils ne sont sanctifiés par les exercices de piété ; de plus, considérant que le maire d’Ueberstrass, annexe de Friesen, détient la clé du tronc des offrandes de la chapelle du pèlerinage et qu’il dispose des dons sans

¹Archives de la paroisse de Largitzen

en rendre compte ; comme nous sommes résolus d'en finir avec des abus aussi grossiers, par lesquels, sous le prétexte de pratiques religieuses, on offre des occasions de profits sordides et de réjouissances vulgaires,- nous avons ordonné et interdit : Art. 1 – La chapelle du pèlerinage dit du Grünenwald est mis à l'interdit pour l'accomplissement du service divin. Art. 2 – À M. le curé cantonal de Hirsingue, il est ordonné de porter ces mesures à la connaissance de MM. les ecclésiastiques du canton et des alentours et de veiller à leur exécution. – Donné à Strasbourg le 2 novembre 1843. » Là-dessus, on prit plusieurs mesures très sages, pour prévenir tout abus futur au lieu miraculeux de Grünenwald. L'autorité épiscopale, qui en fut informée, leva l'interdit le 9 janvier 1844.

§ 6 – Largitzen

Lorsque l'orage révolutionnaire se fut calmé, Largitzen fut desservi pendant six mois (1803) par le curé assermenté Rudler, natif d'Altkirch. – Herise, de Burnhaupt, lui aussi prêtre assermenté, administra également ce poste pendant environ une demi-année. – J. Anton Scheubel d'Oberbruck, ex-chapelain des chanoinesses de Masevaux qui vécut pendant la Révolution dans le diocèse de Constance, oeuvra à Largitzen comme curé légitime pendant 7 mois (1805). – Ses successeurs furent J. B. Raiber de Hecken (1806-1818) ; Joh. Aloys Henner, curé de Friesen, qui desservit Largitzen de septembre 1818 à juin 1919 ; Fr. Xaver Strohm (1819-1824) ; Adr. Riedmatten ; curé de Friesen, dirigea Largitzen d'octobre 1824 jusqu'en mai 1825 ; Joh. Jak. Amilhaut de Neuf-Brisach (1825-1829) ; M. Lehman, natif de Manspach, nommé curé de Largitzen en janvier 1829, était un observateur attentif de tous les signes du ciel et de la terre ; il termina son parcours terrestre à Largitzen le 9 novembre 1863. – Ses successeurs furent Blasius Meyer, de Spechbach-le-Haut (1864-1871) ; Nazarius Iltis (1871-1872) ; Joseph Kohler, de Vieux-Thann (1872-1875) ; Joh. B. Rose de Rouffach, qui fut nommé curé de Largitzen le 24 mai 1875.

Je reproduis ici quelques observations du curé Lehman : « 1831, le 3 mai, on posa la première pierre de l'actuel presbytère. – 1834, 17 décembre, un violent tremblement de terre se fit sentir ; les maisons du village furent secouées au point que les portes s'ouvrirent bruyamment et trois fissures apparurent dans le chœur de l'église. – 1835, 12 décembre, N., natif de cette commune s'est volontairement donné la mort avec un pistolet dans la maison de la veuve J. H. née R. B., native de Friesen qui le retenait dans des relations scandaleuses. Il fut porté en terre par quatre ivrognes, à savoir W, X, Y, Z, tous de cette commune. – 1837, 5 janvier, à 1 h du matin, par un temps très froid, alors que tout était recouvert de neige, un éclair éblouissant éclata et aussitôt après un très puissant coup de tonnerre se fit entendre au point que les fenêtres et les maisons tremblèrent et en même temps une balle de feu tomba sur terre et plongea tous ceux qui en furent témoins dans la terreur. – 1837, 24 janvier, à 2 h moins le quart, on ressentit trois mouvements du sol avec une telle violence que les maisons tremblèrent. Une demi-heure plus tard, encore une secousse mais pas si vigoureuse que les précédentes. Précédant chacune de ces secousses, un bruit souterrain sourd se fit entendre. – 1841, 18 juillet vers midi, un vent violent causa d'épouvantables ravages dans les forêts et aux maisons ; il était si chaud que les fruits et les feuilles se desséchèrent à l'arbre et que les plantes étaient comme roussies. – 1845. Une année chère. Les pommes de terre noircirent et pourrirent presque toutes. – 1846. Peu de pommes de terre, peu de céréales, ce qui causa une grande cherté générale. – 1847. Céréales, vins et fruits en quantités extraordinaires ; les pommes de terre étaient encore malades mais pas si gravement que lors des deux années précédentes. »

§ 7 – Mertzen

I. Les religieux de Mertzen. – Au curé assermenté Jos. Schirlin succédèrent F. Ant. Schueller (de 1808 à 1809) ; Fr. Jos. Richard (de 1813 à 1815), originaire de Ferrette, qui resta loyal à la foi pendant la Révolution ; J. Ant. Mösch (1815-1818) ; Joh. Didner (1818-1823) ; J. Dieß (1823-1824) ; Frey (1824-1826) ; Stahl (1826-1827) ; Gschwindt (1827-1831) ; Gerry (1831-1852) ; Johann Meyer (1852-1861), natif de Strasbourg. Meyer entreprit avec l'aide d'un de ses paroissiens, M. Bilger, un pèlerinage au Saint Sépulcre dans le Levant. À son retour, il exprima son intention de s'en retourner à Jérusalem et

d'y travailler pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ; il parcourut la région, prêchant et collectant des aumônes qui furent consacrées à l'achat des découvertes, peu de temps auparavant, de l'Ecce Homo à Jérusalem ; pourtant, il ne retourna pas en Terre Sainte pour des raisons que j'ignore. – Wendelin Spittler (1861-1873) ; Victor Lach fut nommé curé de Mertzen en 1873.

II. Un horrible fait-divers à Fulleren. – Je fait faire rapidement le récit d'un horrible fait-divers en 1845 à Fulleren, annexe de Mertzen. – Deux jeunes gens vivaient à Fulleren, unis depuis l'enfance par une profonde amitié. Johann Behe, né le 14 juin 1817 et Johann Richert, né le 25 octobre 1819. – Richert était calme mais taciturne et rêveur ; le tirage au sort l'appela à l'armée, dans les cuirassés ; peu après, son cheval le mordit à l'index de la main droite, ce qui le rendit inapte au service. À l'hôpital, il gagna, par sa douceur, la faveur de son entourage au point que la supérieure des sœurs de l'hôpital, native de Thann, insista pour qu'il reste à l'hôpital comme garde-malade, ce qui lui aurait rapporté chaque année une somme rondelette. Mais il préféra s'en retourner chez lui.

À Fulleren, une singulière personne, nommée Magdalena Kögler, née le 5 septembre 1823, demeurait à l'époque chez sa mère, veuve. Joh. Behe avait exprimé le vœu, depuis quelque temps déjà, d'épouser Magdalena. Celle-ci n'y était pas opposée. Entretemps, J. Richert, de retour chez lui, ressentant également un penchant à l'égard de cette personne, sut aussitôt s'insinuer chez la veuve Kögler. Magdalena lui accorda sa main pour ne pas déplaire à sa mère et l'épousa le 17 novembre 1844. Après le mariage, Richert et Behe continuèrent à entretenir des relations amicales bien qu'éprouvant mutuellement de la jalousie. Behe enviait Richert pour sa femme ; Richert s'était mis en tête que Magdalena avait toujours conservé dans son cœur un penchant pour Behe. Celui-ci faisait aux jeunes époux des visites trop fréquentes. La pauvre jeune femme se plaignait auprès de ses amies de la persécution à laquelle elle était exposée. On ignore si Richert connaissait les agissements de son ami chez lui et peut-être même s'il y consentait par dégoût envers sa pauvre femme. Quoi qu'il en soit, les relations entre les deux amis gagnèrent en intimité. Dans leurs conversations secrètes, ils en vinrent à envisager d'écarter de leur chemin l'innocente Magdalena. Behe promit à son ami de la tuer d'un coup de fusil. Richert, pour sa part, s'engagea à payer à l'assassin la somme de 500 francs.

Richert pouvait verser cette somme sans mal en la prélevant de l'héritage de sa femme ; car on avait précisé dans le contrat de mariage que le patrimoine du premier décédé reviendrait au survivant et, bien que la fortune de Magdalena ne fut pas bien grande, elle n'était pas négligeable. Aux jour et à l'heure convenus, Behe devait s'approcher de la maison par le jardin et tirer à travers la fenêtre.

Le 15 janvier 1845, sept semaines à peine après leur mariage, J. Richert, sa femme Magdalena et sa mère se trouvaient donc après dîner dans leur chambre silencieuse. Richert fit comme s'il était gagné par l'ennui et la somnolence. En contrebas de la fenêtre, un banc était placé le long du mur. Magdalena devait s'asseoir devant la fenêtre avec son rouet. Richert s'allongea sur le banc et invita sa femme à lui chanter une berceuse. Magdalena n'avait alors aucune envie de chanter ; devant l'insistance de son mari, elle entonna une chansonnette ; mais ce n'était pas la bonne ; elle en essaya une seconde qui n'eut pas non plus l'heur de lui plaire. Enfin, ce fut la bonne, la chanson d'adieu ("Abschiedslied") que Richert avait donné à son ami comme signal de reconnaissance pour agir. À peine Magdalena eut-elle chanté les mots : "Himmel, ich muß scheiden – Guter Himmel! Lebe wohl!" ("Ciel, je dois mourir, doux ciel, adieu!") qu'un coup de fusil passa par la fenêtre, toucha Magdalena au cœur et la fit tomber raide morte. – Richert avait attribué à sa belle mère une place telle qu'elle aussi aurait dû être touchée ; mais Magdalena fut la seule victime.

Le lendemain, on trouva dans le jardin de la maison un bonnet appartenant à J. Behe, qui était resté accroché à un arbre au moment de la fuite de l'assassin. La rumeur désigna aussitôt J. Behe comme l'auteur du crime. – De son côté, Richert, tourmenté par une indicible angoisse, n'eut pas le courage de rester dans la maison où sa pauvre femme avait donné, sans le savoir, le signal de son assassinat. La même nuit, il se glissa chez son ami Behe pour dormir avec lui dans le même lit. La rumeur publique désigna alors Johannes Richert comme complice.

J. Richert et J. Behe furent arrêtés et enfermés à la prison d'Altkirch, où ils devaient être interrogés par le juge d'instruction. – J'étais alors vicaire d'Altkirch. Les deux jeunes gens de Fulleren étaient en prison depuis quelque temps déjà lorsque je fus appelé dans la geôle auprès d'un malade au milieu de

la nuit la plus sombre, ce qui était tout à fait inhabituel. En chemin, on me dit que le prisonnier que je devais administrer était J. Richert de Fulleren. Un silence de mort régnait dans la prison. Le portier, un brave jeune homme de corpulence moyenne, une lanterne à la main gauche, un trousseau de clés dans la main droite, me guida à travers un couloir dans la salle où se trouvait le malade. C'était une grande pièce sombre, ou plutôt une cave. Une misérable lampe à huile éclairait ce lieu lugubre à quelque pas à peine devant soi. De l'autre côté de la porte un lit de camp tout en longueur, ou un banc de bois courait le long du mur sous les fenêtres cimentées. Il n'y avait d'autre meuble que la chaise sur laquelle se trouvait la lumière. Etendu sur le banc, Johann Richert était immobile, comme endormi. Ses yeux étaient fermés et il ne pouvait bouger aucun membre ni émettre aucun son. Seule une lourde respiration indiquait qu'il était encore en vie. En le voyant, je ne pus m'empêcher de penser : « C'est ainsi que le pauvre type était couché, étendu sur un banc lorsque la balle qu'il avait commandée transperça le cœur de sa femme ! » À côté du malade se tenait J. Behe, muet comme une statue. Je me donnais toutes les peines du monde pour obtenir du malheureux Richert un mot ou n'importe quel autre signe, en vain.

Puis je dis qu'il devait, s'il me comprenait, se repentir de tous ses péchés et placer sa confiance dans la miséricorde de Dieu et les mérites de Jésus-Christ ; je voulus lui donner l'absolution, l'extrême-onction et l'indulgence mortuaire. Le portier s'éloigna un moment pour chercher du coton et ferma la porte bruyamment avec sa grande clé. Il devait réveiller la femme du maître-geôlier pour se renseigner sur l'endroit où il pouvait trouver le coton. Il resta longtemps absent ; c'est du moins ce qu'il me sembla. Je pensais en moi-même : « Behe, tout silencieux qu'il est, pourrait facilement me tuer, moi, prêtre faible et sans défense, terrasser le brave portier lorsqu'il reviendra, lui prendre ses clés, quitter tranquillement la prison et se soustraire à tout danger en prenant la fuite ; mais heureusement, de l'autre côté de cette salle se tiennent, silencieux et immobiles, derrière moi, trois hommes qu'à la vérité je ne puis voir dans cette profonde obscurité, mais qui me protègent par leur présence. » Lorsque j'eus terminé mon triste office et quitté cet inquiétant endroit, je demandais au portier qui étaient ces trois hommes qui m'avaient écouté et regardé de loin si tranquillement. Et il me répondit : « Ce sont les trois de Zillisheim ! » Ces hommes n'étaient autres que J. Th. Knecht, nommé "Schneck" ("escargot"), son fils et son gendre qui, peu auparavant, avaient assassiné, la nuit, de la manière la plus épouvantable trois de leurs plus proches parents et avaient mis le feu à leur maison où se trouvaient les corps. – J. Richert ne reprit pas connaissance et mourut encore la même nuit. J. Behe qui, après la mort de son ami, avoua son crime spontanément et dans le repentir fut condamné à Colmar aux galères à vie.

Chapitre 3

Le clergé de Hirsingue après la Révolution française

Après le Concordat, Johann B. Kern obtint la paroisse de Hirsingue. Il fut installé le 3 mai 1803 par Ignaz Wulliam, curé de Altkirch, au nom de l'évêque de Strasbourg J. P. Saurine.¹ Kern est né à Landau le 15 juillet 1747 et avait revêtu l'habit monacal au couvent des augustins de Colmar.² Il était un homme de culture littéraire, déploya à Hirsingue une grande activité, rédigeant ses actes paroissiaux de manière exemplaire. Il mourut à Hirsingue le 5 septembre 1807 et fut enterré par Hiéronymus Chevrier, curé d'Altkirch.

Après la mort de Kern, Hirsingue fut confié à Fr. A. Schueller pendant quelques mois. Au printemps de 1808, Jos. Schirlin fut nommé curé de Hirsingue. Il a déjà été question de ce prêtre jureur qui œuvra très efficacement à Mertzzen. Il sut se faire apprécier à Hirsingue par tous ceux qui étaient restés fidèles aux idées de la Révolution. Mais l'autorité spirituelle ne l'entendit pas de cette oreille ; Le 4 juillet 1816, à 4 h de l'après-midi, il fut obligé de désavouer son serment schismatique dans

¹Livres paroissiaux de Hirsingue

²Frayhier. Histoire du clergé catholique d'Alsace, etc.

son église paroissiale en présence du curé d'Altkirch et de la municipalité de Hirsingue.¹ Un grand nombre de fidèles assistèrent, perplexes, à l'événement. Quelques-uns d'entre eux, qui étaient bien disposés à l'égard de M. Schirlin, m'ont raconté qu'il avait prononcé sa rétractation aussi humblement et timidement qu'un enfant innocent, ce qui aurait inspiré la pitié à toutes les honnêtes gens et qu'ensuite, il aurait été injustement persécuté par ses supérieurs. Pourtant, on ne peut fonder un jugement sur des sentiments venant de personnes aussi engagées et sur l'apparence extérieure ; et il est certain que les autorités spirituelles avaient de bonnes raisons pour éloigner le curé Schirlin de Hirsingue et le transférer à Durlinsdorf.

Schirlin eut comme successeur Franz Theobald Glück (août 1816), né à Altkirch le 18 février 1760. Il refusa de prêter le serment schismatique et se rendit pendant la persécution en Allemagne où fut précepteur dans une famille noble et vécut des jours heureux dans son exil. Après avoir desservi la paroisse de Hirsingue avec une gentillesse et un amour innés pendant presque 6 ans (1816-1822), il fut transféré à Cernay. Il y reçut le titre de chanoine honoraire. Lorsque ses forces commencèrent à l'abandonner, il se rendit à Altkirch auprès d'une nièce qui y était mariée. Il passa là-bas quelques années, presque toujours malade et fut enterré au cimetière de Saint-Morand. Ses parents et amis me confièrent la mission – j'étais alors vicaire à Altkirch – de prononcer son éloge funèbre dans l'église de pèlerinage de Saint-Morand, ce qui me permit de rassembler sur lui quelques notes. Je ne me serais jamais douté que je deviendrais un jour à deux reprises son successeur. – Du temps de Fr. Th. Glück, J. P. Zurbach fut en fonction comme vicaire de Hirsingue (1821-1823).

Le prêtre assermenté Johann Baptist Burgunder, né à Willer dans la vallée de Saint-Amarin le 1er août 1765, œuvra ensuite comme curé de Hirsingue après Th. Glück. On m'a raconté que ce prêtre avait été poussé à prêter le serment schismatique par son oncle, le curé assermenté de Guebwiller, qui s'appelait également Burgunder. Il desservit Hirsingue du début août 1822 jusque vers la fin septembre 1827. Il se retira, âgé et sénile, dans son village natal où il trépassa le 3 février 1829. Son vicaire et remplaçant était Riegel (1827-1829).

Le successeur de Burgunder s'appelait Joseph Schüll, né à Oltingue. Il était dans la fleur de l'âge lorsque le sacrilège orange révolutionnaire éclata sur la France. Il venait à peine de commencer ses études théologiques ; il les acheva en exil, de l'autre côté du Rhin, puis fut élevé à la dignité de prêtre. Il eut le bonheur d'y avoir deux bons amis du même âge environ que lui, Joseph Strohmeyer de Heimsbrunn et Paul Werner de Bernwiller, qui partagèrent toutes les privations de l'exil et toutes les consolations d'une bonne conscience et d'une conduite de prêtre exemplaire. Tous trois étaient également pieux ; mais Strohmeyer était le plus avisé et le plus sensé des trois ; Werner, le plus vif, était un fin observateur des hommes. Il savait tirer de l'inépuisable trésor de sa mémoire des sentences nouvelles, courtes et acérées ; J. Schüll était, des trois, le plus doux et le plus humble.

Ils demeurèrent unis par la plus profonde amitié jusqu'à la fin de leur vie, mais tout particulièrement Strohmeyer et Schüll. Après que ce dernier eut travaillé comme curé de Neudorf, il fut nommé en avril 1829 curé de Hirsingue. Il y gagna les cœurs de tous les paroissiens par ses manières simples et son caractère communicatif. Dans les dernières années de sa vie, la providence le purifia par deux pénibles épreuves qu'il supporta avec une émouvante résignation : au plan physique, la goutte, au plan mental les troubles de mémoire. En 1842, il fit célébrer par les fils de M. Alphons une mission qui fut couronnée d'un succès tout à fait prodigieux. Ce curé apprécié s'endormit doucement, après avoir passé près de 72 ans ici bas, le 27 mai 1843. Son corps fut porté en terre avec la bénédiction de son fidèle ami de jeunesse Strohmeyer. M. Trunkenholtz, curé d'Altkirch, prononça l'oraison funèbre. – Les vicaires de M. Schüll furent : J. Krumb (1829-1830) ; Fr. Xaver Schwartz (1830-1835) ; P. P. Kaiser (1835-1842) ; Settelen (1842-1844).

Georg Römer, né à Rantzwiller le 21 mars 1791, fut transféré de la paroisse de Huningue à Hirsingue où son installation eut lieu le 31 juillet 1843. Le curé Römer avait suivi d'excellentes études et possédait à fond la théologie. Prêtre pieux et travailleur, il entretenait les meilleures relations avec chacun et était connu pour l'indulgence avec laquelle il répondait à un mot quelque peu inconsidéré et le pardon

¹Archives de la paroisse de Hirsingue

qu'il accordait face à une iniquité. Mais sa vive imagination, son humeur facilement irritable, ses nerfs malades l'entraînaient, sans qu'il en soit conscient, à des gestes et des mots vifs, de sorte que quiconque le jugeait à son aspect extérieur pouvait facilement le prendre pour un original. Il fut accueilli assez froidement à Hirsingue ; pourtant, il gagna peu à peu toutes les bonnes âmes. – Quelques mois après son arrivée à Hirsingue (10 février 1844), il eut la joie de recevoir un vicaire au dévouement et à l'esprit rares en la personne de Joseph Anton Schickele, de Mutzig. Le curé Römer éprouva pour ce tout jeune prêtre aussi cultivé que pieux, un amour et une affection particuliers et ce fut pour lui une lourde épreuve lorsque la mort le lui arracha après à peine neuf mois (10 novembre 1844).¹

Dans sa maladie, Schickele fit preuve de naïve piété et de grande dévotion devant la sainte volonté de Dieu ; il considérait sa fin proche ; il demanda et reçut à deux reprises les derniers sacrements et reçut Dieu, devant lequel il allait bientôt paraître, d'un cœur rempli de foi et d'amour. – Je veux être délivré pour être auprès de Jésus, mon Sauveur, s'exclama-t-il à voix haute, devant une assistance fondit en larmes. Il avait constamment à la bouche les saints noms de Jésus et Marie ; il ne se lassait jamais de baiser passionnément le crucifix, se rappelant les plaies de son Sauveur, de converser avec Lui. – Seigneur Jésus accueille mon âme, furent ses dernières paroles et il mourut. Une belle fin aux yeux de Dieu, le couronnement de sa vie pieuse. Enfant et jeune homme, sa vie fut paisible et édifiante ; pendant ses années d'études, il se fit remarquer par son ardeur et sa persévérance qui, plus tard, n'en devinrent que plus intense.

Son occupation favorite était l'étude de la théologie et de la morale afin de se préparer à devenir un bon ouvrier des vignes du Seigneur.²

Les vicaires qui se succédèrent auprès du curé Römer étaient : Georg Schmitt (1844-1845) connu à Hirsingue pour son art de décorateur des reposoirs de la Fête-Dieu et de l'église lors des cérémonies du sacrement de confirmation ; Ludwig Joos (1845-1846) ; Morand Weber (1846-1851) ; Joseph Strohmeyer (1851-1852) ; Joseph Luß (1852-1863) ; Joseph Bürr (1863-1865) ; Joh. Bapt. Haas (1865-1866) ; Nicolaus Sester (1866-1867) ; Felix Spreßler (de janvier à novembre 1867) ; J. B. Haas, vicaire pour la deuxième fois à Hirsingue (1867-1869).

Le curé Römer mit beaucoup d'ardeur à faire annoncer la parole de Dieu à ses paroissiens par des missionnaires ; il fournit de nombreuses occasions de recevoir le Saint sacrement. – Pour sanctifier par des pratiques pieuses les trois jours qui précèdent le mercredi des cendres et qui d'habitude sont profanés par tout un tapage, il introduisit en 1849 la veillée de prière des quarante heures. Beaucoup les accueillirent avec méfiance, prétendant que c'était là une folie que de vouloir introduire des pratiques dévotes si excessives à une période de l'année où l'on s'amusait partout. Malheureusement, le maire et son adjoint furent les premiers à s'opposer au brave curé. Tous deux étaient célibataires, ce qui permit à un malicieux correspondant du "Volksfreund" qui paraissait alors à Guebwiller d'écrire sur eux l'article qui suit, titré "Un nouvel évêque" : « Ils vont encore dans leurs chaussures de jeunes gens, comme on le voit à leur dégaine. » M. le curé voulut, comme beaucoup d'autres curés de Haute et de Basse Alsace, faire célébrer la veillée des quarante heures aux jours de carnaval et, de plus – voyez donc l'impertinence ! – dans son église paroissiale. Mais halte-là ! Le citoyen maire est... un intime de Ledru-Rollin et ses gens ne font pas beaucoup de compliments au Bon Dieu... Très vite, M. le curé fut convoqué sans plus de commentaires à la mairie – où règne le sévère citoyen-maire et où réprimande son digne adjoint – et le louable magistrat de l'informer en un tour de main que la veillée n'aura pas lieu. Le bon curé eut d'abord l'impression de parler à un évêque ; mais en vain chaussa-t-il ses lunettes ; à la place d'une mitre d'évêque, il ne vit rien d'autre qu'une magnifique paire d'oreilles, du genre comme on en voit nulle part. Hm ! pensa-t-il dans son for intérieur, qui ne veut pas participer à la veillée peut bien, ma foi, rester chez lui. En quoi cela regarde-t-il le citoyen-maire et son adjoint ? – Mais voyez, lundi l'église est pleine de monde. Il faut pourtant se contenter d'une messe basse ; car le sage et prévoyant maire rouge a interdit, au nom de la loi, au maître d'école, un brave vieil homme, de jouer de l'orgue. Le jour suivant, on interdit aussi au sacristain, au nom de la loi, de faire sonner

¹ Actes de décès de la paroisse de Hirsingue.

² Katholisches Kirchen und Schulblatt für das Elsaß, 1844, p. 391.

les cloches ; car depuis que la commune a l'honneur de posséder un maire tout spécial, elle dispose aussi d'un code juridique particulier, au mépris duquel on sonna les cloches et plus de gens encore que la veille assistèrent à la veillée. – Voilà bien une maudite affaire ! Que peut bien trouver le noble patriote pour protéger la patrie de l'effrayante veillée ? Nous lui conseillons d'aller voir le Saint Père, de se faire consacrer évêque et de nommer ensuite son adjoint vicaire général. Aux prochaines élections, l'heureuse commune sera redevable à son pieux maire de lui ménager du temps pour aller à Rome. De toute façon, il ne faut laisser régner les fous toute l'année et enterrer carnaval le mercredi des cendres dans le "Bubenloch" ("le trou aux garçons").¹ – Lorsqu'on interdit au sacristain de sonner les cloches, de courageuses jeunes filles se rendirent dans le clocher et tirèrent sur les cordes avec une telle vigueur que le vacarme propagea loin l'annonce de la veillée de prière. – Le curé Römer fut consolé de ces premières difficultés en voyant la veillée des quarante heures prendre de l'importance d'année en année et ses paroissiens y participer de la manière la plus édifiante, en recevant le Saint sacrement. – Le maire qui avait interdit de jouer de l'orgue et de sonner les cloches, eut une fin regrettable. Après plusieurs arrêts, dans la nuit du 7 au 8 septembre 1873, dans les auberges, on trouva son cadavre le lendemain matin, à quelques pas de chez lui, couché sur la berge du Feldbach, la tête dans l'eau. L'enquête ne réussit pas à soulever le voile mystérieux qui entourait cette triste mort. Aucun prêtre n'assista à l'enterrement. L'orgue et les cloches restèrent muets.

Du temps du ministère de M. le curé Römer, eut lieu le 26 février 1860 la bénédiction solennelle d'un nouveau chemin de croix et, le 9 août 1863, le baptême de cinq belles cloches. Ces dernières furent fondues par Julius Robert à Urwillé en Lorraine et reçurent les noms de Maria, Joseph, Johann Baptist, Fr. Xavier et Fortunatus. Leur inauguration eut lieu en présence du baron Hesso de Reinach, de Chansini, sous-préfet, des curés de Mulhouse, Dannemarie, Saint-Amarin, de 16 autres ecclésiastiques et d'une foule immense venue de toute la région. – Un ensemble de musiciens de Mulhouse rehaussa la fête de ses symphonies. Rien ne manquait à la décoration de l'église et des cloches. De fait, les cloches méritaient une grande cérémonie ; car leur sonnerie est la plus belle de la région.

Georg Römer s'endormit en Dieu, riche d'ans et de vertu, le 3 décembre 1868, le jour d'un saint qu'il a toujours tenu en grande estime, l'apôtre des Indiens, François-Xavier. – M. le curé Obrist, né à Ruederbach consacra au défunt un discours nécrologique qui fut imprimé et dans lequel il faisait ressortir de manière élogieuse ses hautes qualités de prêtre. En conclusion il ajouta la remarque suivante : « Dieu, dans les desseins impénétrables de sa sagesse et de sa miséricorde, n'a pas daigné récompenser le curé Römer déjà en ce bas-monde par la bénédiction d'une existence de quelques années heureuses, relativement calmes et satisfaisantes, après de longues années de travaux et de luttes pour la bonne cause. L'excellent curé avait désiré déjà depuis de longues années la construction d'une nouvelle sacristie orientée au sud ; l'actuelle sacristie, qui se trouve au nord, n'est autre que l'étage inférieur du clocher. Mais cela n'a jamais pu se faire, bien que ce changement aurait été avantageux pour la bonne conservation des ornements d'église. Pourtant, les revenus communaux de Hirsingue sont importants ! L'opiniâtre refus que les autorités municipales opposèrent à un vœu si peu coûteux devait être d'autant plus douloureux au cœur du curé qu'elles affectaient tous les ans des sommes importantes pour l'embellissement et l'éclairage des rues, pour les fontaines, etc. Le curé Römer ne devait pas jouir ici-bas d'un aperçu du repos céleste, ce qui, sans aucun doute, ne devrait en rien diminuer l'éclat de sa couronne immortelle. »² Ce blâme suscita un sentiment de malaise ; on envisagea même d'éventuelles remontrances adressées à l'audacieux biographe ; mais on se ravisa : on pensait probablement que l'homme n'avait pas tout à fait tort et l'on laissa les choses se calmer.

Fr. Jos. Fues, né à Zillisheim le 29 octobre 1815, fut installé curé de Hirsingue le 18 janvier 1869. – Son collaborateur fut le vicaire Martin Gervasius Vonau (de juin 1869 à janvier 1876) ; Camille Rohmer prit le vicariat de Hirsingue le 31 janvier 1876.

On considère non sans raison comme un bon signe quand une paroisse voit un grand nombre de ses fils et habitants embrasser l'état religieux. Ce signe n'est pas absent de Hirsingue. Sept hommes nés à

¹Extrait du "Volksfreund" ; année 1849. – NB. Le "Bubenloch" est un lieu-dit du ban de Hirsingue.

²Revue Catholique d'Alsace 1868, p. 558-560.

Hirsingue et actuellement vivants gravissent l'autel du Seigneur comme prêtre : Johann Sengelin, Joseph Hägy, Johann Hägy, Georg Dubail, Georg Froberger, Joseph Geis, Eugenius Böglin ; un huitième, Karl Sengelin, est entré dans la méritante congrégation missionnaire du Saint-Esprit. Des trois jeunes gens qui ont passé à Hirsingue une partie de leur jeunesse et y ont fait des études, deux, Georg Richard et Joseph Richard sont entrés dans l'Ordre jésuite, le troisième Karl Vouai, dans l'Ordre de saint François.

Chapitre 4

Affaires communales à Hirsingue après la Révolution

§ 1 – Dénouement du procès des forêts

Le gouvernement français s'était substitué à la famille de Montjoie pendant la Révolution pour revendiquer d'éventuels droits sur les forêts de Hirsingue. Le procès mené par Hirsingue, Heimersdorf, Ruederbach et Bisel contre les Montjoie fut poursuivi contre le gouvernement. Le 2 vendémiaire de l'an III de la République (23 septembre 1794) on parvint à un jugement arbitral qui attribuait les forêts en question sans plus de discussions aux communes déjà citées. On fit appel de ce jugement au nom de la Nation ; mais il fut ratifié et confirmé le 1er fructidor de l'an VII (19 août 1799) par la haute cour de Colmar et le 3 prairial de l'an VIII (23 mai 1800) par la cour de cassation de Paris.¹

Chaque famille de Bisel-Ferrette recevaient jadis annuellement des seigneurs de Montjoie six "klaf-ter" (ancienne mesure-toise) de bois tirés des forêts seigneuriales en échange des travaux de corvée. Et voilà qu'ils prétendaient avoir un droit d'usufruit formel sur les forêts seigneuriales ; mais Hirsingue, Heimersdorf, Ruederbach et Bisel-Hirsingue ripostèrent en déclarant que le bois en question n'était pas donné en application du droit mais par complaisance et pour la rémunération des corvées. Il en résulta un procès qui dura plusieurs années et qui divisa Bisel de manière navrante dans les premières années de ce siècle.² En 1817, la famille de Montjoie s'adressa à la cour de cassation de Paris afin de rentrer à nouveau en possession des forêts de Hirsingue. Les conseils municipaux de Hirsingue, Heimersdorf, Ruederbach et Bisel se réunirent aussitôt à la mairie de Hirsingue. Cette assemblée extraordinaire élit Ignaz Anton Hägy, maire de Hirsingue et ancien officier, délégué et représentant des quatre communes et affecta la somme de plus de 7000 francs à la poursuite du procès. – Trois avocats près la cour de cassation, Gueny, A. Fesseyre et Guichart, appelés en consultation émirent l'avis, le 21 novembre 1817, selon lequel la sentence arbitrale du 2 vendémiaire de l'an III, ratifiée et confirmée le 28 brumaire et le 1er fructidor de l'an VII en faveur des quatre communes créait un droit qu'on ne pouvait annuler.³ Cette réponse des avocats calma quelque peu les esprits ; peu après ils furent entièrement rassurés par la lettre que leur envoya triomphalement J. A. Hägy le 17 février 1818 de Paris :

« La joie m'empêche presque d'écrire. Je voudrais vous exprimer par le premier trait de plume ce que je puis à peine vous dire en une heure. Mon avocat et mon *homme d'affaires*⁴ m'a dit avant-hier que notre procès sera inmanquablement jugé comme l'avocat général et président vous l'a promis. C'est pourquoi, je suis allé, confiant, à *l'audience* pour y passer le temps. À mon grand étonnement, j'y rencontre mon avocat qui m'annonce qu'on l'a informé que si les affaires le permettent et si un procès à cause de la *Douane* en cours n'est pas interrompu, le nôtre suivrait encore. Comme donc le président de la chambre est allé en délibération et que la salle d'audience a été évacuée de son assistance et a été fermée, je suis parti. Lorsque j'arrivai chez moi, je reçus par une lettre de mon *homme d'affaires* un *rendez-vous* au Palais-Royal pour la même nuit, auquel je me rendis alors, croyant que quelque ennui était survenu à propos du procès. Mais il m'a apporté la bonne nouvelle, avec un commis du ministère, que le ministre accordait à notre commune le *bureau d'enregistrement*, l'ayant en effet chargé

¹ Archives de la commune de Hirsingue

² Ibidem

³ Archives de la commune de Hirsingue

⁴ Les mots en italique sont des mots français ou du français "alsacianisé". (ndt)

de ne point laisser tomber la pétition dans l'oubli, dès que j'aurais appris de M. Böglin que celle-ci a été expédiée par vous. – Venons-en maintenant à notre grande et importante affaire. Je n'ai pas voulu vous combler de joie trop vite. – Comme j'arrive donc de nuit à 11 heures, je reçois la présente lettre qui me fait part de la victoire dans notre procès. La joie m'a empêché de dormir, de toute ma vie, nuit ne m'a parue plus longue. L'autre jour ou aujourd'hui, je me suis rendu chez l'avocat pour l'interroger sur les *détails*. En chemin, je rencontrai déjà mon homme d'affaires qui venait me souhaiter bonne chance. Ce soir, je vais les régaler tous les deux d'un déjeuner pour leurs bons et loyaux services ; car sans eux, j'aurais pu me jeter dans les procédures jusqu'à en mourir. – Le contenu du jugement est le suivant : La famille de Montjoie est déboutée de ses demandes, condamnée, comme à l'habitude, à 150 francs d'amende et aux dépens, qui ne seront cependant pas *remboursés*, car je ne voudrais pas aller les exiger en Bavière. Expédiez-moi donc vite l'argent en question en plus de 300 francs, ce qui doit faire au total 3000 francs. Comme me l'a dit l'avocat, c'est là le montant des frais.

J'ignore encore si j'aurais assez d'argent pour faire face à toutes les dépenses de mon voyage de retour ; car le jugement doit être reproduit en trois exemplaires par le greffe. Il (le jugement) doit être *signifié* au procureur général car la partie adverse n'a pas choisi de *domicile* particulier depuis la mort de M. Batin ; seul un autre avocat a été désigné par le président pour plaider et la marquise de Dolomien s'est toujours réservé, si l'occasion se présentait, de se lancer dans les *chicanes* ; mais la voie lui a été coupée. Une deuxième transcription doit être signifiée, en application de la loi, au ministre des Affaires étrangères à cause de la veuve de Montjoie en Bavière, afin qu'il puisse la lui faire signifier en notre nom conformément à l'usage. Je suis déterminé à me conformer aux règles à propos de la *signification du jugement*, afin qu'il ne nous arrive pas la même chose qu'aux gens de Pfetterhouse. On m'a promis de tout faire conformément aux règles. Dès que j'aurais reçu l'argent, je me mettrai en route pour rentrer, jusque là j'ai du crédit ici. – Madame Dolomien a invité l'avocat par écrit le 10 de ce mois pour m'inviter à une *transaction* ou un *arrangement*. Elle lui a promis toute sa protection, en plus d'une généreuse rétribution. Mais il lui a répondu qu'il ne s'en chargeait pas ; qu'elle devait s'adresser à moi directement. Elle m'a donc envoyé M. Clavait le 13 – ou celui de Schumacher Josle, pour que vous le connaissiez mieux, l'ami de Kleiberstoph ; il est *sommelier* chez la vieille duchesse d'Orléans – pour me convaincre d'aller chez elle, car elle avait de très agréables propositions à me faire, desquelles dépendrait sans aucun doute mon bonheur pour peu que je les agrée. Je lui ai répondu que ma conscience et ma parole ne me permettaient pas d'entreprendre une telle *visite* et je la remerciais poliment pour ses offres. Si j'étais ici pour mes intérêts personnels, j'agirais certainement autrement. Vous m'avez donné votre confiance ; mon honneur et le vôtre, que nous devons conserver tous ensemble devant nos concitoyens et devant nos descendants, m'ont toujours dirigé, Dieu merci, pour montrer à ceux qui n'ont pas eu le cœur de défendre leur belle propriété, qu'ils ont encore pour chefs des gens honnêtes. – Je termine ici ma lettre, informez mes concitoyens de l'heureuse nouvelle. Je vais encore boire à notre prospérité et votre santé une bonne lampée de vin de la comète (c'est à dire de l'année 1811). Je vous embrasse tous beaucoup... Votre ami fidèle et concitoyen Hägy.

PS. Ne me faites pas attendre car je languis de l'heure de mon départ pour vous embrasser dans la joie. Au cas où vous ne pourriez vous procurer de lettre de change, envoyez-moi l'argent par le courrier de Belfort qui passe tous les jours à Altkirch chez M. Götz. Je vous abandonne à vos soucis mais votre "bon sens en perpétuelle ébullition"¹ ("viverneüstiger Verstand") vous permettra de les supporter. Adieu. »²

Après le règlement définitif du procès des forêts, les quatre communes décidèrent de les partager selon le nombre de feux (1818), ce qui conduisit au résultat suivant : Hirsingue, avec 200 feux, reçut 396 hectares, 27 ares, 1 centiare ; Heimersdorf, avec 105 feux, reçut 235 hectares, 86 ares ; Ruederbach (52 feux) reçut 141 ha, 71 a, 87 c ; Bisel-Hirsingue (40 feux) reçut 132 ha, 59 a, 91 c ; Bisel-Ferrette (82 feux) reçut 61 ha, 50 a, 75 c.

¹Expression humoristique suisse

²Document laissés par Fr. Jos. Dubail.

§ 2 – L'émeute contre les juifs de 1848

Conséquence de la chute de Louis Philippe, roi de France, une grande effervescence éclata en plusieurs villages où les Israélites étaient établis. Des foules se rassemblèrent pour prendre d'assaut leurs maisons. Chez nous, les troubles commencèrent à Altkirch le 26 février 1848. Il y eut des imitateurs à Hirsingue, Oberdorf, Seppois-le-Bas et surtout à Dannemarie.

La menace se précisant, les Israélites de Hirsingue mirent ce qu'ils avaient de plus précieux en sécurité dans des maisons de confiance chrétiennes. Pourtant, certains Israélites victimes de pillages subirent un préjudice assez importants. Mais la justice française désigna comme responsables les communes dans lesquelles les désordres eurent lieu. Quelques Israélites qui se crurent le plus atteints dans leurs biens, Alexandre Bloch, Salomon Bloch, Jacob Blum, Ludwig Levi, Elias Bonnef, exigèrent devant un tribunal un dédommagement de la part de la commune de Hirsingue. Celle-ci fut condamnée au remboursement des dégâts le 22 mai 1851 par le tribunal d'Altkirch. Les autorités municipales firent appel du jugement devant le tribunal de Colmar. Mais avant qu'on en arrive à une décision, les Israélites trouvèrent un arrangement, probablement pour éviter une augmentation des frais, mais plus vraisemblablement pour ne pas trop exaspérer leurs concitoyens ; ils abandonnèrent environ un quart de la somme qui leur était due. Dans la commune, elle s'élevait à plus de 14.000 francs, frais compris. Le conseil municipal délibéra sur la manière de réunir l'argent. Dans d'autres villes, chaque bourgeois contribua au remboursement de ces dettes selon sa fortune. Mais les autorités hirsinguoises jugèrent cette manière de marchander inconvenante pour la raison suivante qui n'est certainement pas à rejeter : « Cette manière de payer exige que les riches, qui sont innocents, payent presque tout alors que certains des plus pauvres, qui sont coupables, ne paient presque rien. » La dette fut remboursée sur les revenus de la commune.

§ 3 – Décisions des autorités municipales

Après qu'on eut attribué les forêts à Hirsingue et aux autres communes, les Hirsinguois eurent d'un coup à percevoir d'importants revenus communaux. Il leur fallait aussi faire face à beaucoup de dépenses. Le toit en coupole de leur clocher avait été démoli pendant la Révolution ; et le bâtiment resta plusieurs années sans couverture, de sorte qu'il subit d'importants dégâts dus aux intempéries. La réparation, qui fut menée à bien par Th. Jobin, bourgeois à Soultz en 1803, fut très coûteuse. Le toit en coupole fut remplacé par une haute pointe.

En 1804, la municipalité prit des mesures pour faire cesser le chahut sur la galerie de l'église. En 1806, on souleva une importante question, celle du déplacement du cimetière loin de l'église et son transfert hors du village. Le conseil municipal se réunit pour protester vigoureusement contre cette exigence. Pour empêcher toute initiative, il s'appuya sur les raisons suivantes, assurément judicieuses : l'actuel cimetière est encore suffisamment grand, il suffirait d'y apporter un peu d'ordre et d'enterrer les morts en rangs ; le cimetière est suffisamment séparé des maisons par les champs ; il serait difficile de trouver un endroit approprié en dehors du village ; de mémoire d'homme, une quelconque maladie contagieuse n'a été causé à Hirsingue par la proximité du cimetière de l'église, ce qui peut être attesté par plusieurs personnes de plus de 80 ans, alors qu'au contraire, de telles maladies ont régné quelques fois à Heimersdorf et à Ruederbach où il n'existe pas du tout de cimetière.

Le presbytère avait été démoli pendant la Terreur jusqu'aux fondations. Après que le curé eut habité pendant quelques années dans une maison louée, la commune acheta un bâtiment près du cimetière et le fit aménager en cure. Ultérieurement, cette maison fut cédée à l'instituteur et l'on construisit un nouveau presbytère.

Après la Révolution, des réparations coûteuses et des embellissements intérieurs furent entrepris à l'église à plusieurs reprises. Mais il faut déplorer qu'on n'ait jamais pensé, à l'occasion de tels travaux, à rallonger de quelques mètres le sanctuaire qui est trop large par rapport à sa longueur.

L'orgue actuel fut payé, pour sa plus grande part, au moyen d'impôts que plusieurs habitants de Hirsingue furent tenus de verser pour acheter leur droit de bourgeoisie. Les belles cloches neuves furent acquises grâce à la recette de quelques coupes de bois.

La nouvelle mairie de Hirsingue, dans laquelle le juge de paix tient également ses sessions, fut construit au début des années quarante et coûta beaucoup d'argent. Hirsingue devait également assurer de fréquentes grosses dépenses pour les routes, chemins, ponts et fontaines ; ces dernières sont actuellement en grand nombre à Hirsingue ; de l'eau claire et fraîche en jaillit en abondance. – L'édification des lanternes le long des routes et rues, la régularisation des deux rives du Feldbach ou "Dorfbach" exigèrent aussi des sacrifices importants et témoignent de l'attention que les autorités de Hirsingue ont toujours porté à l'embellissement de la localité. Les travaux entrepris dans ce but ont eu lieu du temps des maires Joseph Schott, Aloys Schreyer, Xaver Ark et et Donat Britschu.

La commune subvient depuis de longues années aux dépenses de secours aux pauvres : elle leur assure, surtout aux périodes de vie chère, du pain et de l'ouvrage, elle accorde gratuitement à leurs enfants des livres scolaires et du matériel d'écriture ; elle assure gracieusement aux malades dans le besoin la visite d'un médecin et des médicaments. – Tous les nécessiteux sont autorisés à chercher des déchets de coupe dans les bois, deux fois par semaine. – Elle ouvre volontiers ses mains aux étrangers. Il me serait impossible d'énumérer tous les villages proches ou éloignés qui obtinrent de Hirsingue, soit du bois de ses forêts, soit de l'argent pour la construction d'un bâtiment public ou en guise de secours en cas d'incendie ou d'inondation.¹

Chapitre 5 Personnalités diverses

§ 1 – Un traître à sa patrie

Lorsque les alliés entrèrent en France, des Autrichiens établirent leurs quartiers dans le Sundgau, laissant un souvenir terrifiant. « L'armée autrichienne entra le 26 juin 1815 dans le département du Haut-Rhin par Bâle et d'autres villages. Sur leur passage, ils pillèrent la plupart des villages et mirent le feu à plusieurs d'entre eux ; à certains endroits, ils exercèrent des infamies sans nom et de telles brutalités que les personnes de l'autre sexe, quel que fût leur âge, étaient exposées à tous les dangers et que les pauvres villageois furent horriblement maltraités. Ils mirent la commune de Hirsingue à sac dans la nuit du 27 au 28 juin et emportèrent tout, plus particulièrement des vivres et du linge de toutes sortes. Ils emmenèrent 32 chevaux, les meilleurs du village et une grande quantité de bétail. Le 27, les hussards du 2e régiment battirent contre les Autrichiens sur le Bahnhofberg, sur la route de Ferrette le long de la forêt ; les premiers se replièrent vers Heimersdorf sans une seule perte... Le 28 juin, l'ennemi recommença à exiger un tribut tellement énorme que les paysans, déjà réduits à demander l'aumône, ne trouvaient plus rien à leur donner : ils n'avaient plus que leurs yeux pour pleurer et il ne leur restait plus même de linge pour les sécher ! Cette guerre a éclaté pour chasser Napoléon du trône et ramener Louis XVIII ; mais celui-ci dut prendre la fuite lorsque le premier s'en revint de l'Île d'Elbe. Il faut remarquer qu'un nommé Sebastian Jenny, né dans ce lieu (Hirsingue) et actuellement au service de sa majesté l'empereur d'Autriche, se trouvait ici lorsque le village fut dévalisé et pillé et l'on dit qu'il a fourni à l'ennemi tous les renseignements nécessaires. »²

§ 2 – Un sire de Reichenstein, dernier descendant d'une lignée noble

La famille Reich avait reçu son surnom "von Reichenstein" d'un château qu'elle possédait depuis les temps immémoriaux dans l'évêché de Bâle. Le chef de cette famille portait, par héritage, le titre de "camérier du prince-évêque de Bâle". Plusieurs membres de cette famille remplirent de hautes fonctions spirituelles et terrestres. Elle s'allia avec plusieurs familles célèbres, celles de Bärenfels, de Schönau, d'Eptingen, de Bärenhausen, de Landsperg, de Druchseß, de Rheinfeld, de Sickingen, de

¹Archives de la commune de Hirsingue

²Ibidem

Flachslanden, Zinth von Kenßingen, etc.¹ Nous avons déjà vu plus haut que Maria Johanna Reich von Reichenstein s'était mariée au XVII^e siècle avec Franz Ignaz de Montjoie-Hirsingue.

Dans son grand ouvrage sur la noblesse alsacienne, E. Lehr parle des Reich von Reichenstein de la manière suivante :

« La famille semble encore exister de nos jours ; mais, appauvrie par la Révolution, elle est tombée dans les plus profondes ténèbres et il n'est plus possible de remonter à son dernier rejeton. »² Je puis ici apporter rapidement quelques éclaircissements sur le dernier descendant des Reich von Reichenstein. Celui-ci s'appelait Leopold von Reichenstein. Il naquit à Biederthal, étudia pendant quelque temps au collège d'Altkirch, tomba plus tard dans une pauvreté grandissante, mendiant quelque secours auprès de ses condisciples. Atteint de phtisie, il arriva à Hirsingue, épuisé, abandonné du monde entier, couvert de haillons et de vermine. Il trouva d'abord à se loger dans une grange puis fut recueilli, pour l'amour de Dieu, à l'hospice. Grâce aux soins assidus des sœurs, il s'en revint, lui qui était jadis assez indifférent, aux idées pieuses de ses jeunes années et édifia tout son entourage par sa soumission à la volonté divine et l'ardeur de ses prières. Après avoir reçu les derniers sacrements, il mourut le 22 décembre 1867, dans sa 37^e année. Le corps du dernier sire Reich von Reichenstein fut mis en terre dans le cimetière au milieu des autres défunts pensionnaires de l'hospice, sans marque distinctive, de sorte qu'il serait impossible actuellement d'indiquer le lieu où il repose. C'est ainsi que disparaît la magnificence de ce monde.

§ 3 – Victimes d'accidents

Je ne vais pas rappeler ici tous les cas d'accidents que j'ai pu rencontrer depuis la Révolution mais seulement quelques cas du plus grand intérêt.

1. Le 22 juillet 1861, quatre enfants de Hirsingue glanaient des épis de seigle sur la colline, non loin du chemin de Ruederbach. Un orage se leva et il commença à pleuvoir. Les pauvres enfants, ignorants du danger qu'il y avait à se réfugier sous un arbre pendant l'orage, coururent sous un poirier. La foudre s'abattit sur l'arbre. Deux des enfants sombrèrent dans l'inconscience ; les deux autres, Ludwig Böglin et M. Theresia Berentzwiller, l'un de 13 ans, l'autre de 10 ans, furent tués par le formidable éclair électrique et l'on trouva leurs habits carbonisés sur leurs corps noircis. Les deux enfants furent enterrés ensemble.

2. Martin Britschu, de petite taille, tantôt charpentier, tantôt journalier, travaillait à la nouvelle route de Heimersdorf à Feldbach. Le 25 octobre 1869, le pauvre Martin fut écrasé par un gros glissement de terrain à cet endroit ; son corps fut comme coupé en deux en travers du dos. En dépit de cette atroce blessure qu'on avait jamais vu ici, on réussit à le transporter à Hirsingue où il reçut les derniers sacrements et, peu après, expira, calme et résigné.

3. Victor Dresch, de Hirsingue, machiniste de chemin de fer, conduisait le dimanche soir 21 septembre 1874 le train Strasbourg-Mulhouse lorsqu'il remarqua, en gare de Lutterbach, que la locomotive était endommagée. Son aide, le chauffeur, risquait d'être ébouillanté par les jets de vapeur ; il chercha à remédier à l'avarie et se dépêcha d'aider le chauffeur, mais fut lui-même complètement arrosé par l'eau bouillante, de sorte que tout son corps présentait l'aspect effrayant d'une brûlure d'un seul tenant. Une petite brûlure à la main cause de très vives douleurs, imaginez de l'eau bouillante sur le corps tout entier, sur lequel il y a tant de points sensibles ! Le malheureux Dresch fut transporté à l'hôpital de Mulhouse où il endura pendant une semaine d'indescriptibles souffrances, jusqu'à ce qu'il rendit l'âme le 28 septembre, un dimanche soir, après avoir reçu les saints sacrements. Il laissait deux enfants et une veuve encore jeune, qui reçut de la compagnie de chemin de fer une pension à vie.

4. Comme en beaucoup d'autres villages du Sundgau, il règne à Hirsingue depuis les temps les plus reculés, une coutume, ou plutôt une mauvaise habitude, qui veut que les hommes et les femmes se taquent mutuellement en se donnant le nom de "Dorothea" et "Gallus". Ainsi, le jour de la saint Gall, les femmes ou les jeunes filles portent des vœux de bonheur pour le jour de leur fête à l'homme

¹E. Lehr. L'Alsace noble T. III, p. 16-18.

²Ibidem

ou au garçon qu'elles préfèrent ; ou alors, elles l'interpellent à la première occasion sur le ton de la plaisanterie, en l'appelant "Gallus", ou bien, en s'écriant, l'air fâché : « Grossier Gallus ! » De la même façon, les hommes utilisent le mot "Dorothea" à l'égard de l'autre sexe. Parfois même, au jour de la fête de ces saints, on offre en cadeau un bouquet de fleurs comme taquinerie. – Voilà maintenant un exemple qui se déroule à Hirsingue et montre jusqu'où un tel usage peu conduire. Blasius Fricker, 19 ans, entreprit, avec l'aide de deux camarades, de planter des branches de sapin sur les colonnes des fontaines en les attachant avec des liens de paille, dans la nuit du 5 février 1877 (veille de la fête de sainte Dorothée). Le vœux devait s'adresser à tous ceux qui iraient chercher de l'eau, le lendemain. Blaise, un audacieux gaillard, gravit le haut de la colonne de pierre de la fontaine, à 60 mètres environ au sud de l'église paroissiale, pour y attacher l'un de ses bouquets. Au sommet de la colonne, il y avait une urne de pierre d'un quintal ("zentner"). Celle-ci se détacha et tomba en même temps que le jeune Blaise. Si cette grosse pierre était tombée sur le pauvre garçon, ce qui n'arriva heureusement pas, il l'aurait aussitôt écrasé. Mais seule la tête fut atteinte. Inconscient, Blaise perdit beaucoup de sang. Ses deux camarades le transportèrent à la maison où il retrouva plus tard ses esprits, endura ses souffrances dans un esprit de pénitence, reçut les saints sacrements et enfin, le 24 février 1877, succomba à son supplice. Il fut enterré le 25 février, un dimanche, après vêpres. Tous les jeunes gens de Hirsingue assistèrent à la triste cérémonie, visiblement émus et sans doute formant la résolution, de ne plus jamais utiliser pour plaisanter le vénérable nom de sainte Dorothée.

§ 4 – Personnalités de premier plan

1. Une actrice. – Une petite fille juive vécut à Hirsingue pendant quatre ans, il y a environ un demi-siècle, qu'en honnête chroniqueur je ne puis passer sous silence. Elle s'appelait Elisabeth Rachel Felix. Son père, Jacob Felix, était un colporteur ; sa mère s'appelait Theresia Felix. Elle naquit en Suisse en 1820 à Mumpf en Argovie. Elle avait environ cinq ans lorsqu'elle arriva à Hirsingue. Son père était un homme extraordinairement habile et retors mais qui abusa de ses dons pour jouer tous les tours pendables de la terre.

Pour rien au monde je ne veux manquer de souligner que Hirsingue accueillit, après la Révolution, non seulement des employés municipaux de toutes sortes et venus d'ailleurs, mais que le village, chef-lieu de canton tranquille près de la frontière, fut aussi choisi comme refuge par toutes sortes de coupeurs de bourses, de saltimbanques et de "noceurs de granges" ("Scheuernburzlern"). L'un des plus futés de ces aventuriers était Jacob Felix qui fut arrêté et condamné à deux ans de prison pour ses mauvais coups. Sa femme Theresia demeurait dans la maison de l'Israélite Franz Sommer dans le bas-village, où elle donna naissance le 19 février 1825 à un petit garçon, Alexandre. Pour se procurer du pain, à elle et à ses enfants, elle envoya sa petite fille Elisabeth Rachel dans le village et dans les alentours pour mendier quelque argent avec ses chansons. Avec ses jolis yeux brillants et sa belle et singulière voix, la petite fille se fit remarquer même des indifférents et les aumônes ne manquèrent point.¹ C'était là les débuts modestes d'une carrière des plus brillantes aux yeux du monde et du public des théâtres. Cette fillette n'était autre que la tragédienne connue partout sous le nom de Mlle Rachel.

Après quelques années à Hirsingue, Rachel arriva à Lyon où son père donnait des leçons de langue ; plus tard, il déménagea à Paris ; dans les deux villes, elle chercha à gagner de l'argent dans les rues et les cafés en chantant. Dans la capitale française, Choron, directeur de l'école de musique religieuse, découvrit le talent rare mais non encore formé de la jeune Rachel. Par son intermédiaire, elle entra à l'école de déclamation de Pagnon Saint-Aulaire. Plus tard, elle fréquenta le Conservatoire. Elle fit une première apparition dès 1836 dans un petit théâtre ; en 1837, elle joua au Théâtre du Gymnase ; en 1838, elle entra enfin au Théâtre français (la Comédie française) qui l'engagea en 1840 avec un cachet annuel de 60.000 francs. « C'est là qu'elle connut le triomphe dû à son puissant organe vocal, son imposante silhouette, son vigoureux jeu de mime et son sens dramatique qui lui firent dépasser de loin les limites qu'on croyait jusqu'alors permises. Interprétant des rôles titres, elle monta sur les scènes les plus importantes d'Allemagne, d'Angleterre, de Russie et d'Amérique du Nord. De retour d'Amérique,

¹D'après des témoignages de chrétiens et d'israélites qui se souviennent encore parfaitement de la jeune Rachel.

souffrante et contrariée par le triomphe sur scène d'Adelaïde Ristori, elle se rendit en Egypte pour y recouvrer la santé. Mais, de retour à Paris, sa maladie s'aggrava à l'automne 1857; elle s'installa dans une villa près de Lyon et y mourut le 4 janvier 1858. On l'enterra à Paris, au cimetière du Père Lachaise. »¹ Rachel mourut millionnaire et fut acclamée de son vivant dans les plus célèbres théâtres de cette terre par les citadins les plus avides de jouissances et par les princes de ce monde. Mais tout cela ne pèse d'aucun poids sur la balance de l'éternité. Dans les dernières années de sa vie, Rachel n'était ni juive, ni chrétienne; on refusa à ses enfants l'honneur d'une origine légale.

Quant à la loyauté d'une conviction religieuse et à une conduite irréprochable, ils peuvent être remplacés par le néant. Et même, si l'on ne considère que le point de vue humain, aucun talent ne disparaît à ce point dans la mort que le don d'une voix extraordinaire et bouleversante. La mort de Rachel n'était donc rien qu'une étincelante bulle de savon qui éclate.

2. Une magicienne du XIX^e siècle. – Il y a environ 28 ans, une jeune Suissesse, Barbara Debrunner, née à Eschenß dans le canton de Saint-Gall, voulut s'établir à Hirsingue avec l'intention de s'y livrer à un trafic très spécial empiétant sur le domaine des choses de l'esprit. Elle prétendait avoir souffert d'une grave maladie pendant huit ans et s'être adressée en vain pour en guérir aux médecins les plus réputés. Un jour, sans savoir ni pourquoi ni comment, elle aurait été gagnée d'un étonnant sommeil, aurait nettement reconnu la cause et la nature de sa maladie, aurait dicté aux médecins stupéfaits les médicaments à prescrire et, après les avoir pris, se serait rapidement et complètement remise. Mais qui pouvait percevoir dans le sommeil les secrets cachés du corps humain, peut tout aussi bien découvrir d'autres choses cachées, perdues ou volées, des trésors, etc. La Suissesse prétendait y parvenir. Mais ceux qui, à Hirsingue, se firent prendre dans le piège étaient bien trop peu nombreux pour permettre à la sorcière à la nouvelle mode de faire de bonnes affaires. De plus, Barbara Debrunner avait un compagnon qui n'inspirait pas confiance au curé Römer. Le chargé d'âmes n'eut de cesse avant que les deux étrangers fussent expulsés du village. – Celle qu'on appelait la dormeuse se rendit alors à Dornach près de Mulhouse où elle trouva une toute autre audience : elle reçut énormément de visites pour le plus grand dépit de la religion, de la science et de l'entendement commun et encaissa scandaleusement beaucoup d'argent. Je puis faire l'économie d'une description plus détaillée de sa vie et de la superstition qu'elle favorisa.² Les hommes qui ont le plus profondément étudié les secrets de la nature et de la religion considèrent les agissements de la dormeuse comme une filouterie frivole complètement ridicule, une escroquerie répréhensible, ou encore une inquiétante imposture parfois mêlée de relents diaboliques.

3. Un faux prophète. – Un malheureux original apparut à Hirsingue dans les années 30. Il s'appelait J. B. Wilhelm et était né dans les premières années de ce siècle. Les gens de sa famille étaient parmi les plus braves de cette région; sa mère habitait encore à Hagenbach avec deux de ses filles; il avait un frère à Hirsingue qui officiait comme huissier de justice. – À l'âge d'environ 20 ans, J.B. Wilhelm entra chez les jésuites parmi lesquels il acheva ses études et fut élevé à la dignité de prêtre. Il resta dans la Compagnie de Jésus pendant quinze ans sans que l'on remarque rien de particulier, à l'exception de quelques affirmations qui sonnaient étrangement et que l'on considéra d'abord comme l'expression irréfléchie d'une mauvaise humeur passagère. Il possédait d'indéniables qualités mais il lui manquait la vraie humilité du prêtre et la soumission monastique; Enfin, on en arriva au point qu'il refusa d'accepter de ses frères une quelconque objection et de ses supérieurs des remontrances. On considéra cette disposition d'esprit comme le résultat d'un surmenage intellectuel et on lui recommanda de renoncer à ses études et de se consacrer à des tâches physiques, telles que balayer les couloirs du couvent, etc. Wilhelm refusa de s'abaisser à ce point; il fut finalement chassé de l'ordre jésuite comme un membre inutile. – L'ex-père Wilhelm s'en retourna en Alsace et demeura par intermittence à Hagenbach mais surtout à Hirsingue et à Dornach. Au début, on ne remarqua rien de particulier; mais bientôt il s'avéra que le religieux dissident était aussi un catholique dissident. Il s'employait, dans son orgueil, à renverser la vieille foi de ses pères et à fonder une nouvelle religion. Ses projets de réforme mélangeaient les rêveries apocalyptiques; cet homme insensé s'imaginait que sa propre personne annonçait avec

¹Allgemeine Realencyclopädie, 3e édition, tome 5, p. 662.

²Sur le procès que perdit à Colmar la dormeuse B. Debrunner pour exercice illégal de la médecine, voir le journal : Petite Gazette des Tribunaux, par M. de Neyremand. Colmar, 1861, p. 81-88.

certitude l'apocalypse de saint Jean. Il prétendait qu'il avait, jusque-là, gouverné l'âge de fer, mais que, grâce à lui, se lèverait l'aube d'un âge d'or. Il exprimait les vœux les plus fausses notamment sur les préceptes du carême, de la charité, du sacrement de pénitence et de l'obligation d'assister à la sainte messe les dimanches et jours de fête. Il adopta deux lois dans son système religieux, l'amour du travail et l'amour du prochain. Il publia une série de brochures dirigées contre l'Eglise catholique et lutta, en son sein, contre ce qu'il nommait dans son langage grossier et excessif « l'absolutisme, l'obscurantisme, le mysticisme, la dévotion, le congréganisme, l'ignorance, le cérémonialisme, le bigotisme, le prosélytisme, le fanatisme, la superstition, l'entêtement du clergé ». Le 28 juillet, l'évêque de Strasbourg le fit comparaître devant son conseil afin qu'il réponde de son enseignement et de ses écrits. Wilhelm parut mais réagit de la manière la plus absurde et la plus agressive aux questions et aux remontrances. Puis on le déclara frappé d'interdit. Wilhelm répliqua qu'il n'avait pas attendu ce moment pour renoncer à tous les actes de la prêtrise. – À partir de ce moment-là, Wilhelm sombra. À la fin, il ne sut rien de mieux à faire que de se marier à l'étranger. – À Hirsingue, Wilhelm ne trouva, malgré ses efforts, aucun adepte à sa nouvelle religion à l'exception de son pauvre frère, complètement ébloui, qui offrit tout ce qu'il avait pour soutenir le nouveau prophète. Il obtint plus de succès à Dornach et pourtant ce ne fut pas bien brillant. Il tenta aussi de gagner sa mère et celle-ci, aveuglément confiante dans les connaissances de son fils, devint sa disciple, du moins pour quelque temps.

4. Une sorte de magicien. – Joseph Martin, né à Hirsingue le 16 novembre 1807, fils d'un maréchal-ferrant. Depuis son enfance, Joseph ressentait comme un appel à une vie spéciale. Devenu un grand jeune homme, bien bâti et gentil, il se voua d'abord à la vie d'ermite et élut domicile à côté de la charmante chapelle isolée située près de Hausgauen dans le vallon de Hundsbach. Il y vécut en "frère des bois" ("Waldbruder"); les gens l'appelèrent frère Joseph, un nom qu'il conserva toute sa vie. Pour conférer quelque éclat à sa modeste chapelle, il collecta dans les environs des dons qui furent rapidement suffisants pour l'achat d'une petite cloche; et frère Joseph eut le plaisir de faire retentir trois fois par jour les salutations des anges grâce à l'aimable sonnerie.

Cela ne dura pas bien longtemps et le frère des bois, jusque là sédentaire, partit en pèlerinage. Frère Joseph se rendit à Rome, faisant une partie du trajet à pied. En route, il soignait les malades. Parmi les souvenirs qu'il ramena de la capitale de la Chrétienté, il y avait un morceau de la Sainte croix. Avec cette relique il bénissait les nuages lorsque l'orage grondait, probablement dans la meilleure intention du monde. Un jour, une personne bien informée lui demanda : « Frère Joseph, n'est-ce pas aux ecclésiastiques de dispenser des bénédictions ? ». Il répondit, embarrassé : « Oui, aux ecclésiastiques... ou aux autres personnes pieuses. »

Frère Joseph voyagea aussi dans les provinces rhénanes, notamment à Trèves dont il parlera plus tard fréquemment; il ne l'appelait jamais autrement que « la sainte ville de Trèves ». Ce pèlerinage fut un cortège triomphal pour le frère Joseph. De partout, on le cherchait pour le conduire auprès des malades; les familles aisées le faisaient amener en voiture dans leur domaine. Il opéra des guérisons les plus surprenantes, pas partout à vrai dire, mais en de nombreux endroits. Il utilisait des remèdes très simples, dont il fut toujours très habilement les ingrédients.

Son étoile commença à pâlir au retour de ses voyages; il continuait à soigner les malades mais avec moins de bonheur que jadis; lui-même en était confondu. Il revint en Alsace, bien habillé comme toujours, cultivant la ressemblance avec un religieux, et s'adressa au brave curé d'Altkirch M. Trunkenholz, le refuge vivant de tous les nécessiteux. Le généreux prêtre lui fournit une place de sacristain à l'église de saint Morand. Il y vécut à nouveau en ermite, édifiant les pèlerins par sa piété.

Frère Joseph était un brave homme, gentil, pieux et de mœurs irréprochables. Il ne demandait pas d'argent en soignant les gens. Mais il lui manquait le sérieux et la vraie modestie; il affichait une petite fierté vertueuse et cela l'amena à une fin toute prosaïque. Une veuve sans enfant qui entendait mal vint le voir pour lui demander de la soigner. Très vite, elle annonça qu'elle était débarrassée de son mal et qu'elle ne pouvait mieux témoigner sa gratitude qu'en lui offrant sa fortune et sa main. Le dresseur de lions se laissa prendre dans cette toile d'araignée. Frère Joseph trouva plus tard, lorsqu'on en vint aux comptes, que sa moitié n'était pas aussi riche qu'il l'avait rêvé dans son trouble. La surdité de sa femme réapparut et s'avéra incurable. Tous deux emménagèrent dans une maisonnette à côté de la

croix de Hagenthal où ils tinrent un débit de boisson, vendant du café au lait aux pèlerins. C'est là que le frère Joseph passa ses heures de loisirs à peindre, portant son art à un niveau acceptable pour les gens de la campagne. Il peignit, entre autres, son autoportrait, assez bien rendu. Il a dû atteindre environ sa cinquantième année lorsque sa vie mouvementée s'acheva.

§ 5 – Les religieux réguliers

1. Les sœurs enseignantes. – Dès que les circonstances le permirent, la commune de Hirsingue chercha à confier l'enseignement et l'éducation de ses filles aux sœurs enseignantes de Ribeauvillé. Au début, elle n'obtint qu'une sœur institutrice ; peu après, deux, dont l'une chargée d'enseigner le français ; trois enfin, lorsque s'ouvrit l'école des petits. Certaines sœurs directrices d'école se sont distinguées par leurs qualités et leur zèle. À Hirsingue aussi, un nombre relativement important de jeunes filles s'est consacré ces derniers temps à la vie difficile des sœurs enseignantes. Sans parler de celles qui ont déjà quitté ce monde, onze femmes du village œuvrent actuellement dans la congrégation des sœurs de Ribeauvillé et une dans celle de Portieux.

2. Sœurs garde-malades. – Du temps où officiait M. le curé Römer et M. Artzet, alors maire de Hirsingue, et avec l'aide du sous-préfet M. de Chanciny, on ouvrit un hospice des pauvres qui accueillait des malades abandonnés de Hirsingue ou des environs et où quatre sœurs hospitalières de Niederbronn les soignent, certains pour un prix modique, d'autres gratuitement. Pour autant que les circonstances le permettent, les religieuses prodiguent aussi leurs soins corporels et spirituels à domicile. Je n'ai pas grand chose à dire de ces sœurs charitables ; car la vie pieuse et cachée en Dieu d'une congrégation de femmes n'a pas vraiment d'histoire ; leur œuvre se décrit ainsi : « Ils allèrent, faisant le bien. »

3. Frères enseignants. – Hirsingue ne compte pas seulement un nombre important de prêtres et de sœurs enseignantes ; quelques religieux réguliers en sont également issus. Il y a quelques années, un jeune homme d'ici est entré chez les Trappistes. Il y a peu de temps, deux autres furent accueillis dans la congrégation de saint Alphonse de Liguori.

Les garçons de Hirsingue avaient, jusqu'en 1870 des maîtres d'école laïcs parmi lesquels il y avait des hommes de valeur, notamment M. Artzet père, membre de l'ancien "Comité supérieur de l'instruction publique" qui siégeait à Altkirch, MM. Fritz, Kirrmann et Richard. Plus tard, en 1870, les conseillers municipaux de Hirsingue confièrent les écoliers aux frères enseignants de Matzenheim. Le moment était des plus favorables. À l'époque, l'Alsace était française, pour une courte période encore. Napoléon était chassé du trône et les Français s'étaient constitués en république ; le dernier préfet du Haut-Rhin avait aussitôt quitté son poste. L'administrateur provisoire du département, M. Grosjean, a eu la bonté de rendre service aux Hirsinguois, accordant aux frères de Matzenheim la direction de l'école de garçons. Comme ils appartenaient à une congrégation alsacienne, le gouvernement allemand les a maintenu à leurs postes après l'incorporation de l'Alsace au nouvel Empire. – Les deux premiers frères instituteurs furent frère Nazarius, directeur et frère Raphaël, adjoint. Frère Nazarius était un maître capable. Pendant trois années scolaires (1870-1873), il remplit ses devoirs avec ardeur et un réel succès. Mais dans les derniers mois, un oeil averti pouvait remarquer (que) frère Nazarius songeait à quitter son ordre pour être engagé à Hirsingue en tant qu'instituteur laïc. Il mit tout en œuvre pour atteindre son but.

Mais le conseil municipal, rendu attentif à l'indécence d'un tel projet, se réunit et, après mûre réflexion, décida ce qui suit : « En aucun cas nous ne voulons avoir un frère congédié comme maître d'école ; nous ne pouvons tolérer un tel scandale ; Frère Nazarius doit partir et doit être remplacé par un autre frère. » C'est ce qui advint. – Frère Nazarius reprit son nom de famille, Gangloff, demanda et obtint une place d'instituteur dans le pensionnat de M. Mougél où il ne resta pas bien longtemps, car il trouva la mort peu après.

J'emprunte le récit de cette triste affaire au témoignage de deux hommes impartiaux et hautement estimables. Gangloff se rendit le 23 novembre 1873, un dimanche, à Klingenthal pour rendre visite au maître d'école de là-bas ; il était accompagné d'un de ses collègues, frère du maître d'école. Le soir, après avoir passé toute la journée à s'amuser, il entrèrent dans une auberge pour y attendre

l'omnibus qui devait les ramener à 6 heures à Strasbourg. Comme on était dans le voisinage d'une manufacture d'armes, la conversation en arriva tout naturellement aux armes à feu et aux revolvers (pistolets à barillet). Gangloff insista pour voir une telle arme et son mécanisme. Un brave jeune homme qui se trouvait là, l'un des meilleurs ouvriers de la fabrique, détenait précisément sur lui un magnifique revolver. À la demande pressante de M. Gangloff, il se fit une joie de lui montrer l'arme et son fonctionnement. Le temps pressait. L'omnibus allait partir. Tout s'enchaîna alors très vite. L'une des six chambres du revolver était chargée. L'ouvrier arma et fit percuter le chien cinq fois puis dit à Gangloff qui se trouvait en face de lui : « Maintenant je dois m'arrêter, sinon le coup partirait et vous tuerait ! » Il allait poser le revolver lorsque le coup partit accidentellement. Gangloff fit entendre le cri : « Je suis touché ! » avant de tomber à terre. Son compagnon eut à peine le temps de se précipiter sur lui et de lui crier : « Pensez à Dieu ! » Le sang jaillit abondamment et le malheureux Gangloff mourut.

§ 6 – Un ange de l'amour du prochain

Pour terminer cet ouvrage, je vais rapidement raconter la vie d'une demoiselle pauvre et discrète, que j'ai connu personnellement et qui a couronné il y a quelques années à peine une vie très méritante d'une mort sanctifiée par Dieu. Pendant un demi-siècle, tous les Hirsinguois eurent quotidiennement la possibilité d'admirer le doux éclat de cette perle précieuse et peuvent témoigner que je la présente telle qu'elle était en vérité, et qu'on ne trouvera dans mon récit pas la moindre exagération.¹

1. L'enfance de Marie Hélène Köhmann. – Marie Hélène Köhmann, fille de Anton Köhmann et d'Anne Marie Musch, naquit à Hirsingue le 11 juin 1807. Son père, très pauvre, dut consacrer toute sa force à se procurer du pain, à lui et aux siens. Le malheur voulut qu'il perdit tôt sa femme, qui lui laissa quatre enfants encore vivants, parmi lesquels Hélène, l'aînée, âgée alors de neuf ans.

Sa sœur Magdalena (*celle de la mère, ndt*) eut pitié des orphelins et s'installa chez eux pour s'occuper du modeste ménage. Hélène, bien que très jeune, se donna toutes les peines du monde pour veiller sur ses frères et aider à les élever. Lors de la disette de 1817, le plus grand dénuement régna dans la famille Köhmann qui n'eut pendant longtemps d'autre nourriture que de la soupe aux orties et de maigres boulettes de son. L'un des enfants, Stephan, sept ans, tomba malade et réclamait du pain à grands cris. Hélène promit au petit qu'elle lui en apporterait. Elle alla de maison en maison pour demander un peu de pain, mais en vain car le pain était trop cher. De retour à la maison, le petit se dressa sur sa couche, vit que sa sœur revenait les mains vides et se recoucha tristement. Courageuse, Hélène renouvela pendant deux jours la même quête ; mais elle s'en retournait à chaque fois sans pain, le cœur brisé ; elle ne devait pas ressentir la joie de tenir sa promesse au petit frère malade. Deux jours plus tard, le petit Stéphane était mort de faim. Plus tard, Hélène eut la douleur de perdre un autre frère, Laurent. Ce garçon avait douze ans et se préparait à recevoir la première communion ; il était servant de messe et s'acquittait de cette tâche avec une édifiante dévotion. Un voisin, auquel on avait dérobé quelque chose, attribua le larcin au petit Laurent. Il se trompait, car le bon petit, éduqué dans la plus grande piété, ne s'était jamais rendu coupable d'un quelconque vol. La brute menaça l'enfant d'un pistolet sur la poitrine. Le pauvre garçon en conçut un tel effroi qu'il tomba malade, vivota pendant quelques temps, puis rendit l'âme. Des années plus tard, Hélène témoigna au persécuteur de son jeune frère les marques de l'amour du prochain. Hélène avait encore un frère qui vit toujours mais dont il ne peut être question ici plus en détail.

2. Hélène domestique. – Hélène n'avait pas encore reçu la première communion lorsqu'elle fut engagée comme domestique dans une maison chrétienne. Ses gages étaient très maigres ; mais tout ce qu'elle gagnait, elle le donnait joyeusement à son pauvre père qui, usé par l'âge et la maladie, ne pouvait plus travailler et priait presque tout le temps, supportant les tourments de sa maladie et de sa pauvreté avec la plus profonde soumission à Dieu. Elle venait d'avoir 17 ans lorsqu'elle perdit son père auquel elle témoigna jusqu'à ses derniers instants l'amour filial le plus dévoué. Elle entra alors comme servante chez Nicolas Hänig, marié à sa tante Marie Anne Musch. Elle s'y montra la plus exemplaire

¹Ce que je raconte à propos d'Hélène Köhmann vient en partie de ma propre expérience, en partie de la bouche de témoins de bonne foi, en partie de récits écrits provenant d'amis chers.

des domestiques. Dans toutes les circonstances, alors qu'elle aurait pu un tant soit peu faire valoir ses liens de parenté avec ses patrons, elle reculait comme une modeste servante et se tenait toujours en retrait. Hélène était très pieuse et assistait quotidiennement à la sainte messe. Mais jamais on ne pouvait lui reprocher d'y perdre son temps ; car elle était toujours à la tâche, des premières heures de la matinée jusqu'à la nuit, et ne se permettait, bien qu'elle aurait pu le faire, ni relâche, ni repos. – Hélène fit preuve à l'égard de ses patrons du plus fidèle attachement, et, chaque fois qu'on soulevait la moindre critique à leur égard, elle prenait ardemment parti pour eux ; et les gens admiraient sa discrétion ou les réponses intelligentes avec lesquelles elle savait éluder les questions indiscretes.

À cette époque déjà, elle était un parfait exemple de prudence et de réserve, de sorte qu'on lui confiait toujours sans appréhension les affaires les plus secrètes.

La cérémonie de la confirmation à Hirsingue tomba à l'époque où elle était domestique. Hélène se souvint qu'une de ses amies, servante à Luemswiller, n'était pas encore confirmée et elle savait qu'elle n'aurait plus d'autre occasion de recevoir ce saint sacrement. Ce n'est que le soir, pour éviter de voler du temps à ses patrons, qu'elle demanda l'autorisation de se rendre dans ce village, à deux heures de Hirsingue, pour rappeler à son amie de se préparer à la confirmation. En vain lui fit-on valoir que la nuit était déjà avancée, qu'elle ne trouverait jamais la route, qu'elle ne connaissait pas, et qu'elle allait devoir cheminer le long de forêts. Mais la jeune femme ne se laissa pas effrayer, ajoutant qu'elle ne craignait rien et que son ange gardien la conduirait. Elle s'en alla, confiante, et fut de retour à deux heures du matin, toute heureuse d'avoir atteint le pieux but de son voyage.

Hélène était toujours domestique lorsqu'une maladie lui fit faire le vœu d'assister les malades chaque fois que les circonstances le permettraient. Après sa convalescence, elle retourna dans la maison paternelle ; et à partir de ce moment-là, toute sa vie ne fut plus que le fidèle accomplissement, au-delà de toute mesure, de sa promesse.

3. Hélène et son amour pour les malades. – Dès que quelqu'un tombait malade, Hélène se présentait pour lui venir en aide. En voici un exemple. Une brave demoiselle âgée, Basilis Katharina, qui avait été servante toute sa vie, s'en revint à Hirsingue, épuisée et malade. Elle reçut d'une famille peu fortunée une petite chambre pour y séjourner. Sans le soutien d'Hélène, la pauvre Catherine aurait dû achever sa vie de la façon la plus misérable, car elle n'avait ni parents ni amis qui auraient pu se charger d'elle. La bonne Hélène transporta son lit dans la chambre de la vieille dame pour rester auprès d'elle la nuit. Le jour, pendant ses moments de liberté, Hélène cherchait chez des braves gens de la nourriture et divers moyens pour soulager la malade. Celle-ci souffrait à ce point d'hydropisie que non seulement son lit, mais aussi le matelas sur lequel dormait Hélène, était complètement mouillés. De plus Catherine, qui souffrait beaucoup se montrait désagréable, de sorte que Hélène dut faire preuve de la plus extrême patience. Mais elle persévéra jusqu'à ce que Catherine rendit l'âme ; l'enfant le plus dévoué n'aurait pas pu faire plus pour sa propre mère que ce qu'Hélène fit pour cette pauvre servante.

Madame Boulet, née Pfänder, une femme misérable, souffrit longtemps d'un cancer. Hélène lui apporta tous les jours ce dont elle avait besoin, nettoyait et bandait une plaie qui répandait une odeur insoutenable, lavait et séchait son linge. Et tout cela sans exprimer la moindre plainte jusqu'à la mort de la malheureuse femme.

La généreuse Hélène cherchait surtout à assister les malades les plus délaissés. Le mari de Franziska Stoessel, longtemps souffrante et alitée, se montrait très brutal à son égard et ne supportait pas même qu'elle reçoive quelque soulagement d'un étranger. Hélène, qui savait cela, se glissait comme une ombre vers la maison de la malade, frappait doucement à la fenêtre et lui tendait rapidement quelque chose qui pouvait lui être agréable.

4. La bonté d'Hélène à l'égard des nécessiteux. – La femme d'un pauvre douanier de Hirsingue, père de deux enfants mineurs, devint folle. Il n'avait pas les moyens de la faire soigner dans un asile ; pour gagner son pain, il devait passer la plus grande partie de son temps loin de chez lui. Hélène transporta son lit dans la maison du douanier pour préparer ses repas, veiller sur elle et ses enfants. La folle ne pouvait supporter tant de bonté ; elle l'insultait et la maltraitait et, souvent même, la menaçait de mort. Hélène persévéra pendant plusieurs mois jusqu'à ce que le douanier soit muté et quitte Hirsingue.

Un homme assez âgé, couché et gravement malade, qui refusait d'être malade et encore moins de recevoir les sacrements, se montrait très agressif. C'était un homme grossier et déplaisant. Hélène employa tous les moyens, des remontrances, des supplications et des actes charitables, jusqu'à ce qu'elle réussisse enfin, à ramener le malade sur le droit chemin.

Si quelqu'un quelque part était noyé dans la peine pour un malheur présent ou à venir, Hélène ne manquait jamais de relever un courage défaillant, tel l'ange consolateur. – Une jeune veuve, Magdalena Latscha, avait en charge 6 enfants, dont le plus jeune avait à peine 9 ans ; les deux benjamins étaient des jumeaux d'à peine sept semaines. La veuve, dépourvue de tous moyens d'existence, aurait dû aller dans un commerce pour y gagner son pain ; mais les petits enfants ne pouvaient se passer de sa présence. Hélène s'installa pendant une année et demie au milieu des pauvres petits, leur apportant leur lait et leur pain, s'occupant de leur linge. Dans les premiers jours de son veuvage, la douleur rendait la brave femme hors d'elle à cause de ses enfants désemparés. Hélène l'encouragea à quitter son logement pour retrouver ses esprits à l'air libre ; et elle ajouta : « Calme-toi et console-toi, je m'occuperai de tes enfants. » Avant de quitter cette famille, elle engagea une jeune fille pour garder les enfants, qui recevait des leçons de couture en guise de salaire. Pour couronner son œuvre, Hélène chercha partout du travail pour la jeune veuve, de sorte qu'elle reçut plus d'ouvrage qu'elle n'était capable d'en faire.

5. L'habileté d'Hélène dans le soin des blessures. – Le fils d'un garde-forestier de Hirsingue s'était abîmé la main et avait perdu deux doigts en manipulant une arme à feu. Hélène le soigna si habilement que Karl Chambé d'Altkirch, un grand chirurgien-chef de l'armée française, qui avait examiné les méthodes d'Hélène, demeura songeur et déclara que le plus habile chirurgien n'aurait pas pu faire mieux.

6. L'esprit de mortification d'Hélène. – Hélène menait une vie frugale. Ses repas consistaient habituellement en petite tasse de café, de lait caillé ou de soupe, rarement, et en fait seulement chez d'autres personnes, de viande et de légumes. Elle se préparait sa soupe avec des croûtons de pain ou des miettes que les autres dédaignaient. Elle ne faisait pas cela par misère ; car elle recevait de la part de braves gens qui l'appréciaient, toutes sortes de dons qui auraient pu satisfaire pour l'essentiel son appétit et même sa gourmandise ; elle acceptait tout avec reconnaissance, mais le distribuait toujours aux pauvres et aux malades avec circonspection et intelligence, là où elle savait que les dons seraient bien acceptés.

Dans son habillement, Hélène était la modestie même. Ses vêtements étaient faits d'étoffes solides qu'elle cousait elle-même. Même ses vêtements de travail, bien que souvent rapiécés et réparés, étaient toujours très nets.

Hélène eut à supporter de grandes souffrances et les endura avec une patience toute anglaise, sans jamais émettre la moindre plainte. Elle avait contracté au service des malades toutes sortes d'infirmités. Sa petite maison était à l'extrémité du village sur la pente assez raide du Bannholzberg ; et les chemins n'étaient alors pas aussi bien entretenus qu'aujourd'hui. Elle courait auprès des malades à toute heure du jour et de la nuit, par l'hiver le plus rude comme par les saisons les plus belles ; ni la neige ni le verglas ne la retenaient ; souvent, pour ne pas être vue, mais surtout pour se rendre plus vite sur les lieux, elle sautait par dessus les clôtures et les murs. Elle se brisa ainsi les dents et les côtes en tombant, se blessant sur tout le corps. Elle subit aussi une grave fracture qu'un médecin célèbre appelé à son chevet par des personnes de qualité déclara incurable. Hélène finit par devenir toute bossue et il lui devint même impossible de tousser ou d'éternuer sans douleurs. Ce qui est presque inexplicable, c'est que des brutes incapables de comprendre la grandeur d'âme d'Hélène, étaient assez impudents pour se moquer d'elle et de sa difformité et de lui donner un sobriquet. Hélène n'exprima pas le moindre déplaisir à l'égard de ces monstres. Malgré ses infirmités, elle continuait de secourir les malades, sans tenir compte de ses détracteurs, bien qu'elle-même souffrait le plus souvent plus intensément que ceux qu'elle soignait.

7. La piété d'Hélène. – L'authentique amour du prochain jaillit de l'amour de Dieu. Hélène puisa à cette sainte source le sens du sacrifice qu'elle déploya si profusément au service de ses semblables. Bien qu'elle n'était pas très instruite, elle possédait une connaissance approfondie des vérités religieuses. Sa

crainte et son amour de Dieu, son ardeur dans la prière et la contemplation, son assiduité aux offices religieux et à recevoir les saints sacrements ne seront jamais assez soulignés.

Elle montrait, à l'égard de toutes les personnes vouées au service de Dieu, prêtres, sœurs enseignantes et garde-malades, le respect et l'attachement le plus sincère et cherchait à leur rendre service. Lorsqu'elle apprenait qu'une personne consacrée à Dieu était malade, même en lieu éloigné, elle se rendait à son chevet pour la servir.

C'est auprès des malades pauvres que la piété la plus douce s'exprimait chez Hélène. Elle leur inspirait le recueillement et la résignation dans la volonté de Dieu, priait avec eux et les préparait à recevoir les derniers sacrements. Pendant ses longues nuits auprès des malades, Hélène ne manquait pas de prier abondamment pour leur guérison. – Lorsqu'elle passait, au milieu de la nuit et parfois dans la neige épaisse, ce qui arrivait souvent, devant la croix des missions ou le portail de l'église, elle tombait à genoux pour prier. Il arriva plusieurs fois que des personnes qui la virent dans ces moments et à de tels endroits, prennent peur et croient voir un esprit ; mais à y regarder de plus près, il s'avérait que ce n'était que la pieuse Hélène qui se recommandait, elle-même et ses malades, à la bonté et à la miséricorde de Dieu.

Ce qui conférait le sceau de la perfection aux vertus d'Hélène, était sa persistance dans leur pratique. Pas une seule fois, on ne la vit chanceler ni faire un faux pas sur le sentier raide et épineux qu'elle gravissait. Sur son lit de mort, en proie à la fièvre, elle parlait encore de malades qu'elle voulait aider.

Elle mourut comme elle vécut. Hélène mit un terme à sa vie sanctifiée par Dieu, après une courte maladie, par une mort sanctifiée par Dieu le 8 avril 1870. Le lendemain, le dimanche des Rameaux, elle fut enterrée après vêpres. Tout Hirsingue était présent, les filles en robe blanche. La solennité était telle qu'on aurait dû croire qu'elle ne s'adressait pas à une pauvre demoiselle mais à une comtesse. L'humble Hélène ne se serait jamais douté de cela. Elle se doutait encore moins que l'auteur d'une histoire de Hirsingue poserait un jour cette gerbe sur sa tombe.

Table des matières

Livre 1 – Préliminaires topographiques et statistiques	1
Chapitre 1 – Topographie du canton de Hirsingue	1
Chapitre 2 – Statistiques du canton de Hirsingue	4
Livre 2 – L'époque celte ou les plus anciens occupants de notre région	7
Chapitre 1 – Provenance et dénominations des premiers habitants de cette région	7
Chapitre 2 – Mœurs, religion et langue des Rauragues	8
Chapitre 3 – Le destin des Rauragues	11
Livre 3 – La période romaine	13
Chapitre 1 – Les limites de la Rauracie sous les Romains	13
Chapitre 2 – La ville de Larga près de Largitzen	13
Chapitre 3 – Souvenirs romains à Hirsingue	15
Chapitre 4 – Traces d'antiquités romaines dans la région de Hirsingue	16
Chapitre 5 – Chemins et voies romains à travers le canton de Hirsingue	17
Chapitre 6 – L'introduction de la religion chrétienne en Rauracie	18
Chapitre 7 – Destruction de la ville de Larga et déclin de la domination romaine en Rauracie	19
Livre 4 – La période franque	21
Chapitre 1 – Aperçus sur la période franque	21
Chapitre 2 – Hirsingue et Heimersdorf, leurs liens avec sainte Odile et l'abbaye de Niedermunster	22
Chapitre 3 – Le plus ancien cimetière chrétien de Hirsingue	23
Chapitre 4 – La première église paroissiale de Hirsingue	24
Livre 5 – De la fin de la domination franque à la cession du comté de Ferrette à la maison d'Autriche (888-1324)	27
Chapitre 1 – Les seigneurs et administrateurs du Sundgau	27
Chapitre 2 – Saint Morand, patron du Sundgau	28
Chapitre 3 – Fondation du couvent de Feldbach (1144)	29
Chapitre 4 – Origine du monastère d'augustins de Saint-Ulrich	31
Chapitre 5 – De sainte Odile à la fin du comté de Ferrette	32
Livre 6 – La paroisse de Hirsingue sous la domination de la maison d'Autriche	39
Chapitre 1 – La maison de Habsbourg-Autriche d'Albert II jusqu'au Traité de Westphalie .	39
Chapitre 2 – Les détenteurs du droit de patronage sur la paroisse de Hirsingue Les membres de la famille de Gliers-Montjoie	40
Chapitre 3 – Les misères de la guerre aux XIV ^e et XV ^e siècles	42
Chapitre 4 – La deuxième maison Froberg ou la famille Tulliers-Montjoie	44
Chapitre 5 – Les cours domaniales de Hirsingue	52
Chapitre 6 – Les anciens usages religieux et droits paroissiaux à Hirsingue jusqu'à l'époque de la Guerre de Trente ans	54

Chapitre 7 – Les bourgeois de Hirsingue et les seigneurs de Montjoie pendant la Guerre des Suédois	55
Chapitre 7 – Le clergé de Hirsingue des temps les plus reculés jusqu'à la fin de la Guerre des Suédois	58
Chapitre 8 – Hirsingue vers la fin de la Guerre des Suédois	60
Livre 7 – Les paroisses du canton de Hirsingue hormis le chef-lieu des temps les plus reculés jusqu'à la Révolution française	63
Chapitre 1 – Quelques localités disparues depuis longtemps	63
Chapitre 2 – La paroisse de Bettendorf	69
Chapitre 3 – La paroisse de Grentzingen et les filiales Oberdorf et Henflingen	72
Chapitre 4 – Waldighoffen	75
Chapitre 5 – La paroisse de Steinsoultz	80
Chapitre 6 – La paroisse de Riespach	81
Chapitre 7 – La paroisse de Feldbach, son couvent et l'annexe Niederlarg	83
Chapitre 8 – La paroisse de Pfetterhouse	85
Chapitre 9 – La paroisse de Seppois-le-Bas avec les annexes de Seppois-le-Haut, Bisel-Ferrette, Luffendorf et la famille de Breiten-Landenberg	86
Chapitre 10 – La paroisse de Friesen	93
Chapitre 11 – Largitzen-le-Bas et le-Haut	96
Chapitre 12 – La paroisse de Mertzen	100
Chapitre 13 – La paroisse de Hirtzbach	105
Chapitre 14 – La Famille de Reinach	110
Livre 8 – La paroisse de Hirsingue ; de la Paix de Westphalie à la chute du comté de Montjoie-Hirsingue	123
Chapitre 1 – Les comtes de Montjoie successifs	123
Chapitre 2 – Les seigneurs de Ligrif et von Roll de Bisel-Hirsingue	139
Chapitre 3 – Le clergé de la paroisse de Hirsingue	139
Chapitre 4 – Les habitants de Hirsingue	142
Chapitre 5 – Affaires d'église de la paroisse de Hirsingue	156
Chapitre 6 – Us et coutumes	168
Chapitre 7 – Événements extraordinaires	172
Chapitre 8 – La paroisse de Hirsingue dans sa lutte contre le comte de Montjoie	174
Chapitre 9 – Chute du comté de Montjoie-Hirsingue	185
Livre 9 – Le canton de Hirsingue pendant la Révolution	195
Chapitre 1 – Hirsingue pendant la Révolution	195
Chapitre 2 – Les communes de Heimersdorf, Bisel et Ruederbach, paroisses indépendantes pendant la Révolution	206
Chapitre 3 – Les paroisses de Bettendorf, Grentzingen Waldighoffen et Steinsoultz pendant la Révolution	208
Chapitre 4 – Les paroisses de Riespach et Feldbach pendant la Révolution	211
Chapitre 5 – Les paroisses de Seppois-le-Bas et Pfetterhouse	212
Chapitre 6 – Le témoin de la foi Johann Bochelen vicaire à Seppois-le-Bas	213
Chapitre 7 – Les paroisses de Friesen et Largitzen pendant la Révolution	218
Chapitre 8 – La paroisse de Mertzen	221
Chapitre 9 – La paroisse de Hirtzbach et la Révolution	222
Livre 10 – Les paroisses du canton de Hirsingue de la Révolution française à nos jours	225
Chapitre 1 – Les paroisses du bassin de l'Ill à l'exclusion du chef-lieu	225

Chapitre 2 – Les paroisses du bassin de la Largue après la Révolution française	232
Chapitre 3 – Le clergé de Hirsingue après la Révolution française	237
Chapitre 4 – Affaires communales à Hirsingue après la Révolution	241
Chapitre 5 – Personnalités diverses	244

POSTEFACE

Pourquoi traduire François-Joseph Fues ? D'abord pour le lire. La traduction est l'un des liens les plus étroits qu'il est possible d'entretenir avec un auteur. C'est une manière d'atteindre sa pensée au cœur tout en résistant à la tentation de sauter des passages obscurs. Pour éclairer un mystère aussi. L'épais ouvrage de Fues et ses hiéroglyphes gothiques cachaient dans mon souvenir, depuis 25 ans, une foule de secrets. Un jour, j'ai cessé de repousser au lendemain leur déchiffrement.

Enfin, il a fallu ramener à l'existence un livre mort. Les *Paroisses* n'existent plus qu'à un nombre réduit d'exemplaires, rarement consultés, cachés au fond des armoires. Chichement diffusé, ce livre est peu lu, sauf par quelques érudits locaux qui lui doivent beaucoup. Il fallait le faire circuler à nouveau...

Bien sûr, François-Joseph Fues a pris un coup de vieux. Son style est boursoufflé d'adjectifs et d'images néo-romantiques. Sa vision de la préhistoire ferait sourire un collégien. L'abbé Fues se réclame de l'objectivité de l'historien, mais ses certitudes de militant réduisent à néant cette prétention. Les *Paroisses*, un livre d'histoire ? Certainement pas. Le dessein de l'abbé Fues est de dénombrer les conquêtes de la cause ecclésiastique et d'en démontrer la permanence et le bien-fondé. La soumission à l'Église est, à ses yeux, la vertu cardinale ; les opposants et les rebelles n'ont droit, au mieux, qu'à un dédain fort peu évangélique. Le procédé a le mérite de la simplicité mais il entraîne son auteur dans d'inconfortables contradictions. La famille de Montjoie reçoit un satisfecit d'ensemble alors qu'à l'évidence un bon nombre de ses membres – Fues lui-même les décrit ainsi – étaient des aristocrates brutaux et bornés. À l'inverse, Fues ne peut se garder d'une certaine sympathie pour Simon Jelsch et ses compagnons, personnages négatifs par ailleurs car s'opposant à l'autorité établie. Les hommes de la Révolution, sacrilèges et persécuteurs de prêtres, rejoignent un enfer peuplé d'Armagnacs, de Suédois et de Huns. On aurait aimé que la compassion de Fues à l'égard des religieux persécutés par la Révolution s'exerce aussi en faveur d'autres victimes, les Juifs.

Rien de surprenant si les *Paroisses* sont considérées de haut par des historiens. Observons pourtant que Hirsingue et sa région n'ont jamais beaucoup intéressé les chercheurs. Ce coin d'Alsace est si éloigné des centres universitaires... De plus, la Seigneurie d'Ancien Régime ne pesait pas lourd entre celles d'Altkirch, Ferrette ou Thann qui méritent plus naturellement l'attention des savants. Fues conserve donc le mérite d'avoir osé cet énorme travail de lecture des documents, de compilation, d'écriture et de structuration du passé de ce coin de Sundgau.

L'ancien professeur d'éloquence sacrée du Grand séminaire de Strasbourg a également recensé les légendes, traditions, récits oraux, traits de langage du canton. De manière désinvolte souvent, mais ne les a-t-il pas sauvés de l'oubli ? Il a fait vivre une foule de personnages, curés bâtisseurs ou graphomanes, prêtres braconniers, barons assoiffés de terres, chanoines gavés de dîmes, dames de charité, filles perdues, jeunes filles pieuses, coqs de village, glébeux miséreux, laboureurs ventrus, tendres sorcières, belles mères accapareuses d'héritage, chevaliers piaffants d'en découdre, vicaires faméliques, évêques oenophiles, mystiques sylvestres, paroissiens en procession, spéculateurs chanceux, enfants chahuteurs, soldats en goguette, pèlerins bons vivants, veuves drapées de noir, dames blanches en

larmes, instituteurs-sacristains, jésuites gestionnaires... et tous les autres. Des milliers de personnages défilent dans les pages de son livre, remontant les siècles, pittoresques et pathétiques.

Ailleurs, les larges extraits de lettres, testaments, requêtes, jugements, sentences ecclésiastiques, coutumiers, registres paroissiaux, arrêts communaux et livres de raison reproduits par Fues procurent de vraies joies littéraires.

Parfois, au détour d'un récit épique ou édifiant ou d'une énumération de personnages oubliés, l'auteur devient concis, précis, dense. Il se montre capable de portraits émouvants, de pensées hors des canons établis, de récits d'évènements vécus, de traits d'une authentique poésie. Un homme sensible, amoureux de la nature, se dévoile alors au hasard des 550 pages des *Paroisses*. On aurait aimé le rencontrer plus souvent.

JEAN-MARIE LIDIN